



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

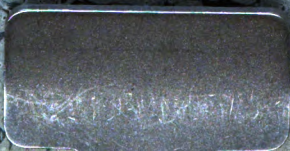


DOM. PROB.  
PROV. CAMPANIAE

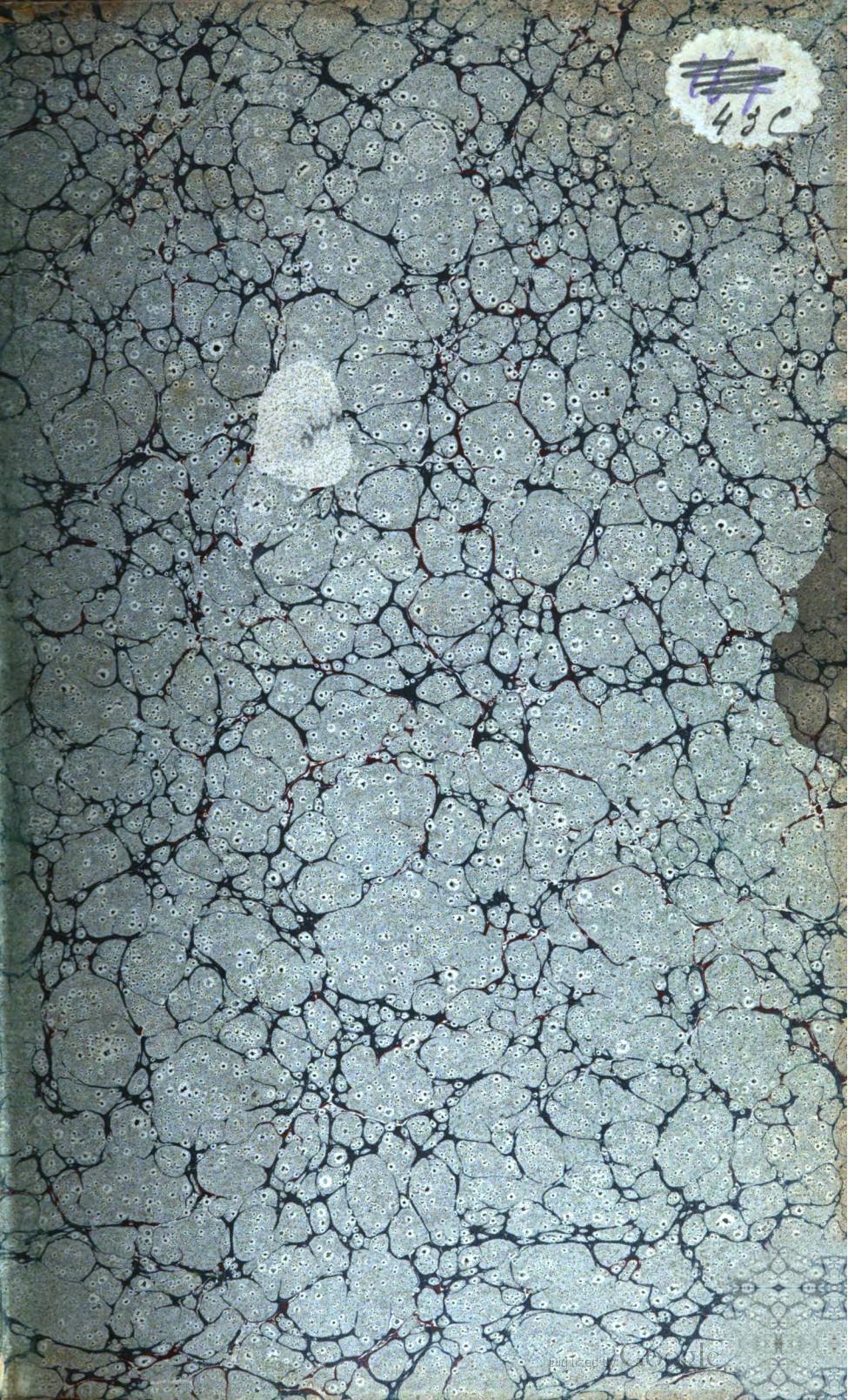
Travée Rayon

97

Les Fontaines  
SHANTLY



~~117~~  
48C





S 50/65



EXPOSITION  
DE LA  
DOCTRINE CHRÉTIENNE

J

BIBLIOTHÈQUE  
"Les Fontaines"  
S J  
60 - CHANTILLY

---

CAMBRAI. — IMPRIMERIE DE RÉGNIER-FAREZ, RUE DU PETIT-SÉMINAIRE, 14.

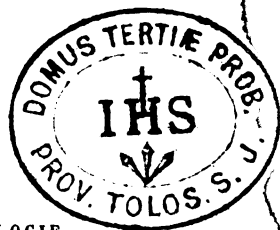
EXPOSITION  
DE LA DOCTRINE  
**CHRÉTIENNE**

PAR

LE R. P. BOUGEANT, S. J.

(Guillaume-Hyacinthe)

NOUVELLE ÉDITION,  
REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE,  
PAR UN ANCIEN PROFESSEUR DE THÉOLOGIE.



TOME PREMIER.

Domus 3<sup>ae</sup> Probat.

Provinc. Tolos.

S. J.

DELIOTHEON S. J.

Les Fontaines

60 - CHANTILLY

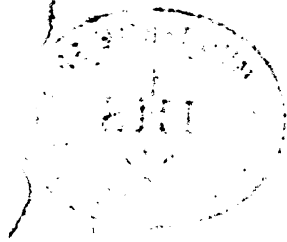
PARIS

AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES SAINTS-PÈRES, 66.

1860





## AVIS AU LECTEUR

TOUCHANT CETTE NOUVELLE ÉDITION.



Le livre le plus utile n'est pas le plus facile à faire. Autant la science de la religion l'emporte sur les autres sciences par la sublimité des principes et par la valeur des conséquences pratiques, autant le catéchisme l'emporte en utilité sur tout livre fait de main d'homme. Mais parce que la doctrine chrétienne est élevée, complexe, d'une application journalière, il faut les plus grands soins pour l'exposer d'une manière exacte, précise et complète, et pour la rendre accessible à tous les esprits au moyen de cette simple et courte explication qu'on nomme le catéchisme.

Disons tout de suite qu'il existe déjà un grand nombre d'ouvrages rédigés en forme de catéchisme et qui se recommandent, à plus d'un titre, soit aux maîtres de la jeunesse chrétienne, soit à quiconque veut s'instruire lui-même des vérités religieuses. Il faut citer, entre tous, le catéchisme composé par ordre du concile de Trente, et approuvé par les papes saint Pie V et Benoît XIII, recommandé par divers conciles provinciaux et par des évêques éminents en science et en piété. On connaît le catéchisme publié, vers le même temps, par le P. Canisius sous le titre de *Somme de la Doctrine chrétienne*, livre remarquable par l'érudition ecclésiastique qui s'y déploie, et, pour cette raison, plus convenable aux élèves des anciennes Universités qu'aux enfants des écoles et des collèges modernes. On connaît

aussi le catéchisme donné au diocèse de Meaux par Bossuet, dont le génie parlait si noblement le langage de la théologie la plus sublime et se pliait aux exigences des esprits incultes.

Nous dirons, si l'on veut, que ces divers catéchismes et peut-être d'autres encore sont très-beaux ; qu'on peut y admirer la force des pensées et la clarté du discours ; que tout ce que doit connaître une âme chrétienne y est appliqué avec une méthode, une justesse et une autorité incomparables. A certains points de vue, ils ne sauraient être égalés ; mais ils ne sauraient non plus suffire. D'abord, tous les hommes, à cause de la différence d'aptitude et de caractère, ne se laissent pas également convaincre et persuader par les mêmes arguments ; ensuite, à cause de la mobilité continue et des transformations de l'erreur, la vérité est forcée de la combattre par des formules variées et de plus en plus précises. De là vient qu'il importe de multiplier les expositions de la doctrine chrétienne, en leur donnant le degré de science et d'élévation, l'étendue et la forme que réclament, soit les nécessités générales de l'époque, soit les besoins particuliers d'une classe de lecteurs.

Au lieu de rédiger aussi notre catéchisme, il nous a semblé meilleur de publier un catéchisme déjà connu, en y introduisant les modifications qui en font un livre nouveau et, comme on dit, tout actuel. Pour cela, nous avons choisi de préférence l'*Exposition de la Doctrine chrétienne* par le P. Bougeant : on y trouve, plus que dans d'autres livres du même genre, une heureuse distribution des matières, une méthode simple et claire, du raisonnement et de la doctrine, de l'exactitude et de la concision. Le savant auteur n'écrit que pour instruire ; il va droit au but, évite les explications délayées, les amplifications déclamatoires qui laissent l'esprit vide et le cœur froid. Il pose nettement les questions, y donne en peu de mots une réponse convenable, dont il fait voir la vérité et la justesse en l'appuyant de ses preuves principales, au moyen d'une argumentation serrée. Les

pasteurs peuvent étudier son livre comme un résumé de toute la théologie, un texte d'excellentes instructions ; et les fidèles, comme un précis de la doctrine chrétienne, et un manuel des vérités religieuses.

C'est par ces motifs que nous avons voulu reproduire l'ouvrage du P. Bougeant. Mais nous avons dû y apporter des modifications considérables, opérer quelques retranchements, faire des additions importantes, transposer plusieurs chapitres, en développer d'autres ou les compléter par d'utiles éclaircissements, enfin retoucher le style, de façon à lui donner plus de souplesse, de concision et de clarté.

Ainsi, au travail original, nous avons ajouté une instruction très-étendue sur les saints Livres, pour en expliquer le nom et l'objet, pour en établir l'autorité irréfragable, c'est-à-dire l'authenticité, la véracité, l'intégrité et l'inspiration ; pour réfuter les objections dirigées contre l'Écriture par l'incrédulité ignorante du XVIII<sup>e</sup> siècle et par l'exégèse aventureuse de quelques Allemands d'aujourd'hui. Nous avons constaté rapidement que la science sérieuse n'est point en désaccord avec Moïse, et donné des explications suffisantes, croyons-nous, sur le rationalisme, le naturalisme, et le mythisme dans leur rapport avec la Bible.

Le nouvel éditeur du P. Bougeant s'est fait un devoir de présenter à l'appui de quelques vérités fondamentales plusieurs preuves que l'on pouvait négliger autrefois, mais qui sont devenues nécessaires. Il a donc produit les arguments qui démontrent l'existence de Dieu, prévenu par des éclaircissements les objections que soulèvent dans l'humaine intelligence les attributs infinis du Créateur. La question de l'origine des choses et de l'origine du mal a de même reçu les développements dont elle est susceptible. La spiritualité, la liberté, l'immortalité de l'Âme, l'existence et la sanction de la loi morale, l'importance sociale et la nécessité de la religion, la possibilité et le fait de la révélation, la divinité de Jésus-Christ, l'autorité législative et doctrinale de l'Église, en un mot les vérités combattues et ébranlées par ce

siècle d'indifférence et de mépris, sont devenues, dans notre livre, l'objet de démonstrations plus fortes ou plus sensibles.

On trouvera encore dans cette édition deux traités nouveaux : l'un sur les actes humains, la conscience et les lois ; l'autre sur l'esprit général de la liturgie et la signification mystérieuse des cérémonies sacrées, avec des développements sur les fêtes célébrées dans l'Eglise.

Indépendamment de ces additions considérables par leur étendue et par l'importance des matières, un grand nombre d'articles ont été soumis à un travail de refonte : ceux de dogme, pour répondre aux exigences de la controverse moderne ; ceux de morale, pour répondre aux modifications introduites depuis un siècle dans nos mœurs et nos lois. On peut citer les questions relatives au péché originel, au culte des saints, aux hérésies des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, aux caractères de la vraie Eglise, à la fausseté du système protestant, au dogme de la présence réelle, à la confession, au célibat ecclésiastique, à l'éternité des peines, à l'institution du dimanche, à l'abstinence et au jeûne.

Il a paru convenable de supprimer les explications diffuses au sujet de la grâce et les détails trop circonstanciés de la querelle janséniste.

Telle que le P. Bougeant l'avait faite, l'*Exposition de la doctrine chrétienne* était une œuvre fort utile. Nous souhaitons qu'elle n'ait rien perdu à subir nos corrections et notre travail, et que les juges compétents puissent y reconnaître un livre de doctrine saine, de morale exacte, de piété solide, un livre utile aux ecclésiastiques, aux maîtres de la jeunesse, à tous les chrétiens qui veulent s'instruire ou s'affermir dans la foi.



## PRÉFACE DE L'AUTEUR.



De toutes les fausses religions que l'ignorance, la superstition ou les passions des hommes accréditent dans le monde, il n'y en a aucune qui soutienne l'épreuve d'un examen sérieux et raisonné. Vains fantômes qui n'ont de réalité apparente que dans les ténèbres de l'erreur, dès qu'on les produit au grand jour, l'éclat de la vérité en dissipe l'illusion. Il suffit de les connaître pour les mépriser. On ne peut les étudier sans en découvrir le faible. La moindre atteinte en ébranle tous les fondements. C'est ainsi qu'on voit avec étonnement la religion juive s'obstiner, par un aveuglement prodigieux, à se rendre, depuis près de deux mille ans, la gardienne et la dépositaire des livres qui la condamnent. On est encore plus surpris de voir l'idolâtrie choquer ouvertement toutes les lumières de la raison, et mettre le comble aux égarements de l'esprit humain. On voit le mahométisme, fondé sur des impostures visibles et trop favorable à la corruption du cœur de l'homme, ne se soutenir que par les mêmes moyens qui l'ont établi : la force impérieuse des armes et l'ignorance grossière de ses sectateurs. Il en est de même de toutes les sectes infortunées qui se sont arrachées du sein de l'Église romaine. Leurs variations réitérées, leur partage en différentes sectes particulières, la diversité de leurs sentiments sur des points fondamentaux, leur opposition entre elles, l'histoire seule de leur établissement suffisent pour en démontrer la honte et faire rougir l'humanité.

Quelle gloire pour la religion catholique d'être la seule qui, lorsqu'on la regarde en elle-même, au plus grand jour de la vérité, n'en reçoit que plus d'éclat et de force! Admirable dans son établissement, irréprochable dans sa conduite, vraiment apostolique dans la succession de ses pasteurs, vraiment catholique dans son étendue et sa durée, toute divine dans sa doctrine, toute sainte dans sa morale, elle n'a ni défauts à pallier, ni faiblesses à excuser, ni crimes à justifier. Loin de se dérober aux recherches et de redouter les regards éclairés d'une critique judicieuse, elle aime à se manifester tout entière, non point avec les ornements empruntés ou les tours artificieux d'une éloquence séduisante, mais dans la plus grande simplicité, telle qu'elle est exposée dans cet ouvrage, toujours sûre de convaincre, de persuader et d'assujettir au même joug la raison du sage et la simplicité du vulgaire. C'est dire trop peu : toujours éclatante de gloire et de majesté par ces signes augustes, ces traits caractéristiques que le doigt de Dieu peut seul imprimer, « elle a mis son tabernacle dans le soleil (Ps. XVIII); » et là, exposée aux yeux de tout l'univers, comme sur un trône de lumière où ne peuvent atteindre les puissances des ténèbres, elle éclaire les âmes dociles et confond en même temps les doutes intéressés des cœurs corrompus, et les profanes subtilités d'une philosophie téméraire qui ose donner la raison humaine pour mesure et pour limites aux conseils de la divine sagesse.

En vain le libertinage, pour étouffer de justes remords, s'arme contre la religion catholique de tout ce que l'incrédulité peut lui suggérer de doutes, d'incertitudes et d'arguments captieux. Si le raisonnement conduit l'incrédule jusqu'à exclure toute religion, de quel nom peut-on appeler une méthode de raisonner si monstrueuse, qui anéantit toutes les lois divines et humaines, qui traite d'illusion l'idée de vice et de vertu si profondément gravée dans nos cœurs, qui affranchit l'homme de tout devoir, et qui justifie tous les crimes? Si, forcé de reconnaître du moins ce qu'on nomme loi et religion naturelle, l'incrédule ne veut point admettre de révélation, quel est son aveuglement! car il faut qu'il nie la vérité des faits que la religion catholique

lui présente comme la preuve et le fondement de sa croyance, ou il faut qu'il les avoue. Refuser de les croire, c'est rejeter les titres les plus incontestables et les mieux garantis, des titres soutenus de la parole et scellés du sang de mille témoins oculaires et irréprochables; c'est douter de l'histoire la plus certaine et la plus universellement avérée qui fût jamais; c'est un excès d'audace tellement étrange que tous les peuples de la terre s'accorderaient à traiter d'insensé quiconque oserait, en matière civile ou profane, récuser des témoignages beaucoup moins authentiques. Avouer l'histoire de Jésus-Christ et des apôtres, et ne pas sentir qu'il y a une autorité divine dans ce nombre étonnant de prodiges inouïs; fermer l'oreille à cette « voix du Très-Haut qui tonne dans le ciel (Ps. XVII) » pour se faire entendre à la terre, lorsque les éléments lui obéissent, lorsque les morts ressuscitent pour la reconnaître; lorsque tous les peuples, Juifs, Grecs et Romains, se prosternent pour l'adorer, c'est une insensibilité, un endurcissement prodigieux. Que dirai-je encore? Opposer à des faits certains des raisonnements douteux, à des faits sensibles et palpables des arguments de l'ordre métaphysique et tous fondés sur des notions obscures, imparfaites, et exigeant une science évidemment supérieure à ce que nous pouvons connaître; vouloir juger directement des opérations de Dieu par les faibles lumières de la raison humaine; c'est prescrire des bornes à sa justice, comme si nous en connaissions l'étendue; c'est régler, suivant nos idées, les conseils de sa sagesse et décider de ce qui convient ou ne convient pas à sa dignité suprême, c'est raisonner contre les premiers principes du raisonnement, c'est outrager la raison même.

Tel est l'empire et la force de la vérité qui éclate dans le plus simple exposé de la religion catholique. L'impie qui ose l'attaquer, « s'embarrassant honteusement lui-même « dans ses propres filets (Ps. IX), » est réduit à douter du témoignage de tous ses sens, à contredire tout ce que les hommes regardent comme absolument certain, à étourdir et éivrer, pour ainsi dire, sa raison par de vains sophismes, pour lui dérober la vue des précipices qui s'ouvrent

devant elle. Heureux le sage et l'humble fidèle qui, poussant la raison jusqu'où il convient et l'arrêtant où il faut, la dirige et l'exerce dans la soumission qu'il doit à l'autorité suprême et dans la pratique de la loi du Seigneur ! Plus il étudie cette divine loi, plus il en admire l'excellence et la sublime sagesse ; plus il la connaît, plus il l'aime, parce qu'il y trouve une source inépuisable de lumières et les plus douces consolations. Heureux moi-même, si cet ouvrage peut contribuer à fortifier les fidèles dans la foi catholique, et à leur donner une connaissance exacte de leur religion, puisque cette connaissance aurait pour effet de les attacher plus inviolablement à la vérité, et de produire en eux des fruits dignes d'une religion si sainte et si pure !

C'est la vue d'un bien si précieux qui m'a déterminé à entreprendre cet ouvrage, malgré la sécheresse du sujet et la difficulté de l'exécution ; car, on l'avouera, non-seulement ce genre d'écrire n'est susceptible d'aucun de ces agréments qui donnent du prix aux autres ouvrages, mais il faut que l'auteur, continuellement en garde contre lui-même, écarte avec soin tout ce que l'esprit ou l'imagination pourrait lui présenter de tours agréables ou même éloquents, pour se renfermer dans les bornes de la plus grande simplicité. Serait-ce que la religion chrétienne réprouverait absolument l'élégance du discours et les avantages d'une éloquence noble et pathétique ? Non ; à l'exemple de l'apôtre saint Paul et de plusieurs saint Pères, d'illustres prédicateurs de nos jours emploient avec succès l'heureux talent de charmer les esprits pour gagner les cœurs à Dieu. C'est que ce sont des orateurs et non de simples catéchistes ; c'est que leur objet est de toucher, d'émouvoir et de convertir les cœurs, beaucoup plus que d'éclairer l'esprit et d'instruire en détail et dans la précision exacte que demande un catéchisme.

C'est aussi cette précision et cette exactitude nécessaires qui, en même temps qu'elles réduisent le style à l'élocution la plus simple, rendent l'ouvrage extrêmement difficile par le danger où l'on est sans cesse, en matière dogmatique, de dire trop ou trop peu, d'employer des expressions trop fai-

bles ou trop fortes, de donner l'incertain pour le certain, de ne pas assez bien démêler ce qui est de foi et ce qui ne l'est pas ; et, en matière de morale, de prononcer avec trop d'indulgence ou de sévérité. Aussi n'oserais-je me flatter d'avoir évité tous ces écueils, si je n'étais rassuré par le suffrage d'une foule de personnes savantes et judicieuses qui, après avoir lu l'ouvrage avec beaucoup d'attention, m'ont fait la grâce de me communiquer leurs remarques, et surtout par le témoignage qu'en a rendu un illustre prélat d'une érudition peu commune, lequel a bien voulu me faire part de ses lumières et prévenir, par une critique délicate et éclairée, jusqu'aux mauvaises chicanes des lecteurs peu équitables. Si, malgré ces précautions prises, il m'était encore échappé quelque inadvertance, quelques inexactitudes ou d'autres fautes de n'importe quel genre, je serai extrêmement obligé à ceux qui voudront m'en faire apercevoir, et ma docilité leur prouvera que je cherche seulement la vérité : et que j'ai pour unique objet de la faire connaître.

Si quelques autres critiques trouvent dans cet ouvrage certaines vérités qui les offensent, je les prie de ne m'en pas faire un crime. Altérer la vérité dans une exposition détaillée de la foi, la déguiser, l'affaiblir, seulement la dissimuler, c'eût été la trahir et me rendre coupable de prévarication. Le seul reproche que j'aurais à me faire, si je l'avais mérité, ce serait de l'avoir annoncée avec des invectives odieuses qu'un zèle trop amer inspire quelquefois, et que le charité approuve rarement. C'est aux prophètes qu'il appartient de confondre et d'humilier les cœurs superbes, lorsque Dieu met dans leur bouche les expressions de sa colère ; c'est aux pasteurs de l'Église qu'il est permis de reprendre sans ménagement et de faire sentir aux esprits indociles toute la force de leur ministère. Pour moi que rien n'autorise à me dispenser des règles communes de la charité, j'ai cru devoir me renfermer dans une simple exposition, à peu près comme un historien qui raconte des faits sans affectation et avec équité. Si, dans les vérités que j'expose, quelques lecteurs trouvent la condamnation de leurs préjugés, je les prie de faire attention qu'elles ne sont pas mon ouvrage, et

qu'elles n'en seront pas moins des vérités, quelque odieuses qu'elles leur paraissent ; ou, s'ils m'accusent de donner pour des oracles divins des opinions purement humaines, ils me permettront de ne pas m'en rapporter à leur décision, et de les renvoyer au tribunal des seuls juges de la foi ; je veux dire des pasteurs de l'Eglise.

Quant à la forme et à l'exécution de l'ouvrage, je n'ai rien négligé pour lui donner toute la perfection dont je l'ai cru susceptible. J'ai eu l'avantage de travailler après plusieurs habiles auteurs. J'ai tâché d'éviter les défauts où il m'a paru qu'ils étaient tombés, et j'ai profité de leur travail. Il ne m'eût pas été difficile de déployer plus de recherches et d'érudition, ni de donner plus d'étendue à certaines matières ; mais j'ai craint de passer les bornes prescrites à un catéchisme. Je me suis surtout appliqué à m'exprimer toujours avec la justesse et la décision la plus exacte, et je me flatte que les lecteurs trouveront de l'ordre, de la clarté, de la netteté dans mon travail. Je puis, de plus, leur promettre non-seulement qu'ils n'y rencontreront rien que de très conforme à la foi catholique, mais qu'ils y verront avec plaisir beaucoup d'articles omis dans les autres catéchismes, et que les temps présents rendent importants et précieux. En un mot, je me suis uniquement proposé de faire un ouvrage utile à la religion, et c'est dans cette vue que j'ai plus ou moins éclairci, étendu ou resserré les matières, selon que je les ai jugées plus ou moins intéressantes. Si j'ai réussi dans ce dessein, je me croirai suffisamment récompensé de mon travail sans aspirer à d'autre gloire, et je serai peu jaloux qu'on dise qu'il y a des catéchismes plus savants et mieux composés.

Mais pourquoi faire de nouveaux catéchismes ? C'est une objection proposée par quelques personnes qui, sans avoir assez examiné la chose, voudraient qu'il n'y eût qu'un seul catéchisme uniforme dans toutes les églises du monde catholique. Mais cette objection, quoique assez spécieuse, est aisée à réfuter par la seule raison que la chose n'est pas possible. Car, outre que les évêques ne renonceront pas volontiers au pouvoir qu'ils ont de faire un catéchisme pour l'usage de leur diocèse, qui est-ce qui pourrait se flatter d'en

faire un qui convienne également à tout le monde ? Comment le composer de manière qu'il reste dans tous les temps également propre aux besoins particuliers de chaque église, celle-ci ayant des luthériens à combattre, celle-là des sacramentaires ou quelque autre secte hérétique à convertir, et toutes, par conséquent, se trouvant obligées d'expliquer et de développer, plus ou moins, certains dogmes de la foi ? Jugeons-en par l'événement. On ne peut pas nier que, depuis le commencement de l'Eglise jusqu'à nos jours, il n'y ait eu plusieurs excellents catéchismes, et cependant nous n'en voyons aucun qui soit devenu général : je ne dis pas pour tout un royaume, mais même pour une seule province. C'est que les temps différents demandent différentes instructions. Les dogmes de la foi sont invariables ; mais le langage et le goût des peuples varient. Les besoins de l'Eglise changent : l'hérésie s'efforce continuellement d'introduire des nouveautés, et il faut en préserver les fidèles ; certaines vérités s'éclaircissent, et il faut les développer davantage. C'est ainsi que, dans les divers temps, et selon les besoins présents, l'Eglise a dressé divers symboles ou formules de profession de foi. Voilà ce qui a toujours produit et ce qui produira toujours, nécessairement, un grand nombre de catéchismes différents, sans qu'on ait droit d'en faire un reproche aux auteurs et encore moins à l'Eglise. Car, enfin, en quoi consiste cette différence ? Je parle des catéchismes approuvés et vraiment orthodoxes : ce n'est point dans les dogmes de la foi qu'ils diffèrent entre eux, c'est uniquement dans une exposition plus ou moins étendue, comme les symboles de la foi ; dans des réflexions, des exemples, des citations plus ou moins semblables ; dans des expressions arbitraires ; dans le tour, la forme, la division, la méthode. Or, non-seulement il n'y a aucun inconvénient à présenter aux fidèles les mêmes vérités sous différents jours, et à les exposer de différentes manières, mais saint Augustin était, au contraire, persuadé que c'est un grand avantage, et qu'on ne saurait trop multiplier les livres qui ont pour objet d'instruire les fidèles ; car, disait-il, ce qui ne plaît et ne convient point à l'un, plaît et convient à l'autre ; et, dans la multitude de ces livres, chacun trouve

de quoi satisfaire son goût et sa piété, et tout ce qu'il peut désirer pour son instruction<sup>1</sup>.

Du moins, disent quelques autres censeurs, il faudrait qu'un catéchisme ne contînt que les dogmes de l'Eglise, et uniquement ce qu'on est obligé de croire et ce qui est de foi, sans s'étendre à des matières controversées sur lesquelles l'Eglise ne s'est pas formellement expliquée. Autre impossibilité : car comment exécuter ce projet? Si on se borne précisément à exposer les dogmes que l'Eglise a décidés, on ne présentera aux fidèles qu'une suite de propositions détachées et sans liaison. On ne fera, par conséquent, qu'un ouvrage sec et désagréable comme la table d'un livre, et, d'ailleurs, très peu instructif. Car, outre les dogmes de la foi que les fidèles un peu versés dans la science de la religion n'ignorent pas communément, combien n'y a-t-il pas de vérités importantes qui appartiennent à la foi, quoique, à la rigueur, elles ne soient pas de foi, puisque l'Eglise ne les a pas formellement décidées, et qui ont de tels rapports avec les vérités décidées qu'il est impossible de développer les unes sans les autres. Il y a, d'un autre côté, beaucoup de propositions qui, sans avoir jamais été expressément condamnées par l'Eglise, approchent de l'erreur, comme disent les théologiens, soit par elles-mêmes, soit par la liaison qu'elles ont avec des erreurs condamnées. Ce sont ces propositions que l'Eglise proscrit comme *mal sonnantes, téméraires, scandaleuses ou approchant de l'hérésie*. Il y a enfin beaucoup d'opinions qui, sans être de foi, ni même appartenir proprement à la foi, ne laissent pas d'être communément reçues dans l'Eglise, parce qu'elles sont, comme on dit, de pieuse croyance ou d'ancienne tradition. Or, il est évident qu'un fidèle qui ignorerait toutes ces choses ne serait que très médiocrement instruit, et qu'il est, par conséquent, absolument nécessaire de les traiter dans un catéchisme où il s'agit de donner une exposition complète et détaillée de toute la religion. Tout ce que l'on peut donc raisonna-

<sup>1</sup> S. Aug., lib. I de Trinit., cap. 3 : de quæstionibus eisdem, ut ad plures libros a pluribus fieri mos res ipsa perveniat, ad alios sic, diverso stylo, non diversâ fide, etiam ad alios autem sic.

blement exiger d'un auteur, c'est, 1° qu'il écarte, comme je l'ai fait avec soin, toutes les opinions purement scolastiques et les systèmes de l'école qui n'intéressent pas la foi; 2° qu'il distingue et fasse remarquer à ses lecteurs ce qui est de foi et ce qui ne l'est pas; et quoique la chose ne soit pas toujours aussi aisée qu'on pourrait le croire, j'espère qu'on sera content de la manière dont je l'ai exécutée. Car il est vrai que pour éviter une répétition fatigante, je me contente d'exposer simplement sans aucune qualification tout ce qui appartient à la foi; mais tout ce qui n'est pas de foi, je le fais communément remarquer, soit en termes exprès, soit en termes équivalents, comme lorsque je dis. *Il est vraisemblable, on croit communément, on peut croire,* et d'autres semblables expressions; ce qui suffit pour faire distinguer aisément les uns des autres tous les articles qui sont de foi et ceux qui ne sont pas également imposés à notre croyance.





## PLAN GÉNÉRAL DE TOUT L'OUVRAGE.

---

**DEMANDE.** *Quel est l'objet de cet ouvrage ?*

**RÉPONSE.** C'est d'apprendre aux hommes à connaître, adorer, aimer et servir Dieu, selon la véritable religion, qui est la seule religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine.

*Quelle méthode peut-on suivre pour donner à cet ouvrage l'ordre et la clarté nécessaires ?*

Toutes les vérités de la religion s'enchaînent, se soutiennent et s'éclairent mutuellement ; il est donc difficile de les présenter d'après un plan si méthodique et dans un ordre si rigoureux qu'on n'y puisse rien changer. Néanmoins il y a quelque convenance à ramener tout ce que nous devons dire à quatre chefs principaux, et à les développer dans l'ordre qui suit.

La véritable religion nous étant donnée de Dieu par révélation, il importe de faire voir, avant tout, que Dieu a parlé aux hommes. Or, que Dieu ait parlé aux hommes, c'est un fait ; ce fait doit se prouver par d'autres faits qui lui servent d'attestation, c'est-à-dire par les circonstances vraiment divines dont il est revêtu, par les témoignages irrécusables dont il est appuyé, en d'autres termes, par des miracles avérés, par des prophéties certainement accomplies, par les vertus et les œuvres des envoyés du ciel. Ces miracles, prophéties et vertus, titres d'une mission divine, sont consignés et décrits dans des livres que le monde entier vénère et qui nous font connaître, en outre, Dieu, ses perfections et ses œuvres. Ainsi donc l'autorité des livres révélés, les attributs de Dieu, ses principaux ouvrages, la nécessité d'une religion qui nous rattache à notre Créateur : telle sera la matière d'une instruction préliminaire et fondamentale.

Il faut prouver, en second lieu, que Dieu a positivement établi une religion selon laquelle seule il veut être adoré, aimé et servi.

On le prouvera d'une manière évidente en rappelant la révélation que Dieu en a faite aux hommes jusqu'à l'établissement de l'Eglise de Jésus-Christ inclusivement. C'est l'histoire même qui est contenue dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament : histoire d'où il résulte que la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine, est depuis Jésus-Christ la seule véritable religion, selon laquelle Dieu veut être adoré, aimé et servi par tous les hommes. Ce sera la matière de la première partie.

Après avoir fait connaître que la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine est la seule véritable religion, il faut expliquer les devoirs qu'elle nous impose. Ces devoirs consistent en général à croire tout ce que Dieu enseigne par l'autorité de l'Eglise, et à faire tout ce qu'il commande. Voilà pourquoi on exposera dans la seconde partie tout ce qui appartient aux dogmes de la religion, et dans la troisième tout ce qui regarde la pratique de ses lois et des conseils évangéliques.

Ainsi donc, après une *Instruction* qui sera comme la base de tout l'ouvrage, et qui réfutera les nombreuses et graves erreurs du rationalisme contemporain,

La première partie de cet ouvrage sera un *Catéchisme historique*, qui comprendra l'abrégé de toute l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, et de l'établissement de l'Eglise de Jésus-Christ ;

La seconde partie sera un *Catéchisme dogmatique*, où l'on expliquera les dogmes de la religion ; et comme cet objet renferme beaucoup de matières différentes, pour leur donner plus d'ordre on en rapportera toute la suite à un point de vue principal, qui est la justification de l'homme ;

Enfin la troisième partie sera un *Catéchisme pratique*, où l'on expliquera les commandements de Dieu et ceux de l'Eglise ; et pour ne rien laisser à désirer sur cette matière, on y exposera aussi la pratique des conseils évangéliques, et des exercices les plus propres à entretenir dans les fidèles l'esprit de religion et de piété.



# EXPOSITION

DE LA

# DOCTRINE CHRÉTIENNE

PAR DEMANDES ET PAR RÉPONSES, DIVISÉE EN TROIS CATÉCHISMES.

---

## INSTRUCTION PRÉLIMINAIRE.

### SECTION PREMIÈRE.

DE L'AUTORITÉ DES SAINTES ÉCRITURES ET DE LA TRADITION.

DEMANDE. *Sur quoi sont fondées les vérités de la religion?*

RÉPONSE. Elles sont fondées sur la parole de Dieu qui est écrite et non écrite, et qui, pour cette raison, se nomme Ecriture sainte et tradition.

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

DE L'ÉCRITURE SAINTE.

ART. I<sup>er</sup> — Des noms donnés à l'Écriture, du nombre et de l'objet des livres sacrés.

*Quels sont les différents noms que l'on donne à l'Écriture?*

On l'appelle tantôt la sainte Bible, les saints Livres, les Livres sacrés, les saints Oracles, parce qu'elle vient de Dieu qui est la source de toute sainteté, et parce qu'elle renferme les vérités mystérieuses dont la connaissance est nécessaire à la sanctification des hommes; tantôt simplement la Bible, l'Écriture, les Écritures, parce qu'elle est véritablement le Livre, l'Écriture par excellence; tantôt Ancien et Nouveau Testament, parce qu'elle est, en effet, un testament ou témoignage de l'alliance contractée entre Dieu et les hommes dans l'ancienne et la nouvelle loi, et parce qu'elle est aussi un témoignage des volontés divines par rapport aux hommes et de toutes les choses que Dieu a faites

pour eux. Ces livres sont aussi nommés canoniques, parce qu'ils sont la règle de notre foi et de nos actions, et parce qu'ils sont rapportés dans le canon, c'est-à-dire dans le catalogue des livres approuvés et reçus par l'Eglise, comme écrits sous l'inspiration de Dieu.

*Quel est le nombre et l'objet respectif des livres de l'Ancien Testament ?*

L'Ancien Testament renferme quarante-cinq livres : le Pentateuque ou les cinq livres de Moïse ; à savoir : 1° la Genèse, où se trouve décrite la création du monde, l'histoire des premiers hommes, le déluge et la vie des patriarches jusqu'à Joseph ; 2° l'Exode ou Sortie, qui fait connaître le merveilleux affranchissement des Israélites longtemps opprimés par les Egyptiens, le passage de la mer Rouge et la promulgation de la loi sur le Mont Sinai ; 3° le Lévitique, où l'on trouve ce qui concerne l'ordre et le ministère des prêtres et des lévites, la célébration des fêtes et des sacrifices de l'ancienne loi ; les Nombres, où sont rapportés les dénombrements du peuple hébreu et son histoire depuis la seconde année de la sortie d'Egypte jusqu'à la fin de son long voyage dans le désert ; 5° le Deutéronome, ainsi appelé parce qu'il contient la répétition ou l'explication des lois déjà promulguées. Après le Pentateuque, viennent, 6° le livre de Josué, qui nous montre l'entrée victorieuse des Israélites dans le pays de Chanaan ou Terre promise, la description de cette contrée et le partage qui en fut fait entre les douze tribus ; 7° le livre des Juges ou chefs de la nation hébraïque, depuis la mort de Josué jusqu'à la naissance de Samuel, le dernier juge : ce livre rappelle les luttes guerrières des fils de Jacob pour s'affermir dans leur conquête et faire respecter leur indépendance ; 8° le livre de Ruth, gracieuse histoire d'une femme moabite, que son attachement à sa belle-mère et au culte du vrai Dieu a rendue recommandable, qui devint l'épouse de Booz, bisaïeul de David, et dont le nom mérita de trouver place dans la généalogie de Jésus-Christ ; 9°-12° les quatre livres des Rois, qui mènent l'histoire Juive depuis Samuel à la captivité de Babylone, et nous montrent la grande mission du prophète Samuel ; l'élection, les victoires, la désobéissance et la chute de Saül, premier roi des Israélites ; les qualités brillantes, les crimes et la pénitence mémorable de David ; puis Salomon, qui bâtit le temple de Jérusalem et en célébra la dédicace avec une magnificence extraordinaire, qui tint l'Orient attentif à l'éclat de son grand règne, et s'acquitta une renommée de sagesse qu'il flétrit malheureusement, à la fin de sa vie, par les plus tristes scandales ; ensuite le schisme des dix

tribus qui se séparent du royaume de Judá pour former celui d'Israël ; l'impiété triomphant à Samarie sous Achab et Jézabel ; l'ambitieuse Athalie troublant Jérusalem, la captivité des dix tribus à Ninive, le temple détruit par Nabuchodonosor, et Juda traîné captif avec son roi dans Babylone. 13° et 14° Les deux livres de Paralipomènes ou choses omises sont des chroniques formant un supplément aux quatre livres des Rois. 15° et 16° Les deux livres d'Esdras racontent le retour des Juifs dans leur patrie, la sollicitude d'Esdras pour faire observer la loi, la reconstruction du temple par les soins de Néhémias. On trouve ensuite, dans de recueil des saintes Lettres : 17°, le livre de Tobie, renfermant un épisode de la vie des Hébreux captifs à Ninive ; 18° le livre de Judith, appelé du nom d'une héroïne juive, qui délivra la ville de Béthulie en tuant Holopherne, général assyrien ; 19° le livre d'Esther, qui fait connaître comment cette jeune esclave devint l'épouse du monarque persan Assuérus, et sauva ses compatriotes d'un massacre général ; 20° le livre de Job, histoire d'un patriarche de la terre de Hus ou d'Idumée, célèbre par sa patience, ses malheurs, sa résignation et ses vertus. Les livres historiques sont suivis de livres particulièrement nommés moraux et prophétiques, à raison des règles de sage conduite et des oracles qu'il renferment : ce sont, 21° les Psaumes, hymnes ou cantiques, presque tous composés par David, célébrant la gloire et la perfection de Dieu, prophétisant la venue, la vie, la passion, la mort et l'empire universel du Messie ; contenant les cris de repentir, les gémissements, les larmes et la pénitence du roi-prophète ; 22° les Proverbes, maximes et sentences écrites par Salomon sur la vraie prudence et sur les devoirs de chaque âge et de chaque état ; 23° l'Ecclésiastique ou prédicateur, ainsi nommé parce que Salomon qui l'a composé y prêche la vanité des choses de ce monde, l'inutilité de la plupart de nos occupations et l'incertitude des connaissances purement humaines ; 24° le Cantique des Cantiques, noble allégorie qui présente le symbole de l'union de Dieu avec le peuple juif, de Jésus-Christ avec son Eglise, et de l'âme fidèle et pure avec son créateur ; 25° la Sagesse, que l'on pourrait regarder comme un code de haute et salutaire politique ; car, après y avoir fait l'éloge de la sagesse qui est selon Dieu, l'auteur invite tous les hommes et particulièrement les rois à la pratiquer, et il signale les récompenses et les peines publiques et privées, temporelles et éternelles qui s'attachent au respect et à la violation des lois et des conseils de la vraie sagesse ; 26° l'Ecclésiastique ou livre de l'Assemblée, qui rappelle à la grande famille humaine les meilleurs préceptes de morale ; 27°

Isaïe, l'un des quatre grands prophètes, qui annonce, dans un langage plein de distinction et de sublimité, les châtimens dont Dieu frappera son peuple ; la captivité de Babylone, le retour à Jérusalem par décret de Cyrus, le rétablissement de la ville et du temple, toute l'histoire du Messie né d'une vierge amenant la justice sur la terre, mourant sur un gibet, mais appelant tous les peuples sur son glorieux tombeau ; 28° Jérémie, qui retrace les iniquités de sa nation et déplore les malheurs qu'elle va s'attirer avec des accents si pénétrants et si lamentables, que jamais parole n'a contenu plus de larmes que la sienne ; 29° Baruch, secrétaire de Jérémie, qui rappelle aux Juifs le chemin de la sagesse, et gémit, à l'exemple de son maître, sur les désolations de Jérusalem ; 30° Ezéchiel, qui peint aussi, avec beaucoup de verve et une grande splendeur d'images, le cours des vengeances célestes, puis leur apaisement, le règne du Messie et la vocation des Gentils à la foi ; 31° Daniel, qui nous montre les empires faits de main d'homme se dévorant l'un l'autre et laissant la place à la monarchie éternelle du Christ, et qui fixe, avec une précision miraculeuse, le temps où doit venir le Messie ; 32° Osée, le premier des douze petits prophètes, dont les menaces regardaient surtout le royaume d'Israël ; 33° Joël, qui annonce l'effusion du Saint-Esprit sur les nations de la terre, et l'avènement du souverain juge, au dernier jour dans la vallée de Josaphat ; 34° Amos, simple pâtre, sur les lèvres duquel Dieu mit ses reproches et ses menaces pour intimider et corriger Israël ; 35° Abdias, qui prédit l'abaissement des Iduméens, fiers et cruels envers la Judée, parce que ses enfants étaient retenus en foule à Babylone ; 36° Jonas, célèbre par sa désobéissance aux ordres de Dieu, par le genre de châtiment qu'il subit, et par sa prédication au milieu de Ninive, qui prêta l'oreille à sa parole et se convertit ; 37° Michée, qui, semblable aux autres prophètes, signale quelques faits particuliers de la vie du sauveur, et désigne Bethléem comme lieu de sa naissance ; 38° Nahum, qui annonce la ruine de Ninive, le renversement de la monarchie assyrienne et le rétablissement du royaume de Juda ; 39° Habacuc, dont le livre fait connaître à l'avance la défaite des Juifs par l'armée chaldéenne, la punition des vainqueurs, la ruine de Babylone, et contient une prière écrite du style le plus sublime ; 40° Sophonie, qui jette un coup d'œil rapide sur les divers Etats de l'Orient et en montre les destinées ultérieures ; 41° Aggée, qui exhorte les Juifs à rétablir avec confiance le temple abattu, en leur promettant qu'il sera visité par le Désiré des nations ; 42° Zacharie, qui parle du Messie presque dans les mêmes ter-

mes que les évangélistes, lorsqu'il prédit son entrée à Jérusalem, et les cris de triomphe poussés sur son passage ; 43° Malachie, dont les oracles ont pour but de préparer les esprits à la venue du Messie et de prévenir l'indocilité des Juifs en les menaçant d'un anathème éternel. 44° et 45° Enfin les deux livres des Machabées tirent leur nom d'une famille de héros qui soutinrent une lutte généreuse contre les rois de Syrie pour défendre la liberté de leur pays.

*Quel est le nombre et l'objet respectif des livres du Nouveau Testament ?*

Il y a vingt-sept livres dans le Nouveau Testament ; ce sont : 1°-4° les quatre Évangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, qui exposent la naissance, la vie, la doctrine, les miracles, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, libérateur promis et attendu, Rédempteur du monde, fondateur du Christianisme ; 5° les Actes des Apôtres, où saint Luc trace l'histoire de l'établissement de notre sainte religion et le tableau des mœurs des premiers fidèles, et où il rapporte les miracles opérés et les travaux subis par les Apôtres pour répandre la foi parmi les Juifs et les Gentils ; 6°-19° les quatorze Épîtres de saint Paul : une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon et une aux Hébreux, toutes ayant pour objet de développer, à des points de vue différents, la doctrine de Jésus-Christ touchant les mystères de la religion, les règles de la morale, la pratique des sacrements et du culte divin ; 20° l'Épître de saint Jacques, nommée catholique parce qu'elle est adressée à l'universalité des Juifs convertis, et où il est montré qu'il faut joindre les œuvres à la foi pour arriver au salut ; 21° et 22° les deux Épîtres de saint Pierre, qui exposent la sublimité de la religion chrétienne et exhortent les fidèles à mener une vie digne de leur nom ; 23°-25° les trois Épîtres de saint Jean, où le disciple bien-aimé s'applique surtout à prémunir les chrétiens contre les erreurs qui attaquaient la divinité de Jésus-Christ ; 26° l'Épître de saint Jude, qui renferme une vive exhortation à persévérer dans la foi et à fuir la licence et l'impiété des faux docteurs ; 27° l'Apocalypse, livre mystérieux et prophétique, où l'apôtre saint Jean prédit les destinées de la religion chrétienne et les événements qui se rattachent à la fin du monde, et où il engage tous les hommes, et particulièrement les Églises de l'Asie mineure, à rester fermes et stables dans la foi et dans la vertu.

*De quelle autorité sont les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ?*

Ils sont d'une autorité incomparable, d'abord parce qu'il n'y a pas de livres dont l'authenticité, l'intégrité et la véracité soient aussi fortement établies, et ensuite parce qu'ils ont été écrits sous l'inspiration de Dieu.

ART. II. — De l'authenticité des saintes Écritures.

*Que veut-on dire lorsqu'on affirme qu'un livre est authentique ?*

On veut dire qu'il est de l'auteur auquel on l'attribue et du temps auquel on le rapporte.

*Quelle preuves donnez-vous de l'authenticité du Pentateuque ou des livres de Moïse ?*

L'authenticité du Pentateuque est prouvée par la croyance du peuple juif, croyance publique, générale, constante. En effet, le Pentateuque est le code religieux, politique et civil des Juifs ; il intéresse les prêtres, les magistrats, les simples citoyens ; il renferme le culte, la jurisprudence, l'histoire de la nation, les droits, les devoirs et les intérêts de tous, la généalogie des ancêtres, les titres de possessions, l'origine de chaque famille et de chaque tribu. Un tel livre, qui sert comme de base à tout une nation, ne peut lui rester inconnu, ni quant aux choses qu'il renferme, ni quant à l'époque où il apparut, ni quant à l'auteur d'où il émane. En fait, Moïse est cité comme l'auteur du Pentateuque par tous les écrivains de sa nation, et l'on peut remonter de la captivité de Babylone jusqu'à lui par une chaîne ininterrompue d'écrivains juifs qui rappellent le nom, l'histoire les faits du législateur Moïse. Tous les Juifs des temps anciens et modernes ont attribué le Pentateuque à Moïse sans hésitations, sans variations, sans contradictions. Les Samaritains, peuple moitié juif, moitié idolâtre, les écrivains de la Grèce et de Rome, les Apôtres, les pères de l'église à l'unanimité, tous les chrétiens d'Orient et d'Occident, si l'on excepte quelques aventuriers de la critique moderne, reconnaissent et partagent, depuis dix-huit siècles, la croyance des Juifs sur ce point. En un mot, le Pentateuque est le livre du monde dont les hommes ont eu le plus d'intérêt à découvrir la date et l'origine, et dont l'auteur est, en effet, reconnu et cité par un plus grand nombre de voix. Donc il est authentique, ou bien il faut dire que le témoignage du genre humain ne prouvera jamais l'authenticité d'aucun livre.

*Ne pourrait-on pas ajouter que le sentiment contraire à celui qui vient d'être établi présente une foule d'impossibilités et même d'extravagances ?*

Oui, car il n'y a pas de faussaire qui puisse supposer et faire admettre comme vrai un livre tel que le Pentateuque. Ce livre raconte des merveilles inouïes ; par exemple : le passage de la mer Rouge, la promulgation de la loi sur le mont Sinai, au milieu des éléments troublés, les miracles qui ont accompagné et soutenu les Hébreux dans leurs marches à travers les solitudes de l'Arabie ; il donne l'histoire détaillée de la nation, le nom de ses chefs, ses développements, ses travaux, ses batailles ; il fait le tableau de ses destinées, lui reproche ses ingratitude et ses fautes, retrace des faits déshonorants pour elle en général et pour plusieurs familles en particulier ; il rappelle que le culte religieux, l'administration de la justice, les lois qui règlent les mariages, les contrats, la paix, la guerre, se rattachent à Moïse, comme à un personnage envoyé de Dieu. Or, qu'un faussaire entreprenne de persuader à une nation qu'elle a vu tous ces faits quand elle ne les a pas vus, qu'elle admet toutes ces traditions quand elle ne les admet pas, qu'elle est parvenue à l'indépendance politique par le génie et les efforts d'un législateur et d'un écrivain nommé Moïse, quand cela est complètement faux, voilà l'extravagance ; qu'une nation tout entière, sans qu'une voix discordante s'élève, que tous, prêtres, magistrats, citoyens, acceptent comme sérieuse le rêve d'un insensé, ou bien jouent le rôle de dupes, qu'ils se donne une histoire chimérique, des obligations créées à plaisir, qu'ils subissent des flétrissures imméritées, qu'ils consentent à vivre d'une fiction absurde et inutile, voilà l'impossibilité.

*Pourquoi n'avez-vous appliqué votre démonstration qu'aux livres de Moïse, et non pas à tous les livres qui composent l'Ancien Testament ?*

Parce que les livres de Moïse ont une importance capitale et sont le point de départ de la révélation écrite, et parce que les autres livres appartenant à une époque plus récente et mieux éclairée par l'histoire, il y a encore moins de difficulté à leur égard que pour ceux de Moïse.

*Du reste, peut-on leur appliquer ce que vous avez dit touchant le Pentateuque ?*

Oui, on invoque les mêmes raisons pour démontrer qu'ils sont authentiques. Ainsi, on fait valoir en leur faveur la croyance publique, générale et constante de la nation juive, le témoignage de Jésus-Christ et des Apôtres, l'autorité de l'Eglise, le sentiment de tous les chrétiens, l'impossibilité morale et matérielle d'une supposition.

*L'authenticité des livres du Nouveau Testament est-elle également hors de doute ?*

Oui, ils sont authentiques, et l'on en peut donner les preuves suivantes :

1° La croyance ferme, universelle, persévérante des chrétiens. Les livres du Nouveau Testament, et en particulier les Evangiles, touchent aux plus graves et aux plus chers intérêts, ils proposent des mystères à croire, des règles de conduite à suivre, des lois munies d'une sanction formidable. Toutes les nations de l'Europe les ont reçus, traduits, médités, elles y ont puisé leur droit public, leurs mœurs, leur civilisation, leur génie. Grecs et Occidentaux, sectes chrétiennes les plus opposées, amis et ennemis, tous possèdent ces livres qu'on respecte et qu'on vénère comme la parole de Dieu. Or, il est impossible que de tels livres aient été accueillis sans examen et sans contrôle, qu'on les ait attribués, sans raisons valables, aux auteurs dont ils portent le nom, que tant de générations éclairées les tiennent pour vrais s'ils ne le sont pas. Cette continuité de tradition universelle prouve donc leur authenticité, ou bien, encore une fois, il n'y a plus rien de certain en matière d'histoire.

2° Le témoignage positif des auteurs contemporains et les plus rapprochés de l'époque évangélique, orthodoxes, hérétiques et païens. Ainsi, parmi les orthodoxes, saint Cyprien, Origène, Clément d'Alexandrie, Tertulien, attribuent les Evangiles aux mêmes Apôtres, sous le nom desquels ils sont connus aujourd'hui. Les premiers hérétiques, comme Cérinthe, Valentin et Marcion, quoiqu'ils y eussent intérêt, ne contestaient pas l'authenticité des Evangiles ; le pouvant, ils l'eussent fait ; la preuve en est dans leurs efforts pour retrancher les passages qui leur étaient défavorables, ou pour les ramener au sens de leurs doctrines impies. Les auteurs païens, ennemis déclarés du Christianisme, et lui faisant une guerre souvent déloyale, n'ont pas cru cependant pouvoir nier l'authenticité des écrits attribués aux Apôtres : Celse, Julien et Porphyre ne rejettent pas comme supposés, ils discutent comme authentiques les textes de saint Luc, de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Paul et de saint Jean. Ces témoignages confirment donc la croyance des églises chrétiennes touchant l'authenticité des livres du Nouveau Testament.

3° L'impossibilité d'une supposition. En effet, on n'aurait pas pu supposer les livres du Nouveau Testament sous les yeux et du temps des Apôtres, ils eussent flétri et dissipé l'imposture ; ni sous les yeux et du temps de leurs disciples, ils eussent découvert la fraude et signalé au monde une nouveauté si téméraire ; ni sous les yeux des chrétiens du second siècle, ils mouraient en foule, soit pour ne pas trahir la vérité, soit pour ne pas livrer les

Écritures à la main des idolâtres ; animés d'un tel esprit et d'un tel courage, eussent-ils permis un mensonge aussi grave et altérant d'une manière si profonde la sincérité des traditions primitives ? Donc, il n'y a pas de place pour une supposition, ni dans le premier, ni dans le second siècle. Mais, à la fin du second siècle, le Nouveau Testament était vénéré comme authentique par toutes les églises d'Orient et d'Occident, les ennemis de la foi en conviennent. Où donc veut-on placer la supposition ? Car enfin, dans un si grave débat, il ne suffit pas d'affirmer simplement que les Évangiles ne sont point authentiques ; il faut indiquer le temps, le lieu, l'auteur de l'imposture ; il faut expliquer comment sa marche progressive n'a soulevé aucune contradiction, aucune polémique et comment l'univers entier se prit, un jour, à croire à l'existence de livres dont jamais personne n'avait ouï parler jusque-là. Un faussaire entreprendrait aujourd'hui de supposer des écrits aussi importants que les Évangiles et de les faire admettre comme authentiques, il échouerait dans son dessein ; ce qui est matériellement impossible en cette matière, l'était au siècle dernier et dans les âges précédents jusqu'à l'origine du Christianisme, qui remonte elle-même à une époque savante et éclairée, où une grave imposture ne se fût pas produite impunément, à une époque historique et parfaitement connue, où la saine critique ne trouve pas qu'il fût possible d'innover sans bruit en fait de religion.

#### ART. III. De l'intégrité des saintes Écritures.

*Suffit-il d'établir l'authenticité d'un livre, pour être sûr qu'on a vraiment la pensée de l'écrivain primitif ?*

Non pas précisément ; il faut encore être sûr que le livre nous est parvenu tel qu'il fut originairement écrit et sans altération substantielle ; il faut être sûr de son intégrité.

*L'intégrité des livres de Moïse est-elle démontrée d'une manière rigoureuse ?*

Oui, et l'on ne peut raisonnablement garder à ce sujet le moindre doute.

*Quelles preuves en donnez-vous ?*

J'en donne pour preuves :

1° Le témoignage public, unanime et perpétuel de la nation juive. Nul ne sait mieux que les Juifs s'ils ont gardé pur, intègre, sans mutilation ni addition importante, le livre qui contient leur histoire, leur constitution religieuse, politique et civile, la généalogie de leurs familles principales, les titres de leurs héritages et de leurs possessions ; un livre que les prêtres et les lévites de-

vaient lire au peuple réuni, à des époques déterminées ; un livre qui embrassait et réglait la vie de chaque citoyen de la manière la plus expresse et la plus détaillée. Or les Juifs ont attesté d'une manière constante, solennelle, irréfutable, l'intégrité des livres de Moïse ; au besoin, ils sont morts pour la défense de ces livres et pour la libre pratique des préceptes qui y sont renfermés ; rien même jusqu'ici, les tourments, la haine des peuples modernes, les révolutions des empires n'ont pu détacher les Juifs de la loi qui leur fut donnée par Moïse. Donc cette nation est digne de foi lorsqu'elle affirme que le Pentateuque s'est transmis, de siècle en siècle, sans qu'il ait souffert d'altération essentielle quant aux faits, aux dogmes, à la morale.

2° L'impossibilité d'altérer dans leur substance les livres de Moïse. D'abord les Juifs croyaient à la divinité de leur religion, car ils souffraient et mouraient pour elle ; donc ils n'ont pu ni accomplir ni permettre l'altération des écrits où elle est développée. Ensuite, si un homme ou quelques hommes étrangers ou appartenant à la nation, eussent tenté de corrompre le Pentateuque, il n'y a pas un Juif qui ne s'en fût aperçu, puisque tous savaient et pratiquaient la loi, et la nation n'eût pas toléré la fraude sans réclamations et sans luttes. Enfin, un peuple ne se prendrait pas sans motif à falsifier, à charger de prodiges son code religieux, civil et politique ; comprend-on que les Juifs insèrent ou laissent insérer dans des livres, objets d'une vénération profonde, des faits et des miracles imaginés à plaisir, pour se tromper eux-mêmes et tromper leurs enfants et pour se convaincre qu'ils avaient un législateur envoyé de Dieu ? On peut faire des suppositions ; mais encore faut-il qu'elles ne soient pas absurdes.

*Les autres livres de l'Ancien Testament ont-ils la même intégrité ?*

Oui ; c'est la croyance unanime, réfléchie et éprouvée de la nation juive. D'ailleurs, on n'aurait jamais pu altérer ces livres, qui rappellent le Pentateuque pour le fond, l'esprit, la narration, les détails, sans tomber dans toutes les difficultés qui empêchait l'altération des livres de Moïse.

*Les livres du Nouveau Testament nous sont-ils aussi parvenus dans toute leur intégrité ?*

Oui, nous les avons aujourd'hui tels qu'ils furent écrits par les apôtres ; la preuve en est dans la vénération universelle dont les saints livres furent constamment l'objet et dans l'impossibilité manifeste de les altérer substantiellement.

1° Les chrétiens ont toujours regardé les livres du Nouveau

Testament comme la parole de Dieu, comme écrite sous la dictée du Saint-Esprit, comme renfermant la règle inviolable de la foi et des mœurs ; dès les premiers siècles, ils ont professé pour ces livres un respect qui tient du culte et qui leur fut même reproché par les païens ; pour eux, c'était une apostasie de livrer les Écritures aux mains des idolâtres, et ils sont morts en foule plutôt que de commettre un pareil crime ; on n'eût pas changé un mot, en citant les divins oracles, sans provoquer à l'instant des réclamations et des troubles, comme l'histoire l'atteste. De tels sentiments prouvent que les fidèles ont dû se montrer attentifs et scrupuleux à conserver le texte des saintes Lettres dans toute sa pureté ; et les faits et les témoignages prouvent qu'il en a été ainsi.

2° Les livres du Nouveau Testament sont répandus dans tout l'univers ; ils se trouvent dans les mains des évêques, des prêtres, des simples fidèles, des hérétiques et des incrédules. Il est impossible que tous ces hommes de religion, d'intérêts, de passions opposés, manquent à la fois de vigilance au point de laisser accomplir des changements de quelque importance dans le texte des livres sacrés ; il est encore bien plus impossible qu'ils s'entendent pour falsifier d'un commun accord les Écritures, d'ailleurs dispersées partout à un nombre infini d'exemplaires et connues de tous, amis et ennemis. Or, les Évangiles et les Épîtres des apôtres ont toujours eu la même notoriété, ils ont touché aux mêmes intérêts, provoqué de même le respect des uns et la haine des autres ; sans cesse il y a eu des hérétiques, des incrédules, des sectes hostiles à l'Église. Par conséquent, il a été impossible, à quelque siècle que ce soit, qu'une erreur essentielle se glissât par accident dans tous les exemplaires des Évangiles, ou qu'il se fit un complot universel pour l'y introduire.

#### ART. IV. — Du la véracité des saintes Écritures.

*Vous avez établi l'authenticité et l'intégrité des Écritures ; cela suffit-il pour mettre en évidence la dignité de ces livres et l'obligation où nous sommes d'y ajouter une foi entière ?*

Non, il faut de plus montrer qu'ils sont véridiques, et qu'on ne peut révoquer en doute les faits et les prodiges qu'ils rapportent.

*Comment peut-on s'assurer de la véracité d'un livre qui rapporte des miracles ou des faits surnaturels ?*

Absolument comme on s'assure de la véracité d'un livre qui rapporte des faits purement naturels. Car un miracle est un fait qui tombe sous les sens de même que les faits ordinaires et qui peut être constaté aussi facilement. Le témoignage verbal ou

écrit de ceux qui déposent d'un fait surnaturel peut être contrôlé et vérifié comme s'ils déposaient d'un fait naturel. Par conséquent les règles de critique qui servent à établir la vérité des histoires profanes serviront aussi à établir la vérité de l'histoire sacrée.

*Quand est-ce qu'on regarde un livre en général comme véridique et digne de foi ?*

On regarde comme digne de foi tout livre dont l'auteur n'a pas été trompé lui-même, et n'a ni voulu, ni pu tromper autrui.

*Avez-vous ces garanties touchant l'auteur du Pentateuque ?*

Oui, et ces garanties sont de la plus grande force.

1<sup>o</sup> Moïse, auteur du Pentateuque, n'a pas été trompé. Dans les quatre derniers livres sortis de sa main, il rapporte l'histoire des Hébreux, leur sortie d'Égypte au nombre de six cent mille hommes, sans compter les femmes et les enfants ; il rapporte les fléaux qui tombèrent sur l'Égypte, le passage de la mer Rouge, la destruction de l'armée de Pharaon, la proclamation de la loi sur le Sinaï au milieu des éléments bouleversés, la marche des Israélites à travers les solitudes de l'Arabie durant un espace de quarante années, les prodiges nombreux et publics qui soutinrent la nation jusqu'à son entrée dans la Terre promise. Or, ces faits ne sont pas isolés, ni instantanés, ils ne se produisent pas loin des regards du narrateur, et il ne les apprend pas d'une bouche suspecte ; au contraire, ils sont multipliés et durables, ils se passent sous les yeux de Moïse, il en est le témoin et l'acteur, et, au besoin, l'erreur de ses sens serait redressée par deux millions d'hommes. Il est matériellement impossible que, dans de telles conditions, un homme se fasse illusion et soit trompé.

2<sup>o</sup> Moïse n'a pas voulu tromper. D'abord la sincérité éclate dans son livre ; toutes ses actions portent l'empreinte de la religion et de la plus haute vertu ; ses lois respirent la justice et la piété. Ensuite il ne prend aucun moyen de tromper : il est sans ménagements pour les Hébreux, il rappelle leurs fautes aussi bien que les siennes, et les durs reproches qu'il leur a souvent adressés ; il cite des faits contemporains, publics, solennels, mêlés à l'histoire nationale et fournissant l'explication et l'origine des institutions religieuses, civiles et politiques du peuple Hébreu ; il parle avec une étonnante précision, nommant les personnages, fixant les dates, provoquant même le témoignage de ceux qui l'entourent. De bonne foi, ce n'est pas ainsi qu'on invente, et les imposteurs ne procèdent pas avec une telle simplicité, car ils ne feraient illusion à personne, et leur fraude serait trop aisément découverte.

3<sup>o</sup> Moïse n'aurait pas pu tromper, quand même il l'eût voulu. Il traite des plus chers et des plus graves intérêts de tout une nation ; il rapporte des faits matériels, sensibles, notoires, persistants, renouvelés sans cesse, des miracles qui durent quarante ans. Or, des hommes même grossiers et simples, au nombre de deux millions, ne peuvent se laisser tromper sur des faits de cette nature. On ne peut faire croire à un peuple entier que ses ennemis succombent sous de nombreux fléaux, qu'ils le poursuivent et sont engloutis dans la mer, que lui-même passe à pied sec la mer miraculeusement ouverte devant lui, qu'une nuée lumineuse l'éclaire et le dirige, que Dieu se montre et parle au milieu d'une nature bouleversée et tremblante, que les rochers se déchirent pour désaltérer les voyageurs, que tous les jours, excepté le jour du sabbat, le ciel leur envoie de la nourriture, que leurs vêtements se conservent durant quarante années ; on ne peut faire croire ces choses à un peuple entier, si elles ne sont pas vraies, et l'on peut encore bien moins lui persuader d'appuyer de son témoignage de pareilles choses, si elles sont des impostures.

*Ce que vous venez de dire prouve bien la véracité des quatre derniers livres de Moïse ; mais comment prouvez-vous la vérité des faits rapportés dans la Genèse, et dont ni Moïse ni les Juifs ne furent témoins, puisqu'il s'agit de la création du monde, du déluge, de la vie des patriarches ?*

Les miracles rapportés dans l'Exode étant vrais, comme on vient de le voir, il s'ensuit que Moïse, qui se donnait comme l'envoyé du ciel, et dont le ciel, en effet, ratifiait la parole par de si grands prodiges, fut réellement investi d'une mission divine. Un tel homme ne peut induire en erreur ; autrement l'erreur retomberait sur Dieu même qui lui donne crédit. Par conséquent, les faits rapportés dans la Genèse sont vrais, soit que l'auteur les ait connus par une tradition humaine, soit qu'il ait eu besoin, pour les connaître, d'une inspiration divine. D'ailleurs, il est remarquable que les sciences modernes, à la suite de toutes leurs recherches et par tous leurs progrès, viennent confirmer le récit de Moïse, loin d'y contredire ; en sorte que, sur la difficile question de l'origine et de la formation du globe, Moïse avait une instruction au moins égale à celle de nos plus savants contemporains, ou bien il était inspiré.

*Les autres livres de l'Ancien Testament offrent-ils les mêmes garanties de véracité ?*

Oui, car ils renferment l'histoire publique de la nation, ils rapportent des faits sensibles, notoires, importants, que les Hé-

breux avaient un souverain intérêt à examiner, et qu'ils pouvaient vérifier avec une facilité extrême. Par conséquent, les auteurs de ces livres n'ont pas été trompés, ils n'eussent pu tromper, quand même ils l'eussent voulu.

*Les faits rapportés dans les livres du Nouveau Testament sont-ils également vraies ?*

Oui, il n'y a même dans l'antiquité aucune histoire qui réunisse autant et de si puissantes garanties de certitude que l'histoire de Jésus-Christ et des Apôtres.

*Le témoignage de ceux qui ont écrit ces livres mérite donc la plus parfaite confiance ?*

Oui, car ils n'ont pu se tromper, et ils n'ont ni voulu ni pu tromper.

1° Ils n'ont pu se tromper. En effet, il ne s'agit pour eux, simples historiens, ni de questions abstraites, ni de discussions philosophiques, ni d'événements isolés, obscurs, sans intérêt, sans consistance, perdus dans la nuit des vieux âges ; il s'agit de faits palpables, importants, publics, contemporains, auxquels les narrateurs ont personnellement pris part. Ils racontent la vie, les prédications, les travaux, la passion, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, et ses miracles accomplis à la face de la Judée entière ; ils citent le temps, les lieux, les personnes. On ne peut objecter leur ignorance, il ne faut que des yeux pour s'assurer des faits qu'ils rapportent ; ni leur crédulité, ils se montrent peu disposés à croire, tout conspirait même à les détourner de croire ; enfin la simplicité la plus extrême ne va pas jusqu'à persuader qu'on voit tous les jours, durant plusieurs années, des faits matériels, admis ou combattus par le public, si réellement ces faits ne se produisent pas. Une telle erreur est impossible.

2° Les apôtres n'ont pas voulu tromper. D'abord l'imposture eût consisté à détruire la loi de Moïse, à laquelle ils tenaient par préjugé national, à faire adorer un crucifié qui, de son vivant, n'eut pas où reposer sa tête et ne se garantit pas d'une mort ignominieuse, à remplacer les opinions, la morale, le culte de l'idolâtrie par la pureté sublime des dogmes, de la morale et du culte chrétiens ; or ce projet était trop sage et trop grand pour des hommes, trop plein de vérité et de charité pour des imposteurs. Ensuite, quand on cherche à tromper, on en prend les moyens : les apôtres citent des faits contemporains, ils nomment les villes et les personnes, ils reprochent aux Juifs la mort de Jésus-Christ comme un déicide ; ils soutiennent que leur Maître est ressuscité, que plus de cinq cents disciples l'ont vu, à diverses reprises, sur différents points de la Judée, pendant quarante jours ; or des impos-

teurs ne placent jamais leur fable au milieu de leur époque et de leur pays. De plus, on ne trompe pas sans motifs, et la fraude porte ordinairement avec elle des caractères qui la dénoncent; or on ne saurait assigner aucun motif capable de déterminer les apôtres à tromper le genre humain, et leur récit simple, calme, ingénu, présente les marques les plus inimitables de sincérité.

3° Les apôtres n'auraient pu tromper, l'eussent-ils voulu. Ils étaient pauvres, illettrés, sans puissance, sans crédit; ils avaient contre eux la force publique, l'autorité des lois, les préjugés, l'intérêt, les passions, les sentiments religieux des païens et des Juifs: hommes et choses, tout les combattait. Par conséquent, il est impossible qu'on ait fini par admettre leur doctrine sans preuves valables et sérieusement discutées; et comme ces preuves ne sont autres que les faits évangéliques, c'est-à-dire les miracles opérés par Jésus-Christ et ses disciples, il s'ensuit que ces faits ont été sérieusement discutés. Comment les apôtres eussent-ils pu les dérober à l'examen et au contrôle du public, et comment lui faire illusion sur des événements d'une telle nature? Comment huit mille Juifs, adorant comme un Dieu celui que leur synagogue avait condamné comme un criminel, se sont-ils convertis à la parole de saint Pierre, s'ils pouvaient y contredire? Comment les Juifs, les Samaritains, les idolâtres, de préjugés et d'intérêts si opposés, ont-ils accueilli d'un commun accord la doctrine nouvelle, s'ils n'y furent entraînés par l'évidence des faits et l'éclat des prodiges!

*Ainsi les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament réunissent le triple caractère de l'authenticité, de l'intégrité et de la véracité?*

Oui, et c'est pour cela même qu'on doit y ajouter une foi entière.

*Cependant n'ont-ils pas été attaqués sous ce triples rapport par l'incrédulité moderne?*

Oui, des écrivains poussés par le libertinage de l'esprit et du cœur ont combattu, avec autant d'ignorance que de mauvaise foi, l'authenticité, l'intégrité et la véracité des saints livres.

ART. V. — Réponse aux objections dirigées contre l'autorité des Écritures.

*Faites connaître d'une manière générale les attaques dirigées contre les livres saints.*

Le XVIII<sup>e</sup> siècle attaqua principalement les livres de Moïse; il leur fit une guerre de détails, dénaturant les textes et les faits, jetant le ridicule sur les plus saints personnages et les mystères les plus augustes. Voltaire fut le chef de cette école qui s'est distinguée par une frivolité sans égale et une profonde ignorance des choses de la religion.

Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, la guerre contre Moïse se fit surtout au nom des sciences naturelles : la géologie, la physique, l'astronomie, l'histoire naturelle furent invoquées pour convaincre d'ignorance et d'imposture l'écrivain sacré qui avait tracé l'histoire de la création, de l'origine de l'humanité, du déluge et des premiers temps du monde.

Dans ces dernières années, l'incrédulité, vaincue sur le terrain des sciences naturelles, s'est portée sur un champ de bataille bien plus large. A force d'appliquer à l'interprétation de la Bible la raison individuelle dans toute son indépendance, le protestantisme, perdant une à une les plus hautes vérités religieuses, a fini par regarder la raison comme la règle exclusive et la mesure de ce qu'il faut admettre, puis par dépouiller la révélation du caractère surnaturel qui en est la base essentielle, enfin par nier la valeur historique des livres saints dont le récit et les personnages mêmes se trouvent rangés parmi les allégories et les fables ou mythes. De l'Allemagne, où ces erreurs se développent et font des ravages depuis plus de cinquante ans, elles sont passées en France, où quelques écrivains les professent d'une manière plus ou moins formelle, plus ou moins complète.

*Ne suit-il pas de ce que vous venez de rappeler, que la Bible fut attaquée tantôt timidement et sous des aspects particuliers, tantôt avec audace et dans tout son ensemble?*

Oui, la guerre faite à la Bible a successivement revêtu ce double caractère.

*Indiquez les objections particulières dirigées contre l'authenticité du Pentateuque et montrez la faiblesse et la fausseté de ces objections.*

On a voulu combattre l'authenticité du Pentateuque, en disant que, du temps de Moïse, l'art d'écrire n'était pas inventé, qu'il y a des difficultés touchant les dates, les lieux et les noms. — Mais d'abord on affirme, sans prouver, que l'écriture n'était pas inventée du temps de Moïse, et un soupçon sans fondement ne saurait détruire les raisons positives qui établissent l'authenticité du Pentateuque; puis l'histoire profane elle-même nous fait connaître que les caractères de l'alphabet furent apportés d'Egypte ou de Phénicie en Grèce peu de temps après Moïse. Ensuite les difficultés touchant les généalogies éteintes, des dates très reculées, des villes ensevelies, la faible obscurité qui en résulte, suffisent-elles pour étouffer l'éclat du témoignage donné par une nation entière, au péril de sa vie et depuis trente siècles?

On a dit que le Pentateuque fut rédigé par Esdras au retour de la captivité de Babylone. — Mais cette assertion ne se soutient

pas en présence des témoignages et des faits de l'histoire : l'histoire atteste qu'Esdras rappelle aux Juifs la loi de Moïse, qu'il leur adresse des reproches et des ordres en s'appuyant sur la loi de Moïse ; puis est-il possible qu'un homme, en supposant qu'il invente le Pentateuque, l'impose à la créance de tout un peuple comme une histoire véritable ? Ensuite, deux siècles avant Esdras, les Samaritains schismatiques et opposés aux Juifs possédaient le Pentateuque qu'ils possèdent encore, et dont le texte est identique à celui des Juifs. Seulement, les Samaritains ont retenu les anciens caractères hébreux, et montré par là qu'ils ne suivaient pas Esdras qui les a changés. Les objections sont donc vaines.

*Quelles difficultés particulières a-t-on élevées contre l'authenticité du Nouveau Testament ?*

On a prétendu que, comme il y eut, dans les premiers siècles, un grand nombre d'Évangiles apocryphes reçus avec respect, cités avec confiance, il est permis de penser que les quatre Évangiles reçus aujourd'hui n'ont pas un caractère plus authentique. — Mais d'abord on ne peut pas dire qu'un livre est supposé par cela seul qu'il a plu à quelque faussaire de supposer un livre analogue ; ensuite, les efforts entrepris par l'hérésie pour concilier l'autorité à des Évangiles supposés prouvent qu'il y a des Évangiles en possession de la confiance universelle et tenus pour authentiques ; enfin il est faux que ces Évangiles apocryphes aient été reçus et cités avec un respect et une confiance durables, la preuve en est dans la réprobation qui les a promptement atteints.

*Quelles raisons a-t-on alléguées contre l'intégrité du Pentateuque ?*

On a dit : 1° que le texte hébreu diffère du samaritain et que les anciennes versions ne s'accordent pas entre elles ; 2° qu'il y a de même un désaccord dans les chronologies de l'hébreu, du samaritain et de la version des Septante. — Mais, quant au premier chef, les variantes n'attaquent nullement la substance du livre, elles ressemblent à celles que présentent tous les livres anciens souvent transcrits ; elles résultent aussi, dans les versions, de l'impossibilité de faire passer en une langue plus récente les délicatesses, les nuances multipliées que présentent les expressions d'une langue étrangère et plus ancienne. Quant au second chef, la diversité des chronologies ne prouve qu'une chose, à savoir le faible intérêt qu'avaient les Juifs à retenir au juste les dates de la naissance et de la mort de quelques patriarches, et même la date du déluge, qui importe peu à la pureté des dogmes et des préceptes moraux, tandis que l'accord parfait qui existe entre les

autres points où l'unité était si difficile à conserver, prouve la sollicitude religieuse avec laquelle la nation entière veillait à l'intégrité du livre où elle trouvait ses croyances et ses lois.

*N'a-t-on pas fait aussi des objections contre l'intégrité du Nouveau Testament ?*

Oui, l'on a dit que cette intégrité ne pouvait se soutenir en face des nombreuses variantes que la critique a signalées dans les divers exemplaires, et en face de trois passages importants qui ne se trouvent pas dans tous les anciens manuscrits. — Mais, relativement aux variantes, elles portent presque toutes sur des différences si peu considérables qu'on ne saurait en faire un texte d'objections ; toutes s'expliquent par la difficulté de transcrire à la main, sans faute, une prodigieuse multitude d'exemplaires ; aucune n'affecte la substance de l'histoire évangélique, ni la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres. Relativement aux trois passages en question, l'intégrité du Nouveau Testament ne pourrait en recevoir des atteintes que si l'on prouvait que des mains catholiques les ont mis là où ils se trouvent, car jusque-là il est permis de dire que des mains hérétiques les ont supprimés là où ils ne se trouvent pas. Ensuite, ces trois passages, qui sont le dernier chapitre de saint Marc, l'histoire de la femme adultère au VIII<sup>e</sup> chapitre de saint Jean, et ce verset du chapitre V de la première Épître de saint Jean : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois personnes ne sont qu'un ; » ces passages, disons-nous, ne pourraient être regardés comme une interpolation opérée par les catholiques qu'autant que ce serait la seule ou la plus importante preuve de quelque dogme. Or, le passage de l'Épître de saint Jean n'est ni la seule, ni même la plus forte preuve du dogme de la Trinité ; l'histoire de la femme adultère n'appuie aucun point de notre croyance, et le dernier chapitre de saint Marc peut être supprimé sans que la vérité de la résurrection du Sauveur en souffre aucunement. Enfin, ce qui tranche toute difficulté, c'est que ces trois passages se lisent dans les plus anciens exemplaires, soit manuscrits, soit imprimés, et qu'ils sont cités par les Pères et les docteurs les plus graves et les plus proches des temps apostoliques.

*Sur quoi s'est-on appuyé pour infirmer l'autorité du Pentateuque, en cherchant à convaincre Moïse d'ignorance ou d'imposture ?*

On s'est appuyé sur la géologie en prétendant que la création n'avait pu s'accomplir comme Moïse le rapporte ; sur la physique, en alléguant l'impossibilité du déluge tel qu'il est décrit par Moïse ; sur la physiologie, en soutenant que la variété des types

dans l'espèce humaine forme une preuve contre l'unité de race ; sur la géographie, en niant que l'Amérique ait pu être peuplée par les descendants de Noé ; sur l'histoire et les découvertes relatives à l'astronomie, en donnant au monde une antiquité que lui refuse le texte du Pentateuque.

*Que répondez-vous, en général, à ces impossibilités et à ces démentis ?*

Je réponds, en général, qu'il ne suffit pas de donner un démenti pour avoir raison ; qu'une impossibilité alléguée n'est pas toujours une impossibilité réelle ; que les objections précitées reposent jusqu'ici sur des faits peu connus, mal observés, sur des systèmes vulnérables ou incertains, sur des hypothèses contradictoires ou fausses, et que de pareils éléments ne sauraient fournir une preuve valable contre les témoignages formels et les titres positifs qui établissent la véracité du Pentateuque.

*Que répondez-vous, en particulier, à chacune des objections tirées des sciences ?*

A l'objection tirée des sciences géologiques, je réponds : 1° que la fluidité primitive du globe est constatée par les mathématiques, la physique, la géologie, l'histoire naturelle ; 2° que l'ordre des créations énumérées dans la Genèse s'accorde parfaitement avec l'ordre dans lequel se présentent les débris fossiles des règnes animal et végétal ; qu'on ne peut déterminer la durée des périodes de la création ; que le mot jour, employé par Moïse pour désigner ces périodes, peut très-bien s'entendre d'un espace indéterminé ; 3° que la physique donne un crédit de jour en jour croissant à la théorie des vibrations qui présente la lumière comme distincte des corps lumineux, et qui explique l'apparition de la végétation avant celle du soleil.

A l'objection qui, se fondant sur diverses sciences, nie ou combat le récit mosaïque du déluge, je réponds : 1° que la réalité, la date, la soudaineté, l'universalité du déluge sont constatées par les traditions des peuples et par la science géologique ; 2° que la physique et les mathématiques se réunissent pour démontrer, soit qu'il y a bien assez d'eau sur les flancs du globe terrestre et dans l'atmosphère pour couvrir le sommet des plus hautes montagnes, soit qu'il y avait bien assez de place dans l'arche de Noé pour recevoir tout ce qu'il y a mis.

A l'objection que l'on dirige contre l'unité de la race humaine, en partant des variétés de types et des différences de couleurs qu'on y remarque, je réponds : que l'unité de l'espèce humaine est positivement confirmée par les conclusions de la physiologie ; 2° que, ce point de départ adopté, la nature tend à produire et à

conserver des variétés dans l'espèce humaine, et que ces variétés se rattachent au climat, à la nourriture, à l'éducation qui les rendent fixes, durables, caractéristiques; 3° que la linguistique et l'ethnographie, la science des langues et des mœurs des peuples, s'accordent à prononcer que tous les hommes remontent à un point commun où la division s'est opérée d'une manière soudaine et violente, absolument comme Moïse le dit à l'occasion de la tour de Babel.

A l'objection tirée de la distance qui sépare l'Asie de l'Amérique, et qui devait, au dire des incrédules, empêcher les descendants de Noé d'arriver jusqu'au nouveau continent, je réponds : 1° que cette distance qui, du reste, peut n'avoir pas toujours existé, n'est pas considérable; qu'il suffisait de quelques efforts ou même d'un simple accident pour la faire franchir à une ou plusieurs colonies; 2° que l'analogie frappante qui se remarque entre les langues et les traditions religieuses des deux pays, prouve que l'Amérique fut peuplée, en effet, par des colonies asiatiques.

A l'objection tirée de l'astronomie et de l'histoire de certaines nations, et tendant à donner au monde une haute antiquité, je réponds : 1° que l'antiquité des Chaldéens, des Egyptiens, des Indiens et des Chinois, en tant qu'elle remonterait plus haut que l'époque du déluge, n'est qu'une fable ridicule, qui ne s'appuie sur rien et que tout dément; 2° que les connaissances astronomiques, qu'on attribuait à quelques peuples anciens, sont relativement récentes, et qu'enfin, tout ce que l'on allègue en faveur des chronologies indiennes et chinoises, est bien loin de présenter les mêmes garanties de vérité que la chronologie de Moïse.

*Quelles objections particulières a-t-on soulevées contre la vérité du Nouveau Testament?*

On prétend avoir droit de révoquer en doute les faits évangéliques, parce qu'ils ne sont rapportés que par les Apôtres et les disciples de Jésus-Christ, et parce qu'on y démêlerait, çà et là, des contradictions. — Mais, 1° dès qu'un témoin est digne de foi, il importe peu qu'il tienne ou ne tienne pas à un personnage ou à une doctrine; or, nous avons montré que les Apôtres sont dignes de foi, puisqu'ils n'ont pu se tromper ni nous tromper sur les faits qu'ils rapportent. Ensuite, le silence des Juifs, eût-il été complet, prouverait la véracité des Apôtres; car si les Juifs étaient tenus d'exprimer leur conviction, au cas que les miracles fussent vrais, ils étaient bien plus strictement obligés de réclamer si les miracles étaient imaginaires, puisque la prétendue imposture attaquait leur nation en lui imputant un déicide, et leur religion, en

y substituant le Christianisme. Enfin, il est faux que les miracles n'aient été rapportés que par les Apôtres ; les Juifs ne les niaient pas, ils voulaient les expliquer par la puissance du démon ; les plus savants rabbins des premiers siècles ne les ont pas niés, ils prétendaient seulement qu'on n'en pouvait déduire la divinité de la mission de Jésus-Christ ; les auteurs païens ne les ont pas niés, ils en parlaient avec mépris et les attribuaient à la magie. Au reste, on peut citer le texte même de l'historien Josèphe, dont plusieurs ont contesté, mais dont plusieurs aussi établissent l'authenticité. 2° Il existe effectivement des différences entre les récits des divers évangélistes ; mais d'abord des différences ne sont pas des contradictions ; ensuite ces différences révèlent la simplicité sincère avec laquelle les Evangiles sont écrits, car des faussaires se fussent appliqués sans doute à éviter tout ce qui pouvait mettre sur les traces de l'imposture ; enfin, ces prétendues contradictions qu'on relève n'existent pas pour ceux qui ont étudié et qui connaissent les saintes Lettres. Là où l'ignorance voit du désaccord, la science aperçoit une harmonie parfaite.

*Après avoir éclairci les difficultés opposées à quelques points particuliers des Ecritures, faites connaître les erreurs par lesquelles on a voulu, d'un seul coup, abattre leur autorité.*

Ces erreurs sont le rationalisme, le naturalisme et le mythisme.

1° Le rationalisme. Le rationalisme consiste, en général, non pas à regarder et à employer la raison comme une faculté de connaître, mais à prétendre qu'elle trouve en elle toutes les vérités qu'il nous est nécessaire de savoir, sans qu'il faille recourir à la révélation et à la foi. En particulier, et dans ses rapports avec l'Écriture, le rationalisme consiste à juger en dernier ressort, au nom de la raison et à l'exclusion de l'autorité que Dieu même a établie, du sens et des difficultés exégétiques que présentent les Livres saints. Le résultat naturel d'un pareil système doit être de dépouiller la Bible de tout caractère mystérieux, et de la réduire enfin aux proportions et à la valeur d'une œuvre purement humaine ; par le fait, ce résultat s'est produit et se produit tous les jours, partout où l'on a méconnu l'existence de la société divinement investie de la mission de conserver et d'interpréter les Ecritures. Ainsi, les sectes protestantes, après avoir proclamé la doctrine du libre examen et l'indépendance de la raison individuelle, se voient précipitées dans le rationalisme qui leur enlève, chaque jour, des mains une page des Livres inspirés. Ensuite, le rationalisme prend divers noms, suivant les diverses erreurs qu'il professe et qu'il défend d'une manière plus formelle ; car,

en vertu de sa méthode et par son caractère, il est condamné à parcourir tous les degrés intermédiaires entre le catholicisme, qui est la vérité totale, jusqu'au scepticisme, qui est la négation de toutes les vérités. Ainsi, par la force de son système, un rationaliste rejette et retient de la Bible ce qui lui plaît, quand il ne va pas cependant jusqu'à refuser à la Bible toute valeur historique.

2° Le naturalisme. C'est une forme du rationalisme ; il consiste proprement à nier la destinée surnaturelle de l'homme et, par conséquent, l'ordre divin de la grâce dans lequel l'humanité fut placée à sa création et réhabilitée par Jésus-Christ. Il prétend donc qu'il suffit à l'homme des forces naturelles de son esprit et de sa volonté pour connaître et pratiquer les vérités religieuses et pour arriver à sa fin dernière. La religion, d'après cela, ne serait qu'un système philosophique, et par suite, la Bible et les doctrines qui y sont contenues doivent passer par le creuset d'une critique tout humaine. Il est évident que, pour la critique ainsi conduite, il n'y aura bientôt plus, ni inspiration des écrivains sacrés, ni prophéties, ni miracles, puisque toutes ces choses exigent une surnaturelle intervention de Dieu. Aussi les partisans du naturalisme sont arrivés bientôt, et en foule, à une doctrine où l'on cherche en vain les formules reçues du Christianisme et les traces de la révélation, à moins qu'elles n'y paraissent déguisées en aperçus philosophiques sans acception traditionnelle, sans réalité historique. C'est cette école qui a découvert et qui professe que le mystère de la Trinité n'est que l'infini, le fini et le rapport de l'un à l'autre. Avec une telle élasticité d'interprétation, les partisans du naturalisme ne retiennent des livres et des doctrines de l'Écriture que ce qui leur convient, et pour le savoir au juste, il faut le demander à chacun d'eux ; car la nature, comme la raison qui en fait partie, a quelque chose de variable et de personnel qui ne se manifeste que par l'expérience et qu'on ne peut définir *à priori*.

3° Le mythisme. C'est le suprême effort de la raison pour abolir l'autorité des Écritures. Il consiste proprement à présenter l'histoire sainte comme une allégorie, comme une suite de récits qui, vrais d'abord quant au fond des choses, ne nous sont parvenus qu'avec un entourage et sous une enveloppe de circonstances figuratives, de sorte que la réalité primitive s'est mêlée au symbole, quand elle n'a pas entièrement disparu, et qu'on finit par prendre l'un pour l'autre. Une fois admis que la raison ne recevra des Écritures que ce qu'elle pénètre et comprend, et que l'ordre surnaturel, avec toutes ses conséquences, demeurera comme non-venu, il ne restait plus qu'un moyen de critique à employer

contre la Bible, c'était de prétendre qu'elle renferme des fables ou des mythes. C'est ainsi que les premiers chapitres de la Genèse furent regardés par l'exégèse allemande comme des fictions allégoriques imaginées par quelque philosophe pour expliquer l'apparition du mal moral et physique, la diversité des langues. Ici encore, nous sommes en présence de l'arbitraire, et l'on ne peut préjuger à l'avance des faits où il plaira aux partisans d'un si étrange système de voir des réalités historiques ou de pures fictions. En fait, les uns ont réservé leur mode d'interprétation pour les âges les plus reculés et certains livres de l'Ancien Testament, les autres l'ont étendu même aux évangélistes, en sorte que, sous la main de ces profanateurs, il ne resterait que poussière et ténèbres autour du berceau de l'humanité, et même autour du berceau de l'Eglise de Jésus-Christ. C'est à ce terme affreux que sont arrivés en Allemagne les héritiers et les continuateurs de Luther.

*Que faut-il répondre au rationalisme, en tant qu'il combat l'autorité de la Bible ?*

Il faut lui répondre que Dieu peut bien parler, puisque les hommes, ses créatures, le peuvent; que Dieu peut bien être l'auteur d'une religion, puisque les rationalistes se croient capables d'en créer une; qu'en fait, Dieu a parlé et donné aux hommes une religion, comme il est prouvé positivement par des témoignages dont rien n'égale l'autorité; qu'il n'y a pas d'objection qui puisse mettre à néant un fait accompli; que la raison n'a pas prise directement sur un fait, mais bien que les témoignages où il s'appuie sont pour elle la seule garantie qu'elle puisse et doive invoquer; que la raison doit céder devant tous les faits solidement prouvés, ou ne céder devant aucun, et qu'ainsi elle doit logiquement avancer jusqu'à recevoir toutes les Ecritures comme authentiques, intègres et véridiques, ou bien reculer logiquement jusqu'au scepticisme le plus complet en matière d'histoire.

*Que faut-il répondre au naturalisme, en tant qu'il nie l'autorité des Ecritures ?*

Le naturalisme n'étant qu'une forme du rationalisme, et d'ailleurs l'existence de l'ordre surnaturel, comme l'existence de toute chose, appartenant à la classe des faits, il s'ensuit que la réponse dirigée contre le rationalisme est entièrement applicable au naturalisme. Le fait de l'inspiration des saints Livres, les miracles, les prophéties, toute la révélation en un mot, ne doivent pas être niés, parce qu'ils contredisent une théorie préconçue, mais la théorie est fautive et elle doit fléchir puisqu'elle est contredite par des faits invinciblement démontrés.

*Que faut-il répondre au mythisme inventé pour détruire l'autorité des Ecritures ?*

Il faut répondre d'abord, en général, que les preuves positives qui établissent l'authenticité, l'intégrité et la véracité des Ecritures subsistent entières et dans toute leur force sans être ébranlées par un système gratuit et des hypothèses chimériques, et que tout ce qu'on peut opposer au rationalisme est également valable contre la doctrine des mythologues. Il faut répondre ensuite d'une manière particulière à l'égard de l'Ancien Testament : 1° que les premiers chrétiens, habitués aux mythologies orientales, égyptiennes, grecques et romaines, ont lu et vénéré la Bible comme une histoire et non comme un mythe, et ont suffisamment montré qu'ils se convertissaient et mouraient à la voix des faits, et non au langage douteux du symbolisme ; 2° qu'il est étrange et même absurde de prétendre que les chrétiens n'ont pu découvrir, dans l'espace de dix-huit siècles, que les histoires hébraïques étaient de simples allégories, et qu'il a été possible de s'en apercevoir seulement au bout d'un si long temps ; 3° Que les annales hébraïques, à la différence de celles des autres peuples, ne supposent pas de périodes d'années incertaines et nombreuses précédant l'ère historique, mais au contraire, indiquent avec précision les temps, les lieux, les noms des personnages ; 4° que la connaissance d'un Dieu unique, créateur du monde, conservée pure et sans mélange par les Juifs seuls, au milieu des erreurs de tous les peuples, prouve qu'une révélation divine, et non une mythologie ridicule, est à l'origine des livres hébraïques ; 5° que les histoires de l'Ancien Testament ne présentent aucune de ces choses extravagantes ou immorales qui souillent les mythologies du vieux monde. Il faut répondre enfin à l'égard du Nouveau Testament : 1° que s'il n'y a pas de mythes dans l'Ancien Testament, comme on vient de le voir, à plus forte raison n'y en a-t-il pas dans le Nouveau ; 2° que le siècle d'Auguste, où parut le Christianisme, n'est point une époque mythologique, l'histoire n'y laissant aucune place à la fable ; 3° que les faits évangéliques ont eu une publicité qui empêche toute fiction ; 4° que la rapide propagation du Christianisme est incompatible avec la création d'un mythe qui exige des siècles ; 5° que la doctrine, la morale, le culte chrétien, ne plaisaient assez, ni aux Juifs, ni aux païens, pour que leur imagination s'appliquât à les revêtir de fables ; 6° qu'il n'est pas dans la nature d'un mythe d'être un, sublime, saint et puissant à civiliser le monde, comme le Christianisme est un, saint, puissant et sublime.

## ART. VI. De l'inspiration des saintes Ecritures.

*Outre l'autorité qu'elles tirent de leur triple caractère d'authenticité, d'intégrité et de véracité, les Ecritures n'ont-elles pas encore un caractère plus élevé qui les recommande à notre confiance et à notre vénération ?*

Oui, les Ecritures sont vénérables parce qu'elles sont inspirées de Dieu, et qu'ainsi on les nomme à juste titre la parole de Dieu, les oracles du Saint-Esprit.

*Qu'entendez-vous ici par le mot d'inspiration ?*

L'inspiration des Ecritures consiste : 1° en ce que Dieu révèle aux auteurs sacrés les vérités qu'ils ne peuvent pas connaître naturellement ; 2° en ce que Dieu les excite à écrire et leur suggère ce qu'ils doivent écrire par un mouvement surnaturel de la grâce ; 3° en ce que Dieu, par une assistance spéciale, les préserve d'erreur soit sur les faits historiques, soit en matière de dogme et de morale. Ainsi l'écrivain inspiré est celui qui parle d'après l'ordre et au nom de Dieu et qui ne peut ni se tromper, ni tromper les autres.

*La croyance de l'Eglise est donc que la Bible est un livre inspiré ?*

Oui, l'Eglise a constamment et universellement reçu les livres de la Bible comme inspirés tous et dans toutes leurs parties : les Pères et les docteurs sont unanimes. Les Juifs et toutes les sectes chrétiennes séparées de la vraie Eglise croient de même à l'inspiration des livres de la Bible qu'ils tiennent respectivement pour sacrés.

*En quelle langue les Livres saints sont-ils écrits ?*

Tous les livres de l'Ancien Testament ont été écrits originellement en hébreu, excepté quelques-uns, qui ont été écrits ou en chaldaïque, ou en syriaque, ou en grec. Les livres du Nouveau Testament ont été, au contraire, originellement tous écrits en grec, excepté l'Evangile de saint Matthieu, qu'on croit avoir été originellement écrit en hébreu, ainsi que l'Épître de saint Paul aux Hébreux. Plusieurs croient aussi que l'Evangile de saint Marc a été d'abord écrit en latin ; mais dans la suite des temps il s'est fait successivement plusieurs versions en diverses langues de tous les livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament <sup>1</sup>.

*Quel est le meilleur de tous ces exemplaires de l'Écriture sainte ?*

Si nous avons le texte original de l'Ancien et du Nouveau Testament dans la langue où ils ont été écrits par leurs auteurs

<sup>1</sup> Vide Bellarminum de verbo Dei, lib. II, c. 4 et seq.

aussi pur qu'il est sorti de leurs mains, il est évident que ce seraient là les meilleurs exemplaires de l'Écriture sainte; mais on croit que nous ne les avons pas tels, parce que les textes originaux ont pu subir quelques variantes, en partie par la mauvaise foi des Juifs et des hérétiques, et en partie par l'ignorance ou la négligence des copistes <sup>1</sup>. Dans cette difficulté générale de distinguer en certains points le texte réellement primitif, l'Église a enfin décidé dans le concile de Trente qu'elle reconnaissait pour canonique, authentique et légitime la version latine de l'Écriture sainte tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, qu'on nomme la version *vulgate*, c'est-à-dire vulgaire et commune, parce que, en effet, l'Église s'en est servie, comme ajoute le concile, pendant une longue suite de siècles. Il est aisé de conclure de là combien cette version, généralement parlant, est préférable à toutes les autres, puisque c'est la seule à laquelle l'Église ait donné cette autorité. Ce n'est pourtant pas qu'elle ait voulu rejeter ni condamner les autres versions. Il est permis de les estimer, de faire usage et de l'hébreu et du grec, et des autres versions qui ont toujours été reçues dans l'Église, et qui n'ont jamais été condamnées. Il est même quelquefois utile aux savants de les consulter; mais l'Église ne les a jamais déclarées authentiques, et elle ne donne cette qualité qu'à la Vulgate <sup>2</sup>.

*Quel est l'auteur de la Vulgate ?*

On l'attribue communément à saint Jérôme, et il est certain que la plus grande partie est de lui; mais on a lieu de douter pour le reste. Il est même certain que les Psaumes ne sont pas de lui <sup>3</sup>.

*Quelles sont, après la Vulgate, les autres principales versions de l'Écriture sainte ?*

La principale version de l'Ancien Testament est la version grecque des *Septante*, ainsi appelée parce que Ptolémée-Philadelphe, roi d'Égypte, ayant souhaité d'enrichir sa belle bibliothèque d'une version de la Bible, les Juifs lui envoyèrent, pour exécuter ce travail, soixante-douze hommes choisis, qui traduisirent tout l'Ancien Testament en grec; et cette version fut si estimée des Juifs, qu'ils s'en servirent dans la suite comme de l'hébreu. Elle fut même bientôt la plus en usage, parce que la langue grecque devint parmi les Juifs plus commune que l'hébreu. C'est pour cela qu'on la trouve citée par Notre-Seigneur

<sup>1</sup> S. Justinus Dial. cum Tryp. — Eusebius, lib. IV. Histor., c. 18. — Origènes, homil. 12, in Hieremiam, et alii.

<sup>2</sup> Conc. Trid., sess. IV, decret de canonicis script.

<sup>3</sup> Vide Bellarminum de verbo Dei, lib. II, c. 9.

dans les Évangiles, et par les Apôtres dans leurs Épîtres. Quant au Nouveau Testament, outre le latin de la Vulgate qui est le seul authentique, nous l'avons aussi en grec, mais moins sûr et moins correct <sup>1</sup>.

*Tout ce qui est contenu dans l'Écriture sainte, surtout dans la Vulgate, est-il article de foi ?*

1° Il est de foi que la version Vulgate est, généralement parlant, toujours bonne, toujours fidèle et pure, quoique, en quelques endroits peu importants, elle puisse être meilleure. C'est aussi par cette dernière considération qu'après même la définition du concile de Trente, il n'est pas défendu aux savants de proposer quelques corrections dans la version Vulgate, pourvu qu'elles soient fondées sur de bonnes raisons, et qu'elles n'aient pas pour motif l'esprit d'erreur et de nouveauté.

2° Il est de foi que la Vulgate ne contient rien de contraire à la foi, ni aux bonnes mœurs ; et on est obligé de croire tout ce qu'elle contient en matière de foi et de mœurs. Car, pour ce qui est de quelques circonstances de faits indifférents à l'un ou à l'autre de ces deux points essentiels, il est vrai qu'elles ne sont point l'objet d'un acte particulier de foi ; mais toute l'Église les croit, et tout fidèle doit les croire, 1° par respect pour l'autorité des auteurs sacrés qui les rapportent, et sur lesquels le Saint-Esprit a veillé, afin qu'ils n'écrivissent rien de contraire à la vérité ; et 2° on ne peut sans témérité refuser de les croire, d'autant plus qu'il est impossible de prouver la fausseté ou la contradiction d'aucun passage de l'Écriture sainte.

*Quelle distinction fait-on des sens de l'Écriture sainte ?*

On distingue en général le sens *littéral* ou *historique*, et le sens *spirituel* ou *mystique*. Le sens *littéral* est celui que la phrase présente à l'esprit immédiatement par elle-même ; et on en distingue deux : l'un simple et ordinaire, l'autre métaphorique ou figuré, comme lorsqu'il est dit : « La main du Seigneur n'est point accourcie... son oreille n'est point appesantie <sup>2</sup>. » Car par *la main du Seigneur* on entend sa puissance, et par *son oreille* on entend l'attention qu'il donne à nos prières. Toute l'Écriture est pleine de textes semblables <sup>3</sup>. Le sens *spirituel* est un sens par lequel on rapporte la phrase à une signification différente de celle qu'elle présente naturellement et immédiatement à l'esprit. C'est ainsi que ce qui est dit littéralement et historiquement dans l'Ancien Testament de la sortie d'Égypte, du passage de la mer

<sup>1</sup> Idem, *ibid.*, c. 6.

<sup>2</sup> Isai. LIX, 1.

<sup>3</sup> Vid. Dion. Areopag. Hier. cœl.

Rouge, de la manne, de l'eau qui sortit du rocher, dans un sens spirituel, s'entend du Christianisme.

Les théologiens font encore quelques distinctions de divers sens spirituels ; mais ce détail n'appartient point à cet ouvrage.

*Tous ces divers sens de l'Écriture sainte sont-ils également de la foi ?*

Il est de la foi que tout le sens littéral, soit simple, soit figuré, comme il est interprété par l'Église, ne contient rien de contraire à la foi. Il en est de même des sens spirituels reconnus par l'Église. Ceux que l'Église n'a point admis authentiquement, s'ils sont unanimement reçus par les saints Pères, on ne peut sans une extrême témérité les changer ou les rejeter, et le concile de Trente le défend expressément<sup>1</sup>. Quant aux autres sens spirituels que des auteurs particuliers peuvent donner à divers passages de l'Écriture, on est toujours libre de ne les pas admettre. Ils sont pourtant quelquefois utiles pour exciter et entretenir la piété ; mais si l'on s'y attache comme à des révélations divines, et qu'on s'imagine y trouver de véritables figures des événements présents, c'est une illusion dangereuse qui peut conduire au fanatisme.

*Au reste, ne pouvez-vous assigner quelques règles générales qu'il importe de suivre dans l'interprétation des Écritures ?*

On assigne, en effet, plusieurs règles dont ne peuvent s'écarter impunément ceux qui veulent étudier et interpréter les Écritures. — La première règle, c'est que les saints Livres doivent être interprétés selon l'enseignement de l'Église catholique, et non d'après la raison seule, ni sur la foi d'un secours spécial et individuel qu'on prétendrait avoir reçu du Saint-Esprit — La deuxième règle, c'est que l'accord unanime des Pères dans l'interprétation des passages qui touchent à la foi et à la morale forme une autorité irréfragable, et doit prévaloir sur tout jugement privé. — La troisième, c'est qu'il faut prendre les textes de l'Écriture dans leur sens littéral et naturel, à moins que la nature des choses, les lois du langage ou quelque usage reçu n'autorisent à leur donner un sens figuré. — La quatrième, c'est que l'on doit faire attention, non-seulement aux passages qu'on examine, mais au contexte de tout un chapitre, et quelquefois même à l'esprit général de tout un livre ; autrement, on courrait risque de s'égarer dans des interprétations arbitraires et fausses. — La cinquième, c'est qu'on doit tenir compte du génie de la langue que parlait l'auteur sacré, des circonstances de temps et

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. IV, decret. de canon. script.

de lieu dans lesquels il a vécu, du but général de son livre, enfin des passages parallèles ou analogues que présente un autre écrivain inspiré.

D'après cela l'accord plus ou moins général des Pères en matière de sciences naturelles, d'astronomie, de géologie, etc., représente seulement l'opinion de quelques hommes graves, et ne forme pas autorité; leur mission comme interprètes de l'Écriture étant de nous transmettre les vérités de la religion, et non de nous instruire des sciences profanes. D'après ces règles encore, un passage ne doit pas être rejeté ni détourné du sens naturel qu'il présente, sous prétexte qu'il renferme quelque chose d'incompréhensible, un dogme et un mystère, l'enseignement de l'Église étant établi de Dieu pour nous éclairer et nous fixer sur les questions de cette nature. D'après ces règles enfin, on voit que pour bien comprendre les Écritures, il faut connaître l'histoire et les mœurs du peuple juif et des nations voisines, la chronologie des temps anciens, la géographie de la Palestine, etc.

*Tous les chrétiens indifféremment sont-ils obligés de lire l'Écriture sainte?*

Non; car tous ne sont pas capables de la lire ni de l'entendre. Quant à ceux qui sont capables de la lire avec fruit, quoique l'Église n'en ait fait aucun précepte positif, s'ils s'en dispensaient entièrement, ils auraient à se reprocher de se priver eux-mêmes d'un des moyens les plus utiles qu'ils aient pour nourrir leur piété, et de négliger celle de toutes les lectures qui est la mieux faite pour leur inspirer des sentiments chrétiens <sup>1</sup>. Mais il faut bien se donner de garde de lire les traductions infidèles que les supérieurs ecclésiastiques ont proscrites. Ce sont des sources empoisonnées où, en cherchant la vie, on ne trouve que la mort.

*Qu'est-ce que l'Église défend encore par rapport à l'Écriture sainte?*

Elle défend d'abuser des textes de l'Écriture en les détournant

<sup>1</sup> S. Chrysost., homil. 2, in Matth., c. 1 : Lisez, je vous conjure, l'Écriture sainte. Rien de plus salutaire à l'âme. C'est le moyen de plaire à Dieu, de nous préserver des discours déshonnêtes et licencieux en nourrissant notre esprit des paroles divines, de nous faire craindre du démon en nous munissant du discours de l'Écriture sainte, et de mériter par là de plus grandes grâces de Dieu, etc. — Idem, Conc. 3 de Lazaro : Voilà à quoi je vous exhorte et à quoi je ne cesserai jamais de vous exhorte, de ne pas vous con-

tenter d'écouter ici la lecture de l'Écriture sainte, mais de la lire continuellement dans vos maisons..... La lecture de l'Écriture sainte est un secours merveilleux contre le péché : l'ignorer, c'est se précipiter dans l'abîme, c'est renoncer à son salut. C'est cette ignorance qui a produit les hérésies et la corruption des mœurs; car il est impossible que celui qui la lit assidûment et avec attention n'en retire un grand fruit. — S. Hieronym., ep. 57, ad Lætam, tom. 4, novæ édit.

de leur vrai sens pour leur donner un sens tout profane, et en faire des applications étrangères, et surtout des allusions ridicules et odieuses <sup>1</sup>.



## CHAPITRE II.

### DE LA TRADITION.

*Toutes les vérités de la foi sont-elles contenues dans la sainte Ecriture?*

Non. Il y en a plusieurs que nous ne connaissons que par la tradition; et c'est ce qui prouve la nécessité de la tradition, afin qu'elle supplée à l'Ecriture sainte, et que les fidèles ne puissent ainsi rien ignorer de tout ce qu'ils doivent croire.

*Qu'est-ce que la tradition?*

La tradition en général signifie la communication que les hommes se font les uns aux autres, de génération en génération, de la connaissance de certaines vérités; et la tradition de l'Eglise en particulier signifie cette communication des vérités de la foi et de certains usages qui de siècle en siècle s'est perpétuée jusqu'à nous. Lorsque la tradition a pour objet le dogme et la morale, elle est divine, et néanmoins elle se nomme apostolique, parce qu'elle nous est venue par l'enseignement des apôtres. Lorsqu'elle a pour objet quelque point de discipline, elle est proprement ecclésiastique, et en ce cas, elle se nomme encore apostolique, si elle remonte jusqu'aux apôtres.

*De quelle tradition s'agit-il proprement ici?*

Il s'agit de la tradition divine ou contenant les révélations que Dieu a faites aux hommes. Cette tradition est appelée la parole de Dieu *non écrite*, pour la distinguer de la parole de Dieu *écrite*, qui est l'Ecriture sainte: tradition par conséquent dont l'autorité étant divine, doit faire la règle de notre foi et de nos mœurs.

*Comment la tradition ou la parole de Dieu non écrite est-elle venue jusqu'à nous?*

Par le canal des Apôtres et de ceux qui leur ont succédé jusqu'à nous. Les Apôtres, après avoir été instruits, instruisirent ceux qu'ils établirent pour gouverner et enseigner les fidèles après eux. Ceux-ci instruisirent pareillement leurs successeurs, et ainsi, d'âge en âge, la tradition a passé jusqu'à nous, et passera à tous les fidèles jusqu'à la fin des siècles <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Conc. Trid., decret. de éditione t usu sac. lib., sess. IV.

<sup>2</sup> Act., I, 5. — I. Cor., XI, 2. — II. Thessal, II, 14. — II. Tim., II, 2.

*Est-il donc besoin d'admettre la tradition ou parole de Dieu non écrite, lorsqu'on possède la Bible ou la parole de Dieu écrite?*

Oui, c'est d'abord indispensable pour se fixer sur l'inspiration, la canonicité et le nombre des livres qui contiennent vraiment la parole de Dieu; ensuite, c'est en fait le seul moyen par où nous est venue la connaissance de plusieurs points de foi; d'ailleurs c'est l'enseignement de tous les siècles chrétiens, et le témoignage de tous les Pères et Docteurs de l'Eglise: enfin, il est dans la nature même des choses que la lettre morte d'une loi se trouve expliquée et soutenue par l'interprétation authentique du législateur placée sur les lèvres d'une magistrature vivante.

*On doit donc la même vénération et la même confiance aux enseignements de la tradition qu'à la parole expresse des saintes Écritures?*

Oui, puisque c'est la même autorité qui parle; de là vient que le concile de Trente, représentant l'Eglise universelle, place sur le même rang les saintes Écritures et la tradition et frappe d'anathème les téméraires qui repousseraient l'autorité de la tradition divine.

*Cette doctrine du concile de Trente est-elle ancienne dans l'Écriture.*

Cette doctrine est celle des apôtres; on la trouve consignée à chaque page des Pères et des écrivains ecclésiastiques, dans les décrets des saints conciles; les protestants eux-mêmes conviennent par leurs organes les plus distingués que tel fut le sentiment des siècles primitifs, et qu'en principe et en fait on ne saurait donner à l'Eglise une autre base.

*Ne pourrait-on pas dire que la raison et le bon sens sont d'accord avec l'Eglise pour proclamer la nécessité d'une tradition, comme base de toute société?*

— Conc. Nicæn., II, act. 7, in fine: Si quelqu'un méprise la tradition de l'Eglise établie soit sur l'Écriture, soit sur l'usage, qu'il soit anathème. — S. Basil., lib. de Spir. santo, c. 27: Les dogmes que l'on conserve dans l'Eglise, et que l'on y prêche, nous viennent les uns de l'Écriture sainte, les autres de la tradition des apôtres. De l'une et de l'autre manière ils sont également dignes de foi, et il faudrait n'avoir aucune connaissance des principes fondamentaux de l'Eglise pour les contredire. — S. Chrysost. in II. Thessal., II: Il est évident que les apôtres ne nous ont pas tout laissé

dans leurs Epîtres, et qu'ils nous ont laissé beaucoup de choses qu'ils n'ont pas écrites. Mais on doit à tous une égale croyance. — Tertull., lib. de Coronâ militis. — S. Aug., ep. 118. — Idem, lib. II, de Baptismo cont. Donat., cap. 7. — S. Epiphanius, Hæres. LXI cont. Apostolicos: C'est encore une nécessité de s'en rapporter à la tradition, car nous ne pouvons pas tout savoir par l'Écriture. C'est pour cela que les saints apôtres nous ont instruits et par leurs écrits et de vive voix par la tradition, comme dit l'Apôtre: «Ainsi que je vous l'ai appris, etc.»

Oui, car la tradition se trouve à l'origine de l'humanité; elle se trouve à l'origine du Christianisme qui, en quelques années, fut porté d'un bout du monde à l'autre par la parole et non par des livres seulement; elle se trouve même à la base des sociétés civiles qui sont fondées sur la certitude morale, ou le témoignage des hommes. Comment donc s'étonner qu'il y ait une tradition divine à la base de l'Eglise, d'autant plus que l'Eglise a pour mission de proposer à notre foi des vérités élevées, complexes, mystérieuses, et que, de quelque manière qu'on les exprime, il faudra toujours une autorité pour résoudre les doutes, fixer les incertitudes, réprimer les erreurs. Au besoin, les dissensions intérieures du protestantisme prouveraient clairement la justesse de cette réponse.

*Quelles sont les sources où se conserve la tradition et d'où elle découle pour nous instruire?*

Ces sources sont : 1° l'enseignement et la pratique de l'Eglise, dont nous établirons ailleurs l'infailibilité; 2° les décrets des conciles généraux; 3° les Actes des martyrs, qui reproduisent si éloquemment la croyance des premiers siècles; 4° la liturgie, c'est-à-dire cet ensemble de prières et de rites reçus dans l'Eglise et pratiqués dans la célébration du saint sacrifice, l'administration des sacrements et les cérémonies du culte public; 5° les traités des Pères ou auteurs ecclésiastiques qui ont écrit sur la religion jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, et les travaux des docteurs et théologiens venus depuis cette époque, les uns et les autres étant considérés ici, non pas au titre de leur génie et de leur sainteté, mais comme simples témoins de la foi et de la conduite de leurs contemporains. On peut encore ajouter à ces sources, les histoires de l'Eglise, les monuments de l'antiquité chrétienne; il n'est pas jusqu'aux hérétiques qui ne servent, soit par leur témoignage positif, soit par leurs attaques, à faire connaître l'antiquité et l'universalité des traditions apostoliques.

*Ne peut-il donc pas arriver que la tradition s'altère, en traversant tant de siècles?*

Non, et l'on peut s'en assurer : 1° par la promesse infailible que Jésus-Christ a faite à son Eglise, de l'assister continuellement et de ne pas permettre qu'elle tombe dans l'erreur; 2° par l'impossibilité qu'il y a qu'il se soit fait quelque changement dans la croyance de l'Eglise universelle, sans qu'on s'en soit aperçu, ni que personne ait réclamé. 3° Pour se convaincre que cette tradition n'est point altérée, il n'y a qu'à confronter les plus anciens monuments que nous en avons avec les plus récents; car on verra qu'elle est toujours la même. Mais comme cette voie est d'une

longue discussion, et qu'elle n'appartient qu'aux docteurs, il faut s'en tenir à l'argument invincible de l'assistance continuelle du Saint-Esprit, qui rend l'Eglise infaillible <sup>1</sup>.

*L'Eglise a donc toujours cru tout ce qu'elle croit aujourd'hui ?*

Tout sans exception, et jusqu'à la fin des siècles elle ne croira rien de plus, ni de moins. La tradition de l'Eglise est nécessairement toujours la même, invariable et constante. Une raison pour laquelle elle croit aujourd'hui ce qu'elle croit, c'est qu'elle l'a toujours cru, et une preuve qu'elle l'a toujours cru, c'est qu'elle le croit aujourd'hui.

*Ne découvre-t-on pas quelquefois parmi les fidèles des traditions fausses ou du moins très-suspectes ?*

Il est vrai ; mais il faut bien distinguer ces sortes de traditions de ce qu'on appelle la tradition de l'Eglise. Celle-ci est universellement reçue et reconnue pour vraie de toute l'Eglise ; au lieu que les autres sont des traditions ou plutôt des opinions de quelques églises particulières, qui n'ont jamais été adoptées par l'Eglise universelle, et qui dès là sont sujettes à l'examen. Il est vrai que l'Eglise laisse en paix ceux qui suivent ces traditions particulières, lorsqu'elles n'ont rien de contraire à la foi ni aux bonnes mœurs ; mais, d'un autre côté, loin de les approuver, elle permet aux savants de les examiner par les règles d'une sage critique. On peut mettre encore dans le même rang les opinions sur lesquelles les saints Pères sont partagés. Car alors il est permis à chacun de suivre celle qui lui paraît la plus vraisemblable. Mais il n'en est pas de même des sentiments que tous les fidèles croient, comme on dit, d'une pieuse croyance ; car, quoique ces sentiments ne soient pas de foi, il est cependant toujours pour le moins téméraire et scandaleux de les contredire.

<sup>1</sup> S. Aug., lib. de Unit. eccless., c. croire sur le témoignage de l'Eglise, 19 : Quand une chose ne se trouve que Jésus-Christ nous assure ne dire nulle part dans l'Ecriture, il faut la jamais que la vérité.

## SECTION II.

DE DIEU ET DE SES ATTRIBUTS ; DE LA SAINTE TRINITÉ ;  
DES ŒUVRES DU CRÉATEUR.

CHAPITRE I<sup>er</sup>

DE DIEU ET DE SES ATTRIBUTS.

*Quelle est la première vérité que la religion nous enseigne, que la raison et le cœur de l'homme s'accordent à reconnaître, et que l'univers lui-même proclame par ses merveilles ?*

C'est qu'il y a un Dieu, être infiniment parfait, créateur du ciel et de la terre et gouvernant toutes choses par sa providence.

ART. I<sup>er</sup>. — De l'existence de Dieu.

*Pourquoi croyez-vous qu'il y a un Dieu ?*

Je le crois par la foi ; mais il est d'ailleurs impossible à un esprit raisonnable d'en douter, pour peu qu'il y réfléchisse, qu'il considère ce monde visible et la nature de l'homme.

*Comment ce monde visible prouve-t-il qu'il y a un Dieu.*

Ce monde visible prouve qu'il y a un Dieu : 1<sup>o</sup> par le fait de son existence. Le monde existe ; donc il a un auteur, qui lui-même n'a pas d'auteur, une cause qui est par la nécessité de sa nature. Car le monde ne s'est pas fait de lui-même ; prétendre le contraire, est une absurdité. Il n'est pas éternel non plus, comme cela demeure évident par l'état de dépendance, de perfectionnement et de dégradation alternatifs où se trouvent ses diverses parties. Il est donc l'ouvrage d'un Être puissant que nous nommons Dieu. 2<sup>o</sup> Ce monde visible prouve qu'il y a un Dieu par l'ordre admirable dont il offre le spectacle. Tant d'harmonie et de beauté décèle non-seulement une puissance étonnante, mais une sagesse et une intelligence infinie. 3<sup>o</sup> Ce monde visible prouve qu'il y a un Dieu par l'existence du mouvement, auquel il est soumis. Tout effet suppose une cause, et tout mouvement un moteur ; la matière ne se meut pas d'elle-même, et tout est mouvement dans l'univers. Donc il y a en dehors et au-dessus de l'univers un principe immatériel de mouvement, une volonté, un esprit, qui est Dieu.

*Comment la nature de l'homme en particulier prouve-t-elle qu'il y a un Dieu ?*

Elle le prouve : 1<sup>o</sup> parce qu'il y a nécessairement un esprit auteur ou créateur de l'esprit humain ; car, encore une fois, toute œuvre suppose un ouvrier, et notre esprit reconnaît aisément qu'il n'a pas toujours existé et qu'il ne porte pas en lui-même la cause de son existence. Il y a donc un esprit auteur et créateur de notre esprit. La nature de l'homme prouve l'existence de Dieu, 2<sup>o</sup> parce qu'il y a nécessairement un modèle infini et parfait dont l'esprit humain est l'image finie et imparfaite. En effet, la sagesse et l'intelligence d'un homme sont conçues comme plus grandes ou plus petites que celles d'un autre homme, et par conséquent comme plus ou moins bornées. Mais on ne conçoit pas une chose comme bornée sans concevoir en même temps que la borne puisse indéfiniment reculer ; ce qui ne se pourrait, s'il n'y avait une chose sans bornes et que rien de fini, même en s'augmentant sans cesse, ne saurait égaler. En un mot, tout attribut fini suppose un attribut infini ; tout être fini un être infini. Donc il y a au-dessus de l'esprit humain un esprit infini et parfait qui est Dieu. La nature de l'homme prouve l'existence de Dieu, 3<sup>o</sup> parce qu'elle admet cette vérité universellement et d'une manière invincible. En effet, tous les peuples de tous les pays et de tous les siècles ont reconnu et proclamé l'existence de Dieu ; à peine y a-t-il des doutes pour quelques individus isolés ou quelques peuplades abruties. Aucune grande réunion d'hommes n'a complètement ignoré Dieu ; et d'ailleurs si quelqu'un se rencontrait sans croyance religieuse, cette exception ne prouverait pas contre l'unanimité des races humaines que la raison ne croit pas naturellement en Dieu, dès que la parole lui fait connaître l'existence de Dieu. Or cette unanimité des peuples est un indice certain de vérité ; les erreurs sont personnelles, accidentelles, temporaires ; mais ce qui, au milieu des erreurs, reste cru et consenti universellement, cela est essentiellement vrai.

*La réflexion ramenée sur les idées nécessaires et fondamentales de l'intelligence, peut-elle également tirer de là une preuve de l'existence de Dieu ?*

Oui, la raison humaine trouve une preuve de l'existence de Dieu dans les idées nécessaires qu'elle possède. 1<sup>o</sup> Nous avons l'idée de l'infini ; donc l'infini existe. Que tous les hommes aient en eux l'idée de quelque chose d'infini en durée, en étendue ou immensité, en force et en puissance, en perfection de tout genre, c'est indubitable ; car ils parlent de fini, de relatif, de borné, et ils ne conçoivent pas de bornes que l'imagination ne fasse fuir

devant elle sans cesse et en tous sens ; mais cette fuite indéfinie, illimitée, suppose un champ absolument infini qu'elle parcourt sans pouvoir jamais le mesurer, et où elle a lieu sans que jamais l'espace lui manque. Donc, l'idée du fini emporte nécessairement l'idée de l'infini, et même le fini ne se conçoit, ne s'entend que comme privation de l'infini. Que cette idée de l'infini, qui est dans toute intelligence humaine, réponde à une réalité distincte et indépendante de notre intelligence, à une réalité infinie, c'est de la plus entière certitude : d'abord parce que tout homme, quand le mot d'infini lui est suffisamment expliqué, croit instinctivement et par la force de sa nature, à la réalité de l'objet que ce mot représente ; ensuite parce que l'idée de l'infini, loin de venir du fini ou de l'indéfini, qui en est la répétition multipliée, les explique et les fait concevoir, et qu'ainsi, ne venant ni de l'un ni de l'autre, elle a sa cause dans l'infini réel qui peut seul la créer en nous ; enfin, parce que l'homme ne conçoit et n'entend rien par l'esprit, c'est-à-dire ne se représente rien, ne voit rien en idée, que ce qui est en réalité, et qu'ainsi ne voyant pas l'infini dans le fini, puisque le plus n'est pas dans le moins, ou bien dans l'indéfini qui n'est que le fini dont on remue la borne, il reste qu'on voie l'infini seulement en lui-même. Donc l'infini existe, puisqu'on en a l'idée. L'infini, c'est ce que les langues humaines nomment Dieu ; donc Dieu existe. 2° La même preuve peut être présentée en d'autres termes, parce qu'elle peut se tirer d'autres idées de l'esprit humain ; ainsi l'on peut dire : Il y a des choses contingentes ou qui ont commencé en vertu d'une force antérieure et supérieure ; donc il y a un être nécessaire, qui n'a pas commencé, qui est par la seule force de sa nature et qui possède une indépendance absolue ; cet être nécessaire, c'est Dieu. On peut dire encore : Il y a dans l'ordre intellectuel et moral des vérités immuables, à l'aide desquelles nous apprécions certains faits, qui dès lors nous apparaissent et sont nommés vrais, justes et bons ; or, ces vérités, cette règle et cette raison de tous les siècles, cette justice et cette vertu, se rattachent nécessairement à une vérité éternelle, substantielle, indestructible. Cette vérité, c'est Dieu.

*Y a-t-il donc des hommes qui aient le malheur de ne pas croire en Dieu, pour qu'on soit obligé de les ramener à cette vérité par la voie du raisonnement ?*

Il est permis de douter qu'il y ait des hommes assez corrompus et insensés pour nier sérieusement l'existence de Dieu et se montrer positivement athées ; s'il y en a toutefois, ce sont des monstres dans l'espèce humaine et il faut en estimer la rencontre

abominable. Mais, par malheur, il existe beaucoup d'hommes qui vivent comme s'ils ne croyaient pas en Dieu et tombent ainsi dans une sorte d'athéisme pratique; qui vivent comme s'ils ne croyaient qu'à leurs sens et à leurs appétits grossiers, et semblent oublier qu'ils ont une âme et une destinée éternelle, et qu'il y a un Dieu rémunérateur et vengeur de nos vertus et de nos crimes.

*Comment se fait-il donc que des hommes arrivent à méconnaître et à blasphémer Dieu ?*

Cela vient d'abord de la faiblesse et de la grossièreté de l'esprit, et non pas de la force et de la supériorité de la raison. Car bien loin qu'on explique tout sans Dieu, au contraire, sans Dieu, l'on n'explique absolument rien; ensuite, non-seulement les athées ne renversent pas les preuves que l'on donne de l'existence de Dieu, mais ils ne fournissent aucune preuve qui autorise leur incrédulité, ce qui serait pourtant nécessaire s'ils veulent procéder suivant les règles de la science. L'impiété des hommes qui blasphèment et oublient Dieu vient ensuite et surtout de la corruption du cœur, à force de faire le mal, ils se prennent à détester Dieu, qui est le souverain bien; ils le redoutent comme un vengeur et semblent vouloir se persuader qu'il n'existe pas, comme si nier le soleil, c'était l'éteindre.

*Quelles conséquences résulteraient de la doctrine des athées ?*

Il en résulterait les conséquences les plus ignobles et les plus funestes; il en résulterait : 1° qu'il n'y a plus de loi morale, puisqu'il n'y aurait plus de législateur pour l'imposer et la maintenir par une sanction efficace; le vice et la vertu, le bien, le mal ne seraient que de vains noms; il en résulterait : 2° que l'homme n'a plus qu'à songer à la vie présente comme à l'unique et souverain bien; en définitive, il ne se rapporterait qu'à lui-même et l'égoïsme deviendrait toute sa loi. En un mot, ce serait la honte de l'homme et la ruine de la société.

*Quelle idée devons-nous avoir de Dieu ?*

La nature de Dieu est trop élevée au-dessus de l'homme pour que nous la comprenions, nous qui ne comprenons pas même une foule de choses finies et bornées qui nous environnent. Cependant nous savons que Dieu existe par lui-même, nécessairement et d'une manière absolument indépendante, qu'il réunit toutes les perfections et qu'il est le principe et la fin de toutes choses. Ainsi, nous pouvons et nous devons avoir cette idée que Dieu est un pur esprit qui n'a pas eu de commencement et qui n'aura pas de fin, parce que, comme il existe de lui-même, il a toujours dû exister et ne peut cesser d'être. Voilà pourquoi lorsqu'il a daigné

parler aux hommes, il a dit de lui-même, pour se faire connaître :  
Je suis celui qui suis.

ART. II. — De l'unité de Dieu.

*Peut-il y avoir plusieurs dieux ?*

Non, il n'y a qu'un seul Dieu, et il ne peut y en avoir qu'un seul. C'est la foi qui nous l'enseigne, c'est la sainte Ecriture qui le proclame. D'ailleurs, l'ordre admirable qui règne dans l'univers, prouve l'unité en même temps que l'existence de Dieu; nous découvrons un même plan, une même pensée, une même volonté, un seul créateur et conservateur du monde, c'est-à-dire un seul Dieu. En outre, s'il y avait plusieurs dieux, il n'y en aurait pas du tout; car qui dit Dieu, dit un être parfait, infini, indépendant, tout-puissant; or, s'il y avait plusieurs êtres tout-puissants, l'un pourrait s'opposer à ce que l'autre veut faire; mais s'il ne le peut pas, comment est-il puissant? et s'il le peut, comment l'autre qui est vaincu, reste-t-il tout-puissant? Donc, supposer plusieurs infinis, plusieurs dieux, c'est nier l'infini, c'est nier la divinité. Il n'y a qu'un Dieu.

*Les peuples qui ont vécu avant Jésus-Christ n'ont-ils pas reconnu plusieurs dieux ?*

La croyance primitive du genre humain fut l'unité de Dieu. D'abord la notion que nous avons de la Providence empêche de penser qu'après avoir créé l'homme, Dieu l'aurait abandonné sans se révéler à lui et l'instruire de sa destinée et de ses devoirs. Ensuite, ce que la raison persuade, Moïse le confirme dans ses livres qui sont les plus anciens et les plus incontestables monuments des premiers âges; il nous apprend qu'en effet, Dieu a parlé aux hommes et que les hommes ont gardé longtemps la croyance en un seul Dieu. Malheureusement la raison publique laissa enfin s'altérer le dépôt de la révélation primitive et tomba dans l'idolâtrie ou le culte des faux dieux, en sorte qu'elle multiplia la divinité en l'attribuant à diverses créatures. Ainsi, quoiqu'on découvre dans presque toutes les religions du paganisme un Dieu qui paraît supérieur aux autres dieux, et que ce soit là comme un vestige du dogme de l'unité de Dieu, il faut dire que la notion du souverain créateur du ciel et de la terre était défigurée et fautive, et que les hommes étaient ensevelis dans de profondes ténèbres lorsque Jésus-Christ vint apporter au monde la lumière de l'Évangile.

ART. III. — Des attributs de Dieu.

*Quels sont les principaux attributs, les principales perfections de Dieu ?*

Le premier attribut, la première perfection de Dieu, d'après notre manière de concevoir et d'entendre des choses si mystérieuses, c'est qu'il existe par lui-même ; d'où il suit qu'il est éternel, indépendant, immuable, infini en puissance, en science, en justice et en sainteté, en bonté et en miséricorde. Tels sont les principaux attributs de Dieu.

*Dieu est donc l'infinie perfection ?*

Oui, Dieu réunit dans la simplicité et l'immensité de sa nature toutes les perfections.

*Qu'entendez-vous par la simplicité de la nature divine ?*

J'entends que Dieu est un pur esprit, que toute pluralité, toute composition, tout changement sont exclus de son essence ; qu'il est matériel, n'ayant pas de corps et ne faisant partie d'aucun corps ; qu'il est un et indivisible. Si donc les Ecritures donnent à Dieu des mains, des yeux, des pieds, c'est pour se conformer à la faiblesse humaine et nous faire mieux sentir que Dieu peut tout et qu'il voit tout. Mais, de sa nature, il ne tombe pas sous les sens.

*Qu'entendez-vous par l'immensité de Dieu ?*

J'entends que Dieu est partout, qu'il est présent à tout, non-seulement par sa science qui voit et discerne toutes choses et par sa puissance à laquelle rien ne se soustrait, ni ne résiste, mais encore par son essence, puisque c'est en Dieu que nous sommes, que nous vivons et agissons. Il pénètre et remplit tout, sans cesser d'être simple et sans se confondre avec les créatures ; il n'est borné ni par l'espace, ni par le temps ; sa nature exclut toute borne et toute limite.

*Pourquoi dites-vous que Dieu est éternel ?*

Parce que Dieu a toujours été et qu'il sera toujours. Etant de lui-même, il n'a pu ni se donner l'existence, ni la recevoir ; comme il n'a point acquis l'être, il ne peut pas le perdre. Sans commencement à cause de sa nécessité d'être, sans fin à cause de sa perfection et de son indépendance, Dieu a une éternité qui comprend le passé, le présent et l'avenir, qui n'est pas sujette aux vicissitudes du temps et qui n'attend pas sa plénitude de la succession des siècles.

*Pourquoi dites-vous que Dieu est immuable ?*

Parce que Dieu existe de lui-même et de toute éternité, et qu'ainsi il est nécessairement et éternellement tout ce qu'il est et tout ce qu'il peut être. Sa nature absolue et parfaite ne saurait ni acquérir, ni perdre ; elle ne saurait recevoir ni perfectionnement ni dégradation, puisqu'il n'existe en dehors d'elle que ce que Dieu a produit. Il est donc immuable dans son essence ou sa

nature, qui est celle de l'Être nécessaire ; dans son existence e son mode d'existence, où il y a nécessairement le même caractère d'indépendance ; dans ses attributs et perfections qui ne se distinguent pas de sa nature infinie ; dans ses volontés et ses desseins, dont les effets nous apparaissent comme variés et successifs, mais néanmoins sont éternellement prévus et déterminés.

*Dieu est-il libre en même temps qu'immuable ?*

Oui, Dieu est libre, relativement à ses actes extérieurs, c'est-à-dire dans les actes qui ont pour objet les créatures ; car quant à ses actes intérieurs et dont il est lui-même l'éternel objet, par exemple quant à la connaissance et à l'amour qu'il a de ses perfections, Dieu agit par la nécessité de sa nature. Touchant les actes extérieurs, la liberté de Dieu n'a de limites que sa puissance, et sa puissance n'a de limites que sa perfection, qui est absolue et infinie. C'est ainsi que Dieu a créé le monde librement, et non par contrainte, puisqu'il répugne que sa nature, qui existait seule avant la création, subit la contrainte de ce qui n'existait pas ; ni par nécessité, puisque tout ce qui agit nécessairement n'est pas plus libre pour la manière que pour le fond de l'action, et qu'ainsi Dieu, agissant dans toute sa force, eût produit un terme égal à lui-même, éternel, infini : en ce cas, le monde serait Dieu. Au reste, il est incontestable et positivement démontré que Dieu est libre, soit parce que la liberté est une perfection et que l'Être souverainement parfait ne peut être privé d'une perfection, soit parce que la liberté est le nécessaire privilège des êtres intelligents et que la suprême intelligence appelle la souveraine liberté, soit enfin parce que l'homme ne possédant que ce qu'il a reçu de son Créateur, ne serait pas libre si Dieu ne l'était pas. Dieu est donc libre ; il suit de là que, lors même que nous ne pourrions concilier sa liberté avec son immutabilité, nous devrions toujours admettre comme certaines deux choses évidemment prouvées ; mais ensuite la liberté ne contredirait l'immutabilité qu'autant qu'en Dieu comme en nous l'intelligence aurait ses obscurités et ses bornes, et la volonté ses faiblesses et ses chancelléments ; or, Dieu infiniment parfait, voit et veut éternellement l'exécution de ses desseins, et tout obstacle fléchit devant sa puissance, à la différence des hommes que des lumières inattendues, un courage qui se lasse, des obstacles invincibles poussent à tout instant vers de nouvelles résolutions.

*Dieu est-il tout-puissant ?*

Oui, Dieu possède une puissance d'une efficacité infinie ; d'un

signe de sa volonté, il peut produire les choses les plus étonnantes; ce qui n'empêche pas qu'il maintienne et dirige l'ordre général du monde à l'aide des lois ou moyens qu'il a lui-même établis. Dieu peut donc tout ce qu'il veut, et il peut vouloir tout ce qui n'est pas contraire à ses perfections; car ce qui est contraire à ses infinies perfections, ne peut jamais se produire en Dieu. Mais ceci n'est point un défaut de puissance, c'est au contraire une souveraine perfection. Ainsi les miracles sont possibles, c'est-à-dire Dieu peut produire des faits et des événements qui, vus en eux-mêmes ou dans leurs principales circonstances, surpassent les forces de l'homme et de la nature et ne sauraient venir que de l'auteur même de toutes choses : nier en ce point la puissance de Dieu, ce serait une folie, qui ne demande pas une réfutation sérieuse. La puissance de Dieu a pour raison dernière sa qualité d'Être nécessaire, et c'est ce qui montre qu'elle n'a pas de bornes. Car comme Dieu n'a pas de cause et qu'il est lui-même la cause de tous les êtres; comme d'ailleurs les êtres ne peuvent être bornés que par leur cause qui les a dotés de leurs facultés et de leur nature, il s'ensuit que l'être divin ne connaît pas de limites, et que, sa raison d'être étant absolue, ses attributs sont absolus aussi, sa puissance comme toute autre perfection.

*Dieu possède-t-il au souverain degré l'intelligence et toute science ?*

Dieu est souverainement intelligent, et il possède la plénitude de la science comme la plénitude de l'être. Dieu se connaît lui-même tel qu'il est; il connaît tout ce qui est et tout ce qui peut exister; toutes choses passées, actuelles et futures sont présentes à son regard. Non-seulement Dieu sait tout, mais il pénètre et comprend tout d'une manière suréminente : à la différence de l'homme, qui a besoin de rapprocher des propositions et de former des raisonnements pour arriver à une science laborieusement acquise, Dieu d'un seul et éternel regard voit toutes les vérités comme une seule idée, tous les lieux comme un seul point, tous les temps comme un seul moment, en sorte qu'il n'y a dans sa science ni progrès, ni succession, ni décroissement, ni variété, ni distinction, ni divisibilité : toutes choses lui apparaissent dans leur ordre et leur harmonie, mais dans un seul et même rayon d'infinie lumière, dans une vue simple, unique et permanente. Toutefois, pour soulager notre entendement plutôt que pour exprimer ce qui est en Dieu, nous disons qu'il connaît par l'intelligence les choses purement possibles, qui n'ont jamais existé et qui n'existeront jamais; qu'il voit tout ce qui existe, ou

qui a existé et existera, par conséquent les pensées et les actions des hommes présentes et futures, le cours de la nature et les révolutions des empires. C'est ce qu'on nomme prescience ou prévision de Dieu, et c'est la source des prophéties ou révélations de l'avenir.

*Cette science de prévision qui est en Dieu peut-elle gêner et détruire la liberté de l'homme ?*

Non assurément. Il y a deux vérités bien démontrées : la première, c'est que Dieu sait tout, autrement il manquerait d'une perfection essentielle ; la seconde, c'est que l'homme est libre, il le sent bien et ne le nie pas de bonne foi. Donc la liberté de l'homme subsiste en même temps que la prescience de Dieu. Tout ce que Dieu prévoit arrive infailliblement, mais non pas nécessairement ; tout ce que l'homme fait dans certaines conditions d'intelligence et de volonté, il le fait librement. A parler d'une manière rigoureuse, Dieu ne prévoit pas, il voit ; il voit les choses futures comme si elles étaient présentes ; elles ne se font pas parce qu'il les a vues, il les voit parce qu'elles se font. Ou bien, si l'on veut retenir le mot de prévision et appliquer à l'intelligence divine la condition de la durée successive, la prévision ou prescience de Dieu n'est point le principe et la cause, mais bien la conséquence de nos actions, qui demeurent entièrement libres : Dieu ne gêne pas plus nos actes en les prévoyant qu'en les voyant. Donc l'homme est libre et Dieu possède l'intelligence souveraine et la plénitude de la science.

*Dieu possède-t-il également la sagesse, la justice, la bonté et la miséricorde infinies ?*

Oui, Dieu est infiniment sage, c'est-à-dire qu'il prend, pour arriver à ses fins, des moyens admirables ; car ce n'est que par comparaison avec ce qui est sagesse en nous, que nous pouvons désigner et faire entendre ce qui est sagesse en Dieu. Dieu est juste, il est la justice même ; il est saint et la sainteté même : il aime et commande le bien ; il ne peut approuver, il défend et punit le mal. Sa justice ne saurait être comparée à la nôtre, parce que Dieu n'a que des droits, et que nous avons surtout des devoirs ; sa justice consiste à ne point exiger un jour de nous ce que nous n'avons pas reçu et à nous accorder ce qu'il a daigné nous promettre dans sa bonté. Il est saint dans ses conseils et dans ses œuvres, où il n'existe de désordre que par l'égarément de la liberté humaine ; mais sa sainteté n'est point souillée par nos vices et nos fautes, pas plus que les rayons de la lumière ne s'altèrent en passant dans un impur milieu. Dieu est bon, il est la bonté par excellence, et toute bonté n'est qu'un reflet et une pâle

image de la sienne. C'est par bonté qu'il nous a créés, qu'il nous conserve et nous gouverne ; c'est par bonté qu'il nous a placés dans l'ordre de la grâce, qu'il nous a rachetés et qu'il multiplie entre nos mains des moyens de salut éternel. Dieu est la miséricorde infinie ; il pardonne au pénitent, il attend et provoque le pécheur au repentir ; sa miséricorde, lente à punir, surabonde dans l'univers et accorde grâce aux crimes les plus énormes, quand par le repentir ils se couvrent des mérites de Jésus-Christ.

ART. IV. — Des erreurs contraires à l'idée que nous devons avoir de Dieu.

*Qui sont ceux qui ont osé combattre l'idée que la foi et la raison nous donnent de la Divinité ?*

Ce sont entre autres les philosophes épicuriens qui, attribuant tout à un concours fortuit d'atomes, n'ont reconnu d'autre premier principe de tous les êtres que le mouvement et le hasard. On peut mettre dans ce nombre les athées et la classe des déistes, qui ne reconnaissent d'autre dieu que l'univers même. Aveuglement prodigieux, qui prouve jusqu'à quel point la raison humaine peut s'égarer, en osant préférer de vaines subtilités aux lumières du bon sens, et au témoignage éclatant que l'univers entier rend à l'intelligence suprême de son auteur.

Ce sont les anciens païens qui attaquaient la providence divine, en se persuadant que le monde était gouverné par une fatale nécessité qu'ils appelaient *Destin* ; ou que Dieu ne se mettait nullement en peine de tous les événements d'ici-bas ; et que, uniquement occupé de jouir dans un plein repos de sa gloire et de sa grandeur, il dédaignait de connaître la conduite et les actions d'aussi viles créatures que nous sommes.

Ce sont les idolâtres, tels qu'il y en a encore une grande multitude dans les nations étrangères, qui fractionnent la Divinité en reconnaissant plusieurs dieux, et qui la dégradent, non-seulement en donnant à leurs faux dieux un corps, un sexe et une figure humaine, mais en adorant comme des dieux de vaines statues d'argile et de métal, ou des choses encore plus viles.

Ce sont les hérétiques, qu'on nomma à la fin du quatrième siècle Anthropomorphites, parce qu'ils donnaient à Dieu une espèce de corps et de figure humaine, expliquant à la rigueur de la lettre ce qui n'est dit dans l'Écriture sainte que métaphoriquement des yeux et des mains de Dieu, et d'autres expressions semblables.

Ce sont encore des hérétiques qui ont combattu l'immensité de Dieu, en ne voulant pas croire que Dieu fût réellement présent partout autrement que par sa puissance active.

Les Anoméens prétendaient qu'ils avaient une idée claire et parfaite de Dieu, tel qu'il est en lui-même et tel qu'il se connaît lui-même.

Quelques-uns ont nié que Dieu eût la connaissance des événements futurs qui doivent arriver librement.

D'autres hérétiques anciens et modernes, entre autres Calvin, ont attaqué la bonté de Dieu, en lui attribuant d'être l'auteur du mal et du péché : erreur encore plus monstrueuse que celle de Cerdon, de Marcion, des Manichéens et des Priscillianistes, qui, persuadés que le mal, comme mal, avait un principe réel et effectif; et n'osant l'attribuer à Dieu, imaginèrent deux différents principes des choses, l'un bon, et l'autre mauvais.



## CHAPITRE II.

### DE LA SAINTE TRINITÉ.

ART. 1<sup>er</sup>. — Exposition du dogme catholique de la Trinité.

*La foi ne nous apprend-elle pas touchant la Divinité quelque chose de plus mystérieux encore que ce qui vient d'être dit?*

Oui, elle nous apprend que l'unité même de Dieu est féconde, et qu'en un seul Dieu il y a trois personnes divines : le Père, le Fils et le Saint-Esprit; en sorte que la nature divine, sans cesser d'être numériquement une, se communique par le Père au Fils, et par le Père et le Fils au Saint-Esprit, toutes personnes distinctes, mais égales en puissance, en sagesse, en perfection.

*Comment savons-nous qu'il en est ainsi?*

Nous le savons par l'Écriture sainte, et principalement par les livres du Nouveau Testament, où cette vérité est clairement exprimée en plusieurs endroits; nous le savons surtout par la constante tradition et l'enseignement de l'Église, comme on le voit par le symbole de la foi, par les écrits des saints Pères, les définitions de conciles et la croyance invariable des fidèles.

*Rappelez quelques-unes des paroles de l'Écriture et de la Tradition où ce mystère est exprimé.*

On sait que Jésus-Christ a envoyé ses apôtres à la conversion du monde, en leur disant : « Allez, enseignez les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, » et en faisant voir ainsi que l'homme, qui ne peut être consacré qu'à Dieu sans idolâtrie, devait être également consacré au Père, au Fils et au Saint-Esprit. A ces trois noms, les Écritures attribuent des

actions, des opérations distinctes et personnelles, des actions et des opérations exclusivement propres à la Divinité, en sorte que, partout où se rencontrent ces trois noms, il s'agit d'un seul Dieu, et non de plusieurs dieux, de trois personnes réelles et non de trois simples dénominations. Aussi, de la bouche des Apôtres et de leurs écrits inspirés, la doctrine de la Trinité passe dans la croyance et sur les lèvres des fidèles : tous les chrétiens savent le symbole et répètent après les Apôtres : Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur, et au Saint-Esprit. Tous les conciles ont répété et, chaque dimanche, l'Eglise répète solennellement l'acte de foi en un seul Dieu, le Père tout-puissant, qui a créé le ciel et la terre, les choses visibles et invisibles; en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, qui est né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, qui n'a pas été fait, mais engendré, consubstantiel au Père et par qui tout a été fait; et au Saint-Esprit qui est aussi Seigneur et vivifiant, procédant du Père et du Fils, qui est adoré et glorifié, conjointement avec le Père et le Fils, qui a parlé par les prophètes. Enfin, l'histoire atteste, et tous les chrétiens peuvent savoir que les tentatives des hérétiques et des impies pour troubler la foi du monde au dogme de la sainte Trinité, ont provoqué des luttes si vives et si durables, qu'il est manifeste que la foi de l'univers n'a pu changer, et que la preuve qu'on a toujours cru ce point important, c'est qu'on le croit aujourd'hui.

*Les Ecritures et la Tradition n'établissent-elles pas en particulier, et de la manière la plus expresse et la plus forte, l'unité de la nature divine et la trinité des personnes?*

Oui, et il faudrait citer presque toutes les pages qui contiennent le dépôt de notre foi, si l'on voulait citer tout ce qui est dit: 1° touchant l'unité de Dieu en général; 2° touchant les perfections infinies, c'est-à-dire la divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit en particulier. Or, ces deux points présentent la doctrine même de la Trinité, et ils se trouvent établis et développés au long dans les Livres inspirés ou dans les écrits des Pères. D'ailleurs, la foi en ces deux points était formelle et unanime lorsque Arius vint nier la consubstantialité du Verbe, et Macédonius la divinité du Saint-Esprit, comme le prouvent les réclamations et les anathèmes que l'univers opposa solennellement aux novateurs.

*Ainsi, vous dites que la nature divine est une, indivisible, et qu'en elle subsistent trois personnes distinctes, en sorte que l'une n'est pas l'autre, et que toutes trois sont un même Dieu?*

Oui, cela est ainsi : les trois personnes divines ne se distin-

guent pas l'une de l'autre par la substance qui reste indivise, mais bien par des propriétés relatives ou personnelles. La paternité distingue le Père, soit du Fils, soit du Saint-Esprit, qui n'ont ni l'un ni l'autre la qualité de père; la filiation distingue le Fils, soit du Saint-Esprit, soit du Père, qui ne sont pas engendrés; le Saint-Esprit se distingue, soit du Père, soit du Fils, parce qu'il procède de l'un et de l'autre et qu'il est le terme substantiel de leur commun amour. Le Père d'abord, le Fils ensuite, l'Esprit qui les unit : tel est l'ordre dans lequel nous nommons les personnes de l'adorable Trinité.

*L'une des trois personnes existe-t-elle donc avant les autres?*

Non, l'ordre dans lequel nous les plaçons indique une priorité logique ou de raison, et non point une priorité chronologique ou de temps. Dans la Trinité, il n'y a ni avant ni après, ni plus ni moins grand; les trois personnes sont coéternelles, égales en toutes choses. Car éternellement Dieu se connaît, le terme de sa connaissance, substantiel et infini comme son principe, c'est le Fils qui est ainsi engendré de tout éternité; le Père et le Fils s'aiment éternellement, le terme de leur amour, substantiel et infini comme son principe, c'est l'Esprit saint qui procède ainsi du Père et du Fils dès l'éternité. Toute la divinité est aux trois personnes unies sans être confondues, distinctes sans être séparées, également puissantes, saintes et parfaites, ayant même entendement et même volonté.

*Dites-nous d'une manière précise pourquoi la première personne de la sainte Trinité est appelée le Père.*

C'est parce que, se connaissant lui-même de toute éternité, le Père engendre le Fils qui lui est consubstantiel, c'est-à-dire qui est la même substance que lui, et qui se nomme encore le Verbe éternel et la sagesse de Dieu.

*Le Saint-Esprit est-il aussi engendré?*

Non, le Saint-Esprit n'est point engendré; mais il procède du Père et du Fils, qui le produisent en s'aimant mutuellement, comme les Livres saints, l'enseignement des docteurs et les définitions des conciles nous l'ont appris.

*Pourquoi le Fils est-il appelé le Verbe ou la parole de Dieu?*

Parce qu'il est en effet la parole vivifiante et subsistante de Dieu, par laquelle il a tout fait<sup>1</sup>, et parce qu'il est l'expression intérieure de la pensée de son Père, comme la parole est l'expres-

<sup>1</sup> Joann., I : Il était dès le commencement dans Dieu. Toutes choses ont été faites par lui, et de ce qui a été fait, rien n'a été fait sans lui.—I. Hebr., 1, 2. — I. Cor., I, 27.

sion extérieure de la pensée de l'homme. Mais il est aisé de voir combien cette comparaison est défectueuse.

*Pourquoi le Saint-Esprit est-il ainsi appelé ?*

Ce nom, conformément à sa traduction du latin et du grec, est donné au Saint-Esprit, parce qu'il procède du Père et du Fils par voie de spiration, comme disent les théologiens; expression fort imparfaite, qu'on emploie pour exprimer l'amour réciproque qui unit le Père et le Fils si étroitement, que deux personnes dont on pourrait dire qu'elles n'ont qu'un cœur et qu'une âme et une respiration commune seraient infiniment moins unies. Le Saint-Esprit est encore appelé du nom de Paraclet, c'est-à-dire consolateur, avocat et intercesseur qui prie pour nous avec des gémissements ineffables <sup>1</sup>. On l'appelle aussi l'Esprit de sagesse, d'intelligence et de vérité, et on peut l'appeler également l'Esprit de toutes les vertus et de tous les dons surnaturels, parce que c'est lui qui nous les communique.

*Puisque les trois personnes ont la même essence, et par conséquent un même entendement, une même volonté, une même-puissance, ne peut-on pas dire réellement de chacune des personnes tout ce que l'on dit des deux autres ?*

On peut le dire des opérations essentielles, soit extérieures soit intérieures, auxquelles les trois personnes concourent également. Ainsi, dans la création, et dans tout ce que Dieu fait par rapport aux créatures, on peut tout attribuer également à chacune des trois personnes. On peut dire pareillement que les trois personnes, ayant un même entendement et une même volonté, ont une même connaissance et un même amour, en ce qu'elles connaissent et aiment les mêmes objets. Mais on ne peut pas dire que cette connaissance et cet amour opèrent également dans les trois personnes; car, en connaissant, le Père seul produit le Fils; en aimant, le Père et le Fils seuls produisent le Saint-Esprit. Mais, quoique le Fils connaisse aussi le Père, sa connaissance ne produit pas le Père; et quoique le Saint-Esprit connaisse et aime le Père et le Fils, sa connaissance et son amour ne concourent à la production ni de l'un ni de l'autre.

*Outre ce qui est propre à chaque personne divine, n'attribue-t-on pas encore à chacune d'elles quelques opérations et quelques perfections particulières ?*

Oui, les ouvrages de la toute-puissance sont attribués au Père qui fait tout par le Fils. Les œuvres de la sagesse sont attribuées au Fils qui est la sagesse même de Dieu <sup>2</sup>, et toutes les opéra-

<sup>1</sup> Rom., VIII, 26.

<sup>2</sup> I. Cor., I, 24.

tions de la grâce et de la miséricorde divine sont attribuées au Saint-Esprit, qui est l'amour réciproque du Père et du Fils.

*Sur quoi sont fondées ces différentes attributions ?*

Elles sont fondées sur ce que le Père étant le principe des deux autres personnes, le Fils qui est la sagesse de Dieu, procédant du Père par voie de connaissance, et le Saint-Esprit procédant du Père et du Fils par voie d'amour, ces attributions semblent convenir respectivement aux trois personnes d'une manière plus propre et plus spéciale, quoique réellement elles appartiennent à toutes les trois également.

*Ne dit-on pas que le Père envoie son Fils, que le Père et le Fils envoient le Saint-Esprit ? Cette mission suppose-t-elle une supériorité et une dépendance ?*

On dit, d'après le langage même des Ecritures, que le Père a envoyé son Fils sur la terre pour le salut du genre humain ; que le saint-Esprit fut envoyé aux Apôtres le jour de la Pentecôte d'une manière visible, et qu'il est maintenant envoyé dans nos cœurs d'une manière invisible. Mais ces missions diverses supposent seulement et expriment les rapports d'origine qui existent entre les personnes de la sainte Trinité, et nullement une supériorité et une dépendance effectives.

*Le mystère de la sainte Trinité fut-il connu dans l'ancienne loi ?*

Le mystère de la sainte Trinité se trouve indiqué d'une manière assez sensible dans plusieurs passages de l'Ancien Testament, et il est probable que les patriarches, les docteurs de la loi, les prophètes surtout avaient quelque connaissance de ce point important de la doctrine religieuse ; car la distinction des personnes et la divinité du Verbe et du Messie, ou libérateur attendu, sont exprimés en termes formels, et d'ailleurs la tradition a pu venir en aide à la parole des Ecritures. Néanmoins, le commun des Juifs ne paraît pas avoir connu distinctement la pluralité des personnes divines ; cet adorable secret ne lui fut pas dévoilé comme au peuple chrétien.

*Les nations païennes et surtout leurs philosophes n'ont-ils pas connu le mystère de la Trinité ?*

On ne peut pas dire que ce mystère fût connu des païens, ni même des philosophes. Les mythologies grecques, égyptiennes et persanes fractionnaient et multipliaient la divinité, bien que peut-être elles aient quelquefois fait entendre qu'il y avait un Dieu au-dessus de tous les autres. Quand donc elles auraient proclamé que trois de leurs dieux étaient plus grands que le reste, ce serait là tout au plus un vestige obscur du dogme

traditionnel de la Trinité, mais ce n'est pas là le dogme lui-même. Pour les philosophes grecs, Platon est le seul dont les expressions aient soulevé quelques doutes ; mais il est bien démontré qu'il n'y a rien dans ses livres qui ressemble au dogme catholique de la Trinité. On ne peut voir non plus ce dogme dans certains passages des philosophes ou des livres religieux de l'Inde, de la Chine et des philosophes néoplatoniciens d'Alexandrie, parce que ces passages ne respectent pas l'unité ou la pureté de la nature divine, et que le panthéisme, ou des fables grossières, défigurent ce qu'ils disent de Dieu et de ses actes.

*La raison peut-elle comprendre le mystère de la sainte Trinité ?*

Non ; autrement on ne le nommerait pas mystère ; car, encore bien qu'il y ait dans la nature beaucoup de choses mystérieuses et incompréhensibles, on appelle proprement mystère une vérité religieuse qui a été révélée de Dieu, comme on le prouve clairement et invinciblement, mais qui surpasse notre intelligence. Ainsi nous sommes certains que la chose existe, bien que notre raison ne suffise pas à la comprendre ; en sorte que nous pouvons dire : Cela est, seulement je ne sais pas comment cela est. Ainsi donc le mystère de la sainte Trinité est au-dessus de la raison, non pas contre la raison ; il ne la heurte pas, il la dépasse. Il est si sublime, que la raison ne saurait ni l'expliquer ni le comprendre, et qu'il ne reste au chrétien que de l'adorer avec foi, en acceptant ce qui lui en fut révélé par Dieu lui-même et proposé par son Eglise.

*Mais si la raison ne peut le comprendre, peut-elle du moins le concevoir ?*

Oui, la raison conçoit le mystère de la Trinité ; elle en a l'idée, quand on lui en parle, elle n'y distingue ni répugnance ni contradiction ; elle sait qu'on veut lui faire entendre que Dieu a sa nature comme tous les êtres ont la leur ; que cette nature, au lieu d'être brisée, fractionnée, répartie entre plusieurs êtres comme la nature humaine par exemple, reste au contraire indivise, entière, numériquement une ; que cette nature subsiste en trois personnes, ce mot de personne étant employé à défaut d'autre par la faiblesse de la langue humaine pour désigner seulement un mode de subsister distinct et non une individualité séparée et subsistant à part. La raison conçoit donc le mystère de la Trinité ; mais elle ne le comprend pas, c'est-à-dire qu'elle ne le connaît pas à fond et dans toutes ses parties ; elle ne sait pas pourquoi les choses sont en Dieu comme elles sont. Elle ne le comprend pas, parce que comprendre c'est en quelque sorte

mésurer, embrasser par l'esprit, et que la raison étant finie ne peut mesurer, embrasser l'infini.

*Alors comment prouve-t-on le mystère de la Trinité ?*

On le prouve, non point directement et par les idées mêmes de Dieu, de nature et de personnes divines, mais indirectement et par des témoignages irréfutables démontrant que Dieu a parlé et nous a révélé ce qu'il voulait nous faire savoir de ses éternels secrets. En un mot, ce mystère n'est pas proposé aux hommes comme une théorie qu'on discute, mais comme un fait dont on établit l'existence. Voilà pourquoi les objections qu'on tire de la raison pure contre le dogme de la Trinité, sont hors de propos et impuissantes ; car pour qu'elles eussent de la valeur, il faudrait que celui qui les soulève, non-seulement conçût, mais comprît tout ce qu'est Dieu, tout ce qu'est en Dieu la personnalité, la nature ; il faudrait une intelligence divine. Si donc un homme se croit fondé à mouvoir des difficultés contre ce point de la doctrine religieuse, c'est qu'il a des idées mal faites, ou qu'il se place à un point de vue faux, ou qu'il nourrit des prétentions insensées.

*La raison peut-elle par quelque image nous faire entendre le mystère de la Trinité ?*

Oui, les Pères et les docteurs chrétiens se sont servis d'images et de comparaisons pour nous rendre plus familière l'idée de ce mystère fondamental. La plus noble image est celle que présente notre âme créée à la ressemblance de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. D'abord notre entendement a l'être, qui est comme la source profonde, l'origine de tout ce qui est en nous. Non-seulement il a l'être, mais il est actif et fécond ; il produit la pensée, qui est comme le fils de notre intelligence, et une parole intérieure. En outre, nous aimons et cette pensée qui s'est produite et l'esprit de qui elle est née, et cet amour est comme un lien mystérieux qui tient unis ensemble la pensée et l'entendement, et qui de la sorte complète et perfectionne notre être. Ainsi l'entendement, source féconde de la pensée, voilà l'image du Père, profond abîme de perfection ; la pensée, Verbe né dans l'intelligence et exprimant la vérité qui s'y trouve, c'est l'image du Fils éternellement conçu et engendré dans le sein du Père ; l'amour, fruit de l'entendement et de la pensée, qui se reconnaissent, s'unissent et vivent dans cette aspiration réciproque, telle est l'image du Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils. Mais ce qui se passe dans l'âme humaine n'est qu'un vestige bien imparfait de ce qui se passe en Dieu, et il n'y faut pas chercher une preuve de la Trinité ; car notre entendement, notre pensée et

notre amour sont finis et bornés, et d'ailleurs la pensée et l'amour, termes de l'entendement, ne sont pas substantiels et ne s'élèvent pas à une personnalité distincte ; ils restent simples formes et modes particuliers d'une seule et unique personnalité.

ART. II. — Des erreurs contraires au dogme catholique sur la Trinité.

*Quelles sont les sectes d'hérétiques qui ont attaqué ce mystère ?*

Ce sont les hérétiques qui, dans le troisième siècle, confondaient les trois personnes, ou deux personnes de la sainte Trinité en une seule, les uns disant par exemple que le Père et le Fils n'étaient qu'une seule personne, et que par conséquent le Père avait souffert pour nous, ce qui les fit appeler, par saint Cyprien, Patripassiens<sup>1</sup> ; les autres n'admettant qu'une seule personne dans la Trinité, et enseignant que le Père, le Fils et le Saint-Esprit s'étaient incarnés, et avaient souffert pour nous. Telle fut l'erreur des Sabelliens<sup>2</sup> et ensuite de Paul de Samosate.

A ces premiers hérétiques succéda Arius, le plus grand ennemi de la sainte Trinité, qui ne reconnaissait pour vrai Dieu que Dieu le Père, lequel, selon lui, n'était pas Père de toute éternité, mais seulement depuis l'incarnation du Fils. Il niait conséquemment la consubstantialité du Verbe. Il ajoutait que le Fils avait été créé de rien, qu'il n'était fils de Dieu que par grâce et non par nature, de sorte que Dieu aurait pu et pouvait encore produire d'autres fils semblables ; enfin, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit étaient trois substances absolument différentes. Tant d'horribles blasphèmes furent frappés de justes anathèmes dans le premier concile de Nicée ; mais les sectateurs d'Arius ne laissèrent pas de se multiplier si prodigieusement, et d'abuser avec tant d'inhumanité de la faveur des empereurs, que jamais l'Eglise n'eut besoin d'une protection plus puissante de Dieu, ni d'une assistance plus sensible du Saint-Esprit.

Les Ariens se partagèrent dans la suite en Ariens et Semi-Ariens sous des noms différents. Les Macédoniens en particulier niaient spécialement la divinité du Saint-Esprit, ils furent condamnés par le premier concile de Constantinople, l'an 381. Les autres tâchèrent plus d'une fois de tromper l'Eglise par des professions de foi frauduleuses et équivoques, mais ce fut inutilement. A la suite de longs et dangereux troubles la vérité triompha, et le calme fut rendu à l'Eglise. Ce n'est qu'après un intervalle

<sup>1</sup> S. Cyprian., épist. 78. — S. Epiph., Hæres. 48. — Marius Victorin., lib. 1, contra Arium.

<sup>2</sup> S. Aug., lib. de Hæres, ad quod vult. Deum. Hæres. 41. — S. Basil., epist. 64.

de plusieurs siècles qu'on a vu avec étonnement cette exécrable hérésie se renouveler dans ces derniers temps par les sectateurs de Crellius et de Socin, et les Antitrinitaires, disciples de Michel Servet, que Calvin même fit brûler à Genève.

Les Grecs schismatiques sont aussi tombés, et ils demeurent encore dans l'erreur par rapport au Saint-Esprit, qu'ils croient ne procéder que du Père : erreur que leur faux patriarche Photius leur enseigna dans le IX<sup>e</sup> siècle, et que Théodoret avait imaginée avant lui; au lieu que l'Eglise a toujours cru que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme elle le chante dans le symbole de foi qu'on appelle de Constantinople, et comme on l'a solennellement décidé dans le concile général de Florence.

Les déistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, les philosophes panthéistes, ou, si l'on veut employer un terme générique, les rationalistes modernes qui, admettant un Dieu, sauf à l'expliquer à leur manière, nient l'existence d'une révélation surnaturelle, repoussent les mystères et prétendent n'accepter du Christianisme que ce qui est à la mesure de leur raison, tous ces hommes méconnaissent et blasphèment la doctrine catholique de la Trinité, soit qu'ils la nomment contraire à la raison, soit qu'ils en veuillent trouver l'origine dans les écrits de Platon, dans les mythologies païennes, dans les livres religieux de l'Orient, dans des spéculations philosophiques, soit encore qu'ils se vantent de l'expliquer par la seule raison, en la ramenant à une formule scientifique, de manière à n'y plus voir que l'infini, le fini et le rapport de l'un à l'autre.



### CHAPITRE III.

#### DES ŒUVRES DE DIEU.

*Quelles sont en général les œuvres de Dieu ?*

Ces œuvres sont l'ange, le monde et l'homme.

ART. 1<sup>er</sup>. — Des anges.

*Qu'est-ce qu'un ange ?*

Le nom d'ange signifie envoyé ou messenger, et il exprime non point la nature, mais l'office et la fonction des êtres auxquels il est donné ordinairement. Considérés en eux-mêmes, les anges sont de purs esprits, créés de Dieu et d'une manière supérieure à l'homme. Ainsi ce sont des substances intelligentes et par consé-

quent douées de liberté ; elles ne sont pas destinées à vivre unies à des corps, bien qu'elles puissent temporairement revêtir une forme sensible lorsque Dieu les envoie vers l'homme. Elles ont reçu l'être et tout ce qu'elles possèdent de Dieu, créateur de toutes choses, seul éternel, nécessaire, existant par lui-même ; on présume qu'elles furent produites au commencement du temps, lorsque Dieu créa la matière. Elles sont d'une nature supérieure à l'homme, parce que, n'étant pas unies à un corps, elles sont plus semblables à Dieu, et parce qu'en effet leur intelligence est plus élevée et plus forte, leur nature plus riche que celle de l'homme.

*Est-il de foi qu'il y ait des anges ?*

Oui, c'est une vérité de foi, qui a été définie par le quatrième concile de Latran. Cette décision est fondée, au reste, sur la révélation primitive, mosaïque et chrétienne. La croyance à l'existence des anges et même à leur intervention dans les choses humaines est aussi ancienne que le monde, et on la retrouve chez tous les peuples plus ou moins fidèlement conservée. Les livres de Moïse et des prophètes, les évangiles, les écrits des Apôtres, des Pères et des docteurs, attestent la vérité, comme l'universalité de cette croyance. Prétendre avec les rationalistes que les anges sont des mythes et de pures allégories, est donc une impiété condamnée par l'Autorité des Ecritures, et une insulte à la foi constante et unanime du genre humain.

*Sait-on le nombre des anges ?*

Non ; cela n'est point révélé. Nous savons seulement que le nombre des anges est très considérable. Les prophètes disent qu'ils environnent par millions le trône de l'Éternel, et la doctrine des païens qui peuplaient l'univers de génies, n'est peut-être qu'un reste de la tradition primitive touchant l'immense multitude des natures angéliques.

*Connait-on du moins les différents ordres des anges ?*

Oui, l'Écriture sainte en distingue neuf, qu'on partage en trois hiérarchies : les séraphins, les chérubins et les trônes ; les dominations, les principautés et les puissances ; les vertus, les archanges et les anges. Mais le nom d'anges, quoiqu'il appartienne particulièrement au neuvième ordre, est commun à tous <sup>1</sup>. On peut croire aussi que, quoique l'Écriture sainte ne fasse mention que de neuf ordres d'esprits célestes, il y en a beaucoup plus qui nous sont inconnus.

<sup>1</sup> S. Greg. Mag., hom. XXXIV in sid., c. 4. — S. Isidor. Hispal. sentent., Evang. — S. Bernard., lib. V de Con- lib. I, c. 12.

*Pour quelle fin Dieu a-t-il créé les anges?*

Pour en être glorifié éternellement, et les rendre heureux dans le ciel.

*Tous les anges sont-ils arrivés à cette fin?*

Non ; car aussitôt après leur création, une partie s'étant enorgueillie de ses perfections, et ayant refusé à Dieu l'hommage qui lui était dû, ces anges rebelles furent réprouvés de Dieu et condamnés à souffrir éternellement dans l'enfer la juste punition de leur orgueil. Ce sont ceux qu'on appelle les démons ; les puissances de l'enfer, les esprits de ténèbres <sup>1</sup>.

*Quelle est l'occupation des bons anges?*

Ils sont éternellement occupés à louer Dieu dans le ciel. Ils lui présentent les prières des fidèles <sup>2</sup>. Dieu quelquefois se sert d'eux pour apprendre ses volontés aux hommes, ou pour faire des merveilles extraordinaires, comme il y en a plusieurs exemples dans l'Ancien et le Nouveau Testament <sup>3</sup>. Ils sont, outre cela, les défenseurs des royaumes, et les gardiens des hommes <sup>4</sup>.

*Les anges ont-ils en effet quelquefois secouru et assisté les hommes ?*

Oui. L'Écriture sainte en fournit plusieurs exemples. Deux anges retirèrent Loth du pays de Sodome et de Gomorrhe, lorsque la vengeance divine était près d'éclater sur ces deux villes abominables <sup>5</sup>. Agar, chassée de la maison d'Abraham, et errant dans le désert, était sur le point de périr avec son fils, lorsqu'un ange lui découvrit une fontaine qui lui rendit la vie <sup>6</sup>. Daniel, jeté dans la fosse aux lions, y fut nourri par le secours d'un ange <sup>7</sup>. Tobie fut conduit dans un long voyage par un ange qui lui rendit plusieurs services signalés <sup>8</sup>. Des anges combattirent visiblement à la tête de l'armée de Judas Machabée <sup>9</sup>. Un ange punit l'impiété d'Héliodore, qui voulait piller le trésor du temple <sup>10</sup>. Il y a dans l'Ancien Testament plusieurs autres exemples semblables, et on en trouve aussi un grand nombre dans l' Nouveau.

<sup>1</sup> Jud. 6. — S. Aug., de Corrupt. et Grat. c. X.

<sup>2</sup> S. Bern., hom. III super *missus est*. — S. Hilar., Comment. in Matth., c. XVIII.

<sup>3</sup> Voyez l'Histoire d'Abraham et de Jacob, de Tobie, etc., et dans le Nouveau Testament, Matth., I, 20 ; Luc, I, 11 et 26 ; XXIV, 4 ; Act. V, 19 et ailleurs.

<sup>4</sup> Dan., XII, 1 ; Ps. XC, 11. — S. Hieron. in cap. XIV Isaï, et in cap. LXVI : Que chacun de nous ait des

anges, l'Écriture nous l'apprend en plusieurs endroits, surtout lorsqu'il est dit : Gardez-vous de mépriser aucun de ces petits : car leurs anges voient tous les jours la face du Père céleste. — Dion. Areopag. de hierar. cœlest. cap. IX.

<sup>5</sup> Genes., XIX.

<sup>6</sup> Ibid., XXI.

<sup>7</sup> Dan., XIV.

<sup>8</sup> Tob., V et seq.

<sup>9</sup> II. Machab., X.

<sup>10</sup> Ibid., III.

*Les anges ont-ils quelque supériorité sur les démons ?*

Oui. Les démons les craignent et les redoutent comme étant les amis de Dieu et les ministres de sa justice.

*Quelle est l'occupation des démons ?*

Les démons portant partout dans eux-mêmes la peine de leur crime, et jaloux de la miséricorde que Dieu a faite aux hommes, s'occupent sans cesse à leur nuire autant que Dieu le leur permet <sup>1</sup>, et à les solliciter au péché, afin d'en faire autant de compagnons de leur supplice, et de diminuer le nombre des adorateurs de Dieu.

*Le pouvoir des démons est-il considérable ?*

Avant la venue de Jésus-Christ, le monde, presque tout entier, leur était assujéti par le péché. Ils étaient même adorés de presque tous les peuples de la terre sous divers noms, et sous les diverses figures des faux dieux du paganisme. De là venaient ces possessions du démon si communes parmi les infidèles. Mais Jésus-Christ ayant, par sa mort victorieuse, affranchi le monde de la servitude du péché, borna aussi la puissance des esprits de ténèbres, surtout par rapport aux chrétiens, en attendant le grand jour du jugement universel où il les enchaînera pour jamais au fond des enfers.

*Y a-t-il eu quelques erreurs par rapport aux anges ?*

Oui. Avant que l'Eglise se fût nettement expliquée, et que la tradition eût été parfaitement éclaircie, quelques Pères se persuadèrent que les anges avaient un corps d'une matière extrêmement subtile et déliée. Bon nombre de protestants et les partisans de l'exégèse rationaliste ont nié l'existence des anges ; plusieurs philosophes se sont trompés aussi sur la vraie nature des anges, en prétendant d'une manière générale que tout esprit doué d'activité est également revêtu d'un corps.

#### ART. II. — De la création du monde.

*Le monde a-t-il toujours existé ?*

Non, le monde n'a pas toujours existé ; il est l'ouvrage de Dieu qui a tout créé, tout ordonné, et qui gouverne tout dans sa force, dans sa sagesse et sa bonté.

*Qu'est-ce que créer ? et l'homme peut-il se faire une idée de cet acte souverain ?*

Créer, c'est faire exister une substance qui n'existait pas, c'est,

<sup>1</sup> Ps. LXXVII, 49 ; Ephes., VI, 12 ; démon, semblable à un lion rugissant, S. Pierre, epist. I, c. V, 8 : Soyez tournez de tous côtés, cherchant qui sobres et veillez ; car votre ennemi le dévorera. — Matth., IV, 1.

comme on dit d'ordinaire, tirer du néant, non pas que le néant soit comme un fond d'où l'on extrait quelque chose, bien moins encore une cause et un principe efficace de la création ; mais cette locution est employée pour signifier que ce qui est aujourd'hui n'a pas toujours existé. Ainsi, pour faire entendre non pas le mode, mais seulement l'idée de la création, servons-nous d'un exemple : il y a certainement des choses possibles, qui restent possibles et ne se réalisent pas en recevant une existence actuelle, positive ; si tout à coup Dieu faisait que ces choses simplement possibles devinssent réelles, cet acte de puissance suprême serait une création, parce que, sans employer de matière préexistante, par sa seule volonté, Dieu produirait alors une substance qui n'existait pas, une substance plus ou moins riche, spirituelle ou corporelle, mais toujours limitée, finie, imparfaite, distincte et séparée de la substance créatrice.

*Est-il de foi que Dieu a créé le monde ?*

Oui, c'est un article de foi. Nous y adhérons en récitant le symbole des Apôtres, en chantant à la messe le symbole de Nicée : « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre. Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur des choses visibles et invisibles. » Cette vérité est d'ailleurs formellement exprimée dans de nombreux passages des Ecritures ; elle fut l'objet de la croyance universelle parmi les patriarches, les juifs et les chrétiens ; elle est la foi du monde entier, malgré la contradiction impie de quelques ténébreux philosophes. Tout le monde connaît le magnifique début de la Genèse : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. » La première parole de Moïse, le premier de tous les historiens, sera jusqu'à la fin du monde l'expression de la croyance publique touchant l'origine des choses.

*La raison elle-même n'est-elle pas d'accord avec la foi sur ce point important ?*

Oui, la raison, d'après les lumières que la révélation lui a communiquées, se prouve à elle-même la vérité du dogme catholique de la création. En effet, le monde est chose finie et bornée, puisque nous le voyons composé de parties finies et bornées. Toute chose finie et bornée est convaincue par là même d'être contingente, d'avoir une cause, d'être dépendante quant à la matière, à la forme et au commencement de son être. Un tel état n'est pas celui d'une substance improductive et éternelle. Le monde n'est donc ni éternel, ni improduit, il est créé. D'ailleurs, si le monde n'est pas créé, il est donc éternel ; s'il est éternel, il existe de lui-même, par la nécessité de sa nature, avec ses formes et manières

d'être. Il est donc indépendant, non-seulement quant à son origine qui est éternelle, mais aussi quant à ses modes d'existence qui sont nécessaires et absolus. Il échappe donc de tout point à l'action de Dieu, et alors Dieu n'est plus l'être parfait, puisqu'il n'est pas tout-puissant, puisqu'il y a une sagesse qui n'est pas la sienne, une intelligence qui a disposé et qui gouverne le monde sans lui. Mais nier ainsi la souveraine perfection de Dieu, c'est nier Dieu lui-même ; par conséquent l'athéisme est au bout de la doctrine qui proclame l'éternité du monde ; donc cette doctrine est fautive ; donc le monde est créé.

*Ne peut-on pas ajouter que le dogme de la création peut seul faire concevoir l'origine des choses et expliquer leur apparition d'une manière digne de Dieu ?*

Oui ; le dogme de la création nous fait entendre l'admirable fécondité de Dieu, qui produit des êtres réellement distincts et séparés de lui ; il nous fait entendre l'absolue perfection de Dieu, que les défauts des créatures ne sauraient ni affecter ni atteindre ; il nous fait entendre l'infinie puissance de Dieu qui, librement et par un acte de sa volonté, a produit tout ce qu'il a voulu. Toute autre doctrine que celle qui explique l'origine des choses par la création est, au contraire, comme nous le ferons voir, remplie de contradictions, de chimères absurdes et d'immoralités.

*Les docteurs chrétiens n'ont-ils pas essayé d'expliquer encore plus à fond l'origine des choses, autant du moins qu'un tel mystère peut être amené sous le regard de l'intelligence humaine ?*

Oui, les docteurs chrétiens, s'éclairant des lumières de la révélation, ont répandu sur ce mystère un jour merveilleusement propre à nous montrer la légitimité de notre foi et l'élevation de nos dogmes. Voici le court résumé de leurs explications sur ce point : Dieu, souverainement intelligent, se connaît tel qu'il est, et par conséquent il se voit imitable, c'est-à-dire pouvant imprimer comme un vestige de ses perfections dans des êtres finis ; il voit dans sa riche unité, dans sa simplicité indivisible, qu'il peut produire la distinction, la multiplicité. En contemplant ainsi les possibles sous leurs limites naturelles et avec leur essence respective, Dieu contemple également la raison de produire les uns et de ne pas produire les autres. La raison, le motif déterminant de produire, c'est la bonté, qui est infinie en Dieu. Ces types de choses possibles, que l'intelligence divine conçoit, que la bonté veut réaliser en dehors d'elle, la puissance leur donne une forme, un vêtement, une individualité réelle et extérieure. Si la distinction et la multiplicité n'étaient pas choses possibles, l'intelligence divine ne les concevrait pas ; puisqu'elles sont choses intrinsèque-

ment possibles, Dieu peut les réaliser ; autrement il n'aurait qu'une force bornée et restreinte. Dieu peut donc créer. Quant à savoir comment les raisons exemplaires, les types des choses possibles qui sont en Dieu, deviennent, en prenant forme et individualité, créatures hors de Dieu, c'est une question évidemment insoluble. La création se conçoit comme un rapport institué entre l'infini et le fini. Or, les rapports, étant fondés sur la nature et la propriété des deux termes, ne seront jamais connus qu'au degré même où sont connues les natures mises en regard ; l'infini ne pouvant être mesuré et compris par le fini, il en résulte que la création, acte de l'infini, renfermera toujours un mystère pour la pensée humaine, qui est faible et bornée. Tel est le commun enseignement des docteurs chrétiens.

*Pourquoi Dieu a-t-il créé le monde ?*

Pour sa gloire, en faisant éclater ses divines perfections dans ses ouvrages. En effet, le ciel et la terre, quoique créatures inanimées, louent Dieu à leur manière et publient sa gloire, en ce qu'ils sont d'éclatants témoignages de sa puissance et de sa sagesse.

*La création s'est-elle accomplie en un seul instant ?*

L'Écriture sainte nous apprend que Dieu a créé toutes choses par une simple parole : « Dieu dit, et tout fut fait, » tant la volonté de Dieu est puissante et efficace ! Moïse nous apprend aussi que Dieu, au commencement des temps, créa le ciel et la terre, qui furent disposés et ordonnés en six jours. Ainsi, la matière apparut d'abord informe ; puis, Dieu l'orna successivement dans toutes ses parties, durant un espace de six jours, ou si l'on veut de six époques.

*Il s'écoula donc du temps avant que l'homme parût sur la terre sortie des mains de Dieu ?*

Oui ; mais on ne peut rien préciser touchant la durée de cette période, d'abord parce que nul ne sait s'il y eût avant le monde actuel un ou plusieurs mondes, c'est-à-dire si le chaos dont parle Moïse fut la création primordiale ou la ruine informe d'une création antérieure ; ensuite parce que l'Écriture ne s'exprime pas sur la nature des jours durant lesquels fut orné notre globe, de sorte qu'on ignore si ces jours sont des époques indéterminées ou des jours de vingt-quatre heures ; sur ce point, il n'y a que des opinions plus ou moins appuyées et plausibles ; mais elles sont entièrement libres, le texte de Moïse pouvant s'entendre dans l'un et l'autre sens.

*Mais, quoi qu'il en soit des révolutions et des siècles ou des jours qui ont précédé l'apparition de l'homme, notre globe, par sa con-*

*stitution intérieure et extérieure, est-il un témoin irrécusable de la vérité du récit mosaïque ?*

Oui ; la cosmogonie de Moïse, bien loin d'avoir à souffrir du progrès des sciences, se trouve en rapport avec toutes les découvertes modernes de la géologie. D'abord, il est remarquable que les systèmes géologiques qu'on tournait contre Moïse avec une ignorance si ridicule dans le siècle dernier, sont aujourd'hui vaincus, décrédités, ensevelis. Ensuite les plus savants physiciens et géologues s'accordent à dire que le récit de Moïse est parfaitement confirmé par leurs propres observations, et à traiter d'hommes superficiels ceux qui attaquent ce grand historien.

*Ainsi, pour reprendre en détail le récit de Moïse, est-il constaté et admis par la science que la terre fut d'abord abîmée dans les eaux, et que la vie n'a pas toujours habité à sa surface ?*

Oui, c'est le sentiment de la science moderne fondé sur des observations d'autant plus impartiales, qu'elles furent faites en général sans attention à la Bible et quelquefois même contre la Bible.

*Quelle fut l'œuvre du premier jour ?*

Le premier jour, Dieu créa la lumière. Le XVIII<sup>e</sup> siècle crut pouvoir rire de Moïse, qui avait placé la création de la lumière avant celle du soleil et des astres : et voilà que les sciences physiques reconnaissent aujourd'hui que l'existence de la lumière est indépendante des corps nommés lumineux, et que la lumière se produit par la vibration d'un fluide répandu dans l'espace et même dans les corps les plus opaques ; en sorte que la lumière a pu et dû précéder le soleil.

*Quelle fut l'œuvre du deuxième jour ?*

Le deuxième jour, Dieu fit le firmament pour séparer les eaux supérieures ou suspendues en vapeurs dans l'espace, et les eaux inférieures ou distribuées sur la face du globe, encore informe et enseveli dans l'élément liquide.

*Quelle fut l'œuvre du troisième jour ?*

Le troisième jour, Dieu dessécha la terre et fit les mers en rassemblant les eaux dans un même lieu ; puis il commanda à la terre de produire les plantes et les arbres. La zoologie, la physique et l'histoire naturelle s'accordent, en effet, à dire que les végétaux furent créés avant les animaux, et la démonstration a été faite par des hommes peu préoccupés de justifier Moïse.

*Que fit Dieu le quatrième jour ?*

Dieu fit, au quatrième jour, le soleil, la lune, les autres planètes et tous les astres qui brillent dans le ciel. Il existe sans doute des corps célestes plus volumineux que la lune et le soleil ; mais il suffit que le soleil nous envoie plus de lumière pendant le

jour, et la lune plus de lumière pendant la nuit que les autres globes du firmament, pour justifier ces paroles de la Genèse : « Dieu fit deux grands luminaires, l'un plus grand pour présider au jour, et l'autre moins grand pour présider à la nuit. »

*Qu'est-ce que Dieu fit le cinquième jour ?*

Dieu créa les poissons, les oiseaux et tous les insectes de l'air et des cieux. L'autorité de Moïse, confirmée par la science sur les autres points, ne pouvait raisonnablement être tenue pour suspecte en celui-ci qui fait les oiseaux et les poissons contemporains. De récentes découvertes viennent de mettre en évidence cette simultanéité d'origine ; car on a trouvé des oiseaux fossiles dans les terrains secondaires inférieurs, au-delà desquels l'écorce du globe n'offre pas de trace de vie animale. Les oiseaux sont donc, comme le dit Moïse, les plus anciens habitants du globe.

*Quel fut l'ouvrage du sixième jour ?*

Dieu créa les animaux qui vivent sur la terre, quadrupèdes et reptiles ; après quoi il créa l'homme à son image, et lui donna l'empire sur tous les animaux de la terre, de l'air et des eaux. Ici encore la géologie vient donner raison à Moïse, et les faits qu'elle a constatés, ses observations les plus scrupuleuses l'autorisent à dire positivement que les quadrupèdes terrestres ne sont venus qu'après les poissons, et que l'homme, dernier et plus parfait ouvrage du Créateur, n'est entré dans le monde qu'après l'achèvement et l'ornementation du palais où il devait habiter.

*N'est-il pas dit que Dieu se reposa le septième jour ? Quel sens faut-il donner à ces mots ?*

L'écrivain inspiré dit que Dieu, ayant achevé tous ses ouvrages, se reposa le septième jour ; qu'il le bénit et le sanctifia. Ce repos de Dieu signifie qu'il n'y eut plus de création proprement dite après l'œuvre des six jours ; que depuis ce temps, les créatures sorties des mains de Dieu se conservent et se perpétuent par suite des lois fécondes et permanentes qui furent établies. Et il est bien remarquable que la semaine ou période des sept jours se trouve dans le calendrier de la plupart des peuples, et qu'on ne peut lui assigner aucune origine historique ; en sorte que Moïse seul nous donne la raison de ce fait surprenant par sa généralité. On sent que les hommes ont emporté en s'éloignant de leur berceau et en se dispersant sur la face de la terre, une seule et même histoire de la création et qu'ils l'ont fidèlement retenue dans un de ses points principaux.

*Ainsi toutes les sciences, l'histoire comme la géologie, confirment la cosmogonie de Moïse ?*

Oui ; le récit de Moïse est une narration exacte de la création

du monde et de l'origine des choses, qui est écrite sous la dictée même de l'auteur de la nature, que les recherches les plus savamment conduites et tous les résultats obtenus appuient et recommandent auprès de ceux même qui ne voient pas dans la Bible un livre inspiré.

ART. III. — De la création de l'homme.

§ 1. SPIRITUALITÉ, LIBERTÉ, IMMORTALITÉ DE L'ÂME.

*Faites-nous connaître plus spécialement ici la création de l'homme ?*

Après avoir créé le ciel et la terre, Dieu dit, comme en méditant un grand ouvrage : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. » Il forma donc l'homme du limon de la terre, et lui donna une âme vivante; il le plaça dans le paradis terrestre, c'est-à-dire dans un jardin délicieux, et le nomma Adam. Après quoi, jugeant qu'il n'était pas bon que l'homme fût seul, il voulut lui donner une compagnie utile et agréable, semblable à lui, et qui servit à peupler la terre d'adorateurs du vrai Dieu. « Il envoya donc à Adam un sommeil » pendant lequel, d'une des côtes du premier homme, il forma une femme qu'il lui présenta, et qui fut appelée Ève comme devant être la mère de tout le genre humain <sup>1</sup>.

*L'homme est donc ainsi composé de deux parties ?*

Oui. Il est composé d'un corps et d'une âme. Le corps est une partie terrestre et grossière qui lui est commune avec tous les animaux. C'est un peu de poussière détrempee, sujet d'humiliation profonde. Mais l'âme est une substance intelligente que Dieu crée pour être unie à ce corps, substance spirituelle, et par conséquent immortelle par sa nature qui rend l'homme semblable aux anges <sup>2</sup>, et en quelque sorte à Dieu même; et c'est dans ce sens que l'Écriture sainte dit qu'il est fait à l'image de Dieu.

*Ce n'est donc pas de leur père et de leur mère que les hommes reçoivent l'âme qui les anime ?*

Non. C'est immédiatement de Dieu même qui, dès que le corps humain est formé et organisé, crée une âme humaine pour l'animer par son union avec le corps; union inexplicable, mais intime, qui est interrompue par la mort, et qui recommencera à la résurrection des corps pour durer toute l'éternité.

*Comment l'homme sait-il que son âme est spirituelle ?*

Il le sait par la foi <sup>3</sup>; et à ne consulter même que la raison, il

<sup>1</sup> Genes., II, 7; S. Aug., lib. I. de Genes., cap. 17.

<sup>2</sup> Ps. VIII, 6.

<sup>3</sup> S. Gregor. Nyss. de Animâ, c. VI.

n'en peut pas douter, parce qu'il sait qu'il pense, qu'il réfléchit, qu'il vit et qu'il raisonne, ce qui ne peut convenir qu'à un esprit.

*Prouvez d'une manière plus développée que l'âme est distincte du corps.*

Cette preuve peut se faire ainsi. Tout phénomène ou fait suppose une substance, on regarderait comme absurde celui qui affirmerait le contraire ; tous les phénomènes ne se ressemblent pas et ne peuvent se ranger dans la même classe, et partant de là, le genre humain regarde comme différentes, semblables, contraires, les substances qui se révèlent à nous par des phénomènes différents, semblables, contraires. Or, nous percevons diverses qualités qu'on nomme couleurs, sons, chaleur, dureté, étendue, etc., et diverses qualités qu'on ne peut confondre avec les premières, qui y sont opposées, et qui se nomment idées, sentiments, efforts, résolutions. Ces deux classes de phénomènes étant irréductibles l'une dans l'autre, et accusant même des propriétés contradictoires, incompatibles et s'excluant mutuellement, il s'ensuit que les substances révélées à notre connaissance par ces phénomènes sont non-seulement distinctes et différentes en nature, mais encore contradictoirement opposées et se donnant réciproquement exclusion. Ainsi, qu'elles s'appellent corps et âme, matière et esprit, de quel autre nom l'on voudra, peu importe : il y a en nous deux substances douées de propriétés essentiellement différentes, l'une étendue ou occupant une place, inerte ou subissant l'action et ne la produisant pas ; l'autre n'ayant pas de parties et n'occupant pas de place, étant active et possédant l'initiative de ses actes. Parce que la première est inerte, elle exclut l'activité qui est essentielle à l'autre ; parce que la seconde a l'unité, la simplicité, elle n'est ni étendue, ni divisible, ce qui est pourtant essentiel à la précédente. Ainsi, il est évident que ces deux substances, unies dans la personnalité humaine, ne peuvent cependant s'y confondre : nous avons donc une âme spirituelle.

*L'homme est-il libre, en même temps qu'il est actif ?*

Oui ; l'homme est libre. Il possède la faculté d'agir ou de n'agir pas, de se déterminer dans un sens ou dans un autre, sans y être entraîné par aucune nécessité soit absolue, soit relative ; et c'est par cette noble prérogative qu'il peut s'approcher de Dieu en pratiquant la vertu. La foi, la croyance de tous les peuples, le sentiment intérieur, les plus saines idées de la raison, tout démontre et confirme cette vérité. D'abord les saintes Lettres s'expriment de la manière la plus formelle sur ce point, et elles enseignent, comme nous le verrons ailleurs, que la déchéance

originelle a blessé, mais non pas détruit notre libre arbitre. Ensuite tous les siècles et tous les peuples ont admis la distinction du bien et du mal moral, du juste et de l'injuste; ils ont porté des lois avec sanction d'éloges et de blâmes, de récompenses et de peines; ils ont cru au gouvernement du monde par la Providence et à la vie future: toutes choses qui ne peuvent être fondées que sur la liberté de l'homme. De plus, nous n'avons qu'à interroger notre sentiment intérieur: nous sentirons que nous sommes libres, comme on sent que l'on pense et que l'on existe; il n'y a personne qui ne s'aperçoive très distinctement, au moins dans une foule de circonstances, qu'il a le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, de parler ou de se taire, etc. Enfin la raison impartiale conçoit et admet sans peine que, si Dieu nous a pu communiquer par la création quelque chose de son être et de son intelligence, il a pu également nous communiquer quelque chose de ses autres perfections et particulièrement de sa liberté; que toute intelligence doit être libre, afin que la connaissance, qui est un moyen et qui peut être forcée, conduise à l'amour de Dieu, qui est un but et qui doit être volontaire. Du reste, les affreuses conséquences du fatalisme ou de l'erreur qui nie la liberté, suffisent pour détourner de cette doctrine; car elle tend à supprimer pour les hommes toute distinction du bien et du mal, toute loi, tout remords, toute providence. L'homme est donc libre.

*Comment l'homme sait-il que son âme est immortelle?*

Il le sait par la foi qui nous l'enseigne; il le sait par la voix de tous les peuples qui le proclament; il peut le savoir aussi par tout son être qui aspire à l'immortalité et qui en porte les preuves évidentes.

*Donnez quelque développement aux preuves d'immortalité que l'homme trouve en lui-même.*

1° Il y a une preuve tirée de la nature de l'âme. La mort n'est pas autre chose pour les corps qu'une décomposition; les parties dont ils sont formés, à l'état de vie, venant à se désunir et à se séparer, la vie cesse en eux; ainsi ils ne sont sujets à la mort que parce qu'ils sont composés. L'âme, n'étant pas composée de parties, n'est donc pas sujette à la mort; seulement, lorsque le corps est en dissolution, l'âme cesse ses rapports avec lui, elle reprend toute son indépendance, elle ne subit point les conditions imposées à la matière, et que nous nommons la mort.

2° L'âme nourrit le pressentiment et le désir d'une vie future et immortelle. Cette aspiration vers l'infini, cette soif d'un bonheur impérissable, seraient des contre-sens, des motifs sans but,

des illusions cruelles, si l'homme était dépouillé de l'immortalité et condamné à un anéantissement prochain. L'auteur de notre nature a mis en nous ces espérances et ces vœux ; donc ces espérances et ces vœux ne seront pas trahis, ils ne sont pas un mensonge.

3° L'âme est appelée au bonheur par la vertu. Quiconque fait le bien, mérite une récompense ; quiconque fait le mal, mérite un châtement. Le châtement et la récompense ne sont pas discernés ici-bas d'une manière régulière et complète ; donc il y a nécessairement une autre vie où l'équilibre sera établi ; autrement la création serait, pour ainsi dire, une ironie, la vertu serait une duperie, la loi morale une chimère, la conscience un mensonge. De telles conséquences ne peuvent se soutenir. Donc il y a une autre vie, et l'âme est immortelle.

*Qui est-ce qui conserve l'homme après sa création ?*

C'est le même Dieu qui l'a créé. Comme l'homme ne s'est pas fait lui-même, il ne peut pas non plus se conserver lui-même, et il a besoin que la main puissante par où il fut tiré du néant l'empêche sans cesse d'y retomber.

## § 2. DU GOUVERNEMENT DE LA PROVIDENCE.

*Comment nommez-vous cette action de Dieu conservant et gouvernant l'homme et le monde ?*

Je la nomme la Providence, pour marquer ainsi que Dieu, par sa sagesse et sa volonté puissante, pourvoit à la conservation et au maintien de ses œuvres.

*La raison prouve-t-elle aisément que Dieu veille à la conservation des êtres ?*

Oui ; car on comprend sans peine : 1° que si ce n'est pas Dieu qui conserve les êtres, ils ne dépendent donc pas de lui, ou bien, après les avoir créés, il les voit d'un œil indifférent, deux conséquences contraires à l'infinie perfection de Dieu ; 2° que les êtres finis n'existant point par la nécessité de leur nature, ne peuvent pas plus y trouver une raison de durer qu'une raison de commencer d'être, et qu'ainsi, ce qui les fait subsister, c'est une force, une volonté qui n'est pas la leur et qui ne peut être que celle de Dieu.

*Dieu intervient-il pour gouverner comme pour conserver les êtres ?*

Oui ; l'infinie perfection de Dieu, sa sagesse, sa sainteté, sa justice et sa bonté, non moins que la faiblesse et l'indigence des créatures, nous font voir que les événements et les hommes ne peuvent ni ne doivent échapper à la main de Dieu qui les dirige

et les régit pour sa gloire. En outre, nous voyons par le fait que l'univers est disposé et maintenu dans un ordre constant et admirable; que l'homme, à lui seul, par le merveilleux commerce qui unit en lui le corps et l'âme, atteste l'opération permanente de la Providence; que les sociétés politiques non-seulement croient à un souverain modérateur de toutes choses, mais encore démontrent, par leur histoire même, sa puissante et douce intervention; enfin, que nier la Providence, c'est nier la valeur et l'autorité des lois, c'est nier la morale, la religion, c'est nier la noble destinée de l'homme, c'est nier Dieu lui-même.

*Est-ce que la divine Providence s'étend à tous les êtres absolument?*

Oui, pour toutes les raisons que nous avons énumérées. D'ailleurs, nous sommes positivement instruits par les saintes Ecritures que Dieu tient dans ses mains les hommes, les empires, la paix, la guerre, les fléaux, les bienfaits, la vie, la mort, sans que personne puisse arrêter ses desseins dans leur exécution; que sa sollicitude et ses soins s'étendent à l'ordre matériel et à tous les êtres qui y concourent, à l'ordre moral et à tout ce qu'il renferme, à l'ordre surnaturel et à chacune des volontés et des actions qui s'y rattachent. L'histoire de tous les hommes en général, et de chaque homme en particulier, peut être écrite à ce point de vue aux applaudissements de la saine raison, et à la consolation de ceux qui ont la foi.

*La Providence accorde-t-elle les mêmes soins à tous les êtres?*

Non, parce que tous les êtres n'ont pas les mêmes fins, ni la même nature, ni les mêmes moyens ou lois. Ainsi les êtres sans raison n'ont pas de fin à eux propre, ils ne sont qu'instruments au service de natures autrement douées; les êtres raisonnables ont une fin à eux propre et personnelle, qui est la félicité éternelle; ils se rapportent en définitive à Dieu comme les êtres sans raison, mais d'une manière différente. Car les êtres sans raison sont gouvernés par des lois, pour ainsi dire physiques, qui se nomment proprement forces, et qui, par leur efficacité réelle et inéluctable, poussent et précipitent dans sa fin l'être qu'elles atteignent naturellement. Les êtres raisonnables, au contraire, sont régis, quant à leur intelligence, par des lois morales qui se nomment principes ou préceptes, et qui, proposées à l'entendement et à la volonté, les éclairent sur le devoir, les invitent à la vertu, mais laissent à la créature la liberté de les suivre, et la liberté c'est-à-dire ici le pouvoir et non le droit de les enfreindre. En un mot, la Providence fait tomber dans leur fin les créatures intelligentes, mais elle appelle à leur destinée les êtres doués d'intelligence.

## § 3. DU MAL.

*Cependant n'y a-t-il pas des désordres, des imperfections et du mal dans ce monde gouverné par une Providence qui est sagesse, sainteté et bonté?*

Oui, il y a du mal dans ce monde. Mais d'abord toutes les choses que nous nommons mauvaises ne méritent pas cette qualification, ensuite il existe pour toutes les créatures des limites et une imperfection qu'il serait puéril de leur reprocher; enfin, ce qui est vraiment mal ne saurait être imputé qu'à la créature abusant de ce qui est essentiellement bon.

*Comment expliquez-vous l'imperfection des êtres sous un Dieu parfait?*

L'imperfection des êtres, leur inégalité naturelle, leur dépendance et leur supériorité respective ne sont point un mal; les limites qui leur sont données à tous peuvent être considérées comme un moindre bien, mais c'est un bien cependant. Tout ce qui est créé reconnaît des bornes, car il n'est ni éternel ni infini. Ces bornes constituent l'imperfection, elles impliquent l'exclusion d'un plus grand bien, elles accusent une privation: toutes choses que l'on conçoit d'autant mieux qu'elles ne pourraient disparaître sans contradiction flagrante; car il répugne, même dans les termes, que ce qui a commencé soit éternel, et que ce qui a reçu l'être le possède en propre. Que néanmoins il y ait ici un bien, c'est ce qui demeure évident; car s'il y avait imperfection totale, il ne resterait plus rien, pas même le sujet qui est affecté de la privation, et le mal dont on se plaint aurait disparu, mais avec la substance en laquelle il était possible; comme il n'y a qu'imperfection partielle, il existe donc quelque chose de bien, ne serait-ce que le sujet de l'imperfection avec les propriétés qui le constituent et la capacité de recevoir des perfectionnements ultérieurs. Il n'y a donc ici aucun mal, il y a seulement un bien qui n'est pas complet et absolu.

*Les désordres du monde physique, la maladie, la mort, ne sont-ils pas un mal réel?*

Non, la variabilité, la production, le développement, la lutte mutuelle, la destruction ou plutôt la transformation des substances matérielles, tout cela n'est pas un mal. La nature totale, l'ensemble des mondes étant formé d'êtres nombreux et divers dont les lois respectives ne sont pas les mêmes, il s'ensuit assurément que ce qui convient à l'un ne convient pas à l'autre. Mais dans cet antagonisme même, dans ce déplacement des forces et des éléments de l'univers, il n'y a qu'une transformation au bénéfice

de l'ordre général, et ce qui semble périr sous une forme revit en réalité sous une forme nouvelle. Si toute forme, toute beauté, toute ordonnance avait disparu, c'est que tout aurait péri ; tant qu'il reste quelque chose, il y a moindre bien, mais non pas mal absolu. Ainsi la mort, par exemple, n'est pas pour les corps une complète ruine ni une entière destruction ; car en se décomposant ils conservent encore des qualités et manières d'être, et les éléments dont ils étaient formés retrouvent une place dans la totalité des choses et continuent de subsister dépourvus de la vie, mais susceptibles de modifications ultérieures et de combinaisons nouvelles. Ainsi encore s'explique la douleur : c'est un moindre bien qui rentre dans le plan du monde moral comme condition d'un ordre meilleur et source d'un plus grand bien.

*Mais du moins on ne peut nier que le péché soit un véritable mal ; comment le conciliez-vous avec les attributs de Dieu ?*

Oui, le péché est un mal, c'est même le seul mal qu'il y ait au monde. Mais 1° le mal moral ou péché n'est pas créature de Dieu. Dieu est le bien absolu ; comme la lumière ne répand pas les ténèbres, de même le bien ne produit pas le mal. Le mal n'a donc pas d'existence propre, il n'est pas une substance : il n'y a pas de mal objectif. Quand donc les intelligences trompées et les volontés séduites se décident pour un parti condamnable et choisissent le mal, l'objet préféré ne leur apparaît pas sous la raison du mal, mais sous la raison du bien ; car le mal pur et simple n'existant pas, il n'a un semblant d'existence que par son alliance avec le bien, c'est-à-dire qu'il réside en un sujet qui a quelque chose de bon. 2° Le mal moral ne détruit pas dans les êtres où il se trouve les propriétés naturelles qui les constituent. En effet, les choses ne se corrompent pas en tant qu'elles sont essence et nature, autrement elles cesseraient d'exister, car une altération qui frappe l'essence abolit de toute nécessité ce qui existait. Ainsi, les êtres qui ont fait le mal, c'est-à-dire qui, ne possédant qu'une connaissance et un amour imparfaits et faillibles, en ont abusé par excès ou par défaut et ont employé leur activité à contre-sens, ces êtres conservent la vie, la force, l'intelligence et le désir ; ils jouissent toujours de leur activité pour revenir au bien, s'ils sont encore sur la terre, et dans les conditions de l'épreuve ; ils en jouissent même encore dans le séjour de la réprobation, seulement ils ne peuvent plus l'exercer dans le sens de leur destination primitive ; leurs facultés natives persistent, mais égarées et maudites ; elles semblent s'appliquer à fuir d'une éternelle fuite le but où elles devaient tendre et où elles furent providentiellement inclinées. 3° Enfin ce mal, qui est tout subjectif et accidentel, se conçoit

et s'explique sous l'empire de la Providence. En effet, pour être fondé à dire que le mal moral ne peut exister sous un Dieu bon, il faudrait prouver que l'idée d'une créature libre est répugnante, absurde, et qu'elle ne saurait par là même devenir l'objet d'un concept divin; il faudrait prouver ensuite que Dieu doit violenter la créature libre et l'entraîner forcément à la vertu. Car si Dieu peut créer des êtres libres, et si des êtres libres ne peuvent sans contradiction être dépouillés de leur liberté, comme d'ailleurs cette liberté est nécessairement finie, imparfaite, il s'ensuit qu'elle est faillible et qu'une chute peut se trouver au bout de son expérience. Pour détruire la possibilité du mal, il fallait donc ou bien supprimer la classe entière des êtres intelligents et libres, ou bien les gouverner par une impulsion fatale et irrésistible; la première chose est opposée aux adorables desseins du Créateur, la seconde ne paraît pas exempte d'absurdité. Ainsi, parce que nous sommes libres, nous pouvons méconnaître l'ordre; parce que nous pouvons le respecter, nous sommes inexcusables de l'enfreindre; ce ne fut point un mal de nous armer de la liberté, qui est bonne en soi et destinée au bien; c'est une sagesse de nous régir par une législation de liberté, et c'est ce qu'a fait la Providence, qui pourvoit à toutes choses comme il convient à leur nature respective.

### § 3. LOI NATURELLE ET RELIGION.

*N'a-t-on pas donné le nom de loi naturelle à une partie de cette législation par laquelle Dieu pourvoit au gouvernement de l'homme?*

Oui, on a nommé loi naturelle l'ordre émané de la volonté de Dieu, prescrivant nécessairement à l'homme ce qui est bon de sa nature et défendant ce qui de sa nature est mauvais. On a voulu faire entendre que toutes les dispositions de cette loi sont fondées sur la nature même des créatures intelligentes, et que Dieu a, pour ainsi dire, gravé cette loi dans nos cœurs en caractères vifs et profonds, en sorte que la nature elle-même et la droite raison nous l'enseignent et nous la rappellent.

*Dieu n'a-t-il pas complété cette loi naturelle en nous donnant des prescriptions plus élevées et plus parfaites, conformes à notre nature, mais n'en découlant pas nécessairement?*

Oui, Dieu nous a donné des lois, qu'on nomme plus spécialement positives, pour apprendre à notre intelligence tout ce qu'elle doit savoir, à notre cœur tout ce qu'il doit aimer, à notre activité, enfin, tout ce qu'elle doit accomplir, et ainsi l'on peut assurer que la Providence nous a départi avec une libéralité prodigieuse plus de secours que nous n'avions droit d'en attendre.

*Comment nommez-vous l'ensemble des rapports qui unissent l'homme à Dieu?*

L'ensemble des rapports qui unissent l'homme à Dieu se nomme religion, comme si l'on voulait exprimer par ce mot que la religion est un lien qui rattache la créature à son créateur, une alliance et une société de l'homme avec Dieu. Ainsi, non-seulement il est possible, mais il est naturel et nécessaire qu'il y ait une religion, puisque, naturellement et nécessairement, l'homme dépend de Dieu et que, créé pour Dieu, il ne se peut faire que son esprit et son cœur soient dispensés de tendre vers leur premier principe, leur centre puissant et leur dernière fin. Si même on veut y réfléchir un instant, on restera convaincu qu'il n'y a qu'une seule religion véritable, puisque tous les hommes, ayant la même nature, soutiennent avec Dieu les mêmes rapports et que cette religion doit impliquer à la fois un culte extérieur et intérieur, puisque l'homme relève de Dieu par son corps aussi bien que par son âme.

*Pouvez-vous indiquer les raisons qui démontrent la nécessité de la religion, soit pour la société en général, soit pour l'homme en particulier?*

Oui, la religion est nécessaire à l'homme, parce que seule elle peut répondre aux besoins de son intelligence et de son cœur, à cette soif de félicité qui le dévore. La religion est nécessaire à la société, parce que seule elle peut atteindre les consciences, mettre un frein aux passions, concilier le respect et l'obéissance aux lois et donner ainsi une base solide à la paix et à la prospérité publique. En effet, les doctrines philosophiques et les expédients humains sont faibles et impuissants pour donner à l'homme le bonheur et à la société le repos; malgré ses ressources fécondes, la religion ne prévient pas toutes les calamités générales et particulières: que sera-ce donc si des insensés la suppriment et ne laissent plus que l'homme en face de l'homme?

*Tous les hommes ne sentent-ils pas qu'ils doivent quelque chose à Dieu et que la religion est en quelque manière un besoin, un instinct noble et vrai de leur nature?*

Oui, les peuples ont senti et proclamé qu'ils doivent reconnaître le souverain domaine de Dieu, rendre hommage au créateur, non pas qu'il ait besoin de nos prières et de nos adorations, mais parce qu'il y a droit et parce que c'est notre devoir. Il y a plus encore: tous les peuples ont cru que la religion devait être, était réellement divine, que c'est une loi dont Dieu est l'auteur et le vengeur, qu'il ne dépend pas et ne peut dépendre de l'homme de la supprimer ou de la modifier essentiellement, parce

que ce n'est pas lui qui l'a instituée. Cette croyance universelle et constante prouve deux choses : la première, que la religion, à prendre ce mot dans son sens général, est une vérité ; la seconde, qu'il y a sur terre une religion divine.

*Est-il absolument nécessaire que l'homme rende à Dieu un culte extérieur et public ?*

Oui, le culte extérieur et public est indispensable : le culte extérieur, d'abord parce qu'il est dans la nature de l'homme d'exprimer au dehors et de manifester ses sentiments, ensuite parce que cette expression se lie plus intimement qu'on ne le croit d'ordinaire à l'affermissement de l'âme dans sa foi et sa piété, enfin, parce que le corps est l'œuvre de Dieu et doit à sa manière payer au Créateur le tribut de sa dépendance. Le culte doit être public, parce que la société forme une personne morale qui se rattache à Dieu comme à son maître, à son législateur et à son père, et qu'à tous ces titres elle doit maintenir et resserrer par des supplications les liens que Dieu lui-même affermit sans cesse par ses bienfaits ; ensuite parce que les actes publics d'une nation sont merveilleusement puissants pour le bien et pour le mal et qu'ainsi la piété de chacun se réchauffe à la piété de tous, ou bien l'irréligion générale propage l'incrédulité, et ici reviennent tous les arguments qui établissent la nécessité de la religion.

*L'homme raisonnable ne peut donc pas rester indifférent en matière de religion ?*

Non, il ne le peut pas. Quand l'univers entier, tout siècle et tout peuple proclament la nécessité et l'existence d'une religion, il est absurde qu'un homme ne s'occupe pas de savoir si la religion est nécessaire et si elle existe. Quand il est manifeste qu'il y a dans le monde des cultes différents, contradictoires en certains points, il devient absurde qu'un homme qui croit à l'importance de la religion ne s'occupe pas de savoir où se trouve la religion vraiment divine. On ne peut donc excuser ni les hommes complètement indifférents sur cette grave matière, ni les hommes qui croient que, si la religion est indispensable, toutes les formes de culte sont indifférentes ?

*Vous avez indiqué deux ordres de vérités et de préceptes dans la religion, en disant que la loi naturelle a été complétée par des prescriptions plus parfaites ; quelle est la différence que vous y reconnaissez ?*

La vraie différence que j'y trouve, c'est que les vérités et les préceptes qui composent la loi naturelle sont tous contenus dans ce qu'on nomme la loi positive ou révélée, tandis que celle-ci renferme en outre des vérités supérieures à la raison et des pré-

ceptes qui découlent de ces vérités mystérieuses. L'une se conçoit comme un ensemble de prescriptions que la nature humaine appelle directement, l'autre comme un ensemble de prescriptions que la nature humaine n'exige point et qui, par là même, sont plus particulièrement le fait de la libre volonté de Dieu. Au reste, l'une et l'autre ont également Dieu pour auteur et pour vengeur.

*Dieu a-t-il donc pu nous faire connaître et nous demander de croire des vérités qui dépassent notre intelligence et qui ne sont pas le patrimoine nécessaire de notre raison ?*

Oui, car Dieu, dans sa science infinie, connaît une foule de secrets mystérieux qui nous échappent ; il peut nous les manifester au degré qu'il juge convenable, bien mieux qu'un savant ne peut instruire un ignorant, il lui est facile d'entourer sa révélation de caractères extraordinaires qui en démontrent positivement l'authenticité ; il a même prédisposé toute nature à se soumettre aux vérités qui la dépassent, en nous donnant la foi pour croire, comme la raison pour comprendre. D'ailleurs, personne n'a jamais combattu la révélation des mystères par des objections qui prouvent quelque chose : ainsi, personne n'a démontré que l'homme peut connaître, au moyen de la seule raison, toutes les vérités religieuses qu'il doit savoir ; que Dieu ne peut rien révéler à l'homme sans lui expliquer en même temps tout ce qu'il lui manifeste ; que l'on doit admettre seulement les choses qu'on peut entièrement comprendre ; enfin, que les mystères répugnent et sont contraires à la raison. Ainsi on ne fait pas d'objections insolubles, et d'ailleurs il y a des arguments positifs qui permettent de dire que Dieu peut révéler aux hommes des vérités supérieures à leur intelligence.

*Dieu peut-il également nous donner des lois positives et qui ne découlent pas essentiellement de notre nature ?*

Oui, Dieu peut donner aux hommes des préceptes émanés de sa libre volonté, qui expliquent et sanctionnent la loi naturelle, qui même y ajoutent, l'élèvent et la perfectionnent, qui nous tracent vers nos destinées un chemin plus glorieux. Nier ce pouvoir du Créateur sur ses créatures est une chose insensée.

*Ne pourrait-on pas soutenir même que la révélation était nécessaire ?*

Oui, car la raison humaine a fourni les preuves les plus déplorables de son infirmité, et c'est bien gratuitement qu'on prétendrait qu'elle se suffit à elle-même. D'abord, le monde n'a jamais été dépourvu du bienfait de la révélation, puisque Dieu s'est manifesté au premier homme et à plusieurs patriarches ; il suit de

là, 1<sup>o</sup> que personne n'a le droit de fixer ce que la raison aurait pu ou n'aurait pas pu découvrir et conserver de vérité par ses forces propres ; et 2<sup>o</sup> que ses forces propres sont peu considérables et n'atteignent qu'un faible et malheureux résultat, puisque, malgré les ressources de la révélation primitive, le genre humain est tombé dans la plus grossière idolâtrie. Ensuite, la philosophie n'aurait jamais pu suppléer l'enseignement révélé, parce qu'elle n'offre qu'un tissu de contradictions ; parce qu'elle est dénuée de toute autorité pour faire accepter ses doctrines et sanctionner ses prescriptions ; parce qu'elle n'a jamais pu réussir à ramener à la vérité et à la vertu les nations où elle a fleuri ; enfin parce que, de sa nature, elle ne sera jamais que l'affaire d'un petit nombre d'hommes et non une religion ni une morale populaire. Il y a plus : après dix-huit siècles de Christianisme, avec les lumières répandues dans le monde, la philosophie, qui ne veut pas être catholique, reste à peine chrétienne ; d'un christianisme vague elle tombe dans un panthéisme immoral et dans un matérialisme grossier. De telles expériences passées et présentes prouvent suffisamment l'impuissance de la raison et par suite la nécessité de la révélation.

*Dieu n'a-t-il pas appuyé la révélation sur des signes extraordinaires qui en démontrent l'authenticité à tous les hommes et à tous les siècles ?*

Oui, si Dieu avait voulu se révéler immédiatement à chaque homme, nul signe n'eût été nécessaire pour convaincre que Dieu daignait faire entendre sa parole ; mais la religion étant instituée pour réunir dans son sein toutes les races humaines, aussi bien que pour les rattacher à Dieu, devait passer successivement de l'état de société domestique à l'état de société plus vaste et plus étendue, enfin à l'état de société universelle. Alors Dieu n'intervint qu'à certaines époques, il ne parla directement qu'à certains hommes ; c'est pourquoi il imprima sur sa révélation un cachet inimitable, en le revêtant de prodiges faciles à constater et propres à produire la persuasion dans les âmes.

*Quels sont les prodiges par lesquels Dieu a voulu accréditer la révélation ?*

Ce sont les prophéties et les miracles. Le miracle est un fait sensible qui déroge aux lois établies dans l'ordre général du monde et qui ne saurait avoir que Dieu pour auteur. La prophétie est la prédiction certaine d'un événement futur et qui ne peut être connu que de Dieu seul. Que de tels prodiges soient possibles, cela demeure prouvé par le fait : les saints Livres dont nous avons établi la véracité présentent une foule de miracles et

de prophéties où l'on est bien forcé de reconnaître le bras et la prescience de Dieu lui-même. Cela se prouve encore par les attributs et les perfections de Dieu : la nature n'est pas placée hors de la puissance de son auteur, qui peut en suspendre les lois quand sa sagesse le juge convenable et selon ses décrets éternels ; l'avenir n'est pas plus fermé que le présent à l'œil de celui qui voit tout d'un regard. Par conséquent, les miracles et les prophéties sont possibles à Dieu.

*Pourquoi dites-vous que ces prodiges sont une preuve de la révélation ?*

Parce que ces prodiges ne pouvant être attribués qu'à Dieu, qui est la vérité même et qui ne peut nous tromper, démontrent de la manière la plus irrécusable que celui qui les accomplit est envoyé de Dieu et prêche véritablement une doctrine divine ; autrement il faudrait dire que Dieu ratifie le mensonge, ce qui est impossible. Aussi tous les peuples ont regardé le miracle et la prophétie comme le langage propre de la divinité dans ses rapports avec les hommes, et ils ont admis unanimement que la nature n'obéit pas, que l'avenir ne se révèle pas aux imposteurs ; et, en effet, s'il en était autrement, la sainteté de Dieu, sa sagesse, sa véracité seraient attaquées. La preuve de l'existence d'une révélation divine par les miracles et les prophéties est d'autant plus légitime et forte qu'elle est nécessaire, puisque, d'une part, tous les hommes ne sont pas appelés à entrer en commerce direct avec Dieu, et que de l'autre ils ne peuvent juger qu'une révélation est divine au moyen seulement des caractères intrinsèques qu'elle présente.

ART. IV. — Des erreurs contraires aux vérités précédentes.

*Toutes ces vérités n'ont-elles pas été niées et combattues de diverses manières ?*

Oui ; il serait même long de rappeler toutes les erreurs par lesquelles la raison de l'homme a défiguré la vraie notion de Dieu, en essayant de se passer des lumières de la révélation. Après les athées, les idolâtres, les philosophes païens et diverses sectes d'hérétiques, qui ont altéré gravement, quand ils n'ont pas formellement aboli dans leur doctrine impie l'idée traditionnelle et pure de la Divinité, comme nous l'avons déjà vu, nous nommerons ici les Manichéens, qui, pour expliquer l'origine du mal, admettaient deux principes absolus, éternels, incréés, indépendants, c'est-à-dire deux dieux ; les panthéistes des diverses écoles, qui détruisaient la notion catholique d'un Dieu créateur ; les fatalistes, qui, se faisant une fausse idée de la puissance ou de la sagesse de

Dieu, suppriment le dogme de la liberté humaine ; les déistes et les rationalistes en général, qui nient la Providence ou restreignent son intervention dans le gouvernement du monde et qui repoussent les miracles, les prophéties, les mystères, en un mot la révélation tout entière.

*N'avez-vous pas réfuté à l'avance les Manichéens en expliquant l'origine du mal ?*

Oui ; en montrant que le mal n'est pas inexplicable sous un Dieu puissant et bon, nous avons suffisamment convaincu d'inutilité et de fausseté la doctrine des Manichéens. D'ailleurs, cette doctrine n'explique pas la difficulté qu'elle prétend résoudre ; car il reste toujours à dire comment Dieu est tout-puissant, s'il a dans le mauvais principe un rival indépendant ; comment il est bon, si pouvant détruire ce principe il ne l'a pas fait ; comment il est sage, s'il a partagé avec lui l'empire du monde. Aussi, malgré son talent à manier les sophismes, Bayle n'a-t-il pu donner aucun crédit nouveau à cette vieille et misérable erreur.

*Faites connaître plus particulièrement la doctrine du panthéisme.*

Le panthéisme, qui semblait, il y a un siècle, ne devoir plus appartenir qu'à l'histoire, et qui ravage l'Allemagne et même la France aujourd'hui, consiste à prétendre que tout ce qui est ou paraît être émane nécessairement d'un être unique ; que toutes choses ne sont que des attributs et des formes de cette substance, dont elles ne se distinguent que par abstraction ; qu'ainsi il n'y a de réel et de possible qu'une seule et même essence, une seule et même nature qui est Dieu. Cette monstrueuse erreur est le fond de la religion et le dernier mot de la science parmi les peuples de l'Asie centrale ; elle se trouve dans la doctrine de plusieurs écoles de la philosophie grecque et, depuis l'Évangile, dans la doctrine des gnostiques et des néo-platoniciens. A peine eut-elle quelques partisans de loin en loin dans les siècles de foi ; elle fut ressuscitée et mise en vogue dans les temps modernes par le juif hollandais Spinoza et par les philosophes allemands Kant, Fichte, Schelling et Hegel ; elle s'est produite d'une manière plus timide en France, où nul homme de talent n'oserait la défendre avec publicité.

*Tous les panthéistes comprennent-ils leur doctrine de la même sorte ?*

Non ; comme tous les partisans de l'erreur, ils donnent le spectacle des plus graves dissentiments et d'une confusion entière. D'accord sur le point fondamental de leur système, qui affirme que tout est Dieu, ils se divisent quand il s'agit d'expliquer comment toutes choses sont Dieu. Ainsi, les uns disent que le monde

des corps et le monde des esprits, avec leurs phénomènes si variés et si différents, sont les attributs, ou bien les formes, ou les déterminations, ou même les membres en quelque sorte de la Divinité; les autres nomment toutes ces choses manifestations, irradiations de Dieu, ou bien encore vaines images, fantômes illusoire que notre pensée crée en se jouant et qui ne répondent à rien de réel ou d'objectif. Ceux-ci prétendent que la substance unique est la somme et la collection de tous les êtres qui, pareils aux membres d'un même corps et aux facultés d'une même âme, forment un seul tout qui se meut, vit et pense. Selon ceux-là l'être unique, c'est le sujet qui pense, et toutes les choses qui sont l'objet de sa pensée n'ont de valeur et d'existence qu'en lui et par lui, en sorte que ces choses n'y sont plus dès qu'il n'y pense pas. Nous ne parlons point d'une foule d'explications moins accréditées parmi les panthéistes et plus ténébreuses encore que celles-ci. Disons seulement qu'il y a deux points qui caractérisent toutes ces explications : 1° elles admettent l'unité de substance; 2° elles repoussent l'idée de création proprement dite. Quant au reste, elles ne s'accordent pas.

*Que faut-il penser de ces assertions étranges, et comment les réfuter ?*

Ces assertions sont contraires au sens commun ; elles conduisent au doute absolu ; elles favorisent l'impiété et l'athéisme ; elles combattent les sentiments les plus invincibles et les plus sacrés de la nature humaine ; elles sont le renversement de toute morale et par suite de toute société.

*Comment le panthéisme est-il opposé au sens commun ?*

Le panthéisme est opposé au sens commun en ce qu'il donne pour vrai ce que le sens commun affirme être faux : ainsi, les panthéistes prétendent que l'homme est une portion ou une forme de Dieu ; que toutes choses ont une seule et même nature ; que le fini et l'infini ne diffèrent pas l'un de l'autre substantiellement ; que l'homme est nécessité dans tout ce qu'il fait ; que Dieu est l'auteur réel même du mal, et qu'ainsi le mal n'existe vraiment pas. Toutes ces conséquences sont expressément admises par plusieurs panthéistes ; elles résultent bon gré mal gré, de la doctrine de tous. Or, quel homme de bon sens peut admettre de telles énormités ?

*Comment le panthéisme conduit-il au doute absolu ?*

Il conduit au doute en repoussant la révélation, qui est le fait historique le mieux établi, en refusant toute valeur au témoignage des sens, en tenant pour non-venu le consentement des peuples et le cri de la conscience humaine, en ne conservant d'autre

moyen de connaître que l'évidence interne qui n'a plus de contrôle et dès lors se trompe sans remède, qui ne saurait prononcer sur la réalité des objets externes, puisqu'elle ne les atteint pas, et qui livre ainsi l'homme à l'illusion et au doute.

*Comment le panthéisme favorise-t-il l'impiété et l'athéisme ?*

Le panthéisme n'est au fond qu'un athéisme déguisé. Il ne faut pas voir les mots seulement, mais les choses, et il est bien évident que la vraie notion de Dieu est détruite par une doctrine qui confond Dieu avec l'homme et avec tout l'univers, ou bien qui en fait une pure abstraction, un rêve de l'esprit, et lui refuse une existence propre et personnelle. Quelle piété peut-il rester désormais dans le cœur de l'homme à l'égard de cette substance imaginée par le panthéisme et qui n'agit que par nécessité et non par libre bonté, qui ne nous a point créés et dont nous sommes une forme et une modification ?

*Comment le panthéisme est-il contraire aux sentiments les plus chers du cœur humain ?*

Le panthéisme détruit toutes les conditions de l'espérance, de la paix de l'âme et du bonheur. En effet, il ne nous montre pour but qu'un Dieu abstrait, une substance vague, sans personnalité, je ne sais quelle force aveugle qu'il est inutile d'invoquer, de prier, de fléchir ; il nie formellement ou d'une manière implicite notre liberté morale et notre avenir. Nous existons, il ne sait pourquoi ; nous finirons, et il ne dit pas comment ; nous sommes emportés vers un avenir, il ignore lequel. En vérité, à quel besoin du cœur répond un pareil système ? Il trahit notre besoin de connaître en nous poussant au doute, notre besoin d'affection en supprimant tous les motifs du dévouement, notre besoin de félicité en nous emprisonnant dans une vie qu'il remplit de ténèbres impénétrables.

*Comment le panthéisme est-il le renversement de la morale et de la société ?*

Parce qu'il n'y a pas de société sans lois, pas de lois sans mœurs. Dans le panthéisme, il ne saurait y avoir ni lois ni mœurs. Si tout est Dieu, il n'y a pas de loi possible, puisque toute loi suppose deux termes, une volonté qui oblige et une chose obligée. Si toutes choses ne sont que des formes et des évolutions de la substance unique, il n'y a pas de loi morale, puisque toute liberté est anéantie, tout instinct règne impérieusement, nulle peine, nulle récompense ne viendront sanctionner les prescriptions du législateur. En un mot, dans le système des panthéistes, l'homme ne relève que de lui-même, sa volonté est sa seule règle, il ne lui reste qu'une liberté purement nominale,

la notion de la vertu et du crime disparaît ; le dernier terme de cette doctrine est la domination des sens et l'égoïsme avilissant, deux ennemis de la morale et de la société.

*En quoi consiste l'erreur des fatalistes ?*

Les fatalistes disent que tout est nécessaire, que rien ne peut être autrement qu'il n'est, et qu'ainsi la liberté, une liberté vraie, n'est pas donnée à l'homme. Les uns prétendent que nous ne sommes pas cause de nos actes et qu'ils s'accomplissent sous l'influence d'une force étrangère et inéluctable ; les autres prétendent que nous sommes causes de nos actes, mais nécessairement déterminés par les motifs qui nous viennent à l'esprit, en sorte que le motif le plus fort nous entraîne inévitablement. Ces deux fausses explications tendent, comme on le voit, à détruire l'idée que la religion nous donne du gouvernement de la Providence.

*Quels arguments faut-il opposer à ces erreurs ?*

Il faut d'abord faire valoir toutes les preuves qui démontrent positivement la liberté de l'homme et que nous avons déjà exposées. Ensuite il faut répondre à ceux qui nient que nous soyons cause de nos actes, en leur disant, 1<sup>o</sup> que si nous avons l'idée de cause, c'est pour l'avoir puisée dans nos propres actes et dans la conscience de nos efforts et de nos résolutions, et 2<sup>o</sup> que si l'on croit à la raison quand elle attribue à d'autres rêves le pouvoir d'être causes, il faut s'y fier également quand elle nous attribue à nous-mêmes ce pouvoir. Enfin, on doit répondre à ceux qui affirment que nous sommes nécessairement déterminés par les motifs qui se présentent à notre esprit, en leur disant, 1<sup>o</sup> que souvent nous agissons sans motif, ce qui prouve notre activité spontanée et notre indépendance ; 2<sup>o</sup> que souvent, n'ayant qu'un motif d'agir, notre âme y résiste, en vertu de la seule force qui est en elle et sans motif opposé ; 3<sup>o</sup> que lors même qu'elle se détermine dans le sens d'un motif, elle perçoit distinctement que le principe de son action est en elle-même et non dans le motif proposé. Quoi qu'en disent les sophistes, nous sommes donc libres sous le gouvernement de la Providence.

*En quoi consiste l'erreur des déistes et des rationalistes en ce qui touche le dogme catholique de la Providence ?*

Les déistes du XVIII<sup>e</sup> siècle et les rationalistes du temps présent admettent un Dieu, et ce qu'ils nomment religion naturelle ; mais ils rejettent l'idée d'un Dieu gouvernant le monde par un ensemble de lois religieuses et morales positivement révélées. Ce qu'ils admettent, ils ne le définissent pas bien ; ce qu'ils repoussent, c'est toute la révélation. Nul d'entre eux n'a donné un symbole précis ; la doctrine de l'un n'est pas entièrement celle de l'autre ;

tous s'accordent parfaitement en un point : ils sont les adversaires de la religion catholique, qu'ils l'avouent ou bien qu'ils le dissimulent.

*Quels sont les principaux déistes du XVIII<sup>e</sup> siècle ?*

Les principaux déistes furent, en Angleterre, Toland, déclamateur impie qui va jusqu'au panthéisme ; Bolingbroke, rationaliste épigrammatique qui répandit l'incrédulité dans les rangs de l'aristocratie ; Shaftesbury, qu'on a nommé le d'Alembert de la Grande-Bretagne, à cause de son esprit subtil, et ami des précautions hypocrites ; Collins, qui versa le poison de l'incrédulité sur les classes populaires ; Tindal, à qui Voltaire emprunta à peu près toute son érudition biblique et ses principaux blasphèmes ; enfin Dodwell, Hume et Gibbon. En France, les principaux incroyables furent Voltaire et Rousseau ; puis, dans un rang inférieur pour le talent, Diderot et d'Alembert ; enfin, au-dessous de ceux-ci, Helvétius, d'Holbach, Lamétrie, etc. Pendant ce temps, la philosophie allemande arrivait au panthéisme en suivant les principes de Kant, et la théologie protestante s'égarait dans de nombreuses erreurs, au moyen de l'interprétation des Écritures par le sens privé.

*Est-il certain et solidement prouvé contre les rationalistes que la Providence n'a point abandonné l'homme à lui-même, mais qu'elle a pourvu à notre salut par la révélation. ?*

Oui, c'est un fait invinciblement démontré, comme on le voit dans les saints Livres, dont la véracité ne peut être révoquée en doute ; c'est un fait que nous établirons mieux encore et avec plus d'étendue, en suivant l'humanité depuis son berceau jusqu'au milieu des temps et à la promulgation de l'Évangile.

Tel est même l'objet précis qui va nous occuper dans la première partie, c'est-à-dire dans le Catéchisme historique.



## PREMIÈRE PARTIE.

# CATÉCHISME HISTORIQUE

CONTENANT

L'HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT,  
SUIVI D'UNE INSTRUCTION SUR L'ÉGLISE.

---

### SECTION PREMIERE.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ANCIEN TESTAMENT.

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

DE LA CHUTE D'ADAM.

*Quel fut le péché du premier homme ?*

En voici l'histoire telle que les premiers patriarches l'ont apprise d'Adam, et l'ont transmise à leur postérité jusqu'à Moïse, qui nous l'a laissée par écrit.

Dieu ayant créé Adam et Ève, et les ayant faits à son image, répandit sur eux tous les dons naturels et surnaturels qui pouvaient les rendre parfaits dans leur état. Leur corps avait toutes les proportions et tous les traits qui font la beauté, avec une santé inaltérable, dont aucune maladie ne devait troubler le cours. Leur âme tirait encore plus de prix des dons éminents dont Dieu l'avait ornée. Leur esprit était éclairé par des connaissances sublimes en tout genre. Prévenus par la grâce sanctifiante, et aidés du secours de la grâce actuelle, ils avaient le cœur plein de droiture et de justice, de candeur et de simplicité. Leur volonté était portée au bien sans inclination au mal. Ils pouvaient aimer Dieu par-dessus toutes choses, ils en étaient tendrement aimés, et devaient le posséder éternellement dans le ciel. Mais enfin ils étaient libres, ils pouvaient abuser de leur liberté et manquer à la fidélité qu'exigeait Dieu pour tant de bienfaits. Il voulut les éprouver et leur donner en même temps l'occasion de

mériter par leur obéissance la continuation de ses faveurs et l'éternité bienheureuse à laquelle il les avait destinés. Les ayant donc placés dans le paradis terrestre, jardin délicieux, arrosé de belles eaux et planté de divers arbres qui portaient les fruits les plus exquis, et que la terre produisait sans nulle culture, Dieu leur permit de manger de tous les fruits, excepté d'un seul dont il leur interdit l'usage pour éprouver leur obéissance. L'histoire sainte ne marque pas quel était ce fruit. Elle se contente de nous apprendre qu'il était fort beau à la vue, et l'arbre qui le portait, elle le nomme *l'arbre de la science du bien et du mal*. Ce mot voulait dire que si Adam s'abstenait de manger du fruit de cet arbre, il connaîtrait le bien, il jouirait éternellement du vrai bien; mais que s'il contrevenait à la défense qui lui avait été faite d'en manger, il connaîtrait le mal, parce qu'il deviendrait malheureux. Il en fit une triste expérience; car le démon, un des anges réprouvés, se servant de l'organe d'un serpent, tenta Ève. Il lui persuada que dès qu'Adam et elle auraient mangé du fruit défendu, leurs yeux s'ouvriraient, et qu'ils seraient comme des dieux, connaissant le bien et le mal. Ève se laissa séduire, et après avoir mangé de ce fruit, entraîna Adam à en manger aussi <sup>1</sup>.

*Comment Dieu punit-il la désobéissance d'Adam et d'Ève?*

Dieu irrité les chassa aussitôt du paradis terrestre. Il les dépouilla de la grâce sanctifiante et de la justice originelle dont il les avait revêtus; il leur ferma l'entrée du ciel qui leur était destiné, les condamna à la mort, aux maladies, à la fatigue et à la douleur qui naissent du travail, à toutes les misères humaines dont il les avait exemptés; et dès le même moment ils se virent assujettis, l'un et l'autre, à l'ignorance et aux révoltes de la concupiscence qui affaiblirent leur libre arbitre <sup>2</sup>. Ils s'aperçurent qu'ils étaient nus, et en rougirent; au lieu que dans l'état d'innocence, ils n'y faisaient pas seulement attention. Ils furent réduits à labourer la terre pour la rendre fertile. La femme en particulier fut condamnée à enfanter dans la douleur; et ils passèrent toute leur vie dans le repentir et le regret des biens qu'ils avaient perdus.

*Est-il certain qu'Adam et Ève ont été les premiers hommes et les premiers parents de tout le genre humain?*

L'Écriture sainte l'assure si positivement, que la foi ne permet

<sup>1</sup> Gen., c. II et III.

<sup>2</sup> Gen., c. III, 11 et seq. — Conc. Trid., sess. V. Decr. de Peccato orig. V. S. Aug., I. XIV de Civ. Dei, cap. X et seq.; — idem in Conc. ad Catechum.

contra Judæos, et cap. II; — S. Fulgent. lib. de Incarn. et Grat., c. XII et XIII; — Vid. S. Bernard, serm. I de Annuntiatione.

pas d'en douter; de sorte que c'est avec raison que l'Eglise a condamné les Prédamites qui enseignaient qu'il y eût des hommes avant Adam.

*Quelles sont les diverses erreurs des païens et des hérétiques sur la création et sur la nature de l'homme?*

Entre les païens, les uns, comme Démocrite, Epicure et Lucrèce, ont cru que nos âmes n'étaient qu'une portion de matière animée par un mouvement qui lui était propre, et par conséquent mortelle. Les autres ont dit qu'elles étaient immortelles, divines, c'est-à-dire autant de portions de la substance même de Dieu. Entre les hérétiques, quelques-uns, comme les Gnostiques, les Manichéens, les Priscillianistes, adoptant les erreurs des païens, ont aussi prétendu que nos âmes étaient la substance divine partagée en un nombre infini de portions qui passaient successivement, suivant le système de Pythagore, d'un corps dans un autre, dans celui des bêtes comme dans celui des hommes, en sorte que les âmes des bêtes et celles des hommes étaient égales, et quelques-uns ajoutaient qu'elles étaient distinguées par le sexe. D'autres, comme les Lucifériens, les Apollinaristes, soutenaient que nous recevons de nos parents nos âmes par voie de propagation, comme nous en recevons nos corps. Quelques-uns, par exemple les Flagellants, prétendaient que Dieu avait créé toutes les âmes humaines à la fois, et les avait placées dans le paradis terrestre. Voilà en général où se réduisent tous les faux systèmes que la raison humaine, abandonnée à elle-même, a pu imaginer sur la nature de l'homme.

*N'a-t-on pas prétendu, dans ces derniers temps, qu'il y avait parmi nous des races diverses, et que tous les hommes ne venaient pas originellement d'un même père?*

Oui, des écrivains, prévenus contre la religion et désirant la trouver en défaut, ont exagéré l'importance des diversités de types et de couleurs que présente le genre humain; ils ont prétendu y trouver une preuve matérielle de la pluralité des races, et ils ont brisé ainsi l'unité de la famille humaine. Mais des observations plus éclairées et des recherches mieux conduites ont démontré l'unité primitive des peuples et confirmé le récit de la Bible sur ce point important.

*Quelques hérétiques ont-ils osé contredire ce que l'Écriture sainte et l'Église nous apprennent touchant l'état d'innocence et de justice surnaturelle dans lequel Dieu créa Adam et Ève?*

Oui. Les Pélagiens, dans le V<sup>e</sup> siècle, ont soutenu contre la foi de l'Église, que Adam et Ève n'avaient reçu de Dieu aucun don surnaturel de justice et de sainteté, mais seulement des qualités

purement naturelles, de sorte que l'homme sortant des mains du Créateur n'avait rien de plus que ce que tous les hommes ont aujourd'hui en naissant.

Luther, tout en reconnaissant que le premier homme avait été créé dans la sainteté et la justice, a prétendu que cette sainteté n'était point un don surnaturel, mais une qualité aussi naturelle à l'homme avant son péché, qu'il est naturel à l'œil de voir et à l'oreille d'entendre ; d'où il concluait que le premier homme n'avait perdu par son péché aucun don surnaturel, mais seulement des qualités purement naturelles, ce qui tendait à présenter la nature humaine comme imparfaite et vicieuse.

Calvin a pareillement refusé de croire qu'Adam eût reçu de Dieu aucun don surnaturel de grâce et de sainteté ; et toute la différence qu'il reconnaissait entre l'état du premier homme avant son péché, et celui où sa postérité est aujourd'hui, c'est que le premier homme jouissait de son libre arbitre, et que par son péché il l'a perdu pour lui et pour sa postérité. Erreur que Jansenius a insinuée dans ses ouvrages, et que plusieurs papes, après le concile de Trente, ont solennellement condamnée.

Les exégètes, les philosophes rationalistes, à quelque système qu'ils soient d'ailleurs dévoués, comme les partisans de la doctrine du progrès par exemple, ne reconnaissent par l'existence de l'ordre surnaturel, ni par conséquent la justice et la sainteté primitive d'Adam et d'Ève. Selon eux, l'humanité a commencé par l'ignorance, le fétichisme grossier, l'état sauvage, et ce n'est que par ses efforts naturels et sa culture progressive qu'elle est arrivée aux notions religieuses et morales dont elle est en possession aujourd'hui. On sait que ces erreurs impies sont contraires à toutes les traditions et à tous les monuments authentiques, comme elles sont injurieuses à la souveraine bonté et à la sage providence de Dieu, comme elles sont opposées à l'histoire et aux enseignements de l'Eglise catholique.



## CHAPITRE II.

### DU PÉCHÉ ORIGINEL.

*La prévarication d'Adam n'a-t-elle pas nui à sa postérité?*

Oui ; il a perdu pour nous, comme pour lui, la justice et la sainteté qu'il avait reçues de Dieu ; souillé par le péché de désobéissance, il a transmis au genre humaine, non-seulement la

mort et les peines du corps, mais aussi le péché qui est la mort de l'âme. Ce péché, transmis à tous par la génération et non par imitation, devient propre à chacun, et ne peut être effacé, ni par les forces de la nature, ni autrement que par les mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ; de sorte qu'en venant au monde les enfants, fussent-ils nés de parents baptisés et saints, ont strictement besoin du sacrement de baptême pour obtenir la vie éternelle. (*Concil. Trident.*, sess. V, can. 1 et seq.)

*Comment démontrez-vous l'existence du péché originel?*

Je le démontre par toutes les preuves qui établissent la divinité de la religion chrétienne. Toutes les pages de l'Écriture énoncent ou supposent ce dogme (Voyez principalement l'Épître aux Romains, chap. V, les Épîtres aux Corinth., 1<sup>re</sup>, chap. XV; 2<sup>e</sup>, chap. V.); tous les Pères de l'Église le proclament et l'enseignent. (Voir surtout saint August. *in psalm. L*; *Opus imperf. contra Julian.*, cap. CXXXVI; *De Pec. origin. contra Pelag.*, n. XLV.) Douter de cet article de foi, c'est ébranler le fondement de tous les autres; c'est se séparer de la croyance de l'Église.

*Est-ce que le péché originel n'est pas inconciliable avec la justice divine?*

Non. 1<sup>o</sup> Je sais que Dieu est juste et que le péché originel existe; par conséquent, je ne nierai point l'une ou l'autre de ces vérités, sous prétexte que je ne comprends pas comment elles s'accordent. 2<sup>o</sup> Je remarque une image de la justice de Dieu dans la justice des hommes, qui font retomber sur les enfants quelque chose de la gloire ou de la honte de leur père; qui admettent l'hérédité et la solidarité, c'est-à-dire des principes absolument identiques à celui d'où résulte le péché originel. 3<sup>o</sup> J'observe que, si les suites du péché d'Adam sont terribles et douloureuses, la miséricorde avec laquelle Dieu y a porté remède est étendue et glorieuse pour nous, à un degré suréminent (*Epist. ad Rom.*, V, 20.) 4<sup>o</sup> Après tout, le péché originel n'est point un acte que nous ayons fait, c'est un état dans lequel nous naissons; cet état est le dénûment, la privation de la grâce dans laquelle Adam avait été placé, mais qui ne nous était nullement due. Par conséquent, il n'y a pas injustice à nous la refuser, puisqu'il n'y avait pas obligation de nous la donner. Seulement, dans cette privation et ce dénûment, nous-n'avons aucun droit à la vie éternelle. N'avoir aucun droit à la vie éternelle, à laquelle cependant Dieu nous a destinés, c'est le plus grand des malheurs, et c'est ce qu'on nomme, dans le langage de la religion, la mort de l'âme et l'état de péché. Nous naissons donc en état de péché, c'est-à-dire dépouillés de la grâce ou de l'amitié de Dieu. A cela, il n'y aurait

d'injustice qu'autant qu'il nous vaudrait mieux ne pas naître que de naître tels que nous sommes ; or, l'existence, même avec la dégradation originelle, nous est incomparablement meilleure que le néant, surtout si nous songeons au mystère ineffable de la rédemption des hommes opérée par Jésus-Christ.

*Dieu aurait donc pu, indépendamment d'aucun péché, créer l'homme tel qu'il est, je veux dire assujetti à toutes les misères humaines ?*

Il est certain que Dieu pouvait créer l'homme sans la grâce sanctifiante, qui est un don tout surnaturel, et sans aucun droit à la béatitude surnaturelle, qui consiste dans la vue et la possession de Dieu, parce que rien de tout cela n'est dû à l'homme, considéré selon sa nature. Il est encore vrai qu'indépendamment d'aucun péché, Dieu pouvait le créer sujet à la concupiscence, à l'ignorance, aux maladies et à la mort, parce que tous ces maux sont des suites naturelles de l'humanité ; et c'eût été là ce que les théologiens appellent l'état de *pure nature*, où l'homme abandonné à toute la faiblesse et à toutes les infirmités de sa naturelle condition, eût pourtant reçu de Dieu les secours naturels nécessaires pour remplir ses devoirs et mériter une récompense proportionnée à son état et à ses mérites <sup>1</sup>.

*L'homme a-t-il du moins conservé sa liberté dans sa déchéance ?*

Oui. Le péché d'Adam ne l'a point détruite, il l'a seulement affaiblie, de sorte qu'elle n'a rien perdu d'essentiel, quoiqu'elle ait beaucoup perdu de sa perfection ; car avant son péché, Adam, aidé du secours de la grâce, pouvait se déterminer au bien avec facilité, sans peine et sans obstacle ; au lieu qu'après son péché les mouvements de la concupiscence s'opposant en lui aux mouvements de la grâce, affaiblirent tellement son libre arbitre, que toute sa vie devint un combat perpétuel, selon l'expression de l'Écriture <sup>2</sup>, sans qu'il pût se déterminer au bien qu'avec beaucoup de peine et de difficulté, quoiqu'aidé du secours de la grâce. Telle a toujours été la doctrine de l'Église, doctrine contraire à l'erreur de Luther, de Calvin et des novateurs modernes, qui se sont persuadés que le premier homme avait perdu, par son péché, sa liberté pour lui et pour sa postérité.

*Ne peut-on pas dire, pour expliquer le péché originel, que ce n'est autre chose que la concupiscence même, telle qu'elle reste en nous après le baptême, ou du moins la concupiscence dominante et criminelle ?*

<sup>1</sup> Voyez les Constitutions de Pie V. les erreurs de Baius. de Grégoire XIII, d'Urbain VIII contre

<sup>2</sup> Job., VII, 1.

Non. Car il est de la foi que le baptême efface entièrement le péché originel. Il est par conséquent évident que le péché originel est autre chose que la concupiscence telle qu'elle reste en nous après le baptême, ou bien il faudrait dire que le baptême n'efface pas le péché originel. Pareillement si c'était la concupiscence dominante, il s'ensuivrait que le péché originel revivrait en nous toutes les fois que la concupiscence serait dominante, ce qui est absurde. C'est pour cela que l'Eglise a condamné le premier de ces deux sentiments, qui est celui de Luther et de Calvin, et par conséquent aussi le second qui est celui de Baïus et de Jansenius, puisqu'il est dans le fond le même que le premier <sup>1</sup>.

*Que serait-il arrivé si Adam avait été fidèle à Dieu ?*

Nous serions tous nés comme lui avec la grâce sanctifiante et dans l'amitié de Dieu, pleins de droiture et d'amour pour la vertu, sans aucune inclination au mal. Au lieu que nos passions nous coûtent tant à vaincre, nous eussions été maîtres paisibles de tous les mouvements de notre âme et de notre corps, éclairés sur nos devoirs et sur notre vrai bien, exempts de la mort et de toutes les misères humaines.

*Quel est au contraire l'état dans lequel nous naissons en punition du péché que nous avons tous commis en Adam ?*

Nous naissons tous non-seulement *enfants de colère*, privés de la justice originelle et de l'amitié de Dieu qui nous était destinée; mais outre cela condamnés à la mort et à toutes les misères spirituelles et corporelles, sous le poids desquelles nous gémissons. Nous naissons tous assujettis aux révoltes de la concupiscence et exclus du ciel sans espérance d'y pouvoir jamais entrer, si Dieu, par un effet de sa bonté infinie, ne se fût réconcilié avec les hommes <sup>2</sup>.

*Quels sont les principaux hérétiques qui ont combattu le dogme du péché originel ?*

Ce sont les Manichéens, les Pélagiens, les Arméniens, les Albigeois; et entre les modernes Jean Wicleff, et quelques autres comme Luther et Calvin, les partisans de l'exégèse rationaliste, l'école dite du progrès, une foule de philosophes ou d'hommes se disant tels.

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. IV. Decret. de Peccato originali.

<sup>2</sup> Conc. Milevit., can. I; — Conc. Araus. II, can. 2; — Conc. Trid., sess. V, Decret. de Peccato origin.; — Innonc. I, epist. 24, rescript. ad conc. Carthag.; — S. Aug., Enchirid. ad Laur., c. 27; — idem, lib. II hypognost. advers. Pelag. et Cœlest.; idem, lib. III

de Civit., c. 13 et 14; — S. Prosp., lib. I de Vocat. Gent. et respons. ad capit. Gallorum, c. 8; — idem, contra Collatorem, c. 19 et 21; — idem, ad excerpta Genuensium in resp. ad 3 prima dubia; — S. Fulgent. de Incarn. et Grat., c. 13, 14 et 15; — idem, de fide ad Petrum, c. 26.

## CHAPITRE III.

## DE LA RÉCONCILIATION DE DIEU AVEC LES HOMMES.

*Les hommes ne pouvaient-ils point, par eux-mêmes, réparer leur malheur et se réconcilier avec Dieu ?*

Pélage a osé l'enseigner ; mais l'Eglise a condamné une erreur si monstrueuse. En effet, la grièveté et la nature de l'offense faite à Dieu étaient telles, que tous les hommes ensemble n'auraient jamais pu la réparer, ni en mériter le pardon. Tout le genre humain était donc perdu sans ressource, si Dieu lui-même, par un effet de sa bonté infinie, n'eût pris un moyen également admirable et plein de miséricorde pour nous réconcilier avec lui <sup>1</sup>.

*Quel fut ce moyen de réconciliation ?*

Le Fils de Dieu, le Verbe, seconde personne de la Trinité, par le désir de procurer à son Père une gloire infinie, et de sauver les hommes en réparant l'offense qu'ils avaient faite à Dieu, se détermina, conformément à la volonté de son Père, mais librement, à être lui-même le réparateur, et résolut de prendre, dans un temps marqué, la nature humaine, pour expier dans sa personne les péchés de tous les hommes <sup>2</sup>. Dès lors Dieu, acceptant le sacrifice de son Fils, et ayant en vue les mérites infinis d'un si puissant médiateur, consentit à donner aux hommes toutes les grâces nécessaires pour pouvoir mériter le ciel, et à rendre son amitié à ceux des hommes qui, ainsi aidés du secours de sa grâce, et espérant au Rédempteur, feraient pénitence et observeraient sa loi <sup>3</sup>.

*Comment les hommes ont-ils appris ce grand mystère de la miséricorde divine ?*

Dieu le révéla à Adam, qui l'apprit à ses enfants, et ceux-ci en instruisirent leur postérité. Le mystère de Rédemption fut ainsi connu des hommes dès le commencement du monde <sup>4</sup> ; et ce ne fut qu'après beaucoup de siècles que la plupart des hommes

<sup>1</sup> Conc. Trid. sess. Decret. V, de Peccato orig. ;— Job. XIV, 4 : Qui est-ce qui peut rendre pur celui qui a été formé d'une semence impure ? n'est-ce pas vous seul, ô mon Dieu ? — Rescrip. Innoc. I, ad concil. Carthag., epist. 24 : L'homme ayant mal usé de son libre arbitre, et étant tombé dans l'abîme de la prévarication, ne pouvait rien pour en sortir, et y serait demeuré éternellement accablé sous

les ruines de sa chute, si la venue de Jésus-Christ ne l'avait relevé par sa grâce. — V. S. Léon, de Vocat. Gent., lib. I, c. 7, et serm. 50 in Pass. Domini, I, c. 1.

<sup>2</sup> I. Cor., XV, 21, 22 ; — Joann., III, 16.

<sup>3</sup> S. Aug., in Ps. CII, n. 15, et in cap. III, ad Galat., n. 24.

<sup>4</sup> S. Leo, serm. 21, in Nativitate Domini, II, c. 1.

s'abandonnant à la superstition et à l'idolâtrie, perdirent insensiblement la trace de cette divine révélation.

*Adam fit-il pénitence ?*

Oui. Il vécut saintement, et on ne doit pas douter que Dieu ne lui ait fait miséricorde <sup>1</sup>.



## CHAPITRE IV.

DE LA CONDUITE DES HOMMES ENVERS DIEU, ET DE DIEU ENVERS LES HOMMES JUSQU'À ABRAHAM.

*Les premiers descendants d'Adam furent-ils fidèles à Dieu ?*

Presque tous imitèrent la désobéissance de leur premier père. A la tache originelle qu'ils avaient contractée, ils ajoutèrent beaucoup de péchés personnels. Caïn, fils aîné du premier homme, donna au monde le second exemple du crime en tuant son frère Abel <sup>2</sup>. Plus tard, les hommes, excepté Noé et sa famille, descendue de Seth, troisième fils d'Adam, se livrèrent à l'intempérance et à la volupté, et se plongèrent dans toutes sortes de crimes <sup>3</sup>.

*Dieu ne fit-il rien pour retirer les hommes d'un état si criminel ?*

Il se servit de Noé pour leur annoncer qu'il les ferait tous périr dans les eaux du déluge universel. Noé les menaça en effet de la part de Dieu <sup>4</sup>, et ce qui devait leur faire comprendre que ses paroles n'étaient pas vaines, c'est que durant cent ans ils le virent occupé à construire, par l'ordre de Dieu, une arche d'une grandeur extraordinaire, pour lui servir de retraite à lui et à sa famille, pendant que le déluge inonderait la terre <sup>5</sup>. Mais les hommes, ayant méprisé ses menaces et traité ces prédictions de rêveries, mirent, par leur obstination, le comble à leurs iniquités, et attirèrent enfin sur eux la vengeance divine. Dieu inonda toute la terre d'un déluge affreux qui extermina tout le genre humain, excepté le saint patriarche Noé et sa famille.

*Quelle est l'histoire de ce grand événement ?*

Noé ayant, par l'ordre de Dieu, construit une arche, c'est-à-dire une espèce de corps de vaisseau couvert, s'y retira, lui, sa femme, ses trois fils, Sem, Cham et Japhet, et leurs trois femmes, avec plusieurs couples de toutes les espèces d'animaux qui vivent

<sup>1</sup> S. Aug., lib. de Nat et Grat., c. 21.

<sup>2</sup> Genes., IV, 8.

<sup>3</sup> Ibid., VI., 2 et seq.

<sup>4</sup> Matth., XXIV, 37 et seq., — Luc, XVII, 26 ; — I. Petr., III, 20.

<sup>5</sup> Genes., VI, 13 et seq.

sur la terre et qui volent dans l'air. Aussitôt Dieu fit tomber des pluies extraordinaires pendant quarante jours et quarante nuits. Les eaux de la mer sortant de leurs abîmes, se joignirent aux eaux du ciel, et submergèrent ainsi toute la terre. L'inondation grossit à un tel point que les eaux s'élevèrent de quinze coudées au-dessus des plus hautes montagnes, sans laisser aucun asile aux hommes et aux animaux. Ainsi tous périrent dans ce déluge universel. Ce ne fut qu'après cent cinquante jours que les eaux commencèrent à décroître, et il se passa près d'un an avant que la terre redevînt habitable <sup>1</sup>.

*Pourquoi Dieu sauva-t-il Noé et sa famille ?*

Pour récompenser sa piété et repeupler la terre de nouveaux habitants.

*Cette nouvelle génération fut-elle plus fidèle à Dieu que la première ?*

Les hommes devinrent dans la suite des temps également infidèles, à mesure qu'ils se multiplièrent. Entre autres vices l'orgueil les aveugla. Ils entreprirent d'élever jusqu'au ciel une haute tour, pour rendre leur nom fameux dans la postérité. Mais Dieu confondit leur projet. Au lieu qu'ils n'avaient tous auparavant qu'une même langue entre eux, il la confondit et y substitua diverses langues, de sorte que ne s'entendant point les uns les autres, ils furent obligés de se séparer et d'abandonner l'ouvrage <sup>2</sup>. Ils portèrent ainsi leurs diverses langues dans les diverses régions de la terre, et chacun y porta aussi ses vices et ses superstitions. Quelques descendants de Sem, premier fils de Noé, furent presque les seuls qui conservèrent fidèlement la connaissance du vrai Dieu, et la foi au Rédempteur promis <sup>3</sup>.

*Quelle fut alors la conduite de Dieu envers les hommes ?*

Dieu voyant toute la terre sur le point d'être de nouveau corrompue par le débordement de tous les vices et par l'idolâtrie qui commençait à infecter l'esprit et le cœur de tous les peuples, voulut, par prédilection pour les descendants de Sem, adopter Abraham sa postérité, et s'en faire un peuple choisi, qui conservât la pureté de son culte et le dépôt de ses promesses <sup>4</sup>. Nous allons donner ici l'histoire de ce peuple, mais fort abrégée, parce que cet ouvrage ne demande pas un plus grand détail.

<sup>1</sup> Genes., VII.

<sup>2</sup> Ibid., XI.

<sup>3</sup> S. Aug., de Civit. Dei, lib. XVI, c. 11, 12 et 13.

<sup>4</sup> Genes., XII, 1; — Sap., X, 5.

## CHAPITRE V.

DU CHOIX QUE DIEU FIT D'ABRAHAM ET DE SA POSTÉRITÉ POUR EN FAIRE SON PEUPLE.

*A qui Dieu fit-il connaître premièrement le dessein qu'il avait de choisir un peuple?*

Ce fut à Abraham, un des descendants de Sem, et homme juste. Dieu pour récompenser sa fidélité et son obéissance, fit avec lui et avec sa postérité une alliance solennelle, et lui promit de le rendre père d'un grand peuple, de mettre sa postérité en possession de la fertile et délicieuse terre de Chanaan, et de faire sortir le Messie de sa race <sup>1</sup>.

*Par quelle marque Dieu voulut-il que toute la postérité d'Abraham fût distinguée de toutes les nations?*

Par la circoncision dont il fit un commandement à Abraham et à toute sa postérité <sup>2</sup>.

*Toutes ces circonstances renfermaient-elles quelques mystères?*

Oui. L'alliance que Dieu fit avec Abraham était la figure de celle que Dieu devait faire avec les hommes par la médiation de Jésus-Christ. La terre promise était la figure du ciel promis à tous les chrétiens fidèles. La nombreuse postérité d'Abraham était la figure de la multitude innombrable des disciples de Jésus-Christ, et la circoncision représentait le baptême, qui par un caractère particulier distingue les chrétiens de toutes les nations du monde <sup>3</sup>.

*Quels furent les enfants d'Abraham?*

Il eut entre autres deux fils, l'un nommé Ismaël, qui lui fut donné par Agar, femme de condition servile, et l'autre nommé Isaac, qui lui fut donné par Sara, femme de condition libre. Sara eut ce fils à l'âge de quatre-vingt-dix ans, après avoir été toujours stérile jusqu'alors, Abraham étant lui-même déjà âgé de cent ans <sup>4</sup>.

*De quoi les femmes et les enfants d'Abraham furent-ils la figure?*

Agar, de condition servile, fut la figure de la Synagogue, c'est-à-dire de l'Eglise judaïque, et Sara fut la figure de l'Eglise chré-

<sup>1</sup> Sap., X, 5 et seq.; — *ibid.*, XVII, 1 et seq.

<sup>2</sup> *Ibid.*, XVII, 9 et seq.

<sup>3</sup> S. Aug., de Civit. Dei, lib. XVI, c. 26 et 27.

<sup>4</sup> Genes., XVII, 16 et seq.; — S. Aug., de Civit. Dei, lib. XV, c. 3.

tienne ; Ismaël fut la figure du peuple juif, et Isaac celle du peuple chrétien <sup>1</sup>.

*Isaac ne fut-il pas aussi la figure de Jésus-Christ ?*

Oui, il en fut une des figures les mieux marquées dans la sainte Écriture, car Dieu ayant ordonné à Abraham, pour éprouver sa foi et son obéissance, de lui sacrifier Isaac, ce fils si chéri et l'unique héritier de ses grands biens, Isaac imitant la foi de son père, se soumit à la volonté divine, et se laissa lier sur le bûcher pour être immolé et offert à Dieu en holocauste ; mais Dieu content de l'obéissance du père et du fils, arrêta Abraham au moment qu'il allait frapper la victime ; de sorte qu'Isaac est regardé à juste titre comme la figure de Jésus-Christ se livrant à la mort et ensuite ressuscité <sup>2</sup>.

*Quels furent les enfants d'Isaac ?*

Ce furent Esaü et Jacob, frères jumeaux. Esaü était l'aîné ; mais il vendit son droit à son frère ; ainsi Jacob, par une disposition particulière de Dieu, acquit le droit d'aînesse, et ce fut lui que Dieu choisit pour être un des patriarches de son peuple <sup>3</sup>. Il fut père de douze fils, qui devinrent chefs de douze familles, et ces douze familles, en se multipliant, fondèrent les douze tribus qui composèrent tout le peuple saint que Dieu avait choisi. Les noms de ces douze patriarches sont Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Isachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Aser, Joseph et Benjamin <sup>4</sup>.



## CHAPITRE VI.

### DU PEUPLE CHOISI DE DIEU, DE SA SERVITUDE EN ÉGYPTÉ ET DE SA DÉLIVRANCE.

*Quel nom avait le peuple que Dieu avait choisi ?*

On l'appelait le *peuple de Dieu*, le *peuple choisi*. Il prit aussi le nom d'*Israélite*, à cause de Jacob surnommé Israël. On le nomma peuple *Hébreu*, du nom d'Héber, un des ancêtres d'Abraham. Dans la suite on donna au même peuple le nom de *Juifs*, à cause de Juda, chef de la première tribu.

*Quels furent les premiers progrès de ce peuple ?*

Joseph, fils de Jacob, ayant été inhumainement vendu par ses

<sup>1</sup> Galat., IV, 22 et seq.

lib. XVI de Civit., c. 32 ; — idem,

<sup>2</sup> Ibid., XXII, 1 ; — S. Chrysost.,  
in c. XXII Genes., homil. 47 ; — S. Aug.

serm. 71, de tempore.

<sup>3</sup> Gen., XXIX, 16 et seq.

<sup>4</sup> Ibid., XXX, 1 et seq.

frères à des étrangers, se fit estimer du roi d'Égypte pour sa sagesse et le don de prophétie qu'il avait reçu de Dieu. Il fut élevé à la première dignité du royaume ; et alors ayant fait venir son père et ses frères en Égypte, il les établit dans la province de Gessen. Leurs descendants s'y multiplièrent considérablement pendant environ deux cents ans qu'ils y demeurèrent ; mais leur grand nombre ayant enfin donné de la jalousie aux Égyptiens, Pharaon, roi d'Égypte, les réduisit à la condition d'esclaves, les accabla de travaux pénibles, et entreprit de les empêcher de se multiplier en ordonnant de faire mourir tous leurs enfants mâles <sup>1</sup>.

*Comment les Israélites furent-ils délivrés de la tyrannie des Égyptiens ?*

En voici l'histoire : Moïse était fils d'Amram, de la tribu de Lévi. Dieu après l'avoir sauvé des eaux, où il devait périr comme tous les enfants mâles des Hébreux, se servit ensuite de son ministère pour délivrer son peuple. Il lui commanda d'aller trouver Pharaon, pour lui ordonner de sa part de permettre aux Israélites de sortir de ses États ; et comme Pharaon résistait toujours aux ordres réitérés du Seigneur, Moïse, par le pouvoir que Dieu lui donnait, frappa successivement l'Égypte de plaies terribles qui désolèrent tout ce royaume. Il changea toutes les eaux en sang. Il remplit toute l'Égypte de grenouilles, auxquelles il fit succéder des mouches et des mouchérons. Il extermina tout le bétail. Tous les Égyptiens furent couverts d'ulcères. Une grêle mêlée de feux mit la désolation partout. Les sauterelles dévorèrent toutes les plantes. Toute l'Égypte fut couverte d'épaisses ténèbres, et enfin l'ange exterminateur frappa de mort en une seule nuit tous les premiers nés des Égyptiens. Des châtimens si terribles obligèrent enfin Pharaon à laisser partir le peuple Hébreux. Cependant ce prince s'étant presque aussitôt repenti de sa résolution, poursuivit avec son armée les Israélites jusqu'aux bords de la mer Rouge. Cette mer d'un bord à l'autre ouvrit un passage au peuple de Dieu, et Pharaon crut pouvoir aussi tenter la même route ; mais les flots l'ayant aussitôt enveloppé de toutes parts, le firent périr avec toute son armée, tandis que les Israélites, heureusement arrivés à l'autre bord, chantaient au Seigneur des cantiques d'actions de grâces pour leur délivrance <sup>2</sup>.

*Que signifiait la servitude des Israélites en Égypte et leur délivrance ?*

La servitude d'Égypte est la figure de l'esclavage du péché qui

<sup>1</sup> Genes., XXXVII, 3 et seq. ; — ibid., XXXIX et seq. ; — Exod., I.

<sup>2</sup> Exod., II, et cap. seq.

nous assujettit au démon et aux peines de l'enfer. La sortie d'Égypte est la figure de la délivrance des hommes par Jésus-Christ, et les eaux de la mer Rouge où les Egyptiens périrent, représentent les eaux du baptême où, pour ainsi dire, tous les péchés sont noyés <sup>1</sup>.

*Quelle cérémonie Dieu institua-t-il pour conserver chez les Israélites la mémoire de tant de merveilles?*

Il institua la Pâque, qui consistait à manger tous les ans un agneau dans chaque famille. C'était la figure de la sainte Eucharistie. Il était ordonné d'en manger la chair rôtie au feu, de le manger tout entier, la tête même, les pieds et les intestins, sans en briser les os, et d'en consumer par le feu ce qu'on ne pourrait pas manger. On prenait ce repas avec du pain sans levain et des laitues sauvages. Il fallait le prendre debout et fort vite; se ceindre les reins et avoir un bâton à la main comme des voyageurs. Aucun étranger ne devait être admis à ce festin. Toutes ces cérémonies avaient un sens mystérieux dont les saints Pères ont donné l'explication <sup>2</sup>.

*Que devinrent les Israélites après leur sortie d'Égypte?*

Ils errèrent quarante ans au milieu du désert avant d'entrer dans la terre que Dieu leur avait promise : figure du monde et de cette vie mortelle où nous sommes des voyageurs qui aspirons au ciel comme au terme de notre pèlerinage <sup>3</sup>.

*Quelle fut la conduite de Dieu à l'égard des Israélites dans le désert?*

Il fit en leur faveur des miracles aussi surprenants que ceux qu'il avait faits en Égypte. Il envoya pour leur servir de guide pendant le jour une colonne de nuée qui marchait à la tête de la multitude, et qui se changeait en une colonne de feu pendant la nuit <sup>4</sup>. Il convertit des eaux amères en eaux douces en y faisant jeter des morceaux d'un certain bois <sup>5</sup>. Il fit tomber du ciel une

<sup>1</sup> S. Aug., in Psal. LXXII; — idem, Tract. 45 in Joann.

<sup>2</sup> S. Aug., Tract. 50 in Joann; — idem, de Catechis. rudib., c. XX: — Greg. Nazian., orat. 42; — Greg. Mag., homil. XXII, in Evang.; — Theodoret, quæst. 24 in Exod.

<sup>3</sup> S. Aug., in Ps. LXXII: Après le passage de la mer Rouge, les Israélites n'obtiennent pas incontinent la terre promise... Il leur reste un temps à passer dans le désert, et des ennemis à vaincre sur leur route. C'est ainsi qu'après le baptême les chrétiens vivent dans les tentations. Les Israélites dans le désert soupiraient après la

terre promise; c'est ce que font les chrétiens lavés dans les eaux du baptême. Ils ne règnent pas encore avec Jésus-Christ... Ils sont dans le désert et ils soupirent pour arriver à leur patrie comme les Israélites. Tout ce que ce peuple souffrit dans le désert, tout ce qu'il reçut de Dieu de châtiements ou de grâces, est la figure de tout ce qui arrive aux chrétiens dans cette vie, soit pour leur consolation, soit pour éprouver leur vertu.

<sup>4</sup> Exod., XIII, 21; — Num., XIV, 14; — I. Cor., X, 1.

<sup>5</sup> Exod., XV, 25.

nourriture que les Israélites appelèrent *manne*. Elle avait des qualités admirables, et c'était encore une figure de l'Eucharistie <sup>1</sup>. Il fit sortir des sources abondantes du sein des rochers <sup>2</sup>. Il leur donna la victoire sur les Amalécites qui voulaient s'opposer à leur marche et fit beaucoup d'autres prodiges qui sont rapportés dans l'histoire sainte <sup>3</sup>.

*De qui Dieu se servit-il pour faire tous ces miracles ?*

De Moïse ; et ce fut aussi par son ministère qu'il donna aux Israélites une nouvelle loi.



## CHAPITRE VII.

DE L'ANCIENNE LOI OU DE LA LOI ÉCRITE.

*Quelle loi Dieu donna-t-il aux Israélites.*

Dieu voulant préserver le cœur de son peuple de la corruption où toutes les nations de la terre étaient plongées, lui donna, par les mains de Moïse, deux tables de pierre miraculeusement gravées, contenant ses volontés ou la loi. Cette loi était renfermée en dix préceptes, ce qui lui a fait donner le nom de *Décatalogue*. Les voici tirés de l'Écriture sainte :

« Je suis le Seigneur votre Dieu.

« I. Vous n'aurez point de dieux étrangers en ma présence, et vous ne ferez aucune figure sculptée pour l'adorer.

« II. Vous n'attesterez point sans juste raison le Seigneur votre Dieu.

« III Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat.

« IV. Honorez votre père et votre mère, afin que vous méritiez de vivre longtemps dans la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

« V. Vous ne commettrez point d'homicide.

« VI. Vous ne commettrez point d'adultère.

« VII. Vous ne ferez point de larcin.

« VIII. Vous ne rendrez point de faux témoignage contre votre prochain.

« IX. Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.

« X. Vous ne désirerez point la maison, le champ, ni quoi que ce soit qui appartienne à autrui <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Exod., XVI, 13 ; Num., XI, 7 ; Joann., VI, 49 : Vos pères ont mangé la manne dans le désert.... 51, mais moi je suis le pain vivant qui suis descendu du ciel, si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement.

<sup>2</sup> Exod., XVII, 6.

<sup>3</sup> Ibid., 8.

<sup>4</sup> Exod., XX, 1 et seq.

Mais pour garantir en même temps l'esprit des Israélites des superstitions idolâtres auxquelles toutes les nations étaient livrées, Dieu, par le ministère du même Moïse, leur prescrivit un grand nombre de cérémonies religieuses qu'ils devaient observer dans la pratique du culte divin, et beaucoup de lois particulières qui regardaient l'administration de la justice <sup>1</sup>. C'est là ce qu'on appelle l'ancienne loi ou la loi écrite : *ancienne*, parce qu'elle précéda la nouvelle loi; *écrite*, parce qu'en effet Dieu écrivit lui-même le Décalogue sur les tables de pierre qu'il donna à Moïse.

*Quelles sont les principales choses que Dieu ordonna pour son culte extérieur ?*

Outre la circoncision déjà ordonnée dès le temps d'Abraham, et la pâque déjà instituée, Dieu ordonna à Moïse de faire diverses choses pour l'établissement et l'entretien de son culte extérieur :

1° Un *tabernacle*. C'était une espèce de temple portatif, en attendant qu'on eût construit un temple réel. Le dedans du tabernacle était partagé en deux parties, séparées par un voile ou un rideau d'étoffe précieuse. De ces deux parties, la première s'appelait le *lieu saint* ; et la seconde, c'est-à-dire la plus intérieure, le *Saint des saints* <sup>2</sup>.

2° Une *arche*, qui était une espèce de coffre. Cette arche devait être placée dans le Saint des saints, et elle fut appelée l'*Arche d'alliance*, parce qu'elle renfermait les tables de la loi, qui étaient comme le témoignage et les conditions de l'alliance que Dieu avait faite avec les Israélites. Dieu imprima aux Israélites, et quelquefois même aux Gentils, un grand respect pour cette arche par divers prodiges dont elle fut l'occasion <sup>3</sup>. Le tabernacle et l'arche d'alliance étaient des figures de l'humanité et de la divinité de Jésus-Christ et de l'Eglise <sup>4</sup>.

3° Le couvercle de l'arche fut appelé le *propitiatoire*, parce que c'était de là que Dieu rendait ses oracles et se montrait propice aux hommes. C'était la figure de l'humanité de Jésus-Christ sous le voile de laquelle Dieu s'est manifesté à nous, et qui est, comme dit saint Jean, « la propitiation pour les péchés de tout le monde <sup>5</sup>. »

4° L'*autel des parfums*. Il était placé dans le lieu saint séparé de l'arche d'alliance par le voile du tabernacle. On devait y faire brûler les parfums que les prêtres présentaient au Seigneur <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Ibid. XXI, 12; XXII, XXIII et alibi.

<sup>2</sup> Ibid., XXI et seq.

<sup>3</sup> Ibid., XXV, 10 et seq; Jos., III II, 2.

et VI; I. Reg.; V, 6, et VI, 19.

<sup>4</sup> Heb., IX, 2 et seq.

<sup>5</sup> Exod., XXV, 17 et seq.; 1 Joann.,

et VI; I. Reg.; V, 6, et VI, 19.

<sup>6</sup> Exod., XXX, 1 et seq.

5° La *table des pains de proposition*. Sur cette table, les prêtres, au nom des douze tribus, mettaient douze pains qu'on renouvelait toutes les semaines, pour y être continuellement exposés devant l'autel des parfums <sup>1</sup>.

6° Un *chandelier* à sept branches, dont chacune portait une lampe pour brûler devant l'autel des parfums. Tous ces ouvrages étaient extrêmement riches; tout était ou d'or massif ou de bois précieux, revêtu de lames d'or ou d'argent <sup>2</sup>.

7° L'*autel des holocaustes* <sup>3</sup>. Sur cet autel on devait offrir à Dieu les holocaustes et les autres sacrifices que nous expliquerons dans la seconde partie de cet ouvrage, en traitant du sacrifice <sup>4</sup>.

8° Une grande *cuve d'airain* pleine d'eau, qui était placée dans le vestibule du tabernacle, et qui servait aux prêtres pour se laver les pieds et les mains <sup>5</sup>.

9° Les habits sacerdotaux contribuaient encore à la majesté du culte. Dieu lui-même en prescrivit la forme à Moïse <sup>6</sup>, et ils étaient magnifiques. De sorte que si l'on joint à tout cela les sacrifices continuels d'animaux que les prêtres faisaient au Seigneur et beaucoup d'autres cérémonies que Moïse institua <sup>7</sup>, on comprendra aisément que ce culte extérieur de religion fut imposant. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que toutes ces circonstances et plusieurs autres qu'on peut apprendre dans les livres même de l'Ancien Testament, étaient autant de figures des mystères de la nouvelle loi que J.-C. devait donner aux hommes.

*Quels étaient parmi les Israélites les ministres de la religion et les prêtres ?*

La tribu de Lévi tout entière, mais seule, fut destinée au service divin. Aaron, frère de Moïse, et qui était de cette tribu, fut choisi de Dieu pour être le chef de la religion et le grand prêtre de la loi. Tous les autres qui composaient la tribu de Lévi, et qui pour cette raison étaient appelés *Lévites*, furent chargés du ministère inférieur. Les *scribes* étaient les docteurs et les interprètes de la loi subordonnés au grand-prêtre <sup>8</sup>.

*Les Israélites furent-ils toujours fidèles aux lois de Dieu ?*

Ils y furent au contraire presque toujours désobéissants. Ils portèrent l'infidélité jusqu'à adorer un veau d'or, dont ils se firent une idole, oubliant également les promesses et les menaces de

<sup>1</sup> Ibid., XXV, 23 et seq.

<sup>2</sup> Ibid., XXV, 31 et seq.

<sup>3</sup> Ibid., XXVII, 1 et seq.

<sup>4</sup> Catéchisme dogmatique, ou seconde partie, sect. II.

<sup>5</sup> Exod., XXX, 18 et seq.

<sup>6</sup> Ibid., XXVIII, 2 et seq.

<sup>7</sup> Ibid., V : Tout ce qui est rapporté sur cela dans l'Exode et le Lévitique.

<sup>8</sup> Exod., XXVIII, 1 et 41; XXXIX, 4; — Num., III, 6 et seq.

Dieu, et ne retournant à lui que lorsqu'il les frappait dans sa colère, comme il le fit souvent <sup>1</sup>.

*Comment Dieu punit-il la désobéissance et l'infidélité des Israélites ?*

Il en fit périr un grand nombre dans le désert. Marie, sœur d'Aaron et de Moïse, fut frappée de lèpre pour avoir murmuré contre Moïse <sup>2</sup>. Coré, Dathan et Abiron furent engloutis dans un gouffre de feu, et la flamme dévora en même temps deux cent cinquante de leurs complices pour avoir osé attenter sur le ministère du sacerdoce <sup>3</sup>. Le camp fut infesté de serpents, dont la morsure causait une douleur semblable à celle du feu : fléau terrible dont Dieu punit les murmures des Israélites, et dont ils furent délivrés par la vue d'un serpent d'airain que Moïse fit élever à leurs yeux, afin qu'en le regardant, ils fussent guéris de leurs plaies ; c'était une figure de Jésus-Christ qui, étant élevé en croix, devait guérir toutes les plaies du péché <sup>4</sup>.

*La loi que Dieu avait imposée aux Israélites était-elle trop dure, et ne pouvaient-ils pas l'observer ?*

Il est vrai que c'était une loi de servitude, parce que le caractère du peuple juif, peuple charnel et grossier, le demandait ainsi, et parce que Dieu voulait leur faire désirer la venue du Messie, qui devait leur apporter une loi beaucoup plus parfaite, et les remettre dans la liberté des enfants de Dieu <sup>5</sup>. Mais quelle que fût la loi, ils purent toujours l'observer, parce que Dieu leur donnait les secours de sa grâce qui étaient nécessaires pour l'accomplir ; et ce serait une impiété de croire que Dieu leur eût prescrit une loi qui ne pût servir qu'à les rendre coupables <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Exod., XXXII, 1 et seq.

<sup>2</sup> Num., XII, et seq.

<sup>3</sup> Num., XVI, 1.

<sup>4</sup> Num., XXI ; — Theodoret., quest. 38 in Num. ; — S. Aug., lib. I de Pecc., meritis et remis, cap. 32.

<sup>5</sup> Gal., IV, 31 : Nous ne sommes donc plus les enfants de l'esclave, mais d'une mère libre : liberté dont nous sommes redevables à J.-C.

<sup>6</sup> Le pape Clément XI a condamné dans la constitut. Unigenitus, 1713, cette propos. qui est la sixième des prop. condamnées : Quelle différence, ô mon Dieu ! entre l'alliance judaïque et l'alliance chrétienne ! l'une et l'autre a pour condition le renoncement au péché et l'accomplissement de votre loi ; mais là vous l'exigez du pécheur en le laissant dans son impuissance, etc.

— Act., VII, 51 : Hommes indociles et incirconcis de cœur, vous résistez toujours au Saint-Esprit comme vos pères. — S. Aug., Enarrat. in ps LVII : Les Juifs n'étaient point sourds ; mais ils se firent sourds eux-mêmes, parce qu'ils refusaient d'ouvrir les oreilles de leurs cœurs ; et comme la force de la parole de Dieu, passant par les oreilles du corps, se faisait entendre aussi aux oreilles de leurs cœurs, ils se bouchèrent les oreilles et s'armèrent de pierres. — Idem, lib. 1, ad Simpl., q. 2 : Esau ne voulut pas et ne courut pas ; mais s'il avait voulu il serait parvenu avec le secours de la grâce ; et Dieu en l'appelant lui aurait donné la volonté et l'action de courir, si, méprisant la voix de Dieu, il n'était devenu un réprouvé.

Il y eut même en tout temps parmi les Juifs plusieurs âmes justes et craignant Dieu, de saints prophètes et des martyrs.

*On ne peut donc pas dire que la loi ancienne fût mauvaise et que l'état des Israélites vivant sous cette loi fût par lui-même un état de péché et de mort ?*

Non. C'est un blasphème des Manichéens et de Calvin, que Jansenius a adopté en l'attribuant faussement à saint Augustin. L'ancienne loi était sans doute fort inférieure à la nouvelle, parce qu'elle n'en était que l'ombre et la figure, et qu'elle ne donnait pas la grâce, c'est-à-dire qu'elle n'avait pas de sacrements qui donnassent la grâce par eux-mêmes; mais elle avait Dieu pour auteur. Son objet était de rendre justes et saints ceux qui l'observaient comme ils devaient avec le secours de la grâce, et il était de la justice et de la bonté de Dieu de ne point refuser le secours de sa grâce pour qu'on pût l'observer <sup>1</sup>.

*Comment s'appelait l'église juive ?*

On l'appelait la Synagogue, comme on appelle aujourd'hui l'assemblée des chrétiens l'Eglise.

*La loi que Dieu donna aux Israélites obligeait-elle également les autres nations ?*

Une partie de cette loi obligeait également toutes les nations de la terre; mais la partie qui réglait les cérémonies de religion et d'observance légale, n'obligeait que les Juifs. On pouvait donc dans les nations étrangères, indépendamment de la loi des Juifs, faire son salut, en conservant la foi surnaturelle en un Dieu rémunérateur, et du moins implicitement en Jésus-Christ, rédempteur, et en observant avec le secours de la grâce ce qu'on nomme la loi naturelle. C'est ainsi que le saint homme Job fit son salut au milieu de la gentilité par sa foi, sa piété et sa patience dans les misères temporelles dont Dieu l'affligea pour l'éprouver <sup>2</sup>.

*Quelle était la récompense des Juifs qui observaient la loi et demeuraient fidèles à Dieu ?*

Outre les biens temporels dont Dieu les récompensa presque toujours, le ciel était leur véritable récompense; mais ceux d'entre eux qui méritèrent d'y entrer n'y parvinrent en effet que lorsque le Messie les y introduisit en y entrant lui-même le premier dans son ascension, comme on le dira en son lieu.

<sup>1</sup> P. XVIII, 8 : La loi du Seigneur est sans tache et convertit les âmes; le témoignage du Seigneur est fidèle, et donne la sagesse aux petits.

<sup>2</sup> S. Aug., cont. Faustum, c. 18; — Idem, Epist. CII, n° 12 : Depuis le commencement du genre humain qui-

conque a cru en Jésus-Christ et l'a connu, ne fût-ce qu'imparfaitement, et a vécu dans la piété et la justice conformément à ses préceptes, dans quelque temps et quelque lieu qu'il ait vécu, a certainement été sauvé par lui.

## CHAPITRE VIII.

DE L'ÉTABLISSEMENT DES ISRAÉLITES DANS LA TERRE PROMISE, ET DE LEUR GOUVERNEMENT JUSQU'AUX ROIS.

*Qui est-ce qui conduisit les Israélites dans la terre promise?*

Ce fut Josué que Dieu choisit pour ce ministère après la mort de Moïse.

*Pourquoi Moïse n'eut-il pas cet avantage?*

Dieu le permit ainsi : 1<sup>o</sup> pour punir Moïse d'une légère défiance qu'il avait témoignée de la promesse de Dieu, lorsque frappant le rocher pour en faire sortir de l'eau, il le frappa deux fois, comme s'il se fût défié que le premier coup pût être assez efficace <sup>1</sup>; 2<sup>o</sup> pour faire comprendre aux hommes que ce n'était point par la vertu de l'ancienne loi dont Moïse était le ministre qu'ils pouvaient entrer dans le ciel, figuré par la terre promise, mais par le secours de Josué, ou sauveur, c'est-à-dire par les mérites de Jésus-Christ, auteur de la loi de grâce <sup>2</sup>.

*Dieu fit-il de grands miracles par le ministère de Josué?*

Oui. Le fleuve du Jourdain suspendit le cours de ses eaux pour laisser passer l'arche d'alliance <sup>3</sup>. Au seul son des trompettes on vit tomber les murailles de la ville de Jéricho <sup>4</sup>; et au milieu d'une bataille, Josué, voulant avoir le temps d'achever la défaite des ennemis, commanda au soleil de s'arrêter, et le soleil lui obéit <sup>5</sup>.

*Quelle était cette terre que Dieu avait promise aux Israélites?*

C'était un pays très-fertile, appelé alors la terre de Chanaan, et qui s'est appelé depuis la Palestine, nom qu'il porte encore aujourd'hui.

*Comment Josué établit-il les Israélites dans la terre promise?*

Il vainquit et défait tous les peuples de cette contrée, et partagea ensuite au sort toutes les villes et les terres entre toutes les tribus <sup>6</sup>.

*Qui est-ce qui gouverna les Juifs après la mort de Josué?*

Ils furent gouvernés par des juges, c'est-à-dire par des hommes

<sup>1</sup> Num., XX, 12.

<sup>2</sup> S. Aug., quæst. 53 in Num. : Cette circonstance nous donne à entendre un mystère. C'est que ni l'ancien sacerdoce, qui résidait dans la personne d'Aaron, ni l'ancienne loi, que Moïse représentait, ne purent introduire le peuple de Dieu dans la terre de l'éternel héritage; mais que c'est Jésus

(Josué), figure de N.-S. J.-C., c'est-à-dire la grâce par la foi. — Voyez aussi Theod., quæst. 43 in Deut. et præf. in Jes. Nave.

<sup>3</sup> Jos., III, 16.

<sup>4</sup> Ibid., VI, 20.

<sup>5</sup> Ibid., VI, 10, 12.

<sup>6</sup> Num., XXVI, 55.

extraordinaires suscités de Dieu, ou par des chefs qu'ils se choisirent eux-mêmes.

*Quel fut pendant ce temps-là l'état des Israélites ?*

Comme ils s'étaient contentés de rendre tributaires les peuples de Chanaan, qu'ils n'avaient pu exterminer, et comme par le commerce qu'ils eurent ainsi avec les idolâtres ils tombèrent souvent eux-mêmes dans l'idolâtrie et le dérèglement, Dieu permit que ces peuples reprissent quelquefois la supériorité et asservissent à leur tour les Israélites. Alors ceux-ci retournaient à Dieu, et lorsqu'ils avaient apaisé sa colère par leurs larmes et leur pénitence, Dieu suscitait un libérateur qui les affranchissait de la servitude, et qui gouvernait le peuple avec le nom de juge <sup>1</sup>.

*Quels furent les premiers juges des Israélites ?*

Ce furent Othoniel, qui défit le roi de Mésopotamie <sup>2</sup>; Aod, qui tua Eglon, roi des Moabites <sup>3</sup>; Debhora, sainte prophétesse, et Barac, qui défit l'armée des Chananéens, dont le général, Sisara, fut tué par une femme israélite nommée Jahel <sup>4</sup>.

*Qui est-ce qui succéda à ces premiers juges ?*

Ce fut Gédéon qui, pour s'assurer de sa vocation, demanda à Dieu qu'une toison de brebis, exposée à l'air pendant une nuit, fût couverte de rosée, tandis que toute la terre d'alentour serait sèche, et que la même toison demeurât sèche une autre nuit, tandis que la terre serait mouillée par la rosée : la chose arriva ainsi ; et ce général, n'ayant retenu de toute l'armée israélite que trois cents hommes que Dieu lui fit choisir, défit toute l'armée des Madianites, quoiqu'il n'eût armé ses soldats que de trompettes et de flambeaux enfermés dans des pots de terre, qu'ils brisaient les uns contre les autres <sup>5</sup>.

*Quel fut le successeur de Gédéon ?*

Ce fut Abimélech, son fils, qui gouverna les Israélites en tyran, après avoir fait mourir ses frères, au nombre de soixante-dix. Une mort violente fut la juste punition de ses crimes <sup>6</sup>.

*Quels furent ensuite les principaux juges des Israélites ?*

Ce furent Jephté, Samson, Héli et Samuel.

*Quelle est l'histoire de Jephté ?*

Jephté, marchant contre les Ammonites, fit vœu à Dieu de lui sacrifier à son retour le premier objet qui se présenterait à lui en entrant dans sa maison. Il défit ses ennemis et délivra son peuple de l'oppression des Ammonites ; mais la victoire lui coûta cher :

<sup>1</sup> Judic., II, 16 et seq.

<sup>2</sup> Ibid., III, 9 et 10.

<sup>3</sup> Ibid., 15 et seq.

<sup>4</sup> Ibid., 4 et seq.

<sup>5</sup> Ibid., VI, 12 et seq.

<sup>6</sup> Ibid., IX, 5 et 53.

car le premier objet qu'il rencontra à son retour fut sa fille unique qui venait au devant de lui, et il la sacrifia en effet à Dieu, de quelque manière qu'on entende ce sacrifice, soit d'une mort réelle, comme la plupart des interprètes, soit d'une consécration particulière que Jephthé fit de sa fille au service de Dieu <sup>1</sup>.

*Qu'est-ce que Samson fit de mémorable ?*

Il délivra le peuple de Dieu du joug des Philistins. Dieu lui avait donné une force si extraordinaire, que de ses mains il déchira un lion ; il brûla tous les blés des Philistins par le moyen de trois cents renards, à la queue desquels il attachait des torches allumées ; il tua mille Philistins, n'étant armé que d'une mâchoire d'âne ; les ennemis l'ayant enfermé dans la ville de Gaza, pour en sortir, il arracha les portes de la ville et les porta sur une montagne <sup>2</sup>.

*A quoi cette force miraculeuse de Samson était-elle attachée ?*

Elle était attachée à ses cheveux. De sorte qu'une femme perfide, nommée Dalila, l'ayant su de lui-même, le trahit en lui coupant les cheveux pendant qu'il dormait. Alors les Philistins se saisirent aisément de sa personne, et l'amènèrent prisonnier dans leur ville, où ils lui crevèrent les yeux, et l'attachèrent aux colonnes d'une grande maison pour servir de jouet à la populace. Mais Samson, ayant obtenu de Dieu sa première force, renversa les colonnes auxquelles il était attaché, et fit ainsi périr avec lui trois mille Philistins sous les ruines de la maison <sup>3</sup>.

*Qu'arriva-t-il sous le gouvernement d'Héli ?*

Héli, grand-prêtre du Seigneur, par sa négligence criminelle à réprimer les désordres de ses enfants, qui scandalisaient le peuple dans l'exercice du saint ministère, attira la colère de Dieu sur les Israélites. Ceux-ci furent vaincus par les Philistins dans une bataille où les deux fils d'Héli furent tués, et où l'arche d'alliance fut prise par les ennemis. A cette nouvelle, Héli se laissa tomber de son siège et mourut à l'instant. Les Philistins placèrent l'arche d'alliance dans le temple de Dagon, leur idole ; mais ils furent bientôt contraints de la renvoyer aux Israélites, car en présence de l'arche, l'idole se brisa en pièces, et Dieu châtia ce peuple d'une cruelle maladie <sup>4</sup>.

*Qu'arriva-t-il au retour de l'arche chez les Israélites ?*

Dieu frappa de mort cinquante mille Bethsamites pour s'être approchés de l'arche avec peu de respect <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Judic., XI, 11, 29 et seq.

<sup>2</sup> Ibid., XIII, et seq.

<sup>3</sup> Ibid., XVI, et seq.

<sup>4</sup> I. Reg., II, 19 ; III et seq.

<sup>5</sup> Ibid., VI, 19.

*Quel fut le dernier des juges?*

Ce fut Samuel, qui parut, dès sa jeunesse, éclairé d'une lumière prophétique. Sa mère l'ayant obtenu de Dieu par la prière et les larmes, l'éleva dans la crainte du Seigneur, et le consacra, très-jeune encore, au service des autels. Dès lors, Dieu commença à se communiquer à lui dans un temps où il se communiquait à peu de prophètes; Samuel eut mission d'avertir le grand prêtre Héli que la punition éclatante dont avait été menacé ce pontife négligent, allait tomber sur lui et sur ses coupables fils. Lorsqu'il eut succédé à Héli, il fut toujours fidèle au Seigneur, qui continua à le favoriser de ses dons. Il gouverna ainsi le peuple avec douceur et avec sagesse; mais sur la fin de ses jours, les Israélites voyant que ses enfants dégénéraient de la vertu de leur père, l'obligèrent à choisir un roi pour gouverner la nation, suivant l'usage des autres peuples <sup>1</sup>.



## CHAPITRE IX.

## DES ROIS DES ISRAELITES.

*Quel fut le premier roi des Israélites?*

Ce fut Saül que Samuel sacra par ordre de Dieu en lui versant de l'huile sur la tête <sup>2</sup>.

*Quels furent les exploits de Saül?*

Il défait tous les ennemis des Israélites; mais il fut rejeté de Dieu.

*Pourquoi fut-il rejeté de Dieu?*

Pour avoir contrevenu aux ordres que Dieu lui avait donnés par son prophète <sup>3</sup>. Ce prince ingrat et impie, après la mort de Samuel, consulta une magicienne pour apprendre quel serait son sort; et Dieu permit que l'âme du saint prophète lui apparût pour lui reprocher ses crimes et lui annoncer sa mort prochaine <sup>4</sup>. En effet, Saül après avoir perdu ses trois fils dans une bataille contre les Philistins, se perça lui-même de son épée, et à sa prière, un Almalécite acheva de le tuer <sup>5</sup>.

*Quel fut le successeur de Saül?*

Ce fut David que Dieu choisit lorsqu'il n'était encore que jeune

<sup>1</sup> I. Reg. I et seq.

<sup>2</sup> Ibid., X, 1.

<sup>3</sup> Ibid., XIII, 13.

<sup>4</sup> Ibid., XXVIII, 7.

<sup>5</sup> I. Reg., XXXI.

berger. Dès lors il exerçait souvent ses forces contre les bêtes féroces <sup>1</sup>. Plein de confiance en Dieu, il attaqua un géant philistin nommé Goliath et le tua <sup>2</sup>, sans autres armes qu'un bâton et une fronde. Sa gloire et sa vertu lui attirèrent l'envie de Saül et de dangereuses persécutions qu'il essuya avec une constance et une modération extrêmes jusqu'à la mort de ce prince <sup>3</sup>.

*Quels furent les exploits de David lorsqu'il fut monté sur le trône ?*

Il défit et assujettit tous les ennemis voisins des Israélites. Il se rendit maître de Jérusalem. Il y fit transporter l'arche d'alliance ; et c'est dans cette occasion qu'Oza fut frappé de mort pour avoir eu la témérité de toucher l'arche en voulant la soutenir <sup>4</sup>.

*David fut-il toujours fidèle à Dieu ?*

Non. Il conçut une passion criminelle pour Bethsabée, femme d'Urie. Afin de satisfaire sa passion sans obstacle, il procura la mort d'Urie, et il devint ainsi tout à la fois adultère et homicide <sup>5</sup>.

*Comment Dieu punit-il ce double crime ?*

1° Par la mort de l'enfant qui était né de ce commerce criminel ; 2° Dieu permit qu'Absalon, celui de ses fils que David aimait le plus, se révoltât après avoir tué son frère Ammon, et qu'il fût tué lui-même les armes à la main contre son père et sa patrie, ce qui accabla David de douleur <sup>6</sup>.

*Quelle autre faute David fit-il encore ?*

Il prescrivit par un esprit de vanité le dénombrement de ses sujets, et Dieu, pour le punir, fit périr soixante-dix mille hommes du peuple <sup>7</sup>.

*David fit-il pénitence de ses péchés ?*

Oui, et il est même justement regardé comme un modèle de pénitence. Il pleura, il gémit, il s'humilia devant Dieu, et supporta avec une parfaite résignation les afflictions temporelles par lesquelles Dieu l'éprouva. Dieu lui fit aussi des grâces signalées. Il lui inspira ces saints cantiques ou psaumes qui sont d'un si grand usage dans l'Eglise. Il lui promit que le Messie sortirait de sa race ; et ce prince persévéra jusqu'à sa mort dans la plus haute piété <sup>8</sup>.

*Qui est-ce qui succéda à David ?*

Ce fut Salomon, son fils, vers l'an trois mille de la création du

<sup>1</sup> Ibid., XVI, 12.

<sup>2</sup> Ibid., XVII.

<sup>3</sup> Ibid., XVIII, XX et seq.

<sup>4</sup> II. Reg., V, VI, 6.

<sup>5</sup> II. Reg., XI.

<sup>6</sup> Ibid., XII, 18 ; ibid., XV et XVIII.

<sup>7</sup> Ibid., XXIV.

<sup>8</sup> Eccle., XLVII, 2 ; II. Reg., VII, 12.

monde <sup>1</sup>. Prince célèbre par la grande sagesse que Dieu lui donna, il éleva en l'honneur du vrai Dieu le magnifique temple de Jérusalem <sup>2</sup>.

*Qu'est-ce que ce temple avait de remarquable ?*

C'était le plus magnifique et le plus riche monument qu'on eût jamais vu en ce genre. Le bois précieux et l'or massif y éclataient partout avec une si grande profusion, qu'on n'a jamais vu tant de richesses rassemblées. Le temple était construit sur le modèle du tabernacle dont nous avons parlé, vaste et spacieux, comprenant un *Saint des saints* où l'arche d'alliance fut déposée ; un lieu saint où était l'autel des parfums ; un grand vestibule pour les prêtres, un autel des holocaustes, et pour le peuple de grandes galeries qui étaient séparées par une muraille d'un autre espace, où les gentils étaient reçus et faisaient leurs prières. Ce temple était la figure du ciel, où Dieu manifeste sa gloire, et où les élus brillent comme des pierres ornées et revêtues des dons précieux du Saint-Esprit. Les saints Pères et saint Paul lui-même ont développé cette figure en détail <sup>3</sup>.

*Qu'est-ce que le règne de Salomon eut encore de particulier ?*

Salomon s'attira par la sagesse de son gouvernement l'admiration de tous les princes qui entendirent parler de lui, et entre autres de la reine de Saba qui, sur le bruit de tant de merveilles, le vint voir d'un pays fort éloigné. Il rendit en effet son royaume riche et florissant ; mais malgré tant de dons extraordinaires qu'il avait reçus de Dieu, il se laissa enfin corrompre sur la fin de son règne <sup>4</sup>.

*Comment Salomon se laissa-t-il corrompre ?*

Par la mollesse, la volupté et la complaisance criminelle qu'il eut pour des femmes étrangères, qui lui persuadèrent d'élever des autels à leurs faux dieux <sup>5</sup>.

*Salomon obtint-il de Dieu le pardon de son crime ?*

On peut le croire. Ce que l'Écriture nous apprend sur cela de certain, c'est que Dieu le punit dans la personne de son fils et de son successeur Roboam, sous le règne duquel les douze tribus des Israélites se divisèrent en deux royaumes. L'un s'appela le royaume de Juda, composé de la tribu de Juda et de celle de Benjamin, et que Roboam conserva. L'autre se nomma le

<sup>1</sup> Selon la chronologie du père Pétau. lib. I, comm. in epist. ad Ephes., c. 2 ; — S. Greg. M., lib. 34, moral. in

<sup>2</sup> III. Reg., I et seq. ; — Ibid., Job., cap. 20 ; — Hebr., IX, 8.

VI. <sup>3</sup> III. Reg., X, XI.

<sup>4</sup> III. Reg., IV ; — S. Hier., comm. in epist. ad Ephes., c. 40 ; — Idem, <sup>5</sup> Ibid., XI.

royaume d'Israël, dont Jéroboam s'empara et qui était composé des dix autres tribus <sup>1</sup>.

*Quel fut l'état des Juifs après cette division des tribus ?*

Ils vécurent dans une alternative perpétuelle de crimes, surtout d'idolâtrie et de pénitence; les deux royaumes se firent quelquefois la guerre, et ils essayèrent souvent l'un et l'autre de terribles effets de la colère de Dieu <sup>2</sup>.

*Quels sont les principaux événements de l'histoire du royaume de Juda ?*

La reine Athalie, après la mort de son fils Ochozias, fit mourir tout ce qui restait de la famille royale, afin de régner seule. Mais Joas, un des fils d'Ochozias, ayant échappé à la cruauté de cette reine, et ayant été proclamé roi par les soins du grand prêtre Joïada, fit mourir Athalie <sup>3</sup>.

L'impie Achaz abolit presque partout le culte divin; mais son fils le saint roi Ézéchias le rétablit; et Dieu récompensa sa piété en envoyant un ange exterminateur qui fit périr l'armée de Sennachérib, roi d'Assyrie, qui venait l'attaquer <sup>4</sup>.

On rapporte communément au règne de Manassé, fils d'Ézéchias, l'histoire célèbre de Judith, cette femme sainte et courageuse, qui coupa la tête à Holopherne, général des Assyriens, et procura ainsi la défaite de leur armée <sup>5</sup>.

*Quelle est en général l'histoire du royaume d'Israël ?*

Elle ne présente qu'une suite presque continuelle d'idolâtrie et de désordres dans le peuple, avec une extrême impiété et beaucoup de cruauté dans les rois. Jéroboam et ses successeurs empêchèrent leurs sujets d'aller adorer le vrai Dieu à Jérusalem et élevèrent des temples à de fausses divinités. Achab et sa femme Jézabel se signalèrent surtout par leur impiété. Aussi Dieu fit-il périr toute leur race qui était fort nombreuse, et Jézabel elle-même, que le roi Jéhu fit précipiter du haut d'une fenêtre et fouler aux pieds de ses chevaux <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Voy. Serraius, in lib. III. Reg. c. 2, où il rapporte les divers sentiments des Pères sur la pénitence de Salomon. — III. Reg., XI, XII.

<sup>2</sup> Voyez toute la suite du III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> livre des Rois.

<sup>3</sup> IV. Reg., XI.

<sup>4</sup> Ibid., XVI, XVIII et XIX.

<sup>5</sup> Voyez le livre de Judith.

<sup>6</sup> Voyez tout le livre III et IV des Rois; IV. Reg., IX.



## CHAPITRE X.

DES PROPHÈTES ET DE LA FIN DES ROIS DES ISRAÉLITES.

*Dieu n'envoya-t-il pas souvent des prophètes aux peuples et aux rois pour les ramener à son culte ?*

Oui, mais presque toujours inutilement.

*Quels furent les plus célèbres de ces prophètes ?*

Ce furent Elie, Elisée, Isaïe, Jonas et Jérémie

*Quelles furent leurs actions les plus remarquables ?*

Elie arrêta pendant trois ans les pluies du ciel<sup>1</sup>. Il fit descendre une flamme miraculeuse sur l'holocauste qu'il offrit au vrai Dieu, et confondit ainsi les prêtres de l'idole de Baal, qu'il fit exterminer au nombre de quatre cent cinquante<sup>2</sup>. Il ressuscita un enfant<sup>3</sup>. Il divisa les eaux du Jourdain avec son manteau<sup>4</sup>. Il fut enlevé dans un chariot de feu, et soustrait à la vue des hommes, sans qu'on sût ce qu'il était devenu<sup>5</sup>.

Elisée, disciple d'Elie, passa aussi le Jourdain à pied sec<sup>6</sup>. Deux ours dévorèrent quarante-deux enfants qui avaient fait des railleries de sa personne<sup>7</sup>. Il fit plusieurs prédictions aux rois de Juda et d'Israël<sup>8</sup>. Il ressuscita un enfant<sup>9</sup>. Il guérit de la lèpre Naaman, grand Seigneur de Syrie, en le faisant baigner sept fois dans le Jourdain<sup>10</sup>. Après sa mort, un seul attouchement de son corps ressuscita un mort<sup>11</sup>.

Isaïe a laissé un livre de ses prophéties rempli de prédictions admirables sur Jésus-Christ et sur l'Eglise.

Jonas ayant reçu ordre de Dieu de prêcher la pénitence aux Ninivites et à leur roi et n'osant entreprendre un ministère si périlleux, s'embarqua pour aller à Tharse, comme pour s'y cacher aux yeux de Dieu; mais Dieu suscita une tempête, et Jonas reconnaissant son crime se fit jeter dans la mer pour apaiser la vengeance divine. Il fut englouti par une baleine qui le vomit à terre au bout de trois jours encore vivant. Alors Jonas se rendit à Ninive et y prêcha avec tant de succès que le roi et tous les habitants de cette grande ville firent pénitence<sup>12</sup>.

Jérémie prédit la prise et la ruine de Jérusalem, et la captivité des Juifs à Babylone pendant soixante-dix ans. Mais son zèle lui

<sup>1</sup> III. Reg. XVII.

<sup>2</sup> Ibid., XVIII.

<sup>3</sup> Ibid., XVII, 22.

<sup>4</sup> IV. Reg., II.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Ibid., III, VII et alibi.

<sup>9</sup> Ibid., IV.

<sup>10</sup> Ibid., V.

<sup>11</sup> Ibid., XIII, 21.

<sup>12</sup> Voyez la prophétie de Jonas.

coûta la vie. Les Juifs le lapidèrent, comme l'impie Manassés avait auparavant fait mourir Isaïe <sup>1</sup>.

*Quel était en général le sujet des prédictions que faisaient les prophètes ?*

Ils prédisaient aux Israélites, non-seulement leurs victoires et leurs défaites prochaines, et les malheurs dont Dieu devait punir leur infidélité; mais encore tout ce qui devait leur arriver, et qui est arrivé en effet dans les siècles suivants et dans les temps les plus reculés. C'est ainsi qu'Isaïe prédit deux cents ans d'avance que Cyrus, en le nommant par son nom <sup>2</sup>, se rendrait maître de tout l'Orient, et ferait rétablir la ville et le temple de Jérusalem. La plupart des prophéties se rapportaient surtout à l'établissement de la nouvelle loi, aux mystères de la vie et de la mort de Jésus-Christ, à la réprobation des Juifs, à la vocation des gentils et à la conversion de toute la terre <sup>3</sup>.

*Comment finit enfin le royaume d'Israël ?*

Sous le règne d'Ozée, Salmanazar, roi d'Assyrie, assiégea Samarie, capitale du royaume d'Israël, se rendit maître de la ville, et amena tout le peuple captif à Ninive. Les dix tribus qui composaient ce royaume furent ainsi dispersées en diverses contrées de l'Asie, et ne purent jamais depuis se rassembler pour former un corps de peuple distingué de celui qui composait le royaume de Juda <sup>4</sup>. C'est au temps de cette dispersion que se rapporte l'histoire de Tobie.

*Quelle est l'histoire de Tobie ?*

Tobie était captif à Ninive. Il avait toujours vécu dans l'exercice des bonnes œuvres, et avait enfin épuisé tout son bien en aumônes, lorsque Dieu permit qu'il devint aveugle, et qu'il eût encore à essuyer les reproches amers que sa femme et ses parents lui faisaient sur le peu de fruit qu'il avait retiré de sa piété. Comme il lui restait dix talents qui lui étaient dus dans la ville de Ragès, il envoya son fils unique, nommé aussi Tobie, pour retirer cet argent. Le jeune Tobie avait été élevé par son père dans la crainte de Dieu et dans une grande pureté de mœurs. Dieu le favorisa aussi en cette occasion d'une manière singulière; car il envoya l'ange Raphaël, sous l'apparence d'un homme, pour lui servir de guide. Tobie partit sous sa conduite pour Ragès, et après avoir été préservé en chemin d'un monstre marin, et en avoir arraché le fiel, par le conseil de l'ange, pour rendre la vue

<sup>1</sup> Tertull. in Scorp., c. 8; — Epi-phan. de vitâ proph.; — Heb., XI, 13. adv. Judæos; — S. Aug., de Civ., lib. XVII, c. 27 et seq.; — Euseb., De-

<sup>2</sup> Isai., XLIV, 28, et XLV. 1.

<sup>3</sup> Voyez S. Cyp., 1 et 2 lib. testim.

monst. Evangel., I. 2.

<sup>4</sup> IV. Reg. c. XVII.

à son père, non-seulement il retira l'argent qu'il était allé chercher, mais il épousa une riche héritière, et la délivra d'un démon qui avait fait mourir tous les maris qu'elle avait eus jusqu'alors, au nombre de sept. Il retourna ensuite à Ninive avec sa nouvelle épouse et de grandes richesses, toujours conduit par l'ange ; et à son arrivée il rendit la vue à son père, qui vécut jusqu'à une extrême vieillesse comblé des bénédictions de Dieu <sup>1</sup>.

*Le royaume de Juda subsista-t-il encore après celui d'Israël ?*

Ce royaume subsista encore dans toute sa splendeur plus de cent ans après la dispersion des dix autres tribus, et la destruction du royaume d'Israël. Mais enfin les Juifs ayant mis le comble à leurs iniquités, Dieu permit que sous le règne de Sédécias, Nabuchodonosor, roi de Babylone, devenu maître de Jérusalem, comme les prophètes l'avaient prédit, fit raser la ville, abattre le temple, et emmener tout le peuple en captivité à Babylone <sup>2</sup>.



## CHAPITRE XI.

DE LA CAPTIVITÉ DES JUIFS A BABYLONE ET LEUR RÉTABLISSEMENT.

*Combien de temps dura la captivité des Juifs à Babylone ?*

Elle dura soixante-dix ans, comme Jérémie l'avait prédit <sup>3</sup>.

*Quelle fut pendant ce temps-là la conduite des Juifs ?*

Ils s'humilièrent devant Dieu, et le servirent avec plus de fidélité. Dieu, de son côté, suscita plusieurs prophètes pour les consoler. Tels furent, entre autre, Ezéchiel, Daniel, et les autres dont les prophéties ont été recueillies dans les livres de l'Ancien Testament <sup>4</sup>.

*Quels sont les principaux événements de cette partie de l'histoire des Juifs ?*

L'histoire sainte rapporte entre autres la délivrance de Suzanne et différents traits de la vie du prophète Daniel.

*Quelle est l'histoire de Suzanne ?*

Deux vieillards ayant inutilement tenté de la corrompre, l'accusèrent d'adultère, et, sur leur faux témoignage, la firent condamner à mort ; mais Daniel, inspiré de Dieu, quoiqu'il fût fort jeune encore, sauva l'innocence opprimée. Il interrogea les deux vieillards séparément, et les fit tomber en contradiction avec

<sup>1</sup> Voyez le livre de Tobie.

<sup>2</sup> IV., Reg., XXIII, 26 et seq. ; XXIV, 1, et XXV.

<sup>3</sup> Jerem., XXV, 11.

<sup>4</sup> Ces autres sont Baruch, Joel, Amos, Abdias, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie.

eux-mêmes. Ainsi, Suzanne fut justifiée et ses accusateurs punis de mort <sup>1</sup>.

*Comment Daniel fut-il connu du roi de Babylone ?*

Daniel étant captif à Babylone, et destiné à servir dans le palais avec trois autres jeunes Hébreux nommés Ananie, Azarie et Misaël, apprit par l'ordre du roi toutes les sciences des Chaldéens ou des Babyloniens. Mais Dieu, qu'il servait fidèlement, l'instruisait beaucoup mieux par les lumières de la sagesse. Dans ce temps-là Nabuchodonosor eut un songe mystérieux, il crut voir une grande statue, dont la tête était d'or, la poitrine et les bras d'argent, le ventre et les cuisses d'airain, les jambes de fer, et les pieds partie de fer, partie d'argile. Tandis qu'il contemplait cette statue, il crut voir une petite pierre, qui se détachant d'elle-même d'une montagne, vint frapper le pied de la statue, la réduisit en poudre, et parut ensuite grossir et s'élever comme une grande montagne, qui couvrit toute la terre. Ce songe inquiéta Nabuchodonosor; mais il lui échappa de la mémoire sans qu'il lui fût possible de se le rappeler. Il consulta inutilement tous les savaux de Babylone. Daniel seul, éclairé de Dieu, redit au roi son songe, et le lui expliqua.

*Quelle interprétation Daniel donna-t-il à ce songe ?*

Il l'interpréta de la suite des divers empires qui devaient se succéder les uns aux autres, et l'événement a vérifié sa prédiction. Car à l'empire des Babyloniens, symbolisé par la tête d'or, succéda l'empire des Perses, marqué par la poitrine et les bras d'argent. Cet empire fut détruit par les conquêtes d'Alexandre-le-Grand, qui assujettit tout l'Orient à la domination des Grecs, désignée par le ventre et les cuisses d'airain. L'empire des Grecs a été suivi de celui des Romains, signifié par les jambes et les pieds de fer. Et enfin, après tous ces grands empires temporels, Jésus-Christ, figuré par la pierre, est venu au monde, et a établi sur leur ruine cet empire spirituel qui s'est étendu par toute la terre, et qui durera jusqu'à la fin des siècles <sup>2</sup>.

*Qu'arriva-t-il aux compagnons de Daniel Ananie, Azarie et Misaël ?*

Ces trois jeunes Hébreux ayant refusé d'adorer une statue d'or que Nabuchodonosor avait fait faire, furent jetés par son ordre dans une fournaise ardente ; mais Dieu les sauva, et tous trois, après avoir chanté ses louanges au milieu des flammes, sortirent de la fournaise à la vue du roi et de toute sa cour, sans avoir reçu aucune atteinte du feu <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Dan., XIII:

<sup>2</sup> Ibid., II.

<sup>3</sup> Ibid., III.

*Daniel ne fit-il pas encore souvent éclater le don de prophétie que Dieu lui avait donné ?*

Oui. Outre les diverses prédictions qu'il laissa par rapport aux grandes révolutions qui devaient arriver dans la suite des temps, et par rapport à Jésus-Christ, il prédit à Nabuchodonosor que Dieu, pour humilier son orgueil, le réduirait à la vie des bêtes ; ce qui arriva en effet <sup>1</sup>. Il prédit au roi Balthazar le châtement que Dieu lui préparait.

*Comment se passa ce célèbre événement ?*

Tandis que Balthazar, fils et successeur de Nabuchodonosor se livrait à l'intempérance dans un festin somptueux, où il avait fait apporter les vases sacrés du temple de Jérusalem, il aperçut une main qui écrivait sur la muraille ces trois mots *Mané, Thecel, Phares*. Ce prodige remplit de terreur le prince et toute sa cour. Les devins s'efforcèrent inutilement de lire l'écriture et de l'expliquer. L'interprétation en était réservée à Daniel, qui annonça au roi sa mort prochaine, et la translation de son empire aux Mèdes et aux Perses. Cette prophétie s'accomplit la nuit même <sup>2</sup>.

*Qu'arriva-t-il sous l'empire des Mèdes et des Perses ?*

Daniel fut fort considéré de Darius-Medus leur roi, qui l'éleva à une des premières dignités de l'empire. Une si haute fortune lui attira l'envie des courtisans, qui forcèrent enfin le prince à le condamner à être dévoré par les lions. Mais Dieu adoucit en faveur de son prophète ces bêtes féroces, qui ne lui firent aucun mal, et le prince le rétablit dans sa dignité. Daniel confondit encore les prêtres de l'idole de Bel, et fit mourir un dragon monstrueux que le peuple révérait comme un dieu. Son zèle le fit condamner une seconde fois à la fosse aux lions ; mais Dieu l'en délivra encore <sup>3</sup>.

*Quelle autre histoire mémorable rapporte-t-on communément au temps dont nous parlons ?*

C'est celle d'Esther. Aman, favori du roi Assuérus, enorgueilli de sa prospérité, et irrité contre le juif Mardochée qui refusait de lui rendre des respects indus, obtint du roi un cruel arrêt qui condamnait tous les Juifs à mort. Ceux-ci eurent recours à Dieu, qui entendit leurs gémissements et changea leur affliction en triomphe. Mardochée fut élevé en dignité. Sa nièce Esther, jeune fille qui avait plu au roi et était devenue reine, obtint la révocation de l'arrêt porté contre les Juifs, et l'orgueilleux Aman fut pendu lui-même à la potence qu'il avait fait élever pour Mardochée <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Dan., IV, 16.

<sup>2</sup> Ibid., V.

<sup>3</sup> Ibid., VI et XIV.

<sup>4</sup> Voyez le livre d'Esther.

*Qui est-ce qui rendit la liberté aux Israélites après une si longue captivité ?*

Ce fut Cyrus, successeur de Darius, suivant la prophétie qu'Isaïe en avait faite deux cents ans auparavant <sup>1</sup>. Ce prince même ne se contenta pas de permettre aux Juifs de retourner en leur pays et de rebâtir la ville et le temple de Jérusalem ; il leur rendit encore tous les vases sacrés et leur fit des présents considérables <sup>2</sup>.

*Sous la conduite de qui les Juifs sortirent-ils de captivité ?*

Sous la conduite de Josué, grand-prêtre, et de Zorobadel, chef de la tribu de Juda, tous deux figures de Jésus-Christ, qui, réunissant en sa personne le sacerdoce et la royauté, nous a délivrés de la captivité du péché figurée par celle de Babylone <sup>3</sup>.

*Les Juifs rebâtirent-ils alors, en effet, la ville et le temple de Jérusalem ?*

Non ; car les Samaritains, qui depuis la dispersion des dix tribus n'étaient qu'un mélange de diverses nations, et dont la religion était aussi mêlée de superstitions idolâtres, s'opposèrent à l'entreprise des Juifs par un effet de leur ancienne jalousie. Ce ne fut que soixante-dix ans après le premier édit de Cyrus que les Juifs, sous la conduite de Néhémie, vinrent à bout de rebâtir le temple et ensuite la ville de Jérusalem <sup>4</sup>.



## CHAPITRE XII.

### DU GOUVERNEMENT DES JUIFS DEPUIS LEUR RÉTABLISSEMENT JUSQU'À LA VENUE DU MESSIE.

*Qui est-ce qui gouverna les Juifs après leur retour ?*

Ils furent gouvernés par les pontifes sous l'autorité souveraine des rois de Perse, et ensuite sous celle des Grecs, lorsqu'Alexandre-le-Grand eut conquis tout l'empire des Perses. Ce prince vint même à Jérusalem, et il entra dans le temple avec respect, et on lui fit voir que les livres saints avaient annoncé ses conquêtes <sup>5</sup>.

*Que devint le gouvernement des Juifs après la mort d'Alexandre ?*

Il fut toujours le même, c'est-à-dire ils furent toujours gou-

<sup>1</sup> Isai., XLIV, 28, et XLV, 1.

<sup>2</sup> Esdr., I, 1 ; — Josèphe, de Antiq. Jud., lib. XIII, c. 1.

<sup>3</sup> I. Esdr., II, 2.

<sup>4</sup> Esdr., IV, 4 et seq ; — S. Aug., lib. XVIII de Civit., c. 26.

<sup>5</sup> Il faut pourtant observer que ce point n'est pas absolument certain, parce qu'il n'est rapporté que par Josèphe.

vernés par leurs pontifes, sous la domination des princes grecs, qui partagèrent entre eux le grand empire d'Alexandre. Mais la Judée, se trouvant voisine de l'Égypte, dont les princes appelés Ptolémées s'emparèrent, et de la Syrie, où régnèrent les princes que l'on nomme Séleucides, fut tour à tour extrêmement vexée par ces deux puissances voisines.

Ptolémée le Lagide, premier roi d'Égypte, envahit le premier Jérusalem et emmena en Égypte un grand nombre de captifs <sup>1</sup>.

Antiochus-le-Grand, roi de Syrie, conquit à son tour la Judée sur les Ptolémées ; et Séleucus Philopator, son successeur, envoya un de ses officiers nommé Héliodore pour piller le temple ; mais un ange, qui se présenta à lui avec un aspect terrible, châtia sa témérité, et l'eût fait mourir si le saint pontife Onias n'eût intercédé pour lui.

Antiochus-Epiphane, successeur de Séleucus, après la mort du saint pontife Onias, vendit à prix d'argent le pontificat, qui devint ensuite un sujet de guerre civile. Les Juifs ayant témoigné une joie indiscreète sur le bruit qui courut de la mort de ce prince, il vint forcer la ville de Jérusalem, passa au fil de l'épée quatre-vingt mille hommes, emmena autant de captifs et profana le temple en y plaçant l'idole de Jupiter. Ce fut dans cette persécution que, entre autres exemples de courage et de vertu que les Juifs donnèrent, une mère souffrit généreusement la mort avec ses sept fils, nommés Machabées, plutôt que de renoncer à la loi de Dieu.

*Comment Dieu punit-il enfin l'impiété d'Antiochus ?*

Ce prince, ayant appris que les Juifs s'étaient soulevés et avaient battu ses troupes, résolut de s'en venger ; mais il devint lui-même un exemple terrible de la vengeance divine. Car comme il précipitait sa marche pour fondre sur Jérusalem, il tomba de son char frappé de la main de Dieu, et mourut dans de cruelles douleurs, demandant inutilement miséricorde à Dieu, parce que sa pénitence n'était pas sincère.

*Quels chefs délivrèrent les Juifs d'une si injuste oppression ?*

Dieu en inspira le dessein au saint prêtre Matathias et à ses fils, si connus sous le nom de Machabées. Ces saints guerriers firent sous la protection divine des exploits dignes d'une éternelle mémoire, défaisant avec une poignée de soldats des armées nom-

<sup>1</sup> Voyez toute la suite de cet événement et des suivants dans les deux livres des Machabées ; dans les Antiquités judaïques de Josèphe ; dans saint Aug., lib. XVIII de Civit. Dei, c. 45 ; dans les Annales de Salien, etc.

breuses et forçant des puissances redoutables à leur accorder la paix et leur ancienne liberté.

*Quel changement arriva-t-il enfin au gouvernement des Juifs ?*

Les derniers successeurs des Machabées prirent le titre de rois, et le reçurent ensuite des Romains, lorsque ceux-ci furent devenus les maîtres du monde. C'est par cette voie que Hérode l'Ascalonite, prince barbare et dénaturé, parvint au trône de la Judée. Sous son règne le Messie, tant promis et si longtemps attendu parut dans le monde. Les Juifs le méconnurent et le firent cruellement mourir ; ce crime énorme attira sur eux tout le poids de la colère divine. Soixante-dix ans après, ayant voulu secouer le joug des Romains sous le règne d'Agrippa, la ville de Jérusalem fut prise selon la prédiction de Jésus-Christ. Le temple fut détruit et réduit en cendres, tous les Juifs furent proscrits et dispersés par toute la terre, afin de porter dans tous les pays du monde un témoignage vivant et sensible de la justice divine, sans qu'ils aient jamais pu depuis se rassembler ; juste châtement qui durera jusqu'à la fin des siècles.

Une réflexion importante qui montre visiblement le doigt de Dieu dans la punition des Juifs, c'est, 1<sup>o</sup> que quoiqu'ils aient toujours soupiré pour leur rétablissement ; quoique leur nombre ait toujours été assez grand ; quoiqu'ils soient toujours puissants par leur richesse, et qu'ils aient même été quelquefois aidés dans leur dessein par des princes païens<sup>1</sup> ; non-seulement ils n'ont jamais pu rentrer en possession de la ville de Jérusalem et rebâtir leur temple, mais ils n'ont même jamais pu, dans aucun lieu de la terre former un corps de peuple, malgré les différentes révolutions qui sont arrivées dans l'univers depuis la destruction de Jérusalem. C'est, 2<sup>o</sup> que quoiqu'ils n'aient jamais pu se réunir, comme on vient de le dire, et que par une permission divine ils soient haïs et vexés par presque toutes les nations du monde où ils sont répandus, ils ont cependant toujours subsisté, sans que leur race ait pu s'éteindre. Chose étonnante ! tous les peuples de la terre, qui ont été et qui sont encore, se sont tellement mêlés et confondus ensemble dans les diverses révolutions qu'il n'y en a pas aujourd'hui un seul qui connaisse son origine et la suite de ses progrès. Les Juifs seuls, quoique proscrits et dispersés depuis dix-sept siècles, subsistent encore depuis quatre mille

<sup>1</sup> S. Greg. Nazianz., Orat. IV, adv. XXIII, c. I ; — Vid. Tillemont, t. 7 de Julian. ; — S. Chrysost., hom. IV, in l'histoire Eccl., art. 36. Matth. ; — Ammian. Marcell., lib.

ans, et subsisteront jusqu'à la fin des siècles, afin de rendre témoignage à la vérité <sup>1</sup>.

## SECTION II.

### HISTOIRE ABRÉGÉE DU NOUVEAU TESTAMENT.



#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

##### DE LA VENUE DU MESSIE POUR ÉTABLIR LA NOUVELLE LOI.

*Quel est l'auteur de la nouvelle loi?*

C'est Jésus-Christ, le Messie et le Rédempteur promis aux hommes, fils unique de Dieu, égal et consubstantiel à son Père vrai Dieu et vrai homme tout ensemble, qui, par un excès de sa bonté infinie, a voulu prendre notre nature pour racheter le genre humain de l'esclavage du péché auquel il était assujéti depuis la chute du premier homme.

*D'où savez-vous que Jésus-Christ est le Messie promis aux hommes?*

Je le sais, 1<sup>o</sup> par les prophéties qui l'ont annoncé et qui ont été accomplies dans sa personne; 2<sup>o</sup> par les miracles qu'il a faits pour prouver la vérité de sa mission.

*Quelles prophéties ont annoncé la venue de Jésus-Christ?*

Ce sont les prophéties de Jacob, de Daniel, d'Aggée et de plusieurs autres, rapportées dans les livres de l'Ancien Testament <sup>2</sup>.

*Quelles sont les plus remarquables de ces prophéties?*

Ce sont celles de Jacob et de Daniel.

*Quelle est la prophétie de Jacob?*

Le patriarche Jacob étant au lit de la mort, appela ses enfants pour apprendre à chacun d'eux ce qui devait arriver à leur postérité dans la suite des temps, et il dit à Juda : « Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni un chef de sa race, jusqu'à l'arrivée de celui qui doit être envoyé et qui sera l'attente des nations. »

*Quel est le sens de cette prophétie?*

<sup>1</sup> Voyez sur cela un beau passage lib. XVIII de Civit., c. 45; — S. Cyril. de S. Aug. in Ps. LVIII, serm. I, n<sup>o</sup> 21. Alex., lib. VIII contra Julian.; — Agg.,

<sup>2</sup> Genes., XLIX, 10; — Vid. S. Aug., XI, 7, 8, 10.

C'est que le Messie, promis aux patriarches et attendu de tous les peuples, naîtrait lorsque les Juifs cesseraient d'être gouvernés par un chef de la tribu de Juda.

*Cette prophétie a-t-elle été accomplie ?*

Elle l'a été parfaitement, car Jésus-Christ naquit sous Hérode, le premier prince étranger qui ait gouverné les Juifs.

*Quelle est la prophétie de Daniel ?*

Ce prophète, étant captif à Babylone, prédit que la ville et le temple de Jérusalem seraient rebâti, et qu'avant la soixante-dixième semaine, révolue depuis l'édit qui en procurerait le rétablissement, le Messie serait mis à mort par son peuple, et qu'en punition d'un si grand crime, le temple serait détruit pour jamais et le peuple dispersé et proscrit jusqu'à la fin des siècles <sup>1</sup>.

*Cette prophétie a-t-elle été accomplie dans la personne de Jésus-Christ ?*

Elle a été accomplie à la lettre ; car en comptant les semaines, non pas pour des semaines de jours, mais pour des semaines d'années, conformément à un usage de l'Écriture-Sainte <sup>2</sup>, Jésus-Christ est mort dans la soixante-dixième semaine marquée par Daniel, et les Juifs, bannis de leur patrie, souffrent encore aujourd'hui la punition de leur crime <sup>3</sup>.

*Ces prophéties ont-elles été certainement faites dans le temps marqué et avant la venue de Jésus-Christ ?*

Si l'on en doutait, il faudrait douter des monuments les plus avérés de l'histoire et de la tradition. Les gentils et les infidèles ne pouvant contester la clarté de ces prophéties sont réduits à dire, pour excuser leur incrédulité, qu'elles ont été faites après l'événement et ajoutées aux Livres saints ; mais les Juifs mêmes, adversaires acharnés du nom chrétien, sont forcés de reconnaître l'antiquité de la date de ces prophéties et n'ont que la vaine ressource de tâcher d'en obscurcir la clarté. C'est ainsi que les ennemis mêmes de la vérité conspirent malgré eux à la faire triompher : les infidèles, en reconnaissant la clarté des prophéties, et les Juifs, parce qu'ils en attestent l'antiquité <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Daniel, IX, 24 et seq.

<sup>2</sup> Vid. Levit., XXIII, 15 et 16.

<sup>3</sup> Vid. les témoignages cités ci-dessus de S. Greg. de Nazian., de S. Cyril., de S. Chrysost.

<sup>4</sup> S. Aug. in Ps. LVIII, serm. I, n. 22 : Les Juifs dispersés par toute la terre, sont un témoignage vivant de leur crime et de la vérité que nous croyons. Ils ont les livres qui ont prophétisé de Jésus-Christ, et nous, nous avons Jésus-Christ ; et si un païen, à

qui nous montrons ces prophéties, et qui est surpris de leur clarté, s'imagina qu'elles ont été fabriquées par les chrétiens, nous lui démontrons, par les livres des Juifs mêmes, qu'elles ont été faites longtemps avant J.-C. — Idem, serm. 201 sive 31 de Tempore, et serm. 374 sive 67 de Diversis : Je produis les saints livres : je lis la prophétie : je fais voir qu'elle est accomplie. Cependant le païen soupçonne que je l'ai faite après coup. Mais c'est

*A quelle autre marque connaissez-vous que Jésus-Christ est le Messie promis dans l'ancienne loi ?*

On le connaît par les miracles qu'il a faits pour prouver la vérité de sa mission.

*Quels sont ces miracles ?*

Il en a fait sans nombre, et des plus éclatants. Il a chassé les démons, il a commandé aux éléments, il a rendu la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la santé aux malades, la vie aux morts. Or, il faut observer que Jésus-Christ donna lui-même toujours ces miracles comme la preuve de sa mission, et par conséquent cette preuve est infaillible, puisque les vrais miracles ne peuvent être que de Dieu, qui ne peut pas vouloir nous tromper <sup>1</sup>.

*Pourquoi dites-vous les vrais miracles ?*

C'est qu'il y a eu, et qu'il peut y avoir de faux miracles opérés par le démon pour séduire les hommes et les induire en erreur.

*Comment peut-on savoir que les miracles de Jésus-Christ ne sont pas de faux miracles ?*

C'est qu'ils ont des caractères de vérité et de divinité si sensibles, qu'on ne peut s'y méprendre. Ces caractères sont leur nombre, leur grandeur, toutes leurs circonstances, leurs effets admirables, les prophéties qui les ont annoncés, celles dont l'accomplissement les a suivis, et plusieurs autres traits semblables, qui forcent l'esprit le plus obstiné à y reconnaître le *doigt de Dieu*, comme Pharaon le reconnut dans les miracles de Moïse <sup>2</sup>. Au lieu que les faux miracles ont toujours des caractères de fausseté qui les décèlent : ou ils sont imparfaits dans leur genre, ou ils se démentent par leur peu de durée, ou ils sont en contradiction avec l'autorité divine, ou ils sont détruits par des miracles contraires, plus grands et plus sensibles, ou enfin ils sont justement suspects par les vues d'intérêt, l'esprit d'erreur et de parti qu'ils favorisent, ou par d'autres circonstances semblables.

*Qui est-ce qui nous atteste les miracles de Jésus-Christ ?*

C'est l'histoire de sa vie écrite par les évangélistes.

*Cette histoire est-elle bien avérée ?*

Elle est incontestable pour quiconque ne veut pas renoncer à toutes les lumières de la raison. Car si cette histoire était fausse,

dans les mains mêmes des Juifs mes ennemis que je trouve les livres, livres qui leur ont été soigneusement transmis par leurs pères. Les voilà donc convaincus les uns et les autres : les Juifs, parce que je vois évidemment l'accomplissement de la prophétie ; les païens, parce qu'il est évi-

dent que ce n'est pas moi qui ai supposé cette prophétie.

<sup>1</sup> Joann., X, 37 : Si je ne fais pas des œuvres de mon Père, ne me croyez point. Mais si j'en fais, et que vous ne vouliez pas me croire, croyez-en mes œuvres.

<sup>2</sup> Exod., VIII, 19.

quel auteur eût été 1° assez hardi pour oser la publier partout, et à Jérusalem même, contre la notoriété publique ? 2° assez heureux pour la faire recevoir à tant de peuples différents, et à des milliers de Juifs, si intéressés à en découvrir la fausseté ? et 3° enfin assez insensé pour en sceller la vérité de son sang ? Or, telle est l'authenticité de l'histoire de Jésus-Christ : elle a été publiée peu de temps après sa mort ; une infinité d'hommes contemporains, et témoins oculaires des faits qui y sont rapportés, en ont reconnu la vérité ; après quoi on les a vus renoncer à tous leurs biens, embrasser un genre de vie austère et souffrir la persécution et la mort avec les auteurs mêmes de cette histoire. Comment tant d'hommes de toutes les nations se seraient-ils laissé séduire jusqu'à ce point ? ou comment auraient-ils voulu entreprendre de nous séduire aux dépens de leurs plus chers intérêts ? On peut raisonner de la même manière sur la pureté de ces livres, car il serait aussi absurde de les croire altérés dans les faits essentiels qui prouvent la mission de Jésus-Christ, que de les croire supposés.



## CHAPITRE II.

### DE LA NAISSANCE ET DE LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST.

*En quelle année du monde naquit Jésus-Christ ?*

Les savants ne conviennent pas précisément de l'année : ce fut environ quatre mille ans après la création du monde, au temps prédit par les prophètes, sous l'empire d'Auguste <sup>1</sup>.

*De qui reçut-il la naissance ?*

De la vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit <sup>2</sup>.

*Qui était Marie ?*

Elle était de la maison de David, fille de Joachim et d'Anne. Les saints Pères croient qu'elle avait fait un vœu perpétuel de virginité <sup>3</sup>. Cependant Dieu voulut qu'elle épousât Joseph, descendant comme elle de David, mais pauvre, et réduit à la condition d'artisan <sup>4</sup>.

*Comment s'accomplit ce grand mystère de l'Incarnation ?*

Voici le récit qu'en fait l'évangéliste saint Luc : « Dieu envoya à l'ange Gabriel dans une ville de Galilée nommée Nazareth, à

<sup>1</sup> Luc, II, 1. — Voyez la chronologie du père Petau.

<sup>2</sup> Luc, I, 35.

<sup>3</sup> S. Grég. Nyss. in diem nativ.

Christi ; — S. Aug. de sanct. Virg., c. 4, n. 4 ; — S. Bernard. de laud. Virg., hom. IV.

<sup>4</sup> Voyez Menochius, in c. I, 16 Matth.

« une vierge qui avait pour époux un homme de la maison de David, appelé Joseph, et cette vierge se nommait Marie. L'ange étant entré chez elle, lui dit : « Je vous salue, vierge pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre les femmes. » A ces paroles de l'ange elle se troubla, et elle songeait à ce que voulait dire cette sorte de salut. « Marie, ne craignez point, lui dit l'ange ; vous avez trouvé grâce devant Dieu, vous concevrez, vous mettrez au monde un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus. Il sera grand, et on l'appellera Fils du Très-Haut. Le Seigneur Dieu le mettra sur le trône de David, son père ; il règnera éternellement dans la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin. » Alors Marie dit à l'ange : « Comment cela se fera-t-il, car je ne connais point d'homme ? » L'ange lui répondit : « Le Saint-Esprit viendra en vous d'en haut, et la vertu du Très-Haut se répandra sur vous comme une ombre, et c'est pour cela que le saint enfant qui naîtra de vous sera appelé Fils de Dieu. Voilà même que votre cousine Elisabeth est devenue enceinte d'un fils en sa vieillesse, et celle qu'on appelle stérile est à présent dans son sixième mois, car rien n'est impossible à Dieu. » Marie dit alors : « Voici la servante du Seigneur, que votre parole s'accomplisse en moi. » Et l'ange la quitta <sup>1</sup>. »

*Joseph ne fut donc pas le père de Jésus-Christ ?*

Non ; de même qu'Adam n'eut d'autre père que Dieu, ainsi Jésus, nouvel Adam, n'eut également que Dieu pour père. Marie fut mère sans perdre sa virginité, comme le prophète Isaïe l'avait prédit de la mère du Messie <sup>2</sup> ; elle demeura toujours vierge avant et après son enfantement, et elle conçut par l'opération toute-puissante du Saint-Esprit, qui forma dans ses chastes entrailles l'humanité de Jésus-Christ, à laquelle le Fils unique de Dieu, le Verbe, seconde personne de la sainte Trinité, s'unit hypostatiquement, et par cette union s'incarna et se fit homme.

*Puisque dans Jésus-Christ la nature divine est ainsi unie à la nature humaine, il y a donc deux natures en Jésus-Christ et Jésus-Christ est Dieu et homme ?*

Oui. Il est vrai de dire que Jésus-Christ est Dieu et qu'il est homme, Dieu-Homme et Homme-Dieu, vrai Dieu et vrai homme : Dieu de la substance du Père, engendré avant tous les siècles ; homme de la substance de sa mère, né dans le temps ; Dieu parfait et homme parfait, ayant une âme humaine et un corps hu-

<sup>1</sup> Luc, I, 26.

<sup>2</sup> Isaï., VII, 14 ; — S. Hier., in lib.

adv. Helvid. ; — S. Ambros., Epist 81 ad Syricium papam.

main; égal au Père selon la divinité, inférieur au Père selon l'humanité; en sorte que, quoique Dieu et homme, et composé de deux natures, il ne fait pourtant pas deux, mais un seul Jésus-Christ <sup>1</sup>.

*Que s'ensuit-il encore de cette union des deux natures en J.-C. ?*

Puisque dans Jésus-Christ la nature divine et la nature humaine unies ensemble ne sont qu'un seul Jésus-Christ, il s'ensuit que c'est avec vérité que nous disons que Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu, égal en tout à son Père, et qu'il est aussi le fils unique de la bienheureuse vierge Marie, semblable à nous en tout, excepté le péché; que Dieu s'est fait homme, que Jésus-Christ est le Verbe incarné, que Dieu a souffert et est mort pour notre salut, et que l'homme est assis à la droite de Dieu le Père.

*S'il y a deux natures en Jésus-Christ, il y donc aussi deux personnes ?*

Non. Car quoiqu'en Jésus-Christ ces deux natures soient réellement distinctes l'une de l'autre, elles ne sont pourtant pas séparées et elles ne subsistent pas séparément; elles sont au contraire si intimement et si parfaitement unies, que l'humanité de Jésus-Christ ne subsiste que conjointement avec sa divinité en une seule personne, à savoir la personne du Verbe. Ainsi cette union que les théologiens appellent *hypostatique*, fait qu'en Jésus-Christ il n'y a que la personne du Verbe, et que Jésus-Christ est une seule personne qui est le Verbe incarné. C'est ainsi qu'en chacun de nous, bien qu'il y ait deux substances fort différentes, l'âme et le corps, il n'y a cependant qu'une seule et indivisible personne <sup>2</sup>.

*Jésus-Christ ne devait-il pas du moins avoir deux volontés ?*

Oui : il avait la volonté divine et la volonté humaine; mais la volonté humaine fut toujours dans lui parfaitement subordonnée à la volonté divine <sup>3</sup>.

*D'où savez-vous que Jésus-Christ est Dieu ?*

Je le sais, 1<sup>o</sup> par les mêmes prophéties qui l'ont annoncé comme le Messie, parce que ces prophéties l'ont annoncé comme Dieu <sup>4</sup>; 2<sup>o</sup> par le témoignage qu'il a rendu de lui-même, et dont il a prouvé la vérité par un nombre infini de miracles; car

<sup>1</sup> Symbolum dictum Sancti Athanasii; Vid. S. Hilar.: lib. 9 de Trinitate; — S. Leo Mag., Epist. 134 alias 97 ad Leon. Augustum.

<sup>2</sup> Joann., I, 14 : Le Verbe s'est fait chair : il a demeuré parmi nous plein de grâce et de vérité, et nous avons vu sa gloire, telle qu'est la gloire du

Fils unique qui vient du Père. — Philip., II, 5 et seq. — Voyez le symbole *Quicumque* et les ouvrages des PP. du quatrième siècle contre les Ariens.

<sup>3</sup> Conc. Const., III; — S. Leo Mag., serm. 54, de Passione Dom., c. 2.

<sup>4</sup> Isai., IX. — Voyez le chap. I de S. Paul aux Hébreux.

si Jésus-Christ, prenant la qualité de Dieu, a fait de vrais miracles, c'est Dieu même qui a autorisé le témoignage de Jésus-Christ<sup>1</sup>; 3° par le témoignage de ses disciples qui l'ont adoré comme Dieu, et qui ont pareillement fait une infinité de miracles pour attester sa divinité<sup>2</sup>.

*Comment le Verbe divin a-t-il pu s'unir à la nature humaine pour se faire un vrai homme ?*

C'est un mystère supérieur à toutes les lumières de la raison humaine ; mais des faits incontestables prouvent évidemment que ce mystère s'est accompli. Il faut donc croire et adorer.

*Qui est-ce qui a pu porter le fils de Dieu à se faire homme ?*

Il l'a fait, 1° pour procurer par son incarnation et ses souffrances une gloire infinie à son père ; 2° c'est un effet de son amour infini pour les hommes, et du désir qu'il a eu de les racheter des peines de l'enfer et de l'esclavage du péché<sup>3</sup>.

*Ne pouvait-il pas procurer la réconciliation de l'homme avec Dieu sans se faire homme lui-même.*

Il le pouvait sans doute ; mais autant que la faiblesse de nos lumières nous permet de raisonner sur un mystère si profond, nous croyons entrevoir la raison qui<sup>4</sup> a porté le fils de Dieu à prendre notre nature. La voici :

Dieu, offensé par le péché de l'homme, exigeait une réparation proportionnée. Or la malice du péché était si grande et par sa nature et par la distance infinie qu'il y a entre Dieu et l'homme, que ni les hommes, ni les anges mêmes n'en pouvaient faire à Dieu une satisfaction proportionnée<sup>5</sup>. L'offense ne pouvait être parfaitement réparée que par un rédempteur qui fût Dieu lui-même, afin que la satisfaction devint égale à l'offense. D'un autre côté l'offense ayant été faite à Dieu par l'homme, c'était aussi à un homme à la réparer. Il fallait par conséquent un réparateur qui fût tout à la fois vrai Dieu et vrai homme, afin que la satisfaction se trouvât parfaite et digne de Dieu<sup>6</sup>.

*Mais pourquoi Jésus-Christ en se faisant homme, s'est-il assujéti à toutes les misères humaines ?*

1° Comme Jésus-Christ devait établir une nouvelle loi si sublime et si difficile pour notre nature corrompue, il a voulu se

<sup>1</sup> Voyez le chap. X de S. Jean, v. 7 et au 36 : Vous me dites que je blasphème quand je dis que je suis le Fils de Dieu. Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas ; mais si je les fais, et que vous ne veuillez pas me croire, croyez-en mes œuvres, afin que vous connaissiez

et que vous croyiez que mon Père est en moi et que je suis dans mon Père.

<sup>2</sup> Voyez les Actes des Apôtres et leurs Epîtres.

<sup>3</sup> Galat., II, 20.

<sup>4</sup> S. Basil., in Psal. XLVIII.

<sup>5</sup> S. Aug., serm. 1 in Ps. XLVIII ; — S. Cyril., lib. 2, in Joann., c. 1.

faire lui-même notre modèle, afin de nous en apprendre la pratique, et pour mieux confondre par son exemple notre sensualité, notre lâcheté et notre orgueil <sup>1</sup>; 2° il est vrai que tout ce qu'il a souffert dans son humanité est plus que suffisant pour réparer nos péchés, puisqu'une seule de ses larmes pouvait racheter mille mondes; mais il a voulu par l'excès de ses souffrances nous faire mieux connaître la profondeur de nos plaies, et nous inspirer plus d'horreur du péché <sup>2</sup>.

*Il est donc vrai de dire qu'un Dieu a souffert et est mort pour nous?*

Oui, sans doute, puisque Jésus-Christ est Dieu. Mais il faut entendre que Jésus-Christ a souffert seulement dans son humanité qui était passible, et non selon sa nature divine qui est impassible. Il a souffert et il est mort comme homme seulement; mais la divinité avec l'humanité ne faisant en Jésus-Christ qu'une seule personne, il est vrai de dire que Dieu a souffert, comme il est vrai de dire dans la même personne de Jésus-Christ que Dieu est homme et que l'homme est Dieu <sup>3</sup>.

*Jésus-Christ ne devait-il pas jouir perpétuellement d'un bonheur infini?*

Oui, comme Dieu il jouissait perpétuellement d'un bonheur infini; comme homme son âme étant hypostatiquement unie à la divinité ne put pas être un seul moment privée de cette vue de Dieu que les théologiens appellent la vision béatifique, et delà il s'ensuit que son humanité devait naturellement être insensible à toutes les souffrances, si le Fils de Dieu, en se faisant homme, n'avait voulu, par un miracle qui surpasse notre intelligence, allier, pendant sa vie mortelle, avec le bonheur infini dont il jouissait, toutes les souffrances de l'humanité. Ainsi tout ce qu'il a souffert de misères humaines et de tourments, il l'a souffert véritablement et réellement. L'Écriture ne nous apprend qu'une seule occasion où Jésus-Christ, dans sa vie mortelle, voulut faire sentir à son humanité sacrée tout ce qu'elle pouvait participer de la félicité divine. Ce fut dans sa Transfiguration, lorsqu'aux yeux de trois de ses disciples il parut environné de gloire, et goûtant des délices ineffables <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Tit., II, 12; — S. Chrysost., in c. 11; — Matth., c. IX; — S. Aug., in Ps. XVIII, enarrat. 2, n. 15; — Id. de verâ relig., c. 16.

<sup>2</sup> S. Bernard, serm. 3 in Natal. Dom. : Reconnaissez, ô homme, combien doivent être profondes les plaies de votre âme, puisqu'il a fallu que le Seigneur Jésus-Christ ait reçu lui-même de si cruelles blessures pour

guérir les vôtres. Si vos plaies n'étaient pas des plaies mortelles et mortelles pour l'éternité, le Fils de Dieu ne serait pas mort pour les guérir.

<sup>3</sup> S. Aug., serm. 213 in trad. symb. 2, sive de temp., 119, c. 3; — S. Leo Mag., epist. 24, c. 4, et epist. 134, c. 6 et 8; — S. Epiph., adv. hæres., lib. 3, t. 2, hæc. 77.

<sup>4</sup> Vid. S. Thomas, 3 p. q. 45, a. 2.

*Dans quelle ville naquit Jésus-Christ ?*

Quoique Marie habitât à Nazareth en Galilée, ce fut cependant, selon l'oracle des prophètes <sup>1</sup>, à Bethléem en Judée qu'elle mit au monde le Sauveur des hommes <sup>2</sup>, ayant été obligée de se rendre dans cette ville pour obéir à un édit de l'empereur Auguste dont il est parlé dans l'histoire du Nouveau Testament <sup>3</sup>.

*Quel jour et à quelle heure naquit Jésus-Christ ?*

On croit, selon une ancienne tradition, qu'il naquit la nuit du 25 décembre.

*Se passa-t-il quelque chose de remarquable à sa naissance ?*

1° Toute la terre était en paix, selon que les prophètes l'avaient prédit du temps où naîtrait le Messie, et comme il convenait en effet à la naissance de celui qui, en qualité de médiateur entre Dieu et les hommes, venait réconcilier la terre avec Dieu <sup>4</sup>. Il est très-remarquable que Jésus-Christ, pour nous inspirer dès sa naissance l'esprit de mortification et le mépris de tout ce que le monde estime, voulut naître inconnu à toute la terre, et dans une étable comme dans le sein de la pauvreté <sup>5</sup>. 3° Dieu cependant ne laissa pas ignorer à tous les hommes la naissance de son fils; car tandis que les bergers du voisinage gardaient leurs troupeaux dans la campagne pendant la nuit, des anges leur apparurent, et leur apprirent que le Sauveur des hommes venait de naître à Bethléem <sup>6</sup>.

*Puisque Jésus-Christ est Dieu, Marie est donc véritablement mère de Dieu ?*

Elle l'est en effet, et l'Eglise lui donne cette qualité avec raison <sup>7</sup>. Il ne faut pourtant pas l'entendre en ce sens qu'elle soit mère de la nature divine de J.-C. ; mais elle est mère de J.-C. qui est Dieu, et par conséquent elle est vraiment mère de Dieu.

*Marie était-elle digne d'une prérogative si singulière ?*

Dieu l'en rendit digne autant qu'une créature pouvait en être digne; car elle fut toujours *pleine de grâce et bénie entre les femmes*, comme l'assura l'ange qui lui annonça sa glorieuse maternité <sup>8</sup>. Toute l'Eglise l'a toujours regardée comme la créature la plus pure, la plus sainte et la plus parfaite qui soit sortie des mains de Dieu, après l'humanité sainte de Jésus-Christ. Tous les fidèles croient communément qu'elle fut conçue sans péché, c'est-

<sup>1</sup> Mich., V, 2 ; — Matth., II, 5.

<sup>2</sup> Luc, II, 6.

<sup>3</sup> Ibid., 1.

<sup>4</sup> Sap., XVIII, 14, 15 ; — L. Hieron., lib. 4, comment. in Isai., II, 4.

<sup>5</sup> Tit., II, 11 ; — S. Chrysost. in cap.

<sup>2</sup> Matth., hom. 9.

<sup>6</sup> Luc, II, 8 et seq.

<sup>7</sup> Conc. Ephes., can. 13 ; — Rom., I, 3 ; — S. Ignat., epist. ad Ephes. ; — Tertul., lib. de Præscript., c. 13.

<sup>8</sup> Luc, I.

à-dire que Dieu l'exempta du péché originel, et quant aux péchés actuels, même les plus légers, ce serait une impiété et une erreur de dire qu'elle n'en fût pas exempte <sup>1</sup>.

*Quelles sont les diverses erreurs où l'on est tombé touchant la personne et la divinité de Jésus-Christ?*

Il y en a eu un grand nombre, de sorte que Jésus-Christ, suivant la prophétie de Siméon, a été véritablement *un signe* ou un objet de *contradiction* <sup>2</sup>. Car comme sa divinité est la base et le fondement de la religion chrétienne, il n'y a rien que les puissances de l'enfer n'aient tenté pour ébranler cette pierre fondamentale <sup>3</sup>.

Outre les païens, les juifs et les mahométans qui ont nié la divinité de Jésus-Christ, plusieurs chrétiens, dès le premier siècle de l'Eglise, osèrent contredire cette vérité, « ne pouvant se persuader, dit saint Léon <sup>4</sup>, que celui qu'ils avaient vu naître, vivre et mourir comme un homme, eût quelque chose de plus « que tous les autres hommes. » Tels furent Cérinthe et Carpocrates, et les Ebionites, les Nazaréens, plus tard les sectateurs de Paul de Samosate, de Sabellius, de Marcel, de Photin et de Bérillé. Quoique tous ces hérétiques n'aient pas été d'accord entre eux sur la manière dont ils expliquaient l'incarnation du Verbe, et que quelques-uns même aient varié dans leurs systèmes impies, tous cependant ont combattu la divinité de Jésus-Christ, disant qu'il était un pur homme né de Joseph et de Marie à la manière des hommes ordinaires.

Comme les hérétiques qu'on vient de nommer ont osé contester la divinité de Jésus-Christ, et soutenir qu'il n'était pas vrai Dieu, il y en a eu d'autres qui ont prétendu qu'il n'était pas vrai homme, et qu'il n'en eut que l'apparence, en sorte qu'on ne voyait en Jésus-Christ qu'un fantôme qui trompait les yeux. Tels furent Saturnin, disciple de Simon le Magicien, les Marcionites, les Manichéens, etc. D'autres disaient que le corps de Jésus-Christ, était d'une nature absolument différente de celle de nos corps, en ce qu'il était incorruptible, impassible, incréé et céleste, n'ayant que l'apparence de toutes les actions corporelles qu'on lui voyait faire. Telle a été aussi l'erreur des Albigeois et des Anabaptistes.

L'hérésie n'a pas plus respecté la foi catholique touchant la

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. V, decret. de pecc. orig., et sess. VI, can. 23 ; — Vid. S. Aug., lib. de Natur. et grat., 86 ; — S. Bernard, hom. 2 de laud. Virg. matris, et serm. 9 ex parvis ; — S. Ephrem. S. de sanctiss. Dei genit. virg. Mariæ laudibus.  
<sup>2</sup> Luc, II, 34.  
<sup>3</sup> S. Fulgent., I ad Tras., c. 4.  
<sup>4</sup> S. Leo, serm. de Nativit., c. 2.

personne de Jésus-Christ, et l'union qui s'est faite en lui de la nature divine avec la nature humaine. Paul de Samosate, ne voyant en Jésus-Christ qu'un pur homme, avouait cependant que le Verbe habitait en lui, mais comme il avait habité dans les prophètes, de sorte qu'il ne reconnaissait en Jésus-Christ aucune union entre les deux natures. Les Eutychiens confondant les deux natures, n'en reconnaissent en Jésus-Christ qu'une seule formée de la nature divine et de la chair par le changement de la nature divine en chair, de sorte que, à leur avis, l'une était devenue l'autre, comme aux noces de Cana l'eau avait été changée en vin, et comme par la consécration de l'Eucharistie le pain devient la chair de Jésus-Christ; mais ils ajoutaient que cette chair était d'une nature toute particulière, n'ayant que l'apparence de la nôtre, de sorte que c'était seulement en apparence et non pas réellement que Jésus-Christ était né et mort comme un homme. Eutychès fut condamné dans le concile de Constantinople, et ensuite dans le concile général de Calcédoine. D'autres disaient au contraire que c'était la chair qui avait été convertie en nature et en essence divine, ayant été absorbée par la divinité comme une goutte de vin jetée dans la mer perd sa nature et se convertit en l'essence de la mer. D'autres n'admettant aussi en Jésus-Christ qu'une seule nature, furent appelés Monophysites, comme on appela Monothélites ceux qui ne reconnaissent en Jésus-Christ qu'une seule volonté, sans distinguer la propriété de chacune des deux natures.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ailleurs de l'hérésie d'Arius<sup>1</sup>, qui niait la divinité de Jésus-Christ. Mais celle de Nestorius est, après l'arianisme, une des hérésies qui ont causé le plus de troubles dans l'Eglise et qui se sont le plus perpétuées, car elle subsiste encore dans les Eglises schismatiques d'Orient depuis le V<sup>e</sup> siècle. Cet hérésiarque était patriarche de Constantinople. Au lieu que l'Eglise catholique ne reconnaît en Jésus-Christ qu'une seule personne qui est la personne du Verbe hypostatiquement uni à la nature humaine, Nestorius enseignait qu'il y avait en Jésus-Christ deux personnes dont l'une était le fils de Dieu, et l'autre le fils de la vierge Marie, d'où il concluait que le Verbe, le fils de Dieu ne s'était pas véritablement incarné et fait homme, et que la sainte Vierge n'était pas *mère de Dieu*, mais seulement *mère de Jésus-Christ*. Il est vrai que Nestorius, craignant la juste condamnation que méritait son impiété, déguisait son erreur sous des expressions captieuses, et semblait

<sup>1</sup> Voy. l'Instruction préliminaire sur la Trinité.

ne s'attacher qu'à contredire l'expression de *mère de Dieu*, comme une expression dont on pouvait abuser; mais ni ses artifices, ni son grand crédit n'empêchèrent pas le concile d'Ephèse de le condamner comme hérétique, et de déclarer, par cette condamnation, que l'expression de *mère de Dieu*, était une expression essentiellement fondée sur la foi catholique.

Il faut ajouter à l'énumération qu'on vient de faire l'erreur impie de ceux de nos contemporains qui célèbrent Jésus-Christ comme un grand homme, un puissant réformateur, mais refusent de l'adorer comme Dieu, et ne voient dans son œuvre qu'une révolution humaine.



### CHAPITRE III.

#### DE LA VIE DE JÉSUS-CHRIST JUSQU'À SA PRÉDICATION.

*Quels sont les premiers mystères de la vie de Jésus-Christ?*

Le huitième jour après sa naissance il fut circoncis, et le quarantième il fut présenté au temple <sup>1</sup>.

*Pourquoi Jésus-Christ fut-il circoncis?*

La loi des Juifs ordonnait que tous les enfants mâles fussent circoncis le huitième jour après leur naissance, et Jésus-Christ voulut bien se soumettre à cette loi, quoiqu'il n'y fût point obligé, puisqu'il était Dieu, auteur de la loi dont il pouvait se dispenser lui-même. Mais Jésus-Christ le fit pour nous donner un exemple d'obéissance. C'est dans cette occasion qu'il fut nommé Jésus, c'est-à-dire Sauveur, comme l'ange l'avait annoncé à la sainte Vierge de la part de Dieu <sup>2</sup>. Le surnom de *Christ* lui fut ensuite donné par ses disciples. Ce mot qui signifie oint du Seigneur, ou roi, avait été prononcé par les prophètes <sup>3</sup>, et il convient à Jésus-Christ qui est en effet l'oint du Seigneur, et le roi du ciel et de la terre <sup>4</sup>.

*Pourquoi Jésus-Christ fut-il présenté au temple?*

C'était encore une loi des Juifs que tous les premiers nés fussent présentés au Seigneur dans le temple, comme des sujets qui lui appartenaient plus particulièrement; et il fallait que leurs parents les rachetassent par une offrande qu'ils faisaient pour cet

<sup>1</sup> Luc, II, 21; Ibid., 22.

<sup>2</sup> Luc, 21.

<sup>3</sup> Dan., IX, 25 et alibi.

<sup>4</sup> Matth. XXVIII, 18 : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre.

effet <sup>1</sup>. Ce fut pour se conformer à cette loi que la sainte Vierge porta Jésus-Christ au temple. Elle le racheta par l'offrande de deux colombes, et elle s'y purifia elle-même, conformément à une autre loi des Juifs, quoiqu'elle n'y fût point obligée, puisqu'elle avait conçu sans péché, et enfanté sans contracter l'impureté légale qui soumettait les femmes à cette loi <sup>2</sup>.

*Se passa-t-il quelque chose de remarquable dans cette occasion ?*

Oui, car Siméon, homme juste et craignant Dieu, éclairé d'une lumière divine au moment où Jésus-Christ entra dans le temple, le prit entre ses bras et le reconnaissant pour le Messie, rendit grâces à Dieu qui lui avait donné la consolation de voir le Sauveur des hommes avant que de mourir. Anne, sainte veuve, éclairée aussi d'une lumière prophétique, publia de même que cet enfant était le Messie <sup>3</sup>.

*Jésus-Christ ne fut-il reconnu pour le Messie que par les Juifs ?*

Il fut aussi reconnu par des Gentils. Des mages, c'est-à-dire des hommes distingués par leur science, soit qu'ils fussent princes ou non, avertis par une étoile miraculeuse, vinrent de l'Orient pour adorer Jésus-Christ à Bethléem, et lui faire des présents d'or, d'encens et de myrrhe <sup>4</sup>.

*Qu'est-ce que l'histoire sainte nous apprend de la venue de ces mages ?*

Elle nous apprend que toute la ville de Jérusalem et surtout Hérode, roi de Judée, en furent troublés <sup>5</sup>. Ce prince cruel et jaloux craignant que l'enfant que les mages venaient chercher, et qu'ils qualifiaient de roi des Juifs, ne lui enlevât sa couronne, forma le dessein de le faire périr. Mais lorsque les mages eurent trouvé et adoré Jésus-Christ, Dieu les avertit en songe de s'en retourner dans leur pays par un autre chemin; et saint Joseph fut aussi averti par un ange de se retirer en Egypte avec Jésus et sa mère, jusqu'à ce que l'ordre de Dieu le rappelât. Cependant Hérode, frustré de son attente et croyant assurer le succès de son dessein, donna l'ordre barbare de faire mourir à Bethléem et aux environs tous les enfants nés depuis deux ans <sup>6</sup>.

*Jésus-Christ demeura-t-il longtemps en Egypte ?*

Il n'y demeura que jusqu'à la mort d'Hérode, et ce prince étant mort peu de temps après cette cruelle exécution, Jésus-Christ revint habiter à Nazareth, en Galilée <sup>7</sup>.

*Jésus-Christ demeura-t-il longtemps à Nazareth ?*

<sup>1</sup> Luc, II, 22; — Levit., XII, 2; — Exod., XIII, 2.

<sup>2</sup> Luc, II, 24.

<sup>3</sup> Luc II, 25 et 36.

<sup>4</sup> Matth., II, 1 et seq.

<sup>5</sup> Matth., II, 3.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ibid.

Il y demeura jusqu'au temps de sa prédication, excepté qu'il faisait tous les ans un voyage à Jérusalem pour y adorer Dieu dans le temple selon la coutume des Juifs <sup>1</sup>.

*L'histoire raconte-elle quelque chose de remarquable touchant ce temps de la vie de Jésus-Christ?*

Elle n'en raconte que deux traits. Le premier, que dans un voyage de Jérusalem, Jésus-Christ, à l'âge de douze ans, étant resté dans le temple, se mêla parmi les docteurs de la loi et les interrogea, ou plutôt les enseigna avec une capacité supérieure qui leur causa de l'admiration <sup>2</sup>. Le second, qu'il demeura toujours auprès de sa mère et de saint Joseph, leur rendant avec soumission tous les devoirs d'un fils, pour apprendre aux enfants l'obéissance qu'ils doivent à leurs parents <sup>3</sup>.



## CHAPITRE IV.

### DE LA PRÉDICATION DE JÉSUS-CHRIST.

*Comment Jésus-Christ se prépara-t-il à prêcher la nouvelle loi?*

Il alla trouver saint Jean-Baptiste sur le bord du Jourdain, et il en reçut le baptême <sup>4</sup>.

*Quel était saint Jean-Baptiste ?*

Il était le fils de Zacharie et d'Elisabeth, qui le conçut miraculeusement dans un âge fort avancé, après avoir été stérile jusqu'alors. Il avait reçu mission de Dieu pour annoncer aux hommes la venue du Messie et pour les disposer à recevoir la nouvelle loi. Aussi avait-il été annoncé lui-même par les prophètes comme le précurseur de Jésus-Christ <sup>5</sup>; et pour le rendre digne d'un si grand ministère, Dieu le sanctifia par sa grâce dès le ventre de sa mère. Sa vie fut toute sainte et fort austère <sup>6</sup>; et Jésus-Christ rendit témoignage qu'il *n'y avait pas encore eu d'homme plus grand que Jean-Baptiste* <sup>7</sup>. Une vie si pure fut couronnée du martyre; car le Saint ayant reproché à Hérode-Antipas ses désordres scandaleux avec Hérodiade sa belle-sœur, ce prince le fit mettre en prison et lui fit ensuite trancher la tête par complaisance pour la fille de cette méchante femme <sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Luc, II, 41.

<sup>2</sup> Ibid., 46.

<sup>3</sup> Ibid., 51.

<sup>4</sup> Matth. III, 13.

<sup>5</sup> Isai., XL, 3; — Et Malach., III, 1.

<sup>6</sup> Matth., III, 3; — Luc, VII, 24 et seq.

<sup>7</sup> Matth., XI, 11.

<sup>8</sup> Marc, VI, 17 et seq.

*Saint Jean-Baptiste reconnut-il Jésus-Christ pour le Messie ?*

Il le reconnut et annonça publiquement à tous ceux qui venaient l'entendre que Jésus-Christ était *l'agneau de Dieu qui effaçait les péchés du monde* <sup>1</sup>.

*Qu'est-ce que c'était que le baptême de Jean ?*

Ce n'était qu'une cérémonie religieuse qui n'avait pas la vertu d'effacer par elle-même les péchés, mais qui annonçait le baptême de Jésus-Christ dont elle était la figure <sup>2</sup>.

*Pourquoi Jésus-Christ reçut-il le baptême de Jean ?*

Pour autoriser par son exemple la prédication de son précurseur.

*Se passa-t-il quelque chose de remarquable dans cette occasion ?*

Oui, Jésus-Christ reçut du ciel un témoignage éclatant de sa divinité et de sa mission ; car s'étant mis en prières, le ciel s'ouvrit, le Saint-Esprit en forme de colombe descendit sur lui, et une voix céleste fit entendre ces paroles : « Vous êtes mon fils bien-aimé ; j'ai mis en vous ma complaisance <sup>3</sup>. »

*Que fit Jésus-Christ après son baptême ?*

Il se retira dans le désert, où il passa quarante jours et quarante nuits en prières sans manger <sup>4</sup>.

*Qu'arriva-t-il à Jésus-Christ dans le désert ?*

Il fut tenté par le démon, qui lui proposa de changer les pierres en pain et de se précipiter du haut du temple pour prouver qu'il était le fils de Dieu. Ensuite le tentateur lui fit voir de dessus une haute montagne tous les royaumes du monde, et les lui offrit s'il voulait se prosterner devant lui pour l'adorer ; mais Jésus-Christ vainquit le démon par le secours de la parole de Dieu, pour nous apprendre à nous servir des mêmes armes contre les tentations ; et après sa victoire, comme il se sentit pressé de la faim, les anges vinrent lui apporter à manger et le servir <sup>5</sup>.

*Que fit Jésus-Christ après les quarante jours qu'il passa dans le désert ?*

Il commença à prêcher la nouvelle loi qu'il était venu établir.

*Quel âge avait Jésus-Christ lorsqu'il commença sa prédication ?*

Il avait environ trente ans, et il y employa un peu plus de trois ans, parcourant toutes les villes et les bourgades de la Palestine, instruisant les peuples en public et en particulier, sans distinction de pauvres ni de riches, avec un zèle infatigable, sans

<sup>1</sup> Joann., I, 29 et seq.

<sup>3</sup> Luc, III, 21.

<sup>2</sup> Matth., III, 11 ; — S. Aug., lib. V, de baptismo cont. Donat., c. 9,

<sup>4</sup> Matth., IV, 1 et seq.

n. 10.

<sup>5</sup> Ibid.

se rebuter ni de la grossièreté des simples, ni de l'indocilité des esprits corrompus, ni des contradictions qu'il avait à essayer de la part des Scribes, docteurs de la loi, et des Pharisiens qui en étaient de faux zélateurs <sup>1</sup>.

*Quelle doctrine Jésus-Christ prêcha-t-il ?*

Une doctrine toute pure, toute sainte, infiniment élevée au-dessus des sens, inconnue dans sa perfection aux philosophes et aux Juifs mêmes, beaucoup trop charnels pour comprendre une morale divine, dont le but est de sanctifier les hommes par la grâce en déracinant de leur cœur tous les vices pour y substituer toutes les vertus. Jésus-Christ vint rappeler, expliquer et développer les dogmes primitifs dont les Gentils n'avaient conservé qu'un souvenir confus et dont les Juifs avaient méconnu la profondeur et altéré la vraie notion, au moyen de leurs interprétations toutes charnelles et grossières. Dogme, morale et culte : c'est sous ces trois points de vue qu'il faut examiner l'enseignement de Jésus-Christ pour en apprécier la grandeur, en comprendre l'influence, en reconnaître la divinité.

*Quels sont les principaux enseignements de Jésus-Christ en ce qui regarde le dogme ?*

Jésus-Christ confirme la doctrine primitive sur l'unité de Dieu; il confirme et enseigne d'une manière très-explicite les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, les dogmes de la Providence, de l'existence et du rôle des bons et mauvais anges, de l'immortalité de l'âme, de l'éternité des peines comme des récompenses; surtout il explique et met en lumière l'existence de l'ordre surnaturel, la nécessité et l'efficacité de la grâce.

*Qu'est-ce que Jésus-Christ a enseigné touchant le culte dû à Dieu ?*

Jésus-Christ nous apprend que c'est surtout en esprit qu'il faut adorer Dieu; qu'on doit croire en Dieu et aux vérités qu'il a révélées, espérer en Dieu et tourner vers lui nos pensées et nos désirs, l'aimer de toute notre âme et de tout notre esprit. Puis, comme le vrai culte intérieur ne peut être séparé du culte extérieur et public, Jésus-Christ nous apprend à prier, institue les sacrements et donne au monde un culte si simple et si parfait que toute intelligence et tout cœur y trouvent la satisfaction de leurs besoins, et qu'en fait il a renversé pour jamais les superstitions païennes et convaincu le culte juif d'imperfection et d'impuissance.

<sup>1</sup> Voyez toute la suite des quatre évangélistes.

*Quelles sont les règles de morale que Jésus-Christ nous a enseignées ?*

Il faudrait citer tout l'Évangile pour faire connaître la morale chrétienne dans sa perfection et sa sublimité. Aimer son prochain comme soi-même, pardonner à ses ennemis et même leur faire du bien, se garder pur, irréprochable, et prendre Dieu même pour modèle : voilà ce que l'Évangile nous recommande. C'est d'après ces principes qu'il trace des règles de conduite pour tous les états, toutes les conditions et toutes les circonstances de la vie ; qu'il marque nos devoirs non-seulement envers Dieu, mais envers nous-mêmes, nos semblables, la famille et la société. Il n'est aucun crime, aucune injustice, aucune action mauvaise, aucun vice, qui ne soit plus ou moins formellement condamné. Il n'est aucune vertu privée, domestique ou publique, qui ne soit prescrite de la manière la plus expresse : la modestie, la tempérance, l'humilité, la douceur, la patience, la modération, la justice, l'obéissance, nous sont recommandées comme nécessaires au salut et à notre perfection. Ainsi donc Jésus-Christ nous enseigne :

Le mépris de toutes choses de la terre pour tourner toutes nos pensées et tous nos désirs vers Dieu <sup>1</sup> ;

Une fidélité inviolable à observer toutes les lois que Dieu nous a prescrites <sup>2</sup> ;

Une soumission parfaite d'esprit et de cœur aux mystères que Dieu nous ordonne de croire, quoique nous ne les comprenions pas <sup>3</sup> ;

Une faim et une soif perpétuelle de la justice <sup>4</sup> ;

Un amour pour la vérité qui condamne l'ombre du mensonge <sup>5</sup> ;

Surtout un amour pour le prochain aussi grand que celui que nous avons pour nous-mêmes, non-seulement jusqu'à pardonner sincèrement les offenses, mais jusqu'à aimer nos ennemis et leur faire du bien <sup>6</sup>.

Et comme l'amour-propre est en nous la source de toutes nos fautes et le vice le plus opposé à l'amour de Dieu et du prochain, Jésus-Christ s'est appliqué à le déraciner de nos cœurs en nous prescrivant un renoncement entier à nous-mêmes.

Tout ce qui flatte les sens, il le condamne ; tout ce qui mortifie la nature, il l'ordonne ou le conseille <sup>7</sup>.

Il déclare bienheureux ceux qui souffrent et qui pleurent,

<sup>1</sup> Matth., VI, 19, 25 et seq. ; — Joann., III, 31 ; Luc, X, 41 et alibi.

<sup>2</sup> Matth., XIX, 17 et alibi.

<sup>3</sup> Joann., VI, 24 et reliq. ; — Marc, IX, 22 et alibi.

<sup>4</sup> Matth., V, 6.

<sup>5</sup> Matth., XXII, 16 ; — Marc, XII,

14.

<sup>6</sup> Marc, XII, 31 ; — Matth., V, 44.

<sup>7</sup> Joan., XII, 25 ; — Matth., X, 39.

et malheureux ceux qui rient et qui sont dans la prospérité <sup>1</sup>.

Il réprouve les richesses, c'est-à-dire l'attachement aux richesses, et leur préfère la pauvreté <sup>2</sup>.

Il confond l'orgueil et exalte l'humilité <sup>3</sup>.

Il veut que ses disciples soient pauvres de gré, simples de cœur comme des enfants, doux et humbles, et qu'ils se fassent les serviteurs de tous <sup>4</sup>.

Il veut qu'ils soient purs et chastes jusque dans leurs pensées et leurs regards <sup>5</sup>;

Qu'ils se haïssent eux-mêmes saintement en se refusant tous les plaisirs <sup>6</sup>;

Qu'ils portent leur croix, et que pour le suivre ils renoncent à eux-mêmes, à tous leurs biens, à leurs parents, c'est-à-dire qu'ils se défassent de toute affection terrestre envers tout ce que le monde et la nature ont de plus cher <sup>7</sup>.

*Quel caractère Jésus-Christ fit-il paraître en prêchant sa doctrine ?*

Un caractère plein de douceur et de miséricorde pour ceux qui l'écoutaient avec docilité, mais plein de sévérité pour ceux qu'il trouvait indociles à sa grâce. C'est ainsi qu'il traita avec une bonté extrême la femme pécheresse <sup>8</sup>, la femme samaritaine, la femme adultère <sup>9</sup>, Zachée <sup>10</sup>, les publicains et tous les pécheurs qui retournaient sincèrement à Dieu. Il se donne lui-même pour un bon pasteur, qui court après une brebis égarée <sup>11</sup>, et pour un médecin charitable, qui prodigue tous ses soins aux malades <sup>12</sup>. Rien n'est surtout plus consolant que le portrait qu'il nous fait lui-même de sa clémence dans la parabole de l'enfant prodigue <sup>13</sup>. Mais lorsqu'il trouvait des pécheurs indociles, endurcis, hypocrites et orgueilleux, il les traitait avec une sévérité extrême ; il fit surtout éclater son zèle contre les profanateurs du temple, en s'armant d'un fouet pour les chasser <sup>14</sup>. Il confondit souvent en public l'orgueil, l'hypocrisie des Scribes et des Pharisiens <sup>15</sup>, et il maudit les peuples qui refusèrent d'écouter sa parole <sup>16</sup>.

*Quel fut le fruit des prédications de Jésus-Christ ?*

<sup>1</sup> Matth., V, 5, 10, 11 ; — Luc, VI, 21, 22.

<sup>2</sup> Luc, VI, 25, 26.

<sup>3</sup> Ibid., 24.

<sup>4</sup> Ibid., 20.

<sup>5</sup> Matth., V, 3 ; X, 16 ; XVIII, 2 ; 3 ; XI, 29 ; — Marc., X, 44.

<sup>6</sup> Matth., V, 28.

<sup>7</sup> Ibid., X, 39 ; — Marc., VIII, 35 ; — Matth., X, 38 ; XVI, 24 ; — Luc., XIV, 33, 26.

<sup>8</sup> Luc, VII, 37 et seq.

<sup>9</sup> Joan., IV, 7 et seq.

<sup>10</sup> Ibid., VIII, 3 et seq.

<sup>11</sup> Luc. XIX, 2.

<sup>12</sup> Joan., XI, 14 ; — Matth., X, 6 ;

XII, 11.

<sup>13</sup> Matth., IX, 12.

<sup>14</sup> Ibid., XXI, 28.

<sup>15</sup> Joan., II, 15.

<sup>16</sup> Matth. XXIII, 13 et seq.

La plupart des prêtres et des docteurs de la loi le contredirent et le persécutèrent <sup>1</sup>. Quelquefois le peuple voulut le faire pérorer <sup>2</sup>. Quelquefois on se récria d'admiration pour sa doctrine <sup>3</sup>, et on voulut le faire roi <sup>4</sup>. Très-peu se convertirent et s'attachèrent à sa loi.

*Quels furent ses principaux disciples ?*

L'histoire en compte dans une occasion jusqu'à soixante-douze, que Jésus-Christ envoya dans toute la Judée pour semer le grain de sa parole <sup>5</sup>; mais elle en distingue douze principaux qu'elle nomme ses apôtres : Pierre, André, Jacques, Jean (ces deux derniers étaient fils de Zébédée), Thomas, Jacques, fils d'Alphée, Philippe, Barthélemi, Matthieu, Simon, Thadée et Judas <sup>6</sup>. Ceux-ci, par une vocation particulière de Jésus-Christ, s'étant attachés plus étroitement à lui, le suivirent jusqu'à sa mort, excepté Judas. Ils furent les dépositaires de sa doctrine et les fondateurs de son Eglise.

*Quels hommes étaient ces douze disciples choisis ?*

C'étaient pour la plupart de pauvres pêcheurs, gens grossiers, sans étude, sans esprit et sans science <sup>7</sup>.

*Pourquoi Jésus-Christ choisit-il de apôtres de ce caractère ?*

Ce fut afin qu'on ne pût attribuer qu'à Dieu seul les succès qu'ils devaient avoir dans la prédication de l'Évangile <sup>8</sup>.

---

## CHAPITRE V.

### DE LA SAINTÉTÉ ET DES MIRACLES DE JÉSUS-CHRIST.

*Jésus-Christ pratiqua-t-il lui-même la loi qu'il enseignait ?*

Il la pratiqua dans le plus haut degré de perfection et beaucoup au-delà de la rigueur qu'elle exige. Sa vie ne fut qu'une suite continuelle de souffrances et de mortification. Il vécut dans un si grand détachement des richesses et des commodités de la vie, qu'il n'avait pas même « où reposer sa tête <sup>9</sup> ; » dans un si grand renoncement à la chair et au sang, qu'il ne reconnaissait pour ses proches que ceux qui « faisaient la volonté de son

<sup>1</sup> Matth., XI, 21.

<sup>2</sup> Ibid., IX, 3 ; XVI, 31.

<sup>3</sup> Joan., VIII, 59 ; — Luc, IV, 29.

<sup>4</sup> Joan., VII, 46 ; — Luc, XI, 27.

<sup>5</sup> Joan., VI, 15.

<sup>6</sup> Luc, X, 2 ; et VI, 12.

<sup>7</sup> Matth., IV, 18 ; IX, 9 ; — Luc, II, 50 ; — Voyez S. Aug., lib. XXII, de Civit. Dei, c. 5.

<sup>8</sup> S. Hilar., lib. 2, de Trinit.

<sup>9</sup> Matth., VIII, 20.

Père <sup>1</sup> ; » dans un si grand désintéressement qu'il ne chercha jamais que la « gloire de son Père ; dans une si grande pureté, que ses calomnieurs respectèrent toujours en lui cette vertu ; dans une si grande union avec Dieu, que tout le temps qu'il n'employait pas à prêcher, et la plupart des nuits, il les passait en prières <sup>2</sup>. On le vit se livrer à toute la fureur de ses ennemis, aux outrages et à la mort avec une douceur et une patience dignes de l'admiration du ciel et de la terre. On le vit même sur la croix pardonner à ses persécuteurs et prier Dieu pour eux <sup>3</sup>. C'est ainsi que Jésus-Christ s'étant fait notre maître, a voulu aussi nous servir de modèle afin d'ôter tout prétexte à notre lâcheté.

*Jésus-Christ se contenta-t-il d'autoriser sa doctrine par son exemple ?*

Non. Afin d'ôter tout prétexte à l'incrédulité, il autorisa encore sa doctrine par les miracles les plus éclatants.

*Quels furent les miracles de Jésus-Christ ?*

Il rendit la vue aux aveugles, il « fit entendre les sourds et parler les muets <sup>4</sup>. » Il rendit l'usage de membres aux paralytiques. « Une vertu sortait de lui et guérissait tous les malades <sup>5</sup>. » Les démons ne pouvant soutenir sa présence sortaient des possédés, au premier ordre qu'il leur en donnait. Les vents, les flots, les animaux lui obéirent. Les morts entendirent sa voix dans le fond de leur tombeau et reprirent la vie. Il découvrait le fond des cœurs et les plus secrètes pensées. Il fit plusieurs prédictions remarquables ; il prédit entre autres choses sa mort, sa résurrection et la ruine de Jérusalem.

*Comment se pouvait-il donc faire que des merveilles si extraordinaires ne persuadassent pas tous les Juifs ?*

C'était un effet de la jalousie et de l'orgueil des prêtres, de la prévention aveugle du peuple pour ses docteurs, de la corruption du cœur humain et des fausses idées que les Juifs avaient conçues du Messie qu'ils attendaient, s'imaginant qu'il devait paraître avec tout l'éclat et la splendeur des rois de la terre, affranchir Jérusalem du joug des Romains et lui rendre toute sa gloire passée ; de sorte que la plupart aimaient mieux attribuer au démon et à une vertu magique tous les prodiges que Jésus-Christ opérait, que de se résoudre à reconnaître et à adorer le Messie sous une figure qui paraissait si abjecte, et dans la personne du *Fils d'un artisan*, comme ils appelaient Jésus-Christ.

<sup>1</sup> Matth., XII, 50.

<sup>2</sup> Luc, VI, 12.

<sup>3</sup> Marc, XXIII, 34.

<sup>4</sup> Ibid., VII, 37.

<sup>5</sup> Luc, VI, 19.

Mais comme rien ne fait mieux éclater la divinité de Jésus-Christ et la vérité de sa mission que toute la suite de sa vie, telle qu'elle est rapportée dans les quatre évangélistes, après l'exposition générale qu'on vient d'en lire, nous allons en faire un récit plus détaillé, en forme d'histoire abrégée de sa vie, depuis le commencement de la prédication de Jésus-Christ jusqu'à sa passion.



## CHAPITRE VI.

### HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA PRÉDICATION ET DES MIRACLES DE JÉSUS-CHRIST.

Jésus-Christ avait environ trente ans lorsqu'il commença à se montrer en public pour enseigner la nouvelle loi qu'il était venu donner aux hommes. Parce que les miracles devront être la preuve de sa mission et de sa divinité, à peine avait-il déjà attiré à sa suite trois ou quatre disciples, qu'il fit éclater sa divine puissance. Ce fut dans un festin nuptial où on l'avait invité avec sa mère et ses nouveaux disciples à Cana en Galilée. Le vin ayant manqué, Jésus, à la prière de sa mère, après avoir fait remplir d'eau plusieurs grands vaisseaux, changea cette eau en vin <sup>1</sup>.

Après cette première marque de son pouvoir, il ne tarda point à donner aussi des preuves publiques de sa science divine. Il se fit admirer dans la synagogue de Capharnaüm, et dès ce moment il devint célèbre dans toute la Galilée <sup>2</sup>. Il ne trouva de contradiction qu'à Nazareth, sa patrie. Le peuple, après l'avoir écouté avec surprise, parce qu'il le regardait comme le simple fils d'un artisan, le pria de faire un miracle. Jésus s'y refusa, et le peuple irrité le mena au sommet d'une montagne pour l'en précipiter; mais Jésus passa au milieu de la troupe sans que personne osât l'arrêter, et il se retira <sup>3</sup>.

Il reprit ensuite ses instructions dans Capharnaüm. Là, on lui présenta un homme qui était tourmenté du démon, et Jésus le délivra en commandant à l'esprit impur avec une autorité qui étonna les assistants <sup>4</sup>. Ce miracle fut suivi de la guérison de la belle-mère de Pierre, son disciple. Cette femme était au lit, retenue par la fièvre; Jésus vint, prit la malade par la main, et

<sup>1</sup> Joan., II, 1 et seq.

<sup>2</sup> Luc, IV, 14.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Marc, I, 21 et seq.

aussitôt, elle fut en état de le servir à table <sup>1</sup>. Ces prodiges attirèrent les autres malades des environs, et tous ceux qui étaient tourmentés du démon. Jésus les guérit, et comme les démons reconnaissaient et publiaient sa puissance divine, il leur imposait silence <sup>2</sup>.

A ces exercices de zèle et de charité, Jésus joignait celui de la prière, et pour cela se dérobaux empressements qu'on avait de le voir <sup>3</sup>. Mais sa bonté le rappelait aussitôt dans les villes et les bourgades. Sa prédication était partout suivie de la guérison de toutes les infirmités, et de la Galilée sa réputation ayant passé jusque dans la Syrie, on lui apportait de toutes parts un nombre infini de malades de toute espèce qui étaient aussitôt guéris. La foule que ces prodiges attiraient auprès de lui était si grande, qu'il fut obligé, pour leur annoncer la parole de Dieu sur le bord du lac de Génézareth, de monter dans une barque <sup>4</sup>. Sa prédication finie, il dit à Pierre d'avancer au large et de jeter ses filets. Pierre obéit, et quoiqu'il eût pêché inutilement toute la nuit, il prit en un moment un nombre prodigieux de poissons <sup>5</sup>.

Jésus continuant l'exercice de son ministère, un lépreux le rencontra, lui demanda sa guérison et l'obtint <sup>6</sup>. Un paralytique obtint la même grâce, mais non sans exciter les murmures des Scribes et des Pharisiens, parce que Jésus guérit le malade en lui disant : « Vos péchés vous sont remis. » Il n'y a que Dieu seul, dirent ces docteurs, qui ait le droit de remettre les péchés. Il est vrai, leur répondit Jésus, mais il n'y a aussi que Dieu seul qui puisse faire des miracles tels que j'en fais. Ainsi, si je puis faire des miracles, je puis bien aussi remettre les péchés. Or, afin qu'on voie que j'ai le pouvoir de remettre les péchés, je vous commande, à vous paralytique, de vous lever, d'emporter votre lit et de vous en aller. Le paralytique obéit à l'instant, et tout le monde demeura dans l'étonnement <sup>7</sup>.

Le pouvoir que Jésus-Christ avait sur les cœurs n'était pas moins merveilleux. Il voit un publicain nommé Matthieu, assis dans son comptoir, et il lui dit en passant : « Suivez-moi ; » aussitôt Matthieu quitte tout et le suit <sup>8</sup>.

La Pâque approchait ; la loi ordonnait à tous les Juifs d'aller au temple de Jérusalem : Jésus s'y rendit ; mais à la vue des marchands qui trafiquaient dans le temple, son zèle s'alluma. Il prit un fouet et les chassa, après avoir renversé leur table. Il fit quel-

<sup>1</sup> Marc.

<sup>2</sup> Ibid., I, 32.

<sup>3</sup> Ibid., 35.

<sup>4</sup> Luc, V, 1.

<sup>5</sup> Ibid., 4.

<sup>6</sup> Ibid., 12.

<sup>7</sup> Marc, II, 18 et seq.

<sup>8</sup> Ibid., 27.

ques miracles à Jérusalem. Il y guérit entre autres, en présence de tout une synagogue, un homme qui avait la main desséchée <sup>1</sup>; mais ne trouvant pas les cœurs disposés à le croire, et voyant au contraire que les Pharisiens commençaient à conspirer contre lui, il se retira vers la mer de Galilée <sup>2</sup>. Une foule innombrable l'y suivit pour le voir, pour l'entendre ou pour en être guéris. Tous l'admiraient, et les démons mêmes, par la bouche de ceux qu'ils tourmentaient, le proclamaient fils de Dieu <sup>3</sup>.

Cependant les disciples de saint Jean, par un faux zèle pour la gloire de leur maître, témoignèrent quelque jalousie du grand renom de Jésus-Christ. Mais saint Jean-Baptiste, qui avait déjà rendu à Jésus un témoignage si éclatant, le confirma encore dans cette occasion, en reconnaissant la supériorité infinie que Jésus-Christ avait sur lui <sup>4</sup>.

Ce fut vers ce temps-là que Jésus choisit ses disciples, à qui il donna le nom d'apôtres, avec le pouvoir de chasser les démons et de guérir les malades <sup>5</sup>; et pour leur faire comprendre de bonne heure les principes de sa nouvelle loi, Jésus fit en leur présence, à un grand peuple assemblé, cette admirable instruction, qu'on appelle communément le sermon des béatitudes, où il exalta la pauvreté, la patience, les souffrances, la faim et la soif de la justice, la clémence, la pureté du cœur, la douceur, les persécutions et les mauvais traitements qu'on souffre pour la justice <sup>6</sup>. A ces maximes Jésus-Christ en ajouta d'autres, également sublimes, sur la charité et l'amour du prochain, sur la chasteté, contre les faux et vains serments, contre la vengeance, l'avarice et les passions les plus communes parmi les hommes. Maximes toutes divines et inconnues jusqu'alors à la sagesse humaine. Il apprit aussi à ses disciples à prier, et il leur enseigna cette admirable prière, qui est devenue la prière la plus ordinaire des chrétiens : *Notre Père*, etc. <sup>7</sup>.

Cependant, les miracles se multipliaient tous les jours. Une vertu qui sortait de Jésus-Christ guérissait tous les malades qui le touchaient <sup>8</sup>. Un centurion de Capharnaüm obtint de lui, par la grandeur de sa foi, la guérison de son serviteur, sans que Jésus-Christ prit la peine de l'aller visiter. Jésus, en entrant dans la ville de Naïm, voit porter en terre le fils d'une pauvre veuve qui fondait en larmes. Il en a pitié. Il ordonne au mort de se lever, et le mort ressuscite à l'instant <sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Matth., III, 3.

<sup>2</sup> Marc, III, 1.

<sup>3</sup> Ibid., II.

<sup>4</sup> Joan., III, 27.

<sup>5</sup> Luc, VI, 19.

<sup>6</sup> Matth., V, 20.

<sup>7</sup> Luc, XI, 1 et seq.

<sup>8</sup> Ibid., VI, 19.

<sup>9</sup> Ibid., VII, 11.

Quelques pécheurs, témoins de ces prodiges, se convertissaient, et de ce nombre fut, entre autres, une femme connue par ses débauches <sup>1</sup>. Mais la plupart demeuraient dans l'incertitude de ce qu'ils devaient penser. Plusieurs ne se contentant pas des miracles qu'ils voyaient de leurs yeux, lui proposaient de faire quelque prodige dans le ciel <sup>2</sup>. Les Pharisiens, envieux et ennemis de sa personne, ne pouvant contester la vérité des miracles dont ils étaient témoins, n'avaient d'autre ressource que de publier que c'était par le ministère de Belzébuth que Jésus les faisait. Etrange supposition, leur dit Jésus-Christ, car si c'est par le démon que je chasse les démons, voilà donc les démons contraires les uns aux autres, et leur royaume est divisé. Mais si c'est par l'esprit de Dieu, vous devez avouer que vous êtes arrivés au temps du royaume de Dieu <sup>3</sup>.

Un jour, après avoir congédié la multitude qui l'écoutait, ses disciples le firent monter dans leur barque pour le conduire à l'autre bord du grand lac de Tibériade. Jésus qui passait les nuits en prières profita de ce temps pour se reposer et dormir. Mais dans le moment une violente tempête qui s'éleva mit le navire en un extrême danger. Les disciples effrayés réveillèrent Jésus-Christ et lui firent de tendres reproches de ce qu'il les laissait périr. « Que craignez-vous ? leur dit-il. Quoi ! vous n'avez pas encore de foi ! » Alors Jésus se leva, il commanda aux vents et dit à la mer : « Calmez-vous et appeaisez vos flots. » Aussitôt le vent cessa et la mer devint calme. L'étonnement des disciples fut extrême. « Quel est cet homme, » disaient-ils entre eux, « à qui la mer et les vents obéissent <sup>4</sup> ? »

Il est vrai que la puissance de Jésus-Christ leur paraissait chaque jour nouvelle, parce que chaque jour il opérait de nouveaux prodiges. Un homme qui était tourmenté d'un esprit furieux, et que nulles chaînes ne pouvaient arrêter, qui courait les montagnes et n'habitait que dans les sépulcres, où il se déchirait lui-même la chair, aperçut Jésus de loin ; il accourut aussitôt, et, s'étant jeté humblement à ses pieds, il obtint sa guérison. Les démons chassés supplièrent à leur tour Jésus de leur permettre d'entrer dans des pourceaux qui paissaient au pied de la montagne. Jésus le leur permit ; et à l'instant même tout le troupeau devenu furieux se précipita dans la mer <sup>5</sup>. Toute une ville fut témoin de ce prodige.

<sup>1</sup> Luc., 37.

<sup>2</sup> Ibid., XI, 15.

<sup>3</sup> Matth., XII, 24.

<sup>4</sup> Marc, IV, 36 et seq.

<sup>5</sup> Ibid., V, 1 et seq.

Tout un grand peuple fut témoin dans une autre ville de deux prodiges également surprenants. Jaïre, chef de la synagogue, voyant sa fille à l'extrémité, a recours à Jésus et le prie de venir rendre la santé à la malade. Le mal pressait et Jésus le savait bien ; mais il voulait faire un miracle plus éclatant que celui d'une simple guérison. Tandis qu'il marche pour aller voir la malade, suivi d'une foule extraordinaire de peuple, une femme, qui depuis douze ans était travaillée d'une perte de sang, que tous les remèdes humains n'avaient pu guérir, pleine de confiance en Jésus-Christ, mais trop timide pour oser l'aborder, s'avança par derrière dans la foule de ceux qui le suivaient ; elle toucha le bord de sa robe, et dans le moment elle se sentit guérie. Jésus sentit bien aussi le miracle qu'il venait de faire, et se retournant demanda qui était la personne qui l'avait touché. « Eh quoi ! » lui dirent ses disciples, « vous voyez que la foule vous accable, et vous demandez qui vous a touché ? » Mais la femme guérie, se voyant reconnue, s'avança, et se jetant aux pieds de Jésus lui avoua en tremblant ce qu'elle avait fait. « Allez en paix, » lui dit Jésus, « votre foi vous a guérie. » Jésus parlait encore lorsque l'on vint annoncer la mort de la fille malade qu'il allait visiter. Cette nouvelle accabla Jaïre de douleur. « Ne craignez rien, » lui dit Jésus, « ayez seulement la foi. » En effet, il continua sa marche, suivi seulement de trois de ses disciples. Il entra dans la maison de Jaïre, et ayant éloigné les domestiques, qui se railaient de son dessein, il prit la main de la fille en présence du père, de la mère et de ses trois disciples, et dit : « Jeune fille, « levez-vous, c'est moi qui vous l'ordonne. » Aussitôt elle se leva, marcha et mangea <sup>1</sup>. Dans le même temps il rendit la vue à deux aveugles et l'usage de la parole à un muet <sup>2</sup>.

Jésus retourna ensuite à Nazareth, sa patrie, pour essayer de convertir les cœurs de ce peuple obstiné. Il les enseigna dans leur synagogue ; mais ce fut encore inutilement. « N'est-ce pas « là, disaient-ils toujours, le fils d'un artisan que nous connaissons ? N'est-ce pas le fils de Marie ? Ne voyons-nous pas tous « ses parents parmi nous ? D'où lui est venu le don de faire tant de merveilles ? » Ces réflexions, au lieu de les éclairer en leur faisant comprendre que Dieu seul pouvait être l'auteur de ce qui leur paraissait si prodigieux, ne servaient qu'à les aveugler et à les endurcir. Aussi Jésus ne fit-il pas beaucoup de miracles en leur faveur <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Marc, V, 25, 35.

<sup>2</sup> Matth., IX, 27 et seq.

<sup>3</sup> Ibid., XIII, 54 et seq.

Mais non content de parcourir lui-même les villes et les bourgades, il envoyait les apôtres exercer aussi leur ministère dans les lieux voisins, et il leur donna pour cela des instructions admirables sur le zèle, la charité, le désintéressement, le courage, la patience, la confiance et l'esprit de pauvreté évangélique, qui devait éclater dans toute leur conduite <sup>1</sup>.

Jésus était alors dans la Judée. Il connut que l'éclat de sa réputation, les lumières de sa doctrine et le bruit de ses miracles excitaient l'envie des Phariséens et allumaient leur haine. Il revint en Galilée <sup>2</sup>. Mais il voulut passer par la Samarie. Fatigué du chemin, il s'assit au bord de la fontaine de Jacob, et là une femme samaritaine étant venue puiser de l'eau, Jésus lui demanda à boire. Cette demande fit naître une conversation dont le succès fut heureux pour cette femme ; car Jésus l'ayant instruite et touchée intérieurement par sa grâce, elle se convertit et annonça dans toute la ville de Samarie qu'elle venait de rencontrer le Messie, qui lui avait dit tout ce qu'elle avait fait en sa vie de plus secret <sup>3</sup>.

Deux jours après Jésus rentra dans la Galilée et reparut à Cana, où il fit encore un miracle éclatant dans la personne du fils d'un seigneur. Le jeune homme était déjà à l'extrémité. Cependant, à peine le père eut-il prié Jésus-Christ de le venir voir, que Jésus l'assura que le malade était guéri ; et il l'était en effet <sup>4</sup>.

Mais la solennité d'une fête judaïque rappela Jésus à Jérusalem <sup>5</sup>. Il y trouva un paralytique abandonné sur le bord de la piscine, qui n'avait personne pour l'y plonger, lorsque l'ange descendait pour remuer l'eau. Jésus, touché de compassion, le guérit si bien que le malade emporta lui-même son lit. C'était un jour de sabbat. Il n'en fallut pas davantage pour donner occasion aux Juifs de décrier le miracle et celui qui l'avait opéré. Jésus ne répondit à leurs discours que ce seul mot : « Mon Père répand « tous les jours ses bienfaits sur les hommes, et je l'imité. » Mais cette réponse même irrita encore plus les Juifs, qui dès lors songèrent à le faire mourir, non-seulement parce qu'il violait le sabbat, mais encore parce qu'il se faisait égal à Dieu en le nommant son Père <sup>6</sup>.

Ce procédé des Juifs donna lieu à Jésus-Christ de faire une espèce d'apologie qui leur aurait sans doute ouvert les yeux, pour peu qu'ils eussent été moins aveugles et moins endurcis. « Un

<sup>1</sup> Matth., X, 1 et seq.

<sup>2</sup> Joan., IV, 1 et 2.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Joann., IV, 45 et seq.

<sup>5</sup> Ibid., V, 1.

<sup>6</sup> Ibid., V, 5 et seq.

« père, leur dit-il, qui aime son fils, l'instruit à faire tout ce  
 « qu'il sait faire lui-même, et vous verrez que mon Père m'en-  
 « seignera à faire des œuvres encore plus grandes et qui vous  
 « étonneront. Mon Père rend la vie aux morts, et moi je ressuscite  
 « ceux qu'il me plaît. Le Père n'a pas même voulu juger lui-  
 « même les hommes, il en a remis tout le pouvoir à son Fils, afin  
 « de le faire révéler par tous les hommes, en sorte que ne pas ho-  
 « norer le Fils, c'est refuser d'honorer le Père lui-même, puisque  
 « c'est le Père qui l'a envoyé. Oui, je vous le dis : celui qui écoute  
 « ma parole et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle...  
 « En effet, comme le Père a la vie en lui-même, il a aussi  
 « donné à son Fils cette divine prérogative. C'est lui qu'il a éta-  
 « bli pour être le juge de tous les hommes, parce qu'il s'est fait  
 « Fils de l'homme... Il est vrai que vous pourriez ne pas me croire  
 « sur ma parole, si c'était moi seul qui me rendisse à moi-même  
 « ce témoignage, mais j'ai un témoin que vous ne pouvez pas ré-  
 « cuser. Vous avez député à Jean, et il a rendu témoignage à la  
 « vérité. Ce n'est pas que je fonde en effet la vérité de ma mission  
 « sur le témoignage d'un homme, ce que j'en dis n'est que pour  
 « vous ouvrir les yeux. Car, vous le savez, Jean était parmi vous  
 « comme un flambeau qui vous éclairait, et vous avez paru vou-  
 « loir pendant un temps profiter de sa lumière. Mais voulez-vous  
 « un témoignage plus sûr ? Ce sont les œuvres que mon Père m'a  
 « envoyé faire à vos yeux. Car vous ne pouvez ni voir mon Père  
 « ni l'entendre ; mais les miracles que je fais sont une preuve sen-  
 « sible que c'est mon Père qui m'a envoyé..... Ne convenez-vous  
 « pas encore que les saintes Écritures sont une source de vie et  
 « de vérité ? Consultez-les, et vous verrez qu'elles me rendent le  
 « même témoignage. Pourquoi donc refusez-vous de venir à moi  
 « pour recevoir la vie <sup>1</sup> ? »

Malgré les contradictions des Juifs, Jésus continua toujours son ministère avec zèle, par lui-même et par ses apôtres. Ceux-ci se répandaient dans tous les lieux circonvoisins, chassaient les démons par le pouvoir que Jésus-Christ leur avait donné et instruisaient les peuples de la venue du Messie et de sa nouvelle loi <sup>2</sup>. Leur prédication augmentait la multitude de ceux qui suivaient Jésus-Christ ; et les miracles continuels que les peuples lui voyaient opérer, les attachait à sa suite jusqu'à leur faire oublier le soin de leur nourriture. Un jour que Jésus fit une longue prédication dans un lieu écarté, ses disciples lui dirent de renvoyer la multitude, parce qu'il était déjà tard et qu'elle avait besoin de manger. Cette

<sup>1</sup> Joan., V, 2 et seq.

<sup>2</sup> Marc, VI, 7.

inquiétude charitable des apôtres fut pour Jésus-Christ l'occasion de donner à ses auditeurs une marque de sa bonté par un miracle des plus extraordinaires. Il les fit asseoir, au nombre de plus de cinq mille, et ayant ordonné à ses apôtres de leur distribuer cinq pains et deux poissons, qui était tout ce qu'ils avaient de provision, toute la multitude fut rassasiée ; et des restes du repas on remplit encore douze corbeilles <sup>1</sup>.

Ce prodige étonnant ne permit plus à tout ce peuple de douter que Jésus ne fût le Messie. Ils résolurent de le faire leur roi ; mais Jésus qui connaissait leur pensée se déroba à leurs recherches et se retira seul sur une montagne pour y passer la nuit en prières <sup>2</sup>.

Les apôtres, de leur côté, étaient rentrés dans leur barque. La tempête les y surprit et les jeta au large en danger d'y périr. Mais Jésus vint à leur secours en marchant sur les flots. Sa vue, au lieu de les rassurer, les effraya, parce qu'ils le prirent pour un fantôme. Pierre, plus courageux que les autres, reconnut la voix de Jésus et s'écria : « Seigneur, si c'est vous, commandez-moi « d'aller à vous sur les flots. » Jésus lui dit : Venez. Aussitôt Pierre étant descendu de la barque se mit à marcher sur les eaux. Mais il perdit bientôt la confiance ; et Jésus, pour le punir, permit qu'il commençât à enfoncer dans la mer. Alors Pierre s'écria : *Seigneur, sauvez-moi* ; et Jésus lui ayant tendu la main entra avec lui dans la barque ; aussitôt le vent cessa <sup>3</sup>.

Cependant le peuple cherchant Jésus alla jusqu'à Capharnaüm, où il s'était rendu. Là Jésus-Christ, à propos du miracle qu'il avait fait de la multiplication des pains, leur parla d'un pain nouveau, d'un pain tout céleste, c'est-à-dire de la sainte Eucharistie qu'il devait instituer, et qui consistait à manger sa chair et à boire son sang. Cette proposition étonna étrangement toute l'assemblée, et plusieurs l'entendant en ce sens qu'il fallait manger la chair de Jésus-Christ, comme on mange la chair ordinaire, murmurèrent d'une doctrine si incompréhensible et abandonnèrent Jésus. Il n'en fut pas ému ; il demanda même à ses disciples s'ils ne voulaient pas aussi le quitter. Mais Pierre répondit pour tous qu'ils ne le feraient jamais. Il se trompait ; car dès lors Jésus leur prédit qu'un d'entre eux devait le trahir <sup>4</sup>.

Le bruit de sa doctrine et de ses miracles attira souvent de Jérusalem des Scribes et des Pharisiens envieux pour avoir occasion de le contredire et de décrier sa parole. Ils lui faisaient surtout des questions captieuses sur le précepte de l'amour de

<sup>1</sup> Marc, VI, 37.

<sup>2</sup> Jean., VI, 15.

<sup>3</sup> Matth., XIV, 24 et seq.

<sup>4</sup> Joan., VI, 26.

Dieu <sup>1</sup> et sur les droits des Césars <sup>2</sup>, afin de le rendre odieux au peuple et aux puissances temporelles, pour peu que ses réponses donnassent lieu à une maligne censure. Ils se croyaient même autorisés à l'accuser de relâchement dans sa morale, parce que ses disciples négligeaient certaines observances superstitieuses que ces faux zélateurs avaient introduites ; mais Jésus confondit toujours leur malice avec une simplicité pleine de majesté, et quelquefois avec une force supérieure qui marquait sa juste indignation <sup>3</sup>.

Autant qu'il montra de sévérité à leur égard, autant fit-il paraître d'indulgence pour tous ceux qui s'adressaient à lui avec des sentiments de confiance et d'humilité. Telle fut une femme chananéenne dont la fille était tourmentée du démon. Cette femme, quoiqu'elle ne fût pas israélite, trouva grâce auprès de lui par la grandeur de sa foi et de son humilité, et sa fille fut guérie sans même que Jésus l'allât voir <sup>4</sup>. Il fit ce miracle dans le pays de Tyr et de Sidon, d'où étant retourné dans la Décapole, il y signala son arrivée par la guérison d'un homme sourd et muet <sup>5</sup>. mais il fit peu après un miracle beaucoup plus éclatant, en renouvelant en faveur de quatre mille personnes celui qu'il avait déjà fait de la multiplication des pains <sup>6</sup>; et ce prodige fut encore suivi de la guérison d'un aveugle <sup>7</sup>. Il semble que par une permission particulière de Dieu, les Pharisiens les plus endurcis ne se trouvaient jamais présents à tant de miracles ; car on les vit toujours en demander de nouveaux. Mais Jésus, justement irrité de leur incrédulité et des mauvaises dispositions de leurs cœurs, les renvoyait au miracle de sa résurrection <sup>8</sup>.

Les peuples plus dociles et moins prévenus ne pouvaient s'empêcher de reconnaître dans Jésus-Christ un homme supérieur aux autres hommes. Les uns croyaient que c'était saint Jean-Baptiste ; les autres prétendaient que c'était Elie, d'autres que c'était Jérémie ou quelque'un des anciens prophètes : c'est que les lumières de la foi n'avaient pas encore éclairé leur esprit. Mais les apôtres connaissaient Jésus-Christ pour le Fils de Dieu et le véritable Messie. Saint Pierre portant la parole pour eux tous lui rendit ce témoignage avec une foi vive que Jésus-Christ récompensa en le déclarant le chef de son Eglise. Jésus-Christ ayant demandé à ses apôtres quelle opinion ils avaient de lui, Pierre lui dit avec transport : « Vous êtes le Fils du Dieu vivant. » A quoi Jésus ré-

<sup>1</sup> Matth., XXII, 36.

<sup>2</sup> Luc, XX, 22.

<sup>3</sup> Marc, VII, 1. et seq.

<sup>4</sup> Ibid., 21 et seq.

<sup>5</sup> Ibid., 31 et 32.

<sup>6</sup> Matth., XV, 29.

<sup>7</sup> Marc, VIII, 22.

<sup>8</sup> Matth., XVI, 1.

pondit : « Vous êtes heureux, Simon, fils de Jonas ; car ce n'est  
 « point la chair et le sang qui vous l'ont révélé, mais mon Père  
 « qui est dans le ciel ; et moi je vous dis que vous êtes Pierre,  
 « et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer  
 « ne prévaudront point contre elles. Je vous donnerai les clefs du  
 « royaume des cieux ; tout ce que vous lierez sur la terre sera lié  
 « dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié  
 « dans le ciel <sup>1</sup>. »

Le temps de sa passion approchait, et il la prédit alors si clairement à ses disciples, qu'ils en furent affligés ; mais il leur fit comprendre que les souffrances étaient le chemin de la gloire et du bonheur éternel <sup>2</sup>. Cependant, pour les consoler par une légère idée de la gloire qui lui était réservée et dont il devait leur faire part, il mena sur une haute montagne Pierre, Jacques et Jean, et là il parut à leurs yeux revêtu d'une lumière brillante et toute céleste. Son visage avait l'éclat du soleil, et ses vêtements égalaient la blancheur de la neige. Moïse et Elie parurent à ses côtés s'entretenant avec lui. A cette vue Pierre, transporté d'admiration et comblé de joie, s'écria : « Ah ! Seigneur, que ce séjour  
 « est doux ! fixons ici notre demeure. » Cependant une voix céleste sortit d'une nuée brillante et fit entendre ces mots : « Voilà  
 » mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mes complaisances. Ecoutez-  
 » le. » Les disciples, saisis de crainte et de respect, se prosternèrent la face contre terre. Jésus s'approcha d'eux sous sa forme ordinaire, et les ayant fait relever, leur défendit de publier cette merveille avant la Résurrection <sup>3</sup>.

A peine descendu de la montagne, il fit encore éclater sa puissance par la guérison d'un jeune homme que le démon rendait furieux et que ses disciples n'avaient pu guérir <sup>4</sup>. Cependant, en même temps qu'il faisait ces actes de puissance divine et souveraine, il voulut bien se soumettre à payer un impôt public ; mais il est vrai qu'il donna en cela même une nouvelle marque de son pouvoir. « Allez à la mer, dit-il à Pierre, jetez l'hameçon et prenez le premier poisson qui viendra ; vous lui trouverez dans la  
 » gueule une pièce de monnaie avec quoi vous paierez l'impôt  
 » pour nous deux <sup>5</sup>. » La chose fut ainsi exécutée.

L'exemple de Jésus ne rendait point ses disciples plus humbles. On les vit au contraire disputer entre eux de la prééminence. Mais il sut humilier leur orgueil en leur disant qu'il ne recon-

<sup>1</sup> Matth., 15.

<sup>2</sup> Ibid., 20.

<sup>3</sup> Matth., XVII. 2 et seq.

<sup>4</sup> Marc, IX, 17.

<sup>5</sup> Matth., XVII, 23.

naissait pour le plus grand que celui qui s'humiliait davantage <sup>1</sup>. A ces salutaires instructions il en ajoutait beaucoup d'autres sur le scandale, sur la bonne opinion qu'on doit avoir de son prochain, sur le pardon des injures, sur le pouvoir et le mérite de la foi <sup>2</sup>, sur le divorce <sup>3</sup>, sur la douceur dans les fonctions évangéliques <sup>4</sup>, sur le danger des richesses et le mérite de la pauvreté <sup>5</sup>.

Une fête l'appela encore à Jérusalem. Il y enseigna dans la temple et il devint le sujet de tous les entretiens. Les uns l'approuvaient, les autres le traitaient de séducteur; mais ces deux partis opposés n'osaient éclater par la crainte que l'un avait de l'autre. Tous cependant admiraient sa science et le don des miracles qui étaient en lui. Le Christ, disaient-ils, quand il viendra, fera-t-il plus de prodiges? Non, disaient d'autres; mais quand le Christ viendra, on ne saura pas d'où il sera venu, et nous savons d'où vient celui-ci <sup>6</sup>. « Il est vrai, leur répondit Jésus, vous croyez » savoir qui je suis et d'où je viens, mais vous ne connaissez pas » celui qui m'a envoyé <sup>7</sup>. Cependant, si vous saviez qui je suis, » vous connaissiez aussi mon Père <sup>8</sup>. » Ces discours, toujours pleins d'assurance et soutenus par des miracles, excitaient de plus en plus la haine des Pharisiens. Enfin ils envoyèrent quelques-uns de leurs gens pour l'arrêter; mais leur attente fut vaine. Ces satellites s'étant mêlés parmi la foule des auditeurs de Jésus-Christ, furent si charmés de ses discours qu'ils n'eurent jamais l'audace de mettre la main sur lui <sup>9</sup>.

Les Scribes et les Pharisiens comprirent qu'avant que d'attaquer Jésus à force ouverte, il fallait le décréditer auprès du peuple, en lui surprenant quelque décision contraire à la loi, et ils se flattaient d'y réussir d'autant plus aisément qu'ils connaissaient son penchant à pardonner aux pécheurs et qu'ils l'accusaient de relâchement dans la morale. Ils allèrent donc au temple où Jésus enseignait, et lui présentèrent une femme surprise en adultère. « Maître, lui dirent-ils, cette femme vient d'être surprise en adultère, et Moïse ordonne de la lapider; mais vous, » qu'en dites-vous? » Jésus reconnut aisément le piège, et sans leur répondre il se baissa comme pour écrire sur la terre avec son doigt. Les Pharisiens insistèrent et le pressèrent de répondre. Il se leva enfin et leur dit : « Que celui d'entre vous qui est exempt de

<sup>1</sup> Marc, IX et X.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Matth., XIX, 1.

<sup>4</sup> Luc, IX, 51.

<sup>5</sup> Matth. XIX, 16 et seq.

<sup>6</sup> Joan., VII, 11 et seq.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Joann., VIII, 19.

<sup>9</sup> Ibid., VI, 32 et seq.

» péché lui jette la première pierre. » Après quoi il se baissa de nouveau, comme un homme occupé de ce qu'il écrivait. Les Phariséens sentirent la force du trait piquant pour eux, et les plus anciens donnant l'exemple, ils se retirèrent l'un après l'autre couverts de confusion et pleins de dépit. La femme étant ainsi restée avec Jésus, il lui demanda : « Quelqu'un vous a-t-il condamnée ? » Non, dit-elle. Et moi, lui dit Jésus, je vous pardonne aussi. Allez » et ne péchez plus <sup>1</sup>. »

Cette conduite de Jésus à l'égard des Phariséens, quoique modérée et pleine d'instructions, les irritait de plus en plus, et l'envie dont ils étaient animés les aveuglait à un tel point, que les miracles les plus éclatants ne servaient qu'à endurcir leurs cœurs. Jésus en accomplit un alors qui fit beaucoup de bruit à Jérusalem : ce fut la guérison d'un aveugle-né. Jésus ayant fait un peu de boue avec sa salive, lui en frotta les yeux, lui ordonna ensuite d'aller se laver dans la fontaine de Siloé, et l'aveugle lui ayant obéi, revint trouver Jésus ayant l'usage parfait de ses yeux. Cet homme était connu dans Jérusalem, et sa guérison étonna tout le monde ; à peine pouvait-on se persuader que ce fût le même homme. On le mène aux Phariséens, on l'interroge, on fait venir ses parents. Tous attestent la vérité ; le miracle est évident. Mais Jésus l'avait fait un jour de sabbat, et ce fut assez pour porter les Phariséens à s'aveugler eux-mêmes sur un fait qui devait, au contraire, leur dessiller les yeux <sup>2</sup>.

Jésus-Christ était beaucoup moins sensible à l'injustice que les Juifs lui faisaient, qu'il n'était touché de l'intérêt de leur salut. Cette ville de Jérusalem, gouvernée par ces faux docteurs et livrée à l'esprit de séduction, excitait sa compassion, et comme il prévoyait le châtement terrible qui lui était préparé, il lui annonça par avance, et versa des larmes sur cette malheureuse ville, dont il prédit qu'il ne devait pas rester pierre sur pierre, comme l'événement l'a vérifié <sup>3</sup>.

Tandis que les Scribes, les Phariséens et les mauvais Juifs perdaient par leur obstination le fruit de la mission de Jésus-Christ, ses disciples recevaient chaque jour de lui des instructions pleines de lumière et de consolation. Pour rendre ces enseignements plus sensibles, il les faisait ordinairement en paraboles : telles sont celles du Figuier stérile <sup>4</sup>, des Convies qui refusent de se rendre à un festin <sup>5</sup>, de la Brebis égarée <sup>6</sup>, de la Dragme perdue <sup>7</sup>,

<sup>1</sup> Joann., VIII, 3.

<sup>2</sup> Joan., IX, 1 et seq.

<sup>3</sup> Luc, XIX, 41.

<sup>4</sup> Ibid., XIII, 6.

<sup>5</sup> Ibid., XIV, 16.

<sup>6</sup> Ibid., XV, 5.

<sup>7</sup> Ibid., 8.

de l'Enfant prodigue <sup>1</sup>, du mauvais Riche <sup>2</sup>, des dix Vierges <sup>3</sup>, et plusieurs autres semblables. Il est difficile de les lire sans être touché de la sainteté de la morale et de la force de la vérité qui s'y font sentir à travers la plus grande simplicité.

Cependant la plupart des Juifs, insensibles à des traits si touchants, persévéraient opiniâtement dans leur incrédulité. Jésus guérit dix lépreux ensemble <sup>4</sup>; il guérit un hydropique dans un festin, à la vue de tous les conviés et des Pharisiens même <sup>5</sup>. Chaque jour et même chaque pas qu'il faisait était marqué par quelque nouveau miracle. Les Juifs, étonnés, lui demandent par quelle vertu il fait tant de prodiges et qui il est; il leur répond qu'il est envoyé de Dieu, qu'il est le fils de Dieu; et au lieu de le croire ils veulent le lapider <sup>6</sup>.

Mais, entre tous les miracles de Jésus-Christ, un des plus frappants fut la résurrection de Lazare: Lazare était frère de Marthe et de Marie, qui avaient une fois reçu Jésus en leur maison. Il tomba malade, et ses sœurs, qui savaient que Jésus l'aimait, le lui envoyèrent dire. Mais Jésus ne se pressa pas de l'aller guérir; il préparait un plus grand miracle. En effet, il n'arriva que lorsque Lazare était déjà mort, comme il l'apprit à ses disciples, et il y avait même déjà quatre jours que Lazare était dans le tombeau. Les deux sœurs fondant en larmes à la vue de Jésus, lui firent avec respect une espèce de reproche. « Ah! Seigneur, lui » dirent-elles, si vous aviez été ici, notre frère ne serait pas » mort. » Jésus fut touché de leur douleur et de celle d'un grand nombre de Juifs qui étaient venus de Jérusalem pour consoler les deux sœurs. Il s'émut et versa des larmes; les Juifs qui étaient présents s'étonnèrent, ne pouvant comprendre qu'après avoir guéri un aveugle-né, il eût laissé mourir un homme qu'il paraissait tant aimer. Mais Jésus fut bientôt justifié à leurs yeux. *Levez*, dit-il, *la pierre qui couvre Lazare*. Quoique Marthe représentât que le cadavre était de quatre jours, on obéit. Alors Jésus, levant les yeux au ciel, et le prenant à témoin du miracle qu'il allait faire pour vaincre l'incrédulité des assistants, s'écria d'une voix forte : *Lazare, sortez*. Aussitôt le mort se leva plein de vie, ayant les pieds et les mains liés, et les apôtres le délièrent <sup>7</sup>. Ce miracle était trop frappant pour ne pas convertir tous ceux qui en furent témoins. Ils le publièrent aussitôt à Jérusalem, et le bruit en fut si grand, que les Pontifes et les Pharisiens, ne sachant plus com-

<sup>1</sup> Luc., 11.

<sup>2</sup> Ibid., XVI, 19.

<sup>3</sup> Matth., XV, 1 et seq.

<sup>4</sup> Luc., XVII, 11 et seq.

<sup>5</sup> Ibid., XIV, 1 et seq.

<sup>6</sup> Joan., X, 31.

<sup>7</sup> Joan., XI, 1 et seq.

ment arrêter le cours de la renommée et de la gloire d'un homme qu'ils regardaient comme leur ennemi, prirent enfin la résolution de le faire périr, à quelque prix que ce fût. Ils s'informèrent des lieux où Jésus se retirait et donnèrent des ordres pour l'arrêter <sup>1</sup>.

Jésus connaissait tous leurs complots; mais il n'évita leurs pièges que pour achever le temps qu'il avait destiné pour sa prédication. Il savait tout ce qui lui était préparé à Jérusalem, les opprobres, la flagellation, la croix même, et il le déclara à ses disciples <sup>2</sup>. Cependant il continua son ministère, enseignant et guérissant les malades, entre autres deux aveugles à l'entrée de la ville de Jéricho <sup>3</sup>; convertissant les pécheurs, comme Zachée <sup>4</sup> remplissant tout la Palestine d'étonnement par sa science, son pouvoir et sa sainteté.

Telle est en abrégé l'histoire de la prédication de Jésus-Christ. Enfin le temps arriva, ce temps que Jésus-Christ avait marqué pour consommer son sacrifice, en se livrant volontairement à la mort que les Pontifes, les Pharisiens, les Scribes et l'aveugle multitude des Juifs voulaient lui faire souffrir. Jérusalem devait en être le théâtre, et il s'y rendit peu de jours avant la Pâque.



## CHAPITRE VII

### DE LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST.

#### *Comment Jésus-Christ entra-t-il à Jérusalem ?*

Il y entra comme en triomphe, au milieu des acclamations du peuple. Les uns, pour lui marquer leur respect, étendaient leurs habits à terre sur son passage; les autres portaient en leurs mains des branches d'olivier dont ils jonchaient le chemin, chantant à haute voix : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, » Gloire et salut au fils de David <sup>5</sup>. » Jésus-Christ voulant se donner le loisir d'atteindre le but qu'il s'était proposé, d'enseigner les peuples, de jeter les fondements de son Eglise et de prouver sa mission par un grand nombre de miracles, avait jusqu'alors évité de paraître en public, et surtout à Jérusalem, avec cet éclat extérieur, pour ne pas trop irriter ses ennemis et avancer ainsi trop tôt le temps de son dernier sacrifice. Mais après

<sup>1</sup> Joan., 45 et seq.

<sup>2</sup> Marc, X, 82 et seq.

<sup>3</sup> Luc, XVIII, 35.

<sup>4</sup> Ibid., XIX, 1.

<sup>5</sup> Matth., XXI, 6 et seq.

avoir rempli sa mission à cet égard, et ne songeant plus qu'à mourir, il cessa de garder des ménagements désormais inutiles, et permit au peuple de suivre les mouvements de son zèle. Il faisait d'ailleurs assez comprendre par là, à ceux qui le voulaient perdre, que s'ils se livrait entre leurs mains, c'était volontairement, puisqu'en effet il ne tenait qu'à lui de former en sa faveur un si grand parti. Mais loin de profiter de ces dispositions du peuple, il ne songea plus qu'à se préparer au sacrifice sanglant qu'il devait offrir à son Père, en s'immolant sur le Calvaire pour le salut de tous les hommes.

*Quel témoignage d'amour Jésus-Christ voulut-il laisser aux hommes, comme par testament, avant sa mort ?*

Il leur laissa le précieux dépôt de son corps et de son sang, le sacrement de l'Eucharistie ?

*Comment Jésus-Christ institua-t-il cet adorable mystère ?*

La veille de sa mort, après avoir célébré la Pâque avec ses apôtres, il leur lava lui-même les pieds, pour nous donner un exemple de la plus profonde humilité. Ensuite s'étant mis à table avec eux, il prit du pain, et après avoir rendu grâces à son Père, il changea la substance du pain en la substance de son corps, en disant à ses apôtres : « Prenez et mangez, ceci est mon corps. » Il prit de la même manière une coupe, et changea la substance du vin en la substance de son sang, en disant à ses apôtres : « Prenez et buvez, ceci est la coupe de mon sang <sup>1</sup>. »

*Que se passa-t-il encore de remarquable dans ce repas mystérieux ?*

Jésus-Christ prédit que Judas allait le trahir ; mais ce perfide apôtre au lieu de se repentir de son dessein, sortit pour l'exécuter. Jésus-Christ prédit aussi à tous ses autres apôtres qu'ils l'abandonneraient, et surtout il avertit Pierre qu'il le renierait trois fois ; mais qu'il avait prié son Père pour que la foi de Pierre ne manquât pas. Il fit ensuite à ses disciples un discours admirable rempli des plus belles instructions. Il leur promit de leur envoyer le Saint-Esprit. Il les consola sur sa mort ; il leur prédit tout ce qu'ils auraient à souffrir, et les encouragea à vaincre le monde à son exemple. Après quoi il alla sur la montagne des Oliviers, dans un jardin, pour y prier pendant la nuit, en attendant la troupe de satellites qui devait venir se saisir de sa personne <sup>2</sup>.

*Qu'arriva-t-il à Jésus dans ce jardin ?*

Tandis que ses apôtres dormaient au lieu de prier, Jésus-Christ

<sup>1</sup> Matth., XVI, 26.

<sup>2</sup> Matth., XXVI, 21 ; — Joan., XIII, 21 et seq. ; — Luc, XXII, 31.

envisageant toutes les horreurs de la mort qu'il allait souffrir, fut saisi d'une crainte si vive et d'une si profonde tristesse qu'il tomba en défaillance. Une sueur de sang découla de tout son corps en si grande abondance que la terre en fut arrosée. Dans cet état de souffrances, il pria son Père de détourner, s'il était possible, le calice amer qu'il était sur le point de boire, se soumettant pourtant à sa volonté <sup>1</sup>.

*Puisque Jésus-Christ se livrait volontairement à la mort, pourquoi témoignage-t-il tant de faiblesse, et demanda-t-il à son Père de détourner le calice de sa Passion ?*

La faiblesse, la crainte, la tristesse étaient dans l'humanité de Jésus-Christ des accidents naturels dont elle était susceptible comme tous les autres hommes. Il est vrai qu'elle devait régulièrement en être exempte par son union avec la divinité ; mais loin de vouloir s'exempter de souffrir, Jésus-Christ voulut au contraire s'assujettir à toutes nos infirmités, et désira même souvent d'augmenter ses souffrances. Surtout dans cette occasion, il voulut pour commencer les mystères douloureux de sa passion, éprouver toute la faiblesse de notre nature ; et s'il pria son Père d'éloigner de lui les tourments qu'il était sur le point de souffrir, ce fut un sentiment humain causé par l'excès de ses souffrances, pour nous apprendre à nous résigner comme lui à la volonté divine <sup>2</sup>.

*Dieu exauça-t-il la prière de Jésus-Christ ?*

Non, parce que la prière de Jésus-Christ ne fut point une demande absolue, mais conditionnelle et subordonnée à la volonté de son Père. Ainsi, Dieu se contenta de lui envoyer un ange pour le consoler <sup>3</sup>.

*Que fit Jésus-Christ après sa prière ?*

Il alla au devant des soldats qui venaient le prendre, conduits par Judas <sup>4</sup>.

*Comment Judas trahit-il Jésus-Christ ?*

Ce perfide disciple, aveuglé par son avarice, après avoir volé l'argent dont Jésus-Christ lui avait confié le dépôt, combla ses fautes par la résolution qu'il prit de vendre son maître à ses

<sup>1</sup> Matth., XXVI, 36 ; — Luc, XXII, 36 ; — Marc, XIV 32 ; — Joan., XVIII, 1.

<sup>2</sup> S. Aug., Enarrat. in ps. XCIII, n. 19 : Jésus sentit-il de la tristesse ? Il la sentit, sans doute, mais il la sentit volontairement, comme il avait pris notre chair volontairement ; et comme il avait pris volontairement une chair véritable, il sentit aussi volontairement une tristesse véritable. Il le fit afin de nous apprendre par

son exemple à régler notre volonté et notre cœur sur la volonté de Dieu, lorsque l'infirmité humaine se fait sentir à nous, et nous porte à désirer quelque chose de contraire à la volonté de Dieu. — Id., Enarrat. in ps. CIII, serm. 3, n. 11 ; — S. Ambros., lib. X in Luc, n. 6.

<sup>3</sup> Luc, XXII, 43.

<sup>4</sup> Joan., XVIII, 2.

ennemis. Comme les Juifs n'osaient arrêter publiquement Jésus-Christ, dans la crainte que le peuple ne se soulevât en sa faveur, Judas leur offrit de mener lui-même leurs satellites au lieu où Jésus-Christ se retirait la nuit pour prier, et il reçut trente deniers pour le prix de sa trahison <sup>1</sup>.

*Comment Jésus-Christ fut-il arrêté par les ministres des prêtres ?*

Judas, qui marchait à leur tête, s'approcha de Jésus-Christ et le baisa. C'était le signal dont il était convenu avec les soldats pour leur faire connaître Jésus-Christ. Aussitôt Jésus demanda aux soldats qui ils cherchaient. Ils répondirent avec résolution qu'ils cherchaient Jésus de Nazareth ; mais Jésus leur ayant répliqué : « C'est moi, » ils tombèrent à la renverse frappés d'une puissance invisible. Pierre tira aussi une épée dont il s'était armé, et coupa l'oreille à un des serviteurs du grand-prêtre ; mais il en fut repris par Jésus-Christ, qui guérit même le blessé. Après quoi, il se laissa lier et garrotter pour être ainsi mené chez Anne, beau-père de Caïphe, et de là chez Caïphe qui était alors grand-prêtre <sup>2</sup>.

*Comment Jésus-Christ fut-il traité chez Caïphe ?*

Il y fut traité comme un criminel et comme le dernier des hommes ; accusé par de faux témoins, jugé digne de mort, pour s'être dit Fils de Dieu. Il y reçut un soufflet d'un serviteur du grand-prêtre : il fut abandonné pendant une nuit entière à l'insolence des soldats et des valets des prêtres qui lui crachèrent au visage, lui donnèrent des soufflets, et lui firent mille outrages <sup>3</sup>.

*Que devinrent ses disciples pendant ce temps-là ?*

Tous l'abandonnèrent et prirent la fuite, comme il le leur avait prédit. Cependant Jean revint sur ses pas pour observer de loin ce qui se passait. Pierre s'étant aussi approché, et cédant à la crainte d'être traité comme son maître, protesta jusqu'à trois fois et avec serment qu'il ne le connaissait pas. Mais Jésus ayant jeté un regard sur lui, Pierre entra en lui-même, et pénétré d'une vive douleur, il sortit et pleura amèrement son infidélité <sup>4</sup>.

*Judas se repentit-il de son crime ?*

Oui, mais au lieu de le pleurer avec un esprit de pénitence, il désespéra de la miséricorde de Dieu, et après avoir reporté aux prêtres l'argent qu'il en avait reçu, il se pendit de désespoir <sup>5</sup>.

*A quel autre tribunal les prêtres menèrent-ils Jésus-Christ ?*

Ils le menèrent devant Pilate, gouverneur de la Judée pour les Romains, et qui était romain lui-même et idolâtre. Là, ils accu-

<sup>1</sup> Matth., XXVI, 48.

<sup>2</sup> Joan., XVIII, 2, 10 ; — Matth., XVI, 52.

<sup>3</sup> Matth., XXVI, 59 et seq. ; — Joah., XVIII, 22.

<sup>4</sup> Luc, XXII, 61.

<sup>5</sup> Matth., XXVII, 3.

sèrent Jésus d'exciter des troubles dans la Judée, d'empêcher qu'on ne payât le tribut à l'empereur et de se dire roi <sup>1</sup>.

*Qu'est-ce que Pilate pensa de ces accusations ?*

Il reconnut l'innocence de Jésus-Christ et la malignité de ses accusateurs ; mais voyant que les Juifs avaient résolu la mort de Jésus-Christ, et ne voulant pas être complice du crime, il renvoya l'accusé à Hérode, tétrarque de la Galilée d'où était Jésus-Christ <sup>2</sup>.

*Comment Hérode reçut-il Jésus-Christ ?*

Il le reçut avec joie, dans l'espérance qu'il lui verrait faire quelque miracle ; mais Jésus-Christ ne jugeant pas à propos de satisfaire les désirs de ce prince, qui n'étaient que de pure curiosité, ne lui répondit pas même un seul mot, ce qui lui attira le mépris de toute la cour. Hérode le fit habiller d'une robe blanche, le traitant comme un insensé, et le renvoya à Pilate <sup>3</sup>.

*Que fit alors Pilate ?*

Comme c'était la fête de Pâques où le peuple avait coutume de donner la vie à un criminel, Pilate ne doutant pas que les Juifs ne préférassent Jésus-Christ à Barabbas, qui était un meurtrier et un voleur, proposa au peuple le choix de celui des deux qu'il voudrait délivrer ; mais Pilate fut trompé dans son attente, car les Juifs préférèrent Barabbas à Jésus <sup>4</sup>.

*Quel expédient prit alors Pilate ?*

Afin d'exciter la compassion des Juifs pour Jésus-Christ, il le fit déchirer inhumainement à coups de fouet. On le couronna d'épines, on le couvrit d'un manteau de pourpre, et on lui mit un roseau à la main en dérision de sa royauté. Dans cet état de souffrances et d'ignominie, pilate le produisit devant le peuple en disant : « Voilà l'homme ; » n'êtes-vous pas satisfaits <sup>5</sup>.

*Que répondirent les Juifs à Pilate ?*

Le peuple, animé par les prêtres, s'obstina à demander la mort de Jésus-Christ. « Faites-le mourir, s'écria-t-il, faites-le mourir ; crucifiez-le. » En vain Pilate représenta aux Juifs l'innocence de Jésus. Transportés de fureur, ils s'écrièrent : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants <sup>6</sup> ! »

Terrible anathème qu'ils prononcèrent contre eux-mêmes, et dont ils éprouvent encore aujourd'hui les tristes effets <sup>7</sup>.

*Pilate eut-il la lâcheté de céder à une fureur si injuste ?*

Oui. Les Juifs, pour achever de vaincre sa résistance, le menacèrent indirectement de l'accuser devant l'empereur. Alors la

<sup>1</sup> Joan., XVIII, 28 et seq.

<sup>2</sup> Luc, XXIII, 6

<sup>3</sup> Ibid., 8.

<sup>4</sup> Matth. XXVII, 15 et seq.

<sup>5</sup> Joan., XIX, 1, 4 et seq.

<sup>6</sup> Matth., XXVII, 25.

<sup>7</sup> Voyez ce qui a été dit sur cela ci-devant, sect. I, chap. 12.

politique et l'intérêt lui arrachèrent l'injuste sentence qui condamna Jésus à mort. Il se contenta de laver ses mains devant tout le peuple, comme pour se justifier du crime qu'on le forçait de commettre, et alors Jésus fut conduit au Mont-Calvaire, lieu ordinaire du supplice des criminels, pour y être crucifié <sup>1</sup>.

*Comment Jésus fut-il conduit au Calvaire ?*

On l'obligea, comme tous les criminels, d'y porter lui-même sur ses épaules la croix où il devait être attaché. Il était accompagné de deux voleurs qu'on avait condamnés au même supplice, et suivi d'une grande foule de peuples et de plusieurs femmes pieuses qui pleuraient sa mort. Mais Jésus se tournant vers elles, et prévoyant la vengeance terrible que Dieu devait tirer du crime des Juifs, leur dit : « Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, « mais pleurez plutôt sur vous et sur vos enfants <sup>2</sup>. »

*Que fit-on ensuite à Jésus-Christ ?*

On lui présenta du vin avec de la myrrhe mêlée de fiel, qu'il ne voulut pas boire <sup>3</sup>. On le dépouilla de ses habits, que les soldats tirèrent au sort et partagèrent entre eux ; les bourreaux l'attachèrent ensuite à la croix avec des clous qui lui perçaient les pieds et les mains, et l'élevèrent ainsi à la vue de tous les assistants, la croix portant un écriteau qui contenait ces mots en hébreu, en grec et en latin : *Jésus de Nazareth, roi des juifs*. A la vue de Jésus crucifié, les soldats, les prêtres et le peuple renouvelèrent leurs insultes et l'accablèrent de reproches et d'outrages, tandis que la sainte Vierge, debout au pied de la croix, était pénétrée de douleur, ainsi que saint Jean qui l'accompagnait <sup>4</sup>.

*Quel jour et à quelle heure Jésus-Christ fut-il crucifié ?*

Ce fut un vendredi, vers l'heure de midi <sup>5</sup>.

*Quelles paroles Jésus-Christ dit-il à sa mère et à saint Jean ?*

Il dit à sa mère : *Femme, voilà votre fils*, en parlant de saint Jean, qui représentait tous les chrétiens ; et à saint Jean, il dit : *Voilà votre mère* <sup>6</sup>.

*Quelle conduite tint-il avec les deux voleurs qui étaient crucifiés à ses côtés ?*

L'un des deux l'outragea par des paroles pleines d'impiété et de blasphèmes, auxquelles Jésus-Christ ne répondit rien. Mais l'autre prit la défense de Jésus, reconnut sa divinité, et l'ayant prié de se souvenir de lui dans son royaume, Jésus-Christ le con-

<sup>1</sup> Matth., XXVII, 24.

<sup>2</sup> Luc, XXIII, 28.

<sup>3</sup> Matth., XXVII, 34.

<sup>4</sup> Ibid. ; — Marc, XV, 28 ; — Joan., XIX, 23.

<sup>5</sup> Marc, XV, 25.

<sup>6</sup> Joan., XIX, 26, 27.

sola en lui promettant de lui faire part de sa gloire dès le jour même <sup>1</sup>.

*Comment Jésus-Christ consumma-t-il enfin son sacrifice?*

Sur les trois heures après-midi il jeta un grand cri, et accablé de l'excès des souffrances auxquelles son corps était près de succomber, il dit ces paroles du psaume vingt-et-unième, qui est une prophétie détaillée de toute sa passion : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » Après ces paroles, il dit qu'il avait soif. On lui présenta une éponge trempée de vinaigre. Il dit ces autres paroles du psaume trentième : « Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains. » Peu après il ajouta ces autres paroles : « Tout est consommé, » et aussitôt, baissant la tête, il expira <sup>2</sup>.

*N'arriva-t-il pas des prodiges à la mort de Jésus-Christ ?*

Il en arriva de très-considérables et jusqu'alors inouïs. Dès le moment que Jésus-Christ eut été élevé en croix, le soleil commença à s'éclipser contre les lois ordinaires de la nature, puisque c'était alors la pleine lune, pendant laquelle il est naturellement impossible qu'il y ait d'éclipse de soleil. L'obscurité augmenta pendant trois heures jusqu'au moment de la mort de Jésus-Christ, où toute la terre fut couverte de ténèbres, ainsi que les prophètes l'avaient prédit. La terre trembla en même temps ; les rochers se fendirent ; les tombeaux s'ouvrirent ; plusieurs saints ressuscitèrent et furent vus à Jérusalem. Enfin le voile du temple, qui séparait le lieu saint du sanctuaire, fut déchiré depuis le haut jusqu'en bas, pour marquer que la vérité allait succéder aux ombres et que la loi allait finir <sup>3</sup>.

*Des prodiges si considérables ne convainquirent-ils pas tous les assistants de l'innocence et de la divinité de Jésus-Christ ?*

Plusieurs, en effet, en furent vivement frappés. Le centenier qui commandait les soldats se convertit. Les soldats eux-mêmes témoignèrent du repentir, et tous les assistants s'en retournèrent à la ville en se frappant la poitrine <sup>4</sup>.

Ainsi il est vrai de dire que la passion, la mort de Jésus-Christ, tout ignominieuse qu'elle est en elle-même, fut pour lui une source de gloire et une preuve éclatante de sa divinité. Les prophètes l'avaient prédite, et on ne saurait lire sans étonnement le détail qu'ils en avaient fait quelques siècles auparavant <sup>5</sup>. Il la prévoyait lui-même, et il en prédit à ses disciples toutes les cir-

<sup>1</sup> Luc, XXIII, 39 et seq.

<sup>4</sup> Luc, XXIII, 47, 48.

<sup>2</sup> Joan, XIX, 28, 30; — Luc, XXIII, 46.

<sup>5</sup> Voyez les Ps. XXI et LXVIII; — Isai., LIII; — Dan., IX.

<sup>3</sup> Matth., XXVII, 51 et alia evangelia.

constances. Il s'y livre volontairement, refusant tous les secours qu'il pouvait tirer de lui-même et de ses disciples; et content d'avoir convaincu ses ennemis de sa force en les renversant d'un seul mot, il a la générosité de faire un miracle en leur faveur, en même temps qu'il se laisse lier par eux. Il avait souvent confondu les Scribes dans la dispute; ici il cesse de parler. La moindre complaisance pour Hérode l'aurait délivré, et il la refuse. Il conserve jusqu'au dernier soupir toute la fermeté de son âme et toute sa modération, jusqu'à prier pour ses ennemis et ses bourreaux. Près d'expirer, il promet avec assurance le paradis à un voleur repentant. Au moment même qu'il expire, il fait éclater sa voix avec une force qui étonne ceux qui l'entendent. Enfin toute la nature s'émeut à sa mort, et ses ennemis même, pleins d'admiration et de terreur, sont obligés d'avouer qu'il *était vraiment le fils de Dieu*. Comment en effet ne pas le reconnaître à des traits si marqués ?



## CHAPITRE VIII.

### DES FRUITS DE LA MORT DE JÉSUS-CHRIST ET DES SUITES DE SA PASSION.

#### *Quels sont les fruits de la mort de Jésus-Christ ?*

1° C'est d'avoir procuré à son père une gloire infinie par le sacrifice qu'il lui a fait de sa vie pour expier les péchés de tous les hommes<sup>1</sup>; 2° c'est d'avoir ouvert à tous les hommes l'entrée du ciel qui leur était fermée, c'est-à-dire d'avoir mérité pour eux toutes les grâces nécessaires pour qu'ils puissent eux-mêmes mériter d'y entrer<sup>2</sup>.

#### *Jésus-Christ est donc mort pour tous les hommes ?*

Oui, il est mort pour tous les hommes, en sorte qu'il n'y a aucun homme qui ne puisse dire avec vérité comme saint Paul : « Il m'a aimé, et il s'est livré lui-même pour moi<sup>3</sup>. » Pourrait-on croire que la satisfaction de Jésus-Christ fut moins abondante que la malice du péché du premier homme ? Non, sans doute. Comme donc le péché d'Adam s'est communiqué à tous les

<sup>1</sup> Voyez le sermon du Père Bourdaloue sur la Passion, qui a pour texte: « Judæi signa petunt, et Græci sapientiam quærunt, etc. »

<sup>2</sup> Luc, II, 14.

<sup>3</sup> Hebr., V, 9; — Joan., XV, 4; — Rom., V, 15 et 21; — Theodor., quæst. 50 in Num.

<sup>4</sup> Gal., II, 20.

hommes, ainsi la satisfaction de Jésus-Christ s'étend à tous <sup>1</sup>.

*Jésus-Christ est-il mort pour ceux qui étaient déjà réprouvés avant sa mort?*

Oui; car par les mérites anticipés de sa mort future, il leur avait mérité des grâces par lesquelles ils auraient pu faire leur salut; comme en effet tous les justes qui ont fait leur salut avant la venue de Jésus-Christ ne l'ont fait que par les mérites anticipés de sa mort future.

*Puisque Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, pourquoi donc tous les hommes ne sont-ils pas sauvés?*

Ils pourraient tous l'être, puisqu'en effet « Dieu désire que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité <sup>2</sup>. » Mais la plupart, esclaves de leurs passions, et asservis au péché, ou se rendent indignes des grâces que Jésus-Christ a méritées pour eux, et qui les conduiraient au salut, ou résistent à celles que Dieu leur donne pour les mettre dans la voie de la justice et leur donner le pouvoir de persévérer.

*Dans quel sens dit-on que Jésus-Christ est mort et a satisfait pour tous les hommes?*

On le dit dans le sens le plus rigoureux et dans toute la force des termes, c'est-à-dire qu'il a fait à Dieu pour nous une satisfaction véritable et proprement dite. Car le péché nous avait rendus débiteurs envers Dieu, dignes de sa haine et dignes de mort, et Jésus-Christ s'étant substitué en notre place a payé notre dette par ses propres mérites, nous a réconciliés avec Dieu par sa médiation, et est mort comme une victime mise à la place des hommes pour expier leurs péchés et leur donner la vie : satisfaction véritable, non-seulement suffisante pour tout le genre humain,

<sup>1</sup> I. Joan., II, 2 : C'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour nos péchés, mais pour ceux de tout le monde; — II. Cor., V, 14; — S. Cyrill. Alex., I. II in Joann., c. II, v. 39 : Un seul agneau est mort pour tous afin de conserver à son Père tout le troupeau; un seul est mort pour tous afin de les assujettir tous à Dieu; un seul est mort pour tous afin de les acquérir tous et que tous vivent désormais non plus pour eux, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux; — Rom., V, 17 : Si par le péché d'un seul la mort a régné, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce, des dons et de la justice régneront dans la vie par un seul qui

est Jésus-Christ. Comme donc ce qui est arrivé par le péché d'un seul s'étend à tous les hommes au regard de la condamnation, de même aussi ce qui se fait par la justice d'un seul s'étend à tous les hommes au regard de la justification qui donne la vie, etc. — Conc. Trid., sess. VI, c. 3, de Justif. Le pape Innocent X et après lui plusieurs autres papes ont condamné avec toute l'Eglise cette proposition qui est la cinquième des cinq fameuses propositions de Jansenius : c'est une erreur des Semipélagiens de dire que Jésus-Christ est mort, ou qu'il a répandu son sang généralement pour tous les hommes.

<sup>2</sup> I. Tim., II, 4.

mais même surabondante, parce qu'elle est d'un prix infini.

*On ne peut donc pas dire que Dieu a gratuitement accordé à Jésus-Christ notre réconciliation, et que Jésus-Christ n'est mort pour nous qu'improprement et métaphoriquement, en ce que sa mort nous a procuré de grands avantages ?*

Non. Il est vrai, comme nous l'avons dit ailleurs, que c'est par un pur effet de sa bonté pour les hommes que Dieu a envoyé son Fils sur la terre. C'est gratuitement qu'il a bien voulu que nous fussions rachetés ; mais ce n'est ni gratuitement ni métaphoriquement que Jésus-Christ nous a rachetés. Ce langage, qui est celui de l'impie Socin et de ses disciples, est contraire à l'Écriture sainte et à l'autorité unanime des SS. Pères. Jésus-Christ n'a pas seulement intercédé pour nous, il a payé notre rançon, il nous a rachetés au prix de son sang : de sorte que notre rédemption qui, de la part de Dieu, est purement gratuite par rapport à nous, est par rapport à Jésus-Christ une justice que Dieu devait aux mérites plus que suffisants et infinis d'un tel rédempteur <sup>1</sup>.

*Quel changement la mort causa-t-elle dans Jésus-Christ ?*

Elle sépara son âme d'avec son corps, comme elle fait dans tous les hommes.

*La divinité de Jésus-Christ fut-elle aussi séparée de son âme ou de son corps ?*

Non. La Divinité demeura toujours inséparablement unie à l'âme et au corps de Jésus-Christ, quoique son âme et son corps fussent séparés <sup>2</sup>.

*Où l'âme de Jésus-Christ alla-t-elle après cette séparation ?*

Elle descendit aux enfers, c'est-à-dire aux limbes, séjour où les âmes des justes, des saints prophètes et des saints patriarches attendaient la venue et la résurrection du Messie pour pouvoit entrer avec lui dans le ciel. L'âme de Jésus-Christ alla les visiter pour les consoler, et leur promettre de leur ouvrir dans peu de jours l'entrée du paradis <sup>3</sup>.

*Qu'arriva-t-il au corps de Jésus-Christ après sa mort ?*

Comme c'était le vendredi au soir, veille du sabbat, où il n'était

<sup>1</sup> Isai, LIII, 5 : Il a été blessé pour nos iniquités ; il a été meurtri pour nos crimes ; il a pris sur lui de payer le prix de notre réconciliation, et c'est par ses souffrances que nous sommes guéris. — Ibid., 6, 7 et seq. ; — I. Petr., II, 24 ; — II Cor., V, 21 ; — I. Tim., II, 6 : Il s'est donné lui-même pour prix de notre rédemption ; — Col., II, 14 ; — Hébr., X, 5 et 9 ; — S. Just., dial. cum Tryph. ; — Tertul., contr. Judæos,

cap. 13 ; — Euseb. Cæs., lib. X, Præparat. evang. ; — S. Athan., de Incarn. Verbi ; — S. Ambros., lib. de Joseph. ; — S. Chrysost., in cap. III, epist. ad Gal. ; — S. Aug., contr. Faustum, lib. XIV, c. 4.

<sup>2</sup> S. Greg. Nyss., orat. 1, in Christi Resur. ; — S. Athanas., lib. I, de Incarn. contr. Apollinar., 18.

<sup>3</sup> Symb. Apost. ; — Voyez S. Hieron., in cap. IV, 8, ad Ephes.

pas permis aux Juifs de laisser exposés en croix les corps des suppliciés, des soldats vinrent pour rompre les jambes à Jésus-Christ et aux deux voleurs, afin de hâter leur mort et de pouvoir ensuite détacher leur corps. Ils rompirent en effet les jambes des deux voleurs; mais ils ne touchèrent point à Jésus-Christ, parce qu'ils le trouvèrent déjà mort. Cependant un soldat, pour s'assurer de la mort de Jésus-Christ, lui perça le côté droit avec une lance, et de la blessure il sortit du sang et de l'eau <sup>1</sup>.

*Quel mystère cet événement renferme-t-il?*

Il vérifia ce qui est marqué dans l'Écriture sainte par rapport à l'Agneau pascal, figure de Jésus-Christ, qu'on ne lui romprait pas les os <sup>2</sup>.

*Qui est-ce qui détacha de la croix le corps de Jésus-Christ?*

Ce fut un homme riche d'Arimathie, nommé Joseph, qui obtint cette permission de Pilate. Il fut aidé dans ce pieux office par Nicodème, autre disciple de Jésus-Christ. Tous deux après avoir détaché le corps de Jésus-Christ, et l'avoir embaumé avec des parfums précieux, l'ensevelirent et l'enfermèrent dans un tombeau taillé dans le roc, où personne n'avait encore été mis. Les prêtres juifs, de leur côté, obtinrent aussi la permission de sceller de leur cachet la pierre qui fermait l'entrée du tombeau et d'y mettre une garde de soldats, ce qu'ils firent avec grand soin, pour empêcher que les disciples de Jésus ne vissent enlever son corps, et ne publiassent ensuite que leur maître était ressuscité, comme il l'avait promis. Ce fut ainsi que la Providence disposa les choses pour rendre la résurrection de Jésus-Christ plus authentique par les précautions mêmes que ses ennemis prirent pour empêcher que ses disciples ne pussent faire sur cela aucune supercherie <sup>3</sup>.

## CHAPITRE IX.

### DE LA RÉSURRECTION ET DE L'ASCENSION DE JÉSUS-CHRIST.

*Quel jour Jésus-Christ ressuscita-t-il?*

Il ressuscita le troisième jour après sa mort, comme il l'avait prédit <sup>4</sup>.

*Comment ressuscita-t-il?*

<sup>1</sup> Joann., XIX, 33; — Voyez S. Aug., Tract. 120 in Joann., n. 2. <sup>2</sup> Joann., XIX, 31 et seq.;—Matth., XXVII, 57;—Marc, XV, 43. <sup>3</sup> Matth., XVI, 21; XVII, 21. <sup>4</sup> Joann., XIX, 36; — Exod., XII, 46;— Num., IX, 12.

Il ressuscita par sa propre vertu. Plusieurs saints ont ressuscité des morts, c'est-à-dire que Dieu, à la prière des saints, a rendu la vie à des morts ; mais Jésus-Christ se ressuscita lui-même, c'est-à-dire que son âme étant unie comme elle le fut toujours à la Divinité, se réunit d'elle-même à son corps lorsqu'elle le voulut, comme elle n'avait aussi été séparée de son corps que lorsqu'elle l'avait voulu <sup>1</sup>.

*Comment le corps de Jésus-Christ sortit-il du tombeau où il avait été enfermé ?*

Il devint en ressuscitant un corps glorieux, impassible et revêtu de qualités spirituelles. Jésus-Christ put donc sortir du tombeau sans obstacle. Cependant un ange descendu du ciel excita un tremblement de terre, renversa la pierre qui fermait le sépulcre, et par l'éclat dont il brillait, épouvanta tellement les gardes qu'ils tombèrent à terre saisis de frayeur <sup>2</sup>.

*Que firent les gardes lorsqu'ils furent revenu de leurs frayeur ?*

Ils allèrent donner avis aux prêtres de la résurrection de Jésus-Christ, et de ce qu'ils avaient vu. Mais les prêtres s'obstinant dans leur aveuglement, les corrompirent à force d'argent pour publier que les disciples de Jésus-Christ étaient venus enlever son corps pendant qu'ils dormaient <sup>3</sup>. Imposture manifeste à laquelle le bon sens ne permet pas d'ajouter foi.

*Pourquoi dites-vous que c'est une imposture manifeste ?*

1° Parce qu'il n'y a aucune apparence que des disciples aussi lâches et aussi timides que ceux de Jésus-Christ, comme il avait paru les jours précédents, aient eu tout d'un coup assez de hardiesse pour former, ni pour exécuter un dessein si dangereux. La mort de Jésus-Christ, loin de les encourager, les avait tellement abattus que quelques-uns d'entre eux, chancelant dans la foi, commençaient à se défier de la vérité de ses promesses, comme on le vit dans les deux disciples qui allaient à Emmaüs <sup>4</sup>. 2° Si les gardes étaient endormis, comment peut-on recevoir leur témoignage, et s'ils se sont laissé surprendre, pourquoi les récompense-t-on au lieu de les punir. 3° Quel intérêt les disciples de Jésus-Christ pouvaient-ils avoir de faire croire que Jésus-Christ était ressuscité, s'il ne l'était pas en effet ? car s'il ne l'était pas, après l'avoir promis, et leur avoir donné ce miracle pour preuve de sa divinité, ils devaient le regarder comme un séducteur qui les avait trompés, et alors loin de s'exposer aux tourments et à la mort pour attester un faux miracle, ils devaient plus que per-

<sup>1</sup> Joán., X, 18.

<sup>2</sup> Matth., XXVIII, 2 et seq.

<sup>3</sup> Matth., XXVIII, 13 et seq.

<sup>4</sup> Luc, XXIV, 13.

sonne détester la mémoire d'un imposteur qui les avait séduits <sup>1</sup>.

*D'où savons-nous que Jésus-Christ est vraiment ressuscité?*

Nous le savons par le témoignage de ceux à qui il s'est montré après sa résurrection. Il apparut à Marie-Madeleine et à de saintes femmes qui allaient au sépulcre pour embaumer son corps. Il apparut à saint Pierre, aux deux disciples qui allaient à Emmaüs, et aux apôtres assemblés, auxquels il montra ses plaies, et avec lesquels il mangea pour les convaincre de la vérité de sa résurrection. Comme saint Thomas était alors absent, et que n'ayant point vu Jésus-Christ de ses yeux, il persistait à ne pas croire qu'il fût ressuscité, Jésus-Christ apparut une seconde fois à tous les apôtres assemblés avec saint Thomas, à qui il fit toucher ses plaies pour vaincre son incrédulité. Saint Thomas ne put alors résister à la force de la vérité, et s'écria avec transport : *mon Seigneur et mon Dieu*. Enfin Jésus-Christ apparut encore diverses autres fois à plusieurs de ses disciples, et quoique l'Écriture ne fasse mention d'aucune de ses apparitions à la sainte Vierge sa mère, il est à croire qu'il lui donna souvent cette consolation <sup>2</sup>.

*Pourquoi Jésus-Christ apparut-il si souvent à ses disciples?*

Pour les convaincre de plus en plus et nous convaincre par eux de la vérité de sa résurrection. Ce fut aussi pour les instruire et leur apprendre beaucoup de choses touchant l'établissement de son Église. L'Écriture nous fait assez entendre, et l'Église croit que ce fut dans ces diverses apparitions qu'il apprit aux apôtres plusieurs vérités qui ne sont pas exprimées dans l'Écriture et que l'Église a apprises de leur bouche. Il avait déjà donné aux apôtres l'ordre de prêtrise lorsqu'en instituant le sacrement de l'Eucharistie, il leur dit : « Faites ceci en mémoire de moi <sup>3</sup>; » et dans une de ses apparitions, il leur donna le pouvoir de lier et de délier en soufflant sur eux et en leur disant : « Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à qui vous les retiendrez <sup>4</sup>. »

*Qu'est-ce que Jésus-Christ fit encore de remarquable ?*

Il donna à saint Pierre les clefs du royaume des cieux, c'est-à-dire de l'Église, comme il le lui avait promis <sup>5</sup>, pour la gouverner avec la primauté d'honneur et de juridiction <sup>6</sup>. »

<sup>1</sup> S. Aug., in Ps. XXXVIII, n. 19, et in Ps. XLIII, n. 15.

<sup>2</sup> Act., X, 41; — Joann., XX, 11; — Matth., XXVIII; — Luc, XXIV, 34; — Ibid., 43; Joann., XX, 26; XXI, 1.

<sup>3</sup> Luc, XXII, 19.

<sup>4</sup> Joann., XX, 23.

<sup>5</sup> Matth., XVI, 19.

<sup>6</sup> Joan., XXI, 15. — Voyez S. Bernard, I, II, de Considerat., c. 8, n. 15 et 16; — S. Aug., I, de Util. credenti, c. 17.

*Combien de jours Jésus-Christ resta-t-il sur la terre avant que de monter au ciel ?*

Il y resta quarante jours, et lorsqu'il fut sur le point de monter au ciel, il apparut encore à ses disciples assemblés à Jérusalem. Il leur déclara qu'il avait reçu *tout pouvoir dans le ciel et sur la terre*. Il leur ordonna *d'instruire toutes les nations et de les baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. Il leur promit le don des miracles, et de demeurer avec eux, c'est-à-dire avec son Eglise jusqu'à la fin des siècles. Il leur donna l'intelligence des saintes Ecritures. Il leur annonça qu'il leur enverrait le Saint-Esprit dans peu de jours. Ensuite il les conduisit sur la montagne des Oliviers. Là, il leur donna sa bénédiction, et en leur présence il s'éleva dans le ciel, où il s'assit à la droite de Dieu son père <sup>1</sup>.

*Y eut-il plusieurs témoins de l'ascension de Jésus-Christ ?*

Ils étaient environ cinq cents témoins de ce grand spectacle, témoins oculaires, témoins irréprochables, témoins constants, qui ont presque tous versé leur sang pour attester la vérité de ce fait. Deux anges parurent ensuite à leurs yeux, et leur dirent que tel qu'ils avaient vu Jésus-Christ montant au ciel, tel ils le verraient à son second avènement lorsqu'il viendrait juger les vivants et les morts <sup>2</sup>.

*Pourquoi disons-nous que Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu son père ?*

C'est pour exprimer que Jésus-Christ est élevé dans le ciel au plus sublime degré de la gloire et de la puissance, et qu'il s'y repose après ses travaux, comme dans le trône éternel de son empire, ayant tout pouvoir dans les cieux et sur la terre <sup>3</sup>.



## CHAPITRE X.

DES QUALITÉS DE JÉSUS-CHRIST ET DE L'IDÉE QUE NOUS  
EN DEVONS AVOIR.

*Après avoir lu et médité la vie de Jésus-Christ, quelle idée devons-nous avoir de sa personne ?*

C'est, en général, l'idée de toutes les perfections divines et humaines réunies ensemble dans une même personne. Car Jésus-

<sup>1</sup> Act., I, 3; — Matth. XXVIII, 18; — <sup>2</sup> Phil., II; — Rôm., XIV; — Ps. CIX.

<sup>3</sup> Act., I.

Christ est homme-Dieu. Comme Dieu, il possède toutes les perfections divines, parce qu'elles sont inséparables de la divinité : comme homme, il possède toutes les perfections dont le corps et l'âme humaine sont susceptibles. Objet d'une admiration infinie pour le ciel et pour la terre, d'adoration et de respect, de soumission et d'amour sans bornes : tel est Jésus-Christ lui-même. Il est l'image substantielle et coéternelle de Dieu son père, il est le Verbe et la sagesse de Dieu, il est son Fils consubstantiel de toute l'éternité, et la splendeur de sa gloire. C'est par lui et dans lui que Dieu se voit et se contemple lui-même ; c'est par lui et dans lui que Dieu s'est fait connaître aux hommes, et que Dieu, tout invisible qu'il est en lui-même, s'est rendu visible. C'est, dit saint Paul, le premier né avant toutes les créatures <sup>1</sup>, parce qu'il subsistait avant toutes les créatures, étant engendré de toute éternité par le Père. C'est celui à qui « toute puissance a été donnée dans le ciel et sur la terre <sup>2</sup>. » C'est le premier et le dernier, le principe et la fin de toutes choses, « l'Alpha et l'Oméga <sup>3</sup>. »

Mais Jésus-Christ a, par rapport à nous, des titres et des qualités particulières qui doivent nous inspirer les sentiments les plus tendres d'amour et de reconnaissance. Seul *médiateur* entre Dieu et les hommes, c'est lui qui nous a réconciliés avec Dieu, et qui non-seulement a pacifié, par sa mort, le ciel et la terre <sup>4</sup>, mais qui intercède encore tous les jours pour nous, et apaise la justice divine par sa médiation toute-puissante. *Réparateur* de la nature humaine, il a rétabli en elle l'image de Dieu défigurée par le péché, et lui a rendu ce qu'elle avait perdu de plus précieux, la grâce sanctifiante et le droit à l'héritage céleste. *Sauveur et rédempteur* des hommes, il les a sauvés de la mort éternelle, et il les a rachetés au prix de son sang de la tyrannie du démon et de l'esclavage du péché. Il est notre *frère*, parce qu'il s'est revêtu de notre nature, et qu'il nous a rendus enfants adoptifs de Dieu son Père. Il est notre *chef*, parce que nous sommes membres de son corps mystique, qui est l'Eglise. Il est notre *roi*, parce qu'élevé au-dessus de toutes les créatures, toute puissance lui a été donnée dans le ciel et sur la terre et qu'il est justement nommé le roi de la justice et de la paix <sup>5</sup>, de sorte qu'au non de Jésus tout genou doit fléchir dans le ciel et sur la terre et dans les enfers <sup>6</sup>. Il est notre *juge*, parce que, comme il le dit lui-même <sup>7</sup>,

<sup>1</sup> Col., I, 15.

<sup>2</sup> Matth., XXVIII, 18.

<sup>3</sup> Apoc., I, 8.

<sup>4</sup> Col., I, 20.

<sup>5</sup> Hebr., VII, 1 et seq.

<sup>6</sup> Philip., II, 10.

<sup>7</sup> Joann., V, 20.

son Père l'a établi juge de tous les hommes, et qu'il doit en effet venir au dernier jour juger les vivants et les morts. Il est notre *pontife*, parce qu'il est le chef de l'Eglise qu'il a fondée par son sang, et qu'il a offert et offre encore tous les jours à son Père le sacrifice qui peut seul être agréable à Dieu, et dont tous ceux des siècles précédents n'étaient que la figure <sup>1</sup>. Il est notre *pasteur*, parce qu'il veille sur nous comme un bon pasteur veille sur son troupeau pour le défendre, qu'il est venu nous chercher lorsque nous étions égarés, pour nous ramener au bercail, et qu'après avoir donné sa vie pour son troupeau, il le nourrit encore de sa propre chair et de son sang <sup>2</sup>. Il est notre *maître*, parce que c'est lui qui nous a éclairés par la lumière de sa doctrine toute céleste, et qu'il est encore tous les jours avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles pour l'instruire, la diriger, la préserver de l'erreur et l'enseigner par la bouche de ses ministres <sup>3</sup>. Il est notre *modèle*, parce qu'il nous a donné l'exemple de toutes les vertus, et que ce n'est qu'autant que nous lui serons conformes que nous pouvons espérer être du nombre des prédestinés <sup>4</sup>. Il est notre *médecin*, parce qu'il est venu guérir nos infirmités, et qu'il remédie par sa grâce aux plaies mortelles que le péché fait à nos âmes <sup>5</sup>. Il est la *voie* qu'il faut suivre ; il est la *vérité* qui nous éclaire ; il est la *porte* par où il faut entrer ; il est notre *vie*, parce que lui seul donne la vie à nos âmes, et il sera dans l'éternité notre *couronne*, notre *gloire* et notre *félicité*, parce que c'est par lui et en lui que nous règnerons éternellement avec lui dans tous les siècles des siècles <sup>6</sup>.



## CHAPITRE XI.

DE LA DESCENTE DU SAINT-ESPRIT ET DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE.

*Quel jour le Saint-Esprit descendit-il sur les apôtres ?*

Le jour de la Pentecôte, c'est-à-dire le cinquantième jour après Pâques, comme l'ancienne loi fut donnée aux Juifs le cinquantième jour après leur sortie d'Égypte <sup>7</sup>.

*Comment le Saint-Esprit descendit-il sur les apôtres ?*

<sup>1</sup> Vid. Hebr., V.

<sup>2</sup> Joann., XI, 14 et seq. ; — I. Petr., II, 25.

<sup>3</sup> Matth., XXVIII, 20 ; — Ibid., XXIII, 10 ; — Joann., XIII, 13.

<sup>4</sup> Rom., VIII, 29.

<sup>5</sup> Matth., IX, 11 et 12.

<sup>6</sup> Joann., XIV, 6 ; X, 9 ; — Apoc.

XXII, 5 ; XX, 6 et 4.

<sup>7</sup> Exod., XX.

Après l'ascension de Jésus-Christ, les apôtres et les disciples, suivant l'ordre qu'il leur en avait donné, se retirèrent à Jérusalem et y demeurèrent tous ensemble dans la retraite et dans la prière avec la sainte Vierge, attendant la descente du Saint-Esprit. Le dixième jour après l'ascension de Notre-Seigneur, sur les neuf heures du matin, on entendit dans l'air un grand bruit comme d'un vent impétueux qui remplit toute la maison où étaient les disciples. Dans le même moment, il parut des langues de feu sur la tête de chacun d'eux, et tous furent remplis du Saint-Esprit <sup>1</sup>.

*Quel changement le Saint-Esprit produisit-il dans les apôtres ?*

Il en fit des hommes nouveaux. Au lieu qu'ils étaient auparavant charnels et grossiers, lâches et timides, sans science et sans intelligence, le Saint-Esprit les remplit tout-à-coup de lumière, de zèle, de courage et de la sainteté la plus sublime. Il leur donna l'intelligence de l'Écriture et de toutes les vérités de la religion, le don des miracles et de prophétie, le don de parler toutes les langues et le pouvoir de communiquer eux-mêmes le Saint-Esprit et tous ses effets à tous ceux qui seraient disposés à le recevoir <sup>2</sup>.

*Que firent les apôtres après qu'ils eurent reçu le Saint-Esprit ?*

Ils sortirent de la maison où ils se tenaient enfermés, et se montrèrent en public, prêchant la résurrection de Jésus-Christ, et étonnant toute la ville de Jérusalem et les étrangers qui s'y étaient rendus pour la fête de la Pentecôte, par les miracles qu'ils opéraient et par le don qu'ils avaient de se faire entendre à toutes les nations à la fois, comme s'ils avaient parlé la langue de chacune d'elles <sup>3</sup>.

*Quel fut le succès de la prédication des apôtres ?*

Trois mille Juifs se convertirent à la première prédication de saint Pierre. Ensuite on en compta jusqu'à cinq mille. Les autres apôtres et quelques disciples firent aussi de grands fruits, et le nombre des fidèles augmentait tous les jours. Après avoir vendu tous leurs biens, ils en apportaient l'argent pour être employé en commun à la subsistance des fidèles. Ils étaient tous rassemblés sous la conduite des apôtres et sous la direction des sept diaques, c'est-à-dire ministres, dont saint Etienne était le premier, et qui furent choisis pour soulager les apôtres dans leur ministère <sup>4</sup>.

*Comment vivaient ces premiers fidèles ?*

Ils vivaient en commun, tous remplis du Saint-Esprit et de

<sup>1</sup> Act., I, 4 ; II, 1 et seq.

<sup>2</sup> Ibid. ; — Joann., XVI, 13 et seq.

<sup>3</sup> Act., II, 4 et seq. ; IV, 4 et seq.

<sup>4</sup> Ibid., 32 et seq.

l'onction de sa grâce, tous unis par les liens d'une charité parfaite, « n'ayant qu'un cœur et qu'une âme, » entièrement détachés de tous les biens du monde, pleins de zèle et de ferveur, sans cesse occupés de la prière et des bonnes œuvres. Tels furent les commencements de l'Eglise de Jésus-Christ <sup>1</sup>.

*Tous les Juifs ne furent donc pas convertis ?*

La plupart persistèrent dans leur aveuglement, aussi insensibles aux prédications des apôtres et aux miracles éclatants qu'ils leur voyaient faire, qu'ils l'avaient été à ceux de Jésus-Christ; les prêtres surtout et les princes de la Synagogue persécutèrent ouvertement les apôtres, les emprisonnèrent; et quoiqu'un ange, par un miracle visible, les eût tirés de la prison, ils les firent fouetter ignominieusement. C'est ainsi que l'Eglise fut persécutée dès sa naissance, comme Jésus-Christ l'avait prédit <sup>2</sup>.

*La persécution refroidit-elle le zèle des apôtres ?*

Ils furent, au contraire, remplis de joie « d'avoir été jugés dignes de souffrir pour Jésus-Christ. » Ils continuèrent à prêcher et à faire un nombre infini de miracles à la vue de toute la ville de Jérusalem et des habitants des villes voisines qui ~~venaient~~ pour en être témoins. Enfin, ~~la fureur des prêtres,~~ alla jusqu'à lapider saint Etienne, qui eût ainsi le bonheur de donner le premier de tous, son sang pour attester la vérité de la foi chrétienne. Saul, depuis nommé Paul, animé d'un faux zèle pour la foi ju daïque, se signala dans cette occasion, et pour exterminer, s'il eût été possible, l'Eglise naissante, il obtint de la synagogue la commission d'aller persécuter les fidèles jusqu'à Damas. Mais en chemin Jésus-Christ lui apparut; et par une grâce spéciale le convertit pour en faire l'apôtre des Gentils, est une des principales colonnes de son Eglise <sup>3</sup>.

*Comment les apôtres étendirent-ils la foi de Jésus-Christ ?*

Ils se répandirent d'abord dans toute la Judée, la Galilée et chez les Samaritains, que le diacre saint Philippe convertit presque tous. Ensuite il se séparèrent pour aller suivant l'ordre de Jésus-Christ, prêcher à toutes les nations l'*Evangile*, c'est-à-dire la bonne nouvelle de la rédemption des hommes par Jésus-Christ. Un centurion romain, nommé Corneille, fut le premier Gentil qui reçut la foi et le baptême par le ministère de saint Pierre. Saint Paul, choisi particulièrement de Dieu pour être l'apôtre des Gentils, prêcha la foi de Jésus-Christ jusque dans l'aréopage d'A-

<sup>1</sup> Act., 32 et seq.

<sup>2</sup> Matth., X, 17.

<sup>3</sup> Voyez toute la suite des Actes des

Apôtres dont tout ce détail et les suivants ne sont qu'un abrégé.

thènes, et secondé de saint Barnabé, fit un grand nombre de conversions et de miracles. Saint Pierre, après avoir fondé l'Eglise d'Antioche, où l'on commença à donner aux fidèles le nom de *chrétiens*<sup>1</sup>, porta la foi à Rome, alors la capitale du monde, et devenue depuis la capitale du monde chrétien. On croit aussi que saint Thomas porta la lumière de l'Evangile jusqu'au fond des Indes, tandis que les autres apôtres la portèrent en divers lieux pour vérifier ce que les prophètes avaient prédit, que « le son de leur voix se ferait entendre à toute la terre<sup>2</sup>. » Enfin, après avoir ainsi établi l'Eglise de Jésus-Christ dans tout l'univers, malgré les contradictions des Juifs, la fausse sagesse des philosophes, la corruption des Gentils, et les persécutions des uns et des autres, ils scellèrent de leur sang la vérité de leur témoignage. Ceux qu'ils choisirent pour leur succéder dans le ministère apostolique imitèrent leur zèle, et transmirent pareillement à leurs successeurs le dépôt de la foi qui est ainsi parvenu d'âge en âge dans toute sa pureté jusqu'à nous<sup>3</sup>.

## CHAPITRE XII.

### DES PERSÉCUTIONS DE L'ÉGLISE.

*Quels obstacles l'Eglise trouva-t-elle dans son établissement ?*

Outre les contradictions que les apôtres eurent à essuyer de la part des Juifs et des Gentils, l'Eglise eut, dès sa naissance, de cruelles persécutions à souffrir. Ce n'est pas ici le lieu d'en faire le détail, il serait trop long pour cet ouvrage, et il ne convient qu'à une histoire ecclésiastique. Il suffit d'en faire connaître le nombre et de dire, en général, que pendant les trois premiers siècles, l'Eglise fut presque toujours si cruellement persécutée par les empereurs romains, et par les officiers qui gouvernaient les provinces, que les chrétiens ne pouvaient se découvrir sans

<sup>1</sup> Act., XI, 26; — S. Ignat., epis. ad Magnes. : Rendons-nous dignes du surnom que nous avons reçu. Qui-conque est appelé d'un autre nom n'est pas de Dieu, et n'est pas du nombre de ceux dont il a été prédit (Isai., LXII) qu'il sera appelé d'un nom nouveau que le Seigneur lui donnera, et ce peuple sera saint. Voilà ce qui a commencé à s'accom-

plir dans la Syrie. Car c'est à Antioche que Pierre et Paul ayant fondé une Eglise, les disciples ont été appelés *chrétiens*.

<sup>2</sup> Psalm. XVIII, 5.

<sup>3</sup> Nous traiterons ailleurs de la succession apostolique de la doctrine de de l'Eglise, 1<sup>re</sup> part., sect. III, ch. V, art. L.

s'exposer à perdre tous leurs biens et leur liberté, ou même pour l'ordinaire à mourir par les plus affreux supplices.

Le nombre de chrétiens de tout âge, de tout sexe et de toute condition qui souffrirent la mort pour la défense de la foi est incalculable. On les chargeait des calomnies les plus atroces; on les condamnait sans les entendre; on joignait l'ignominie aux tourments. Le peuple se faisait un mérite de les dénoncer. Les prêtres des idoles s'acharnaient à leur perte; les princes et les magistrats se faisaient un devoir de les exterminer <sup>1</sup>.

*Combien y eut-il de persécutions et sous quel nom sont-elles désignées?*

Il y en eut dix; elles portent le nom des princes persécuteurs.

Néron, prince débauché et cruel, ouvrit la sanglante carrière des persécutions. Il fit souffrir aux chrétiens les plus horribles tortures. Saint Pierre et saint Paul scellèrent de leur sang la foi qu'ils avaient annoncée aux Gentils.

L'auteur de la seconde persécution fut Domitien. Dans sa haine aveugle contre les disciples de Jésus-Christ, ce prince n'épargna pas même les personnages les plus distingués de l'Empire et ses plus proches parents. Ce qui rendit cette persécution fort célèbre, ce fut le martyre de saint Jean, qui sortit intact d'une chaudière d'huile bouillante où il avait été plongé.

Ce fut sous Trajan qu'éclata la troisième persécution; ce prince, dont l'histoire loue d'ailleurs la clémence, renouvela les édits sanguinaires de ses prédécesseurs. Saint Ignace, évêque d'Antioche, fut une des nombreuses victimes qui confessèrent Jésus-Christ au prix de leur sang.

Marc-Aurèle fut le quatrième prince persécuteur. Opposé aux chrétiens, il lança contre eux les édits de proscription. Bientôt tout l'Empire romain fut inondé du sang des martyrs à qui l'on fit endurer les plus affreux supplices. Saint Polycarpe et la légion fulminante illustrèrent cette persécution.

L'empereur Sévère donna son nom à la cinquième persécution. Parmi les martyrs qui répandirent leur sang pour la foi, on remarque saint Irénée, sainte Perpétue et sainte Félicité.

Le féroce Maximin alluma la sixième persécution. Il donna ordre de rechercher particulièrement les évêques et les prêtres, qu'il fit condamner à mort.

La septième persécution eut lieu sous l'empereur Dèce. Il fit

<sup>1</sup> Voyez l'histoire ecclésiastique de Bossuet, réflexions sur l'Apocalypse, 8, 9, 10; et tous les historiens et de Tertullien, les anciens martyrologes; Tillemont, Histoire des Empe-

publier un édit sanglant qui fut rigoureusement exécuté dans toute l'étendue de l'Empire. On eut recours à tout ce que la barbarie la plus raffinée peut inventer.

L'empereur Valérien attacha son nom à la huitième persécution. Les plus illustres martyrs de cette époque furent saint Laurent et saint Cyprien.

La neuvième persécution, qui fut de courte durée, prit le nom de l'empereur Aurélien. C'est à son règne que l'on rapporte communément le martyre de saint Denis, premier évêque de Paris.

Dioclétien, secondé par Maximien, son collègue, alluma la dixième et dernière persécution. Les historiens ecclésiastiques rapportent que toute la terre fut inondée de sang, depuis l'Orient jusqu'à l'occident, et que les cruautés exercées sur les chrétiens surpassent tout ce qu'on peut en raconter. Saint Quentin et la légion Thébaine donnèrent généreusement leur vie pour la religion de Jésus-Christ.

On pourrait ranger Julien l'Apostat parmi les princes persécuteurs des premiers siècles de l'Eglise. Ce prince, pour détruire la religion chrétienne, n'eut pas recours aux tortures qui font les martyrs dont le sang est une semence féconde de nouveaux chrétiens, mais il employa les séductions, fomenta des divisions entre les catholiques et les hérétiques, et combla de faveurs ceux qui sacrifiaient leur conscience à leur fortune. Dieu qui veille sur son Eglise, mit fin par la mort prématurée de Julien à une persécution plus funeste que la cruauté des Néron et des Dioclétien.

*Pourquoi Dieu permit-il que l'Eglise naissante fût si cruellement persécutée ?*

Il le permit : 1° pour la gloire de Jésus-Christ, à qui tant de milliers de martyrs ont rendu témoignage par leur propre sang ; 2° pour le salut d'une infinité de fidèles, qui se sont ainsi ouvert le ciel par une mort généreuse ; 3° pour étendre dans toutes les parties du monde la connaissance de la religion chrétienne, et en faire éclater la vérité par le témoignage de tant d'illustres martyrs ; 4° pour donner au monde une preuve invincible de la vérité de cette religion, laquelle, sans autres armes que la patience, et sans aucun secours humain, a pu s'établir, se soutenir et s'accroître au milieu des persécutions, malgré toutes les puissances de la terre et de l'enfer, comme si la terre arrosée du sang des martyrs, suivant la pensée de Tertullien, eût enfanté de nouveaux chrétiens <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Tertull., Apolog., c. 50 ; — Voyez le Ps. II : D'où vient ce frémissement des nations, et pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets ? Les rois et les princes de la terre se sont élevés, et ont conspiré contre le Seigneur, et contre celui que le Seigneur a établi roi sur toutes les nations de

*Qui est-ce qui donna le premier la paix à l'Église après tant de persécutions ?*

Ce fut l'empêreur Constantin. Ce prince se préparant à faire la guerre à Maxence, son concurrent, n'avait encore que des sentiments d'estime et de bienveillance pour les chrétiens, sans être chrétien lui-même, lorsque Dieu fit briller dans le ciel à sa vue et à celle de toute son armée, une croix lumineuse avec trois mots grecs qui signifiaient *vainquez par ce signe*. La nuit suivante Jésus-Christ lui ordonna dans un songe de faire représenter dans ses étendards le signe qu'il avait vu. Constantin obéit, et, animé par l'espérance certaine de la victoire, il attaqua et défit son ennemi. Devenu peu de temps après seul maître de l'empire romain, il abrogea tous les édits portés contre les chrétiens : il leur donna la liberté d'élever des temples à Jésus-Christ, et il y contribua lui-même par ses libéralités. Il aida, par son autorité, les évêques à extirper partout l'idolâtrie et l'hérésie, et il combla toute l'Église de ses bienfaits <sup>1</sup>.

*L'Église ne fut-elle plus persécutée ?*

Après la mort de Constantius, fils de Constantin, Julien, neveu de Constantin par sa mère, nommé l'Apostat parce qu'après avoir professé la religion chrétienne il l'abandonna, renouvela, dans le sens que nous venons de dire, les anciennes persécutions. Elles ne finirent pas même à sa mort, parce que, suivant la prédiction de Jésus-Christ, et les conseils de la sagesse divine, l'Église être toujours persécutée et le sera jusqu'à la fin du monde, que pourtant les portes de l'enfer, c'est-à-dire toutes les puissances des ténèbres, puissent jamais prévaloir contre elle <sup>2</sup>.

*Outre ces persécutions extérieures, quelles autres persécutions l'Église a-t-elle toujours eues à souffrir ?*

Elle a souffert des persécutions intestines de la part de ses enfants rebelles, qu'on appelle *hérétiques*. Elle en aura même toujours, selon l'oracle de Jésus-Christ, et ces persécutions sont sans doute pour elle plus fâcheuses que les autres ; puisque celles des tyrans faisaient un grand nombre de saints et de martyrs, au

l'univers. Ils ont dit : Brisons les chaînes que l'on nous donne, secouons le joug de la nouvelle loi qu'on nous impose. Mais celui qui habite dans le ciel méprisera leurs vains efforts, etc. — Isai., LX, 14 : Les enfants de ceux qui vous ont humilié, courberont la tête devant vous ; tous vos ennemis adoreront les vestiges de vos pas et vous appelleront la cité du Seigneur a citadelle du Saint d'Israël. Parce

que vous avez été sans défense, haïe et abandonnée, je vous rendrai la gloire des siècles et la joie des peuples de génération en génération, etc.

<sup>1</sup> Εν τούτω νικᾷ. Voyez l'histoire des Empereurs de Tillemont, l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, l'histoire de Constantin du père Bernard, Théatin.

<sup>2</sup> Voyez les auteurs cités ci-dessus ; — Matth., XVI, 18.

lieu que celles des hérétiques causent la perte d'une infinité d'âmes.

### CHAPITRE XIII.

#### DES HÉRÉSIES.

*Quelles sont les principales hérésies qui ont affligé l'Eglise ?*

Le nombre en est si grand, qu'il n'appartient qu'à l'histoire ecclésiastique d'en rapporter le détail. Ainsi, nous nous bornerons à en donner ici une idée générale, et nous nous contenterons aussi de citer en général les auteurs qui en ont parlé, pour ne pas charger les marges d'un grand nombre de citations qu'il faudrait répéter souvent <sup>1</sup>.

#### Hérésies du premier siècle.

Le premier, le chef, et pour ainsi dire le père de tous les hérétiques, après le démon, a été *Simon*, surnommé le *Magicien*, Samaritain et grand imposteur qui, après avoir été baptisé par le diacre saint Philippe, voyant le pouvoir que les apôtres avaient de faire descendre le Saint-Esprit sur les nouveaux baptisés, voulut acheter le même pouvoir à prix d'argent. Ayant été vivement repris par saint Pierre, il renonça à la foi chrétienne, et essaya de se faire passer lui-même pour un nouveau Messie qui, après avoir conversé entre les Juifs, comme le Fils, et à Samarie comme le Père, se montrait aux autres nations comme le Saint-Esprit. Il menait partout avec lui une femme, nommée Héléne, qu'il faisait passer pour la première conception de son entendement, et la mère de toutes les intelligences créées. Il ne reconnaissait aucune loi divine. Il rejetait l'Ancien Testament; il niait la résurrection de la chair. Ménandre succéda à Simon-le-Magicien, dont il avait été disciple, et continua à enseigner les mêmes erreurs.

*Cérinthe* osa résister souvent aux apôtres, et soutenir que la Divinité était partagée en diverses puissances séparées. Il voulait qu'on joignît l'ancienne loi à l'Evangile et la circoncision au baptême. Il disait que Jésus n'était qu'un pur homme né de

<sup>1</sup> Voyez S. Iren. adv. hæres.; — Vide etiam Socrat., Sozomen, Theodoret., et inter recentiores Dion. Petavium, Nat. Alexandrum, Thesaurum hæres.; — S. Aug., lib. de hæres.; — cathol. Coccii.

Joseph et de Marie, seulement devenu le Christ lorsque le Saint-Esprit descendit sur lui aux bords du Jourdain; que Jésus était mort et ressuscité; mais que le Christ, sans avoir souffert aucune peine, était remonté dans le sein de Dieu; et quelques-uns ajoutent qu'il croyait que Jésus n'était pas ressuscité, mais qu'il ressusciterait. Il rejetait les livres sacrés du Nouveau Testament. Il honorait singulièrement le perfide Judas, qui avait trahi Jésus-Christ. Il baptisait morts ceux qui ne l'avaient pas été de leur vivant. Il publiait de fausses révélations qu'il prétendait lui être faites par un ange. Il enseignait que, après la résurrection, Jésus-Christ règnerait sur la terre pendant mille ans avec les élus qui passeraient tout ce temps dans les voluptés charnelles : c'est de là qu'on a donné aux partisans de cette erreur le nom de *Kiliastes* ou de *Millénaires*.

Ebion et les Ebionites suivirent les traces de ces premiers hérésiarques. Ils joignaient à la religion chrétienne les pratiques de l'ancienne loi, l'observation du sabbat à celle du dimanche. Ils n'admettaient que l'Évangile de saint Matthieu. Ils ne reconnaissaient pour prophètes qu'Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, Aaron et Jésus, qu'ils ne croyaient être rien de plus que les anciens prophètes. Ils publiaient de faux actes des apôtres. Ils usaient de bains superstitieux et de mystères qu'ils avaient imaginés. Ils contraignaient les jeunes gens de se marier avant l'âge nubile, et permettaient le divorce jusqu'à sept fois.

Les Nicolaïtes, disciples de Nicolas, que quelques-uns prétendent, contre le sentiment d'autres auteurs, avoir été l'un des sept diacres dont il est fait mention dans les Actes des Apôtres, enseignaient à pratiquer toutes sortes d'impuretés, et débitaient sur la création du monde et certaines productions du Saint-Esprit beaucoup d'extravagances qui ne méritent pas d'être rapportées.

#### Hérésies du second siècle.

Le second siècle de l'Église fut encore plus fécond en hérétiques que le premier. *Saturnin* adopta les erreurs de Simon-le-Magicien, et y ajouta beaucoup d'autres dogmes également impies. Il fut le premier des hérésiarques qui condamna le mariage. Ses disciples s'abstenaient de manger de tout ce qui avait eu vie, pour se faire estimer par cette austérité.

Basilides, disciple de Ménandre et de Simon-le-Magicien, enseigna les mêmes erreurs que ses maîtres, et en imagina de nouvelles sur la Divinité, sur la création des anges et sur celle du monde. Il niait la vérité de l'incarnation du Verbe, et la résurrection des corps. Il ne reconnaissait d'autre punition des péchés

que la transmigration des âmes en d'autres corps, opinion qu'il avait adoptée de Pythagore.

Les Helcéséens ou Helcésaïtes, disciples d'un faux prophète nommé Elxaï, ne reconnaissaient point la divinité de Jésus-Christ et mettaient le Saint-Esprit au nombre des créatures. Ils pratiquaient aussi diverses superstitions païennes.

Carpocrates ne regardait Jésus-Christ que comme un pur homme né de Joseph et de Marie. Il ne connaissait de vice et de vertu, de bien et de mal que dans l'opinion des hommes, et conséquemment à ce principe il permettait à ses disciples toutes sortes d'infamies en tout genre. Il croyait aussi à la métempsychose.

Mais les Gnostiques surpassent tous leurs prédécesseurs en toutes sortes d'abominations, dont le seul récit ferait horreur. Ils prétendaient que Jésus-Christ n'avait eu que l'apparence d'un homme et non la réalité. Ils niaient la résurrection des corps. Ils condamnaient la vie monastique, le jeûne, le martyre et la procréation des enfants. Mais ils firent surtout un tort infini à l'Eglise, en ce que, comme ils portaient le nom de chrétiens, les païens attribuaient à tous les chrétiens leurs pratiques infâmes, et ajoutaient ainsi la calomnie à la persécution.

Cerdon enseignait que le Dieu de l'ancienne loi n'était pas le Père de Jésus-Christ, parce que ce Dieu était connu, au lieu que le Père de Jésus-Christ était inconnu ; que le premier était juste et sévère, au lieu que le second était bon et miséricordieux ; que Jésus-Christ n'avait été homme qu'en apparence, et qu'il n'était pas né de la vierge Marie. Il ne recevait que l'Evangile de saint Luc, et seulement en partie.

Marcion ajouta aux erreurs précédentes sur Jésus-Christ, sur la résurrection des corps et la métempsychose quelques opinions particulières également absurdes et impies. Il admettait deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais qui avait créé le monde, et deux Christs, l'un qui avait paru sous l'empire de Tibère, et l'autre qui devait venir. Il prétendait que Caïn, Esaü, Coré, Datan et Abiron, les Sodomistes et les nations qui n'avaient pas reconnu le Dieu des Juifs étaient sauvés, et il soutenait au contraire qu'Abel, Enoch, Abraham et les autres patriarches et anciens prophètes étaient damnés parce qu'ils avaient reconnu le Dieu des Juifs. Il rejetait l'Ancien Testament comme l'ouvrage du Dieu mauvais. Il ne recevait que l'Evangile de saint Luc et quelques épîtres de saint Paul. Il altérait la forme du baptême, et en conférait trois à ses disciples. Il baptisait aussi les vivants pour les morts ; mais il refusait le baptême aux personnes mariées, parce

qu'il condamnait le mariage. Apelles fut un de ses plus célèbres disciples.

Valentin publia un système extravagant qu'il avait tiré de l'Orient et des poètes grecs, et dont le détail excite également le mépris et l'indignation. Il admettait jusqu'à trente dieux qu'il appelait *Eons*, engendrés les uns des autres, et ayant divers attributs. Ses sectateurs se vantaient d'être *spirituels* et parfaits, et en cette qualité se permettaient toutes sortes de pratiques infâmes et même païennes.

Tatien fut le chef de la secte des Encratites, secte impie et ridicule qui, entre autres erreurs, condamnait le mariage et adoptait une partie des rêveries de Valentin.

A ceux-ci succéda Montan, qui, secondé de deux femmes débauchées contrefaisant les prophétesses, séduisait ses sectateurs par de magnifiques promesses. Ses disciples, surnommés Cataphrygiens, du nom de leur pays, et d'autres appelés par la même raison Pépuziens, l'adoraient comme le Paraclet et donnèrent dans diverses erreurs sur le mariage, le pardon des péchés, et quelques autres dogmes de la foi catholique. Le célèbre Tertullien eut le malheur de se laisser séduire par l'austérité affectée et les apparences de leur fausse vertu.

Bardesanes fut dans le même siècle un second exemple de ces chutes déplorables, qui doivent faire trembler ceux que la science enfle. Après avoir courageusement confessé le nom de Jésus-Christ et défendu par ses écrits la foi catholique, il ne put se détacher de quelques erreurs qu'il avait apprises dans l'école de Valentin dont il avait été disciple, et il mourut hérétique.

Deux Théodotes, l'un surnommé le Corroyeur, l'autre le Banquier, osèrent nier la divinité de Jésus-Christ. Artemon imita leur impiété. Les disciples du second furent appelés Melchisédeciens, parce qu'ils enseignaient, d'après leur maître, que Jésus-Christ était inférieur à Melchisédech, abusant du psaume où il est dit : « Vous êtes prêtre pour toute l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech. »

Les Adamites eurent pour chef Prodicus, sorti de l'école infâme des Gnostiques. Ils pratiquaient dans leurs assemblées tout ce qu'il y a de plus capable de révolter la pudeur.

Euphrates fut chef des Ophites, ainsi nommés parce qu'ils adoraient un serpent qu'ils nourrissaient, persuadés que c'était Jésus-Christ même qui, sous cette forme, avait autrefois séduit Adam et Eve, et qui paraissait encore sous la même forme lorsque, par leurs enchantements, ils l'appelaient pour sanctifier des pains, qu'ils appelaient sacrilègement l'Eucharistie.

Hermogènes, entre autres erreurs, enseigna que la matière n'avait point eu de commencement et était éternelle comme Dieu même.

Hérésies du troisième siècle.

Entre autres hérétiques du troisième siècle, certains Arabes nièrent l'immortalité de l'âme, prétendant qu'elle mourait avec le corps et qu'elle ressusciterait avec lui. Ils furent condamnés dans un concile d'Arabie et réfutés par Origène.

Le schisme et l'hérésie des Novatiens firent plus d'éclat. Novatien, homme factieux et turbulent, commença par se faire élire pape, tandis que saint Corneille, qui avait été canoniquement élu, occupait le siège pontifical. Devenu schismatique et anti-pape, il ajouta l'hérésie à son crime en enseignant diverses erreurs, par exemple, que l'Eglise n'avait pas le pouvoir de remettre les grands péchés commis après le baptême. Il condamnait, outre cela, les secondes noces, et rebaptisait ceux qui embrassaient sa secte. Saint Corneille s'opposa avec fermeté aux entreprises de ce novateur, et tint à Rome un concile de soixante évêques où Novatien et ses sectateurs furent condamnés. Ils le furent encore dans deux autres conciles tenus, l'un en Italie, l'autre en Afrique. Saint Cyprien fit surtout éclater son zèle dans cette occasion par les divers écrits qu'il composa pour ramener les schismatiques à l'unité catholique.

Praxéas et Noëtus combattirent le dogme de la Trinité, enseignant que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'étaient qu'une seule personne, comme ils n'étaient qu'un seul Dieu, d'où il s'ensuivait que le Père et le Saint-Esprit s'étaient incarnés comme le Fils, et avaient souffert pour nous. Sabellius adopta leur erreur et la publia, en y faisant seulement quelque changement, et ce fut de son nom que les partisans de cette secte antitrinitaire furent appelés Sabelliens. Paul de Samosate, évêque d'Antioche, fut un des plus célèbres défenseurs du sabellianisme, qu'il expliqua aussi à sa façon; et ses disciples furent appelés Paulianistes ou Pauliens. Il fut condamné dans deux conciles tenus à Antioche.

Les Manichéens, célèbres sectaires du même siècle, furent ainsi nommés de Manès qui, de vil esclave devenu faux docteur, fut le premier qui accrédita cette infâme secte. Leur fondamentale erreur consistait à admettre deux premiers principes contraires l'un à l'autre, et également éternels, dont l'un était le principe de tout bien, et l'autre le principe de tout mal, et à supposer que le bien et le mal étaient deux natures et deux substances réelles produites séparément par ces deux principes opposés. La chair

était, selon eux, une production du mauvais principe, et pour cette raison ils l'avaient en horreur jusqu'à détester les reliques des saints, refuser de croire que Jésus-Christ eût une chair véritable, et condamner le mariage. A ce système impie ils ajoutèrent beaucoup d'erreurs particulières, sur le libre arbitre, sur la nécessité de la foi, la transmigraton des âmes en divers corps, sur l'essence et la substance divine, avec beaucoup d'extravagances et d'infâmes usages qui font horreur. Saint Augustin, avant sa conversion au christianisme, eut le malheur de demeurer pendant neuf ans attaché à cette secte ; mais en ayant reconnu l'illusion et l'impiété, il employa dans la suite à la combattre tout ce qu'il avait de zèle et de talent, et c'est l'objet d'une grande partie des ouvrages qui nous restent de lui.

Origène, ce même Origène dont on a recueilli bon nombre d'ouvrages parmi ceux des SS. PP., fils d'un martyr, après avoir lui-même beaucoup souffert pour la foi et combattu avec succès divers hérétiques, séduit par les principes de la philosophie de Pythagore et de Platon, enseigna plusieurs erreurs, et est compté parmi les hérétiques, quoiqu'il ne soit pas certain qu'il ait réellement enseigné toutes les hérésies qu'on lui impute. Les principales erreurs qu'on lui attribue sont : que le Fils de Dieu est inférieur à son Père et le Saint-Esprit inférieur à l'un et à l'autre ; que les âmes des hommes ont été créées avant leur corps, et que c'étaient auparavant des vertus célestes qui, dégradées par le péché, sont devenues des âmes humaines, et ont été, en punition de leur crime, enfermées dans des corps comme dans une prison. Selon lui, l'âme de Jésus-Christ avait pareillement existé et été unie au Verbe avant l'Incarnation ; Jésus-Christ devait racheter et sauver les démons ; les peines de l'enfer ne devaient pas être éternelles, et la félicité des saints finirait aussi lorsque leurs âmes, retombant dans le péché, seraient unies à de nouveaux corps ; les corps auxquels nos âmes seront unies à la résurrection doivent être sphériques, parce que c'est la figure la plus parfaite et la plus convenable aux corps célestes. Il disait encore que le feu de l'enfer n'était qu'une expression allégorique pour signifier les remords de la conscience ; que les astres étaient animés, qu'ils connaissaient et priaient Dieu, qu'ils pouvaient pécher et qu'ils seraient jugés ; que ce monde-ci serait suivi d'une succession d'autres mondes ; que tout ce que Moïse rapporte du Paradis terrestre est une allégorie ; que nos âmes recevaient les dons de la grâce dans la proportion des mérites qu'elles avaient acquis avant leur union avec des corps, et de ceux qu'elles acquerraient dans cette vie par l'usage de leur libre

arbitre ; opinion qui a servi de fondement au Pélagianisme. Telles sont les erreurs attribuées à Origène, soit qu'il les ait toutes enseignées, comme plusieurs Pères de l'Eglise l'en accusent, soit que ses disciples les aient insérées dans ses ouvrages pour les accréditer par l'autorité d'un nom si célèbre, comme quelques théologiens se le persuadent. Ces diverses erreurs ont été solidement réfutées par les SS. PP., et surtout par saint Jérôme et saint Epiphane. Divers conciles généraux et particuliers les ont aussi condamnées, entre autres le cinquième concile général tenu à Constantinople.

#### Hérésies du quatrième siècle.

Le quatrième siècle fut, depuis la naissance de l'Eglise, celui où elle fut le plus agitée par les troubles qu'y excitèrent le schisme et l'hérésie. Le schisme des Donatistes troubla toute l'Eglise d'Afrique, et fut en grande partie causé par la colère plus ou moins motivée d'une femme. Elle ne voulut pas reconnaître Cécilien, élu évêque de Carthage, et elle entraîna beaucoup de monde dans son parti. Les schismatiques furent nommés Donatistes, du nom de Donat, évêque intrus qui prétendait occuper le siège de Carthage. Ses sectateurs tombèrent bientôt du schisme dans l'hérésie, et enseignèrent entre autres erreurs que l'Eglise ayant cessé dans tout le reste du monde, ne subsistait plus qu'en Afrique dans leur seule secte. Suivant ce principe, ils rebaptisaient ceux qui embrassaient leur parti, ils usurpaient les églises, profanaient les vases sacrés, renversaient les autels des catholiques et leur faisaient supporter beaucoup de mauvais traitements par leur faux zèle, qui était une vraie fureur. Ils furent condamnés dans un concile tenu à Rome, dans un autre concile tenu à Arles, et enfin dans une assemblée convoquée à Carthage, où les évêques donatistes se virent confondus par les évêques catholiques, en sorte qu'un grand nombre rentra dans le sein de l'unité ; mais la plupart s'obstinèrent dans leur révolte contre l'Eglise, et ce parti rebelle, quoique affaibli, subsista encore longtemps après et jusqu'au pontificat de saint Grégoire-le-Grand. Saint Optat de Milève et saint Augustin sont ceux des SS. PP. qui se sont le plus distingués par leur zèle et leurs écrits contre les Donatistes.

Tandis que les Donatistes troublaient ainsi l'Eglise, les Ariens excitèrent contre elle une tempête furieuse qui l'aurait infailliblement fait périr, si elle n'avait été fondée sur la pierre ferme. Arius, prêtre d'Alexandrie, homme ambitieux, factieux et turbulent, piqué de jalousie contre saint Alexandre, son évêque, le contredît publiquement, un jour que ce saint prélat expliquait

dans une assemblée le mystère adorable de la sainte Trinité. Le novateur osa soutenir que Dieu le Père était seul vrai Dieu éternel, et que le Fils n'était qu'une créature, quoique différente des autres créatures, et nullement *consubstantiel* au Père. Telle fut la première déclaration d'Arius, à laquelle il ajouta ensuite que Jésus-Christ n'avait eu d'autre âme que le Verbe divin qui s'était uni à son corps. Il changea aussi l'hymne qui est en usage dans l'Eglise pour honorer la sainte Trinité, en disant : *Gloire au Père, par le Fils, dans le Saint-Esprit*. Ce dangereux hérétique ayant d'abord séduit quelques prêtres et quelques évêques, saint Alexandre assembla un concile et condamna les nouveaux sectaires. Arius s'enfuit d'Alexandrie, et semant l'erreur partout où il portait ses pas, gagna à son parti un grand nombre d'évêques. La secte se multiplia de plus en plus. Elle employait tour à tour l'artifice, la supercherie, la calomnie, pour se maintenir et se fortifier, et comme elle troublait tout l'empire, le grand Constantin, qui régnait alors, fit assembler le célèbre concile de Nicée où Arius et tous ses sectateurs furent de nouveau frappés d'anathème. Ce jugement solennel de l'Eglise fut appuyé de l'autorité impériale par un édit qui proscrivait Arius et ses disciples, et qui condamnait ses ouvrages au feu. Mais Constance, sœur de Constantin, obtint sa grâce, et l'empereur lui-même, trompé par des professions de foi équivoques et captieuses, ordonna à saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, de recevoir Arius dans son église. Ce fut inutilement. Ce savant et généreux défenseur de la foi catholique, convaincu de la perfidie d'Arius, fut toujours inflexible, malgré toutes les persécutions qu'on lui suscita. Enfin l'empereur, obsédé par les partisans d'Arius, dont sa cour était remplie, appela ce perfide à Constantinople, et en conséquence du jugement d'une assemblée d'évêques où les Ariens prévalaient, l'hérésie allait triompher lorsque Dieu frappa Arius d'une mort subite et honteuse, au moment où il se préparait à entrer dans l'Eglise comme en triomphe. Un coup si marqué de la justice divine ne ramena pas les sectaires à la vérité. Ils continuèrent encore leurs cabales, leurs artifices, et les plus cruelles persécutions contre saint Athanase, qu'ils regardaient comme leur plus redoutable ennemi, et contre tous les catholiques. Ils tinrent divers conciliabules pour autoriser leur impiété. Les empereurs les favorisèrent et employèrent toute leur puissance pour entraîner toute l'Eglise dans l'hérésie, de sorte que c'est un miracle sensible de la divine Providence, qu'elle n'ait pas en effet succombé sous tant d'efforts. Dans l'espace de temps que cette hérésie régna, elle se partagea en trois sectes : les Eunomiens, qui soutenaient

l'arianisme tout pur ; les Semiariens, qui ne voulant point admettre l'expression définitive de *consubstantiel*, employaient celle de *semblable en substance* ; et enfin les Acaciens, qui admettaient aussi une ressemblance du Fils au Père, mais non l'identité de substance.

Photin et les Photiniens ses disciples nièrent le dogme de la sainte Trinité comme les Sabelliens, et ils ne reconnaissaient dans Jésus-Christ qu'un pur homme. Ils furent condamnés dans un concile de Milan et dans un autre concile à Syrmium.

Macédonius, autre chef d'une secte arienne, niait principalement la divinité du Saint-Esprit qu'il prétendait n'être qu'une créature inférieure et subordonnée au Père et au Fils. Il fut condamné dans le premier concile général de Constantinople.

Les Apollinaristes, disciples d'Apollinaire, forcés d'admettre dans Jésus-Christ une âme humaine, se retranchèrent à n'y reconnaître que la partie de l'âme qui est vivifiante ou animale <sup>1</sup>, sans la partie intelligente, prétendant que le Verbe faisait dans Jésus-Christ les fonctions de cette dernière partie. Ils croyaient encore que le corps de Jésus-Christ était consubstantiel à sa divinité, d'où il s'ensuivait que la Divinité était passible. Selon eux, ce n'était point dans le sein de la sainte Vierge que le Verbe s'était incarné, mais il avait apporté du ciel le corps auquel il était uni, et par cette union il était changé en chair. Ils niaient aussi l'égalité des personnes dans la sainte Trinité, et assuraient qu'après le jugement dernier les saints règneraient mille ans sur la terre avec Jésus-Christ, erreurs qu'ils avaient adoptées de Cérinthe. Ils furent condamnés dans un concile romain sous le pape Damase.

Les Aériens, ainsi appelés d'Aërius, prêtre de Sébaste, ajoutèrent à l'arianisme diverses erreurs dont quelques-unes ont été renouvelées dans ces derniers temps : que les prêtres étaient égaux aux évêques ; qu'il ne fallait point prier pour les morts, ni observer les jeûnes prescrits par l'Eglise.

Les Messaliens, autrement appelés les Euchites, disaient que la prière était plus efficace que le baptême même pour effacer les péchés, et ne pratiquaient aucun autre exercice de religion, ce qui leur fit donner le nom d'Euchites, qui signifie *adonnés à la prière*. Ils croyaient être inspirés de Dieu, et voir de leurs yeux les trois personnes de la sainte Trinité ; et comme le temps qu'ils employaient à la prière ne leur permettait pas de travailler, ils demandaient l'aumône pour subsister, ne voulant d'ailleurs rien posséder sur la terre.

<sup>1</sup> Il faut observer que c'est un lan- les catholiques n'ont jamais fait dans  
gage hérétique qu'on rapporte ici, car l'âme cette distinction de parties.

Priscillien, homme d'esprit, éloquent, riche et de qualité, fut en Espagne le chef de la secte des Priscillianistes qui y causa de grands désordres. Cette hérésie fut un mélange des erreurs des Gnostiques, des Manichéens, de Paul de Samosate, de Photin et d'autres hérétiques que nous avons déjà fait connaître. Déjà quelques évêques, beaucoup de prêtres et de moines et un grand nombre de femmes avaient embrassé cette infâme secte, et toute l'Espagne était menacée d'en être infectée, lorsque les évêques catholiques en ayant été avertis songèrent à en arrêter les progrès. On tint à Sarragosse un célèbre concile où les évêques d'Aquitaine furent aussi appelés, et on y condamna l'erreur et les principaux chefs du parti; et l'autorité séculière étant ensuite intervenue, Priscillien et ses fauteurs furent condamnés à la mort. La même hérésie fut encore proscrite par deux conciles tenus à Tolède.

Dans le même siècle un nommé Helvidius, homme sans naissance et sans lettres, avança dans un livre de sa façon, que la sainte Vierge, après la naissance de Jésus-Christ, ne conserva pas sa virginité et eut des enfants de Joseph. Les Collyridiens, en Arabie, portant au contraire trop loin l'honneur et le respect qui est dû à la Mère de Dieu, enseignèrent qu'il fallait l'adorer comme Dieu même, et c'étaient des femmes qui étaient les prêtresses de ce culte. Saint Jérôme écrivit contre le premier et saint Epiphane a réfuté les seconds.

Enfin Jovinien, moine de Milan, combattit le mérite de la virginité et du célibat, et celui du jeûne et de l'abstinence. Il enseigna de plus que les fidèles qui avaient reçu la plénitude de la foi par la grâce du baptême ne pouvaient plus pécher; que tous les péchés étaient égaux, et que la sainte Vierge n'avait pas conservé sa virginité en devenant mère de Jésus-Christ. Cet hérétique fut condamné avec tous ses adhérents par le pape Sirice, et à Milan, dans un concile tenu par saint Ambroise.

#### Hérésies du cinquième siècle.

Vigilance, prêtre de Barcelone, entreprit au commencement du cinquième siècle de fonder une nouvelle secte, mais il eut peu de succès. Saint Jérôme s'éleva contre lui avec un zèle plein de force et de lumière qui dissipa l'erreur et l'empêcha de s'étendre. Elle a été plus favorablement accueillie dans ces derniers temps par Luther et Calvin qui n'ont pas rougi d'adopter des opinions proscrites depuis si longtemps par l'Eglise et méprisées des fidèles. C'est de ce faux docteur qu'ils apprirent à condamner le culte qu'on rend aux reliques des martyrs, l'invocation des saints, les

offices de l'Eglise, la continence des vierges, le célibat des prêtres, l'état monastique.

L'hérésie pélagienne fit beaucoup plus de bruit et de progrès. Origène, Théodore de Mopsueste et, selon quelques-uns, Rufin en avaient jeté les fondements ; mais Pélage, moine écossais ou breton, s'en fit ouvertement le chef, et lui donna son nom. Les principaux défenseurs de la nouvelle secte furent le moine Célestius et Julien, évêque d'Eclane. Voici leurs principales erreurs : que nos premiers parents ont été créés mortels indépendamment de leur péché ; qu'en désobéissant à Dieu ils n'ont nui qu'à eux seuls ; qu'il n'y a point par conséquent de péché originel, ni aucune des suites qu'on lui attribue ; que nous ne participons au péché de notre premier père qu'autant que nous imitons sa désobéissance ; que les enfants conséquemment naissent dans le même état d'innocence où était Adam avant son péché ; qu'ainsi le baptême n'est nécessaire aux enfants que pour les sanctifier en Jésus-Christ, et pour les rendre fils adoptifs de Dieu et héritiers du royaume céleste, et nullement pour effacer aucun péché ; qu'à la vérité les enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême sont exclus du royaume de Dieu, mais qu'ils ne seront pas privés d'une vie éternelle et heureuse ; que par le péché du premier homme notre libre arbitre non-seulement n'a rien perdu d'essentiel, mais n'a même souffert aucun affaiblissement, en sorte que l'homme dans l'état présent n'a pas besoin d'une grâce différente de celle qu'il avait dans l'état d'innocence ; qu'il est au pouvoir de l'homme, sans le secours d'aucune grâce surnaturelle, d'éviter tout péché et de mériter le ciel ; que les infidèles mêmes par les seules forces de leur volonté et de leur libre arbitre peuvent avoir assez de vertus pour être justes, et par conséquent pour faire leur salut ; qu'il n'y a d'autre grâce actuelle que les dons naturels qu'on apporte en naissant, la loi et la doctrine chrétienne, la prédication de l'Evangile, l'incarnation et la passion de Jésus-Christ ; ou que si Dieu donne quelque grâce intérieure, ce n'est que pour faciliter à l'homme l'accomplissement des commandements ; que la grâce intérieure éclaire seulement l'esprit, sans donner aucun mouvement à la volonté ; que l'homme peut la mériter par ses propres forces et par l'usage de sa liberté ; que l'ignorance et l'oubli ne sont jamais des péchés, ni des causes du péché. Voilà en général quel était le système impie de Pélage et de Célestius. Ils furent solennellement condamnés dans divers conciles tenus à Carthage, à Diospolis, à Milève, et par les papes Innocent I, ~~Rozius~~ et Célestin I. Saint Jérôme et divers écrivains ecclésiastiques réfutèrent leurs erreurs. Saint Augustin entre

autres signala son zèle pour défendre contre ces dangereux novateurs la grâce de Jésus-Christ et la foi catholique. C'est l'objet d'une grande partie des ouvrages que nous avons de lui et qui lui ont mérité le nom de docteur et de défenseur de la grâce.

Les Sémipélagiens, forcés d'abandonner les erreurs capitales de Pélagé, reconnurent le péché originel et admirèrent la nécessité de la grâce pour faire des œuvres chrétiennes et méritoires du salut; mais ils prétendirent que notre volonté prévenait la grâce, au lieu que c'est la grâce qui la prévient, et qu'ainsi l'homme pouvait par ses propres forces mériter la première grâce et la foi, et poser pour ainsi dire le premier fondement de son salut. Ils ne regardaient pas non plus la persévérance finale comme un don de Dieu et une grâce particulière. Ils furent réfutés par saint Prospère, disciple de saint Augustin, par saint Fulgence et plusieurs auteurs, zélés défenseurs de la foi, et condamnés dans le second concile d'Orange et dans un concile de Valence, et par les papes.

Les Prédestinatiens, abusant des ouvrages de saint Augustin, dont ils n'entendaient pas le vrai sens, tombèrent dans une extrême opposée, donnèrent tout à la volonté de Dieu et rien à la volonté de l'homme, et prétendirent que l'homme ne coopérait point à la grâce; que par le péché d'Adam il avait entièrement perdu son libre arbitre; que Jésus-Christ n'était pas mort pour tous les hommes; que Dieu ne voulait pas sincèrement le salut de tous, ayant prédestiné les uns au salut éternel, les autres à la damnation, de manière que, quoique l'homme pût faire, il était sauvé ou damné par la seule volonté de Dieu.

Ces diverses erreurs ne troublèrent qu'une partie de l'Occident; mais dans le même temps Nestorius, patriarche de Constantinople, excita dans l'Eglise d'Orient des troubles beaucoup plus grands par les dogmes impies qu'il enseigna sur l'incarnation du Verbe et la maternité divine de la sainte Vierge. Ce fut à l'école de Théodore de Mopsueste où, comme dans une source empoisonnée, il puisa l'erreur. Il avait d'ailleurs les talents les plus propres à l'accréditer, joints à un extérieur modeste et mortifié qui lui attirait une grande réputation de sainteté, et pour mieux écarter tout soupçon de mauvaise doctrine, il affecta un grand zèle contre les Ariens et tous les hérétiques. Il enseigna deux principales erreurs: la première, que le Christ formé dans le sein de Marie, et le Verbe, fils unique de Dieu, étaient deux personnes différentes, en sorte que le Verbe ne s'était point incarné, mais avait simplement habité dans le Christ comme dans son temple, d'où il s'ensuivait qu'on ne pouvait pas dire que Dieu fût né; qu'il eût souffert, et qu'il fût mort pour nous. De cette première

erreur il en déduisait une seconde, à savoir que la sainte Vierge n'était pas mère de Dieu, mais seulement mère du Christ. Nestorius ne se contenta pas d'enseigner ces erreurs dans son église, il tâcha encore d'en infecter l'Égypte, et de prévenir le pape Célestin en sa faveur ; mais outre les fortes oppositions qu'il trouva dans son clergé même, saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, entreprit hautement la défense de la foi catholique ; l'empereur Théodose-le-Jeune fit assembler à Ephèse un grand concile ; et là, malgré la mauvaise foi, les violences et le crédit de ses partisans, Nestorius fut solennellement condamné et déposé, sentence que l'empereur fit exécuter, avec un édit qui condamnait au feu tous les ouvrages de cet infâme hérétique. Cette malheureuse secte n'a pas laissé de subsister jusqu'à nos jours, et elle infecte encore aujourd'hui une partie considérable de l'Église orientale.

Eutychès, prêtre et abbé d'un célèbre monastère de Constantinople, après avoir combattu avec beaucoup de zèle contre l'hérésie de Nestorius, devint lui-même hérétique et chef de secte, moins par mauvaise volonté que par ignorance et obstination. Comme l'Église avait décidé contre Nestorius qu'il n'y avait qu'une personne en Jésus-Christ, Eutychès s'imagina qu'il n'y avait aussi qu'une nature, supposant que la nature divine et la nature humaine, qui étaient différentes avant l'union hypostatique, s'étaient confondues ensemble par cette union, pour ne faire qu'une seule et unique nature ; d'où il s'ensuivait que Jésus-Christ n'était pas selon la chair semblable aux autres hommes. Flavien, patriarche de Constantinople, après d'inutiles efforts pour le ramener à la vérité, le condamna dans deux synodes. Eutychès trouva de puissants protecteurs à la cour de Théodose-le-Jeune. Dioscore, patriarche d'Alexandrie, prit son parti et assembla à Ephèse un faux concile où il prétendit justifier et rétablir Eutychès et déposer Flavien ; mais le pape saint Léon, ayant pris connaissance de l'affaire, et le célèbre concile de Calcédoine, assemblé par les soins de l'empereur Marcien, condamnèrent de nouveau Eutychès, Dioscore et tous leurs sectateurs. Cette hérésie subsiste encore dans une grande partie de l'Égypte.

Les Acéphales et les Théopaschites firent deux branches entées sur l'Eutychianisme. Les premiers furent ainsi nommés parce qu'ils ne reconnaissaient aucun chef. Cette indépendance produisit dans la secte beaucoup d'erreurs particulières que chacun ajoutait selon sa volonté aux erreurs communes. On les appela aussi Monophysites, parce qu'ils ne reconnaissaient, comme tous les Eutychiens, qu'une seule nature en Jésus-Christ. Les Théo-

paschites furent ainsi appelés, parce que croyant que Jésus-Christ n'avait point eu un corps comme le nôtre, mais un corps incorruptible et céleste, changé en nature divine, ils concluaient que c'était la Divinité même qui avait souffert dans Jésus-Christ et qui avait été crucifiée et ensevelie. Une erreur si absurde infecte encore aujourd'hui une grande partie de l'Eglise arménienne.

Hérésies du sixième siècle et des suivants.

Dans le sixième siècle et les suivants, l'Eglise fut souvent agitée de divers troubles assez considérables. Il y eut aussi toujours un assez grand nombre d'hérétiques ; mais il y eut peu d'hérésies nouvelles ; presque toutes les sectes qui se formèrent ne firent que copier les anciennes, ou se contentèrent d'y faire quelque changement. C'est ce qui fait que nous donnerons désormais moins d'étendue à cette matière pour ne pas répéter tant d'horreurs dont il serait à souhaiter qu'on eût perdu jusqu'au souvenir.

Dans le sixième siècle quelques disputes qui s'élevèrent sur la nature du corps et de l'âme de Jésus-Christ produisirent deux sectes, dont l'une croyait que c'était seulement en apparence que le corps de Jésus-Christ, dans sa vie mortelle, s'affaiblissait et semblait souffrir de la faim et de la soif et avoir besoin de nourriture pour réparer ses forces. L'autre, qu'on nomma des Agnoètes, prétendait que Jésus-Christ, véritablement sujet aux infirmités corporelles, avait été de même sujet, comme tous les autres hommes, à l'ignorance. Les Trithéites, secte eutychienne, entraînés par les conséquences qui suivaient nécessairement de leurs faux principes, disaient qu'il y a trois natures en Dieu, ce qui supposait trois dieux et leur fit donner le nom de Trithéites.

Dans le septième siècle on nomma Monothélites des hérétiques qui, admettant deux natures en Jésus-Christ, n'admettaient cependant qu'une action ou opération et une volonté, à savoir l'action et la volonté divine dans l'homme et par l'homme, au lieu que l'Eglise a toujours reconnu dans la personne de Jésus-Christ deux actions et deux volontés, l'action et la volonté humaine subordonnée à l'action et à la volonté divine. Cette hérésie causa beaucoup de troubles dans l'Eglise d'Orient, et après avoir déjà essuyé diverses condamnations, elle fut solennellement proscrite dans le sixième concile général tenu à Constantinople.

Depuis l'Arianisme, aucune hérésie n'avait causé dans l'Eglise autant de troubles que celle des Iconoclastes en excita dans le huitième siècle. Cette secte regardait comme une idolâtrie le culte que l'Eglise rend aux images, et en conséquence brisait les images des saints, celle de Notre-Seigneur même, ce qui lui fit

donner le nom d'Iconoclaste ou *brise-images*. Ce fut sous l'empire de Léon-l'Isaurien qu'elle prit naissance, et commença à exercer ses fureurs. Elle fut ensuite tantôt proscrite, tantôt protégée par divers empereurs. Les catholiques eurent beaucoup à souffrir. Toutefois, après diverses condamnations particulières, la secte impie fut enfin solennellement condamnée dans le septième concile général tenu à Nicée. Mais elle n'en devint que plus furieuse dans la suite lorsqu'elle reprit la supériorité.

Dans le neuvième siècle l'Orient vit naître une nouvelle secte de Manichéens, mais qui fut bientôt étouffée. Le moine Goteschalk renouvela en France les erreurs des Prédestinians, et fut condamné dans divers conciles. Il reparut en Orient des Théopaschistes, et en Italie des Anthropomorphites. Un évêque de Turin renouvela l'hérésie des Iconoclastes. Mais le schisme de Photius fut dans ce même siècle une des calamités les plus affligeantes pour l'Eglise. Photius, homme habile et encore plus ambitieux, se fit nommer, tout laïque qu'il était, patriarche de Constantinople à la place de saint Ignace que l'impie Bardas, gouverneur de l'empire sous Michel III, avait indignement chassé de son siège. Son ordination, conforme à son élection, se fit par des évêques excommuniés et déposés; toute sa conduite ne répondit que trop bien à des commencements si scandaleux. Le pape Nicolas I, informé de ces désordres, excommunia Photius, qui prétendit insolemment excommunier aussi le pape, écrivit des lettres circulaires contre l'Eglise romaine, et ajouta l'hérésie au schisme en attaquant la vraie doctrine sur la procession du Saint-Esprit. La vengeance divine éclata visiblement sur l'infâme Bardas et sur l'empereur même; après quoi Basile étant monté sur le trône, le huitième concile général tenu à Constantinople, et où présidèrent les légats du pape Adrien II, condamna Photius, qui fut ensuite exilé. Mais dix ans après, saint Ignace étant mort, il eut l'adresse et le crédit de se faire rappeler et rétablir sur le siège patriarcal de Constantinople, et le pape Jean VIII confirma son élection. Photius ne jouit pas longtemps d'une grâce si extraordinaire sans faire connaître combien il en était indigne. Il osa assembler un faux concile pour casser les décrets du huitième concile général qui l'avait condamné. Il falsifia les lettres du pape, séduisit les légats et força ainsi le pape et ses successeurs à l'excommunier de nouveau. Mais soutenu par l'empereur, il méprisa les foudres de l'Eglise romaine, et continua de pervertir toute l'Eglise grecque, jusqu'à ce que, Basile étant mort, son fils Léon-le-Sage le chassa honteusement de son siège et le fit enfermer dans un monastère. Outre l'erreur qu'il enseigna sur le

Saint-Esprit qu'il disait ne procéder que du Père seul, on lui attribue encore d'avoir cru que chaque homme avait deux âmes.

Vers le milieu du dixième siècle un certain Valfred, dans le Languedoc, combattit le dogme de l'immortalité de l'âme, et fut réfuté par Durand, abbé de Castres.

Dans le onzième siècle, Roscelin de Compiègne enseigna quelques erreurs sur la trinité. Bérenger, archidiacre d'Angers, nouveau monstre qui n'avait point encore paru dans l'Eglise, osa le premier combattre la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie ; il doit être par conséquent regardé comme le chef des Sacramentaires. Il fut souvent condamné dans divers conciles et obligé de rétracter ses impiétés. Dans l'Orient, Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, après avoir gouverné pendant dix ans son église avec la réputation d'un pasteur fidèle, se laissa enfin emporter à son naturel turbulent et factieux, et publia des écrits schismatiques contre l'Eglise latine qu'il accusait de diverses erreurs et de quelques abus dans ses pratiques. Il fut solidement réfuté par le pape Léon IX, et ensuite excommunié à Constantinople même par les légats du Saint-Siège ; mais ses écrits firent peu à peu de fâcheuses impressions sur l'esprit des Grecs déjà prévenus contre les Latins, et mal informés de leurs usages. Si donc il ne mit pas la dernière main au schisme commencé par Photius, c'est du moins à lui qu'il en faut attribuer la recrudescence. Bientôt l'erreur s'étendit dans plusieurs églises grecques, et elle y dure encore aujourd'hui, malgré les efforts que l'on a faits en divers temps pour les ramener au centre de l'unité.

#### Hérésies du douzième siècle.

Dans le douzième siècle, les Bogomiles en Orient adoptèrent une partie des rêveries des Manichéens et y ajoutèrent beaucoup d'extravagances. Ils furent exterminés par l'Empereur Alexis Comnène. Dans les Pays-Bas, un infâme débauché, nommé Tanchelin, marchant à la tête de trois mille hommes, magnifiquement vêtu et faisant grande chère, attaqua le ministère des prêtres et des évêques et blasphéma le sacrement de l'Eucharistie. Il séduisit toute la ville d'Anvers ; mais saint Norbert y étant accouru avec quelques-uns de ses disciples, désabusa le peuple et le ramena à la foi de l'Eglise. Pierre de Bruis enseigna quelques erreurs sur le baptême qu'il disait inutile aux enfants, sur les églises et les images qu'il voulait abolir, sur la sainte Eucharistie qu'il traitait sacrilègement de vaine superstition, et sur les prières pour les morts qu'il soutenait être absolument

inefficaces. Il fut brûlé à Saint-Gilles, dans le diocèse de Nîmes. Mais Henri, son disciple et moine apostat, continua de prêcher sa doctrine, soulevant le peuple contre le clergé, et commettant partout les désordres les plus scandaleux, surtout dans la ville du Mans. Il fut enfin arrêté et enfermé dans une prison perpétuelle. Les protestants et les anabaptistes ne laissent pas de compter entre leurs patriarches ces deux infâmes séducteurs. Arnaud de Bresse débita aussi des erreurs sur le Baptême et l'Eucharistie, et entre autres il enseigna que les prêtres et le clergé ne pouvaient rien posséder en propre. Après avoir excité des troubles sanglants à Bresse et à Rome, il fut jugé et brûlé dans cette dernière ville. C'est dans le même siècle que le célèbre Pierre Abeillard et Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, publièrent diverses erreurs sur la sainte Trinité, sur l'Incarnation et d'autres dogmes de l'Eglise catholique.

Mais les Vaudois, ainsi nommés de Pierre Valdo leur chef, causèrent beaucoup plus de troubles, et firent de grands progrès dans diverses provinces, comme Lyon, le Languedoc, la Picardie, la Lombardie, la Bohême, le Bulgarie, ce qui leur fit donner des noms différents selon les pays où ils étaient établis, comme on leur en donna aussi selon les docteurs différents qu'ils suivaient, ou les dogmes particuliers que chaque secte professait. C'est de là qu'ils furent appelés pauvres de Lyon, Picards, Albigeois, Lombards, Bohêmes, Bulgares, Arnoldistes, Lollards, Patarins, Cathares, Bons-Hommes, etc. Selon eux, l'Eglise avait cessé sous le pape Silvestre et elle n'existait que dans leur secte, principe dont ils s'autorisaient pour charger le pape, les prélats et toute l'Eglise romaine des invectives les plus insolentes et les plus odieuses ; il n'y avait d'ailleurs dans l'Eglise aucune supériorité d'ordre. Partant de là, ils attaquaient tout : dogme, morale, culte et discipline. Ils ne retenaient que deux sacrements, le Baptême et l'Eucharistie ; encore défiguraient-ils sur ce double objet la vraie doctrine de l'Eglise. Ils détruisaient la hiérarchie, les institutions les plus vénérées du culte catholique, les pratiques les plus élevées de la piété chrétienne, la messe, les chants et les cérémonies de la religion, les vœux, les jeûnes et les abstinences. Ils enseignaient que les prêtres n'ont pas le droit de posséder quelque chose ; que le célibat religieux est une erreur ; que la valeur des choses saintes dépend absolument des dispositions et de la vertu de celui qui les confère. Tout, dans l'Eglise, était pour eux objet de raillerie. Les Vaudois furent condamnés dans divers conciles tenus à Tours, à Lombéz, à Toulouse, dans le troisième concile général de Latran. L'autorité séculière se joi-

gnit à l'autorité spirituelle pour exterminer dans toute l'Europe les diverses sectes qui s'étaient établies. Elles furent peu à peu dissipées ; Il y en eut pourtant toujours quelques malheureux restes qui se réfugièrent dans la Bohême, et qui y persistèrent jusqu'au temps de Calvin, à qui ils n'eurent pas de peine à se joindre, puisque c'était dans leur doctrine que cet hérésiarque avait puisé les principes de sa prétendue réforme.

Hérésies du treizième et du quatorzième siècle.

Les Albigeois, ainsi nommés parce qu'ils étaient principalement répandus dans le pays d'Albi, étaient une secte de Vaudois, mais avec quelque différences dans leurs dogmes. Ils établissaient comme les Manichéens deux principes : l'un des choses invisibles, qui était le bon principe ; l'autre des choses visibles, qui était le mauvais principe. Fondés sur cette idée aussi absurde qu'impie, ils osaient proférer les plus horribles blasphèmes contre Jésus-Christ, la sainte Vierge, les sacrements de l'Eglise, le culte des images. Ils n'avaient pas plus de respect pour la morale chrétienne, et quelques-uns enseignaient et pratiquaient toutes sortes d'infamies et d'impudicités. Appuyés de l'autorité du comte de Toulouse, ils firent des progrès considérables jusqu'au jour où les princes crurent devoir se liguier par une croisade pour l'exterminer. L'Eglise joignit souvent ses anathèmes aux armes des princes chrétiens, et condamna cette infâme secte dans divers conciles, surtout dans le quatrième concile de Latran. Saint Dominique et ses premiers disciples contribuèrent aussi par leur zèle et leurs prédications à la conversion des peuples que l'hérésie avait gagnés.

Un clerc de Chartres, nommé Amaury, s'étant entêté de quelques opinions particulières, sous le règne de Philippe-Auguste, fut condamné par le pape, et ayant été obligé de se rétracter, il en mourut de chagrin. Mais les disciples qu'il avait séduits persévérèrent dans ses erreurs, et y en ajoutèrent de nouvelles. Entre autres extravagances ils débitaient que le règne du Père n'avait duré que jusqu'à Jésus-Christ; que celui de Jésus-Christ avait duré jusqu'à leur temps; et que celui du Saint-Esprit allait commencer. Alors le baptême, la pénitence et les autres sacrements ne devaient plus être nécessaires, parce qu'on serait sauvé par la seule grâce du Saint-Esprit sans nulles bonnes œuvres. Ils osaient appeler du nom de charité les péchés les plus énormes, et promettaient l'impunité aux femmes qu'ils engageaient dans le crime.

Joachim, abbé d'un monastère de l'ordre de Citeaux en Calabre, se mêlait de prédire l'avenir; il erra sur le mystère de la sainte

Trinité, ébloui par de frivoles sophismes. Il eut un disciple qui ajouta beaucoup d'autres erreurs à celles de son maître, dans un livre intitulé *l'Évangile éternel*. Une province d'Allemagne, la Souabe, fut infestée par une espèce d'hérétiques qu'on nomma Circecellions, du nom d'une ancienne secte de Donatistes, quoiqu'entièrement différents. Leurs erreurs attaquaient principalement l'autorité du pape et des évêques. Ils étaient favorisés par l'empereur Frédéric, alors en différend avec l'Eglise romaine, et par Conrad son fils; mais les prédicateurs catholiques désabusèrent les peuples, et l'erreur fut dissipée. Les Flagellants furent une autre espèce d'hérétiques qui, après avoir édifié les peuples par les disciplines sanglantes qu'ils s'appliquaient dans des processions publiques, scandalisèrent bientôt l'Eglise par leurs erreurs. Ils prétendaient avoir, tout laïques qu'ils étaient, le pouvoir de se donner l'absolution de leurs péchés les uns aux autres. Les Fraticelles, qui eurent pour chef quelques religieux apostats de l'ordre de Saint-François, les Béguards et les Béguins, vers la fin du treizième siècle et le commencement du quatorzième, causèrent quelques troubles en Italie et en France. Leurs erreurs étaient à peu près celles qui furent renouvelées dans le dernier siècle par les Quiétistes, dont nous parlerons bientôt. Ils furent condamnés dans le concile général de Vienne.

Mais, de tous les hérésiarques du quatorzième siècle, celui qui excita de plus grands troubles fut Wickleff, curé dans le diocèse de Lincoln, dont la secte causa de grands désordres dans toute l'Angleterre, et qui fut, pour ainsi dire, l'avant-coureur de Luther et de Calvin. Irrité de ce que l'évêque de Cantorbéry l'avait dépossédé, par ordre du pape, d'une place usurpée, et de ce qu'on lui avait refusé un évêché, Wickleff forma le dessein de se venger de l'Eglise romaine, et malheureusement il ne trouva que trop de facilité à l'exécution de son dessein par la disposition où était alors l'Angleterre. Pour mieux imposer aux peuples, il affecta de mener une vie austère, marchant nu-pieds, et vêtu d'un habit grossier. Ses sectateurs se multiplièrent peu de temps après si prodigieusement que, s'étant rassemblés jusqu'au nombre de deux cent mille, ils se rendirent maîtres de la capitale, où ils commirent beaucoup de désordres. Mais ils en furent bientôt chassés, et la mort des chefs dissipa cette faction pernicieuse. Wickleff fut condamné dans plusieurs conciles particuliers tenus en Angleterre et à Rome, et enfin dans le concile général de Constance. Ses principales erreurs portaient sur la sainte Eucharistie, sur la nature des sacrements dont la validité, selon lui, dépendait de la sainteté du ministre, sur la confession et l'autorité du pape,

sur le droit de propriété qu'il déniait aux ecclésiastiques en tout cas, et aux seigneurs laïques en état de péché mortel, sur la vie religieuse, les indulgences, etc. Wickleff ajoutait que l'Eglise romaine est la synagogue de satan; qu'on n'est pas obligé de croire que l'Eglise de Rome soit la première des Eglises, ni que le pape soit le vicaire immédiat de Jésus-Christ; que tous les serments que l'on fait en justice sont illicites; que tout arrive par une nécessité absolue. Telles sont les erreurs les plus grossières de Wickleff, et il est aisé de voir que, comme il en a emprunté plusieurs des hérésiarques qui l'ont précédé, il a fourni, à son tour, à Luther et à Calvin une bonne partie de leur doctrine.

Hérésies du quinzième et du seizième siècle.

L'hérésie de Wickleff ne mourut pas avec lui. Dès avant le concile de Constance, ses écrits ayant été portés en Bohême, infectèrent l'Université de Prague, dont un des principaux docteurs, nommé Jean Hus, enseigna publiquement plusieurs des erreurs de Wickleff. Il fut secondé par Jérôme de Prague et Pierre de Dresde. Ce dernier prétendait, en outre, que la communion sous les deux espèces pour les laïques était absolument nécessaire au salut. L'erreur fit, en peu de temps, des progrès considérables, et mit tout le royaume de Bohême en combustion. En vain les souverains entreprirent de dompter les rebelles par la force des armes. Ils armèrent à leur tour, et ayant à leur tête le célèbre Zisca, l'un des plus grands capitaines de ce temps, ils maintinrent longtemps leur parti dans toute sa force. Cependant, comme il n'y a que la vérité qui soit durable, malgré tant d'heureux succès, l'ardeur des sectaires se ralentit peu à peu. Jean Hus et Jérôme de Prague ayant eu la confiance de se présenter au concile de Constance qui les avait cités, y furent condamnés et livrés à la justice séculière qui les fit brûler. Dans la suite l'Eglise permit aux peuples de Bohême de communier sous les deux espèces, pourvu qu'ils renonçassent de bonne foi à toute autre doctrine que celle de l'Eglise romaine; et quoique cette indulgence n'eût pas tout l'effet qu'on en avait espéré pour ramener les Hussites à l'unité, leur nombre diminua peu à peu de lui-même, et par suite du zèle des souverains et des prédicateurs catholiques.

C'est aux seizième siècle qu'il semble qu'étaient réservés toutes les impiétés, les scandales et les fureurs que l'hérésie peut enfanter; Luther et Calvin furent les deux monstres que l'enfer suscita pour exécuter tant d'horreurs, l'un dans l'Allemagne et les royaumes du Nord, l'autre en France, dans les Pays-Bas, à Genève et

dans la Suisse. Luther était moine de l'ordre des ermites de Saint-Augustin. C'était un esprit hardi, emporté, factieux, plein d'orgueil et d'impudence, et il en donna bientôt de funestes preuves par la manière violente dont il déclama contre les indulgences accordées par le pape Léon X à ceux qui contribueraient à l'achèvement de l'église de Saint-Pierre de Rome ; car sans se borner à censurer les abus qui s'étaient glissés dans la distribution de ces indulgences, il attaqua le dogme même des indulgences de l'Eglise. Il fut réfuté par les docteurs catholiques ; mais, entraîné dans la chaleur de la dispute d'erreur en erreur, et enhardi par la protection de l'électeur de Saxe qui le favorisait ouvertement, il donna dans les plus grands excès pour la doctrine et pour la conduite. Il sollicita tous les prêtres et tous les religieux à renoncer aux engagements de leur état, il les encouragea à arracher les vierges sacrées de leurs monastères pour les épouser publiquement, et leur en donna lui-même l'exemple, menant d'ailleurs une vie licencieuse dans la crapule et les plus furieux emportements contre le pape et l'Eglise romaine. Comment ses sectateurs peuvent-ils ne pas rougir de reconnaître un tel apôtre ? Quant à sa doctrine, Luther n'enseigna pas dès le principe toutes les erreurs qu'il débita dans la suite. Ce n'était point un corps de doctrine qu'il eût composé avec réflexion après de longues études. Il n'attaqua d'abord que les indulgences, et vraisemblablement il ne songeait point à aller plus loin ; mais comme en matière de foi, douter d'un seul article, c'est ébranler tous les autres, ce premier pas une fois fait, Luther ne trouva plus rien qui l'arrêtât, et selon que l'occasion se présenta dans la dispute, forcé par la nécessité des conséquences, il entassa erreurs sur erreurs, empruntant à ce Pierre de Bruys dont nous avons parlé, aux anciens Vaudois et aux Albigeois, à Wickleff, aux Hussites, et renversant ainsi toute la croyance catholique. Il nia les indulgences et le purgatoire, le libre arbitre et la nécessité de la peine ou de la satisfaction pour les péchés. Il assura que le pécheur pénitent était justifié, non par la contrition ni par l'absolution, mais par la seule confiance qu'il avait de l'être en vertu de la promesse de Jésus-Christ ; que l'intention n'était pas nécessaire dans les ministres des sacrements ; qu'on n'était point obligé de se confesser de tous les péchés mortels, parce qu'on ne pouvait pas les connaître tous ; que les actions qui paraissent les meilleures étaient probablement autant de péchés mortels, et que si dans ces actions les justes ne péchaient que véniellement, c'était parce qu'ils craignaient de pécher mortellement. Il prétendit que l'excommunication n'avait que des effets extérieurs,

qu'on pouvait même l'aimer ; que le baptême n'effaçait pas entièrement le péché. Il nia la nécessité des bonnes œuvres, de la confession auriculaire, et de la communion pascale, et la suffisance de la communion sous une seule espèce. Il soutint que Dieu avait commandé à l'homme des choses impossibles ; que Dieu exigeait de l'homme tout ce qu'il y a de plus parfait dans les conseils de l'Évangile ; qu'un laïque qui emploie l'autorité de l'Écriture sainte est plus croyable que les papes, les conciles et tous les pasteurs de l'Église ; que saint Pierre n'était pas le prince des apôtres ; que le pape n'est le vicaire de Jésus-Christ que de droit humain. D'après lui il n'y avait que trois sacrements, le Baptême, la Pénitence et l'Eucharistie ; dans l'Eucharistie il n'y avait pas de transsubstantiation, et l'on pouvait croire sans hérésie que la substance du pain et du vin y restait ; la messe n'était pas un sacrifice ; c'était une impiété de l'offrir pour les vivants et pour les morts. Toutes les lois ecclésiastiques étaient une tyrannie, disait-il, elles n'obligeaient que ceux qui voulaient bien s'y soumettre ; tous les vœux de religion étaient nuls et frivoles ; on pouvait se remarier après un divorce ; tous les chrétiens étaient également prêtres. Il décida encore dans la suite en faveur du landgrave de Hesse qu'il pouvait avoir deux femmes à la fois. Il abolit aussi le culte des images ; de sorte qu'on peut dire que dans le luthéranisme, il reste à peine quelque vestige de la doctrine de l'Église. Ses plus célèbres disciples et les principaux docteurs de sa secte furent Carlostad, Œcolampade, Zuingle, Mélancthon, Bucer, dont les uns enchérissant sur les erreurs de leur maître, les autres le contredisant sur quelques points, formèrent divers partis, et mirent souvent dans toute la secte une confusion qui y dure encore, et qui doit y durer toujours, tant qu'elle refusera de reconnaître une autorité infail-  
lible. C'est du luthéranisme qu'est sortie la secte détestable des Anabaptistes, ainsi nommés parce qu'ils rebaptisaient ceux qui embrassaient leurs dogmes. Mais ce n'était là que la moindre de leurs impiétés. C'étaient des fanatiques cruels et sanguinaires qui, sous prétexte de vouloir jouir de la liberté évangélique, regardant les évêques, les prêtres, les magistrats, les princes comme des tyrans, avaient pour principe de les poursuivre à feu et à sang, jusqu'à ce qu'ils en eussent purgé le monde. Un de leurs chefs, Thomas Munzer, rassembla une prodigieuse multitude de paysans, et ravagea une partie de l'Allemagne. La ville de Munster se souleva contre son évêque et ses magistrats, et ne put être réduite qu'après un long siège, et après qu'elle eut commis tous les désordres imaginables. Cette secte se par-

tagea bientôt en plusieurs branches, dont quelques-unes subsistent encore.

Quoiqu'il semblât qu'on ne pût rien ajouter à tant d'excès, Calvin survint encore qui acheva d'inonder l'Eglise d'un déluge d'erreurs, et d'abreuver toute l'Europe de sang et de carnage.

Calvin, né à Noyon, déjà pourvu de quelques bénéfices, les quitta pour s'attacher à l'étude du droit. Il eut le malheur de se lier avec des amis infectés des principes de Luther, et comme il aimait passionnément la nouveauté, il fut aisément perverti. Il composa son livre des *Institutions* qu'il remplit d'erreurs tirées des ouvrages des plus fameux luthériens, et après avoir erré en diverses provinces, il fixa son séjour à Genève, d'où il infecta toute la France par ses ouvrages et par le faux zèle de ses disciples. L'histoire des troubles affreux que cette secte a causés en France et ailleurs n'appartient pas à cet ouvrage. Voici les principales erreurs de Calvin. Il osa soutenir que lorsque Jésus-Christ descendit aux enfers, il y souffrit les tourments des damnés. Quoiqu'il ne voulût point avouer que Dieu fût l'auteur du péché, ce blasphème suit nécessairement de ses principes touchant l'action de Dieu sur les créatures. Il soutint que la chute de l'homme avait été non-seulement prévue, mais préordonnée de Dieu ; que depuis le péché de l'homme, il ne lui reste qu'un vain nom de liberté ; que la concupiscence originelle est un péché qui subsiste dans l'homme même après le baptême ; que la justification n'est que l'imputation extérieure que Dieu fait de la justice de Jésus-Christ au pécheur, lequel ne paraît plus alors aux yeux de Dieu comme pécheur, mais comme juste ; que pour être justifié, il faut croire fermement qu'on l'est en effet ; que la foi et la justice n'appartiennent qu'aux élus, qui les ayant un fois reçues ne peuvent plus les perdre, en sorte que Dieu ne leur impute aucun péché ; que tous les péchés sont mortels, et que s'il y en a qui ne sont que véniels, c'est parce que Dieu ne les impute point aux justes et les leur pardonne ; que la loi de Dieu qui commande de bonnes œuvres est impossible ; que les bonnes œuvres ne sont d'aucun mérite ; que le commandement de l'Eglise de confesser ses péchés est une tyrannie inconnue aux premiers siècles ; que les prêtres n'ont pas le pouvoir d'absoudre des péchés, mais seulement de déclarer qu'ils sont remis suivant la promesse de Jésus-Christ ; que la satisfaction est inutile à la pénitence ; que les indulgences sont une profanation du sang de Jésus-Christ ; que le purgatoire est une invention du diable ; que les saints ne prient pas pour nous, et qu'il n'est pas permis de les invoquer. D'après son sys-

tème impie, il ne fallait employer dans l'office de l'Eglise que la langue vulgaire; le pontife de Rome était l'antechrist; les conciles généraux pouvaient errer; le culte des images était une idolâtrie, et le carême une superstition; l'Eglise n'avait pas le pouvoir de faire des lois qui obligeassent la conscience; tous les rites et les cérémonies de l'Eglise étaient des impiétés; la loi du célibat des prêtres était une tyrannie; tous les moines qui ne se trouvaient pas propres au célibat étaient dispensés de leurs vœux par le privilège de la liberté évangélique. Il ajoutait qu'il n'y a que trois sacrements, le Baptême, la Cène et l'Ordre; que le baptême n'est pas nécessaire au salut; que le seul souvenir du baptême suffit pour effacer les péchés que l'on commet après l'avoir reçu; qu'il n'y a point de transsubstantiation dans l'Eucharistie; qu'il ne faut ni l'adorer, ni la conserver; qu'elle n'est un sacrement que dans l'usage et la manducation; qu'il ne faut entendre les paroles de la consécration que figurément; qu'on ne reçoit le corps de Jésus-Christ que par la foi, en sorte que les impies n'en reçoivent que la figure ou les signes; que la messe est un outrage qu'on fait à Jésus-Christ; que c'est le diable qui a inventé la loi qui ordonne de communier tous les ans et de communier sous une seule espèce; que la foi n'est fondée que sur la seule sainte Ecriture; que l'Eglise n'a pas le droit de juger du vrai sens des saintes Ecritures. A tant d'erreurs monstrueuses, il en ajouta encore d'autres sur le mariage, sur l'usure, sur les livres de l'Ecriture sainte, et enfin il abolit dans sa secte le sacerdoce et l'épiscopat, pour leur substituer des laïques sous le nom de ministres qui doivent instruire la multitude; et voilà ce qu'il appela réformer l'Eglise.

L'exemple de Luther et de Calvin ne laissa plus de frein à l'audace des novateurs. Michel Servet osa attaquer ouvertement le mystère adorable de la Trinité, et fut le chef de la secte des Antitrinitaires, qui sont aussi appelés Sociniens, du nom de Socin, le plus célèbre de leurs chefs. Entre autres choses, ils nièrent la Trinité des personnes, la divinité de Jésus-Christ, le péché originel, la nécessité du baptême, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, la prescience de Dieu pour les choses futures qui dépendent de la volonté de l'homme, la prédestination des élus, l'éternité des peines de l'enfer, l'indéfectibilité et l'infailibilité de l'Eglise. Servet fut brûlé vif à Genève même par ordre de Calvin, et ses plus fameux disciples périrent presque tous misérablement.

Des sectes de Luther et de Calvin se forma, par le caprice d'un roi débauché, la secte anglicane, ainsi nommée parce qu'elle

devint la religion officielle de l'Angleterre. Après avoir écrit contre Luther, Henri VIII l'imita et, secouant le joug du Saint-Siège et de l'Eglise romaine, se déclara chef souverain de l'Eglise, comme il était chef souverain de l'Etat, et défendit de reconnaître aucune autre autorité que la sienne, tant au spirituel qu'au temporel. Toutefois il ne toucha ni aux points de doctrine, ni au culte extérieur. Ce n'est que sous la reine Elisabeth que l'Angleterre, après plusieurs variations, rédigea enfin son symbole ou sa profession de foi, en trente-neuf articles. C'est un composé des principes catholiques et des négations de Luther et de Calvin. Ainsi on n'y reconnaît pas comme canoniques certains livres de la sainte Ecriture ; on tient pour inutile au salut ce qui n'est point contenu dans la Bible ; on dit que l'homme est justifié par la foi seule, à l'exclusion des œuvres, et que les œuvres, sans la foi en Jésus-Christ, sont toutes des péchés ; on décide que l'Eglise romaine est dans l'erreur, quant au dogme, à la morale et au culte extérieur ; que les conciles même généraux peuvent se tromper et se sont trompés en effet ; on rejette la doctrine de l'Eglise touchant le purgatoire, les indulgences, le culte des images et des reliques, l'invocation des saints ; on n'admet que deux sacrements, le Baptême et la Cène ; on nie la transsubstantiation ; on déclare que la liturgie doit être célébrée dans la langue vulgaire, la communion reçue sous les deux espèces ; enfin on proclame la suprématie et la pleine indépendance des rois d'Angleterre en matière spirituelle. Toutefois il ne faut pas croire que toute l'Angleterre professe la religion anglicane telle que les trente-neuf articles l'exposent, ni que tous ceux qui la professent l'entendent de la même manière. Malgré tout le sang répandu, on n'a pu établir l'unité ; l'anglicanisme pur tient beaucoup du luthéranisme, il se nomme le parti des Evêques, parti de l'Eglise et de l'Etat, Eglise-haute. A côté de lui s'est formé et subsiste un parti puissant qui tient surtout du calvinisme : c'est le parti évangélique ou de l'Eglise-basse ou des Puritains. Puis au sein de ces deux factions, il s'en est produit une foule d'autres, les Quakers ou Trembleurs, les Hernutes ou frères Moraves, les Anabaptistes, les Sociniens, les Brownistes, les Indépendants, sans compter les divisions survenues depuis, et dont nous citerons quelques-unes. Grâce au principe du libre examen, il y a dans les pays protestants presque autant de religions que d'individus ; c'est dire que les absurdités n'y manquent pas.

Toute l'Europe était encore agitée par les emportements de ces diverses sectes, lorsque Michel Baius troubla l'université de

Louvain par un nouveau système de doctrine qu'il débita dans plusieurs ouvrages et dont les papes Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII, condamnèrent jusqu'à 79 propositions. Voici les principales : « Il n'y a aucun péché véniel de sa nature, et tout péché « mérite une peine éternelle. L'élévation de la nature humaine à « la participation de la nature divine était due à l'innocence du « premier homme, et il faut par conséquent dire qu'elle lui était « naturelle et non surnaturelle. » Cette erreur se trouve répétée dans plusieurs propositions. « Toutes les actions des infidèles « sont des péchés, et les vertus des philosophes sont des vices. « Le libre arbitre, sans le secours de la grâce divine, n'a de pou- « voir que pour pécher. La vraie et parfaite charité peut être dans « les catéchumènes comme dans les pénitents sans la rémission « des péchés. Tout ce que fait un pécheur ou un esclave du péché « est péché. C'est faire injure à la croix de Jésus-Christ que de « soutenir, comme font quelques docteurs sur les principes d'une « philosophie présomptueuse, qu'on peut aimer Dieu naturelle- « ment par les seules forces de la nature. Tout ce qui se fait « volontairement, quoiqu'avec nécessité, se fait librement. La « justification par laquelle l'impie est justifié par la foi, consiste « formellement dans l'obéissance aux commandements, qui est « la justice des œuvres, et non dans aucune grâce infuse dans « l'âme, par laquelle l'homme devienne fils adoptif de Dieu et « soit renouvelé intérieurement. Les pénitents avant l'absolution « et les catéchumènes avant le baptême ont la vraie justification, « quoiqu'ils n'aient pas encore la justification de leurs péchés. Le « sacrifice de la messe n'est un sacrifice que par la raison géné- « rale de toute œuvre faite pour unir l'homme à Dieu par une « sainte société. La concupiscence, ou la loi qui assujettit la « chair et toutes ses suites que l'homme souffre malgré lui, sont « de vraies désobéissances à la loi. Ce principe, *que Dieu ne com- « mande à l'homme rien d'impossible*, est faussement attribué à « saint Augustin, puisqu'il est de Pélage. Dieu n'aurait pas pu « créer dès le commencement l'homme tel qui naît aujourd'hui. « Ce n'est point par le ministère du prêtre, qui l'absout, que le « pécheur pénitent est vivifié, c'est Dieu seul qui, lui inspirant la « pénitence, le vivifie et le ressuscite. Le ministère du prêtre « n'ôte que l'obligation de la peine. La contrainte seule est con- « traire à la liberté naturelle de l'homme. L'homme pèche et mé- « rite l'enfer dans ce qu'il fait même nécessairement. L'homme « en état de péché mortel, et lors même qu'il est digne de l'enfer, « peut avoir une vraie charité. Toutes les afflictions des justes « sont des punitions de leurs péchés. Personne, excepté Jésus-

« Christ, n'est exempt du péché originel. Ainsi, la sainte Vierge  
 « est morte à cause du péché qu'elle avait contracté dans Adam,  
 « et toutes ses afflictions, ainsi que celles des autres justes, ont  
 « été autant de punitions du péché actuel et originel. Tandis  
 « qu'il reste quelque concupiscence charnelle dans celui qui  
 « aime Dieu, il ne remplit point le précepte : Vous aimerez le  
 « Seigneur votre Dieu de tout votre cœur. »

Hérésies du dix-septième siècle.

Corneille Jansenius, docteur et professeur de Louvain, et ensuite évêque d'Ypres, eut le malheur d'avoir pour maître Michel Baius. Il en adopta la doctrine, et ce fut en partant de ses principes qu'il composa un système sur la grâce ; il le mit sous le nom de saint Augustin, pour faire entendre que c'était la pure doctrine de ce grand homme, quoique ce ne soit dans le fond que l'hérésie des anciens Prédestinatiens qu'il renouvelait ouvertement. Soit qu'il craignit les suites que pourrait avoir un tel ouvrage s'il le publiait de son vivant, soit qu'il n'eût pas le temps de le publier, l'*Augustin d'Ypres* ne parut qu'après la mort de Jansenius, avec une protestation de l'auteur qui soumettait son ouvrage au jugement du Saint-Siège. Dès que ce livre parut en France il y causa beaucoup de bruit ; quelques docteurs prirent vivement sa défense contre le plus grand nombre qui le condamnaient. La cause fut portée à Rome par les évêques de France, et le pape Innocent X, ayant nommé des commissaires pour examiner cinq propositions du livre et du système de Jansenius, après deux ans d'examen, condamna les cinq propositions par une bulle qui fut reçue de toute l'Eglise comme un jugement définitif. Voici les cinq propositions : « 1° Quelques commandements  
 « de Dieu sont impossibles à des justes qui désirent et qui tâchent  
 « de les garder selon les forces qu'ils ont alors, et ils n'ont point  
 « de grâce par laquelle ils leur soient rendus possibles. —  
 « 2° Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais  
 « à la grâce intérieure. — 3° Pour mériter et démériter dans  
 « l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin d'une liberté  
 « exempte de la nécessité d'agir ; mais il suffit d'avoir une liberté  
 « exempte de contrainte. — 4° Les Semipélagiens admettaient la  
 « nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour chaque  
 « action en particulier, même pour le commencement de la foi,  
 « et ils étaient hérétiques en ce qu'ils prétendaient que cette  
 « grâce était de telle nature que la volonté de l'homme avait le  
 « pouvoir d'y résister ou d'y obéir. — 5° C'est une erreur des  
 « Semipélagiens de dire que Jésus-Christ soit mort ou qu'il ait

« répandu son sang pour tous les hommes sans exception. » Mais comme il n'y a rien de plus opposé à la docilité chrétienne que l'esprit d'hérésie, la décision solennelle ne calma pas les esprits, et sembla même augmenter les troubles par l'aigreur qu'elle inspira au parti condamné, et par les plaintes amères et injurieuses que ce parti publia contre le pape, les évêques et tous ses adversaires. Ils convinrent que les cinq propositions étaient bien condamnées dans un certain sens, mais qui n'était pas le sens de Jansenius, et soutinrent qu'elles n'étaient pas tirées du livre de Jansenius dans le sens où elles avaient été condamnées. Toute la France fut à ce sujet remplie d'écrits de part et d'autre, et comme par cette mauvaise chicane du fait et du droit les jansénistes éludaient la censure de leur système, Alexandre VII, successeur d'Innocent X, déclara par une nouvelle constitution que les cinq propositions étaient tirées du livre de Jansenius, et que c'était dans le propre sens de l'auteur qu'elles avaient été condamnées. Ensuite il dressa un formulaire, que les évêques de France, secondés de l'autorité royale, obligèrent tout le clergé séculier et régulier de signer, et par lequel on déclarait avec serment que l'on condamnait les cinq propositions au sens où elles étaient enseignées dans le livre de Jansenius. Cette précaution ne laissant plus aucune ressource à l'erreur, semblait devoir forcer tous les esprits à se soumettre ; mais l'obstination et la mauvaise foi des chefs soutinrent toujours le parti à la faveur de protections puissantes qu'ils eurent l'adresse de se ménager dans l'état ecclésiastique et séculier. L'hérésie, déguisée en mille manières, continua de se répandre malgré le zèle des évêques et l'autorité royale. L'artifice, la dissimulation, les écrits, la direction des consciences, le mensonge et la calomnie, tout fut employé pour décréditer les plus zélés défenseurs de la vérité catholique, et pour insinuer l'erreur jusque dans les cloîtres les plus solitaires.

Un prêtre de la congrégation de l'Oratoire de France, nommé Quesnel, composa des réflexions sur le Nouveau Testament, où, abusant de quelques textes des SS. PP., il enveloppa, sous les expressions de la piété et de la vérité, toutes les erreurs de Jansenius. Ce livre fut extrêmement vanté par le parti, répandu partout, muni d'approbations et d'éloges. Mais enfin, au commencement du dix-huitième siècle, le pape Clément XI, informé du scandale qu'il causait dans l'Église de France, le condamna à la prière du roi et des évêques par une constitution qui fut reçue et applaudie de toute l'Église, et où il censura cent une propositions tirées du livre. En voici quelques-unes : « Que restè-

« t-il à une âme qui a perdu Dieu et sa grâce, sinon le péché et  
 « ses suites, une orgueilleuse pauvreté et une indigence pares-  
 « seuse, c'est-à-dire une impuissance générale au travail, à la  
 « prière et à tout bien? La grâce de Jésus-Christ, principe efficace  
 « de toute sorte de bien, est nécessaire pour toute bonne action :  
 « sans elle non-seulement on ne fait rien, mais on ne peut rien  
 « faire. Oui, Seigneur, tout est possible à celui à qui vous rendez  
 « tout possible en le faisant en lui. Quelle différence, ô mon Dieu,  
 « entre l'alliance judaïque et l'alliance chrétienne? L'une et l'au-  
 « tre a pour condition le renoncement au péché et l'accomplisse-  
 « ment de votre loi; mais là vous l'exigez du pécheur en le lais-  
 « sant dans son impuissance, ici vous lui donnez ce que vous lui  
 « commandez en le purifiant par votre grâce. Nous n'appartenons  
 « à la nouvelle alliance qu'autant que nous avons part à cette  
 « nouvelle grâce, qui opère en nous ce que Dieu nous commande.  
 « La grâce est une opération de la main toute-puissante de Dieu,  
 « que rien ne peut empêcher ni retarder. La grâce de Jésus-Christ  
 « est une grâce forte, puissante, souveraine, invincible, comme  
 « étant l'opération de la volonté toute-puissante, une suite et  
 « une imitation de l'opération de Dieu incarnant et ressuscitant  
 « son fils. Point de grâce que par la foi. La foi est la première  
 « grâce et la source de toutes les autres. La première grâce que  
 « Dieu accorde au pécheur, c'est le pardon de ses péchés. Hors  
 « de l'Eglise point de grâce. Tous ceux que Dieu veut sauver par  
 « Jésus-Christ le sont infailliblement. La grâce d'Adam ne produi-  
 « sait que des mérites humains. La grâce d'Adam est une suite  
 « de la création, et était due à la nature saine et entière. Il n'y a  
 « que deux amours d'où naissent toutes nos volontés et toutes  
 « nos actions : l'amour de Dieu, qui fait tout pour Dieu, et que  
 « Dieu récompense; l'amour de nous-même et du monde, qui ne  
 « rapporte pas à Dieu ce qui doit lui être rapporté, et qui, par  
 « cette raison même, devient mauvais. Quand l'amour de Dieu  
 « ne règne plus dans le cœur du pécheur, il est nécessaire que la  
 « cupidité charnelle y règne et corrompe toutes ses actions. La  
 « foi justifie quand elle opère; mais elle n'opère que par la charité.  
 « Dieu ne récompense que la charité, parce que la charité seule  
 « honore Dieu. La prière des impies est un nouveau péché, et ce  
 « que Dieu leur accorde, un nouveau jugement sur eux. Dieu  
 « n'afflige jamais les innocents, et les afflictions servent toujours  
 « ou à punir le péché, ou à purifier le pécheur. L'homme peut se  
 « dispenser pour sa conservation d'une loi que Dieu a faite pour  
 « son utilité. La marque de l'Eglise chrétienne, c'est qu'elle est  
 « catholique, comprenant et tous les anges du ciel, et tous les

« élus et les justes de la terre et de tous les siècles. Qui ne mène  
 « pas une vie digne d'un enfant de Dieu ou d'un membre de  
 « Jésus-Christ, cesse d'avoir intérieurement Dieu pour Père et  
 « Jésus-Christ pour chef. Il est utile et nécessaire en tout temps,  
 « en tout lieu et à toutes sortes de personnes, d'étudier l'Écriture  
 « sainte, d'en connaître l'esprit, la piété et les mystères. Le qua-  
 « torzième degré de la conversion du pécheur est qu'étant récon-  
 « cilié, il a droit d'assister au sacrifice de l'Église. C'est l'Église  
 « qui a l'autorité d'excommunier, pour l'exercer par les premiers  
 « pasteurs du consentement au moins présumé de tout le corps. »

Dans le même siècle dix-septième, il se forma jusqu'au sein de Rome une secte abominable, qui avait pour chef Michel Molinos, prêtre espagnol, et dont les partisans furent nommés Quiétistes, parce qu'ils pratiquaient une oraison qu'ils appelaient de *quiétude*. Cette oraison consistait à s'anéantir, disaient-ils, devant Dieu, à s'unir à lui, et à demeurer ensuite dans un parfait repos, sans s'embarrasser de ce que pouvaient faire le corps et les sens charnels, parce qu'ils croyaient que dans cet état on ne pouvait pas pécher. L'extérieur pieux de Molinos, son esprit et son éloquence naturelle lui attirèrent beaucoup de sectateurs. La séduction commença par quelques femmes, et se communiqua ensuite à une infinité de personnes de l'un et de l'autre sexe. Mais le principe aussi absurde que pernicieux de cette oraison imaginaire conduisit bientôt toute la secte aux plus infâmes pratiques. Molinos fut accusé, convaincu, obligé d'adjurer ses erreurs, et condamné à une prison perpétuelle où il mourut.

#### Hérésies du dix-huitième siècle.

La grande hérésie du dix-huitième siècle, une sorte d'hérésie générale qui renferme toutes les autres, c'est le déisme. On entend par là un système qui reconnaît pour tout symbole l'existence de Dieu et d'une religion naturelle ; encore tous les déistes n'entendent pas de la même manière ces deux seuls articles de leur symbole. Le déisme n'est qu'une transformation, ou plutôt un développement du protestantisme ; car dès qu'on pose en principe qu'il n'y a d'autre règle des croyances humaines que l'Écriture interprétée par la raison individuelle, on arrive naturellement sous l'influence de l'ignorance et des passions, à se tromper d'abord, à nier ensuite formellement les principes et les dogmes qui échappent à la raison, non parce qu'ils sont contre elle, mais parce qu'ils sont au-dessus d'elle. C'est exactement ce que firent une partie des protestants, les Sociniens, qui soutinrent qu'on ne devait pas prendre à la lettre les passages de l'E-

criture qui concernent la Trinité des personnes en Dieu, l'incarnation, le péché originel, la rédemption du genre humain. Or, il ne pouvait manquer de se produire certains esprits qui appliqueraient à d'autres dogmes et à tous les dogmes ensemble la même règle et le même contrôle, c'est-à-dire qu'ils les rejetteraient sous prétexte qu'ils ne les comprenaient pas, et qu'ils nieraient la révélation sous prétexte que la révélation est impossible. Voilà, en effet, ce qui est arrivé. Les Sociniens firent place aux déistes, qui avaient commencé par être protestants, et qui, sous le nom de philosophes, infestèrent la Grande-Bretagne, et puis la France, tombant du déisme dans le matérialisme et le scepticisme, puis dans un monde entier d'extravagances.

En Angleterre, les noms fameux par une impiété cynique sont Toland, Shaftesbury, Collins et Tindal. Continuateurs de Cherbury qui avait professé le déisme, ils battirent en brèche tout l'édifice du christianisme, élevant des doutes sur l'authenticité des Ecritures, calomniant le clergé, réprouvant tous les mystères, comme Toland; se moquant de l'Écriture, des prophéties et des miracles, comme Shaftesbury; déchirant, lacérant, défigurant avec lâcheté toute la religion, comme le libre penseur Collins; attaquant le clergé, les dogmes et les institutions de l'Église pour élever sur tant de débris l'idole de leur petite raison, comme Tindal. Le sceptique David Hume vint ajouter à toutes ces folies furieuses, et au nom de son doute absolu, cet homme, qui ne croyait à rien, déclara gravement que le christianisme était faux, que le monde a commencé par le polythéisme, pour venir ensuite au monothéisme, et que le déisme est la plus raisonnable des religions.

En France, la même haine du christianisme se manifesta dans de nombreux ouvrages. Un des plus redoutables agresseurs de la religion fut Pierre Bayle, qui de protestant se fit catholique pour revenir ensuite au protestantisme, passer par le déisme, l'incrédulité la plus étendue et aboutir au scepticisme. Les blasphèmes des déistes anglais et les railleries de Bayle furent reproduites en France principalement par Voltaire, dont le thème général fut que la religion chrétienne est une invention des prêtres; c'est à ce point de vue qu'il attaqua la Bible souvent avec la grossièreté bouffonne d'un bateleur, qu'il défigura l'histoire avec la lâcheté hypocrite d'un calomniateur vulgaire, qu'il ourdit enfin contre la vérité et toutes les nobles choses cette conspiration du mensonge dont ses lettres offrent partout la trace. La liste de ses erreurs serait longue, puisqu'il prit, à peu près en tout ce qui regarde les questions religieuses et morales, le contrepied du christia-

nisme. Il fut aidé dans son œuvre par les encyclopédistes, à la tête desquels se trouvaient d'Alembert, qui voulait étouffer la religion par des voies détournées, et Diderot, qui se déclara ouvertement en faveur de l'athéisme. Le reste de l'école suppléait au talent par l'exagération du blasphème. On mit la nature à la place de Dieu; l'esprit fut considéré comme une transformation de la matière; toute religion fut considérée comme une invention politique du clergé; l'homme passa pour un animal que le hasard avait aidé à se perfectionner un peu plus que les autres. Ainsi parlaient Boulainvilliers, d'Holbach, Damilaville, Boulanger, Helvétius, Lamétrie. Dans le même temps, Montesquieu attaquait le christianisme et ses dogmes dans les *Lettres persanes*; Volney et Dupuis niaient l'existence des personnages de la Bible et ne voyaient dans l'histoire de l'Évangile qu'un rêve astronomique. Rousseau parle souvent avec respect du christianisme, de l'Évangile et de Jésus-Christ; mais il attaque, avec toute l'audace de l'impiété et la subtilité du sophisme, les miracles, les mystères, le côté positif de la religion. Au surplus, il a dirigé des attaques non moins hardies contre tout ce que les hommes chérissent et respectent.

On peut apprécier, par ce qui précède, en quoi consiste le déisme : il consiste à reconnaître nominalement Dieu, sans bien définir ce que signifie ce mot, et la religion naturelle qu'il serait assez juste de définir : l'absence de toute religion. Quant au reste des dogmes et des préceptes du christianisme, le déisme les rejette. (Bergier, *Déisme réfuté*; Barruel, *les Helviennes*; Guenée, *Lettres de quelques juifs*; Duclos, *la Bible vengée*; Lamennais, *Essai sur l'indifférence*, tome 1<sup>er</sup>; Le Franc de Pompignan, *Instruction pastorale et la Religion vengée*; de Crillon, *Mémoires philosophiques du baron de \*\*\**; Frayssinous, *Défense du christianisme*.)

En Hollande, en Belgique et en Allemagne, l'erreur se produisit, au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous trois aspects différents : l'un qui touche aux rapports de l'Église et de l'État, le second qui est philosophique, et le troisième qui est plus particulièrement théologique. La première de ces erreurs fut soutenue par le coadjuteur de Trèves, Hontheim, qui, sous le pseudonyme de Febronius, publia un livre où il attaquait les droits essentiels du Saint-Siège, et plaçait l'épiscopat et l'Église sous la dépendance des princes temporels. Selon l'auteur, le pape n'est, par rapport aux évêques, que le président d'un parlement; la véritable constitution de l'Église n'a rien de monarchique; la primauté de l'évêque de Rome n'est que de droit ecclésiastique, et si elle lui confère

quelque autorité, ce n'est point une autorité de juridiction. En un mot, Hontheim abaissait le pape et ensuite les évêques, au point de faire de l'Eglise une branche de l'administration civile. C'est cet esprit qui prévalut en Autriche et créa tout un système d'oppression contre l'autorité spirituelle, système auquel l'empereur philosophe Joseph II donna son nom, et qui ne succomba que dans ces dernières années.

La philosophie fut une seconde forme que revêtit l'erreur. Cette science se séparait peu à peu de la théologie pour devenir tout à fait profane. L'anglais Bacon avait commencé cette révolution en dirigeant l'esprit vers l'étude de la nature et le côté expérimental des sciences; Newton avait regardé les sciences comme une sorte de révélation; Descartes avait contribué à la séparation par le caractère de sa méthode philosophique. C'est dans cette situation générale que se trouvaient les esprits quand Spinoza porta un rude coup à la foi chrétienne, en lançant la philosophie dans les voies d'un panthéisme hardi. Ce hollandais, partant d'une vague idée de religion, prétendait qu'il n'y a qu'une substance dans l'univers; que l'étendue et la pensée sont seulement deux manières d'être de cette substance infinie; que Dieu est nécessité, et que la production des êtres lui échappe malgré lui; qu'il ne peut régler par des lois la nature physique et morale de ses créatures; qu'ainsi l'homme est sans devoir, le péché impossible, la distinction du juste et de l'injuste radicalement nulle; que la force est la mesure du droit, qu'il n'y a pas d'avenir éternel où l'homme sera puni ou récompensé; que Dieu tient toute religion, tout culte pour indifférent; que l'amour de Dieu se joint à toutes nos passions, de sorte qu'elles le nourrissent et l'entretiennent.

L'influence de Spinoza se fit peu sentir en France, mais elle a été très-considérable en Allemagne. Leibnitz, le grand représentant de la science de son siècle, essaya de concilier la raison et la foi en philosophie, les protestants et les catholiques sur le terrain de la théologie. Mais le protestantisme avait trop affaibli les idées chrétiennes pour qu'un tel projet réussit aisément: théologiens et philosophes tombèrent ou restèrent dans le naturalisme des déistes anglais. Edelmann, Nicolai, Lessing dirigèrent toutes sortes d'attaques contre l'authenticité de la Bible, la vérité de la religion, la nécessité et l'existence de la révélation. Michaelis confondit le christianisme avec les systèmes philosophiques, et tout en disant qu'il croyait à l'Evangile, affecta de n'y trouver aucune preuve d'inspiration. Semler soutint qu'il y a deux religions: l'une publique, qui consiste dans le culte, et à laquelle il ne faut rien changer; l'autre privée, qui dépend de l'individu, et qu'il

peut modifier au gré de ses opinions. Partant de ce principe, juste en lui-même, qu'on ne peut bien interpréter les saints Livres qu'en se servant de la langue dans laquelle ils furent écrits, et de l'histoire du temps où ils furent composés, il interpréta la Bible comme le premier livre venu, sans égard à son caractère divin ; il voulut tout éclaircir et tout concilier par les circonstances de l'époque et du pays, et de la sorte il localisa, restreignit les principales données du christianisme, lui ôtant ainsi son caractère d'universalité. Mendelssohn, Eichhorn, Spalding et une foule d'autres appuyèrent ce mouvement, ou s'en écartèrent sans se rapprocher du catholicisme.

Kant arriva au milieu de toutes ces ruines et y ajouta ce qu'il put, bien qu'il eût une autre méthode et d'autres vues que ses prédécesseurs. Il s'éleva d'abord contre la théologie superficielle de son temps et contre l'affaiblissement du principe moral, auquel il entreprit de rendre sa véritable valeur, croyait-il. Dans un premier ouvrage intitulé *Critique de la raison pure*, il essaya d'établir que l'homme ne peut démontrer rigoureusement aucune vérité ; puis dans la *Critique de la raison pratique*, il admit la conscience morale comme la véritable base de la conviction où nous pouvons parvenir touchant la réalité d'une loi morale et d'une récompense qui s'y rattache. En conséquence il fonde la religion et l'Eglise uniquement sur la philosophie morale dont elles ne sont par là même à ses yeux, qu'une application et un écoulement : la religion n'est plus qu'un auxiliaire de la morale, au lieu d'en être la source, le christianisme est une école de mœurs et non une Eglise.

Après Kant, vinrent Fichte qui débuta dans l'étude de la philosophie par des recherches sur la liberté morale, où il prit une teinte prononcée de spinosisme ; Schelling qui soutint l'identité du sujet connaissant et de l'objet connu, et transforma ainsi le moi de Kant et de Fichte en la substance infinie de Spinoza ; Hegel qui tint le spinosisme pour le fondement de toute science, et enseigna que tout est Dieu, bien qu'il se défendit vivement d'être panthéiste. Il faut citer encore Herder qui, dominé par les impressions d'une éducation pieuse et chrétienne, considéra d'abord et loua le christianisme et les Ecritures comme un poème magnifique, et qui, égaré ensuite par la vanité de sa renommée, sacrifia sa foi à l'esprit du temps, et sembla renoncer, dans ses derniers écrits à toute doctrine positive ; enfin Goethe et Schiller, qui, mettant la matière à la place de Dieu, se prirent à regretter qu'on eût sacrifié la mythologie païenne à la sévérité du culte chrétien.

Le protestantisme donna encore naissance à diverses erreurs caractérisées, comme celles des Quakers, des Herrnhuters, des Méthodistes ou Wesleyens, des Illuminés. Un cordonnier et pâtre, du nom de Georges Fox, fut le père des Quakers. Leur principe est que tout sentiment religieux dérive d'une influence directe du Saint-Esprit, qui, au jour de sa visite, allume dans l'homme la lumière intérieure du Christ. Cette lumière, bien loin de pouvoir être suppléée par l'Écriture et la révélation extérieure, donne au contraire la clef des saintes Lettres, confirme la révélation, produit la vraie connaissance et devient la règle de la vraie religion pratique. Tout chrétien est docteur et prédicateur ; la prière est libre et ne doit pas être fixée par des formules ; le service militaire, le serment, la danse, le spectacle, la hiérarchie civile et ecclésiastique, tout cela est l'objet d'un égal mépris.

Les Herrnhuters, ainsi nommés du village de Hernhut, en Moravie, où la secte prit naissance, vivent sous une discipline très ferme, ce qui n'exclut point toutefois la bizarrerie, ni même l'indécence. Ils sont partagés en diverses classes selon le sexe, l'âge et l'état. Chaque classe a ses directeurs choisis dans son sein ; elle réunit fréquemment ses membres, et de temps en temps elle se réunit à toutes les autres en assemblée générale. Leur culte consiste principalement dans le chant, et ils y attachent une très grande importance. Leur morale est celle de l'Évangile, du moins pour la théorie, car on les a plusieurs fois accusés de graves désordres. Leurs opinions dogmatiques sont empreintes de fanatisme ; ils rejettent tout usage du raisonnement en matière de croyance, et prétendent que la foi naît dans l'âme sous l'action exclusive du Saint-Esprit. Ainsi, d'après eux, l'homme n'a pas besoin de coopérer à sa régénération. Ils regardent l'Ancien Testament comme purement allégorique ; ils célèbrent la Cène comme les Luthériens, sans expliquer formellement quelle est leur foi touchant la présence réelle.

Les Méthodistes, ainsi nommés, dit-on, à cause de leurs façons raides et pédantesques, et Wesleyens du nom de leur premier chef, John Wesley d'Oxford, apparurent comme une réaction contre le marasme et l'incrédulité frivole où le protestantisme anglican avait précipité toute l'Angleterre. Leur secte n'est pas sans analogie avec les Herrnhuters, dont Wesley avait, au reste, visité les communautés principales en Hollande et en Allemagne. Elle conserva, la forme, l'organisation, la liturgie et le symbole de l'église anglicane ; elle s'en distingua par un ascétisme rigoureux, par des jeûnes fréquents, la lecture assidue de la Bible.

Elle fut bientôt en lutte avec l'église établie et les Herrnhuters, puis elle se déchira en deux partis, dont l'un ne tarda pas à se relâcher de la sévérité originelle. Les communautés méthodistes sont divisées en classes, celles-ci en bandes ; plusieurs communautés forment un cercle dirigé par un surintendant ; plusieurs cercles forment un district. Les principaux moyens d'action du méthodisme sont l'enseignement des masses par des prédicateurs nomades et la création des établissements de bienfaisance.

Les Illuminés sont une preuve du scepticisme où la philosophie incroyante conduisait les esprits. Leur chef était un professeur d'Ingolstadt nommé Weishaupt. Il chercha d'abord à soustraire la jeunesse à l'influence des maîtres religieux pour la retourner ensuite contre l'Eglise et la société. Il gagna à ses idées des franc-maçons d'Allemagne, dont il transforma les loges en temples d'illuminés. L'illuminisme de Weishaupt était un mélange de la franc-maçonnerie germanique et de l'athéisme français. Les initiés passaient par plusieurs degrés et n'arrivaient à la lumière vraie de la doctrine qu'après de longues épreuves ; on n'admettait aux sept grades inférieurs que les gens suspects ou d'une capacité insuffisante ; aux deux grades supérieurs on révélait le vrai mystère, qui est de supprimer la religion et l'autorité. Abolition de toutes distinctions sociales, retour de l'humanité à la vie patriarcale : voilà le but où il fallait tendre ; le progrès consistait à reculer de quarante siècles. On voit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Une autre espèce d'Illuminés, c'est la secte des Swedenborgiens. Le suédois Swedenborg, s'étant beaucoup occupé de magnétisme, s'imagina, dans un de ses accès, être enlevé au ciel, et se crut appelé dès lors à restaurer le christianisme, et à fonder pour l'Eglise une ère nouvelle. Il combattit comme immorale la théorie protestante de la justification sans les œuvres, et en cela il avait raison ; mais il y substitua un système non moins fantastique et erroné. Au lieu du dogme de la Trinité et de la rédemption par la mort de Jésus-Christ, il enseigna une triple révélation d'un Dieu unique. Il restreignit le canon des Livres saints et ne conserva ou ne cita, comme authentiques et révélés, que les quatre Evangiles et l'Apocalypse.

On doit compter au nombre des erreurs qui ont souillé et désolé le XVIII<sup>e</sup> siècle, la Constitution schismatique que l'Assemblée constituante entreprit de donner à l'Eglise de France sous le nom de Constitution civile du clergé, et qui n'était que le développement des idées répandues depuis longtemps sur le rôle subalterne que la politique prétend assigner à l'Eglise.

## Hérésies du dix-neuvième siècle.

Dans ce siècle comme dans le précédent, l'Eglise a dû lutter contre les tentatives d'asservissement dont elle a été l'objet de la part des pouvoirs temporels, et qui dérivent des fausses doctrines signalées plus haut. Mais il faudrait écrire une histoire générale de l'Eglise au XIX<sup>e</sup> siècle pour faire connaître toutes ces entreprises, et ce n'est pas notre but.

L'erreur générale, la grande hérésie de ce siècle, c'est proprement le rationalisme, cette doctrine qui consiste à prendre la raison telle qu'elle est faite par le milieu où elle vit, et à l'employer non-seulement pour constater les faits qui servent de base et de preuve à la religion, mais pour discuter la vérité intrinsèque des dogmes les plus mystérieux. Dans ce système il n'y a pas lieu d'avoir la foi, puisque la raison a la prétention de suffire à tout. Ce principe renferme la négation de la révélation surnaturelle et de toutes les vérités qu'elle a données au monde. En outre, comme la raison est plus ou moins développée dans chaque individu et que nul n'est obligé d'avoir plus d'esprit qu'il n'en a, il est clair qu'il peut et doit se contenter de la religion, qu'il se fait et du degré où il juge à propos de la pratiquer. Il résulte de là que, pour les rationalistes, il n'existe pas et il ne peut exister de symbole commun, et que, dans l'erreur, chacun d'eux s'arrête où bon lui semble.

Ainsi, les théologiens protestants d'Allemagne, poursuivant l'œuvre de leurs devanciers, sont arrivés, les uns à une religion de sentiment, les autres à un véritable scepticisme historique, quelques-uns même à l'athéisme. Ceux-ci dirigeant leur nationalisme dans le sens de la critique historique, ont fini par nier l'inspiration des saintes Ecritures et à les regarder comme des produits de la raison humaine et par suite comme faillibles et non pas sans erreur. Ceux-là, s'appliquant à l'exégèse, n'ont voulu voir dans les événements miraculeux que des faits naturels mal présentés, des mythes historiques et poétiques, et dans les mystères que des symboles esthétiques, de grandes aspirations religieuses. Tels se sont montrés, à des degrés et sous des formes plus ou moins rapprochés et semblables, Henke, Weigscheider, Paulus, de Wette, Schleiermacher. Un disciple de Hegel, Strauss de Tubingue, poussa la critique historique jusqu'à ses extrêmes limites dans la *Vie de Jésus*, où il donna comme une série de mythes tous les faits du Nouveau Testament. Bruno Bauer en prit prétexte pour nier l'histoire évangélique jusqu'en ses derniers fondements. Ce qui peut rassurer la foi des catholiques sur toutes

ces négations extravagantes, c'est qu'elles arrivent juste au point où elles étaient il y a dix-huit siècles : le juif Philon, contemporain de Notre-Seigneur, ne voyait, comme la plupart de ses contemporains du reste, qu'un pur homme dans le divin crucifié ; cela n'a pas empêché toutes les générations depuis dix-huit siècles de croire et de proclamer le contraire. A cela Strauss et Bauer ne changeront rien. On en doit dire autant, à plus forte raison, de Feuerbach dont l'athéisme grossier a inspiré un de nos compatriotes.

Le panthéisme, sous des formes plus ou moins voilées, s'est aussi montré dans plusieurs écrits de ce siècle. La théorie du progrès continu, de la perfectibilité indéfinie, l'insolente apothéose de la raison, de l'humanité, la glorification des instincts quelquefois les plus ignobles, ne sont qu'un véritable panthéisme où l'on reconnaît à la nature une spontanéité et une indépendance qui ne peuvent appartenir qu'à Dieu même. Cette monstrueuse erreur était prêchée ouvertement par les Saint-Simoniens, il y a vingt ans ; elle respire dans plus d'un livre moderne, elle est expressément contenue dans la *Revue Indépendante*. (Maret, *Du Panthéisme dans les sociétés modernes*.)

Le matérialisme a ses adhérents aussi, bien qu'ils soient en petit nombre. Il était plus en honneur il a quelques années, quand il portait le nom de phrénologie ; aujourd'hui qu'il se nomme positivisme, il se recrute péniblement et ne fait qu'une prédication peu bruyante.

Des erreurs d'un caractère plus élevé et par là même plus dangereux, agitèrent un moment l'Eglise. Un savant professeur de Bonn, Hermès, fit prévaloir dans son enseignement une tendance rationaliste et pélagienne qui devait influencer nécessairement sur la manière de concevoir certains dogmes. Il avait de nombreux et ardents disciples, et, lorsqu'après sa mort la condamnation du Saint-Siège frappa sa doctrine, plusieurs d'entre eux refusèrent de se soumettre.

On sait aussi la part qu'il faut faire, dans les erreurs de ce temps, à Lamennais qui défendit la religion avec éclat et qui, atteint aussi d'une condamnation du Saint-Siège, fut trouvé moins grand par l'humilité qu'il ne l'était par le talent, et tomba d'une chute à jamais déplorable.

Nous ne parlons pas du puseyisme qui n'est jusqu'ici qu'une crise de l'anglicanisme honteux de son impuissance et tâchant de se régénérer ; ni de l'éclectisme qui n'est qu'un rationalisme sans couleur et sans forme ; ni enfin des erreurs politiques et sociales qui se débattent, plus pressées d'arriver au fait que de formu-

ler leur symbole. Ce qu'il y a de plus évident, au reste, dans ces erreurs comme dans les précédentes, c'est leur opposition instinctive, quand elle n'est pas raisonnée encore, à l'Eglise, à ses institutions, à sa morale, à son action dans le monde.

Réflexions sur le chapitre précédent.

*Comment Dieu a-t-il pu permettre que la foi de l'Eglise fût ainsi perpétuellement contredite par un si grand nombre d'hérésies ?*

Il l'a permis pour le bien même de l'Eglise. Malheur à ceux qui par leur indocilité et leur obstination se rendent les instruments dont Dieu se sert pour procurer ce bien ! mais il n'en est pas moins réel pour les vrais fidèles, et c'est dans ce sens que saint Paul a dit *qu'il faut qu'il y ait des hérésies*<sup>1</sup>, comme, en effet, il y en a toujours eu depuis le temps même des apôtres, et comme il y en aura toujours jusqu'à la fin des siècles.

*En quoi consiste l'avantage que l'Eglise tire des hérésies ?*

C'est qu'elles servent, 1<sup>o</sup> à éprouver la patience et la charité des fidèles, lorsque, persécutés par les tyrans ou par des hommes violents et emportés, ils n'opposent aux mauvais traitements, à la calomnie, à l'injustice, que la douceur et la patience chrétiennes. Combien d'illustres confesseurs ont été ainsi sanctifiés par les persécutions des empereurs ariens ou iconoclastes ! 2<sup>o</sup> à éprouver la foi des fidèles dans ces temps de trouble et de séduction, où l'appât de la nouveauté, une espèce de goût dominant, l'exemple de personnes qu'on estime d'ailleurs et quelquefois des intérêts humains, sont autant de tentations dangereuses par lesquelles Dieu discerne ceux qui sont faibles de ceux qui sont fermes dans la foi, pour couronner les uns et rejeter les autres du sein de son Eglise comme le van sépare la paille du bon grain<sup>2</sup> ; 3<sup>o</sup> elles servent à éclaircir les vérités de la foi, soit à cause des nouvelles lumières que les docteurs catholiques répandent sur les dogmes combattus par les hérétiques, soit à cause des décisions formelles de l'Eglise, qui fixent irrévocablement ce qu'il faut croire ; 4<sup>o</sup> elles servent encore à confirmer la foi et la tradition de l'Eglise, en fournissant elles-mêmes des armes contre toutes les hérésies. Cette remarque est sensible et convaincante : car s'il est vrai qu'il n'y a aucun dogme catholique qui n'ait été nié par quelque secte, il n'est pas moins certain qu'il n'y en a aucun qui ne soit avoué par la plupart des sectes, tout ennemies qu'elles sont de l'Eglise. Ainsi, la présence réelle de Jésus-Christ dans

<sup>1</sup> I. Cor., XI, 19.

<sup>2</sup> Matth., III, 12.

l'Eucharistie a été combattue par quelques hérétiques, mais elle a été reconnue par le plus grand nombre, et même par les plus anciennes sectes. Comme il n'y a donc aucune secte qu'on ne puisse confondre par le témoignage de toutes les autres, il n'y a non plus aucun dogme de l'Eglise catholique qui ne soit prouvé par l'aveu même de la plupart des sectes hérétiques; 5° enfin les hérésies servent à humilier l'esprit de l'homme, à abattre son orgueil, en lui apprenant à se défier de ses lumières, et à ne s'en tenir, en matière de foi, qu'à ce que l'Eglise a décidé. C'est ce que prouve l'exemple de tant d'hommes célèbres par leur esprit, leur doctrine et leur vertu même, qui sont tombés dans des erreurs grossières, et qui les ont soutenues avec opiniâtreté.

*Comment l'Eglise a-t-elle triomphé de tant d'erreurs?*

Par l'assistance du Saint-Esprit qui ne l'abandonne jamais, et qui la fera toujours triompher jusqu'à la fin du monde de toutes les puissances de l'enfer réunies contre elle. Elle sera toujours contredite, persécutée; on la fera souffrir et gémir, mais jamais elle ne succombera; et jusqu'à la fin des siècles Jésus-Christ lui assurera la victoire. Toutes les anciennes hérésies sont éteintes, ou peu s'en faut; celles qui affligent aujourd'hui l'Eglise s'éteindront. Ainsi, la vérité triomphera toujours, et l'Eglise, suivant la promesse de Jésus-Christ, subsistera éternellement.



## CHAPITRE XIV.

CONCLUSIONS DES FAITS RAPPORTÉS DANS LES DEUX SECTIONS PRÉCÉDENTES.

*Que faut-il conclure de tous les faits qu'on vient de rapporter?*

Il faut conclure que la religion chrétienne est véritable.

*Cette conclusion est-elle certaine?*

Elle est très-certaine et incontestable pour quiconque raisonnera suivant les lumières de la raison et du bon sens.

*Comment prouvez-vous la vérité de cette conclusion?*

Le voici. Une religion qui a Dieu pour auteur est véritable; or, il est évident par les faits historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament que la religion chrétienne est l'ouvrage de Dieu, que c'est Dieu lui-même qui en est l'auteur, et qui l'a donnée aux hommes.

*Comment cela est-il évident par les faits de l'Ancien Testament?*

1° Il est évident par l'histoire de l'Ancien Testament que Dieu même était l'auteur de la religion des patriarches et de la religion

judaique, la même pour le fond. Or, la religion chrétienne n'est aussi pour le fond que la suite et la perfection de cette religion. Celle-là était fondée sur l'espérance certaine de la venue d'un Rédempteur; et celle-ci se fonde sur la croyance certaine que le Rédempteur est venu, et que c'est Jésus-Christ.

2<sup>o</sup> Dans cette même histoire des patriarches et des juifs, je vois la religion chrétienne annoncée par des figures si évidentes que la raison ne permet pas de les méconnaître. J'y vois Jésus-Christ, l'auteur de la religion chrétienne, annoncé par les prophètes, c'est-à-dire par les hommes inspirés de Dieu, et qui font des miracles; je le vois, dis-je, annoncé comme le fils de Dieu lui-même égal à son Père. Ces prophéties sont incontestables; elles existent encore en mille endroits des livres des juifs, ces ennemis déclarés de Jésus-Christ, telles qu'elles ont été faites plusieurs siècles avant sa naissance; et le rapport de plusieurs d'entre elles à la seule personne de Jésus-Christ est si évident, que la raison est forcée de les lui appliquer.

*Comment la même vérité est-elle évidente par les faits historiques du Nouveau Testament?*

C'est qu'on y trouve des preuves incontestables que Jésus-Christ, auteur de la religion chrétienne, est Dieu.

*Quelles sont ces preuves?*

C'est le témoignage de Jésus-Christ lui-même, et celui de ses disciples.

*Comment le témoignage de Jésus-Christ prouve-t-il qu'il est Dieu?*

C'est que son témoignage a été autorisé de Dieu même par un grand nombre de faits miraculeux, car les vrais miracles ne peuvent être que de Dieu seul. Si donc Jésus-Christ se disant le Fils de Dieu, prenant lui-même la qualité de Dieu, et se faisant adorer en cette qualité, a opéré des miracles, c'est Dieu même qui a autorisé le témoignage de Jésus-Christ. Or, il est constant par l'histoire du Nouveau Testament que Jésus-Christ a pris la qualité de Dieu, et qu'il a fait un nombre infini de miracles. Tels sont ceux qu'on a rapportés dans l'histoire de sa naissance, de sa vie, de sa mort et de sa résurrection.

1<sup>o</sup> En effet, Jésus-Christ s'est nommé Dieu : Dieu, il l'appelle son Père (Joan. VII, 32-34); il se présente comme ayant la même dignité, le même pouvoir législatif; il met sa parole au niveau, et même au-dessus de la loi de Moïse; il donne sa parole comme plus durable que le ciel et la terre, plus forte que la mort (Matt. VII, 21; XXIV, 35; Joan. VIII, 51). Il se dit plus ancien qu'Abraham, venu du ciel et tout à la fois étant au ciel (Joan. VIII,

38; III, 13; VI, 38), engendré du Père, étant avec lui une même chose, égal à lui (Joan. X, 30-38; Matt. XI, 27). Il se nomme Seigneur, il s'applique les paroles de l'Écritures qui ne conviennent qu'à Dieu; il se dit tout puissant pour la résurrection des corps et la vie des âmes; il remet les péchés en maître qui use d'un droit n'appartenant qu'à Dieu (Matt. VIII, 2; XI, 5; Joan. V, 17; VI, 27; Luc. VII, 44 seqq.). Il se proclame juge souverain de l'humanité, distributeur des récompenses et des peines éternelles; il veut qu'on croie et qu'on espère en lui, qu'on l'aimè comme Dieu (Matt. IX, 2 seqq.; XIII, 41; Joan. VI, 29, 47; VIII, 36; X, 28; Luc. VII, 49). Il se nomme dans le sens littéral du mot, Fils de Dieu, résurrection et vie, auteur des préceptes donnés aux hommes (Joan. IX, 35 seqq.; X, 19; XI, 25-27; XIV, 1, 15, 21, seqq.; XV, 5 et 26; Matt. X, 36; Luc. X, 19, XXI, 15). Il promet d'envoyer le Saint-Esprit à ses apôtres, de les exaucer quand ils le prieront, de venir avec le Père et comme le Père habiter en eux (Joan. XV, 26; Matt. XVIII, 20; Joan. XIV, 23). Il est évident par les textes dont nous venons d'offrir le résumé fidèle, que Jésus-Christ se présente au monde comme Dieu et veut être reconnu et adoré comme Dieu.

C'est tellement le sens de ses paroles que les Juifs et ses disciples les comprennent ainsi et que, loin de les en reprendre, il les confirme dans leur opinion. Les Juifs l'accusaient de blasphème et voulaient le lapider, parce que, disaient-ils, étant homme, il se proclame Dieu (Joan. X, 33). Et en effet Jésus-Christ insiste et leur prouve sa divinité par le témoignage de Jean-Baptiste, par le témoignage que le ciel lui a rendu au moment de son baptême, par l'autorité des Écritures et par ses miracles répétés (Joan. III, 31; X, 25; Matt. III, 17; Marc XIV, 62). Au jour de sa passion lorsque, accusé de blasphème pour s'être nommé Dieu, il devait répondre avec précision et tirer l'opinion d'erreur, si l'opinion s'égarait, à qui lui demandait : « Etes-vous Dieu, » il dit : « Je le suis, » et les Juifs crièrent au blasphème, en ajoutant : « Il doit mourir parce qu'il s'est nommé le Fils de Dieu » (Marc. XIV, 62 seqq.; Matt. XXVI, 65 et 66; Luc. XXII, 70 et 71; Joan. XIX, 7). Quant aux disciples de Jésus-Christ, ils ont expressément compris que Jésus-Christ s'était vraiment nommé Dieu, fils de Dieu dans le sens rigoureux du mot, puisqu'ils sont morts pour attester ce point même de leur doctrine.

2° Il n'est pas moins constant que Dieu a ratifié la parole de Jésus-Christ, en l'appuyant par de nombreux miracles et par l'accomplissement des prophéties qu'il fit dans le cours de sa prédi-

cation. Quant aux prophéties, voici les principales : Jésus-Christ a prédit sa passion avec les circonstances dont elle a été accompagnée, et en même temps sa résurrection pour le troisième jour qui suivrait sa mort, et enfin son ascension (Matt. XX, 18 ; Marc. X, 33 et 34 ; Luc. XVIII, 32 et 33 ; XXVII, 63 ; Joan. VI, 62 et 63). Jésus a prédit à saint Pierre son triple reniement, puis sa mort, la trahison de Judas, la descente du Saint-Esprit et le pouvoir miraculeux qui serait conféré à ses disciples (Matt. XXVI, 21, 34 ; Marc. XVI, 17 et 18 ; Joan, XII, 21 seqq. ; XVI, 7 ; XXI, 18 et 19). Jésus-Christ a prédit la promulgation de l'Évangile dans tout l'univers, que son Eglise subsistera malgré tout obstacle et toute persécution (Matt. XVI, 18 ; XXIV, 14 ; XXVIII, 19 et 20 ; Joan. XII, 32). Jésus-Christ a prédit le siège et la prise de Jérusalem, la destruction du temple et les malheurs du peuple juif (Matt. XXIII, 34 ; XXIV, 21 ; Luc. XIX, 41 ; XXI, 6 ; XXIII, 28 et 29). Or toutes ces prophéties se sont vérifiées : l'Évangile même, les Actes des apôtres, l'histoire de l'Église l'attestent ; nous en voyons l'accomplissement.

Quant aux miracles nous les avons rapportés précédemment dans l'histoire de la naissance, de la vie, des travaux évangéliques et de la mort de notre-Seigneur. Nous avons rapporté aussi sa résurrection qui est le plus étonnant des miracles et qui, à lui seul, suffirait pour démontrer que Jésus-Christ est envoyé de Dieu, qu'il faut par conséquent ajouter foi à sa parole et que, comme il s'est nommé Dieu, il est par là même réellement Dieu. Si Jésus-Christ est ressuscité, toutes les objections de détail s'écroulent, la divinité du christianisme n'est pas attaquable ; or le fait de la résurrection tel qu'il est rapporté dans les Évangiles, subsiste en dépit de toutes les difficultés soulevées par l'ignorance et la mauvaise foi ; la critique la plus éclairée et la plus forte l'a discuté, l'a reconnu, l'a proclamé vrai <sup>1</sup>.

Dieu seul pouvant faire des miracles et des prophéties, c'est donc Dieu qui a autorisé le témoignage de Jésus-Christ se nommant Dieu lui-même ; et ce témoignage, par conséquent, est incontestable, puisque c'est le témoignage de Dieu même qui ne peut pas vouloir nous tromper. C'est ce qui a fait dire à un cé-

<sup>1</sup> Voir Ditton, *la Religion chrétienne prouvée par le seul fait de la résurrection de Jésus-Christ* ; Sherlock, *les Témoins de la résurrection de Jésus-Christ examinés selon les règles du barreau*. Ces deux ouvrages ont été publiés par Migne, dans la

grande collection des *Démonstrations évangéliques* ; La Luzerne, *Dissertation sur la divinité de la religion* ; Duvoisin, *Démonstration évangélique* ; Frayssinous, *Défense du Christianisme* ; Bergier, *Traité de la vraie religion*.

lèbre docteur, que si nous étions dans l'erreur, ce serait Dieu même qui nous aurait trompés, ce qui n'est pas possible.

*Comment le témoignage des disciples de Jésus-Christ prouve-t-il qu'il est Dieu ?*

C'est pareillement parce que Dieu a autorisé lui-même le témoignage qu'ils ont rendu à la divinité de Jésus-Christ, car non-seulement Jésus-Christ a fait des miracles pour prouver qu'il était Dieu, mais ses disciples mêmes en ont fait une infinité dans tous les pays du monde pour prouver cette vérité. Les Actes des apôtres en font foi, et on voit la même chose se renouveler encore de nos jours dans les saints des derniers siècles qui confirment ainsi par de nouveaux miracles tous ceux qu'on rapporte des premiers siècles de l'Eglise.

*L'histoire qui rapporte les miracles de Jésus-Christ et ceux de ses disciples est-elle bien certaine ?*

C'est l'histoire la plus avérée, la plus authentique, et la plus certaine qui ait jamais été : histoire que ses auteurs et un grand nombre de témoins oculaires des faits miraculeux qui y sont rapportés, ont scellée de tout leur sang ; histoire qui, depuis qu'elle existe, a produit dans tous les siècles et dans toutes les parties de la terre un nombre infini de saints et de martyrs, et qui est ainsi parvenue jusqu'à nous, revêtue de tous les caractères de vérité que l'homme le plus incrédule peut désirer. Aussi y aurait-il beaucoup moins d'extravagance à douter qu'il y ait eu un Jules-César qui ait vaincu Pompée, ou un Charlemagne qui ait régné dans les Gaules, qu'à douter de la vérité de l'histoire du Nouveau Testament.

*Quelles réflexions importantes peut-on faire pour confirmer ces vérités ?*

On peut en faire trois : la première, que les apôtres et les disciples de Jésus-Christ n'ont pas pu être trompés sur les faits rapportés dans l'histoire du Nouveau Testament ; la seconde, qu'ils n'ont pas voulu nous tromper ; la troisième, que lors même qu'ils eussent voulu nous tromper, ils n'auraient jamais pu y réussir.

*Comment prouvez-vous la première réflexion, que les apôtres et les disciples de Jésus-Christ n'ont pas pu être trompés ?*

Il n'est pas possible, quelque grossiers et quelque crédules qu'on les suppose, que pendant plus de trois ans ils aient pris pour des miracles ce qui n'eût été que des impostures, et qu'ils aient cru voir ce qu'ils ne voyaient pas. On ne croira jamais, par exemple, qu'étant assemblés en un même lieu, ils aient pu s'imaginer voir et entendre Jésus-Christ ressuscité, comme ils l'attestent eux-

mêmes <sup>1</sup>, et que saint Thomas ait pu s'imaginer qu'il touchait les plaies de Jésus-Christ et qu'il sondait avec la main la plaie de son côté, si tout cela n'était qu'une illusion. On ne croira jamais que cinq cents personnes assemblées aient pu se laisser séduire toutes ensemble jusqu'au point de s'imaginer voir Jésus-Christ monter au ciel, s'il n'y monta pas réellement <sup>2</sup>. Ce ne sont point là de ces faits équivoques où l'adresse d'un imposteur, la force de la seule nature, et la crédulité du spectateur, puissent avoir lieu ; et il en est ainsi d'une infinité d'autres miracles de Jésus-Christ. Il faudrait donc renoncer à toutes les lumières du bon sens pour croire que les disciples de Jésus-Christ aient pu être trompés par leur maître.

*Comment prouvez-vous la seconde réflexion, que les disciples de Jésus-Christ n'ont pas voulu nous tromper ?*

C'est que, s'ils avaient voulu nous tromper, premièrement ils auraient dû y employer l'esprit et l'adresse ; secondement, il eût fallu que quelque intérêt leur eût inspiré ce dessein. Or, on n'aperçoit dans leur conduite ni la moindre apparence d'adresse, ni l'ombre même de l'intérêt.

1<sup>o</sup> Leurs discours et leurs écrits sont simples et sans art. Ils exposent, avec une entière sincérité, les circonstances les plus humiliantes de la vie de leur maître. Les vérités qu'ils annoncent sont des mystères incompréhensibles. Les lois qu'ils apportent sont extrêmement rigoureuses. Ils condamnent tout ce qui flatte les sens, ils ordonnent ou conseillent tout ce qu'il y a de plus contraire aux désirs et aux passions humaines, et loin de s'insinuer dans l'esprit des Juifs et de rechercher la bienveillance des païens, d'un côté, ils reprochent aux Juifs la mort de Jésus-Christ, le plus noir de tous les crimes, qu'ils font surtout retomber sur les prêtres, les princes de la synagogue et les personnes les plus accréditées de la nation ; et de l'autre, ils invectivent avec force contre l'aveuglement et la corruption des Gentils. Est-ce ainsi que l'on s'y prend lorsque l'on veut tromper et séduire ?

2<sup>o</sup> Ces mêmes hommes, loin de laisser échapper le moindre trait d'ambition ou d'intérêt humain, renoncent à tous les biens, à tous les honneurs, à tous les plaisirs, se dévouent aux travaux, aux souffrances, à l'ignominie et enfin à la mort, qu'ils souffrent avec un courage héroïque pour confirmer la vérité de leur témoignage. Quelqu'un pourrait-il bien se persuader que des hommes de ce caractère aient voulu nous tromper aux dépens de tout ce qu'ils avaient de plus cher au monde ?

*Comment prouvez-vous enfin la troisième réflexion, que quand*

<sup>1</sup> Act., X, 41.

<sup>2</sup> I. Cor., XV, 6.

*les disciples de Jésus-Christ auraient voulu nous tromper, ils n'auraient pas pu y réussir?*

C'est que, si l'on suppose les disciples de Jésus-Christ ou séduits ou séducteurs, il faut donc regarder l'établissement de la religion chrétienne comme un pur ouvrage de leur crédulité ou de leur adresse et de leurs impostures; ouvrage par conséquent tout humain, auquel Dieu n'a eu aucune part. Or, c'est ce que le bon sens et la raison ne permettent pas de croire. Qu'on se représente douze hommes de la lie du peuple, sans lettres et sans éducation, sans biens et sans secours, voilà ce qu'étaient les apôtres. Peut-on s'imaginer que douze hommes de la sorte, si ce n'était pas Dieu même qui les animait, aient osé entreprendre de changer la face de tout l'univers, et de convertir tous les peuples, Grecs et Romains, Juifs et Païens, les sages et les simples, les riches et les pauvres; et cela en leur proposant à tous également les dogmes les plus incroyables, les lois les plus rigoureuses et les mœurs les plus austères? Or, non-seulement ces douze hommes ont osé former un dessein si extraordinaire, mais ils l'ont exécuté en partie, et leurs successeurs, tous hommes également pauvres et dénués de secours humains, l'ont achevé en très-peu de temps. Ils ont humilié l'orgueil des Grecs et des Romains; ils ont surmonté l'obstination des Juifs; ils ont détruit les superstitions des Gentils; ils ont confondu la fausse sagesse des philosophes; ils ont éclairé les simples, ils ont inspiré aux riches le mépris des richesses, l'amour de la pauvreté et des souffrances; ils ont abattu les idoles, renversé les temples, aboli les cultes les plus autorisés; ils ont persuadé aux hommes les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de l'Eucharistie; ils les ont arrachés du sein des plaisirs pour les faire vivre dans les larmes et la pénitence, et la croix, cet objet d'horreur, l'instrument du supplice le plus ignominieux, ils l'ont rendue l'objet du culte et de la vénération de tout l'univers, jusque-là que les rois de la terre ont fait gloire d'en orner leur diadème et de la porter sur leur front<sup>1</sup>. Fût-il jamais un miracle plus surprenant de la toute-puissance divine?

*Mahomet, quoique imposteur, n'a-t-il pas établi sa secte dans tout l'Orient?*

Il est vrai, mais quelle différence entre ces deux établissements! Dans l'établissement de la religion chrétienne on n'aperçoit aucun intérêt humain. Ses fondateurs sont faibles et pauvres,

<sup>1</sup> S. Aug., in Ps. LIV, n. 12; *De André*; Duvoisin, La Luzerne, Fraycivitate Dei, lib. XXII, cap. 5; Bossuet, *Sermon pour la fête de saint haut*.

dénués de tout secours. Ce sont des hommes sans force et sans défense qui soumettent des nations puissantes au joug de la foi ; ce sont des hommes simples et sans science qui persuadent des esprits éclairés. Ce sont des pauvres qui humilient l'orgueil des riches. Ce sont les souffrances et la croix de Jésus-Christ qui triomphent de la volupté et de toutes les passions humaines. Au contraire, dans l'établissement de la secte mahométane on voit, dès sa naissance, que l'intérêt et l'ambition en sont les premiers ressorts. Un imposteur habile et ambitieux séduit une troupe d'hommes grossiers, ignorants et charnels par de ridicules fables et par les infâmes amorces de la volupté ; de ses disciples, il fait autant de soldats. Il les aguerrit par de petites entreprises, il s'essaie ensuite à de plus grandes, et ses forces augmentant à proportion de ses conquêtes, il ne persuade pas les peuples qu'il soumet, il ne fait point de miracles pour autoriser sa mission ; mais il contraint par les armes à embrasser sa secte. Il y retient par les attrait des plaisirs sensuels, il menace de la mort quiconque osera l'abandonner. Un pareil succès n'a rien que d'humain.

Mais si ce séducteur avait été, comme les apôtres, destitué de tout secours, faible et pauvre, sans autres armes que la patience, si ses disciples l'avaient vu crucifier avec ignominie, et qu'ils n'eussent eu qu'un pareil sort à attendre pour eux-mêmes ; si, n'ayant aucune teinture des lettres humaines, il lui eût fallu persuader des Grecs éclairés, des Romains enivrés de leur puissance, des Juifs obstinés et pleins de faux préjugés ; s'il avait exigé de ses sectateurs une vie pénitente et mortifiée, le mépris des richesses et l'éloignement des plaisirs ; s'il ne leur avait promis dans cette vie que des croix et des persécutions, la raison ne permet pas de croire que la secte eût fait beaucoup de progrès. Aussi n'a-t-elle ni dans son établissement, ni dans ses dogmes et sa morale aucun des caractères de vérité qui éclatent si sensiblement dans la religion chrétienne, comme il serait aisé de le montrer plus au long, de sorte qu'elle n'est soutenue jusqu'aujourd'hui que par la force, et encore plus par l'ignorance de ses sectateurs ; ignorance fomentée par la politique, de peur que la lumière de la vérité ne dissipât bientôt les ténèbres d'une secte si méprisable.

*Les hérésiarques n'ont-ils pas, pour établir leur secte, séduit des peuples nombreux ?*

Oui, mais on aperçoit aisément la différence qu'il y a entre le succès des apôtres et ceux des hérésiarques. Ceux-ci n'ont séduit les peuples que sur quelque point particulier d'une croyance déjà

établie, et il leur a été facile de réussir, parce qu'ils ont su adoucir aux peuples le joug de l'obéissance et la rigueur de la loi ; flatter avec adresse l'ambition, l'intérêt, le libertinage des hommes et la vanité des femmes ; introduire sinon ouvertement, du moins secrètement, la licence des mœurs ; au lieu que les apôtres, sans aucun ménagement pour les faiblesses humaines, ont toujours et courageusement prêché une religion aussi contraire aux passions des hommes qu'elle était nouvelle et inouïe jusqu'alors. Les hérésiarques ne se sont fait des partisans que dans quelque coin de terre ; le plus souvent leur secte a péri avec eux, ou si elle a subsisté plus longtemps, on l'a vue décroître insensiblement, se partager en fractions contraires, et enfin disparaître entièrement. Tel a été le sort de toutes les sectes, et tel sera celui de toutes celles qui subsistent encore ; au lieu que les apôtres établirent la religion dans toutes les parties de l'univers. Après leur mort on a vu cette religion fleurir et prendre de nouveaux accroissements au milieu même des persécutions. Depuis les premiers siècles jusqu'à nous, cette religion a conservé toute sa pureté, son unité, sa catholicité et tous les caractères d'une religion vraiment divine, et elle les conservera jusqu'à la fin du monde.

C'est donc une vérité incontestable que la religion chrétienne est l'ouvrage de Dieu, et par conséquent qu'elle est véritable.

*Quelle autre conclusion doit-on tirer de cette vérité ?*

C'est que la religion chrétienne est non-seulement véritable, mais qu'elle est la seule véritable, et que toutes les sectes qui en diffèrent sont fausses.

*Comment prouvez-vous cette conclusion ?*

Le voici. Si la religion chrétienne est véritable, c'est la seule véritable, puisque toutes les autres religions ou sectes lui sont opposées, et qu'elle les réprovoque et les condamne toutes comme fausses. Car deux religions opposées dans leurs principes et leur croyance, deux religions dont l'une assure ce que l'autre nie, deux religions enfin dont l'une condamne l'autre, ne peuvent pas être toutes deux vraies. Or, telle est la religion chrétienne par rapport à toutes les autres religions. Elle les condamne toutes comme pleines d'impiétés et de blasphèmes. Donc, si la vérité est du côté de la religion chrétienne, comme on ne peut pas en douter, c'est une conséquence nécessaire que toutes les autres religions soient fausses, et que la religion chrétienne est seule véritable ; de sorte qu'il suffit de prouver, comme on vient de le faire, que la religion chrétienne est véritable pour réfuter toutes les autres religions.

*Mais comme il y a plusieurs sectes qui prennent le nom de religion chrétienne, comment peut-on discerner la véritable religion chrétienne établie par Jésus-Christ ?*

Il est facile de la discerner par ses caractères essentiels. Car, puisqu'il y a une seule véritable religion chrétienne établie par Jésus-Christ, il y a, par conséquent, une seule véritable Eglise qui l'enseigne, et qui en fait profession. Or, cette Eglise unique et véritable doit avoir nécessairement des caractères essentiels qui la distinguent de toutes les fausses églises. C'est donc par ces caractères essentiels de la véritable Eglise qu'on peut et qu'on doit discerner la véritable religion chrétienne établie par Jésus-Christ. Rien, par conséquent, n'est plus important que de connaître ces caractères de l'Eglise, et par eux l'Eglise même. C'est ce qui va faire le sujet de la section suivante !

### SECTION III.

#### DE L'ÉGLISE.



#### CHAPITRE PREMIER.

##### IDÉE DE L'ÉGLISE EN GÉNÉRAL, SA DÉFINITION ET SES QUALITÉS ESSENTIELLES.

*Qu'est-ce que l'Eglise universelle considérée dans toute son étendue ?*

L'Eglise considérée dans son universalité est l'assemblée ou la société de tous les fidèles formant un seul corps, dont Jésus-Christ est le chef. Elle est partagée en trois états.

*Quels sont ces trois états ?*

Le premier est celui des anges et des saints qui règnent dans le ciel avec Jésus-Christ. Le second est celui des justes qui souffrent pendant quelque temps dans le purgatoire la peine due à leurs péchés. Le troisième comprend les fidèles, soit justes, soit pécheurs, qui vivant encore sur la terre, doivent s'efforcer de mériter le ciel.

*Comment nomme-t-on ces trois états ?*

Le premier s'appelle l'Eglise triomphante, c'est l'Eglise du ciel.

Le second s'appelle l'Eglise souffrante, c'est l'Eglise du purgatoire. Le troisième se nomme l'Eglise militante, parce que dans cet état il faut sans cesse combattre contre le monde, contre la chair et le démon; c'est l'Eglise de la terre; c'est l'état où nous sommes, et celui dont on parle ordinairement sous le nom d'Eglise militante, ou simplement d'Eglise, ou même d'Eglise universelle, en sous-entendant que c'est l'Eglise universelle qui est sur la terre seulement. C'est de ce troisième état seulement que nous allons traiter sous le simple nom d'Eglise <sup>1</sup>.

*Qu'est-ce que l'Eglise?*

C'est l'assemblée ou la société des fidèles chrétiens unis par la profession d'une même foi et la participation aux mêmes sacrements, sous l'autorité des pasteurs légitimes, dont le chef visible est notre Saint-Père le pape, souverain pontife, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

*Pourquoi dites-vous que l'Eglise est une société?*

Parce qu'en effet tous les fidèles font ensemble une véritable société, étant tous unis comme les membres d'un même corps <sup>2</sup>.

*Pourquoi dites-vous : « des fidèles chrétiens unis par la profession d'une même foi? »*

Parce que, pour être de l'Eglise, il ne suffit pas de croire en Jésus-Christ, et d'être simplement chrétiens comme le sont tous les hérétiques qui croient en Jésus-Christ, il faut encore être fidèles, c'est-à-dire croire fortement tout ce que l'Eglise enseigne, et être unis ainsi par la profession d'une même foi avec tous ceux qui composent l'Eglise. C'est pour cela que non-seulement les idolâtres, les mahométans et les juifs sont exclus du nombre des fidèles; mais les hérétiques mêmes, quoiqu'ils croient en Jésus-Christ, ne sont cependant pas de l'Eglise, parce qu'ils ne sont pas unis de croyance avec les vrais fidèles sur tout ce que l'Eglise enseigne <sup>3</sup>.

*La croyance intérieure d'une même foi, sans y joindre la profession extérieure, suffit-elle pour être de l'Eglise?*

Non; car l'Eglise ne reconnaît pour ses membres et pour fidèles que ceux qui joignent la profession extérieure à la croyance intérieure. C'est pour cela qu'elle retranche de son corps les apostats

<sup>1</sup> S. Aug., in Enchirid., c. 56; — id., 20, de Civit. Dei, c. 9.

<sup>2</sup> Rom., XII, 4 : Car comme il y a plusieurs membres dans un seul corps, et que les membres n'ont pas tous le même usage; ainsi nous, quoique nous soyons plusieurs, nous ne faisons qu'un corps en Jésus-Christ, et nous sommes

tous membres l'un de l'autre. — Voyez encore I. Cor., II et seq. XII; item, VI, 15.

<sup>3</sup> S. Athan., serm. 2, cont. Arian : Comment pourrait-on compter au nombre des fidèles qui composent l'Eglise catholique ceux qui ont abandonné la foi des Apôtres ?

qui renoncent à la profession de la foi, quand même ce renoncement ne serait qu'extérieur, et qu'ils conserveraient la croyance intérieure. Car il faut croire de cœur pour être justifié, et confesser de bouche pour être sauvé <sup>1</sup>.

*Pourquoi dites-vous : « et la participation aux mêmes sacrements ? »*

Parce que les sacrements, et principalement le baptême, sont un des principaux liens qui unissent les fidèles entre eux, et que c'est par eux qu'ils sont incorporés à Jésus-Christ, et forment un corps de religion dont ils sont les membres, et dont Jésus-Christ est le chef <sup>2</sup>.

*Pourquoi dites-vous : « sous l'autorité des pasteurs ? »*

Parce que Jésus-Christ a établi une juste et nécessaire subordination entre les membres de son Eglise, dont les uns doivent enseigner et commander, et les autres doivent écouter et obéir. Car comme un troupeau ne peut subsister sans berger, ainsi l'Eglise ne saurait subsister sans pasteurs <sup>3</sup>.

*Pourquoi faut-il que ces pasteurs soient légitimes ?*

Parce que s'ils n'ont point d'autorité légitime, soit qu'ils n'en aient point reçu par le défaut de leur élection ou de leur consécration, soit que l'Eglise les en ait privés, ils n'ont aucune juridiction spirituelle sur les fidèles. Mais lorsqu'ils sont légitimes, se soustraire à leur autorité c'est rompre l'union de l'Eglise et se séparer du troupeau de Jésus-Christ. C'est ce qui fait que les schismatiques, quoiqu'ils fassent d'ailleurs la même profession de foi que les vrais fidèles, ne sont cependant pas de l'Eglise <sup>4</sup>.

*Pourquoi ajoutez-vous : « dont le chef visible est notre saint Père le Pape ? »*

C'est que lorsque Jésus-Christ cessa de se rendre visible aux hommes, il fut nécessaire qu'il établit un vicaire pour gouverner visiblement tous les fidèles en son nom. Il choisit pour cet impor-

<sup>1</sup> Rom., X, 10.

<sup>2</sup> Ephes., IV, 4 : Soyez un même corps et un même esprit, comme vous êtes appelés à une même espérance, suivant votre vocation. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi et qu'un baptême. Voyez aussi Jean, III, 5.

<sup>3</sup> Joan., X, 16 ; — S. Cyprien., ep. 69, ad Papiam : L'Eglise n'est jamais séparée de Jésus-Christ. Ce qui fait l'Eglise, c'est l'union des fidèles avec les évêques, c'est le troupeau étroitement uni au pasteur. Car vous devez savoir que comme l'évêque réside dans l'Eglise, l'Eglise réside dans l'évêque ;

et quiconque n'est pas avec l'évêque, n'est pas dans l'Eglise. C'est vainement qu'on se flatte de demeurer dans l'Eglise, parce qu'on communique secrètement avec quelques-uns, lorsqu'on n'est pas en paix et en union avec les évêques. Car l'Eglise étant catholique n'est ni partagée ni divisée. C'est un corps étroitement uni et lié par l'union mutuelle des évêques.

<sup>4</sup> S. Aug., lib. de fide et symb., c. 10, n. 21 ; — Luc, X, 16 : Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise. Or me mépriser, c'est mépriser celui qui m'a envoyé.

tant ministère saint Pierre, à qui il donna les *clefs du royaume des cieus*, et qu'il fit le chef des brebis et des pasteurs, avec la primauté d'honneur et de juridiction, et l'autorité nécessaire pour gouverner en terre l'Église universelle. Le Pape, en succédant à saint Pierre, succéda aussi à toute son autorité, et il est, par conséquent, comme lui, le vicaire de Jésus-Christ, et le chef visible de toute l'Église militante <sup>1</sup>.

*Faites connaître les propriétés et les caractères de l'Église?*

Les propriétés de l'Église sont renfermées d'une manière implicite ou explicite dans ces paroles du symbole que l'on chante à la messe : *Credo in unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam* : Je crois en l'Église une, sainte, catholique et apostolique.

En effet, croire en l'Église, c'est croire tout ce qu'elle croit, ce qu'elle enseigne comme révélé de Dieu ; par conséquent, c'est admettre que l'Église enseigne avec autorité, qu'elle a le droit de prononcer en dernier ressort et sans appel en matière de controverse religieuse. L'autorité de l'enseignement, voilà une première propriété de l'Église. — Mais pour croire ce qu'enseigne l'Église, il faut la connaître et l'entendre ; par conséquent elle doit être visible. En outre, il faut qu'elle reste visible à jamais et

<sup>1</sup> Matth., XVI, 18 : Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je vous donnerai les clefs du royaume des cieus, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. — Luc, XXII, 32 : J'ai prié pour vous (Pierre), afin que votre foi ne manque pas.—Joann., XXI, 15; S. Basil., Homil. de Pœnit.;— S. Leo Mag., serm. 3, in anniv. pontif. sui ; — Origen., hom. 2, in divers. evang. ;— S. Hilar., in c. 17 Matth.— S. Hieron., lib. I, advers. Jovin., c. 14 : Jésus-Christ en choisit un entre douze, afin d'ôter tout lieu au schisme en établissant un chef.— S. Chrysost., lib. II, de sacerdot. : Pourquoi Jésus-Christ a-t-il répandu son sang, si ce n'est pour racheter les troupeaux dont il confiait le soin à Pierre et à ses successeurs de Pierre?—Idem, hom. 87 in Joann., et hom. 55, in Matth., et hom. 9 de Pœnit. : Pierre qui est le prince des Apôtres, dans l'Église, le premier ami de Jésus-Christ, qui n'a pas reçu ses révélations des hommes, mais du Père. C'est ce même Pierre,

et quand je dis Pierre, j'entends une pierre toujours durable, un fondement inébranlable, le grand Apôtre, le premier disciple, le premier appelé, et le premier qui suit la voix de Jésus-Christ. — Idem, in adorat. venerab. Caten. : Tous ceux qui croient en Jésus-Christ et qui suivent Pierre comme leur guide et leur maître, ne font jamais naufrage dans l'écueil de l'infidélité. — Concil. Florent. in decret. unionis : Nous jugeons que le Saint-Siège apostolique et le pontife de Rome a la primauté dans tout l'univers, et que le même pontife de Rome est successeur de saint Pierre, prince des Apôtres, vrai vicaire de Jésus-Christ, chef de toute l'Église, père et docteur de tous les fidèles, et qu'à lui, dans la personne de saint Pierre, a été donnée, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, la pleine puissance de gouverner l'Église universelle, comme il est contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les sacrés canons.

Saint Bernard, lib. II de considerat., ad Eugenium pontif., c. 8.

On ferait un livre entier des autorités qu'on pourrait citer sur ce sujet.

sans interruption ; autrement, il y aurait des époques où, l'autorité enseignante ayant disparu, l'humanité serait dispensée de croire, et par conséquent empêchée d'arriver au salut. La visibilité et la perpétuité se rattachant donc à l'autorité d'enseignement et formant deux nouvelles propriétés de l'Eglise implicitement renfermées dans ces mots : Je crois en l'Eglise. — Les autres propriétés sont formellement énoncées dans ces mots une, sainte catholique, apostolique. L'Eglise est une dans sa doctrine et son ministère, sainte dans ses dogmes, sa morale, son culte et une partie de ses membres ; catholique ou universelle, c'est-à-dire répandue dans les différentes parties du monde, et notablement plus nombreuse qu'aucune autre société chrétienne ; apostolique tant pour le caractère de ses enseignements que pour la succession de ses évêques qui remontent aux Apôtres.

*Toutes ses propriétés ont-elles absolument la même valeur ?*

Non ; les unes sont seulement négatives, c'est-à-dire que partout où elles ne sont pas, l'Eglise n'est pas, sans que pour cela l'Eglise soit partout où elles sont ; les autres se nomment positives, c'est-à-dire que leur présence au sein d'une société religieuse accuse d'une manière formelle la présence de la vraie Eglise, qui seule peut les posséder et les possède exclusivement. Les propriétés ou notes négatives sont : l'autorité de l'enseignement, la visibilité et la perpétuité ; elles se trouvent toujours dans la vraie Eglise, mais elles peuvent se trouver, à quelque degré du moins, dans une fausse église. Ainsi une société hérétique ou schismatique enseigne et impose sa doctrine ; elle n'est pas invisible et quelquefois même elle occupe dans le monde une grande place ; elle a ou peut avoir une durée considérable et présenter des signes de longévité. De telles notes sont donc seulement négatives. Les notes positives sont : l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité. Elles n'appartiennent qu'à la vraie Eglise, comme nous le verrons.

Nous avons à parler successivement des unes et des autres, et à montrer dans quelle société religieuse on les trouve, et par conséquent où est la vraie Eglise.



## CHAPITRE II:

## DE L'AUTORITÉ D'ENSEIGNEMENT.

*Y a-t-il dans la religion chrétienne une autorité instituée par Jésus-Christ pour enseigner les fidèles en conservant le dépôt de la vraie doctrine?*

Oui, une telle autorité doit nécessairement exister dans l'Eglise, et nous voyons en effet qu'elle y existe depuis dix-huit siècles, remplissant son ministère sans interruption.

*Comment prouvez-vous qu'il doit y avoir dans la religion une autorité enseignante?*

Le voici : 1° Les vérités révélées par Jésus-Christ ont été consignées dans des livres que toutes les églises chrétiennes regardent comme écrits sous l'inspiration divine. Or, pour nous assurer que tel point est ou n'est pas révélé, que les Livres sacrés ont été garantis de toute altération essentielle, il faut une autorité infaillible; car si elle était faillible, nous devrions être toujours en suspens et hésiter sur la valeur de sa décision. Or, cependant, il faut que nous soyons fixés de la manière la plus claire et la moins contestable, puisque nous sommes tenus de faire des actes de foi pour être sauvés, et qu'un acte de foi ne peut être déterminé que par une autorité infaillible. 2° Ce n'est pas tout d'avoir certainement les livres où sont contenues les vérités révélées; pour les mêmes raisons que nous venons de dire, il faut interpréter ces livres dans leur vérité et ne pas prendre le change sur la signification et la portée de ce qu'ils renferment. Or, on ne saurait parvenir à ce but par l'exercice du jugement privé; la preuve en est dans le caractère mystérieux des vérités révélées, et dans la déplorable expérience des sociétés qui se sont reposées, en ces matières, sur l'interprétation de l'homme. Il est donc besoin ici d'une autorité supérieure, établie et soutenue par la main de Dieu.

*Comment prouvez-vous que cette autorité, si nécessaire en principe, existe en fait?*

Je le prouve par ce raisonnement. On ne peut refuser de reconnaître dans l'Eglise une autorité qui enseigne infailliblement, si une telle autorité a toujours été vue dans la religion chrétienne; car, si elle a toujours existé, ce ne peut être que par suite d'une institution divine. Or, elle a toujours existé. Toujours on a regardé le pape et les évêques comme formant un tribunal infaillible dans ses jugements sur la doctrine. Que cette opinion fût universelle au commencement du IV<sup>e</sup> siècle et qu'elle l'ait été depuis, c'est évident comme la lumière. Le concile de Nicée, en 325

n'aurait pas eu lieu, si l'on n'avait pas cru partout, en Occident et en Orient, que le jugement des évêques unis au pape, est un jugement sans appel et irréfutable. Or, une croyance si unanime est fondée sur l'institution de Jésus-Christ, ou bien il faut dire que, durant les trois premiers siècles, l'institution de Jésus-Christ a été changée. Mais c'est ce qu'on ne peut dire : car 1° les protestants eux-mêmes reconnaissent que, pendant cette période, on est resté fidèle à la doctrine du divin fondateur ; 2° les évêques et les prêtres qui souffraient et mouraient pour Jésus-Christ n'ont ni méconnu ni altéré la constitution de l'Eglise, il serait absurde de garder aucun doute à ce sujet ; 3° les hérétiques, fort nombreux alors, n'auraient pas manqué de reprocher aux catholiques une innovation aussi grave que celle dont il s'agit, en supposant qu'elle ait eu lieu, et c'est ce dont il n'existe aucune trace. Donc la constitution de l'Eglise n'a pas été changée dans les premiers siècles ; donc l'autorité enseignante et infaillible qu'on reconnaît aujourd'hui, qu'on reconnaissait en l'an 325, remonte à Jésus-Christ.

D'ailleurs, les conciles, les Pères de l'Eglise, les écrivains ecclésiastiques, toute l'histoire déposent dans le même sens. Nous citerons les conciles d'Antioche tenus en 270, en 264 ; de Rome, en 255 ; d'Afrique, en 231-242 ; d'Orient et d'Occident, dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle et sur la fin du II<sup>e</sup> (*Concil.*, Labbe, t. I). Nous citerons saint Cyprien, le pape Victor, saint Irénée de Lyon, saint Polycarpe de Smyrne, saint Ignace d'Antioche, saint Clément, le troisième pape. (Cyprian., *epist.* LXVI ; *epist.* XXXIII, Labbe ; *Concil.*, t. I ; Iren., *contra hæreses*, cap. XXVI ; Euseb., *Hist. eccl.* lib. IV, cap. XIV ; Cotelier, *Pères apostoliques*. Voir aussi Origène, *in Matth.* V, *contra Celsum*, lib. VI ; Clem. Alexandr. *Stromat.*, lib. III.)

*Le système des protestants n'est-il pas, à cause de sa fausseté, une nouvelle et forte preuve de ce que vous venez de dire ?*

Oui, car il n'y a que deux moyens de connaître la vérité : l'autorité d'enseignement dont nous avons démontré l'existence, et l'esprit particulier, qui est le système des protestants. Dans ce système, l'Écriture sainte est la seule règle de la croyance, chaque individu l'interprète d'après ses lumières propres, et il n'est personne qui ne puisse y découvrir de lui-même les points fondamentaux, seuls nécessaires au salut. Or, ces trois assertions sont fausses. 1° Il est faux que l'Écriture sainte soit la seule règle de croyance, il y a encore la tradition, ou parole divine non écrite dans les livres saints. C'est elle qui nous instruit des points que les auteurs sacrés ont passés sous silence ; c'est elle qui fixe le

sens des Ecritures, comme nous l'avons dit plus haut. (Voir en outre ce qui a été dit sur la tradition, *Instruction prélimin.*, art. 2.)

2° Il est faux que chacun ait le droit d'interpréter l'Écriture sainte d'après ses propres lumières. Cela est démontré par la conduite des chrétiens dans tous les siècles, par la croyance de l'Église ; cela est démontré par la stérilité, les erreurs monstrueuses et l'incrédulité où mène l'examen individuel, le jugement privé.

3° Il est faux que tout homme puisse découvrir de lui-même les articles nommés fondamentaux, en supposant que le système des articles fondamentaux soutienne le regard de la critique ; car ce système est arbitraire, puisqu'il n'est pas indiqué dans l'Écriture, qui est la seule règle des protestants ; il est contradictoire, puisque toutes les sectes chrétiennes qui se lancent mutuellement l'anathème et se contredisent, sont censées avoir néanmoins les vérités fondamentales ; il est impraticable, parce qu'il n'indique aucun moyen de discerner les uns des autres les points fondamentaux et ceux qui ne le sont pas. En supposant même ce système construit et bien arrêté, il ne peut que se résoudre en un exercice pur et simple de la raison individuelle, et l'histoire du protestantisme témoigne assez des erreurs et des variations produites par le libre examen appliqué à la Bible :

*Ce tribunal suprême ne peut-il pas invoquer aussi en sa faveur la parole expresse de Jésus-Christ ?*

Oui, la parole de Jésus-Christ, sur ce point, est très-explicite, les enseignements des apôtres sont précis. Nous les montrerons en traitant de l'infailibilité de l'Église.



### CHAPITRE III.

#### DE LA VISIBILITÉ ET DE LA PERPÉTUITÉ DE L'ÉGLISE.

*Doit-on penser que l'Église existe sensiblement parmi les hommes, en sorte que chacun puisse la connaître et s'y attacher ?*

Oui, elle est visible, d'une visibilité sensible, perpétuelle, constante, absolument indéfectible. L'Écriture sainte la compare à une haute montagne où tous doivent accourir. C'est la pierre qui, détachée de la colline, a frappé la statue, et est devenue comme une montagne qui a rempli toute la terre (Isaï. II, 2 ; Daniel. II, 35 ; Michæ., IV, 1). C'est le tribunal suprême dont les décisions font loi (Matth. XVIII, 17) ; c'est une société où il y a des pasteurs et des docteurs investis d'un ministère public (Ephes. IV, 14) ;

qui doit résister à toutes les conjurations et à tous les orages (Matth. XXVI, 18). Tout dans l'Écriture suppose que l'Église est une société visible et permanente qui doit durer autant que le monde : tout, la prédication de la doctrine, l'administration des sacrements, le culte dans la majesté de ses pompes, et son sacrifice indéfectible.

*Ne peut-on pas démontrer, par les Pères et par l'histoire, le dogme de la constante visibilité de l'Église?*

Oui, les Pères ont souvent insisté sur ce point de la croyance catholique ; saint Augustin l'a particulièrement développé dans sa lutte contre les donatistes (*contra Petilian.*, lib. II.). Saint Cyprien nous représente l'Église comme resplendissant dans toute la terre par la nécessité même de sa mission ; Origène, saint Chrysostôme, saint Hilaire, saint Jérôme, parlent dans le même sens (Hieron., *in Isaï.*, IV ; Chrysost., *in Isaï.*, cap. II, et VI ; Hilar. Pictav. *de Trinit.*, lib. VII, 4 ; Cyprien, *de unit. Eccles.* ; Origen., *in Matth.*, homil. XXX). L'histoire nous montre également l'Église vivante et agissante, frappant les hérétiques de son anathème, et les retranchant de son sein, les privant de sa communion. On sait bien où la trouver, soit pour l'aimer ou la craindre, soit pour lui obéir ou la combattre.

*N'est-il pas même impossible que l'Église cesse un instant d'être visible ?*

Oui ; car, comme on ne peut être sauvé hors de l'Église et que tous les hommes sont appelés à la connaissance de la vérité (ad Timoth. II, 4), il en résulte que l'Église est nécessairement visible ; autrement, on ne pourrait ni la connaître ni s'assurer qu'on est en dehors d'elle ou dans son sein. Il faut donc que les simples fidèles, les ignorants comme les savants, puissent la découvrir, l'écouter et lui obéir. La seule possibilité que l'Église s'obscurcisse et disparaisse, autoriserait l'indifférence à son sujet et serait une cause invincible d'erreur.

*Est-ce qu'un dogme aussi évident a pu être nié pour qu'il soit besoin de l'établir ?*

Oui ; après avoir reconnu d'abord que la visibilité est un caractère essentiel de l'Église (*Hist. des Variat.*, liv. XV), les protestants ont abandonné et combattu ce dogme, lorsqu'ils se virent pressés par les catholiques d'indiquer où était leur église avant Luther et Calvin. Ils ont cru devoir répondre que les hussites, les wicléfistes, les vaudois, les manichéens et autres chrétiens de ce genre formaient l'Église avant Luther, et comme avec tout cela il était impossible d'atteindre jusqu'aux temps apostoliques, ils se sont vus forcés de mettre l'Église partout, chez les Latins comme

chez les Grecs, parmi les catholiques comme parmi les hérétiques, c'est-à-dire que par ce côté encore, ils en reviennent à leur chimère des points fondamentaux. Mais toutes ces tergiversations ne les sauvent pas de la contradiction ni des impossibilités de leur système.

Il reste que l'Église est visible et qu'on peut la discerner des sectes hérétiques et schismatiques (Voir pour tout ce chapitre et le précédent les *Lettres* du P. Scheffmacher; la *Discussion amicale*, par de Trévern; *Essai sur l'Indifférence*, tome 1<sup>er</sup>; Perrone, *de verâ relig. adversus heterodoxos.*)



## CHAPITRE IV.

### DE L'UNITÉ DE L'ÉGLISE.

ART. 1<sup>er</sup>. — De l'unité de l'Église en général.

*Lorsque vous dites que l'Église est une, qu'entendez-vous par là?*

J'entends qu'il ne peut y avoir deux églises, et qu'il n'y a qu'une seule et même église universelle <sup>1</sup>.

*Que faut-il donc penser de l'ancienne église ou de la synagogue des Juifs?*

Comme l'Église de Jésus-Christ est l'assemblée des fidèles chrétiens, unis par la profession d'une même foi et la participation aux mêmes sacrements, sous l'autorité des pasteurs légitimes, etc., on ne peut pas dire rigoureusement que la synagogue ait été l'Église de Jésus-Christ, ni même une portion de cette Église, puisqu'elle en différait par ses lois, par ses usages, et plus encore par le défaut de ses sacrements; car elle ne possédait nuls sacrements qui contiennent la grâce en eux-mêmes, et sa croyance avait pour objet la venue d'un Rédempteur, au lieu que l'Église de Jésus-Christ croit que le Rédempteur est venu dans la personne de Jésus-Christ; mais comme d'ailleurs la synagogue était la figure de la vraie Église, et qu'elle n'était en effet fondée que sur la foi en un seul Dieu et au Rédempteur, et sur l'espérance des biens éternels, il est certain qu'elle appartenait dans le fond

<sup>1</sup> Ephes., IV, 4; Joann., X, 16; — est une non-seulement à Corinthe, Cantic., VI; — S. Cyprian. de unitate Eccl.; — S. Iren., lib. I adv. hær., c. 3; — S. Chrysost., hom. I in I. Cor.: Si c'est l'Église de Dieu, elle est dans tout l'univers; car le nom même d'Église ne peut pas signifier de la division, mais un accord et une union parfaite.

à cette Eglise, et qu'elle y avait un rapport essentiel comme la figure à la réalité. C'est en ce sens que le Sauveur lui-même a déclaré « qu'il n'était pas venu pour abolir, proprement, l'ancienne loi, mais pour l'accomplir; » et c'est aussi en ce sens qu'on peut dire que la synagogue, avant la venue du Messie, et l'Eglise après sa venue ne font qu'une même église édifiée sur le fondement des prophètes et des apôtres, et réunie en Jésus-Christ, qui est la pierre angulaire <sup>1</sup>.

*Pourquoi donc les Juifs ne sont-ils plus de l'Eglise ?*

C'est que depuis dix-huit siècles le temps de la synagogue est passé. La synagogue espère encore que le Messie viendra, et l'Eglise croit qu'il est venu. Au lieu de la circoncision, qui n'était qu'une marque extérieure, Jésus-Christ a rétabli le baptême, beaucoup plus parfait et absolument nécessaire depuis l'Incarnation pour entrer dans l'Eglise <sup>2</sup>.

*Que faut-il donc penser aussi à cet égard de ceux qui ont vécu avant la loi écrite ou en dehors d'elle, et qui ont cru par une foi surnaturelle en un seul Dieu et au Rédempteur, tels qu'ont été Adam, Noé et leurs enfants, Abraham, Melchisédech, Isaac, Jacob, et dans la gentilité le saint homme Job ?*

Si la synagogue, quoiqu'elle formât une société visible, n'était pas proprement la véritable Eglise, ni même une portion de cette Eglise, ceux qu'on vient de nommer l'étaient encore bien moins, puisqu'ils ne formaient aucune société visible, ce qui est pourtant essentiel à l'Eglise de Jésus-Christ. Mais comme il est vrai, d'un autre côté, que nul homme sur la terre n'a pu être justifié ni sauvé que par Jésus-Christ et en vue de ses mérites (car il n'y a point d'autre nom sous le ciel par lequel on doive être sauvé); et comme tous les croyants, de quelque nation qu'ils fussent, ont eu la foi, du moins implicite, en Jésus-Christ, on peut dire en ce sens qu'ils ont tous appartenu à son Eglise comme autant de membres, mais qui ne devaient lui être parfaitement réunis que dans la gloire <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Matth., V, 17; — Ephes., II, 20.

<sup>2</sup> S. Aug., lib. XIX contra Faustum, c. 17; — idem, ep. 187, alias 57, ad Bardan., c. 11, n. 34.

<sup>3</sup> Act., IV, 12. — Voyez S. Aug., ep. 102, alias 49 ad Deogratias, quæst. 2, n. 12. — S. Greg. Mag. in Evang., lib. I, hom. 19 : C'est le Seigneur qui possède la vigne, c'est-à-dire l'Eglise universelle, laquelle a produit autant de saints qu'elle a produit de rejetons, depuis le juste Abel

jusqu'au dernier élu qui doit naître à la fin du monde. Ainsi le père de famille loue des ouvriers pour cultiver sa vigne le matin, à trois heures, à six, à neuf et à onze, parce que depuis le commencement du monde jusqu'à la fin, il n'a cessé d'assembler des prédicateurs pour instruire les fidèles. Le matin, c'est depuis Adam jusqu'à Noé. La troisième heure, depuis Noé jusqu'à Abraham. La sixième, depuis Abraham jusqu'à Moï-

*Ne distingue-t-on pas l'Eglise latine et l'Eglise grecque, l'Eglise orientale et l'Eglise occidentale?*

Oui ; mais cette distinction ne regarde que la différence des pays dans lesquels les diverses portions de l'Eglise universelle sont établies, et non pas la différence des églises, parce qu'elles ne font toutes qu'une seule et unique Eglise. Plusieurs d'entre elles peuvent encore différer l'une de l'autre par quelques usages particuliers, mais dans tout ce qui appartient à la foi et à la morale, elles ne peuvent présenter aucune différence <sup>1</sup>.

*Pourquoi dites-vous qu'il ne peut avoir qu'une Eglise ?*

C'est que Jésus-Christ ne peut point avoir deux épouses, et que n'y ayant qu'un seul pasteur qui est Jésus-Christ, il ne peut y avoir qu'un seul troupeau. D'ailleurs s'il y avait deux églises, elles seraient donc différentes entre elles par le chef, par la foi, par la loi, par les sacrements, par l'espérance, par l'esprit. Or, il est évident qu'il ne peut y avoir pour tous les croyants qu'un même chef, une même foi, une même espérance, enfin un même esprit, et par conséquent un même corps. Ce principe détruit le système des protestants qui ont prétendu distinguer deux églises : l'une véritable, composée des seuls prédestinés ; l'autre extérieure seulement, comprenant les bons et les méchants. Car, outre que dans cet opinion la vraie Eglise ne serait pas visible, puisqu'on ne distingue point sur la terre les élus des réprouvés, il est évident que cette prétendue église extérieure serait toujours la même que l'autre, puisqu'elle aurait toujours le même chef, la même foi, la même loi, etc.

*En quoi donc faites-vous précisément consister l'unité de l'Eglise ?*

L'unité de l'Eglise se manifeste dans la doctrine et le gouvernement, et elle consiste en ce que les fidèles croient toutes les

se. La neuvième, depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ, et la onzième, de Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde. — S. Epiph., in exposit, fidei cathol., n. 6 : L'Eglise, engendrée par la foi et produite en lumière par le Saint-Esprit, est une comme la foi qui l'a engendrée. Celles qui ont paru après ou ayant elle ne sont par de vraies épouses ; car, quoiqu'elles aient quelque part au testament et à l'héritage, elles n'ont pourtant reçu aucune dot du Verbe, et elles n'ont point reçu en elles le Saint-Esprit. Il n'y a qu'une

Eglise sainte et catholique, justement appelée religion chrétienne, qui, par la volonté du Père, du Fils et du Saint-Esprit, a fleuri anciennement dès le temps d'Adam, même avant Adam et avant tous les siècles avec Jésus-Christ. Car tous ceux qui dans les anciens temps, de quelque siècle qu'ils fussent, ont plu à Dieu, ont cru à l'Eglise ; et elle s'est enfin manifestée par la venue de Jésus-Christ dans le monde.

<sup>1</sup> Vide S. Iren., lib. I. advers. hæres., c. 3.

vérités que l'Eglise enseigne au nom de Jésus-Christ et sont soumis aux pasteurs légitimes, principalement au Pape.

*Comment prouvez-vous que l'unité de doctrine doit se trouver dans l'Eglise ?*

Je le prouve par la parole expresse des Ecritures et l'autorité de tous les siècles chrétiens. « Un Seigneur, une foi, un baptême, » dit l'Apôtre (*ad Ephes.*, IV, 5). Le Seigneur est venu mourir pour rassembler dans l'unité ceux qui étaient dispersés (*Joan.* XI, 52). Quand Jésus-Christ envoie ses apôtres à la conversion du monde, c'est en leur enjoignant d'annoncer tout ce qu'il leur a dit et d'en exiger l'acceptation entière et sans réserve. « Apprenez-leur à observer toutes les choses que je vous ai prescrites (*Math.* XXVIII, 20)..... Prêchez l'Evangile à toute créature; qui croira et sera baptisé sera sauvé; qui ne croira pas sera condamné (*Marc.* XVI, 16). » Saint Paul condamne tout dissentiment à la doctrine des apôtres (*Galat.* I, 6-9; *Rom.* XVI, 17; *I Corinth.* I, 18; *II Corinth.* V, 19). L'apôtre saint Jean n'est pas moins formel, dans le passage où il défend de recevoir et de saluer celui qui ne persévère pas dans la doctrine de Jésus-Christ (*II Epist.* 9-11), et saint Jacques ajoute que violer la loi en un seul point, c'est la violer tout à fait (*Epist.* II, 10). On voit que toutes ces paroles détruisent la théorie des articles fondamentaux et que l'unité de doctrine doit être complète, sans quoi elle n'existe réellement pas.

Quant aux témoins de la croyance universelle, leurs expressions touchant l'importance et la nécessité de l'unité de doctrine ne sont pas moins nettes et précises. Saint Ignace d'Antioche, disciple de saint Pierre et de saint Jean, veut que tous les fidèles aient la même prière, la même pensée, la même espérance, et regarde toute hérésie comme digne de la damnation éternelle (*Epist. ad Ephes.*, *ad Philadelph.*; apud Cotelier, *Pères apostol.*). Un autre contemporain des apôtres, saint Polycarpe, exhorte les Philippiciens à demeurer dans l'unité sans fléchir (Cotelier, *Pères apostol.*). Telles sont aussi les pensées, les paroles de saint Justin (*Dialog. cum Tryph.* XXXV), de saint Irénée (*Contrà hæreses*, lib. I, 10, lib. IV, 35), de Tertullien, dont le livre des *Prescriptions* a pour but de montrer que l'unité de l'Eglise comprend la doctrine enseignée par les apôtres, ni plus ni moins; qu'elle exclut toute hérésie, toute nouveauté contraire à cette doctrine (*De præscript. contrà hæret.*, passim, potiss., nos 6, 9, 12, 20, 34). Il faudrait citer encore Origène, Clément d'Alexandrie, saint Cyprien, saint Optat, saint Athanase; nous ne parlons pas de ceux qui ont consacré leur vie à combattre pour ce dogme (voir la *Foi*

de nos pères, par de Bussières; *Discuss. amicale; Lettres de Scheffmacher*).

*Comment prouvez-vous que l'unité du gouvernement ou du ministère doit se trouver dans l'Eglise?*

Je le prouve également par les paroles de l'Écriture et par l'enseignement des Pères. Nous voyons Jésus-Christ, aux derniers instants de sa vie, prier ardemment son Père de maintenir les croyants dans une parfaite unité (Joan. XVII, toto cap.). Saint Paul rappelle aux Ephésiens que Dieu a établi dans son Église une hiérarchie merveilleuse dont la mission est d'affermir la foi des chrétiens (*Ephes. IV, 11*). Il est évident que l'action de ce ministère serait absolument nulle et qu'il trahirait la pensée de son fondateur, si l'on pouvait s'y soustraire impunément, ou bien s'y ingérer de soi-même et sans mission. C'est pourquoi les apôtres recommandent si fortement la concorde, l'amour de la paix, l'union, la subordination; c'est pourquoi ils prémunissent les fidèles contre les dissensions et les schismes (*Galat. V, 19; Act. apostol. XX, 30*).

Les mêmes enseignements se trouvent dans les Pères. Le pape saint Clément, disciple des apôtres, informé d'un schisme qui déchirait l'Église de Corinthe, écrivit aux fidèles de cette ville une admirable et puissante lettre pour leur rappeler l'obligation de la concorde et la nécessité de faire taire les haines et de sacrifier l'orgueil à l'unité (*Collect. selecta Patrum, T. 1*). Mais personne parmi les anciens ne recommande plus souvent et plus éloquemment l'unité, la subordination que saint Ignace d'Antioche. D'après lui, suivre l'évêque, c'est adhérer à Jésus-Christ; se séparer de l'évêque, c'est s'attacher au démon (Voir ses diverses épîtres dans la *Collect. selecta Patrum, tome 1*). On connaît le célèbre texte de saint Cyprien; L'épiscopat est un.... (*de Unitate eccl.*); le traité tout entier, au reste, est dirigé contre le schisme. Tous les grands docteurs de l'Église ont soutenu cette doctrine contre les hérétiques et les schismatiques des premiers siècles (Optat. Milevit., *de schismate contra Donat.*, lib. 1; Iren. *contra hæres.*, lib. IV; Ambros. *de Pœnit.*, lib. II; Augustin, *epist. CXLI; contra epist. Parmen.*, lib. II).

*Comment nomme-t-on ceux qui attaquent et rompent cette double unité de doctrine et de gouvernement dans l'Eglise?*

On les nomme hérétiques et schismatiques. Quiconque rejette sciemment une vérité que l'Église enseigne comme révélée, celui-là brise l'unité de doctrine, et il est hérétique. Quiconque élève autel contre autel, se sépare du ministère régulièrement établi, celui-là brise l'unité de gouvernement; et il est schismatique.

(Voir sur cette double unité, La Luzerne, *Dissert. sur les Eglises cathol. et protest.*; de Trévern, *Discuss. amicale*; Peronne, *loc cit.*; S. E. le cardinal Gousset, *Théol. dogm.*, tome I.)

*Quels sont les effets de cette unité de corps et de chef dans l'Eglise?*

C'est que tous les fidèles qui la composent ne faisant qu'un seul corps sous un même chef, sont tous par conséquent animés d'un même esprit, tandis qu'ils sont membres vivants de ce corps, et ont tous une même foi, une même loi, une même espérance, et participent aux mêmes biens spirituels, autant que chacun est dans les dispositions nécessaires pour y participer <sup>1</sup>.

*Quel est l'esprit qui anime le corps de l'Eglise?*

C'est l'esprit saint, l'esprit de charité et de sainteté qui vivifie tout le corps de l'Eglise en général, comme dans le corps humain l'âme anime le corps, et qui se communique à tous ses membres en particulier, excepté à ceux qui, devenant par leurs péchés comme des membres morts de l'Eglise, mettent ainsi obstacle à la grâce vivifiante du Saint-Esprit <sup>2</sup>, et n'en reçoivent, tandis qu'ils persévèrent dans cet état, que des grâces actuelles, pour les disposer à la pénitence et à la justification.

*Comment tous les fidèles n'ont-ils qu'une même foi?*

C'est que l'Eglise ne souffre entre ses membres aucune différence dans la foi, et retranche de son corps quiconque ose introduire de nouveaux dogmes ou refuse de croire un seul de ceux qu'elle enseigne. Sa foi a toujours été et sera toujours la même. Tout ce qu'elle a cru, elle le croit encore, et le croira toujours sans pouvoir jamais changer. Ainsi, non-seulement les fidèles du temps présent ont tous une même foi; mais ils ont la même foi qu'ont eue depuis les apôtres tous les fidèles des siècles passés, et qu'auront tous les fidèles des siècles à venir jusqu'à la fin du monde. C'est en partie pour cela qu'il est dit que l'Eglise qui est

<sup>1</sup> Eph., IV, 4 et seq.

<sup>2</sup> Joan., XIV, 16; — I. Cor., VI, 19: Ignorez-vous que vos membres sont le temple du Saint-Esprit qui habite en vous? Ibid., XII, 4: Les grâces sont différentes; mais c'est le même esprit... 13. En effet, c'est en un même esprit que nous avons tous été baptisés pour être un même corps, soit juifs, soit gentils, soit esclaves ou personnes libres; et nous avons tous été abreuvés du même esprit. — S. Cypr. de Simplic. prælât, sive de unit. Eccl. non longè ab initio: L'Eglise, éclairée par la lumière du Seigneur,

porte ses rayons par toute la terre. C'est toujours pourtant la même lumière qui se répand partout sans aucune division du corps. C'est un seul arbre qui étend ses branches fertiles dans tout l'univers. C'est un fleuve qui répand au loin ses eaux par divers ruisseaux; mais la source est toujours une et toujours la même. C'est la même mère qui est une source abondante de fécondité. Nous participons tous à son abondance, nous sommes tous nourris de son lait, nous sommes tous animés de son esprit.

l'épouse de Jésus-Christ, ne vieillira jamais, et n'aura jamais de rides, suivant l'expression de l'Écriture, parce que, jusque dans les siècles les plus reculés, elle conservera toute la pureté de sa foi <sup>1</sup>.

*Comment les fidèles n'ont-ils qu'une même loi?*

C'est, qu'en effet, la loi chrétienne oblige également, dans toute son étendue, et sans aucune distinction, tous les fidèles qui ont l'usage de la raison.

*Quelle est l'espérance commune qui unit tous les fidèles?*

C'est l'espérance de l'éternité bienheureuse à laquelle ils sont tous appelés, et qu'ils espèrent tous acquérir par les mérites de Jésus-Christ <sup>2</sup>.

*Quels sont les biens communs de tous les fidèles?*

Ce sont les mérites de Jésus-Christ, les vertus et les grâces surnaturelles, les sacrements, les mérites communs de toute l'Église, fondés sur les mérites infinis de Jésus-Christ <sup>3</sup>.

Tels sont les liens qui unissent entre eux les fidèles et qui les rendent tous frères, comme enfants du même père qui est Dieu, comme enfants d'une même mère qui est l'Église, et non-seulement comme frères de Jésus-Christ, mais encore comme membres de son corps mystique.

ART. II. — Des membres morts et vivants de l'Église et de ceux qui en sont exclus.

*Quelle différence y a-t-il entre les membres morts et les membres vivants de l'Église?*

C'est que les membres vivants, qui sont les justes, tiennent à l'Église par tous les liens intérieurs et extérieurs, au lieu que les membres morts, qui sont les pécheurs, morts spirituellement, y tiennent, à la vérité, par tous les liens extérieurs, mais non pas également par tous les liens intérieurs.

*Qu'appelle-t-on les liens intérieurs et les liens extérieurs?*

Les liens intérieurs sont la grâce sanctifiante, les habitudes infuses de la charité, de la foi et de l'espérance chrétienne, et la

<sup>1</sup> Ephes., IV, 5 : Un Seigneur, une foi, un baptême; — ibid., VI, 26; — S. Leo Mag., serm. 4 in solemnitate Nativ. D. N. J.-C. : Si la foi n'est une, il n'y a plus de foi, l'Apôtre ayant dit : Un Seigneur, une foi, un baptême. Attachons-nous avec une fermeté inébranlable à cette unité. C'est dans elle qu'il faut chercher la sainteté et la fidélité aux commandements

du Seigneur, parce que sans la foi il est impossible de plaire à Dieu.

<sup>2</sup> Ephes., IV, 4 : Vous êtes tous appelés à une même espérance, suivant votre vocation. — Tit., I, 2; II, 13; III, 6 et 7.

<sup>3</sup> Ephes., VI, 11 et seq.; — Col., I, 12 et seq.; — II. Cor., VIII, 13; — Rom., XII, 4 et seq.; — Ps. CXVIII, 63.

participation aux mérites de Jésus-Christ. Les liens extérieurs sont la profession extérieure d'une même foi, l'observance des mêmes lois et l'obéissance aux pasteurs. Or, les justes, c'est-à-dire ceux qui sont dans la grâce de Dieu, étant animés de l'esprit de charité, ayant la foi et l'espérance, participant aux mérites de Jésus-Christ, et professant extérieurement la foi de l'Eglise, avec la soumission due à ses lois et aux pasteurs, tiennent à l'Eglise par tous les liens intérieurs et extérieurs, et ils en sont ainsi membres vivants ; mais il en est autrement des pécheurs qui ont perdu la grâce sanctifiante ; car, quoiqu'ils tiennent encore à l'Eglise par tous les liens extérieurs, et même par les liens intérieurs de la foi et de l'espérance, ils n'y tiennent plus par le lien de la charité qui vivifie, et, cessant ainsi d'être animés de cet esprit de vie, ils ne sont plus que des membres morts de l'Eglise.

*Pourquoi les appelez-vous membres morts de l'Eglise ?*

Je les appelle membres parce qu'ils tiennent encore à l'Eglise ; mais morts parce qu'ils ne vivent plus de la vie de l'esprit : c'est ce que Jésus-Christ a exprimé, lorsqu'il a comparé l'Eglise à une aire qui contient la paille et le bon grain. Le bon grain représente les justes, et la paille représente les pécheurs morts spirituellement, jusqu'à ce que par la pénitence ils rentrent dans la vie des justes <sup>1</sup>.

*Quelle différence mettez-vous entre les membres morts de l'Eglise, et les pécheurs excommuniés ?*

C'est que les membres morts de l'Eglise sont toujours dans l'Eglise, et en sont membres quoique morts ; au lieu que les pécheurs que l'Eglise excommunie, c'est-à-dire qu'elle sépare de sa communion et de son corps ne sont plus dans l'Eglise. Ce sont des membres retranchés qui par conséquent ne tiennent plus au corps, tandis qu'ils demeurent sous l'anathème de l'excommunication.

*Quelle différence met-on enfin entre les pécheurs excommuniés, les hérétiques, les schismatiques, les apostats, les Juifs, les Mahométans et les idolâtres ?*

C'est que les pécheurs excommuniés, les hérétiques, les schismatiques et les apostats, quoique retranchés de l'Eglise, ne laissent pas de lui appartenir, sinon comme membres, du moins comme sujets. C'est ainsi qu'un sujet banni d'un royaume, ne laisse pas d'appartenir toujours à ce royaume, et qu'un fils déshérité et chassé de la maison paternelle, ou qui a pris volontaire-

<sup>1</sup> Matth., III, 12 ; — S. Aug. ad *ibid.*, c. 8, n. 11 ; — *idem* de verâ Donatist. post colla., c. 7, n. 10 ; — Relig., c. 6., n. 10.

ment la fuite, ne laisse pas d'appartenir à son père. Or, tous ceux qu'on vient de dire, surtout les excommuniés lorsqu'ils sentent comme ils doivent la peine dont on les a punis, ont toujours avec l'Eglise un rapport de subordination. Ils conservent même toujours avec elle un rapport encore plus intime par leur baptême dont rien ne peut effacer le caractère, lorsqu'il a été validement administré. Mais les Juifs, les Mahométans et les idolâtres, tandis qu'ils persévèrent dans leur infidélité, n'appartiennent à l'Eglise ni comme membres, ni comme sujets. Pour leur malheur, l'Eglise ne leur est rien, et ils ne sont rien à l'Eglise. Ils en restent absolument séparés sans avoir avec elle aucun rapport intérieur ni extérieur.

ART. III. — De la communion des saints.

*Qu'est-ce qu'on appelle dans l'Eglise la communion des saints ?*

C'est une communication de biens spirituels qui se fait entre tous les saints, c'est-à-dire entre tous les fidèles qui composent l'Eglise, sans en excepter les pécheurs mêmes, autant que leur disposition et leur état de péché les y laisse participer. Telle est l'étroite union qui lie tous les membres de l'Eglise et n'en fait qu'un seul corps, que l'un est aidé par l'autre, lorsqu'on n'y met pas d'obstacle absolu. Mais pour faire mieux comprendre ce dogme de la foi catholique, il faut le développer plus en détail <sup>1</sup>.

*Cette communication de biens spirituels se fait-elle entre tous les membres de l'Eglise universelle ?*

Oui ; car elle se fait entre tous les membres de l'Eglise triomphante, de l'Eglise souffrante et de l'Eglise militante.

*Comment les anges et les saints qui composent dans le ciel l'Eglise triomphante ont-ils part à cette communication ?*

Ils y ont part en qualité d'intercesseurs pour les hommes auprès de Dieu. Ils offrent à Dieu les prières et les autres bonnes œuvres des hommes, et y joignant leur intercession, ils obtiennent pour eux diverses grâces.

*Comment les saints de l'Eglise souffrante entrent-ils dans cette participation ?*

Ils y entrent non pas comme étant capables de communiquer aucun bien, car dans leur état ils ne peuvent plus rien mériter pour les autres ni pour eux-mêmes, mais comme étant capables de recevoir des biens spirituels, et ils en reçoivent en effet par l'intercession des saints de l'Eglise triomphante et par les prières,

<sup>1</sup> S. Ambros, serm. 8 in Ps. CXVIII, n. 142, et lib. I, de Pœnit., c. 15 n. n. 54 ; — idem, lib. I Offic., c. 29, 80 et 18.

les sacrifices et toutes les bonnes œuvres qui se font dans l'Eglise militante <sup>1</sup>.

*Comment les saints de l'Eglise militante participent-ils à cette communication des biens spirituels ?*

Ils y participent soit en recevant, soit en communiquant eux-mêmes ces biens spirituels, car non-seulement ils reçoivent des secours par les prières, que les saints du ciel font sans cesse pour eux, mais ils participent encore à tout ce qu'il y a de prières, de sacrifices et de bonnes œuvres dans l'Eglise, comme dans un corps tous les membres participent au bien qui arrive au corps. C'est la comparaison dont les saints Pères se servent d'après l'Ecriture. En effet, les sacrifices qu'on offre, ne sont pas offerts pour un ou deux seulement, mais pour tous ceux qui sont dans l'Eglise. Les sacrements qu'on reçoit, les prières et les aumônes, en un mot toutes les bonnes œuvres que l'on fait, avec le secours de la grâce, ne profitent pas seulement à ceux qui les font, mais encore à tous les autres fidèles, selon la proportion que Dieu veut y mettre et la disposition de chaque fidèle <sup>2</sup>.

*S'ensuit-il de là qu'une aumône, par exemple, profite autant à celui qui ne la fait pas qu'à celui qui la fait ?*

Non, car il y a dans toutes les bonnes œuvres chrétiennes un mérite *personnel* qui ne peut appartenir qu'à celui qui les fait, et qui est sans comparaison le plus grand. Mais il y a, outre cela, deux autres sortes de mérite qui peuvent se communiquer : 1° un mérite *satisfactoire*, parce que toute bonne œuvre chrétienne satisfait à Dieu pour la peine ou pour une partie de la peine due aux péchés ; 2° un mérite *impétratoire*, parce que toute bonne œuvre chrétienne a la vertu d'obtenir de Dieu de nouvelles grâces. Ce sont ces deux espèces de mérite qui entrent, pour ainsi dire, dans le trésor de la communion des saints.

*Ce trésor est-il abondant ?*

Oui, car il consiste dans les mérites mêmes de Jésus-Christ qui sont infinis. Les fidèles acquièrent aussi par les saints sacrifices, par les sacrements, par leurs pénitences et leurs autres bonnes œuvres beaucoup de mérites *satisfactoirs* et *impétratoires*. Tout ce qui surabonde au-delà de leurs propres besoins, ou de l'application que Dieu leur en fait, augmente le trésor des chrétiens et leur est communiqué. Outre cela les saints du ciel prient sans cesse pour les fidèles de la terre, comme ceux-ci prient pour ceux

<sup>1</sup> S. Aug., serm. 481 de Temp. c. 13. serm. 8 in Ps. CXVIII, in 54 et locis

<sup>2</sup> S. Aug., lib. III de Baptis. cont. supra citatis.  
Donat., c. 17, n. 22 ; — S. Ambros.,

du purgatoire. On prie pour des personnes décédées qu'on suppose en purgatoire, et qui sont déjà dans le ciel, ou qui sont réprouvées; le mérite de ces prières n'est pas perdu. On offre des sacrifices, on fait des aumônes et d'autres bonnes œuvres pour obtenir de Dieu des grâces qu'il ne juge pas à propos d'accorder; le mérite de ces sacrifices et de ces bonnes œuvres retourne au trésor commun, que Dieu applique et dispense aux fidèles suivant sa volonté.

*Comment Dieu fait-il ce partage ?*

C'est ce que nous ne savons pas. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, comme tous les mérites ne peuvent avoir d'autre source que ceux de Jésus-Christ, Dieu est le maître d'appliquer plus ou moins de ces mérites à tel ou tel fidèle selon sa volonté, et ce qu'il y a de vraisemblable, c'est que Dieu n'en applique aux fidèles qu'à proportion de leur bonne disposition, et de ce qu'ils contribuent eux-mêmes à l'augmentation du trésor commun. Car ce serait une illusion de prétendre participer aux mérites des autres, sans vouloir travailler à en acquérir soi-même.

*Qui sont ceux qui ne participent qu'en partie, et ceux qui ne participent pas du tout à ce trésor de mérites ?*

Les âmes du purgatoire ne peuvent participer qu'aux mérites *satisfactoriens* parce qu'elles n'ont besoin que de ceux-là. Au contraire, ceux des fidèles qui ne sont point en état de grâce, ne peuvent participer aux mérites *satisfactoriens*, parce qu'avant que de pouvoir satisfaire pour la peine due au péché, il faut que le péché soit pardonné. Mais ils participent aux mérites *impétratoires*, et par ce moyen ils peuvent obtenir de Dieu des grâces de conversion. Ceux qui ne participent en aucune façon aux mérites communs de l'Église, ce sont tous ceux qui se trouvent hors de l'Église, comme les Juifs, les infidèles, etc., et par conséquent les excommuniés, parce qu'ils sont retranchés du corps des saints. Ce sont des enfants de l'Église, mais déshérités et désavoués et qu'elle ne connaît plus.



## CHAPITRE V.

### DE LA SAINTÉTÉ DE L'ÉGLISE.

*L'Église est-elle sainte ?*

Oui, la sainteté est un de ses caractères essentiels. Car Jésus-Christ a voulu que son Église fût et demeurât toujours sainte, et

d'ailleurs il a promis d'être avec elle jusqu'à la fin des siècles. Saint Paul nous dit, en effet, que Jésus-Christ a aimé son Eglise et s'est livré à la mort pour elle, afin de la rendre sainte, en la purifiant par l'eau où elle est lavée, et par la parole de vie ; afin de la faire paraître devant lui toute glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais toute sainte et immaculée (Ephes. V, 25.) Au surplus, Jésus-Christ, en venant sur la terre, n'a pas eu d'autre but que de sanctifier les hommes ; c'est pourquoi tout cet ensemble d'institutions qu'on nomme l'Eglise, prédication, administration des sacrements, hiérarchie et sacrifice, toutes ces choses sont saintes et tendent à produire des saints (Ephes. IV, 11 seqq.).

*Comment l'Eglise est-elle sainte ?*

L'Eglise est sainte dans son chef, et fondateur, dans ses membres, dans ses moyens et dans son but.

ART. I. — De la sainteté de l'Eglise dans son chef et dans ses membres.

*Comment l'Eglise est-elle sainte dans son chef ?*

C'est que Jésus-Christ, son fondateur et chef, est le saint des saints, la source de toute sainteté.

*Comment l'Eglise est-elle sainte dans ses membres ?*

C'est que les fidèles qui la composent sont, pour employer les expressions de l'Ecriture, la génération choisie, le sacerdoce royal, la race sainte, le peuple acquis à Dieu (I. Petr. II, 19) ; c'est que tous sont sanctifiés et consacrés à Dieu à raison du caractère imprimé dans leur âme par le baptême (Ephes. V, 25 ; Cantic. IV, 7 ; August. in Psal. LXXXV).

*Tous les membres de l'Eglise sont-ils saints dans la rigueur du terme ?*

On peut dire que tous les membres de l'Eglise, considérés en général, sont saints, en ce qu'ils sont tous ou dans un état de sainteté acquise, ou dans la voie de l'acquérir, ou du moins dans l'obligation essentielle d'y tendre : caractère qui ne peut convenir aux fausses églises, parce que, tandis qu'on demeure attaché à ces fausses églises, on ne peut jamais parvenir à l'état de sainteté, et on n'est pas même dans la voie de l'acquérir. Mais comme on n'appelle proprement *saints* que les fidèles qui sont en effet dans l'état de sainteté acquise, il n'est pas vrai de dire en ce sens que tous les membres de l'Eglise sont saints, parce qu'il y en a beaucoup de pécheurs.

*Comment donc l'Eglise est-elle sainte dans ses membres, considérés en particulier ?*

C'est qu'elle a toujours eu et qu'elle aura toujours dans ses

membres un grand nombre de saints, et que hors d'elle il ne peut y avoir de sainteté. Ainsi tous ceux qui sont séparés de l'Église, tandis qu'ils demeurent dans cet état, quelques vertus qu'ils fassent paraître, ne peuvent pas être saints <sup>1</sup>.

ART. II. — De la sainteté de l'Église dans ses moyens et son but.

*Comment l'Église est-elle sainte dans son but ?*

C'est qu'elle est précisément instituée, comme on vient de le voir, pour la sanctification des hommes, pour les rendre, autant que cela se peut, des membres dignes d'un chef aussi saint que Jésus-Christ. (Ephes. IV, 11 seq.)

*Quels sont les moyens employés par l'Église pour atteindre ce but ?*

Ces moyens sont la doctrine ou l'enseignement du dogme et de la morale, les sacrements et le culte public.

*L'Église est-elle sainte dans sa doctrine ?*

Oui; elle n'enseigne et ne peut rien enseigner que de saint; et la raison de cela, c'est que Notre-Seigneur Jésus-Christ, suivant sa promesse, est toujours avec elle jusqu'à la *consommation des siècles* <sup>2</sup>, et par son assistance continuelle, la rend incapable d'erreur et de corruption, comme on le fera voir ailleurs plus amplement.

*L'Église est-elle également sainte dans sa doctrine sur les mœurs ?*

Oui. Sa morale est toujours pure et très-sainte. C'est la morale enseignée par Jésus-Christ lui-même, laquelle sanctifie tous ceux qui la pratiquent. Conforme en tous ses points aux principes et aux lumières de la plus pure raison, ou plutôt dictée par la sagesse et la volonté divine, elle tient un juste milieu entre le relâchement et la sévérité outrée, et elle est d'ailleurs si bien proportionnée au vrai bien de la société, que quiconque ne la pratique pas, se flatte faussement de remplir tous les devoirs de l'humanité et de la probité <sup>3</sup>.

*L'Église est-elle également sainte dans son culte et ses sacrements ?*

<sup>1</sup> S. Greg. Mag., lib. XXXV Moral., cap. 6; — S. Aug., ep. 55 ad Bonif. com.; — idem, ep. 152 ad Donat.; — idem, lib. de Unit. Eccl., cap. 4 et 19; — S. Fulgent., lib. de Fide ad Petr. Diac., cap. 37, 38 et 39.

<sup>2</sup> Matth., XXVIII, 20.

<sup>3</sup> Ps. XVIII, 8 : La loi du Seigneur est pure... Elle donne la sagesse aux

plus simples. Elle nous trace le droit chemin de la vertu. Elle bannit la tristesse de nos cœurs, elle dissipe les ténèbres de nos esprits. — Voyez S. Justin, in 1 et 2 Apolog. — Tertull. Apolog., cap. 36 et seq. — Arnob., lib. 1, 2 et 3, contr. gentes; — Minutius Felix in Octav. — S. August., de Civit. Dei, lib. II, cap. 28.

Oui, puisque les sacrements sont le canal par où nous arrive la grâce qui nous justifie, nous affermit et nous fait croître dans la sainteté, et que le culte a pour objet de nous disposer à recevoir avec sainteté les communications de la grâce et de nous aider à en profiter pour devenir meilleurs et plus parfaits.

*Y a-t-il des preuves sensibles que la sainteté soit réellement dans l'Eglise ?*

Oui, on a pour preuves les miracles et les prophéties qui ont paru souvent et avec tant d'éclat dans les saints des premiers et des derniers siècles de l'Eglise. Car, 1° ces faits miraculeux et divins sont constants par le témoignage authentique de tous les monuments de l'histoire ecclésiastique <sup>1</sup>; 2° cette preuve est infaillible, c'est-à-dire elle est nécessairement vraie, parce qu'elle ne peut venir que de Dieu, qui ne peut pas nous tromper <sup>2</sup>; 3° elle n'appartient qu'à l'Eglise romaine, dans laquelle seule Dieu a fait éclater ces dons admirables; car c'est un fait constant qu'aucune secte ne saurait se prévaloir avec quelque fondement du même avantage <sup>3</sup>.

*Est-on obligé d'admettre tous les miracles qu'on rapporte des saints ?*

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les miracles rapportés dans l'Ancien et le Nouveau Testament sont un objet de foi. Pour les miracles que l'histoire ecclésiastique rapporte des saints, s'il peut y avoir trop de crédulité à les croire tous quand l'Eglise ne les a point reconnus, c'est un excès encore plus blâmable de refuser de croire ceux dont l'Eglise autorise la croyance, puisque la raison même et le bon sens nous obligent d'en admettre un très-grand nombre.

*Comment la raison nous y oblige-t-elle ?*

C'est, 1° qu'il n'est pas raisonnable et qu'il est même téméraire de rejeter des faits assurés par un ou plusieurs auteurs, lorsque ces faits n'ont rien qui choque la vraisemblance, lorsqu'ils ne sont points contredits par une autorité respectable, et qu'on n'a rien d'ailleurs à opposer au témoignage de ceux qui les rap-

<sup>1</sup> Tertull. in lib. ad Scapulam et in Apologet., c. 5;—Euseb., I. V, hist., c. 5;—S. Basil., libr. de Spir. sanct., c. 29;—S. Hieron. de viris illust.;—S. August., lib. XXII de Civit. Dei, c. 8.—Voyez les bulles de la canonisation de S. François de Paule, de S. François-Xavier et des saints récents.

<sup>2</sup> Exod., IV, 1 et seq.;—Matth., X, 7.

<sup>3</sup> Tertull. in Apolog., c. 22 et 23;—S. Aug. de Civit. Dei, I. X, c. 16;—S. Joann. Damasc., lib. de Centum hæres. circa finem;—S. Greg. Turon., lib. II, histor. Franc., c. 3;—Cochleus in actis Lutheri anno 1523;—Hieron. Bossecus in vitâ Calvini, c. 13.

portent. Or, il en va ainsi d'un très-grand nombre de miracles qu'on attribue aux saints. 2° C'est que dans tous les siècles de l'Eglise tous les écrivains ecclésiastiques, auteurs pleins de lumières et de piété, sans passion et sans aucun intérêt de parti, rapportent plusieurs miracles avérés dont ils avaient souvent été eux-mêmes témoins, et dont la raison ne permet pas plus de douter que de toute l'histoire ancienne <sup>1</sup>.



## CHAPITRE VI.

### DE LA CATHOLICITÉ DE L'ÉGLISE.

*Qu'entendez-vous lorsque vous dites que l'Eglise est catholique?*

J'entends, 1° qu'elle est répandue par toute la terre, en sorte qu'il y a eu, qu'il y a, ou qu'il y aura des fidèles dans tous les pays du monde. Telle est proprement la signification du mot *catholique*, ou *universelle*, par rapport à l'Eglise; et ce même mot par rapport aux fidèles qu'on appelle *catholiques*, signifie ceux qui suivent la doctrine enseignée par cette Eglise catholique. 2° J'entends que, comme l'Eglise est répandue par toute la terre, elle durera aussi jusqu'à la fin des siècles, telle qu'elle a duré depuis sa naissance jusqu'à nos jours, en sorte que comme elle est catholique, c'est-à-dire universelle dans son étendue, elle est aussi catholique dans sa durée.

ART. Ier. — De la catholicité de l'Eglise dans son étendue.

*Est-il certain que l'Eglise soit répandue par toute la terre?*

Rien n'est plus certain. Dès le temps des Apôtres elle commença à fructifier dans tout le monde. Dès le second siècle et encore plus dans les suivants, elle fut répandue dans tous les pays connus alors; et dans les derniers siècles on l'a vue et on la voit encore établie dans les quatre parties du monde, jusque dans les contrées les plus inaccessibles aux armes des conquérants et à l'avidité des négociants. D'ailleurs, s'il y a quelque contrée où elle n'est pas aujourd'hui, ou bien elle y a déjà été, ou bien elle y sera établie dans la suite des temps; et c'est dans ce sens qu'on dit avec vérité que l'Eglise est répandue par toute la terre <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> V. Bellarn. de notis Eccles., l. IV, Ecc., — S. Athanas., lib. de Humanit. c. 14, nota undecima. Verbi; — S. Chrysost. et S. Hier. in.

<sup>2</sup> Col., l. 6; — Tertull. cont. Judæos, c. 3; — S. Cyr., lib. de Unit. c. XXIV Matth.; — S. Aug., épist 78 c. 80 ad Hesych.

*Peut-on dire avec vérité que tous les pays du monde sont catholiques ?*

Voici en quel sens on peut le dire. Il faut distinguer ici la catholicité ou universalité absolue qui comprendrait tous les hommes sans aucune exception, et l'universalité morale qui admet des exceptions, comme nous allons l'expliquer. En outre, l'universalité morale, qui est la seule dont il s'agit en ce moment, peut être successive, si elle se produit dans tous les pays du monde, en passant progressivement des uns dans les autres; ou bien simultanée, si elle se produit en même temps dans la plus grande partie de la terre.

Or, pour que l'Eglise soit catholique en ce dernier sens, pour qu'il soit vrai de dire que l'Eglise est répandue dans tout l'univers, il n'est pas nécessaire que tous les pays du monde soient catholiques : il suffit 1° qu'il y ait un grand nombre de catholiques dans tous les pays du monde, et 2° qu'il y en ait eu ou qu'il y en doive avoir dans ceux où il n'y en a pas actuellement. Or, il est constant qu'il y a partout des fidèles, dans les pays idolâtres même, comme dans l'Asie et l'Amérique; dans les pays mahométans, comme dans l'Afrique et le Levant, et dans les pays hérétiques, comme en Angleterre et en Hollande, où il y a même peut-être plus de catholiques que de partisans d'aucune secte particulière. On ne peut pas non plus douter qu'il n'y en ait eu un grand nombre dans quelques contrées où il n'y en a aujourd'hui que fort peu, comme dans les pays du nord; et il n'est pas moins constant, par l'Ecriture sainte, qu'il y en aura quelque jour dans les pays où il n'y en a point encore eu<sup>1</sup>.

*Ne peut-on pas dire que l'hérésie est aussi répandue partout, puisqu'il n'y a guère de pays catholique ou non catholique où il n'y ait des hérétiques de quelque espèce ?*

Il est vrai que l'hérésie en général est répandue presque par tout l'univers; mais il ne s'en suit pas qu'elle puisse prendre le nom de catholique, car voici la différence essentielle qu'il y a entre l'Eglise et l'hérésie : c'est que l'Eglise non-seulement est répandue dans tout l'univers, mais elle est partout la même, sans

<sup>1</sup> S. Aug., I. XIX, cont. Faust., c. 14: Puisque la prophétie de vérité ne saurait mentir, s'il est nécessaire que toutes les nations que Dieu a faites adorent leur Créateur, comment l'adoreront-elles, si elles ne l'invoquent point? Il faut donc que l'Eglise s'établisse dans toutes les nations où elle n'est pas encore, non pas afin que tous les particuliers croient, car il est vrai

que les prophètes promettent à l'Eglise toutes les nations, mais non pas tous les particuliers de toutes les nations; car la foi, dit saint Paul, II. Thess., III, 2, n'est pas donnée à tous.—Ps. II, 8; XXI, 28; — S. Aug., in Ps. II, 8, n. 7; et in Ps. LVI, 6, n. 13; et in Ps. LXXI, 8, n. 11; — idem, ep. 199, alias 80 ad Hesych., c. 12, n. 47.

aucune différence dans tout ce qui regarde la foi, et elle est toujours la même et partout, sans aucune variation dans sa croyance, en sorte qu'un catholique des Indes croit précisément tout ce que croit un catholique de France, et ne pourra jamais cesser de le croire sans cesser d'être catholique <sup>1</sup>.

*N'en est-il pas ainsi de l'hérésie?*

Non; car, 1° l'hérésie, même en général, n'est pas véritablement répandue dans toutes les parties de l'univers, puisqu'il y a de vastes contrées où elle ne s'est jamais établie; 2° quand il serait vrai que l'hérésie aurait pénétré dans tous les pays du monde, il est du moins certain qu'elle n'est et n'a jamais été la même dans tous les lieux, ni dans tous les temps. Elle n'est point la même dans tous les lieux, car les Nestoriens de la Grèce et les Eutychiens d'Égypte sont bien différents des luthériens d'Allemagne et des calvinistes de Genève. Dans une seule ville d'Angleterre, il y a quelquefois presque autant de sectes différentes qu'il y a de familles. Elle n'est pas la même non plus dans tous les temps; car le propre de l'hérésie est de changer et de varier dans sa croyance, parce qu'elle n'a aucun principe qui la fixe sûrement. Aussi à peine une secte a-t-elle subsisté quelques années, qu'elle n'est plus reconnaissable. Une seule secte en produit plusieurs autres. Combien peu Luther et Calvin trouveraient-ils aujourd'hui de sectateurs exacts de leur doctrine! Il n'appartient qu'à l'Église de Jésus-Christ d'être en tout lieu la même, d'être en tout temps la même, et par conséquent de porter le glorieux nom de catholique. En un mot, d'un bout du monde à l'autre, il y a un catholicisme, et non pas des catholicismes, tandis qu'on ne trouve à côté de lui, quand on y trouve quelque chose, que des hérésies et non pas une seule et universelle hérésie <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> S. Iræn., I. I, adv. hæres., c. 3: L'Église, comme nous l'avons déjà dit, ayant reçu cette prédication et cette foi, en conserve inviolablement le dépôt, et quoiqu'elle soit répandue dans tout l'univers, il semble qu'elle n'habite qu'une maison; sa croyance est partout uniforme, comme si elle n'avait qu'un corps et qu'un esprit; et enfin elle prêche et elle enseigne partout les mêmes choses, comme si elle n'avait qu'une bouche. Elle se sert dans tout le monde de langues différentes, mais partout sa tradition et sa croyance sont les mêmes. C'est la même croyance et la même doctrine dans toutes les églises de Germanie, dans celles d'Espagne, dans celles des Celtes, dans l'O-

rient, dans l'Égypte, dans la Lybie et dans le milieu de la terre. Comme le soleil est uniquement le même dans tout l'univers, ainsi la vérité brille partout comme une lumière unique et éclaire tous ceux qui veulent la connaître. Entre ceux qui gouvernent l'Église, les plus éloquents ne diront rien de plus, puisqu'ils ne sont pas au-dessus de leur maître, et les plus simples ne diront rien de moins. Car la foi étant toujours une et la même, l'éloquence n'y peut rien ajouter, et la simplicité n'en peut rien diminuer.

<sup>2</sup> S. Aug., lib. de Past., c. 8, n. 18: Tous ne sont pas hérétiques dans tout l'univers, mais il y a des hérétiques dans tout l'univers, les uns dans un

*Les hérétiques ne prennent-ils pas aussi le nom de catholiques ?*

Il est vrai, et toutes les sectes ne manquent pas d'assurer qu'elles n'enseignent que la vraie doctrine catholique ; mais on vient de faire voir combien leur prétention est mal fondée, car si les sectaires étaient catholiques, leur doctrine serait aussi ancienne que l'Eglise ; or, on sait l'époque où naquit chaque secte dans les siècles postérieurs à l'établissement de l'Eglise ; on en connaît les premiers auteurs, bien différents des Apôtres et bien éloignés de leur temps. Il n'y en a aucune à qui on n'ait pu dire longtemps après les apôtres : *Vous n'étiez pas hier* <sup>1</sup>. S'ils étaient catholiques, leur doctrine serait établie dans tous les pays du monde. Or, on connaît les bornes étroites où chaque secte est renfermée : car lorsqu'on demande où sont les luthériens, où sont les calvinistes, les sociniens, les nestoriens, les zwingliens, on nomme précisément la province, le royaume, la contrée où règne chaque secte, sans passer au-delà. Mais si l'on demande où sont les catholiques, on ne répond pas qu'ils sont en France ou en Espagne, on répondra qu'ils sont partout, parce qu'ils sont en effet partout <sup>2</sup>. Enfin, si les sectaires étaient catholiques, leur foi serait la même dans les différents lieux : or, on sait évidemment le contraire ; leur foi serait la même dans tous les sectaires : or, on sait combien ils sont opposés entre eux ; leur foi serait la même dans tous les temps : or, on a souvent démontré leurs variations. C'est donc sans fondement qu'ils s'attribuent le nom de catholiques, et ils ne sauraient en effet justifier ce nom par aucune des marques de la vraie catholicité. Aussi voit-on encore aujourd'hui ce que saint Cyrille disait dès le IV<sup>e</sup> siècle : « Si vous

lieu, les autres dans un autre. Il y en a partout et ils ne se connaissent pas eux-mêmes. Il y a, par exemple, une secte en Afrique, une autre dans l'Orient, une autre dans l'Egypte ou dans la Mésopotamie ; mais toutes différentes dans les lieux différents, parce que c'est l'orgueil qui les a toutes engendrées, comme c'est l'Eglise catholique qui est l'unique mère de tous les fidèles répandus dans tout l'univers ; et il ne faut pas s'étonner de cette différence ; puisque l'orgueil ne peut enfanter que la division, au lieu que la charité ne peut produire que l'unité et l'union... En Afrique où sont les Donatistes, on ne voit pas d'Eunomiens, mais on y voit l'Eglise catholique. En Orient où sont les Eunomiens, on ne voit pas de Donatistes, mais on y voit l'Eglise catholique.

L'Eglise est comme une vigne qui, en croissant, se répand partout. Les hérésies, au contraire, sont comme des sarments inutiles et retranchés qui demeurent dans le lieu où la serpe du vigneron les a fait tomber, etc.

<sup>1</sup> S. Hilar., lib. VI de Trinit. ante medium : Ces prétendus saints docteurs ne se montrent que dans notre siècle. C'est bien tard. C'est trop tard pour que je leur ajoute foi. — S. Hieron. in ep. ad Pammach. et Oceanum, et lib. cont. Lucifer. in fine. Par la raison seule qu'ils sont venus dans les siècles postérieurs, il est aisé de voir que ce sont ces faux docteurs que l'Apôtre a prédit devoir venir. — Tertull., lib. de Præscript. — S. Optatus, lib. II, cont. Parmenianum.

<sup>2</sup> V. S. Aug. loco supra citato.

« arrivez dans une ville, ne demandez pas précisément où est l'Église, car les hérétiques ont aussi leur église ; mais demandez où est l'Église catholique, parce qu'alors aucun hérétique n'osera vous montrer la sienne. » C'est ce qui arrive à la lettre encore aujourd'hui dans les pays où les catholiques sont mêlés avec les hérétiques <sup>1</sup>.

Une dernière preuve, également sensible, c'est que dans tous les temps et dans tous les lieux du monde, il suffit à un vrai catholique, pour faire connaître sa religion et toute sa croyance, de dire simplement : *Je suis catholique*. A ce seul mot, les hérétiques mêmes qui se disent aussi catholiques connaissent toute sa religion. Mais qu'un sectaire dise qu'il est catholique, il ne s'explique pas assez ; il faut, pour qu'on puisse connaître sa véritable croyance, qu'il dise s'il est luthérien ou anabaptiste, s'il est socinien ou calviniste, s'il est calviniste arminien ou gomariste : preuve sensible que le nom de *catholique* est un titre dont tous les sectaires se parent fausement.

*Les catholiques n'adoptent-ils pas le nom de catholiques romains, et ne les appelle-t-on pas papistes ?*

Il est vrai ; mais il faut remarquer que les noms de romains et de papistes, loin de désigner aucune secte particulière, sont au contraire une marque de catholicité, la marque nécessaire de la catholicité. Il faut bien que les membres d'une société répandue dans tout l'univers aient un point sensible de ralliement, un signe d'unité qui, au besoin, réclame et reçoive leur adhésion publique. Or, ce centre d'unité, ce lien qui les tient rassemblés, c'est l'Église romaine, c'est le pape. Voilà pourquoi le nom de romain et de papiste ne signifie pas que ceux à qui on le donne soient attachés à la doctrine de tel ou tel pape en particulier ; mais en général qu'ils sont soumis à l'autorité de la chaire de saint Pierre, et attachés à la doctrine de l'Église romaine. Au surplus, la nécessité de cette soumission et de cet attachement est un dogme évident de la foi catholique. C'est ainsi que l'arianisme appelait autrefois les catholiques du nom de *consubstantialistes*, parce qu'ils croyaient la consubstantialité du Verbe, et que le socinianisme, par exemple, pourrait aujourd'hui les appeler *trinitaires*, parce qu'ils croient trois personnes en Dieu. Mais il n'en est pas ainsi des noms de nestoriens, de luthériens, de calvinistes, etc., car ces noms désignent des sectes particulières, fondées

<sup>1</sup> S. Cyril., catech. 18 ; — S. Aug. pour tant quelque étranger demande cont. ep. Manich sive fundamenti, où s'assemblent les catholiques, nul c. 4, n. 5 : Quoique tous les hérétiques hérétique n'osera montrer son église prennent le nom de catholiques, si ni sa maison.

et établies par des chefs particuliers et par là même évidemment hérétiques. « Car, dit saint Jérôme, si parmi ceux qui se disent « chrétiens, vous en entendez nommer quelques-uns, non pas « du nom de Jésus-Christ, mais du nom de quelque docteur « particulier, comme les marcionites, les valentiniens, sachez « que leur église n'est pas l'Eglise de Jésus-Christ, mais la synagogue de l'Antechrist <sup>1</sup>. »

ART. II. — De la catholicité de l'Eglise dans sa durée.

*Dans quel autre sens entendez-vous que l'Eglise est catholique?*

En ce sens que, comme elle est répandue dans tous les pays du monde, elle s'étend aussi à tous les temps, et que comme elle a duré jusqu'à nos jours, elle durera ainsi jusqu'à la fin des siècles <sup>2</sup>.

*L'Eglise a-t-elle toujours subsisté telle qu'elle est depuis Jésus-Christ jusqu'aujourd'hui?*

Oui; elle a toujours été la même dans sa foi et dans son gouvernement essentiel. Elle n'a rien cru dans les siècles passés qu'elle ne croie encore aujourd'hui; et ce qu'elle croit aujourd'hui, elle le croira toujours. Elle a toujours été gouvernée par des pasteurs subordonnés au vicaire de Jésus-Christ, et tel est encore aujourd'hui son gouvernement. Providence admirable et sensible! on a vu naître un prodigieux nombre d'hérésies, de sectes, de schismes, et de la plupart il ne reste plus que le nom, malgré le crédit et la puissance de leurs protecteurs, malgré le faux zèle, l'adresse et l'opiniâtreté de leurs sectateurs <sup>3</sup>. L'Eglise, au contraire, malgré les guerres cruelles qu'il lui a fallu soutenir au dehors de la part de ses persécuteurs, malgré les attaques continuelles qu'il lui faut soutenir au dedans de la part des hérétiques, a toujours subsisté sans que ses ennemis puissent se glorifier d'avoir même ébranlé ses fondements. C'est que Jésus-

<sup>1</sup> S. Hieron. cont. Lucifer. in fine; — S. Justinus in Tryphone; — S. Chrysost., hom. 33 in Acta apost. : Tous ces sectaires ont des chefs dont ils ont pris les noms, en sorte que chaque secte est appelée du nom d'un hérésiarque. Mais pour nous, ce n'est pas d'un homme particulier que nous avons reçu notre nom, c'est de la foi même. — S. Athanas., serm. 2, cont. Arianos; — S. Ambros., in orat. de Obitu Satyri.

<sup>2</sup> Dan., II, 44 : Le Dieu du ciel suscitera un empire qui durera éternellement.

<sup>3</sup> II. Tim., III. 9; — S. Cypr. I. IV, ep. 2; — S. Aug., in Ps. LVI, in illud : ad nihilum devenient tanquam aqua decurrens : Ne soyez pas étonnés, mes frères, des progrès de ces fleuves qu'on nomme torrents. Leurs eaux bruyantes coulent pendant un temps; mais leur cours n'est pas de durée. Combien d'hérésies ont déjà disparu! Elles ont coulé le plus long-temps qu'elles ont pu; mais elles sont écoulées enfin, leurs ruisseaux sont desséchés; à peine se souvient-on qu'elles aient été.

Christ lui a promis que les puissances de l'enfer ne *prévaudraient jamais sur elle* <sup>1</sup>.

*L'Église subsistera-t-elle toujours dans le même état?*

Oui ; elle sera dans la suite des siècles plus ou moins nombreuse, plus ou moins persécutée, plus ou moins florissante ; elle sera quelquefois presque bannie d'une contrée, et elle passera dans une autre où elle fera plus de fruit <sup>2</sup> ; mais elle sera toujours une, toujours sainte, toujours catholique, toujours victorieuse des hérésies qui s'élèveront dans son sein. Jésus-Christ lui a solennellement promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles <sup>3</sup>, et elle subsistera ainsi jusqu'à ce que tous les prédestinés soient réunis dans le ciel avec ceux qui composent l'Église triomphante.



## CHAPITRE VII.

### DE L' APOSTOLICITÉ DE L' ÉGLISE.

*Comment le nom d'apostolique convient-il à l'Église?*

Ce nom lui convient par deux raisons : d'abord parce qu'après avoir été fondée par les apôtres, elle est gouvernée et enseignée par des pasteurs qui leur ont succédé et qui ont reçu d'eux leur mission, comme les apôtres l'avaient reçue de Jésus-Christ ; ensuite parce qu'elle a toujours conservé, sans aucune altération, la doctrine enseignée par les apôtres <sup>4</sup>.

ART. I<sup>er</sup>. — De la succession apostolique des pasteurs de l'Église.

*La succession des pasteurs qui gouvernent l'Église depuis les apôtres est-elle bien constante?*

Elle est incontestable ; « mais comme il serait trop long, dit « saint Irénée, de rapporter la succession des évêques de chaque « église particulière, il suffit, pour confondre les hérétiques et « les schismatiques, de la prouver dans la plus grande, la plus

<sup>1</sup> S. Leo, serm. I de SS. Petro et Paulo : L'Église n'est jamais diminuée par les persécutions. Elle en est au contraire plus fertile. Le champ du Seigneur produit une plus riche moisson, lorsque les grains y tombent pour y renaitre après s'être multipliés.

<sup>2</sup> Matth., XXVIII, 20.

<sup>3</sup> S. Bernard, serm. 79 in Cantic. in illud : tenui eum, XC : Des fleuve.

se sont débordés, des vents furieux ont soufflé, des tempêtes ont attaqué l'Église, mais en vain, parce qu'elle est fondée sur la pierre, qui est Jésus-Christ. Non, ni les raisonnements des philosophes, ni les subtilités des hérétiques, ni l'épée même des tyrans, n'ont jamais pu et ne pourront jamais la séparer de la charité de Jésus-Christ.

<sup>4</sup> Tertull., lib. de Præscript.

« ancienne, et la plus connue de toutes les églises, fondée à Rome  
« par les apôtres saint Pierre et saint Paul <sup>1</sup>. » En effet, cette  
succession est un exemple de toutes les autres, et elle est incon-  
testable par tous les monuments de l'histoire ecclésiastique <sup>2</sup>.

*Cette succession est-elle une preuve de la vérité de l'Eglise ?*

Oui, sans doute ; « Pour moi, dit saint Augustin, un des motifs  
« qui me retiennent dans l'Eglise, c'est la succession des évêques  
« depuis saint Pierre, à qui Dieu donna le soin de paître ses bre-  
« bis jusqu'à nos jours <sup>3</sup>. » Rien ne marque mieux, en effet, la  
providence de Dieu sur l'Eglise, que la succession non inter-  
rompue de plus de deux cent cinquante papes que l'on compte  
depuis saint Pierre jusqu'aujourd'hui ; et cela, malgré les diverses  
révolutions que la ville de Rome a souffertes sous les empereurs,  
les rois des Goths, les exarques des Grecs et d'autres princes.  
Plus d'une fois, cette ville a été comme ensevelie dans ses ruines ;  
elle a souvent changé de domination, sans que le siège de saint  
Pierre ait été ébranlé.

*Comment les pasteurs qui gouvernent aujourd'hui l'Eglise ont-ils reçu leur mission des Apôtres et de Jésus-Christ même ?*

Lorsque Jésus-Christ conféra aux apôtres le pouvoir d'enseigner et de gouverner l'Eglise, il leur conféra en même temps celui de se donner à eux-mêmes des successeurs et de leur transmettre leur autorité. Ils établirent, en effet, et ordonnèrent des évêques pour gouverner l'Eglise après eux. Ceux-ci en ordonnèrent d'autres, et ainsi d'âge en âge les apôtres ont eu jusqu'aujourd'hui, et auront jusqu'à la fin des siècles des successeurs, héritiers de l'autorité qu'ils avaient reçue de Jésus-Christ.

*Ne peut-on avoir de mission pour enseigner que par cette succession ?*

Non. Tous ceux qui, hors de cette route et de cette succession, s'ingèrent à enseigner les fidèles, sont « des intrus, de faux docteurs, des loups cachés sous la peau de brebis <sup>4</sup>. » Tels ont été Pélage, Eutychès, Luther, Calvin et les autres faux docteurs, qui, sans aucune mission légitime, ont osé dogmatiser et entreprendre de réformer la croyance de l'Eglise. « Que les hérétiques, « dit Tertullien, nous montrent l'origine de leurs églises, et qu'ils « nous fassent voir, s'ils peuvent, la suite de leurs évêques jus-

<sup>1</sup> S. Irénæus adv. hæres., I, III, c. 3. Voyez la suite du texte cité, où il rapporte la succession des papes jusqu'à son temps.

<sup>2</sup> Voyez tous les historiens de l'Eglise et les tables chronologiques.

<sup>3</sup> Lib. cont. ep. fundamenti, c. 4 ; — S. Optat. Milevit. I, II, cont. Donat. — S. Aug. in Ps. contra partem Donati, et ep. 165 ad Generosum.

<sup>4</sup> Matth., VII, 15 ; — II. Petr., II, 1.

« qu'aux apôtres. Qui êtes-vous, leur dit-il, d'où êtes-vous, et quand avez-vous commencé? Où avez-vous demeuré si long-temps cachés<sup>1</sup>? Qui est-ce qui vous a constitués juges et « maîtres en Israël<sup>2</sup>? De qui avez-vous reçu votre mission pour « enseigner une doctrine nouvelle? Car personne, dit saint Paul, « ne s'attribue à soi-même l'honneur du sacerdoce<sup>3</sup>. » Jésus-Christ lui-même a été envoyé par son Père; Jésus-Christ a envoyé les Apôtres; ceux-ci ont envoyé leurs successeurs pour prêcher toujours la même doctrine. Si vous n'êtes pas dans cette succession de mission et de doctrine, quel droit avez-vous de nous enseigner? En vain direz-vous que vous n'enseigniez que l'Évangile et la pure parole de Dieu. Ce n'est point à vous, c'est aux seuls envoyés de Dieu qu'il appartient d'enseigner la parole de Dieu, conformément à la croyance de toute l'Église. « Vous êtes des aveugles qui conduisez d'autres aveugles<sup>4</sup>. » Vous tomberez les uns et les autres dans le précipice.

*Ne se peut-il pas faire que Dieu suscite extraordinairement quelqu'un pour enseigner dans l'Église, comme dans l'ancienne loi il suscitait souvent des prophètes?*

1<sup>o</sup> Si la chose était possible, il faudrait que Dieu autorisât la mission de ces nouveaux envoyés par des miracles si éclatants et si incontestables, qu'on ne pût pas refuser de les écouter. Or, c'est ce qui n'est pas encore arrivé à aucun novateur, et ce qui n'arrivera jamais; car la chose n'est pas possible, parce que Jésus-Christ ayant solennellement promis à son Église d'être toujours avec elle, et lui ayant donné des pasteurs pour la maintenir dans la pureté de la foi et de la morale, il ne peut pas susciter de nouveaux docteurs différents des premiers par leur caractère et leur doctrine, sans détruire lui-même son propre ouvrage, et sans manquer à ses promesses; ce qui est impossible.

2<sup>o</sup> Si Dieu, en effet, le pouvait faire, notre foi deviendrait incertaine, parce que nous ne pourrions jamais nous assurer s'il n'enverra pas effectivement des réformateurs à son Église, pour changer sa croyance lorsqu'on s'y attendra le moins: ce qui est absolument contraire aux principes fondamentaux de la religion chrétienne, et même des sectes hérétiques, puisque leur croyance deviendrait aussi incertaine que la nôtre.

3<sup>o</sup> Lors donc que Dieu suscite dans son Église des hommes extraordinaires, il les adresse aux pasteurs de l'Église déjà établis, comme il l'adressa saint Paul à Ananie<sup>5</sup>. Il les suscite non

<sup>1</sup> Tertull., lib. de Præscript.

<sup>2</sup> Exod., II, 14; — et Joann., III, 10.

<sup>3</sup> Hebr., V, 5.

<sup>4</sup> Matth., XV, 14.

<sup>5</sup> Act., IX, 12.

pas pour changer la croyance de l'Eglise, mais comme les prophètes pour prêcher la pénitence, et travailler à la réformation des mœurs, sous l'autorité des pasteurs légitimes. C'est ainsi qu'il a suscité saint Dominique, saint François et tant d'autres. Mais quiconque se dit envoyé pour changer la doctrine de l'Eglise enseignée par le corps des pasteurs, successeurs des apôtres, il faut, selon saint Paul, « lui dire anathème, fût-ce un ange descendu du ciel <sup>1</sup>. »

ART. II. — De la succession apostolique de la doctrine de l'Eglise.

*Est-il également certain que l'Eglise a toujours fidèlement conservé la doctrine enseignée par les apôtres ?*

Rien n'est plus certain ; et, pour le démontrer, il n'y a qu'à confronter la doctrine que l'Eglise enseigne aujourd'hui avec la doctrine de l'Ecriture sainte, avec celle que les conciles ont confirmée, et que les saints Pères enseignent dans leurs ouvrages. Car, en remontant de siècle en siècle jusqu'aux temps apostoliques, on trouvera dans tous les temps une parfaite uniformité de dogmes et de croyance. Mais comme cette discussion est trop longue, il y a une voie plus courte pour s'en convaincre.

*Quelle est cette voie plus courte ?*

Il faut d'abord supposer, et c'est un fait constant, de l'aveu même de tous les hérétiques, que pendant les quatre ou cinq premiers siècles l'Eglise romaine a conservé toute la pureté de la doctrine apostolique. Il reste donc à savoir s'il s'y est fait quelque changement dans les siècles suivants. Or il est évident qu'il ne s'y en est fait aucun.

*Comment cela est-il évident ?*

C'est qu'il est impossible qu'il se fasse dans la religion un changement aussi considérable que celui d'un ou de plusieurs dogmes de foi, sans qu'on en sache l'auteur, le temps, le lieu, et quels sont les dogmes changés ; quels sont ceux qui ont introduit la nouveauté et ceux qui s'y sont opposés. Or, c'est encore un fait constant, qu'aucun hérétique n'a pu jusqu'ici prouver, avec la moindre vraisemblance, un seul de ces points, par rapport à la doctrine de l'Eglise. C'est donc sans raison que les sectaires accusent l'Eglise romaine d'avoir altéré la doctrine apostolique, tandis que rien n'est, au contraire, plus aisé que de leur démontrer à eux-mêmes la nouveauté de leur doctrine, par la preuve même qu'on vient de dire <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Gal., I, 8. <sup>2</sup> Voyez sur cet article Bellarmin, de notis Ecclesie, lib. IV, c. 5.

*Comment le démontrez-vous ?*

Pour rendre la chose plus sensible, il n'y a qu'à prendre un exemple dans quelque hérésie. On sait, par exemple, 1<sup>o</sup> l'auteur de l'arianisme : ce fut Arius, prêtre d'Alexandrie. On sait 2<sup>o</sup> le temps où cette hérésie commença : ce fut l'an 324. On sait 3<sup>o</sup> le lieu de sa naissance : ce fut en Egypte. On sait 4<sup>o</sup> quelle nouvelle chose elle enseignait : c'est que le Fils de Dieu était créature. On sait 5<sup>o</sup> quels ont été ses défenseurs : ce furent Eusèbe de Nicomédie, Ursace, Valens et beaucoup d'autres que l'histoire nomme. On sait 6<sup>o</sup> quels sont ceux qui l'ont attaquée avec plus de zèle : c'est saint Alexandre, saint Athanase, saint Hilaire et tout le concile de Nicée.

*Peut-on opposer le même raisonnement aux hérésies de nos jours ?*

Oui ; car on sait, par exemple, quel est l'auteur du luthéranisme : ce fut Luther, moine apostat. On sait le temps où il commença à dogmatiser : ce fut en 1517. On sait dans quel lieu : ce fut en Saxe. On sait quels furent ses nouveaux dogmes : ce fut, entre autres, qu'on était justifié par la foi toute seule ; que la messe n'était point un sacrifice, etc. L'histoire, enfin, rapporte quels ont été ses premiers défenseurs et comment il fut condamné par le pape Léon X et par le concile de Trente. Il en est ainsi de toutes les hérésies ; au lieu qu'on a souvent défié les hérétiques de prouver, par des témoignages avérés de l'histoire, qu'un seul de ces caractères de nouveauté convint à un seul dogme de l'Eglise romaine.

C'est donc avec raison que l'Eglise romaine porte le nom d'*apostolique*, puisque non-seulement elle est gouvernée par des pasteurs, légitimes successeurs des apôtres, mais qu'elle a toujours conservé et qu'elle conservera toujours toute la pureté de la foi prêchée par les apôtres. Ainsi, que les sectateurs de Pélage ; de Wickleff, de Calvin, de Luther s'appellent pélagiens, wickléfistes, calvinistes et luthériens, et qu'ils se reconnaissent à ces noms : c'est une justice qu'ils se rendent à eux-mêmes, parce qu'ils sont, en effet, les disciples de ces maîtres ; mais les vrais fidèles n'ont point d'autre nom que celui de chrétiens, catholiques, apostoliques et romains : *chrétiens*, parce qu'ils ne reconnaissent pour maître que Jésus-Christ ; *catholiques*, parce qu'ils sont en effet répandus dans tout l'univers ; *apostoliques*, parce que leur foi n'est autre que celle des apôtres ; *romains*, parce que, comme dit saint Irénée, c'est dans la communion de l'Eglise de Rome que tous les fidèles ont conservé la foi des apôtres <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> S. Irén., cont. hæres., I. III, c. 3.

## CHAPITRE VIII.

## QUELLE EST LA VÉRITABLE ÉGLISE.

*Que faut-il conclure des principes que l'on vient d'établir sur l'Eglise?*

Deux choses : la première, que l'Eglise romaine est la véritable Eglise de Jesus-Christ, hors de laquelle il n'y a point de salut. La seconde, que toutes les sectes qui en sont séparées sont autant de sectes réprouvées.

*Comment prouvez-vous ces deux propositions ?*

En faisant voir 1<sup>o</sup> que l'Eglise romaine a les caractères de la vraie Eglise qu'on vient d'expliquer, en ce qu'elle est une, sainte, catholique et apostolique ; et 2<sup>o</sup> qu'aucune secte n'a ces caractères de vérité.

ART. I<sup>er</sup>. — L'Eglise romaine a les caractères de la véritable Eglise.

*Comment prouvez-vous que l'Eglise romaine a les caractères de la véritable Eglise?*

Je le prouve en lui faisant l'application des principes établis touchant les notes de l'Eglise.

*L'Eglise romaine a donc d'abord un tribunal qui décide avec autorité suprême en matière de religion ?*

Oui ; depuis saint Pierre et les apôtres, le pape et les évêques qui leur ont succédé enseignent les nations, règlent le culte divin, gouvernent l'Eglise et jugent en dernier ressort dans les controverses religieuses. Partout et dans tous les siècles, c'est ce même corps des souverains pontifes et des évêques qui prennent dans l'Eglise l'initiative efficace des mesures les plus propres à placer et à maintenir les âmes dans le bien ; qui maintiennent l'unité de la foi, fixent toutes les incertitudes ; qui président les assemblées et les cérémonies religieuses, condamnent les hérétiques et les schismatiques. Que la condamnation fût prononcée par la chaire de Rome, ou que, partant des évêques en plus ou moins grand nombre, elle fût ratifiée par le pape, ou bien enfin qu'elle émanât d'un concile général, toujours elle apparaissait comme une sentence de ce tribunal suprême qui doit nécessairement se trouver dans l'Eglise de Jésus-Christ et qui n'est autre que le corps épiscopal. De saint Pierre à Pie IX, cette même autorité est restée visible, agissante, jugeant en matière de foi. L'Eglise romaine a donc l'autorité d'enseignement, qui est la première note négative de la véritable Eglise.

*L'Église romaine a-t-elle aussi la visibilité et la perpétuité qui conviennent à l'Église de Jésus-Christ ?*

Oui ; l'Église romaine est visible dans son chef, qui étend sur tout l'univers catholique un gouvernement extérieur et visible ; dans ses évêques, dont l'enseignement et les actes de juridiction sont extérieurs et visibles ; dans tout le corps de ses ministres, dont les fonctions sont de tous les jours et parfaitement visibles ; dans l'ensemble des fidèles, qui professent publiquement ce qu'elle enseigne, participent à ses sacrements, sont soumis à ses pasteurs ; dans ses doctrines écrites et prêchées, dans son culte et sa discipline. Comme l'Église romaine est visible en France, elle l'est également dans les autres Etats, à un degré plus ou moins éminent ; comme elle est visible aujourd'hui, elle l'a toujours été ; le temps même où elle est le plus visible, c'est celui où la persécution entreprend de la faire disparaître : la mort des martyrs met en évidence et montre au monde entier ce que le glaive des bourreaux voudrait vainement cacher. (Peronne, *de Locis theol.* ; S. E. Gousset, *Théol. dogmat.*, tome I.)

*L'Église romaine a-t-elle les autres notes que vous avez nommées positives et qui sont comme les principes essentiels de la vraie Église ?*

Oui. Elle a d'abord le premier principe, l'unité. En effet, l'Église est essentiellement *une*, c'est-à-dire qu'elle ne fait qu'un seul corps sous un seul et même chef, ayant un même esprit, une même foi, une même espérance et les mêmes biens. Or, ce caractère convient parfaitement à l'Église romaine. Car tous les fidèles qui la composent dans les différentes parties de l'univers ne font tous en effet qu'un seul corps, sous l'obéissance d'un même chef qui est le souverain pontife vicaire de Jésus-Christ. Ce corps, en général, est animé par le même esprit : c'est l'Esprit saint se communiquant à tous ceux qui ne mettent point d'obstacles à sa grâce. Tous les membres de ce corps n'ont qu'une même foi qui n'a jamais varié et qui sera toujours la même jusqu'à la fin des siècles. Ils ont tous une même espérance, qui est l'éternité bienheureuse, et les mêmes biens, qui sont les sacrements et les fruits qu'on en retire. Il n'y a dans toute l'Église romaine aucune variété sur ces points.

*Comment l'Église romaine conserve-t-elle l'unité dans sa doctrine, puisqu'on voit tant de disputes entre ses théologiens ?*

C'est que ces disputes ne roulent point sur des dogmes de foi, mais seulement sur des questions scolastiques, des systèmes et des conjectures. Si quelquefois avant la décision de l'Église ces disputes intéressent les dogmes de la foi, elles sont portées au

tribunal infaillible, et dès qu'il a prononcé, tous les partis se soumettent, ou, devenant hérétiques par leur désobéissance ils cessent dès ce moment d'être de l'Eglise, qui les retranche de son corps et qui conserve ainsi toujours dans ses membres l'unité de la foi. Il en est autrement des sectaires, car, selon leurs principes, ils ne peuvent point reconnaître d'autorité vraiment décisive, puisqu'ils n'en reconnaissent point d'infaillible; et cependant l'opposition de sentiments entre eux roule souvent de leur propre aveu sur des points fondamentaux.

*Comment prouvez-vous la vérité de l'Eglise romaine par le second principe ?*

L'Eglise est essentiellement *sainte*, 1<sup>o</sup> dans sa morale et dans sa doctrine, en sorte qu'elle n'enseigne rien que de vrai et de saint; et 2<sup>o</sup> dans un grand nombre de ses membres qui sont sanctifiés par la grâce de Jésus-Christ. Or, c'est là un des caractères de l'Eglise romaine, dont la doctrine et la morale ont toujours été si pures, qu'elle ne peut pas même tolérer l'erreur ni le moindre relâchement dans la morale. Elle est sainte dans sa doctrine, qui tend à nous élever vers Dieu, en nous détachant du vice et en nous attachant à la vertu; dans sa morale, également éloignée du rigorisme et du relâchement, proscrivant tout vice, tout crime, toute action mauvaise, ordonnant ou conseillant toute vertu, tout dévouement, toute bonne action; dans son culte, éminemment propre à ranimer en nous la piété envers Dieu, la charité envers nos frères, en un mot tous les sentiments qui peuvent faire de nous des hommes honorables et surtout des chrétiens parfaits; dans une partie de ses membres, dans ceux-là même qui lui obéissent docilement. En effet, on sait tout ce qu'elle a produit de martyrs, de confesseurs de la foi, de saints évêques, de justes de tout rang, de vierges pures et de saintes femmes. Aujourd'hui encore elle a ses héros, qui portent au loin la foi et meurent pour Dieu; elle a ses saints qu'elle inscrit, quand il le faut, parmi ceux dont elle présente la mémoire à la vénération des fidèles.

*Ne peut-on pas imputer à l'Eglise romaine la corruption qui règne dans une partie de ses membres, et dont les pasteurs mêmes ne sont pas toujours exempts ?*

Non. Les vices des particuliers ne retombent point sur le corps de l'Eglise romaine. Elle gémit sur les désordres de ses enfants et elle condamne leurs excès. C'est surtout par la morale et la doctrine de l'Eglise qu'il faut juger de sa sainteté, et non par la seule conduite des membres qui la composent, quand même le scandale pénétrerait jusque dans le sanctuaire. Jésus-Christ nous apprend que la chaire de Moïse n'en était pas moins la chaire de vérité,

quoique les scribes orgueilleux et les pharisiens hypocrites y fussent assis. « Faites ce qu'ils vous disent, ajoute-t-il, mais ne faites pas selon leurs œuvres <sup>1</sup>. »

*Le troisième principe convient-il également à l'Eglise romaine ?*

Oui ; l'Eglise est essentiellement *catholique* par son étendue dans toute la terre, et par sa durée dans tous les temps depuis son établissement jusqu'à la fin du monde. Or, à ce caractère on reconnaît encore l'Eglise romaine. Car, 1<sup>o</sup> elle est incontestablement répandue dans tout l'univers, et partout elle est la même dans la foi et dans son gouvernement ; 2<sup>o</sup> elle a duré jusqu'à nos jours telle qu'elle a été dans son établissement, sans aucune interruption, sans aucune variation, et les promesses de Jésus-Christ lui assurent dans les siècles à venir une durée qui ne finira qu'avec le monde. C'est ce qui fait que les hérétiques mêmes ne peuvent refuser le nom de catholiques à ceux qui obéissent à l'Eglise romaine. Et qu'on le remarque bien : il ne s'agit pas de savoir si l'Eglise romaine l'emporte numériquement sur toutes les sectes réunies, mais seulement si elle l'emporte sur chaque secte prise à part. Assurément, il n'y a pas de communion chrétienne qui soit aussi répandue, aussi nombreuse que la communion romaine ; et jamais il n'en sera autrement, car il n'y a pas de raison pour que des sectes réunissent leurs adhérents dans une seule et même opinion. Dans une secte, il y en a toujours plusieurs.

*Peut-on encore prouver la même vérité par le quatrième principe ?*

Oui. L'Eglise est essentiellement *apostolique*, c'est-à-dire qu'il faut, pour être la véritable Eglise, qu'elle ait été fondée par les apôtres, qu'elle soit gouvernée par les successeurs des apôtres, et qu'elle conserve leur doctrine dans toute sa pureté. Or, ce caractère convient évidemment à l'Eglise romaine ; car les hérétiques mêmes ne peuvent pas contester qu'elle ait été fondée par les apôtres. Ils sont également obligés de convenir que la succession des pasteurs qui la gouvernent encore aujourd'hui remonte de siècle en siècle jusqu'aux apôtres qui ont commencé cette succession ; et enfin ils ne sauraient prouver que l'Eglise romaine ait altéré la doctrine des apôtres. Il est au contraire certain qu'elle l'a toujours conservée dans toute sa pureté, puisqu'on ne saurait citer avec quelque ombre de vraisemblance et de preuve ni le temps, ni le lieu, ni les auteurs qui ont introduit les prétendues nouveautés.

<sup>1</sup> Matth., XXIII, 3.

C'est donc une vérité incontestable que l'Eglise romaine es la véritable Eglise de Jésus-Christ, puisqu'elle en a tous les caractères; et par conséquent c'est encore une autre vérité que hors de l'Eglise romaine il n'y a point de salut, parce qu'il n'y a point de salut hors de l'Eglise de Jésus-Christ, comme il n'y en eut point hors de l'Arche, figure de l'Eglise. « Celui, dit Jésus-Christ, qui ne recueille point avec moi, dissipe <sup>1</sup>. Celui qui n'est pas pour moi, est contre moi <sup>2</sup>. »

Nous croyons devoir placer ici la liste chronologique des souverains pontifes : c'est la preuve matérielle de la succession apostolique des papes; pour tout homme, croyant ou non, c'est la plus grande dynastie de l'histoire.

Année de l'élection.	Année de l'élection.
44 S. Pierre établit son siège à Rome.	226 S. Urbain I.
60 S. Lin.	233 S. Pontien.
80 S. Clet.	237 S. Anthère.
93 S. Clément I.	238 S. Fabien.
103 S. Anaclet.	254 S. Corneille.
112 S. Evariste.	255 S. Luce I.
121 S. Alexandre.	257 S. Etienne I.
132 S. Sixte I.	260 S. Sixte II.
142 S. Télesphore.	261 S. Denys.
154 S. Hygin.	272 S. Félix I.
158 S. Pie I.	275 S. Eutychien.
167 S. Anicet.	283 S. Caïus.
175 S. Soter.	296 S. Marcellin.
179 S. Eleuthère.	304 S. Marcel I.
194 S. Victor.	309 S. Eusèbe.
203 S. Zéphirin.	311 S. Melchiade.
221 S. Calixte I.	314 S. Sylvestre I.
	336 S. Marc.

<sup>1</sup> Luc, XI, 23.

<sup>2</sup> Math., XII, 30; — S. Aug., ep. 152 ad Donatistas : Quiconque est séparé de l'Eglise catholique, de quelque sainteté qu'il se flatte, dès là qu'il est séparé de l'unité de Jésus-Christ, il n'aura pas la vie éternelle, et il devient au contraire digne de toute la colère de Dieu. — Idem, lib. de Unitate Eccl., c. 4 et 19; — Idem, ep. 50

ad Bonif. comitem; — S. Fulg., lib. de Fide ad Petr. Diac., c. 37 et 38 : Croyez fermement et sans hésiter que non-seulement tous les païens, mais encore tous les juifs, les hérétiques et les schismatiques qui meurent hors du sein de l'Eglise catholique n'ont pour partage que le feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges.

Année  
de l'élection.

336 S. Jules I.  
 352 S. Libère.  
 355 S. Félix II.  
 367 S. Damase I.  
 385 S. Sirice.  
 398 S. Anastase I.  
 402 S. Innocent I.  
 417 S. Zozime.  
 418 S. Boniface I.  
 423 S. Célestin I.  
 432 S. Sixte III.  
 440 S. Léon I, le Grand.  
 461 S. Hilaire.  
 467 S. Simplicie.  
 483 S. Félix III.  
 492 S. Gélase I.  
 496 S. Anastase II.  
 498 S. Symmaque.  
 514 S. Hormisdas.  
 523 S. Jean I.  
 526 S. Félix IV.  
 530 S. Boniface II.  
 532 S. Jean II.  
 535 S. Agapet I.  
 536 S. Sylvère.  
 540 Vigile.  
 555 Pélage I.  
 560 Jean III.  
 574 Benoît I.  
 578 Pélage II.  
 590 S. Grégoire I, le Grand.  
 604 Sabinien.  
 607\* Boniface III.  
 608 S. Boniface IV.  
 615 S. Adéodat.  
 619 Boniface V.  
 625 Honorius I.  
 640 Séverin.

Année  
de l'élection.

640 Jean IV.  
 642 Théodore I.  
 649 S. Martin I.  
 654 S. Eugène I.  
 657 S. Vitalien.  
 672 Adéodat II.  
 676 Domnus I.  
 678 S. Agathon.  
 682 S. Léon II.  
 683 S. Benoît II.  
 685 Jean VI.  
 686 Conon.  
 687 S. Sergius ou Serge I.  
 701 Jean VI.  
 705 Jean VII.  
 708 Sisinnius.  
 708 Constantin.  
 715 S. Grégoire II.  
 731 S. Grégoire III.  
 741 S. Zacharie  
 752 Etienne II.  
 752 Etienne III.  
 757 S. Paul I.  
 768 Etienne IV.  
 774 Adrien I.  
 795 S. Léon III.  
 816 Etienne V.  
 817 Pascal I.  
 824 Eugène II.  
 827 Valentin.  
 827 Grégoire IV.  
 844 Sergius II.  
 855 S. Léon IV.  
 855 Benoît III.  
 858 S. Nicolas I, le Grand.  
 867 Adrien II.  
 872 Jean VIII.  
 882 Marin ou Martin II.

Année de l'élection.	Année de l'élection.
884 Adrien III.	1033 Benoît IX.
885 Etienne VI.	1044 Sylvestre III.
891 Formose.	1044 Grégoire VI.
896 Etienne VII.	1048 Clément II.
897 Romain.	1048 Damase II.
898 Jean IX.	1049 S. Léon IX.
900 Benoît IV.	1055 Victor II.
903 Léon V.	1057 Etienne X.
903 Christophe.	1058 Nicolas II.
904 Sergius III.	1061 Alexandre II.
913 Anastase III.	1073 S. Grégoire VII.
913 Landon.	1086 Victor III.
914 Jean X.	1088 Urbain II.
928 Léon VI.	1099 Pascal II.
929 Etienne VIII.	1118 Gélase II.
931 Jean XI.	1119 Calixte II.
936 Léon VII.	1124 Honorius II.
939 Etienne IX.	1130 Innocent II.
943 Martin III.	1143 Célestin II.
946 Agapet II.	1144 Luce II.
956 Jean XII.	1145 Eugène III.
964 Benoît VI.	1153 Anastase IV.
965 Jean XIII.	1154 Adrien IV.
972 Domnus H.	1159 Alexandre III.
972 Benoît V.	1181 Luce III.
974 Boniface VII.	1185 Urbain III.
975 Benoît VII.	1187 Grégoire VIII.
984 Jean XIV.	1187 Clément III.
985 Jean XV.	1191 Célestin III.
985 Jean XVI.	1198 Innocent III.
996 Grégoire V.	1216 Honorius III.
997 Jean XVII.	1227 Grégoire IX.
999 Sylvestre II.	1241 Célestin IV.
1003 Jean XVIII.	1243 Innocent IV.
1003 Jean XIX.	1254 Alexandre IV.
1009 Sergius IV.	1261 Urbain IV.
1012 Benoît VIII.	1265 Clément IV.
1024 Jean XX.	1271 Le B. Grégoire X.

Année de l'élection.	Année de l'élection.
1276 Innocent V.	1523 Clément VII.
1276 Adrien V.	1534 Paul III.
1276 Jean XXI.	1550 Jules III.
1277 Nicolas III.	1555 Marcel II.
1281 Martin IV.	1555 Paul IV.
1285 Honoré IV.	1559 Pie IV.
1288 Nicolas IV.	1566 S. Pie V.
1294 Célestin V.	1572 Grégoire XIII.
1294 Boniface VIII.	1585 Sixte V.
1303 Benoît XI.	1590 Urbain VII.
1305 Clément V.	1590 Grégoire XIV.
1316 Jean XXII.	1591 Innocent IX.
1334 Le B. Benoît XII.	1592 Clément VIII.
1342 Clément VI.	1605 Léon XI.
1352 Innocent VI.	1621 Grégoire XV.
1362 Urbain V.	1623 Urbain VIII.
1370 Grégoire XI.	1644 Innocent X.
1378 Urbain VI.	1656 Alexandre VII.
1389 Boniface IX.	1667 Clément IX.
1404 Innocent VIII.	1670 Clément X.
1406 Grégoire XII.	1676 Innocent XI.
1409 Alexandre V.	1689 Alexandre VIII.
1410 Jean XXIII.	1691 Innocent XII.
1417 Martin V.	1700 Clément XI.
1431 Eugène IV.	1721 Innocent XIII.
1447 Nicolas V.	1724 Benoît XIII.
1455 Calixte III.	1730 Clément XII.
1458 Pie II.	1740 Benoît XIV.
1464 Paul II.	1758 Clément XIII.
1471 Sixte IV.	1769 Clément XIV.
1484 Innocent VIII.	1775 Pie VI.
1492 Alexandre VI.	1800 Pie VII.
1503 Pie III.	1823 Léon XII.
1503 Jules II.	1829 Pie VIII.
1513 Léon X.	1831 Grégoire XVI.
1522 Adrien VI.	1846 Pie IX.

*Calixte III.*  
*Léon XII*  
*Pie IX.*  
*Benoît XIV*

ART. II. — Aucune des sectes séparées de l'Eglise romaine n'a les caractères de la véritable Eglise.

*Comment prouvez-vous que les sectes séparées de l'Eglise romaine n'ont pas les caractères de la véritable Eglise?*

Je le prouve par ce raisonnement : Les caractères essentiels de l'Eglise conviennent évidemment à l'Eglise romaine, donc ils ne peuvent convenir à aucune des sectes séparées d'elle. Autrement il y aurait au moins deux Eglises, ce qui est impossible suivant l'Ecriture et la raison même : suivant l'Ecriture, qui dit qu'il n'y a qu'une bergerie et un pasteur ; et suivant la raison, parce que Jésus-Christ ne peut point avoir établi ni approuvé deux sociétés qui se contredisent et dont l'une condamne l'autre. Si donc les caractères de la vraie Eglise conviennent à l'Eglise romaine, comme on n'en saurait douter, il est impossible qu'ils conviennent à aucune secte particulière.

*Comment le prouvez-vous encore ?*

Je le prouve par l'application des principes mêmes qu'on vient d'exposer.

1° L'Eglise a une autorité enseignante. Or, la plupart des sectes n'ont pas une telle autorité : n'en point avoir est même leur maxime fondamentale. En effet, elles reposent sur le jugement privé et la libre interprétation des Ecritures ; par conséquent, elles ne sont pas même une église, elles sont une collection d'individus juxta-posés, qui cesseront de s'entendre dès qu'ils entreprendront de s'expliquer. Aucune de ces sectes ne peut s'appeler société ; chacune doit s'appeler légion.

2° L'Eglise est perpétuellement visible. Or, les communions protestantes n'ont pas ce caractère. Il n'en existe pas de trace durant les quinze premiers siècles, à moins qu'on ne soutienne qu'il y avait des luthériens avant Luther et des calvinistes avant Calvin. Mais alors il faut dire, ou bien qu'ils étaient dans le christianisme sans qu'on les connût, ce qui prouverait qu'ils ne formaient point une société visible, ou bien qu'ils portaient divers noms, s'appelant Hussites, Wickléfistes, Albigeois, Vaudois, Manichéens, ce qui est absurde, puisque cela irait à prouver que des sectes qui se contredisent ne forment pourtant qu'une seule et même église. Donc, il faut reconnaître qu'il n'y avait pas de luthériens avant Luther, ni de calvinistes avant Calvin, et qu'ainsi les protestants ne sont point une église constamment visible.

3° L'Eglise est essentiellement *une*. Or, aucune des sectes séparées ne forme un seul corps, professant la même foi, sous l'obéissance d'un même chef. L'Eglise anglicane, par exemple,

ne reconnaît pour chef qu'un prince temporel, et quelquefois une femme. Toutes les autres sectes de Luther, de Calvin, de Zwingle, ne reconnaissent aucun chef, et, loin d'être réunies, du moins chacune dans elle-même par la profession d'une même foi, ce sont autant de sectes partagées en d'autres sectes, qui se combattent les unes les autres, non pas simplement par des disputes d'école, mais par des dogmes opposés.

4° L'Église est essentiellement *sainte*. Or, aucune des sectes séparées de l'Église romaine ne peut s'attribuer ce titre. Elles y renoncent même, en prétendant que l'Église peut tomber dans l'erreur. Les principes de leur doctrine conduisent à l'impiété et au libertinage des mœurs, comme on l'a souvent démontré, surtout des principes du luthéranisme, du calvinisme et des sectes qui en sont sorties. Aussi ces sectes n'ont-elles jamais produit que de fausses vertus, et n'ont jamais osé se glorifier sérieusement d'aucun miracle que Dieu ait accordé à leur prière.

5° L'Église est essentiellement *catholique*. Or, il est évident que cette qualité ne convient à aucune secte séparée de l'Église romaine ; car aucune de ces sectes n'est répandue par toute la terre. On connaît les bornes étroites où chacune d'elle est renfermée : elles ne sont donc point catholiques dans leur étendue. On connaît les variations que chacune a souffertes dans sa doctrine ; on sait quand chacune d'elles a commencé ; et comme on en a déjà vu périr un très-grand nombre dont il ne reste plus que le nom, ainsi périront toutes celles qui paraissent aujourd'hui les plus florissantes : elles ne sont donc point catholiques dans leur durée.

6° L'Église est essentiellement *apostolique*. Or, ce caractère manque encore à toutes les sectes séparées de l'Église romaine. Car quels sont, dans ces sectes, les successeurs des apôtres ? De qui Luther et Calvin avaient-ils reçu leur mission ? De qui avaient-ils appris la doctrine qu'ils ont enseignée ? Quand même ils auraient eu une mission légitime, ce ne serait pas encore assez. Il faudrait qu'ils eussent prêché la doctrine de ceux qui les avaient envoyés, comme Jésus-Christ le dit lui-même : « La doctrine que je prêche n'est pas ma doctrine, c'est celle de Celui qui m'a envoyé <sup>1</sup>. » Or, non-seulement ils n'ont pas prêché la doctrine de ceux qui auraient pu les envoyer, mais ils n'ont eu aucune mission que d'eux-mêmes : fausse mission, par conséquent, parce que « personne ne s'attribue à lui-même cet honneur <sup>2</sup>. » Fausse mission, puisqu'elle ne vient point des apôtres par succession.

<sup>1</sup> Joann., VII, 16.

<sup>2</sup> Heb., V, 4.

Aussi n'y a-t-il aucune de ces sectes qui ne soit manifestement convaincue de nouveauté. On nomme leur auteur, et on marque le lieu et l'année où elles ont pris naissance, bien longtemps après la fondation de l'Eglise par les apôtres.

*Quelle autre preuve sensible avez-vous de la nouveauté de toutes les sectes hérétiques ?*

Il y en a plusieurs ; mais nous n'en rapporterons que deux pour achever cette matière :

1° On peut dire aux calvinistes, par exemple : Avant votre prétendue réforme, ou il y avait une véritable Eglise de Jésus-Christ, ou il n'y en avait point ; dire qu'il n'y en avait point, ce serait un blasphème, puisque ce serait dire que « les portes de « l'enfer ont prévalu sur l'Eglise ; » que la promesse de Jésus-Christ est vaine, et que sa parole n'est pas véritable <sup>1</sup>. C'est donc un fait constant qu'il y avait avant la prétendue réforme une véritable Eglise. Or, doit-on ajouter, ou bien cette Eglise avait besoin de réforme dans sa doctrine et dans sa morale, ou elle n'en avait pas besoin ; si elle en avait besoin, elle était donc tombée dans l'erreur et la corruption : autre blasphème qui accuse encore Jésus-Christ d'avoir manqué à ses promesses. Si elle n'en avait pas besoin, pourquoi donc entreprendre de la réformer ? Une telle entreprise ne peut être qu'une nouveauté pernicieuse, une véritable révolte contre l'Eglise de Jésus-Christ et une impiété.

2° Tous les hérétiques sont obligés de reconnaître la vérité du symbole de la foi dressé au concile de Nicée, et presque tous la reconnaissent en effet. Or, dans ce symbole il est dit que l'Eglise est *une, sainte, catholique et apostolique*. La vérité de ce symbole est éternelle. Comme ce qu'il enseigne était vrai avant le concile, il n'a pas cessé de l'être après le concile. Ce symbole était donc vrai dans le temps que tous les hérésiarques ont formé leur secte. L'Eglise était donc alors *une et sainte*, et cette Eglise était évidemment l'Eglise romaine, puisque c'était la seule qui fût alors répandue par toute la terre et qui pût montrer l'unité dans ses membres et la succession apostolique dans ses pasteurs. Quel faux zèle a donc pu porter les hérésiarques, comme Luther et Calvin, à réformer cette Eglise et à l'accuser des excès les plus monstrueux, dans le temps même qu'ils la reconnaissaient pour sainte et apostolique ?

Tels sont les défauts de toutes les sectes séparées de l'Eglise romaine : défauts essentiels qui font de toutes ces sectes autant

<sup>1</sup> V. S. Aug., serm. 2, in Ps. CI, n. 8, 9 et 10.

de voies de perdition et qui rendent tous ceux qui les suivent indignes du nom de chrétiens<sup>1</sup>.

*Il n'y a donc point de salut à espérer pour tous ceux qui suivent volontairement ces sectes ?*

Non. Heureux ceux que Dieu par sa grâce a fait naître dans le sein de la véritable Eglise<sup>2</sup>, et malheureux quiconque ayant eu le bonheur de naître dans le sein de la vraie foi, s'en écarte pour suivre des opinions erronées que l'Eglise proscriit ! Dieu le traitera plus rigoureusement que les infidèles qui n'ont pas connu son nom<sup>3</sup>.



## CHAPITRE IX.

### DE L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE.

ART. I<sup>er</sup>. — De l'autorité de l'Eglise en général.

*Qu'entendez-vous par l'autorité de l'Eglise ?*

J'entends le pouvoir que Jésus-Christ lui a donné de gouverner spirituellement les fidèles.

*Pourquoi dites-vous de gouverner spirituellement les fidèles ?*

Parce que ce pouvoir a pour objet direct le bien spirituel des fidèles.

*Dans qui réside ce pouvoir que Dieu a donné à l'Eglise ?*

Ce pouvoir ne réside que dans les pasteurs, c'est-à-dire, 1<sup>o</sup> dans le pape, qui a, par sa dignité, la plénitude de la puissance, ainsi qu'il a été décidé dans le concile de Florence<sup>4</sup>; 2<sup>o</sup> dans les évêques, comme successeurs des apôtres. « Le Saint-Esprit, dit saint Paul, « vous a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu qu'il a acquise par son sang<sup>5</sup>; » 3<sup>o</sup> dans les pasteurs du second ordre, lorsqu'ils ont reçu l'institution canonique, avec subordination aux premiers pasteurs.

*Ce pouvoir n'est-il pas un bien commun à tous les fidèles, en*

<sup>1</sup> S. Cyprian., ep. 52 ad Anton. : Quiconque, quel qu'il soit, n'est pas de l'Eglise de Jésus-Christ, n'est pas chrétien. — Tertull., lib. de Pudic., c. 7 : Un chrétien est une brebis du troupeau du Seigneur qui est l'Eglise. Le bon Pasteur c'est Jésus-Christ; et par conséquent quiconque s'écarte du troupeau de l'Eglise n'est pas censé chrétien. — S. Athan., orat. 2, contra

Arianos.—S. Aug., Enchirid. ad Laur., c. 5.

<sup>2</sup> Ephes., II, 8 : C'est une grâce de Dieu que vous soyez sauvés par la foi; et ce n'est point à vous que vous devez l'attribuer, car c'est un don de Dieu.

<sup>3</sup> Matth., X, 15.

<sup>4</sup> Conc. Florent. in decreto unionis.

<sup>5</sup> Act., XX, 28.

*sorté que les pasteurs de l'Eglise n'en soient que les administrateurs?*

Non. Ce pouvoir appartient en propre aux seuls pasteurs de l'Eglise, comme un bien dont Jésus-Christ leur a donné à eux seuls toute la propriété et toute l'administration de droit ; les simples fidèles ne peuvent y participer en aucune manière.

*En quoi consiste cette autorité ou ce pouvoir que Jésus-Christ a donné à l'Eglise ?*

Ce pouvoir s'étend en général à tout ce qui est nécessaire pour le gouvernement spirituel de l'Eglise.

1° Les fidèles étant une société qui doit durer jusqu'à la fin des siècles, il a fallu que l'Eglise eût le pouvoir de perpétuer cette société d'âge en âge. Jésus-Christ lui a donc donné ce pouvoir, et elle l'exerce en effet par l'administration des sacrements, entre autres du baptême, qui engendre des enfants à l'Eglise, et de l'ordre qui perpétue la succession des pasteurs.

2° Cette société étant composée, pour la plus grande partie, de sujets simples et incapables de discerner ce qu'il faut croire ou ne pas croire, et les savants mêmes ne pouvant jamais se fier avec prudence à leurs propres lumières, en matière de foi, Jésus-Christ a donné à l'Eglise le pouvoir d'enseigner les fidèles et de fixer leur croyance.

3° Cette société étant composée d'hommes sujets au péché, il était nécessaire que l'Eglise eût le pouvoir de les réconcilier avec Dieu, et c'est pour cela que Jésus-Christ lui a donné le pouvoir de *déliar* par l'absolution sacramentelle et par la rémission des peines qu'elle accorde aux pécheurs.

4° Comme il se trouve dans toute société des sujets indociles qui s'obstinent dans le mal, qui méprisent l'autorité et se révoltent contre elle, il a fallu que l'Eglise eût le pouvoir de les punir ; et elle exerce, en effet, ce pouvoir par le refus qu'elle fait de l'absolution aux pécheurs mal disposés, par les censures dont elle punit les coupables, jusqu'à les retrancher absolument du corps de l'Eglise au moyen de l'excommunication, et par les satisfactions qu'elle exige des pécheurs pénitents. C'est ce qu'on appelle le pouvoir de *lier*. « Tout ce que vous lierez sur la terre, » dit Jésus-Christ à ses apôtres, sera lié dans le ciel, et tout ce » que vous délierez sera délié <sup>1</sup>. »

5° Il est nécessaire, pour maintenir le bon ordre dans toute société, d'établir des lois de discipline qui régulent la conduite et les mœurs. Ainsi Jésus-Christ a donné encore à l'Eglise le pouvoir de faire des lois qui obligent tous les fidèles.

<sup>1</sup> Matth., XVI, 19.

6° Enfin, comme il n'est pas moins nécessaire pour entretenir la piété, de l'exciter et de la ranimer par de saintes cérémonies et de pieuses pratiques, Jésus-Christ a de plus donné à son Eglise le pouvoir d'établir en ce point tout ce qui peut servir à l'édification des fidèles.

Telle est en général l'autorité de l'Eglise, autorité spirituelle, à la vérité, mais à laquelle les rois et les peuples, les pasteurs mêmes et les troupeaux sont soumis. Mais comme quelques-uns des articles qu'on vient de traiter demandent une explication plus particulière, nous allons les développer dans les articles suivants.

ART. II. — De l'autorité de l'Eglise dans le pouvoir qu'elle a d'enseigner les fidèles.

*En quoi consiste l'autorité que Jésus-Christ a donnée à l'Eglise pour enseigner les fidèles ?*

Elle consiste dans le pouvoir que l'Eglise a de juger, de décider et de régler tout ce qui appartient à la foi et aux bonnes mœurs, et de fixer ainsi la croyance commune de tous les fidèles. « Allez, enseignez toutes les nations, dit Jésus-Christ aux apôtres et à leurs successeurs <sup>1</sup>. Vous êtes la lumière du monde <sup>2</sup>. »

*Cette autorité impose-t-elle à tous les fidèles l'obligation de s'y soumettre ?*

Oui, puisque c'est l'autorité même de Jésus-Christ qu'il a confiée à ses apôtres et à leurs successeurs. C'est aussi l'autorité du Saint-Esprit qui parle par la bouche des pasteurs. *C'est le jugement du Saint-Esprit et le nôtre*, disent les apôtres assemblés à Jérusalem <sup>3</sup>. En effet, Jésus-Christ lui avait promis de leur envoyer un autre consolateur qui devait demeurer avec eux éternellement <sup>4</sup>, comme il demeure aussi lui-même avec eux jusqu'à la consommation des siècles <sup>5</sup>.

*Comment sait-on que cette autorité d'enseigner donnée par Jésus-Christ aux apôtres passe à leurs successeurs ?*

C'est Jésus-Christ lui-même qui nous l'apprend dans les paroles qu'on vient de citer : « Voilà, dit-il aux apôtres, que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Car comment peut-il être avec les apôtres jusqu'à la fin des siècles, pour baptiser et pour enseigner les fidèles, si ce n'est dans la personne de leurs successeurs <sup>6</sup> ?

<sup>1</sup> Matth. XVII, 19.

<sup>2</sup> Ibid., XVI, 14.

<sup>3</sup> Act., XV, 28.

<sup>4</sup> Joann., XIV, 16.

<sup>5</sup> Matth., XXVIII, 20.

<sup>6</sup> S. Aug., in ps. XLIV : Il vous est né des fils pour succéder à vos père (il parle à l'Eglise). Les Apôtres vou

*Quel est donc le principal caractère de cette autorité d'enseigner ?*

C'est d'être infaillible dans ses jugements dogmatiques ; c'est-à-dire que lorsque l'Eglise prononce sur une question qui regarde la foi ou les mœurs, elle ne peut pas se tromper dans son jugement ; et par conséquent les fidèles qui s'y soumettent n'ont point à craindre d'être trompés <sup>1</sup>.

*Etait-il nécessaire que Jésus-Christ donnât à son Eglise cette autorité infaillible ?*

Oui ; car, 1<sup>o</sup> s'il n'y avait pas un tribunal juge suprême des controverses pour décider souverainement des matières de foi, chaque fidèle ne suivant que ses lumières pourrait s'égarer dans ses propres pensées, et il n'y aurait dans l'Eglise aucune unité de sentiments <sup>2</sup>. 2<sup>o</sup> Si l'autorité de ce tribunal n'était pas infaillible, on pourrait douter de la vérité des jugements prononcés, et ainsi la foi deviendrait incertaine. Il était donc nécessaire que Jésus-Christ donnât à l'Eglise cette infaillibilité pour prévenir et dissiper les doutes, et pour rassurer les fidèles qu'elle réunit dans une même croyance <sup>3</sup>.

*Il n'est donc pas nécessaire d'examiner les dogmes décidés par l'Eglise ?*

Il est nécessaire que les pasteurs et les docteurs s'instruisent des raisons tirées de l'Ecriture et de la tradition, sur lesquelles l'Eglise s'est fondée pour prononcer ses jugements, afin qu'ils puissent rendre compte de leur foi, y affermir les fidèles et ramener ceux qui s'égarèrent. Mais pour les simples fidèles, non-seulement il n'est pas nécessaire qu'ils examinent la vérité des décisions de l'Eglise, mais il leur est même dangereux de le faire,

ont engendrés, ils ont été envoyés de Dieu, ils vous ont prêché: ce sont vos pères. Mais pouvaient-ils demeurer toujours avec vous?... Non, sans doute. Mais quoi! faut-il que leur départ et leur absence laisse l'Eglise à l'abandon? Non; car il vous est né des fils pour succéder à vos pères... Et ces fils sont les évêques que les Apôtres ont établis... Ne vous croyez donc pas abandonnés parce que vous ne voyez plus Pierre ni Paul, ni ces pères qui vous ont donné la naissance; vous avez retrouvé des pères dans vos propres enfants: *Il vous est né des fils pour succéder à vos pères.*

<sup>1</sup> Matth., XVI, 18 : Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

— I. Tim., III, 15 : L'Eglise du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité. — Joann., XVI, 13 : L'esprit de vérité vous enseignera toute vérité. — S. Aug., ep. 118 : C'est une folie pleine d'impudence de disputer contre les sentiments de l'Eglise.

<sup>2</sup> Voyez Bossuet, *Histoires des Variations*, passim; Becan, *Manuale contro.*, lib. 1, cap. 5; Perrone, *tract. de Verâ relig. et de Locis theolog.*

<sup>3</sup> Ephes., IV, 14 : Afin que nous n'ayons plus l'esprit flottant comme des enfants, et que nous ne soyons point emportés çà et là à tout vent de doctrine. — Conc. Trid., sess. 4. — Vincent. Lirin., in *commun.*, I, c. 1.

lorsqu'ils ne sont pas assez instruits pour éclaircir et pour résoudre les difficultés que l'ignorance ou les préjugés peuvent opposer à ces décisions <sup>1</sup>.

*En quoi consiste proprement ici le rôle de l'Eglise?*

Il consiste à manifester d'une manière authentique et plus ou moins solennelle une vérité transmise par les apôtres, et contenue dans le dépôt de la révélation divine. En d'autres termes, l'Eglise formule alors son enseignement, sa croyance, en s'appuyant sur l'Écriture ou sur la tradition, ou sur l'une et l'autre à la fois, mais sans donner au texte sacré un sens inconnu de nos pères, sans donner à la tradition plus d'extension qu'elle n'en avait jusque-là.

*L'Eglise ne se met donc pas au-dessus de l'Écriture, comme les protestants le disent calomnieusement?*

Elle ne s'y met pas le moins du monde, pas plus que la magistrature ne se met au-dessus de la loi, en l'interprétant et en l'appliquant. D'ailleurs, les protestants ont la même objection à résoudre ; car ils lisent l'Écriture et l'interprètent. Or, ou bien leur interprétation est infaillible, et alors ils s'attribuent à chacun d'eux un pouvoir et un droit qu'ils déniaient à toute l'Eglise, ce qui est le comble de l'impertinence, et ils se mettent eux-mêmes au-dessus de l'Écriture, comme ils disent ; ou bien leur interprétation est faillible, et alors ils ne peuvent avoir une foi assurée touchant les vérités les plus fondamentales du christianisme : c'est bien la peine de se faire protestant pour arriver à ce résultat.

*Que faut-il donc penser de ceux qui ne se soumettent pas au jugement, aux décisions de l'Eglise?*

C'est d'eux que Jésus-Christ a dit : « Qui n'écoute pas l'Eglise, « tenez-le pour un païen et un publicain. » (Matth. XVIII, 17 ; *Theol. dogm.* de S. E. Gousset ; de la Luzerne, *Dissert. sur les églises*, etc.

*En qui réside l'infailibilité de l'Eglise?*

Elle réside principalement dans le corps enseignant, qui se compose du pape et des évêques en communion avec le Saint-Siège. Prise dans son ensemble, l'Eglise est infaillible ; elle ne peut pas se tromper dans sa foi ; autrement les promesses d'assistance que Jésus-Christ lui a faites seraient vaines. Mais l'Eglise n'est infaillible dans sa croyance que parce qu'elle l'est dans son enseignement ; c'est donc proprement et principalement à ceux qui enseignent dans l'Eglise que Jésus-Christ a promis son assistance, quand il a dit que l'enfer ne prévaudra pas contre elle et

<sup>1</sup> Matth., XI, 25 ; — Cor., I, 26.

qu'il sera jusqu'à la fin des siècles avec ses apôtres (Matth. XVI, 28 ; XXVIII, 18 seqq. ; Luc. XXII, 32 ; Joan. XX, 21 ; XXI, 16). Car il ne peut être avec ses apôtres jusqu'à la fin des siècles qu'autant que les apôtres sont identifiés et forment une personne morale avec leurs successeurs. C'est d'ailleurs ainsi que l'ont entendu tous les docteurs de tous les siècles chrétiens ; saint Clément pape, saint Ignace d'Antioche, saint Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, Saint Cyprien. On ne pourrait nier ce point de doctrine sans être hérétique.

*Faut-il que les évêques soient absolument unanimes dans leur jugement, pour qu'une décision soit infaillible et fasse loi ?*

Non ; l'unanimité n'est pas requise, le plus grand nombre des évêques, uni au pape, suffit pour prononcer une décision irréfornable. De même que la catholicité ne souffre pas de la défection de quelques pasteurs, de même l'infaillibilité : L'Eglise est représentée par l'unanimité morale de ses pasteurs, comme l'ont toujours enseignée les organes les plus autorisés de la tradition.

*Peut-on dire que les simples prêtres sont également juges de la foi et participent au privilège de l'infaillibilité accordée à l'Eglise enseignante ?*

Non ; les simples prêtres concourent à l'instruction des peuples et ils expliquent la doctrine chrétienne, conformément à l'enseignement des évêques ; mais, dans les assemblées, où l'on décide les questions de foi, ils ont voix seulement consultative et non délibérative. Ils ne jugent point en matière de foi, leur opinion n'est pas une sentence, tandis que le jugement des évêques est une décision. Si donc il est arrivé quelquefois que des prêtres aient souscrit, comme les évêques, aux actes des conciles généraux, ce n'est point en vertu d'une prérogative inhérente au caractère sacerdotal, mais en vertu d'une concession du pape ou des évêques.

*Peut-on savoir ce que l'Eglise a décidé dans un point de controverse religieuse ?*

Oui, car la décision est toujours un fait, et par conséquent on ne peut l'ignorer quand on veut réellement le savoir.

*N'est-il pas toujours nécessaire d'assembler un concile pour décider et déterminer la foi de l'Eglise dans les disputes qui s'élèvent entre les fidèles ?*

Non ; car, 1<sup>o</sup> comme l'autorité de l'Eglise dispersée est aussi grande que celle de l'Eglise assemblée, le concile n'est pas toujours un moyen absolument nécessaire. Aussi l'Eglise a-t-elle foudroyé la plupart des hérésies sans assembler de concile ; 2<sup>o</sup> comme il y a toujours beaucoup de difficulté à assembler un

concile général, si ce moyen était toujours absolument nécessaire pour fixer la croyance des fidèles dans les disputes de la foi, il pourrait arriver que la foi de l'Église demeurât longtemps incertaine et inconnue, et que l'erreur vînt à régner impunément pendant des siècles entiers ; ce qui est contraire aux promesses de Jésus-Christ. Il est pourtant vrai aussi qu'il peut se produire dans l'Église de si grands troubles, même sur la foi, qu'il devienne nécessaire, pour les pacifier, d'assembler un concile. C'est dans de pareilles circonstances que le concile de Nicée et celui de Trente furent assemblés ; mais s'il n'y avait qu'un petit nombre d'évêques dont les sentiments auraient été condamnés par le pape et le plus grand nombre des évêques, comme autrefois les évêques pélagiens qui demandèrent un concile général, leur demande, loin d'être juste et raisonnable, serait une désobéissance et une révolte contre l'Église.

*Qu'est-ce qu'un concile ?*

C'est une assemblée d'évêques convoqués et réunis au nom de Jésus-Christ par celui qui a l'autorité compétente. On distingue plusieurs sortes de conciles : d'abord les conciles généraux ou *œcuméniques*, auxquels tous les évêques de toutes les nations sont appelés et sont obligés d'assister, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, quoiqu'il ne soit pas nécessaire pour la validité du concile que tous y assistent, ni même le plus grand nombre. C'est le pape qui préside de droit à ces conciles par lui-même ou par ses légats ; et il est de foi que Jésus-Christ est alors au milieu des évêques suivant sa promesse <sup>1</sup>, et que le Saint-Esprit les éclaire et les dirige dans leurs décisions dogmatiques <sup>2</sup>. Les conciles dits *nationaux* qui sont composés d'évêques d'une nation entière, comme de l'Italie, de la France, ou de l'Espagne, et auxquels préside le patriarche ou primat de la nation. Les conciles *provinciaux* auxquels assistent les évêques d'une province ou suffragants d'une métropole, ayant pour président leur métropolitain. Quant aux assemblées synodales ou *synodes* diocésains, ce ne sont pas proprement des conciles, parce qu'ils ne sont composés que des pasteurs du second ordre sous l'autorité de leur évêque. On appelle *conciliabules* les assemblées qui sont illégitimes par quelque défaut que ce soit et que l'Église désapprouve ou refuse de reconnaître.

*Qui est-ce qui a l'autorité de convoquer les conciles ?*

S'il arrivait qu'il n'y eût pas actuellement de pape légitime et reconnu pour tel, les évêques auraient droit de s'assembler

<sup>1</sup> Matth., XVIII, 20.

<sup>2</sup> Joan., XVI, 13 ; Act., XN, 23.

d'eux-mêmes de toutes les parties du monde, et de pourvoir à la conservation de l'Eglise et de la foi. Mais tandis qu'il y a un pape reconnu pour le chef légitime de l'Eglise, lui seul a le droit de convoquer un concile *œcuménique*<sup>1</sup>. Pour les conciles nommés *nationaux*, les patriarches et les primats ont droit de les convoquer ; et les métropolitains ont le même droit pour les conciles *provinciaux*. Les princes temporels, comme les empereurs et les rois, ne laissent pas de concourir aussi à la convocation des conciles par un effet de la protection qu'ils doivent à l'Eglise, et du zèle qu'ils ont pour la conservation de la foi et de la discipline ecclésiastique. Cependant il ne faut pas croire qu'ils aient aucun droit d'y présider en qualité de juges. Ils n'y assistent par eux-mêmes ou par leurs ambassadeurs, qu'en qualité de protecteurs de l'Eglise ; et ce n'est qu'en cette considération qu'on leur y donne une place éminente.

*Tous les conciles ont-ils une égale autorité ?*

Non. Il n'y a que les conciles vraiment œcuméniques, et reconnus de l'Eglise universelle, qui aient l'autorité d'obliger par eux-mêmes tous les fidèles à se soumettre aux définitions de foi et aux jugements dogmatiques qu'ils prononcent, parce qu'il n'y a que les conciles œcuméniques qui soient infaillibles ; par la raison que ce sont les seuls qui représentent l'Eglise universelle. Les conciles provinciaux, les conciles nationaux n'ont pas la même autorité par eux seuls, mais ils peuvent l'avoir par l'acceptation de l'Eglise universelle. Car si elle reçoit et approuve leurs définitions, dès lors elle les fait siennes et les rend infaillibles par conséquent, et règle de foi pour tous les fidèles. C'est ainsi que le concile général, qui est le premier de Constantinople, a toujours été regardé comme œcuménique, quoiqu'il ne fût composé que des évêques d'Orient, parce que le pape Damase le confirma et que toute l'Eglise d'Occident le reçut et l'approuva. Il faut encore observer que quoique les conciles particuliers ne puissent pas faire eux-mêmes des règles de foi, leurs décisions sont toujours très-respectables, surtout s'il n'y a aucune réclamation contraire de la part des autres églises et des docteurs catholiques, en sorte qu'on ne peut sans témérité les blâmer ou les contredire.

*Quels sont les principaux conciles que l'Eglise a tenus en divers temps ?*

Ce sont les premiers conciles généraux de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Calcédoine, dont S. Grégoire-le-Grand

<sup>1</sup> Voyez Bellarm. de Conciliis, lib. 1, cap. 14.

disait « qu'il les révérait comme les quatre évangiles. « On peut encore compter parmi les plus célèbres conciles généraux, le second de Nicée, le quatrième de Latran, le second de Lyon, les conciles de Vienne, de Constance, de Florence et de Trente.

*Qui sont ceux qui ont le droit par leur caractère d'assister aux conciles généraux ?*

Les seuls évêques. L'usage de l'Eglise veut pourtant qu'on y appelle aussi d'autres supérieurs ecclésiastiques et des docteurs que les évêques puissent consulter ; mais il n'y a que les évêques dont le suffrage y soit décisif de droit <sup>1</sup>.

*En quelle qualité les évêques assistent-ils au concile ?*

Ils y assistent en qualité de juges de la foi et de seuls juges ; qualité qu'ils ont toujours lorsqu'ils prononcent sur les matières dogmatiques, qu'ils soient assemblés ou qu'ils soient dispersés chacun dans son diocèse. Car cette prérogative est essentiellement attachée à leur caractère exclusivement à tout autre <sup>2</sup>.

*Ne peut-il pas arriver que les évêques, soit dans un concile, soit dans leurs églises particulières, se laissent corrompre par des vues d'intérêt humain, ou tromper par ignorance et de faux préjugés ?*

D'abord il est contre toute vraisemblance de supposer que tout le corps des évêques, ou même seulement le plus grand nombre, se laissent tromper par ignorance ou de faux préjugés, ou qu'ils se laissent corrompre par des passions humaines, jusqu'au point de vouloir tromper eux-mêmes l'Eglise, c'est-à-dire trahir la vérité et la foi. Ensuite la chose est absolument impossible, car lorsque le corps des évêques juge, soit assemblé dans un concile, soit dispersé dans toute l'Eglise, leur jugement est toujours le jugement de l'Eglise qui est nécessairement infaillible. Ce qui donne au jugement des pasteurs l'infailibilité, ce n'est point leur zèle, leur science, leur sainteté, bien qu'ils soient obligés d'avoir tout cela, c'est uniquement la promesse que Jésus-Christ a faite à son Eglise d'être toujours avec elle ; c'est l'assistance continue du Saint-Esprit : promesse et assistance qui sont absolument indépendantes de la science et de la sainté des pasteurs comme de leurs vices et de leurs passions ; et contre lesquels, ni l'ignorance, ni les préjugés, ni les motifs humains, ni les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir. En effet, où en serait la foi, si la vérité du jugement des pasteurs dépendait de la pureté de leurs intentions ? L'hérésie ne se croirait jamais condamnée, et notre foi serait toujours incertaine même après les décisions

<sup>1</sup> Voyez Bellarm., tome II, lib. I de Conciliis et Ecclesiâ, c. XV.

<sup>2</sup> Ibid., c. XVIII.

les plus solennelles, puisqu'on pourrait toujours imaginer des raisons de révoquer en doute la pureté des motifs qui auraient fait agir les pasteurs<sup>1</sup>.

*Chaque évêque en particulier est-il infaillible dans ses jugements dogmatiques ?*

Non ; Jésus-Christ n'a promis l'infaillibilité aux évêques que lorsqu'ils représentent l'Eglise enseignante, soit dans un concile général légitimement assemblé, soit lorsque dispersés dans leurs diocèses, ils acceptent un jugement dogmatique rendu par le souverain pontife. Hors de là, ils peuvent se tromper et enseigner l'erreur.

*Sur quels objets porte l'infaillibilité de l'Eglise ?*

Les paroles divines qui confèrent l'infaillibilité à l'Eglise, indiquent en même temps que cette infaillibilité a pour objet ce qui regarde la doctrine religieuse en général, c'est-à-dire les dogmes, la morale et le culte, en un mot ce qui intéresse la foi et les bonnes mœurs.

*Ainsi l'Eglise est-elle infaillible lorsqu'elle décide non-seulement que telle doctrine est fautive et mauvaise, mais qu'elle se trouve expressément dans tel livre ?*

Oui ; on a toujours pensé que l'Eglise est infaillible en ces sortes de questions. Ce n'est qu'en vertu de cette doctrine qu'elle a condamné autrefois les écrits d'Arius, de Nestorius et de Pélage. En outre, si l'Eglise pouvait se tromper sur le sens littéral d'un livre, alors elle pourrait donc regarder comme vrai ce qui est faux, comme bon ce qui est mauvais, et réciproquement ; elle introduirait donc les fidèles en erreur ; ce serait donc vainement qu'on la nommerait infaillible. Or, ces conséquences qui sont fausses et absurdes, prouvent que le principe d'où elles émanent n'est pas vrai. Donc il faut dire que l'Eglise ne peut pas se tromper sur les faits intimement liés au dogme, comme le point de savoir si telle doctrine est dans tel livre. Les Jansénistes, au XVII<sup>e</sup> siècle, sont les premiers qui aient combattu l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits dogmatiques.

*L'Eglise est-elle infaillible dans la discipline comme dans le dogme ?*

L'Eglise est infaillible dans les questions de discipline générale, c'est-à-dire dans les règlements qui émanent de son pouvoir souverain et obligent tous les fidèles, ou du moins tout une classe de fidèles ; de tels règlements ne peuvent être contraires à la foi, ni aux mœurs, ni à la vraie piété ; autrement l'Eglise ne serait pas

<sup>1</sup> Matth., XXIII, 3.

infaillible et Jésus-Christ ne serait pas avec elle. Mais cette infaillibilité ne s'étend point aux questions de discipline particulière, c'est-à-dire aux règlements qui émanent d'un pouvoir local et obligent seulement un diocèse, une province.

*A quelles choses s'étend encore l'infaillibilité ?*

L'infaillibilité s'étend aux instituts religieux, c'est-à-dire aux règles et constitutions monastiques ; l'Eglise ne peut pas sanctionner des règles de conduite qui seraient contraires à la foi ou aux mœurs ou à la vraie piété. Mais l'approbation qu'elle y donne ne signifie pas que ces règles sont absolument les plus parfaites qu'on puisse concevoir.

L'infaillibilité de l'Eglise s'étend de plus aux prières de la liturgie universelle, qui ne peut renfermer l'erreur, et aux questions relatives à la canonisation des saints. On ne saurait supposer que l'assistance de Jésus-Christ manque à l'Eglise dans des matières où la pureté du culte et de la croyance même est intéressée.

ART. III.— De l'autorité de l'Eglise dans le pouvoir qu'elle a de lier et de délier.

*En quoi consiste le pouvoir que l'Eglise a de lier et de délier ?*

Il consiste en deux points : 1° dans le pouvoir de retenir ou de remettre les péchés par l'absolution sacramentelle, en exigeant une satisfaction convenable ; 2° dans le pouvoir de punir par les censures ecclésiastiques et d'en absoudre.

#### § 1. DU POUVOIR DE L'ÉGLISE PAR RAPPORT A LA RÉMISSION DES PÉCHÉS.

*Dans qui réside le pouvoir que l'Eglise a de retenir ou de remettre les péchés par l'absolution sacramentelle ?*

Il réside dans tous les évêques et prêtres pour l'exercer chacun dans la portion de l'Eglise qui lui est confiée par une mission légitime. Car hors de cette portion, un évêque même n'a aucun droit d'exercer ce pouvoir ; et dans cette portion-là même, l'Eglise peut en certains cas lui interdire l'exercice de son pouvoir. Il faut aussi que la mission pour un tel diocèse, ou pour une telle paroisse, soit légitime et conforme aux canons de l'Eglise ; sans quoi, ni un évêque, ni un curé, ni un simple prêtre, n'a aucune juridiction spirituelle.

*Tout prêtre légitimement ordonné a donc le pouvoir de remettre les péchés ?*

Ce pouvoir est en effet essentiellement attaché au caractère de l'ordre de prêtrise, et par conséquent inamissible, comme le caractère même ; mais les prêtres ne reçoivent ce pouvoir dans

leur ordination que pour l'exercer d'une manière subordonnée et dépendante des évêques, sans la mission et l'approbation desquels ce pouvoir ne peut avoir aucun effet.

Voici comme le concile de Trente s'explique sur ce sujet : « Quoique les prêtres dans leur ordination reçoivent le pouvoir d'absoudre des péchés, cependant le saint concile prononce que nul prêtre, même régulier, ne peut entendre les confessions des séculiers, fussent-ils prêtres, ni être réputé capable de les absoudre, à moins qu'il n'ait un bénéfice paroissial, ou que les évêques, par un examen, s'ils le jugent nécessaire, ou autrement, l'aient trouvé capable et lui aient donné gratuitement leur approbation <sup>1</sup>. »

*L'absolution que donne un prêtre qui n'est point approuvé de l'évêque n'est donc pas valide ?*

Non, elle est nulle ; par la même raison, tout prêtre, même approuvé, ne peut pas absoudre des cas réservés sans une permission particulière. Mais si quelqu'un se trouve dans un pressant danger de mort, tout prêtre, non approuvé, peut l'absoudre, même des cas réservés, au défaut d'un prêtre qui ait l'approbation de l'évêque.

*Un prêtre, une fois approuvé, peut-il cesser de l'être, si l'évêque qui l'a approuvé révoque son approbation ?*

Oui. La chose est même si évidente qu'elle n'a jamais dû raisonnablement être révoquée en doute, et qu'elle a toujours été constamment pratiquée, non-seulement à l'égard des simples prêtres, mais même à l'égard des curés, par rapport au pouvoir de confesser hors de leur paroisse et d'autres personnes que leurs paroissiens.

*Qu'est-ce qu'on appelle cas réservés ?*

Ce sont des péchés dont le pape et les évêques se réservent à eux seuls le droit d'absoudre. Il y en a que le pape se réserve à lui seul dans toute l'Eglise. Il y en a que chaque évêque se réserve dans son diocèse.

*Pourquoi le pape et les évêques se réservent-ils ainsi l'absolution de certains péchés ?*

C'est dans la vue d'en inspirer aux fidèles plus d'éloignement par la difficulté d'en obtenir l'absolution, et par la honte que les coupables sont obligés d'essuyer en se déclarant aux supérieurs. On ne réserve ainsi que des péchés griefs, soit par eux-mêmes, soit par leurs circonstances ; ou certains péchés dont les supérieurs appréhendent des suites pernicieuses. On n'a même cou-

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. XXIII, c. 15.

tume de réserver que les plus énormes et ceux qui sont accompagnés de scandale <sup>1</sup>.

§ 2. DU POUVOIR DE L'ÉGLISE PAR RAPPORT AUX CENSURES ECCLÉSIASTIQUES EN GÉNÉRAL.

*Qu'est-ce qu'on appelle censures ecclésiastiques ?*

C'est une peine ecclésiastique dont l'Église punit les chrétiens coupables de certains péchés griefs, et qui consiste à les priver de l'usage de quelques biens spirituels auxquels les autres fidèles participent. 1° C'est une *peine ecclésiastique*, parce qu'il n'y a que l'Église qui puisse priver des biens spirituels. 2° L'Église ne peut punir d'une telle peine que les chrétiens, parce qu'elle n'a point de juridiction sur ceux qui ne sont point baptisés. 3° Il faut que ces chrétiens soient *coupables* d'un délit ou faute extérieure, d'un délit formel et par conséquent volontaire, enfin d'un délit grave, autrement il n'y aurait pas de proportion entre la peine et la faute. Voilà pourquoi il est dit : 4° Que la censure atteint les chrétiens coupables de *certaines péchés griefs*. 5° Par cette peine on est privé de l'usage de *quelques biens spirituels*, parce qu'en effet cette peine n'ôte pas, par exemple, le titre d'un bénéfice ; mais seulement elle ôte l'usage et la jouissance de quelques biens spirituels. Car, 6° il faut observer qu'on dit de *quelques biens spirituels* seulement, et non pas des biens spirituels en général, parce qu'il y a en effet plusieurs biens spirituels dont les censures ne peuvent ôter l'usage. Tels sont la grâce intérieure, les vertus infuses de la foi, de l'espérance et de la charité. L'Église, par ses censures, ne peut priver les fidèles que des biens dont l'administration lui est confiée, tels que sont le saint sacrifice, les sacrements, les suffrages communs qui entrent dans le trésor de la communion des saints, la juridiction spirituelle, et d'autres biens semblables.

*Sur quoi est fondé le pouvoir que l'Église a de punir par les censures ecclésiastiques ?*

Il est fondé sur la parole de Jésus-Christ qui a dit aux pasteurs de l'Église : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel <sup>2</sup>. » Il est fondé sur la pratique même des apôtres et sur l'usage constant de l'Église <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. XIV, de Pœnit., c. 7.

<sup>2</sup> Matth., XVI, 19; et XVIII, 16 et 15.

<sup>3</sup> II. Cor., X, 6. Nous avons le pouvoir de punir toute sorte de désobéis-

sance. — I. Cor., V, 3 : Pour moi, tout absent que je suis, j'ai déjà porté comme présent cette sentence contre celui qui a fait une telle action. C'est qu'au nom de Jésus-Christ, vous autres tenant une assemblée, et moi y

*Qui sont ceux qui ont le pouvoir de lier par les censures ?*

Ce sont les conciles œcuméniques et le pape dans toute l'Eglise. Les évêques dans leur diocèse, et ceux à qui le pape et les évêques communiquent ce pouvoir <sup>1</sup>.

*Pour quelle fin l'Eglise use-t-elle des censures ?*

Ce n'est pas précisément pour punir les coupables. C'est surtout dans la vue de les corriger par cette rigueur salutaire, et de les rappeler à leur devoir, lorsque les avertissements charitables ont été inutiles.

*De qui peut-on recevoir l'absolution des censures ?*

On ne peut la recevoir que des supérieurs ecclésiastiques qui les ont portées, ou de leurs successeurs, ou des supérieurs de ceux qui les ont portées. Mais il faut observer qu'on ne parle ici que des censures *réservées*, c'est-à-dire de celles dont le supérieur s'est réservé l'absolution ; car tout prêtre approuvé peut absoudre des censures *non réservées* <sup>2</sup> ; et tout prêtre approuvé ou non approuvé peut absoudre même des cas réservés, lorsque c'est à l'article de la mort, l'obligation restant toutefois au pénitent, s'il revient en santé, de recourir au supérieur <sup>3</sup>.

*Combien y a-t-il d'espèces de censures ?*

Il y en a trois. L'excommunication, la suspension et l'interdit.

### § 3. DE L'EXCOMMUNICATION.

*Qu'est-ce que l'excommunication ?*

Il y en a deux espèces : l'excommunication *mineure* et l'excommunication *majeure*, soit dénoncée, soit non dénoncée.

*Qu'est-ce que l'excommunication mineure ?*

C'est une censure ecclésiastique qui prive un fidèle de l'usage ou de la participation de quelques-uns des biens communs que l'Eglise dispense aux autres fidèles.

*Quels sont les biens communs dont on est privé par l'excommunication mineure ?*

Ce sont les sacrements et les bénéfices ecclésiastiques, en sorte que celui qui a encouru l'excommunication mineure ne peut plus, avant que d'en avoir obtenu l'absolution, recevoir aucun sacrement, et ne doit être élu pour aucun bénéfice. Il peut seulement

étant en esprit par le pouvoir de Jésus-Christ Notre-Seigneur, on livre cet homme-là à Satan, pour perdre le corps, afin que l'âme soit sauvée au jour de Jésus-Christ Notre-Seigneur. — I. Cor., IV, 21 : Lequel aimez-vous mieux que je vous visite la verge à la

main, ou que ce soit avec charité dans un esprit de douceur ?

<sup>1</sup> Decretal., p. 298.

<sup>2</sup> Cap. nuper de sent. excommunic. Decretal., p. 1899, n. 20.

<sup>3</sup> Conc. Trid., sess. XIV, c. 7,

communiquer avec les fidèles, assister au saint sacrifice et à l'office divin <sup>1</sup>.

*Comment est-ce qu'on encourt l'excommunication mineure?*

On l'encourt en communiquant avec un excommunié *dénoncé*, dans d'autres circonstances que celles où il est permis de communiquer avec lui, comme nous dirons ci-après.

*Qu'est-ce que l'excommunication majeure?*

C'est une censure ecclésiastique par laquelle on est entièrement retranché de la société des fidèles qui composent le corps de l'Église, et par conséquent de la communion des saints; en sorte, 1<sup>o</sup> qu'on ne participe plus ni aux sacrements, ni aux prières, ni aux bonnes œuvres, ni à aucun des biens spirituels qui font le trésor commun des fidèles; 2<sup>o</sup> qu'on ne peut plus assister au saint sacrifice et aux offices divins, mais seulement aux sermons et aux instructions, ni être enterré en terre sainte, ni exercer licitement aucun acte de juridiction spirituelle et ecclésiastique, ni agir même en justice ecclésiastique pour se défendre, à moins qu'on n'ait reçu auparavant une absolution qu'on appelle *ad cautelam*, laquelle donne seulement droit de se défendre en justice. On peut juger de là combien on doit craindre d'encourir une peine si terrible. « C'est, dit Tertullien, un préjugé décisif pour le jugement dernier <sup>2</sup>; et il n'y a rien, dit saint Augustin, de plus redoutable pour un chrétien que d'être séparé du corps de Jésus-Christ <sup>3</sup>. »

*Comment est-ce qu'on encourt l'excommunication majeure?*

On l'encourt ou en violant les lois que le pape, ou l'évêque, ou le supérieur ecclésiastique qui en a l'autorité, prescrit sous peine d'excommunication; ou bien par une sentence particulière d'excommunication portée publiquement et normément contre quelque fidèle coupable d'un péché notable et scandaleux. C'est ce qu'on appelle être excommunié *dénoncé* <sup>4</sup>. Au lieu que dans le premier cas on est excommunié *non dénoncé* ou *toléré*.

*Quel est l'effet de la sentence par laquelle on est excommunié dénoncé?*

Cet effet consiste en ce que la sentence d'excommunication est

<sup>1</sup> Decretal., p. 1774. Greg. IX, cap. Si celebrat. de Cleric. excomm. vel deposit. Minist.

<sup>2</sup> Tertull., apolog., c. 39.

<sup>3</sup> S. Aug., Tract. 27 in Joann. — S. Chrysost., hom. 4 in c. 2 Epist. ad Hebr. : Que personne ne méprise les liens dont l'Église a droit de lier. Car ce n'est point un homme qui lie, c'est

Jésus-Christ qui nous a donné cette puissance de lier, et qui a voulu que les hommes eussent un pouvoir si considérable. — Voyez cap. Si quem de sent. excomm.

<sup>4</sup> Decretal., p. 1900, cap. A nobis, cap. Sacris, cap. Quod in dubiis; de sent. excomm. et alibi ibidem.

réellement exécutée dans toute sa rigueur et toute son étendue, en tout ce qu'elle a d'intérieur et d'extérieur, à l'égard d'un excommunié dénoncé ; au lieu que l'excommunication à l'égard de celui qui n'est pas dénoncé n'a d'effet qu'en ce qu'elle a d'intérieur. Car ils sont à la vérité tous deux également excommuniés devant Dieu, tous deux également retranchés du corps de l'Eglise, et l'excommunication pour le fond est la même pour l'un et pour l'autre ; mais comme on ne tient à l'extérieur pour excommuniés, et qu'on ne traite extérieurement comme tels que ceux qui sont dénoncés ; ceux qui ne sont pas dénoncés sont tolérés, c'est-à-dire que l'excommunication n'a pas son exécution extérieure à leur égard. On laisse même un excommunié non dénoncé exercer sa juridiction spirituelle et administrer les sacrements. On l'enterre en terre sainte ; on peut communiquer avec lui sans encourir les censures, et l'on n'est point obligé de l'éviter, à moins qu'il n'y ait du danger ou du scandale à le fréquenter. Enfin, on ne lui interdit pas l'entrée de l'église, et on n'est point tenu d'interrompre le saint sacrifice et les prières publiques lorsqu'il y assiste ; au lieu que les excommuniés dénoncés étant connus et réputés pour tels, sont aussi traités à l'extérieur comme tels <sup>1</sup>. Ainsi tous les fidèles doivent les éviter, les fuir, sous peine d'encourir eux-mêmes l'excommunication mineure. Il n'est pas permis d'avoir aucun commerce avec eux, même par lettres, de travailler, de négocier, d'habiter, de manger, et encore moins de prier avec eux, de les saluer même <sup>2</sup>. Les canonistes ont à peu près exprimé ces différentes peines dans ce vers latin :

*Os, orare, vale, communicio, mensa negatur.*

Il y a pourtant quelque cas où il est permis d'avoir commerce avec eux, et ils sont encore exprimés dans un vers latin :

*Utile, lex, humile, res ignorata, necesse.*

C'est-à-dire, 1° dans le cas de quelque grande utilité spirituelle ou corporelle, soit pour eux, soit pour nous ; 2° dans les devoirs et l'usage du mariage ; 3° dans les devoirs que les enfants doivent à leurs pères, les serviteurs à leurs maîtres, les citoyens à leur pays ; 4° dans le cas d'une ignorance non affectée ; 5° dans un cas de nécessité, lorsqu'on y est contraint de quelque manière que ce soit <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Et const., sess. XX. Conc. Basil., sess. XX.

<sup>2</sup> Il. Joann., 10.

<sup>3</sup> Voyez, sur cette matière, les Décrétales ci-dessus et les canonistes.

*N'encourt-on jamais que l'excommunication mineure en communiquant avec un excommunié dénoncé ?*

Il y a deux cas où l'on encourt l'excommunication majeure : 1° en enterrant en terre sainte un excommunié dénoncé <sup>1</sup>. 2° les clercs qui admettent aux offices divins un excommunié dénoncé par le pape l'encourent pareillement <sup>2</sup>; à quoi il faut ajouter le cas où l'on serait complice et fauteur du crime qui a mérité l'excommunication <sup>3</sup>.

*Que doivent faire ceux qui sont excommuniés, qu'ils soient dénoncés, ou qu'ils ne le soient pas ?*

Ils doivent s'humilier en reconnaissant leur crime et la justice du châtiment ; ils doivent réparer le scandale qu'ils ont causé, et s'efforcer, par une sincère pénitence, de mériter leur absolution.

#### § 4: DES MONITOIRES.

*Qu'est-ce qu'un monitoire ?*

C'est un avertissement et un commandement fait aux fidèles par le supérieur ecclésiastique pour les obliger, sous peine d'excommunication, de révéler ou de déclarer ce qu'ils savent sur certains faits dont il est important, pour le bien spirituel des fidèles, ou le bien temporel des citoyens, de connaître les auteurs et les complices.

*Qui sont ceux qui ont droit de publier ou de faire publier des monitoires ?*

Les évêques seuls et leurs vicaires-généraux et officiaux ont ce pouvoir.

*Est-on obligé d'obéir aux monitoires ?*

On y est obligé, sous peine d'encourir les censures exprimées dans les monitoires. Il y a cependant quelques cas où l'on est dispensé de cette obligation : 1° lorsqu'on n'a pas encore atteint l'usage parfait de la raison ; 2° lorsqu'on est dans un diocèse étranger ; 3° lorsqu'on ne peut accuser les coupables sans s'exposer à perdre la vie, ou la réputation, ou à recevoir quelque dommage considérable, à moins que le crime n'exige par sa nature qu'on en découvre l'auteur, afin d'empêcher les suites funestes qu'il pourrait avoir pour l'Etat ou pour l'Eglise : auquel cas on est obligé de pourvoir par quelque autre moyen aux intérêts de la partie lésée ; 4° lorsqu'on est parent du coupable, au premier ou au second degré, et même, selon quelques-uns, au

<sup>1</sup> Cap. Eos quitit. de sep. ex Clement.

<sup>3</sup> Cap. Nuper de sent. excomm. ex

<sup>2</sup> Cap. Gravis. de sententiâ excomm. Clement. ex Clement.

quatrième; 5<sup>o</sup> lorsqu'on n'a connaissance du crime, comme il arrive à un avocat, un médecin, une sage-femme, que par la confiance que le coupable en a faite pour demander conseil. Pour ce qui est de la confiance que le coupable en aurait faite à un ami <sup>1</sup>, la résolution de ces cas dépend de la nature du crime et des diverses circonstances; il faut dire la même chose des domestiques à l'égard de leurs maîtres, et de quelques autres cas difficiles à résoudre.

§ 5. DE LA SUSPENSE, DE LA DÉPOSITION ET DE LA DÉGRADATION.

*Qu'est-ce que la suspense?*

C'est une censure qui prive un ecclésiastique de l'usage ou de l'exercice d'un ordre, d'un office ou d'un bénéfice. C'est une *censure* et par là elle est distinguée de l'irrégularité, parce que l'irrégularité n'est pas toujours une peine ecclésiastique, mais seulement un empêchement pour recevoir les ordres et les exercer. On ajoute qu'elle « prive un ecclésiastique seulement de l'exercice de son ordre, » et non pas de l'ordre même, et seulement de « l'usage de son bénéfice, » et non-pas de la possession et du titre, comme il arrive par la déposition et la dégradation; et enfin, qu'elle tombe sur *un ordre, un office, ou un bénéfice*, parce qu'elle ne prive pas toujours un ecclésiastique de l'usage ou de l'exercice de toutes ces choses ensemble, mais seulement de quelqu'une des trois. Ainsi un prêtre peut être suspens pour la messe, et ne l'être pas pour l'office du chœur, s'il est chanoine, ni même pour les fonctions de diacre et de sous-diacre. Il est encore évident par la définition que cette espèce de censure ne peut être portée que contre des clercs.

*Est-on obligé de déférer à la suspense?*

On y est obligé, sous peine d'un péché grief de désobéissance, et si on ne le faisait pas, non-seulement on pécherait, mais on encourrait l'irrégularité. Mais on n'est obligé de l'observer que dans la chose dont on est suspens. Ainsi un prêtre, qui n'est suspens que dans la célébration du saint sacrifice, peut d'ailleurs administrer les sacrements, prêcher et exercer les autres fonctions ecclésiastiques pour lesquelles il est approuvé.

*Pour quelle cause les évêques portent-ils cette espèce de censure?*

Ils ne doivent le faire ordinairement que pour des fautes notables, scandaleuses et personnelles; mais ils peuvent le faire quelquefois pour des fautes non personnelles, comme lors-

<sup>1</sup> Voyez S. Thom., II, 2, q. 70, art. 1 ad 2.

qu'il s'est passé quelque chose d'irrégulier dans l'ordination <sup>1</sup>.

*Qu'est-ce que la déposition <sup>2</sup> ?*

C'est une peine ecclésiastique par laquelle on est privé, non-seulement de l'exercice de la juridiction spirituelle et de l'usage du bénéfice, mais de la juridiction même et du titre du bénéfice ; il y a encore cette autre différence entre la suspension et la déposition, que celle-là n'est que pour un temps que le supérieur ecclésiastique limite selon sa volonté, au lieu que l'effet de la déposition dure toute la vie.

*Qu'est-ce que la dégradation ?*

La dégradation n'est autre chose pour le fond que la déposition, et elle n'en diffère qu'en ce qu'elle se fait avec solennité et des cérémonies qui ne se pratiquent pas pour la simple déposition <sup>3</sup>.

#### § 6. DE L'INTERDIT.

*Qu'est-ce que l'interdit ?*

C'est une censure ecclésiastique qui interdit l'usage de quelques sacrements, la célébration publique de l'office divin, et la sépulture ecclésiastique. On en distingue plusieurs espèces. L'interdit *local* défend la célébration publique de l'office divin, la participation de quelques sacrements et la sépulture dans quelque lieu particulier, comme une église, une paroisse ; ou dans un lieu plus étendu, comme dans une ville, ou un royaume. L'interdit *personnel* ne tombe que sur les personnes auxquelles il interdit l'office divin et la sépulture. L'interdit *mixte* tombe tout à la fois sur le lieu et sur la personne, et il a tous les effets de l'interdit local et personnel.

*Pour quelles causes le pape et les évêques peuvent-ils punir de cette peine ?*

Ils ne doivent le faire que pour des crimes très considérables et scandaleux ; et comme cette espèce de censure, lorsqu'elle est générale, enveloppe toujours beaucoup d'innocents dans une peine qui n'est due qu'aux coupables, on ne doit l'employer que dans une nécessité absolue, lorsqu'il ne reste plus d'autre moyen de réparer le scandale, de conserver les bonnes mœurs, la foi et l'honneur de l'Église ; ces cas sont si rares, qu'il ne s'en présente pas souvent une seule occasion légitime dans l'espace de plusieurs siècles.

<sup>1</sup> S. Thomas in 4, Dist. 18, q. 2, art. 3.

<sup>2</sup> Quoique la déposition et la dégradation ne soient pas du nombre des censures proprement dites, nous avons

cru devoir en parler ici à cause de l'affinité qu'elles ont avec cette matière. Nous parlerons ailleurs de l'irrégularité.

<sup>3</sup> Voyez le Pontifical.

*Pourquoi dites-vous que cette censure interdit seulement l'usage de quelques sacrements ?*

C'est qu'elle n'interdit pas, en effet, l'usage de tous les sacrements ; car il est toujours permis de baptiser les enfants et d'administrer le sacrement de pénitence aux mourants. On l'administre même aux autres fidèles, pourvu qu'ils ne soient pas nommément interdits, ou coupables et complices de la faute pour laquelle l'interdit a été jeté. On administre pareillement la confirmation, le viatique et l'extrême-onction ; mais sans aucune solennité et comme en secret. L'Eglise permet aussi de faire l'office dans les églises interdites, pourvu qu'elles n'aient point été profanées, mais seulement à voix basse, sans son de cloches et les portes fermées, si ce n'est les jours de Pâques, de la Pentecôte, de Noël, du Saint-Sacrement, et de l'Assomption. Car ces jours-là sont toujours exceptés de l'interdit en général.

*Est-on obligé d'observer l'interdit, de quelque espèce qu'il soit ?*

Oui, lorsqu'on n'en est pas exempt par quelque privilège particulier. Dans l'interdit général, on peut célébrer l'office divin à voix basse, sans son de cloches et les portes fermées. Les ecclésiastiques qui violent l'interdit tombent dans l'irrégularité, et les laïcs qui ont, par leurs crimes, attiré l'interdit, doivent l'observer, sous peine d'excommunication majeure.

*Comment l'interdit est-il levé ?*

Il est levé par une sentence spéciale, s'il est absolu, ou bien à l'expiration du terme fixé, ou bien encore lorsque la condition exigée par le supérieur est remplie.

ART. IV. — De l'autorité législative de l'Eglise ou du pouvoir qu'elle a de faire des lois.

*En quoi consiste le pouvoir que l'Eglise a de faire des lois ?*

Il consiste à établir ou abolir certaines fêtes, à instituer ou retrancher des jeûnes, à prescrire des prières, à faire ou abroger certains règlements de discipline qu'on appelle canons de l'Eglise, à interdire la lecture de certains livres ; en un mot, à défendre les choses contraires à la sainteté du christianisme, à décréter ce qui est nécessaire pour la conservation de la foi et des bonnes mœurs, et également à dispenser de ces obligations, quand il y a lieu. Ce pouvoir est identique à celui de lier et de délier, et par conséquent, on en démontre l'existence par les mêmes raisons. Quant aux objets sur lesquels porte ce pouvoir, nous en avons déjà dit quelque chose dans le précédent article ; nous en parlerons en traitant des commandements de l'Eglise ; seulement nous

devons exposer ici les principes généraux qui dominent toute la question.

*Est-ce que l'Eglise a le droit de faire des lois tendant à régler la conduite extérieure des chrétiens, et les lois de l'Etat ne suffisent-elles pas à cet objet ?*

L'Eglise a ce droit; elle est autonome, c'est-à-dire qu'elle peut, en vertu d'un droit qui lui est propre, d'un droit inhérent à sa constitution divine, faire, dans l'ordre de la religion, des lois strictement obligatoires pour tous les chrétiens, quelque position qu'ils occupent d'ailleurs dans la société. Ce pouvoir, l'Eglise le tient de son fondateur; elle l'a exercé de tout temps, sous les tyrans qui la persécutaient, comme au sein des Etats catholiques; elle a réglé avec une entière indépendance l'ordination et l'institution de ses ministres, l'administration des sacrements, la célébration des saints mystères, le culte et l'office divin, les mœurs des clercs, l'observance du carême, les jeûnes et les abstinences. Il est d'ailleurs évident que sans un pareil pouvoir, l'Eglise eût été ou bien livrée à l'anarchie, ou bien dominée par l'arbitraire du pouvoir civil, et qu'elle eût perdu toute unité de gouvernement. (*Théolog. dogmat.*, par S. E. le cardinal Gousset, tome 1.)

*Est-ce par l'institution positive de Jésus-Christ que ce pouvoir appartient à l'Eglise ?*

Oui; ce pouvoir est de droit divin. Il est clair que c'est aux Apôtres et non aux empereurs que Jésus-Christ a confié le gouvernement et l'administration de son Eglise. C'est à ses Apôtres et à leurs successeurs qu'il a dit : Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre; comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie (Matth., X, 16.) Tous les siècles chrétiens, par l'organe des plus grands docteurs, l'ont entendu et proclamé ainsi : on connaît le texte si célèbre d'Osius de Cordoue, disant à l'empereur : Dieu vous a donné l'empire, il nous a donné l'Eglise... Il ne nous est pas permis de prétendre à l'empire, il ne vous est pas permis d'usurper le pouvoir sur les choses spirituelles. (Cité par saint Athanase, lettre aux solitaires. Voir aussi Cyprien, *epist.* LV; Athan. *contra Constant.*, lib. I; Hilar. Pictav. *contra Auxent.*; Gregor. Nazian., *serm.* XVII, XX et XXVII.)

*En qui réside le pouvoir législatif de l'Eglise ?*

Il réside dans le Pape et les Evêques, à l'exclusion non-seulement des laïcs, mais aussi des prêtres. En effet, il est certain par l'histoire ecclésiastique que nulle loi, nulle institution, nulle pratique n'a été obligatoire dans l'Eglise, qu'autant qu'elle émanait de l'épiscopat. Or, l'épiscopat ne tire ce pouvoir, ni des

princes de la terre, comme nous l'avons vu, ni de la communauté chrétienne, à qui Jésus-Christ ne l'a pas donné dans l'origine. Ce point, aussi bien que les précédents, ne peut être contesté sans crime d'hérésie après la bulle *Auctorem fidei*, émanée du Saint-Siège à la fin du dernier siècle. (Voir, en outre, le bref de Pie VI aux Evêques de l'Assemblée nationale, mars 1791.)

*Jusqu' où s'étend le pouvoir législatif de l'Eglise ?*

Il s'étend à toutes les choses qui, de leur nature, intéressent la religion, le culte, le salut des âmes : d'abord aux peines canoniques, comme nous l'avons dit ; puis à l'administration des sacrements, qui ne peut être entravée sans crime par le pouvoir civil ; ensuite à la sépulture ecclésiastique, qui est évidemment de la compétence exclusive de l'autorité spirituelle, et qui ne peut être, que par un étrange abus, l'objet des décrets, décisions et circulaires de l'autorité temporelle, quelque nom qu'elle porte, conseil d'Etat, ministre ou empereur.

Le pouvoir législatif de l'Eglise s'étend aussi à la convocation et à la tenue des assemblées religieuses, soit qu'elles comprennent indifféremment tous les fidèles, comme les réunions qui ont lieu pour la célébration de l'office divin ou pour des prières publiques, soit qu'elles comprennent seulement des évêques et des prêtres, comme les conciles et les synodes. Il s'étend à la nomination et à l'institution des ministres du culte, l'Eglise seule ayant le droit de déterminer la forme de cette nomination et le mode de cette institution ; car, encore bien que la discipline ait changé sur ces points et qu'elle ne soit pas absolument la même partout, ces variations dépendent de l'Eglise en définitive et non pas des gouvernements temporels. Il s'étend enfin à la distribution des provinces ecclésiastiques, des diocèses et des paroisses ; car c'est l'Eglise seule qui peut instituer et institue, en effet, ses ministres et qui leur donne une juridiction et des pouvoirs déterminés, en leur assignant le territoire où s'exerce leur ministère.



## CHAPITRE X.

### DU CENTRE D'UNITÉ DE L'ÉGLISE.

*Qu'entendez-vous par centre d'unité de l'Eglise ?*

J'entends une Eglise principale à laquelle toutes les autres aient un rapport de subordination et de conformité dans leur croyance ; en sorte que toutes les Eglise particulières se réu-

nissent à cette Eglise principale comme à leur mère et à leur maîtresse.

*Est-il nécessaire qu'il y ait ainsi dans l'Eglise un centre d'unité ?*

Oui ; et cela pour plusieurs raisons importantes : 1° la hiérarchie ecclésiastique exige qu'il y ait une Eglise principale à laquelle toutes les autres soient subordonnées<sup>1</sup> ; 2° c'est pour toutes les Eglises particulières un moyen de s'assurer qu'elles conservent le dépôt de la saine doctrine. Car elles s'en assurent par la conformité de leur croyance dans les dogmes de la foi avec celle de cette Eglise principale ; et ce moyen peut même devenir quelquefois nécessaire, lorsque les temps ne permettent pas d'assembler un concile<sup>2</sup> ; 3° c'est encore un moyen nécessaire pour réunir toutes les Eglises particulières en une même communion ; car en communiquant comme elles font toutes avec une Eglise, qui est leur centre commun, elles communiquent réellement toutes les unes avec les autres, et ne font ainsi qu'un même corps.

*Quel est ce centre de l'unité de l'Eglise ?*

C'est le Saint-Siège, l'Eglise de Rome, comme étant la mère et la maîtresse de toutes les autres, avec laquelle, dit saint Irénée, il est nécessaire que toutes les Eglises particulières conviennent à cause de la prééminence de son autorité, et parce que c'est en elle que les fidèles répandus par toute la terre ont conservé la tradition qui vient des Apôtres. C'est pour cela que toute l'Eglise catholique est appelée l'Eglise romaine, et que les fidèles se glorifient du nom de catholiques romains<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Cyprian., ep. 46, ad Cornel. ; — S. Bern., ep. 160, ad Innocent. ; — S. Anacleus Pont., ep. 1, ad omnes episc. et sacerdot. ; — S. Aug., ep. 162, ad episc. Donatist. et ep. 90, ad Innocent.

<sup>2</sup> S. Hier. ad Damasum, ep. 57 et 58.

<sup>3</sup> S. Optat. Milevit., lib. II, cont. Donatist. : Avouez donc que vous savez bien que c'est dans la ville de Rome qu'a été établi ce siège épiscopal où Pierre, le chef des Apôtres, s'est assis : siège unique dans lequel tous pussent garder l'unité, sans que les autres Apôtres pussent prétendre en établir d'autre, et sans qu'on puisse en effet lui en opposer aucun autre sans schisme et sans péché. — S. Hieron. advers. Lucifer., c. 5 : Ce qui fait le salut de l'Eglise, c'est la dignité du souverain pontife ; car s'il n'avait pas en effet une puissance supérieure, on

verrait dans l'Eglise autant de schismes que l'on y compte d'évêques. — S. Ambros. de Sacram., I. III, c. 1, et in orat. funeb. de obitu fratris sui Satyri : Il appela l'évêque, et persuadé qu'il n'y avait point de vraie vertu sans la vraie foi, il lui demanda s'il était d'accord dans sa croyance avec les évêques catholiques, c'est-à-dire avec l'Eglise romaine. — S. Iren. cont. Hæres., I. III, c. 5. — S. Bern., ep. 190, ad Innoc. Papam : C'est à votre siège apostolique qu'il faut recourir dans les périls et les scandales qui naissent dans le royaume de Dieu, surtout dans ceux qui regardent la foi ; car c'est surtout dans un lieu où la foi ne peut pas manquer, qu'il est juste de remédier aux pertes qu'elle pourrait faire. Telle est en effet la prérogative de votre siège ; car à quel autre a-t-il été dit : J'ai prié pour vous

*Pourquoi l'Eglise de Rome est-elle le centre d'unité de toute l'Eglise?*

C'est parce que saint Pierre, le chef de l'Eglise universelle, à qui Jésus-Christ avait dit : « Vous êtes Pierre, et sur cette pierre « je bâtirai mon Eglise <sup>1</sup>, » établit à Rome son siège, et celui des Papes ses successeurs. Car le ministère de saint Pierre n'a point fini avec lui. Pierre vit dans ses successeurs, et parlera toujours dans sa chaire <sup>2</sup>. L'Eglise de Rome étant ainsi la principale dépositaire de la foi de Pierre, comme la foi de Pierre n'a jamais manqué, et que Jésus-Christ a prié pour qu'elle ne manquât jamais <sup>3</sup>, aussi l'Eglise romaine n'a jamais erré dans la foi, et « ne connaît point d'hérésies. Au contraire, toutes les hérésies ont reçu « par elle le coup mortel. L'Eglise romaine est toujours vierge. « La foi romaine est toujours la foi de l'Eglise, et Pierre demeure « dans ses successeurs le fondement des fidèles <sup>4</sup>; » et saint Optat regarde la chaire de saint Pierre comme le premier caractère qui distingue l'Eglise catholique. C'est pour cela que toutes les églises qui sont attachées à cette pierre fondamentale ont toujours conservé la catholicité; au lieu que toutes les églises qui ont abandonné cette pierre sont tombées du schisme dans l'hérésie et l'impiété, comme les églises autrefois si florissantes d'Asie et d'Afrique, d'Angleterre et du Nord.

*Ainsi donc, Pierre et ses successeurs ont dans l'Eglise une véritable primauté?*

Oui; il est prouvé, non-seulement par les témoignages qu'on

Pierre, afin que votre foi ne manque point? — Idem, lib. II, de Consider. ad Eugen., c. 8;—S. Aug., epist 162, ad Episc. Donat.;—Idem cum Patribus conc. Carthag., ep. 90, ad Innoc., Pont. rom.; — idem cum PP. Conc. Milev., ep. 92, ad eumdem Innoc. et ep. 165, ad Generos.;—S. Cyr., ep. 45, ad Cornél. et 46, ad eumdem; — Synod. Alexand. ad Felicem II; — S. Hieron., ep. 14, alias 57 et 58 : D'un côté, je vois frémir autour de moi l'hérésie arienne appuyée par les puissances du monde. De l'autre, je vois l'Eglise se partager en trois partis, dont chacun veut m'attirer à lui... Pour moi je m'écrie : Quiconque est uni à la chaire de Pierre, je suis de son parti. — Idem, ib. : Pour moi qui ne veux reconnaître d'autre chef que Jésus-Christ, je m'unis de communion avec votre sainteté, c'est-à-dire avec la chaire de Pierre. Je sais que c'est

sur cette pierre que l'Eglise a été bâtie. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison est un profane; quiconque ne se trouvera point dans cette arche périra par le déluge... Je ne connais point Vital, je ne veux point de Méléce, Paulin ne m'est rien. Mais je sais que quiconque ne ramasse point avec vous dissipe; parce que quiconque n'est pas de Jésus-Christ est de l'Antechrist. — S. Cyr. in Tractatu de unitat. Eccl. : Un chrétien qui ne garde pas l'unité de l'Eglise, croit-il garder la foi? Celui qui résiste à l'Eglise et qui abandonne la chaire de Pierre sur laquelle elle est fondée, peut-il se flatter d'être de l'Eglise et dans l'Eglise?

<sup>1</sup> Matth., XVI, 18.

<sup>2</sup> Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Eglise.*

<sup>3</sup> Luc, XXII, 32.

<sup>4</sup> Bossuet, loc. cit.

vient de rappeler, mais par une foule de textes de l'Écriture et de la tradition, par la pratique générale et constante de l'Église, que le pape ou l'évêque de Rome a reçu de Jésus-Christ, dans la personne de saint Pierre, la primauté d'honneur et de juridiction sur toute l'Église, avec plein pouvoir de lier et délier sur la terre; les clefs du royaume céleste, symbole de l'autorité de gouvernement; le soin de paître les agneaux et les brebis, les pasteurs aussi bien que les fidèles, et de les confirmer dans la foi. Ainsi le pape est le prince, le pasteur, le père et le docteur de tous les chrétiens, le chef de toutes les Églises, le centre de l'unité chrétienne, dont on ne peut se séparer sans encourir les anathèmes de Jésus-Christ <sup>1</sup>.

*De ce que vous venez de dire ne suit-il pas que c'est au pape qu'il appartient principalement de prononcer sur les questions relatives à la foi?*

Oui; quoique tous les Evêques soient juges de la foi, néanmoins Pierre a reçu pour lui et ses successeurs l'ordre d'affermir ses frères, c'est-à-dire les Apôtres et leurs successeurs. Or, il ne les affermirait pas, s'il pouvait enseigner l'erreur. » Il est plus clair que le jour que le Saint-Siège ne serait point le fondement éternel, le chef et le centre de la communion catholique, s'il pouvait définir quelque chose d'hérétique dans ce qu'il ordonne à toute l'Église de croire. » (Fénélon, *Instruct. pastor.*, à l'occasion de la bulle *Unigenitus*.) De là vient que les constitutions dogmatiques des papes sont toujours reçues dans toute l'Église, en France comme ailleurs, avec respect et soumission, sans hésitation ni délai; les exceptions qui se sont produites n'ont jamais été qu'en petit nombre, et l'univers tout entier a protesté contre elles: on l'a vu pour la bulle *Unigenitus*, pour le bref condamnant la constitution civile du clergé, pour la bulle *Auctorem fidei*. Ainsi, quoiqu'en théorie quelques théologiens français n'accordent pas au souverain pontife la même autorité dans les questions de foi que les théologiens des autres nations, cependant tous s'accordent, en fait, à tenir la même conduite et à se soumettre purement et simplement aux constitutions dogmatiques des papes; ou bien ils seraient regardés comme hérétiques, du moins ils n'échapperaient à cette qualification que par ce système cauteleux qu'on a vu employer, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'affaire du jansénisme.

*Que faut-il penser de l'opinion de ce petit nombre de théologiens*

<sup>1</sup> Voir, outre les auteurs cités plus haut, la collection des conciles, la tradition sur ce sujet bulles des papes, particulièrement la

*français qui ne tiennent les jugements dogmatiques du pape pour irréformables, que lorsque le consentement de l'Eglise intervient et les ratifie?*

C'est une opinion peu commune; elle n'est point enseignée dans les universités catholiques d'Allemagne, ni en Italie, ni en Espagne, ni dans les autres contrées catholiques. En France même, elle a peu de partisans aujourd'hui; on ne peut pas dire non plus qu'elle y en ait jamais compté beaucoup: elle prévalait dans l'ancienne Sorbonne, qui toutefois laissa soutenir la thèse contraire.

*Les jugements dogmatiques du souverain pontife ne peuvent donc être réformés par les évêques, soit dispersés par toute l'Eglise, soit réunis en concile?*

Non; supposer que, dans une question dogmatique, le pape sera d'un côté et que les évêques seront de l'autre, est une chimère et une impossibilité morale; si les évêques étaient partagés, la vérité se trouverait dans le parti où se trouverait le pape: cela n'est pas douteux pour les catholiques: où est Pierre, là est l'Eglise (Ambros. *in Psalm. XL*). Quant au concile général, il est également impossible de le considérer comme opposé au souverain pontife: en effet, il n'y a pas de concile général sans pape qui le convoque et le préside par lui-même ou par ses légats, et le ratifie; ces trois conditions étant requises pour l'œcuménicité d'un concile, il ne peut pas se séparer du pape, sans cesser d'être œcuménique ou général. On ne conçoit donc pas d'opposition entre un concile général et un pape. Il peut y avoir divers prétendants à la papauté, comme cela s'est vu; il est même possible que plusieurs fidèles ne sachent pas où est le vrai pape; mais au fond il existe un vrai pape, et son opposition à un concile qui se tiendrait alors, frappe certainement de nullité les actes que ce concile, jusque-là œcuménique, entreprendrait de faire, et qui par là même deviendraient schismatiques. C'est ce qui est arrivé dans le grand schisme d'Occident pour les conciles de Constance et de Bâle. (Sur ce point de l'histoire ecclésiastique trop long pour être discuté ici, on lira utilement Weith, *de primatu Roman. pontif.*; Ballerini, *de potest. eccles.*)

*Que doit-on penser de l'assemblée du clergé tenue en 1682?*

A quelque point de vue qu'on se place, il est impossible de reconnaître une valeur aux actes de cette assemblée. En effet, il était contraire à tous les précédents de décider des questions aussi graves que celle dont elle s'est occupée, dans une réunion convoquée par le pouvoir civil, présidée en quelque manière par le pouvoir civil, congédiée ou plutôt renvoyée par le pouvoir

civil. Ce n'est point là une assemblée conciliaire. D'ailleurs, les assemblées du clergé n'étaient pas formées et composées dans le but de traiter de pareils sujets, ni avec les éléments nécessaires pour prendre une décision doctrinale et formuler un enseignement. Enfin, ce qui tranche toute difficulté pour un homme qui tient aux principes, c'est que cette assemblée a été improuvée, cassée et annulée par le Saint-Siège avec sa déclaration en quatre articles et tous ses faits et gestes. Les propositions ou les quatre articles n'ont pas été notées ou qualifiées par aucune censure; elles sont comme non avenues pour le Saint-Siège. On n'a pas le droit d'inquiéter, au tribunal de la pénitence, celui qui tiendrait à ces propositions comme à une opinion qui lui semble probable : voilà tout ce qu'on peut conclure de la réserve apportée par le Saint-Siège dans ses actes relatifs à ces propositions. (On dresserait un long catalogue des ouvrages que cette question a fait éclore; il suffira d'indiquer ici les *lettres* du cardinal Litta *sur les quatre articles* de la déclaration de 1682, les *Opuscules* de Muzarelli, les divers traités publiés dans le *Theologiæ cursus completus* de Migne, les *Prælectiones theologicæ* du P. Perrone.)

*Quels sont les principaux hérétiques qui ont combattu la doctrine qu'on vient d'expliquer sur l'Église ?*

On peut dire de tous les hérétiques en général qu'ils ont méconnu l'Église, et qu'ils ont contesté les principes qui établissent son unité, sa sainteté, son autorité, puisque, rebelles à ses décisions, ils s'en sont tous séparés par le schisme et l'hérésie; mais quelques-uns ont attaqué plus directement ces principes par des principes contraires qu'ils se sont inutilement efforcés de prouver et d'établir, et qui sont autant d'erreurs particulières que l'Église a condamnées. Tel fut dans le douzième siècle *Tanchelin*, qui entreprit de persuader à la multitude que le ministère des évêques et des prêtres n'avait point été institué par Jésus-Christ. Tels furent ensuite les *Vaudois*, *Wickleff*, *Luther* et *Calvin*.

Les Vaudois enseignèrent que l'Église avait cessé sous le pape Sylvestre, qu'elle ne subsistait que dans leur secte, et qu'il n'y avait dans l'Église aucune supériorité d'ordre et de rang. Wickleff ne mit aucune borne à ses emportements. Il soutint que l'Église romaine était la synagogue de Satan. Il nia que l'Église de Rome fût la première des églises et que le pape fût le vicaire de Jésus-Christ. Il méprisa les excommunications du pape et des prélats, et leur contesta le droit de donner des indulgences. Luther, après avoir reconnu l'autorité du pape et celle de l'Église romaine, méprisa l'une et l'autre, et les attaqua par les plus furieuses invectives. Il soutint que saint Pierre n'était pas le prince des apôtres

et que le pape n'était que d'institution humaine; que toutes les lois ecclésiastiques étaient une tyrannie; que tous les chrétiens étaient également prêtres; qu'un laïque qui emploie l'autorité de l'Écriture sainte est plus croyable que les papes, les conciles et tous les pasteurs de l'Église; que la doctrine des indulgences et des excommunications était un abus. Calvin, marchant sur les traces de ces hérétiques, ajouta encore de nouvelles erreurs à toutes ces impiétés. Il osa surtout avancer que le pontife de Rome était l'antechrist, que les conciles pouvaient errer, que l'Église n'avait pas le pouvoir de faire des lois qui obligeassent la conscience, que les prêtres n'avaient pas celui d'absoudre les péchés.

Les novateurs de ces derniers temps ont aussi avancé diverses erreurs sur la même matière : entre autres, que l'Église n'était ici-bas composée que des seuls justes; que l'Église dispersée n'avait pas, dans les questions relatives à la foi, le même pouvoir que l'Église assemblée; que le pouvoir des clefs avait été confié par Jésus-Christ, non aux seuls pasteurs, mais à toute l'assemblée des fidèles; que l'Église pouvait tomber dans une sorte de vieillissement, dans des temps d'incertitude et d'obscurité sur la foi; que la multitude des évêques, même unie au pape, pouvait errer en matière de foi. Ces erreurs sont communes à ceux qui ont suivi Edmond Richer, ou même dépassé ce novateur, comme Hontheim, le synode de Pistoie et tout ce que frappe la bulle *Auctorem fidei*. Il est inutile d'ajouter que tous les rationalistes, par le caractère même de leur erreur qui s'attaque à la révélation, combattent et nient les vérités que nous avons établies touchant la divinité de l'Église, sa constitution, sa hiérarchie, son indépendance.



## DEUXIÈME PARTIE.

# CATÉCHISME DOGMATIQUE

CONTENANT

L'EXPLICATION DES DOGMES DE L'ÉGLISE RAPPORTÉS A LA  
JUSTIFICATION DE L'HOMME.

---

### DESSEIN DE CETTE SECONDE PARTIE.

*Quel est le principal objet qu'on s'est proposé dans la première partie de cet ouvrage et le fruit qu'il en faut tirer ?*

L'objet qu'on s'est proposé c'est de faire connaître le seul vrai Dieu et son Fils unique Jésus-Christ, puis la seule véritable religion que Jésus-Christ a établie dans son Eglise, qui est l'Eglise catholique, apostolique et romaine. L'avantage qu'il faut tirer de cette connaissance, c'est de tendre et d'arriver à la vie éternelle ; car sans cette connaissance on ne peut y parvenir.

*Comment cette connaissance conduit-elle l'homme à la vie éternelle ?*

Par la grâce de la justification que l'homme trouve dans l'Eglise de Jésus-Christ et qu'il ne peut trouver hors de cette Eglise, à moins qu'il n'ait le désir d'y entrer par le baptême.

*Comment l'homme trouve-t-il dans l'Eglise la grâce de cette justification ?*

C'est que par le secours des grâces actuelles, par la vertu des sacrements de l'Eglise, par la prière et les bonnes œuvres, comme nous le dirons, il obtient cette grâce avec les dons surnaturels qui l'accompagnent.

*Quel est donc le dessein de cette seconde partie ?*

C'est d'expliquer 1° ce que c'est que la grâce de la justification ; 2° quelles vertus surnaturelles la précèdent et l'accompagnent ; 3° quels sont les moyens de l'obtenir et de la conserver ; 4° quel est le terme où elle conduit. Ces quatre objets feront la matière de quatre sections différentes, et quoiqu'on ne s'y propose pas d'expliquer tous les dogmes de l'Eglise, puisqu'on en a déjà expliqué une partie, il est cependant vrai qu'on les expli-

quera presque tous, et c'est pour cela que le titre de cette seconde partie porte qu'elle contient l'explication des dogmes de l'Eglise rapportés à la justification de l'homme.

## SECTION PREMIÈRE.

### DE LA JUSTIFICATION.

*Qu'est-ce que la justification ?*

C'est un don de Dieu par lequel l'homme passe de l'état de pécheur à celui de juste, ou autrement de l'état de péché, soit originel, soit personnel, à celui de la grâce sanctifiante qui le rend ami et fils adoptif de Dieu et héritier du ciel.

Pour bien comprendre cette matière, il faut expliquer ce que c'est que la grâce et ses différentes espèces.



### CHAPITRE PREMIER.

#### DE LA GRACE.

ART. 1<sup>er</sup>. — Définition et division générale de la grâce.

*Qu'est-ce que la grâce ?*

Ce terme, en général, signifie un don, une faveur, un bienfait de pure libéralité et qui n'est point dû ; autrement ce ne serait plus une grâce (Rom., XI, 6).

*Distingue-t-on plusieurs sortes de grâces ?*

Oui ; il y a des grâces ou faveurs de l'ordre naturel, et des grâces surnaturelles. Mais il ne s'agit pas ici des premières qui résultent nécessairement de notre condition d'hommes et sont attachées à notre nature, comme la raison, la libre activité, les facultés des sens ; il s'agit seulement des grâces surnaturelles.

*Qu'entendez-vous par ces derniers mots ?*

J'appelle ainsi les grâces que Dieu donne à l'homme pour l'élever au-dessus de la condition de sa nature. Dieu ayant créé le premier homme, et pouvant se contenter de le combler, comme il fit des grâces naturelles que nous venons de dire, y ajouta par un pur effet de sa libéralité d'autres dons très précieux. Il lui donna l'immortalité avec une santé inaltérable ; il éclaira son esprit et le rendit maître de tous les mouvements de son âme et de son corps. Bien plus, il lui donna la grâce sanctifiante, lui promit

le ciel s'il s'en rendait digne en persévérant dans cet état de sainteté, et il lui accorda en même temps tous les secours de la grâce qui étaient nécessaires pour pouvoir persévérer. Or, voilà des grâces surnaturelles, puisque rien n'est plus au-dessus de la nature de l'homme que de devenir ami de Dieu par la grâce sanctifiante, de pouvoir aspirer à la possession éternelle de Dieu dans le ciel, d'être fait, suivant l'expression de saint Pierre, « participant de la nature divine <sup>1</sup>, » et image beaucoup plus parfaite de la Divinité par ce caractère de fils adoptif de Dieu et d'héritier du ciel que la grâce sanctifiante imprime à l'homme. C'est cet heureux état du premier homme qu'on appelle l'état de la *nature élevée*, ou innocente. Au reste, on définit communément les grâces surnaturelles : « celles que Dieu nous donne pour nous conduire au salut. »

ART. II. — De la conduite de Dieu envers les hommes par rapport à la grâce.

*Après le péché du premier homme, quelles grâces les hommes pouvaient-ils attendre de Dieu ?*

Par le péché d'Adam, tous les hommes, étant devenus pécheurs et enfants de colère, ne pouvaient plus attendre de Dieu aucune grâce. L'homme déchu fut dépouillé de la grâce sanctifiante, exclu du ciel, et par conséquent privé des secours nécessaires pour y parvenir, sans que par ses propres forces, il pût jamais sortir de ce malheureux état, ni fléchir la colère divine; il devint sujet aux plus cruelles maladies; à la mort, à l'ignorance, aux révoltes de la concupiscence, qui affaiblit son libre arbitre. C'est là l'état qu'on appelle de la *nature tombée* <sup>2</sup> : état déplorable, abîme affreux où tout le genre humain aurait péri à jamais, si Dieu, par un excès de bonté qu'il n'eut pas pour les anges rebelles, ne lui avait fait miséricorde par la médiation de Jésus-Christ <sup>3</sup>.

*Comment l'homme est-il sorti de cet état par la médiation de Jésus-Christ ?*

Dieu eut pitié de l'homme et voulut le sauver. A cet effet, il

<sup>1</sup> II. Petr., 1, 4 : C'est par lui, Jésus-Christ, que Dieu nous a accordé ces dons sublimes et précieux qu'il avait promis, afin que vous deveniez participants de la nature divine.

<sup>2</sup> Concil. Arausic., II, capitul. 2 et 13. — Concil. Trid., sess. V, decret. de peccato orig.

<sup>3</sup> Job, XIV, 4; — S. Leo Mag., de vocat. gent., lib. I, c. 7. — Idem, serm. 50 in Passione Dni, I, 1. — S. Innoc. I. rescript. ad Conc. Carthag.,

ep. 24 : L'homme ayant mal usé de son libre arbitre et étant tombé dans l'abîme de la prévarication, ne trouvait rien pour en sortir et y serait demeuré éternellement accablé sous les ruines de sa chute, si la venue de Jésus-Christ ne l'avait relevé par sa grâce. — Rom., V, 8 : Il faut avouer que Dieu nous a donné une insigne marque de sa bonté, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Jésus-Christ est mort pour nous.

résolus d'envoyer son Fils sur la terre pour être notre médiateur et satisfaire pour nos péchés ; et par là l'homme tombé entra dans l'état qu'on nomme de la *nature réparée*, parce que Dieu, envisageant les mérites infinis que ce divin Rédempteur devait acquérir, consentit à pardonner à l'homme et à le recevoir en grâce. C'est l'état où vécut Adam après son péché, et où toute sa postérité a vécu et vivra jusqu'à la fin des siècles <sup>1</sup>.

Art. III. — Des grâces extérieures et des grâces intérieures.

*Comment divise-t-on les grâces surnaturelles ?*

On les divise en grâces extérieures et en grâces intérieures.

*Qu'appelle-t-on grâces extérieures ?*

Ce sont des grâces que Dieu nous donne, pour ainsi dire, hors de nous. Telles sont l'Incarnation du Verbe et la mort de Jésus-Christ. Telles sont l'éducation chrétienne, les bons exemples, les miracles, les prédications et beaucoup d'autres semblables. Ces grâces sont extérieures, parce qu'elles sont hors de nous ; mais elles sont surnaturelles soit par elles-mêmes, soit parce que Dieu nous les donne pour nous conduire à un état surnaturel de sainteté et au salut.

*Ces grâces suffisent-elles pour nous conduire au salut ?*

Non <sup>2</sup> ; mais elles sont souvent accompagnées de grâces intérieures qui sont suffisantes pour cet effet. Par exemple, lorsque nous entendons un sermon touchant, ou que nous sommes témoins de quelque action édifiante, à ces grâces extérieures dont Dieu frappe nos sens, il joint pour l'ordinaire une grâce intérieure qui nous porte à mettre en pratique ce que nous avons entendu,

<sup>1</sup> Tit., III, 4 : Lorsqu'a paru la bonté de Dieu notre Sauveur et son amour pour les hommes, il nous a sauvés non en considération des œuvres de justice que nous avons faites, mais en vertu de sa miséricorde par le baptême de la régénération et du renouvellement de l'Esprit saint qu'il a répandu sur nous avec abondance, afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous soyons en espérance héritiers de la vie éternelle.

<sup>2</sup> S. Aug., de Civit. Dei, I, XV, c. 6 : C'est l'esprit saint qui agit intérieurement pour rendre salutaire le remède qu'on emploie extérieurement. Autrement, quand Dieu lui-même, sous quelque forme sensible, parlerait à nos sens extérieurs, sans toucher en même temps notre cœur par une grâce intérieure, la connaissance de la vé-

rité nous serait inutile. — Idem, de bono viduit., c. 18, n. 22. — S. Fulgent., de Fide ad Pet. Diac., I, I : p. 360 : Croyez fermement et sans aucun doute qu'un homme qui a quelque esprit et quelque connaissance des lettres peut bien lire la Loi et l'Évangile, ou les entendre de la bouche d'un prédicateur, mais que personne ne peut obéir à la Loi, ni à l'Évangile, à moins que Dieu ne le prévienne par sa grâce, afin que ce qu'il entend il le comprenne dans son cœur, c'est-à-dire afin qu'il reçoive de Dieu la volonté et le pouvoir d'obéir à ses commandements. Car celui qui plante, Phil., II, 13, et celui qui arrose ne sont rien. C'est Dieu qui donne l'accroissement et qui opère en nous la volonté et l'exécution, selon sa volonté bienfaisante.

et à imiter les bons exemples que nous avons vus. C'est ainsi que les Ninivites firent pénitence à la prédication de Jonas, et que le bon larron se convertit à la vue de la patience admirable de Jésus-Christ. C'est aussi pour cette raison que Jésus-Christ menaça d'un juste châtiment les villes de Corozaim et de Bethsaïde, parce qu'elles ne profitaient point de la vue de ses miracles ni de sa prédication <sup>1</sup>.

*Quelles sont les grâces intérieures ?*

Ce sont les grâces que Dieu nous donne au dedans de nous-mêmes par rapport à notre salut. Ce sont de bons mouvements, de saintes inspirations, et en général tous les secours que Dieu nous donne intérieurement pour faire le bien et éviter le mal. Telles sont aussi la grâce sanctifiante qui habite dans nous, et les vertus infuses de la foi, de l'espérance et de la charité.

*Comment divise-t-on les grâces intérieures que Dieu nous donne pour nous conduire au salut ?*

On les divise en grâces actuelles et en grâces habituelles.

#### ART. IV. — De la grâce actuelle.

*Qu'est-ce que la grâce actuelle ?*

C'est un secours intérieur et surnaturel que Dieu nous donne dans les occasions qui se présentent pour faire le bien et pour éviter le mal par rapport au salut.

*En quoi consiste ce secours ?*

C'est une impression intérieure du Saint-Esprit, une lumière qui éclaire notre esprit, et un mouvement qui meut notre volonté.

*Ne peut-on pas dire que la grâce actuelle est la volonté toute-puissante de Dieu ?*

Non. C'est une erreur justement proscrite par l'Eglise. Car il est vrai que la grâce actuelle est un effet de la volonté miséricordieuse que Dieu a de sauver tous les hommes ; mais dire que c'est la volonté même et la volonté toute-puissante de Dieu, c'est faire entendre que l'homme ne peut pas résister à la grâce actuelle, ce qui est une erreur condamnée par le concile de Trente et par plusieurs autres décisions de l'Eglise <sup>2</sup>.

*Comment divise-t-on la grâce actuelle ?*

On la divise en grâce suffisante et en grâce efficace.

*Qu'est-ce que la grâce suffisante ?*

C'est un secours ou une grâce actuelle que Dieu nous accorde

<sup>1</sup> Matth., XI, 21.

<sup>2</sup> Conc. Trid., sess. VI, can. 4. —

Voyez la propos. 19 et autres condamnées par la bulle Unigenitus.

pour faire le bien, et qui nous donne un véritable pouvoir de le faire relativement aux circonstances et à la force de la tentation, mais avec laquelle nous ne le faisons cependant pas, parce que nous y résistons. Ainsi, lorsque nous avons senti en nous-mêmes un mouvement, une inspiration de faire une bonne œuvre, un avertissement intérieur de résister à une tentation, et que nous ne l'avons pas fait, nous avons eu une grâce suffisante, une grâce qui suffisait pour le bien que Dieu nous demandait, ou du moins pour obtenir par la prière la grâce de le faire; en sorte que c'est notre faute si nous n'y avons pas répondu.

*Toutes les grâces n'ont donc pas toujours dans nous l'effet pour lequel Dieu nous les donne ?*

Non. Elles peuvent toujours l'avoir, et elles suffisent pour cela; mais elles ne l'ont pas toujours, parce que notre résistance les rend souvent infructueuses <sup>1</sup>.

*Qu'est-ce que la grâce efficace ?*

C'est un secours ou une grâce actuelle que Dieu nous donne pour faire le bien, et qui nous le fait faire certainement et infailliblement, quoiqu'il nous laisse toujours la liberté de ne pas le faire, puisque, selon le concile de Trente, « l'homme peut; s'il le veut, refuser son consentement <sup>2</sup>. »

*La grâce actuelle et intérieure est-elle absolument nécessaire à l'homme pour faire son salut ?*

Oui; car sans la grâce l'homme ne peut rien faire d'utile et de méritoire pour son salut. Sans la grâce nous ne pouvons ni connaître la vérité, ni aimer la vertu comme il faut pour nous disposer à recevoir la grâce de la justification, et pour mériter le ciel. Sans elle nous ne pouvons ni penser, ni désirer, ni prier, ni prononcer même le nom de Jésus d'une manière qui soit utile à notre salut <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Act., VII, 51 : Vous résistez toujours au Saint-Esprit.—II. Cor., VI, 1 Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu.—Hebr., XII, 15 : Soyez sur vos gardes, de crainte que quelqu'un ne manque à la grâce de Dieu.—Prov., I, 24 : Je vous ai appelé et vous avez refusé de m'écouter. Je vous ai tendu la main et personne n'y a fait attention.—Isai., LXV, 12, LXVI, 4; — Jer., VII, 13; — Matth., XXIII, 37; — Apoc., III, 20; — S. Hilar., lit. 12, n° 5.—S. Ambros., in ps. CVIII, serm. 12, n. 12 et 13 : Vous voyez donc que Dieu excite notre paresse et nous réveille de notre assoupissement; car puisqu'il

vient et qu'il frappe à la porte, il est clair qu'il veut toujours entrer. Mais par notre faute il n'entre pas toujours et ne demeure pas toujours avec nous... Nous éloignons Jésus-Christ en lui fermant l'entrée de notre cœur; et quoiqu'il soit toujours le maître d'entrer, il ne veut pourtant pas nous faire violence, ni entrer malgré nous, etc.—S. Basil., conc. I de virtut et vitio.

<sup>2</sup> Conc. Trid., sess. VI, can. 4.

<sup>3</sup> Conc. Trid., sess. VI, can. 2.—Conc. Arausic., II, multis in locis.—I. Cor., XII, 3 : Personne ne peut dire : Le Seigneur Jésus, sans être inspiré de l'Esprit saint.—Rom. XI, 6 : Que

*L'homme ne peut-il pas par lui-même prévenir la grâce et s'y disposer ?*

Non. C'est toujours la grâce qui prévient l'homme, et il est toujours nécessaire qu'elle le prévienne en quelque circonstance qu'on le suppose <sup>1</sup>, même pour le commencement de la foi. Bien plus, il faut encore que la grâce aide et accompagne son action depuis le commencement jusqu'à la fin. Car c'est véritablement Dieu qui opère en nous la volonté et l'exécution <sup>2</sup>.

*L'homme ainsi aidé de la grâce ne fait donc rien ?*

Cette conséquence n'est pas juste ; car quoique la grâce soit nécessaire à l'homme pour agir, il ne s'ensuit pas que l'homme n'agisse pas ; mais seulement qu'il n'agit pas sans la grâce. Il est vrai que la grâce nous prévient sans nous, car autrement elle ne nous prévient pas ; mais elle n'opère pas la bonne action sans nous. Elle fait tout dans nous, mais nous faisons aussi tout

si c'est par la grâce, ce n'est plus en vue des œuvres ; autrement la grâce n'est plus grâce.—S. Iren. adv. hæres., lib. III, c. 19 : Comme une terre aride ne fructifie point si elle n'est arrosée ; ainsi, n'étant de nous-mêmes que des plantes arides, nous ne pouvons porter aucun fruit sans la pluie salutaire de la grâce.—S. Greg. Nazianz, orat. 31, n. 7 : C'est avec raison que saint Paul dit, Rom., IX, 16 : *Ce n'est point l'ouvrage seulement de celui qui veut, ni seulement de celui qui court, mais encore de Dieu qui fait miséricorde* ; et puisque le vouloir même vient de Dieu, c'est avec raison qu'il attribue tout à Dieu. En effet, quoique vous couriez, quoique vous combattiez, vous avez toujours besoin de celui qui donne la couronne. « Si le Seigneur ne bâtit sa maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent. Si le Seigneur ne garde la ville, en vain veillent ceux qui la gardent. » Ps. CXXXVI, 1. — S. Chrysost., in cap. 34 Genes., hom. 59 ; Soyons bien persuadés que tous nos efforts imaginables ne peuvent rien produire de bien sans le secours d'en haut.

<sup>1</sup> Il. Cor., III, 5 : De nous-mêmes nous ne sommes pas capables de concevoir quelque chose comme de nous-mêmes, mais si nous en sommes capables, cela vient de Dieu. — Prov., VIII : C'est le Seigneur qui prépare notre volonté. Sess. VI, can. 3, Conc. Trid. et Araus., II. — S. Aug., retract. lib. I, c. 9, n. 4 : Si la grâce qui dé-

livre notre volonté de la servitude du péché, ne prévient la volonté même, la grâce serait donnée aux mérites, et par conséquent ce ne serait plus une grâce, puisqu'elle ne serait pas donnée gratuitement. — Idem in enchirid. ad Laur., c. 32 : Il s'ensuit donc que c'est avec raison que l'Apôtre a dit : Ce n'est pas l'ouvrage de celui qui court, etc. En sorte qu'il faut tout attribuer à Dieu, puisque c'est lui qui prépare la volonté et qui l'aide après l'avoir préparée. Car il est vrai que la volonté de l'homme prévient quelques bienfaits de Dieu, mais elle ne les prévient pas tous, puisqu'elle est elle-même comprise dans ceux qu'elle ne prévient pas. C'est pourquoi on lit dans l'Écriture : « Sa miséricorde me prévient. » Ps. LVIII ; « et sa miséricorde me suivra. » Ps. XXII. Ainsi la grâce prévient la volonté qui ne veut pas, afin qu'elle veuille ; et elle suit la volonté qui veut, afin qu'elle ne veuille pas en vain.

<sup>2</sup> Phil., II, 12. — S. Thom., I, 2, q. 3, art. 2 et 3.—S. Bernard., de diversis. serm. 76, prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis. Ps. XX, 4 : Nous avons besoin de trois bénédictions, la première qui nous prévient, la seconde qui nous aide, la troisième qui consomme notre salut. La première est un effet de la miséricorde divine ; la seconde est le secours de sa grâce ; la troisième est notre gloire. La miséricorde nous prévient pour nous convertir. La grâce

avec elle et par elle, en coopérant à son action. C'est la grâce de Dieu avec moi, dit saint Paul <sup>1</sup>. Car si nous faisons une bonne œuvre, c'est par les forces que la grâce nous donne. Nous coopérons à son action ; mais ce n'est qu'en suivant ses mouvements, et en consentant librement au bien qu'elle nous fait vouloir, et qu'elle nous fait faire. En un mot, toute notre coopération à la grâce consiste à consentir librement à l'action qu'elle nous fait vouloir et exécuter <sup>2</sup>.

*La grâce est-elle également nécessaire en particulier pour chaque action utile au salut ?*

Oui. Chaque bon désir, chaque mouvement du cœur, chaque bonne pensée utile au salut est le fruit d'une grâce particulière <sup>3</sup>.

*Cette nécessité de la grâce actuelle regarde-t-elle aussi les justes qui ont la charité habituelle et la grâce sanctifiante ?*

Oui. Il est également nécessaire que, pour chaque action utile au salut, Dieu les assiste chaque fois d'une grâce intérieure actuelle <sup>4</sup>.

*Ne peut-on pas quelquefois s'abstenir d'un tel péché en particulier par des motifs purement naturels, sans le secours d'une grâce intérieure et surnaturelle, et pareillement faire une bonne œuvre, comme l'aumône, par pure équité ou compassion naturelle ?*

On le peut, on le fait même assez souvent, et quelquefois ces actions sont en elles-mêmes bonnes moralement suivant l'expression de l'école, louables et dignes de quelque récompense temporelle <sup>5</sup> ; mais elles ne sont d'aucun mérite pour le salut : car tout ce qui conduit au salut ne peut venir que de la grâce intérieure de Jésus-Christ.

nous aide à nous convertir ; la gloire couronne l'œuvre. Sans cette triple bénédiction, il n'y a point de terre qui puisse porter des fruits de salut. — Phil., I, 6 : Celui qui a commencé dans vous la bonne œuvre, l'achèvera. — L'Eglise dit à Dieu, dans une de ses prières : Prévenez, Seigneur, nos actions par votre inspiration, et aidez-en l'exécution par le secours de votre grâce.

<sup>1</sup> I. Cor., XV, 10.

<sup>2</sup> S. Chrysost., de verbis apost., II. Cor., serm. 23. — Idem de Laud. — Conc. Trid., sess. VI, can. 4. — S. Pauli apost. serm. 43. — S. Bernar., lib. de grat. et lib. arbit. — S. Hieron., lib. XIII, comment. in. Isai., c. 49. — S. Aug., Enarrat. in Ps. CII, n. 6 : Celui qui a fait le ciel et la terre ne guérira-t-il par l'homme qui est fait à

son image ? Oui, il vous guérira, mais il faut que vous le vouliez. Il guérit tous les malades, mais il ne guérit que ceux qui veulent l'être. Quoi de plus heureux pour vous ? Vous avez votre guérison dans votre volonté, pour ainsi dire comme dans la main. — S. Greg., Moral., lib. XXIV in c. 23 Job., c. 10, n. 24 : Lorsque notre libre arbitre suit le mouvement de la grâce divine qui nous prévient pour une bonne œuvre, on peut dire que nous nous sauvons nous-mêmes, parce que nous consentons à l'action de Dieu qui nous sauve.

<sup>3</sup> Isai., XXVI, 12 ; — I. Cor., IV, 7 ; — II. Cor., III, 5.

<sup>4</sup> V. Conc. Arausic., II, n. 10.

<sup>5</sup> L'Eglise a condamné les propositions contraires de Baius et de Quesnel.

*Dieu donne-t-il toujours la grâce nécessaire pour faire le bien qu'il commande et pour éviter le mal qu'il défend, ou du moins pour pouvoir faire l'un et éviter l'autre?*

Ce serait une impiété de croire que Dieu commande quelque chose sous peine du plus terrible châtement, et qu'il refuse cependant les secours absolument nécessaires pour pouvoir faire ce qu'il commande, puisque rien n'est plus opposé à l'idée que nous devons avoir de la sagesse, de la bonté et de la justice de Dieu. Cette doctrine impie, qui est celle de Calvin et des novateurs modernes, inspire le désespoir, en ce qu'elle représente Dieu comme un tyran injuste; et elle autorise le libertinage, en ce qu'elle rend le pécheur excusable, comme n'ayant point les moyens nécessaires pour pouvoir éviter le péché<sup>1</sup>.

*Dieu donne-t-il aux infidèles qui sont plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie des grâces suffisantes pour pouvoir faire leur salut?*

Oui; quoique l'Eglise n'ait pas décidé ce point, on n'en peut pas douter sans donner atteinte à des vérités certaines et à des dogmes établis. Car si Dieu ne donnait pas à tous les hommes des secours suffisants pour faire leur salut, comment serait-il vrai de dire que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et comment mériterait-il le nom de Rédempteur à l'égard des infidèles? Comment pourrait-on dire que « Dieu veut que tous les hommes « soient sauvés, et qu'ils parviennent à la connaissance de la « vérité<sup>2</sup>? » Car on ne peut pas dire que cette volonté de Dieu ne soit pas sincère, puisque ce serait dire que Dieu veut et ne veut pas. Or cette volonté ne serait pas sincère si elle ne produisait aucun effet. Comment pourrait-on dire encore que Dieu a créé tous les hommes pour le connaître, l'aimer et le servir, s'il ne leur en donnait aucun moyen suffisant? Il faut donc conclure qu'il n'est point d'homme sur la terre à qui Dieu ne donne ou n'ait donné les moyens suffisants pour pouvoir faire son salut<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. VI, c. II : Dieu ne commande rien d'impossible; mais en même temps qu'il commande, il vous avertit de faire ce que vous pouvez, de demander ce que vous ne pouvez pas, et il vous aide pour que vous puissiez. — Conc. Araus., II, can. 25.—S. Hieron., in explan. Symboli ad Damasum, tom. IX, ep. 17 : Nous n'entendons qu'avec exécration le blasphème de ceux qui disent que Dieu ait pu ordonner à l'homme quelque chose d'impossible. — S. Aug., lib., de nat. et gr., c. 43 et c. 69.— Idem, serm. 61 de temp. : Puisque la

vérité ne saurait mentir, n'alléguiez plus la vaine excuse de votre faiblesse. Car un Dieu juste ne peut rien commander d'impossible, et un Dieu bon ne saurait condamner un homme pour un crime qu'il n'a pu éviter. — S. Basil., in Reg. brevior., interrog. 176 : Certainement Dieu étant bon et juste comme il est, n'aurait pas commandé, s'il ne nous donnait pas le pouvoir de faire.

<sup>2</sup> I. Tim., II, 4.

<sup>3</sup> S. Dionys., lib. de celest. hierarch. : Nous avons élevé les yeux vers cet immense océan de lumière à la

*Que faut-il penser sur ce sujet par rapport aux enfants morts sans baptême ?*

On ne peut pas douter que Dieu ne leur ait aussi préparé, dans les trésors infinis de sa miséricorde, des grâces suffisantes pour pouvoir faire leur salut s'ils avaient été à portée de les recevoir ; et s'ils ne les reçoivent pas en effet, c'est que Dieu ne s'est point engagé à interrompre en leur faveur le cours ordinaire de la nature<sup>1</sup>. Au reste, quoique privés d'un bonheur céleste, ils ne seront point rangés parmi les méchants ni condamnés aux supplices par le juste juge. (Voir plus loin, sect. III, chapitre II, art. 1<sup>er</sup>, du *Baptême*.)

ART. V. — De la liberté de l'homme.

*La grâce actuelle que Dieu nous donne, et qui est nécessaire pour faire le bien, ne préjudicie-t-elle point à notre liberté ?*

Non, car elle laisse toujours à l'homme le pouvoir de lui résister<sup>2</sup>. On peut dire même que, loin de nuire à la liberté, elle la

participation de laquelle tous sont libéralement conviés. Trad. de M. Darboy, *Œuvres de Saint-Denis*, p. 219. — S. Ambros., Enarrat. in Ps. XXXIX, n. 20. — Joan., I, 9 : Le Verbe est la vraie lumière qui éclaire tout homme qui vient au monde. — S. Hilar., in Ps. CXVIII, lit. 12, n. 5. — S. Chrysost., homil. 7 in Joan. : *Il éclaire tout homme qui vient au monde*. Dieu éclaire en effet autant qu'il est en lui ; mais si quelqu'un refuse volontairement d'ouvrir les yeux à la lumière, ce n'est plus faute de lumière qu'il demeure dans les ténèbres. C'est par un effet de sa malice qu'il se rend indigne d'un si grand bienfait.

S. Thomas in c. 2 epist. ad Hebræos, lec. 3 : Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. C'est pour cela que sa grâce ne manque à personne et qu'au contraire il la communique à tous autant qu'il est en lui. — Conc. Nicæn., can. 8, et conc. Lateran. sub Innoc. III, c. firmiter de Summâ Trinit.

<sup>1</sup> S. Aug., lib. IV, advers. Julian., cap. 8.

<sup>2</sup> Eccl., XV, 14 : Lorsque Dieu créa l'homme dans le commencement, il le laissa maître de sa conduite. Il lui donna des préceptes et des lois. Si vous voulez observer ses commandements, ils vous conserveront... Il vous a présenté l'eau et le feu : portez la main à celui des deux que vous vou-

drez. La vie et la mort, le bien et le mal sont devant l'homme : on lui donnera celui qu'il choisira. — Jos. XXIV, 15.

Conc. Trid., sess. VI, can. 4 : Si quelqu'un dit que le libre arbitre de l'homme recevant le mouvement et l'inspiration du Saint-Esprit ne peut pas, s'il veut, y résister, qu'il soit anathème.

Origènes, comment. in ep. ad Rom., c. 6, I. 6, p. 356 : Il dépend de nous d'obéir à la justice ou au péché. — S. Hilar. in Ps. II, n. 16. — S. Hieron., lib. I in Isai., c. 4, p. 4. — S. Aug., lib. de Spir. et litt., c. 33 et 34 : Dieu nous fait vouloir et nous fait croire, soit qu'il nous touche par des grâces extérieures... soit par des mouvements intérieurs... ; mais notre volonté est toujours libre d'y consentir ou de n'y pas consentir. — Idem, ibid., c. 30. — Idem, lib. de Prædestin. et grat., c. g. — Idem, serm. 7 de Verbis apost., c. 1 ; et tract. 4 in epist. Joan. et de Prædest. sanctorum, c. 3. — S. Prosper., lib. II de vocat. Gent., c. 26 et 27. — S. Fulgent., lib. de Incarnat. et Grat. Christi, c. 20 : La grâce n'ôte point à l'homme ce qu'il a par sa nature, mais au contraire elle le guérit. Elle ne lui ôte point son libre arbitre, mais elle le perfectionne ; elle ne l'étouffe pas, mais elle l'éclaire. Elle ne le rend pas inutile, au con-

perfectionne, en ce que par elle l'homme a le pouvoir qu'il n'avait pas sans elle de faire des œuvres méritoires de salut <sup>1</sup>.

*N'est-ce pas la grâce qui agit en nous et qui nous fait faire le bien ?*

Oui ; mais elle nous le fait faire librement, en ce que nous pouvons obéir à son mouvement ou lui résister, consentir à la grâce ou la rejeter. Les novateurs comparent l'homme dans son rapport avec la grâce aux êtres matériels que Dieu créa par sa toute-puissance sans leur coopération : « Il dit, et tout fut fait <sup>2</sup>. » Mais cette erreur pernicieuse a été justement condamnée par l'Eglise, car, comme dit saint Augustin, s'il est vrai que Dieu nous a créés sans aucune coopération de notre part, cependant ce n'est pas ainsi qu'il nous sauve. « Celui qui vous a faits sans vous ne vous justifie pas sans vous <sup>3</sup>. »

*La grâce ne nécessite donc pas la volonté ?*

Non. La grâce nous sollicite, nous excite et nous aide, mais elle ne nous nécessite pas, et nous ne mettons que trop en usage le pouvoir que nous avons de lui résister.

*L'homme résiste-t-il, en effet, souvent à la grâce intérieure ?*

L'Écriture sainte le dit expressément en plusieurs endroits, et saint Etienne le reprocha aux Juifs : « Esprits durs et cœurs infidèles, vous résistez toujours au Saint-Esprit <sup>4</sup>. » La foi nous l'apprend, et l'Eglise l'a souvent déclaré. Mais notre expérience suffirait pour nous en convaincre, puisqu'il n'y a personne à qui sa conscience ne reproche d'avoir souvent résisté aux saintes inspirations et aux bons mouvements que Dieu lui donnait <sup>5</sup>.

*Le libre arbitre de l'homme n'est-il pas tellement affaibli par le péché originel, et notre inclination au mal n'est-elle pas si forte que, pour nous délivrer de ce joug, nous ayons besoin d'une grâce qui nous entraîne au bien et nous mette dans une heureuse nécessité de le faire ?*

Non. L'Eglise a condamné les novateurs des derniers siècles pour avoir enseigné que, depuis le péché originel, la volonté de l'homme était incapable d'autre mouvement que de celui qu'elle recevait, soit de la grâce qui l'entraînait nécessairement vers le

traire elle l'aide et le conserve, afin que l'homme devienne sain dans la partie même qui était infirme, afin qu'il rentre dans la voie par l'endroit même par où il s'était égaré, et qu'il soit éclairé dans la partie même qui était aveugle, etc.

<sup>1</sup> Voyez les textes ci-dessus.

<sup>2</sup> Ps. XXXIII, 9. — Voyez dans la Constitution Unigenitus du pape Clement XI, la 20<sup>e</sup> proposition condamnée.

<sup>3</sup> S. Aug., serm. 15 de Verbis apost., c. XI.

<sup>4</sup> Act., VII, 51.

<sup>5</sup> II. Cor., VI, 1. — Hebr., XII, 15.

bien, soit de la concupiscence qui l'emportait avec une égale nécessité vers le mal <sup>1</sup>.

*Pourquoi l'Eglise les a-t-elle condamnés ?*

Parce que c'est une erreur contraire à l'Écriture et à tous les principes de la foi que cette concupiscence d'une part, et ces grâces plus fortes de l'autre, nous entraînent nécessairement tour à tour vers le mal ou vers le bien. C'est au contraire un point de foi que nous avons toujours le pouvoir de vaincre notre inclination au mal et de résister à la tentation, quelque violente qu'on la suppose. Car « Dieu est fidèle et ne vous laissera pas tenter au-delà de vos forces <sup>2</sup> » ; et puis, s'il est vrai que nous avons besoin dans notre état de secours plus puissants pour guérir notre infirmité et fortifier notre libre arbitre, il n'est pas moins vrai que ces grâces nous laissent toujours le pouvoir de résister à leurs saintes impressions, quelque fortes qu'elles soient, et quelque douce violence qu'elles semblent nous faire <sup>3</sup>.

*Dieu n'est-il pas le maître tout-puissant de nos cœurs pour les tourner comme il lui plaît ? Si l'homme pouvait résister à la volonté divine, la créature pourrait troubler l'ordre de la providence du Créateur.*

Dieu est sans doute tout-puissant. Il pourrait, s'il voulait, nous attirer nécessairement à lui ; il pourrait aussi nous ôter le pouvoir de l'offenser ; mais Dieu ne fait pas tout ce qu'il pourrait faire, et il n'appartient point à l'homme de vouloir approfondir les raisons de la conduite de Dieu. Il nous suffit de savoir que dans la dispensation de la grâce, la toute-puissance divine est dirigée par sa sagesse, par sa justice et sa miséricorde.

Des erreurs opposées à la doctrine précédente.

*Quelles sont les principales erreurs que l'Eglise a condamnées sur la doctrine de la grâce ?*

Elles remontent toutes à deux principales sources qui sont le *Pélagianisme* et le *Prédestinarianisme*. La première de ces erreurs ne donne rien à la grâce, la seconde lui donne trop. La première laisse tout à l'homme, la seconde ne lui laisse rien : deux extrê-

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. VI. can. 5 : Si quelqu'un dit que le libre arbitre de l'homme depuis le péché d'Adam est perdu et anéanti, que ce n'est qu'un nom, un vain titre, une invention diabolique, qu'il soit anathème. — Voyez dans la constitution Unigenitus du pape Clément XI, la 45<sup>e</sup> proposition condamnée.

<sup>2</sup> I. Cor., X, 13. — Phil., IV, 13 : Je puis tout par le secours de celui qui me fortifie.

<sup>3</sup> Conc. Trident., sess. VI, can. 4 : Si quelqu'un dit que le libre arbitre de l'homme recevant le mouvement et l'inspiration du Saint-Esprit ne peut pas, s'il veut, y résister, qu'il soit anathème.

mités vicieuses que l'Eglise nous ordonne d'éviter. Outre les erreurs que Pélage enseigna sur la grâce en général, comme nous l'avons rapporté plus haut, il nia la nécessité de la grâce intérieure pour faire des œuvres de salut. Suivant ce principe, il ne reconnut d'autres grâces actuelles que des grâces extérieures ; ou s'il avoua que Dieu donnait quelquefois des grâces intérieures, il soutint que ces grâces éclairaient seulement l'esprit, sans donner aucun mouvement à la volonté, et que l'homme pouvait les mériter par ses propres forces et par l'usage de sa liberté. Les Semipélagiens adoucirent un système si opposé à la foi de l'Eglise, en reconnaissant la nécessité de la grâce pour faire des œuvres de salut, mais en soutenant aussi que l'homme, par ses propres forces, pouvait mériter la première grâce et commencer son salut, ce qui est contraire à la foi de l'Eglise.

Les Prédestinatiens, au contraire, supposant faussement que par le péché du premier homme nous avions entièrement perdu notre libre arbitre, concluaient que nous ne pouvions ni coopérer à la grâce par un libre consentement, ni lui résister lorsqu'elle nous prévenait, que la grâce faisait tout dans nous sans nous, qu'elle nécessitait, comme disent les théologiens, notre volonté, et que ce n'était que par cette nécessité que les commandements de Dieu et le salut nous devenaient possibles. Ce qu'il y avait de plus odieux dans ce système, c'est qu'en dépouillant ainsi l'homme de la liberté de coopérer ou de résister à la grâce, ils faisaient Dieu la cause unique et l'auteur de la réprobation ainsi que du salut : système désespérant et impie, qui présente Dieu comme un tyran injuste et barbare, et que ces infâmes sectaires osaient attribuer à saint Augustin, parce qu'ils entendaient mal ses ouvrages.

Michel Baïus adoptant ce système, feignit de reconnaître le libre arbitre de l'homme, mais dans la vérité il l'anéantissait en soutenant que « la seule contrainte est contraire à la liberté naturelle de l'homme, et que tout ce qui se fait volontairement, quoiqu'avec nécessité, se fait librement. » Car il est évident que ce n'est là qu'une ombre de liberté ; et cependant il prétendait que l'homme agissant ainsi, « nécessairement péchait et méritait l'enfer. »

Mais ce que le maître n'avait fait qu'ébaucher, Jansenius son disciple l'acheva ; et adoptant l'erreur des Prédestinatiens et les principes de Baïus, il en composa un nouveau système également impie et absurde. Il établit pour fondement que le péché d'Adam avait corrompu toute la substance de la nature humaine.

Il suppose dans l'homme deux principes de toutes ses actions :

l'un des mauvaises, c'est la concupiscence ou la cupidité, principe de réprobation qui ne peut agir que pour pécher ; l'autre des bonnes, c'est une grâce toute-puissante qui est selon lui la charité même, qui assujettit la cupidité, qui fait tout en nous sans nous ; et ces deux principes il les nomme délectations : l'une terrestre, qui est la cupidité ; l'autre céleste, qui est la grâce ou la charité. Ces deux délectations dominent tour à tour dans le cœur de l'homme, qui est tellement livré à leur empire, que, sans que sa volonté y contribue en rien, il est tantôt pécheur, tantôt juste, selon que la cupidité ou la charité domine en lui, et selon qu'il plaît à Dieu de lui donner ou de lui refuser la grâce.

On voit que la seule exposition de ce système suffit pour le refuter, indépendamment des anathèmes réitérés dont l'Eglise l'a frappé. C'est pourtant ce système que Quesnel s'est efforcé de faire goûter au monde, déguisé sous les expressions séduisantes de la piété ; mais son ouvrage a été condamné par les souverains pontifes et tout le corps des pasteurs.

On doit encore compter parmi les hérétiques qui ont attaqué la foi de l'Eglise sur la grâce, Luther et Calvin, qui, refusant à l'homme tout usage d'un libre arbitre, ne reconnaissaient que l'action de Dieu seul qui faisait dans l'homme le bien comme le mal, sans que l'homme y eût d'autre part que celle d'un instrument entre les mains d'un ouvrier. Wickleff, avant eux, avait aussi enseigné que tout arrivait par une nécessité absolue, et dès le quatrième siècle Priscilien attribuait aux influences des astres tout ce que nous faisons de bien et de mal.

Enfin il faut regarder comme hérétiques en cette matière, les fatalistes qui nient en tout ou en partie l'existence de la liberté humaine, et les rationalistes qui nient toute influence surnaturelle de Dieu sur la vie et la destinée de l'homme. Pour quelques-uns de ces derniers, comme pour les Sociniens, le premier homme, l'Adam du paradis terrestre ne fut qu'un type primitif de perfection idéale qui est proposé à l'imitation de ses descendants, et auquel s'en est ajouté un autre plus parfait encore en la personne du Christ. Voilà pour les rationalistes qui admettent l'Écriture. Pour ceux qui ne l'admettent pas, le premier homme fut créé dans un degré de perfection déterminée, mais qui va toujours s'élevant par la force même des choses et par la loi du progrès. Pour eux tous, il n'y a pas d'ordre surnaturel ; l'homme n'étant pas tombé, n'a point à se relever, il n'a qu'à développer ses facultés naturelles, sans qu'il ait besoin de grâce pour éviter le mal et pour faire le bien.

## ART. VI. — De la grâce habituelle.

*Qu'est-ce que la grâce habituelle, autrement dite la grâce sanctifiante, ou la grâce de la justification?*

C'est un don surnaturel que Dieu produit dans nos âmes en nous remettant nos péchés; don permanent <sup>1</sup> qui habite dans nous, au lieu que la grâce actuelle est passagère.

*Quels sont les effets de la grâce sanctifiante?*

C'est de rendre l'homme juste, saint et agréable à Dieu <sup>2</sup>. C'est d'en faire le temple du Saint-Esprit <sup>3</sup>, le fils adoptif et l'héritier de Dieu <sup>4</sup>, le frère et le cohéritier de Jésus-Christ <sup>5</sup>, et en ce sens participant à la nature divine <sup>6</sup>. Non-seulement elle efface tous les péchés qui nous rendaient ennemis de Dieu, mais elle nous aide à n'en plus commettre, et à vivre saintement <sup>7</sup>. Elle est d'ailleurs accompagnée de toutes les vertus chrétiennes <sup>8</sup>, et elle est le principe de tous les mérites surnaturels <sup>9</sup>. Elle est la véritable vie de l'âme, parce qu'elle lui donne droit à la vie éternelle, et que celui qui la possède peut dire comme saint Paul : « Je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi <sup>10</sup>. »

L'homme ainsi renouvelé par la grâce sanctifiante devient véritablement un homme nouveau <sup>11</sup>. Il était pécheur, et il devient juste et saint. Il était ennemi de Dieu, et il devient son ami, parce qu'il aime Dieu comme son Père céleste, et que Dieu l'aime comme son fils adoptif. Il était dégradé par le péché au-dessous de sa condition naturelle, et il est élevé au-dessus de sa nature même. Il était esclave du démon, et il jouit de la liberté des enfants de Dieu. Le péché régnait en lui, et c'est Dieu même, c'est le Saint-Esprit qui y habite comme dans son temple. Il était dénué de tout mérite, et il devient riche des mérites de Jésus-Christ, son âme est ornée tout à la fois de toutes les vertus chrétiennes et surnaturelles. Il était mort, et il vit d'une vie

<sup>1</sup> Rom., VIII, 11; — Conc. Trid., sess. VI, can. 11.

<sup>2</sup> S. Aug., lib. de Spirit. et litt., c. 26 : Qu'est-ce qu'être justifié, si ce n'est être fait juste par celui qui justifie l'impie, afin que de pécheur il devienne saint.

<sup>3</sup> Ephes., II, 22; — I. Cor., VI, 19; — S. Aug., de nat. et grat., c. último.

<sup>4</sup> Rom., VIII, 14, 15 et seq.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> II. Petr., I, 4.

<sup>7</sup> Concil. Milevit., can. 3 : Si quel-

qu'un dit que la grâce qui nous justifie par Jésus-Christ ne sert qu'à remettre les péchés commis, et ne nous aide pas à n'en plus commettre, qu'il soit anathème. — S. Aug., ep. 106, ad Paulinum.

<sup>8</sup> Origènes, in ep. ad Rom., c. 5, lib. IV.

<sup>9</sup> I. Cor., XIII, 1 et seq.

<sup>10</sup> Gal., II, 29. — II, Cor., V, 15.

<sup>11</sup> Ephes., IV, 24. — S. Maximus Confess., quæst. in script., quæst., 6, p. 22.

nouvelle. Il devait être condamné aux flammes éternelles, et il devient héritier du royaume céleste.

*Pouvons-nous mériter la grâce sanctifiante ?*

On le peut d'autant moins qu'on est encore pécheur et ennemi de Dieu, dans l'instant qui précède celui où Dieu nous la donne. Mais depuis que Jésus-Christ l'a méritée pour nous, on peut l'acquérir en se mettant, avec les secours des grâces actuelles, dans les dispositions nécessaires pour la recevoir. Alors, non-seulement il convient que Dieu fasse grâce à un pécheur pour qui Jésus-Christ est mort, et qui retourne à lui avec des sentiments d'une véritable pénitence ; mais c'est même, comme on a dit plus haut, une justice que Dieu doit au sang et aux mérites de Jésus-Christ, et qu'il se doit à lui-même pour être fidèle à ses promesses.

*Comment l'homme se dispose-t-il à recevoir la grâce habituelle, ou la justification ?*

Pour ce qui est des enfants qui n'ont pas atteint l'usage de raison, ils n'ont besoin d'autre disposition que d'être présentés au baptême, et par la vertu de ce sacrement ils sont aussitôt justifiés et rendus saints <sup>1</sup>. Mais un homme adulte a besoin de dispositions particulières. Elles consistent, selon le concile de Trente, en ce que l'homme prévenu, excité et aidé de la grâce, croie que tout ce que Dieu a révélé et promis aux hommes est véritable ; que, frappé d'une juste et salutaire crainte des jugements de Dieu, il se porte à envisager la miséricorde divine avec espérance et confiance que Dieu, en considération des mérites de Jésus-Christ, lui sera propice : de sorte qu'il commence à aimer Dieu comme l'auteur et la source de toute justice, et que pour cela même il hait et déteste le péché, avec une ferme résolution de commencer une vie nouvelle, d'observer les commandements de Dieu, et de recourir aux sacrements pour obtenir la rémission de ses péchés <sup>2</sup>. Il obtiendrait même auparavant et dans l'instant la grâce sanctifiante, s'il produisait un acte d'amour et de charité parfaite avec le dessein de recourir aux sacrements <sup>3</sup>.

*La foi ne suffit-elle pas pour disposer le pécheur à la justification, ou plutôt la foi seule ne le justifie-t-elle pas ?*

Non. C'est une hérésie des derniers siècles que l'Eglise a condamnée ; car il est vrai que la foi est le commencement du salut et le fondement de la justification de l'homme ; mais le concile de Trente déclare que si l'espérance et la charité ne sont jointes à la

<sup>1</sup> Conc. Viennense sub Clemente V, in habetur in Clementinis lib. I, tit. I de summâ Trinit. et fide cathol., c. unico.

<sup>2</sup> Conc. Trid., sess. VI, c. 6.

<sup>3</sup> S. Aug., de Spir. et lit., c. 17.— Joan., IX, 21 : Celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et je l'aimerai.

foi, elle ne nous unit point parfaitement à Jésus-Christ pour nous rendre membres vivants de son corps mystique <sup>1</sup>.

*Quelqu'un sur la terre peut-il s'assurer absolument qu'il possède la grâce sanctifiante?*

Non, à moins qu'il n'en ait une révélation particulière de Dieu, car « personne, dit l'Écriture, ne sait s'il est digne d'amour ou de haine <sup>2</sup>. » Lors même que notre conscience ne nous reproche rien, nous ne sommes pas absolument sûrs d'être dans la grâce de Dieu, comme disait saint Paul <sup>3</sup>, parce qu'il peut y avoir dans nous quelque péché secret que nous ignorions par notre faute. Le sentiment contraire est une erreur de Calvin que l'Église a proscrite.

*L'homme vit donc à ce sujet dans l'incertitude?*

Il est vrai; mais Dieu l'a voulu ainsi pour nous tenir dans l'humilité, pour nous inspirer une crainte salutaire et nous rendre plus attentifs à nos devoirs. Cependant cette incertitude ne doit pas nous troubler; car nous avons l'assurance que si nous ne sommes pas en grâce, il dépend de nous d'y être, en faisant tout ce que Dieu nous ordonne de faire. Il faut donc avoir recours aux moyens établis de Dieu, si nous avons quelque juste sujet d'inquiétude; après quoi, lorsqu'on sent dans son cœur qu'on hait véritablement le péché, et qu'on aime Dieu sincèrement avec une volonté déterminée de lui plaire par l'observation inviolable de sa loi, on doit, sans jamais cesser de craindre, s'abandonner toutefois avec confiance à la miséricorde infinie de Dieu.

*Peut-on perdre la grâce sanctifiante?*

Oui. Rien même n'est plus fragile. Un seul péché mortel, ne fût-il qu'en pensée, en désir, suffit pour nous en priver. Les anges rebelles la perdirent par un péché de pensée <sup>4</sup>.

*Peut-on la recouvrer quand on l'a perdue?*

Oui. La miséricorde de Dieu est inépuisable, et il rend sa grâce aux pécheurs toutes les fois qu'ils retournent à lui avec un cœur vraiment pénitent <sup>5</sup>. Mais il serait dangereux de se flatter sur ce point; car les rechutes fréquentes peuvent lasser enfin la patience divine, et alors Dieu, ne favorisant plus le pécheur d'aucune

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. VI, cap. 7 et can. 9; — *ibid.*, can. 29. — Conc. Trid., sess. VI, cap. 6 et seq. et can. 9.

<sup>2</sup> Eccl., IX, 1.

<sup>3</sup> I. Cor., IV, 4 : Ma conscience ne me reproche rien, mais je ne me crois pas pour cela justifié. — Conc. Trid., sess. VI, c. 16.

<sup>4</sup> Cor., IV, 7 : Nous avons ce trésor dans des vases d'argile, afin que ce qu'il y a de sublime en nous vienne de Dieu, et non pas de nous. — S. Aug., lib. de Corrept. et Grat., c. 13. — Conc. Trid., sess. VI, can. 23.

<sup>5</sup> Conc. Trid., sess. VI, can. 29. — Judith., V, 19.

grâce spéciale, on s'endurcit dans le crime, et l'on n'en sort plus <sup>1</sup>.

*Lorsqu'on a reçu la grâce sanctifiante, peut-on l'augmenter?*

Oui. La grâce sanctifiante rend tous ceux qui la possèdent agréables à Dieu; mais elle ne les rend pas tous également agréables. Elle est ainsi plus parfaite dans les uns que dans les autres <sup>2</sup>. C'est un trésor qui peut être plus ou moins abondant. On l'augmente par l'usage des sacrements, par la prière, par les bonnes œuvres et la pratique des vertus chrétiennes. La tiédeur, au contraire, et la négligence, sources perpétuelles de péchés véniels, refroidissent peu à peu la bienveillance de Dieu, et nous conduisent enfin à la perte totale de son amitié par le péché mortel. Rien n'est par conséquent plus important pour conserver ce trésor que de travailler sans cesse à l'augmenter. C'est un talent que Dieu ne tarde point à nous ôter lorsque nous ne le faisons pas valoir <sup>3</sup>.

Des erreurs opposées à la doctrine qu'on vient d'expliquer.

*Quelles sont les erreurs contraires à la doctrine précédente?*

Dès le quatrième siècle de l'Eglise, le moine Jovinien enseigna que les fidèles qui avaient reçu la plénitude de la foi par la grâce du baptême ne pouvaient plus pécher ni perdre la grâce sanctifiante. Ce fut aussi une des erreurs du clerc Amaury, dont nous avons parlé dans l'histoire des hérésies de Calvin et de Molinos. Montan, au contraire, célèbre hérétique du second siècle, et ses disciples se persuadèrent que lorsqu'on avait une fois perdu la grâce sanctifiante on ne pouvait plus la recouvrer.

Luther attaqua aussi le dogme de l'Eglise en soutenant que ce qui justifiait le pécheur, c'était la seule confiance qu'il avait de l'être en vertu de la promesse de Jésus-Christ. Calvin adopta et fit entrer cette erreur dans son système, en soutenant que la justification n'était que l'imputation extérieure que Dieu faisait de la justice de Jésus-Christ au pécheur, lequel cessait alors de paraître aux yeux de Dieu comme pécheur, et paraissait comme juste; d'après cela, pour être justifié, il fallait croire fermement qu'on l'était en effet; en outre, cette foi et cette justice n'appartenaient qu'aux élus, qui, les ayant une fois reçues, ne pouvaient plus les perdre, parce que Dieu ne leur imputait plus aucun péché.

<sup>1</sup> S. Fulgent., de fide ad Pet. Diac., can. 24. — S. Aug., ep. 57 ad *Dardanum*, quæst. I.

<sup>2</sup> Conc. Trid., sess. VI, cap. 10, et <sup>3</sup> Matth., XXV, 29.

Baïus a aussi avancé sur la grâce de la justification diverses propositions que l'Eglise a également réprochées ; entre autres : « que la justification de l'impie par la foi consiste formellement « dans l'obéissance aux commandements, qui est la justice des « œuvres, et non dans aucune grâce infuse à l'âme par où « l'homme deviendrait Fils adoptif de Dieu et serait renouvelé in- « térieurement ; que les pénitents avant l'absolution et les caté- « chumènes avant le baptême ont la vraie justification, quoiqu'ils « n'aient pas encore la justification de leurs péchés. »

## SECTION II.

DES DONS DE DIEU QUI PRÉCÈDENT, QUI ACCOMPAGNENT ET QUI SUIVENT LA GRÂCE DE LA JUSTIFICATION.

*Quels sont les dons surnaturels qui précèdent, qui accompagnent ou qui suivent la grâce de la justification ou la grâce sanctifiante ?*

Ce sont la foi, l'espérance et la charité, trois vertus ou habitudes infuses et surnaturelles qu'on nomme vertus théologiques, parce qu'elles ont Dieu pour objet et pour motif <sup>1</sup>.

*Ne reçoit-on ces trois habitudes, ou vertus surnaturelles, qu'avec la grâce sanctifiante ?*

L'habitude surnaturelle de la charité ne se reçoit qu'avec la grâce sanctifiante, et se perd avec elle. Quant à la foi et à l'espérance, il faut distinguer ; car les enfants que l'on présente au baptême avant l'usage de la raison les reçoivent en même temps que la grâce de la justification qui leur est conférée par le sacrement ; mais il n'en est pas ainsi des adultes ; car pour qu'ils puissent recevoir la grâce sanctifiante par le baptême ou par le sacrement de pénitence, il faut auparavant qu'ils croient et qu'ils espèrent comme on l'a dit ; s'ils viennent ensuite à perdre la grâce sanctifiante, ils ne cessent pas pour cela de croire et d'espérer, et par conséquent la foi et l'espérance précèdent dans eux la grâce sanctifiante, soit qu'ils la reçoivent pour la première fois, soit qu'ils la recouvrent après l'avoir perdue.

*Quels sont les autres dons surnaturels qui accompagnent ou qui suivent la grâce de la justification ?*

<sup>1</sup> I. Cor., XIII, 13 : Ce qu'il y a trois choses, la foi, l'espérance et la maintenant de permanent, ce sont charité, et la plus noble est la charité.

Ce sont les dons du Saint-Esprit. C'est le mérite des bonnes œuvres qui dès lors deviennent méritoires du salut. C'est enfin la grâce de la persévérance finale que Dieu donne à ceux qui demeurent fidèles, à la suite d'une autre grâce, celle de la prédestination. Nous allons expliquer en détail tous ces différents points de la doctrine chrétienne.



## CHAPITRE PREMIER.

### DE LA FOI.

ART. I<sup>er</sup>. — Définition et division de la foi.

*Qu'est-ce que la foi ?*

C'est un don de Dieu et une lumière surnaturelle par laquelle on croit sans hésiter tout ce que Dieu a révélé <sup>1</sup>.

*Pourquoi dites-vous que la foi est un don de Dieu ?*

C'est que Dieu seul la donne et peut la donner, et que l'homme ne peut l'acquérir ni par la science ni par le raisonnement. « C'est une grâce de Dieu, dit saint Paul, que vous soyez sauvés « par la foi, et ce bien n'est point de vous, c'est un don de Dieu <sup>2</sup>. »

*Pourquoi dites-vous que la foi est une lumière ?*

C'est parce qu'elle éclaire en effet notre esprit en lui faisant connaître et croire fermement tous les dogmes et tous les mystères de la religion chrétienne <sup>3</sup>.

*Pourquoi appelez-vous cette lumière surnaturelle ?*

Parce qu'elle est au-dessus de toutes les lumières naturelles des intelligences créées, et que Dieu la donne par grâce.

*Comment divise-t-on communément la foi ?*

On la divise comme toutes les vertus : il y a la foi habituelle et la foi actuelle.

*Qu'est-ce que la foi habituelle ?*

<sup>1</sup> S. Basil., in. serm. de fidei Confess. sive de verâ ac piâ fide in Asceticis. — S. Chrysost., serm. de fide, spe et charitate.

<sup>2</sup> Ephes., II, 8. Hebr., XI, toto capite.

<sup>3</sup> S. Euzeb. Emis., homil. 2 de Symbolo : La foi catholique est la lumière de l'âme, l'entrée de la vie, le fondement du salut éternel. L'abandonner et prendre pour guide sa rai-

son, se flatter de pénétrer par ses propres lumières le secret des mystères divins, c'est vouloir bâtir une maison sans fondement, ou y entrer par le toit, au lieu d'en chercher la porte. C'est vouloir marcher la nuit sans lumière, et se précipiter dans un abîme. — Isai., VII, juxta 70 : Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas. — V. S. Cyrill. Hierosol., Catech. 3, Illumin.

C'est l'habitude même de la foi, ou cette vertu surnaturelle qui nous est infuse au baptême, par laquelle nous sommes disposés à croire, et nous croyons en effet tout ce que Dieu a révélé. Cette habitude est permanente dans nous ; on ne la perd point par le péché, à moins qu'on ne la détruise par quelque acte formellement contraire, c'est-à-dire par un acte d'infidélité.

*Qu'est-ce que la foi, actuelle ?*

C'est l'exercice actuel de la foi, ou tout acte par lequel nous croyons et nous confessons actuellement tous les mystères de la foi en général ou quelqu'un en particulier.

ART. II. — Du fondement de la foi.

*Quel est le fondement de la foi, c'est-à-dire qu'est-ce qui nous porte à croire ce que nous croyons par la foi ?*

C'est la parole de Dieu, c'est-à-dire la révélation qu'il a faite aux hommes des vérités qui sont l'objet de notre foi. Car nous ne croyons ces vérités que parce que Dieu les a révélées.

*Ce fondement est-il certain ?*

Oui. Car, 1<sup>o</sup> il est certain que Dieu a révélé les vérités qui sont l'objet de notre foi, comme on l'a démontré ailleurs <sup>1</sup> ; 2<sup>o</sup> une foi établie sur la révélation divine est sûre, infaillible et inébranlable, puisqu'elle est fondée sur la parole de Dieu même qui ne peut ni se tromper, ni nous tromper. Ainsi, loin de s'exposer à tomber dans l'erreur en s'attachant à la foi, on apprend au contraire par elle et on apprend avec certitude plusieurs vérités qu'on ignorerait sans elle. C'est, suivant la pensée de saint Cyrille de Jérusalem, ce qui a fait dire au prophète Isaïe : « Si vous ne croyez point, vous ne comprendrez pas <sup>2</sup>. »

ART. III. — De l'objet de la foi.

*Quel est l'objet de la foi, c'est-à-dire quelles sont en général les vérités que l'on croit par la foi ?*

On croit par la foi toutes les vérités que Dieu a révélées, soit qu'on les comprenne, soit qu'on ne les comprenne pas. Ainsi je crois par la foi la trinité des personnes en un seul Dieu, l'incarnation du Verbe et la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, quoique je ne comprenne pas ces mystères <sup>3</sup> ; et quoique je comprenne l'existence d'un seul Dieu créateur du ciel et de la terre, l'immortalité de l'âme et le libre arbitre de l'homme, je ne

<sup>1</sup> Voyez le chap. XII de la 2<sup>e</sup> section de la première partie. rillus Hierosol., catech., 5.

<sup>3</sup> Heb., XI, 1 : La foi fait croire ce

<sup>2</sup> Isai, VII, secund. 70. — S. Cy- qui ne paraît pas.

laisse pas de croire aussi ces vérités par la foi, parce que Dieu les a également révélées. C'est ainsi que saint Thomas crut la résurrection de Jésus-Christ après qu'il eût vu. « Parce que vous avez vu, vous avez cru <sup>1</sup>. »

*Est-il raisonnable de croire des mystères que l'on ne comprend pas?*

Rien n'est plus raisonnable lorsque c'est Dieu même qui en garantit la vérité, et qui nous commande de les croire, puisqu'il ne peut ni se tromper, ni nous tromper <sup>2</sup>. C'est d'ailleurs le plus digne hommage que l'homme puisse rendre à Dieu ; car rien n'est plus glorieux à Dieu que d'être cru sur sa seule parole dans les choses qui paraissent les plus incroyables. Et c'est ainsi que Dieu a exigé de l'homme l'hommage de son esprit, comme il a exigé l'hommage de son cœur par le sacrifice des passions les plus chères <sup>3</sup>.

*N'y a-t-il point dans la religion chrétienne des dogmes contraires à la raison?*

Non ; les mystères de la religion sont au-dessus de la raison, comme nous avons dit en parlant du mystère de la Trinité, mais ils ne sont nullement contre la raison, c'est-à-dire que la faiblesse de nos lumières, et les bornes trop étroites de notre intelligence ne nous permettent pas de comprendre les mystères de la religion ; mais s'il est impossible à la raison humaine de les comprendre, il lui est également impossible d'y trouver aucune contradiction, et par conséquent elle ne peut pas nous empêcher de les croire et de soumettre ainsi notre intelligence au joug de la foi.

*On conçoit aisément que ce que Dieu a révélé est vrai, et qu'il faut le croire avec soumission ; mais comment peut-on s'assurer des vérités que Dieu a révélées?*

On en est assuré par le témoignage de l'Eglise dont le jugement est infaillible, comme on l'a expliqué ailleurs.

*Comment l'Eglise elle-même peut-elle s'assurer qu'une vérité est révélée de Dieu?*

<sup>1</sup> Joann., XX, 29.

<sup>2</sup> Ps. XCII, 5 : Votre témoignage, Seigneur, est véritablement bien digne de notre croyance.

<sup>3</sup> S. Bernard, ep. 190, ad Innoc. cont. Abélard. : Qu'y a-t-il de plus contraire à la raison que de vouloir comprendre par la raison même ce qui surpasse la raison ? — S. Chrysost., hom. 83, in Matth., et 69, ad pop. : Croyons donc toujours à Dieu, et croyons sans répugnance, quoique ce qu'il nous dit semble contraire à nos

sens et à notre raison, et soit beaucoup au-dessus de notre intelligence. C'est surtout ce qu'il faut faire dans les mystères, sans nous arrêter au témoignage de nos sens, mais nous attachant à la vérité de la parole de Dieu. Car ses paroles ne sauraient nous tromper, au lieu que nos sens sont extrêmement sujets à l'erreur. Sa parole ne peut jamais être fautive, au lieu que nous nous trompons nous-mêmes tous les jours en suivant nos sens pour guide.

Elle s'en assure en consultant le dépôt de la révélation divine dans deux sources que Dieu lui a confiées, et d'où elle tire toutes les vérités qu'elle enseigne.

ART. IV. — Des sources des vérités de la foi.

*Quelles sont ces deux sources où l'Eglise puise toutes les vérités qu'elle enseigne ?*

C'est la *sainte Ecriture* et la *Tradition* dans lesquelles toutes les vérités révélées sont renfermées, et qui sont la règle ou le principe de tous les jugements dogmatiques de l'Eglise<sup>1</sup>.

*Dieu ne révèle-t-il plus de nouvelles vérités de foi ?*

Non ; l'Eglise ne fait que développer et expliquer les révélations déjà faites et contenues dans la sainte Ecriture ou dans la tradition<sup>2</sup>.

*Lorsque l'Eglise décide une question de foi, ou qu'elle condamne une hérésie, n'est-ce pas une nouvelle vérité qu'elle propose à croire, et un nouveau dogme qu'elle ajoute à ceux qui sont contenus dans l'Ecriture sainte et la Tradition ?*

Non. Lorsqu'il s'élève une dispute qui intéresse la foi, l'Eglise a recours à la révélation divine contenue dans l'Ecriture et dans la tradition ; et par l'assistance du Saint-Esprit qui ne l'abandonne jamais, elle la découvre infailliblement dans l'une et dans l'autre, ou du moins dans l'une des deux. Alors elle la déclare à tous les fidèles. Ainsi une vérité qui dans l'Ecriture ou la tradition semblait auparavant à quelques-uns obscure et douteuse, devient claire et certaine. Le dogme était déjà révélé ; mais quelques-uns en doutaient. Il était contenu dans le dépôt de la révélation divine ; mais plusieurs l'ignoraient, et l'Eglise ne fait que l'apprendre et le déclarer à tous les fidèles, sans qu'il soit besoin que Dieu lui fasse aucune nouvelle révélation, et sans qu'elle ajoute aucun nouveau dogme à sa croyance.

*L'Ecriture sainte reconnue de l'Eglise étant entre les mains de tout le monde, et tous les fidèles connaissant la tradition, comment peut-on disputer des vérités qui y sont contenues ?*

C'est que pour s'assurer qu'une vérité est contenue dans l'Ecriture et dans la tradition, il faut être sûr, 1<sup>o</sup> que telle Ecriture et telle tradition sont divines ; 2<sup>o</sup> que tel est le sens et de l'Ecriture et de la tradition. Or, avant que l'Eglise ait décidé l'un ou l'autre,

<sup>1</sup> Vincent. Lirin. adv. profanas omnium hæres. novitates. — S. Iren., lib. III, adv. hæres., c. 4 ; — idem, lib. IV, c. 45 et 63.

<sup>2</sup> S. Leo M., serm. 4 de Nativit.

Dom. : La foi ne peut souffrir ni augmentation, ni diminution, parce que si elle n'est pas une, ce n'est plus la foi.

il peut naître des disputes entre les fidèles, et il est permis à chacun de suivre le sentiment qui lui paraît le plus probable, jusqu'à ce que l'Eglise ait terminé les disputes par un jugement définitif.

Du reste, nous avons vu, dans l'instruction préliminaire, ce qu'il importe de savoir touchant l'Écriture et la tradition, et, dans les chapitres qui traitent de l'Eglise, ce qu'il importe de savoir touchant la soumission due aux décisions des juges de la foi.

ART. V. — De la nécessité de la foi.

*Est-il nécessaire d'avoir la foi?*

Oui; sans la foi, nul homme ne saurait plaire à Dieu, comme dit saint Paul, ni par conséquent être sauvé. Qui croira et sera baptisé, sera sauvé; qui ne croira pas sera condamné <sup>1</sup>.

*Suffit-il d'avoir la foi habituelle pour être sauvé?*

La foi habituelle suffit pour le salut dans les enfants et tous ceux qui n'ont point eu l'usage de raison : la grâce reçue dans le baptême les a rendus dignes de la vie éternelle. Les adultes sont tenus de croire de foi actuelle tout ce que croit et enseigne l'Eglise; mais il n'est pas nécessaire que la foi actuelle porte explicitement sur toutes les vérités de la religion : à part les principaux dogmes qu'on ne peut ignorer sans péril de damnation, la foi implicite suffit aux fidèles.

Un adulte est tenu de croire explicitement : 1° qu'il y a un Dieu, souverain maître de l'univers, gouvernant les hommes par sa providence, et devant les récompenser ou les punir, dans une autre vie, selon leurs œuvres; 2° qu'il y a trois personnes en Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; que la seconde personne de la

<sup>1</sup> Hebr., XI, 6; Marc., XVI, 16. — S. Chrysost., serm. de Fide, Spe et Charitate : La foi est l'origine de la justice, la source de la sainteté, le principe de la piété, le fondement de la religion. Sans elle nul homme n'a été agréable à Dieu, ni ne s'est élevé à la perfection. Car c'est par l'innocence et la simplicité de la foi que nous avons accès auprès de Dieu, que nous sommes fidèles à ses commandements, et que nous le servons avec un cœur pur. La foi bannit les doutes, elle s'attache à la vérité certaine, elle nous assure l'effet des promesses divines. Heureux celui qui la conserve fidèlement, malheureux celui qui l'a-

bandonne ! C'est elle qui fait éclater dans l'Eglise la puissance des miracles, qui fait briller la vertu des justes, qui couronne tous les dons de Dieu. — S. Aug., serm. XXXVIII de Tempore : La foi est le commencement du salut de l'homme : sans elle personne ne peut être admis au nombre des enfants de Dieu, parce que personne ne peut obtenir dans cette vie la grâce de la justification ni la vie éternelle dans l'autre ; et si quelqu'un ici-bas ne se conduit point par la foi, il ne doit point aspirer à jouir dans le ciel de la vue de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

sainte Trinité s'est faite homme et nous a rachetés par la croix. Il est hors de doute qu'un chrétien ne serait pas sauvé si, par sa faute, il ignorait ces vérités.

*Y a-t-il encore d'autres vérités qu'on est tenu de savoir ?*

Oui ; on est tenu de savoir, au moins quant à la substance : 1° le symbole des apôtres ; 2° l'oraison dominicale ; 3° les commandements de Dieu ; 4° les commandements de l'Eglise qui regardent tous les fidèles ; 5° ce qui concerne les sacrements qu'on est dans l'obligation de recevoir. Cette connaissance peut être plus ou moins étendue dans les divers esprits, mais elle doit se trouver en tous à quelque degré. Voilà pourquoi les souverains pontifes ont accordé des indulgences aux pères et mères, aux maîtres et maîtresses, à tous les fidèles qui font apprendre, apprennent ou expliquent le catéchisme aux enfants et aux ignorants.

*Est-on obligé de faire de temps en temps un acte de foi ?*

Oui ; ce serait trop peu d'avoir seulement la foi habituelle ou de ne pas refuser sa foi aux enseignements de l'Eglise ; il faut, en outre, faire de temps en temps des actes de foi et confesser de bouche ce que l'on croit de cœur. Ainsi, on doit faire des actes de foi : 1° lorsqu'on est parvenu à l'âge de raison et qu'on est instruit des vérités de la religion ; 2° quand on est tenté contre la foi, ou bien obligé de la professer extérieurement ; 3° quand on est en danger de mort. Il y aurait péché mortel à passer un temps considérable, par exemple plusieurs mois, sans faire aucun acte de foi ; et ceci arrive aux chrétiens qui passent des mois entiers sans faire aucun acte de religion. Mais assister à la sainte Messe, recevoir la sainte Eucharistie, prier Dieu, c'est faire des actes de foi et par là même accomplir le précepte dont nous parlons.

#### ART. V.I — Des qualités de la foi.

*Quelles qualités doit avoir la foi d'un véritable chrétien ?*

1° Elle doit être sincère, en sorte qu'on soit soumis de cœur et d'esprit à toutes les vérités que l'on confesse de bouche et que l'Eglise enseigne.

2° Elle doit être ferme, c'est-à-dire qu'elle doit exclure toute défiance, toute incertitude et jusqu'au moindre doute volontaire <sup>1</sup>. Telle fut la foi du centurion qui ne douta pas que Jésus-Christ ne guérit son serviteur par une seule parole sans l'aller voir <sup>2</sup>. Telle fut aussi la foi d'Abraham qui, sur le point de sacrifier son fils,

<sup>1</sup> Jac., I, 6. — S. Bernard., ep. CXC ad Innocent. pont. contra Abélard.      <sup>2</sup> Matth., VIII, 8.

ne douta cependant pas que ce même fils ne dût être, suivant la promesse de Dieu, le père d'un grand peuple, « espérant ainsi contre l'espérance même <sup>1</sup>. »

3° Elle doit être constante, jusque-là qu'un véritable chrétien doit être toujours prêt de souffrir la mort, comme saint Etienne et les martyrs, plutôt que d'abandonner un seul article de sa croyance. A plus forte raison n'est-il pas permis, pour des considérations humaines, d'avoir en matière de foi aucune condescendance ni aucun ménagement pour les sentiments des hérétiques <sup>2</sup>.

Outre ces trois qualités essentielles sans lesquelles la vraie foi ne peut subsister, elle doit avoir encore deux autres caractères pour être une foi vive et nous rendre des chrétiens parfaits.

1° Elle doit être agissante, c'est-à-dire qu'elle doit nous porter à conformer notre conduite à notre croyance <sup>3</sup>. Telle fut la foi de Zachée. Dès le moment qu'il crut en Jésus-Christ, il résolut de donner la moitié de son bien aux pauvres, et de restituer au quadruple tout ce qu'il pouvait avoir du bien d'autrui <sup>4</sup>. Telle fut encore la foi des premiers chrétiens qui vendirent leur héritages pour en apporter le prix aux pieds des apôtres, et vivre séparés du monde dans l'exercice des vertus chrétiennes <sup>5</sup>.

2° Elle doit être accompagnée du zèle, comme celle des prophètes et des apôtres. Car il n'est pas permis à un chrétien de voir d'un œil indifférent la religion méprisée ou attaquée par les hérétiques et les idolâtres ou les libertins, et il doit contribuer autant qu'il peut, selon sa condition, à la propagation de la foi <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Genes., XXII. — Rom., IV, 18.

<sup>2</sup> Vincent. Lirin., in libello aureo adversus profanas hæres. novitates : Le vrai catholique est celui qui aime la vérité ; l'Eglise est le corps de Jésus-Christ qui fait céder à la religion et à la foi tout ce qu'il y a dans le monde, l'autorité, l'amitié, l'esprit, l'éloquence et le raisonnement, et qui méprisant tout ce qu'il y a d'humain, toujours ferme et inébranlable dans la foi, se propose de croire constamment ce qu'il voit que l'Eglise a toujours constamment cru. — Epist. Agath. pontif. in conc. Constantinop. generali VI : C'est une conduite exécutable dans la foi de varier selon les temps. Car Dieu n'admet aucune variété, lui qui a dit de lui-même avec vérité : « Je suis, et je ne suis point changé. »

<sup>3</sup> Jac., II, 17 : Si la foi n'a pas les œuvres, elle est morte en elle-même. Mais quelqu'un dira : vous avez la foi et moi j'ai les œuvres. Faites-moi voir sans les œuvres que vous avez la foi ; pour moi je vous ferai voir ma foi par les œuvres. Vous croyez qu'il y a un seul Dieu : vous faites bien. Les démons le croient aussi et en tremblent ; mais voulez-vous être convaincu, esprit vain, que la foi sans les œuvres est une foi morte ? N'est-ce pas par les œuvres que fut justifié Abraham, lorsqu'il offrit son fils sur l'autel ? Voyez-vous que la foi agissait de concert avec les œuvres, etc.

<sup>4</sup> Luc, XIX.

<sup>5</sup> Act., II, 44 ; IV, 34.

<sup>6</sup> III. Reg., XIX, 10. — Psal., LXVIII, 10.

ART. VII. — Des vices opposés à la foi, et des moyens de la conserver.

*Quels sont les vices opposés à la foi ?*

C'est, 1<sup>o</sup> l'infidélité des idolâtres et des mahométans qui sont attachés à des cultes impies, et qui refusent de recevoir l'Évangile.

2<sup>o</sup> L'infidélité des juifs qui, retenant encore toutes les figures de la religion chrétienne, refusent d'en reconnaître l'accomplissement par Jésus-Christ.

3<sup>o</sup> L'apostasie des chrétiens infidèles qui renoncent à la religion chrétienne, soit intérieurement ou extérieurement.

4<sup>o</sup> L'hérésie des chrétiens qui refusent avec obstination de croire un ou plusieurs points de la doctrine de l'Église catholique.

5<sup>o</sup> Le doute de ceux qui, sans refuser opiniâtement de croire quelques points que l'Église croit ou qu'elle a décidés, doutent cependant avec réflexion de la vérité de ces dogmes.

6<sup>o</sup> L'ignorance de ceux qui, pouvant s'instruire des principales vérités de la foi, négligent volontairement de les apprendre, et professent ainsi la religion chrétienne, sans savoir en quoi elle consiste.

7<sup>o</sup> La superstition qui consiste à s'attacher par une vaine confiance ou une crainte frivole à des pratiques ou à des cultes qui ne sont point autorisés de l'Église.

*Peut-on perdre la foi après l'avoir reçue ?*

Oui. On la perd par l'apostasie intérieure et par l'hérésie ; mais on peut aussi la recouvrer par la pénitence et un nouvel acte d'une soumission entière à l'Église.

*Quels sont les moyens de la conserver ?*

C'est d'en faire souvent des actes : d'éviter avec soin le commerce des hérétiques, des libertins et des impies<sup>1</sup> ; de ne point lire de livres suspects en matière de foi ; de respecter toujours toutes les décisions de l'Église sans prétendre en décider par soi-même ou sur la foi de quelques particuliers ; et enfin, de s'attacher inséparablement à la foi de l'Église romaine, parce qu'en la suivant on ne peut jamais s'égarer, au lieu que si on s'en détache, on est, dès ce moment-là même, ou hérétique ou sur le point de le devenir. Il est rare qu'on perde la foi tout d'un coup. Ce malheur est, pour l'ordinaire, précédé de la corruption du

<sup>1</sup> S. Ephrem. Respons. ad interrog. : les recevoir dans sa maison, ni les saluer, ni communiquer à leurs œuvres perverses. Il ne faut donc point chérir les hérétiques, ni avoir de commerce avec eux, ni prier ni manger avec eux, ni

cœur, ou de quelque passion violente à laquelle on se laisse emporter ; on ne tombe presque jamais dans ce déplorable état que par degrés ; et rien n'y conduit plus sûrement, que la liberté criminelle qu'on se donne de raisonner avec peu de retenue sur des matières de la foi, et de parler sans respect du chef de l'Eglise et des pasteurs. Le jour que Calvin et Luther commencèrent à se révolter contre les décisions de l'Eglise, si quelqu'un avait pu leur prédire tous les excès auxquels il devaient se porter, eux-mêmes alors en auraient eu horreur ; et si l'on examine les progrès de presque toutes les hérésies, on verra que ce n'est que par degrés qu'elles arrivent à leur comble.

Des erreurs contraires à la doctrine de l'Eglise sur la foi.

*Quelles sont les principales erreurs que l'hérésie a opposées à la doctrine de l'Eglise sur la foi ?*

Du temps de ce déluge d'erreurs dont Luther et ses imitateurs inondèrent l'Eglise, Zwingle et quelques autres sectaires soutinrent que la foi n'était pas nécessaire pour le salut, et qu'ils ne doutaient pas qu'Hercule, Thésée, Numa, Caton, Cicéron, Sénèque, quoiqu'ils n'aient jamais eu la foi, ne fussent sauvés tout aussi bien qu'Adam, Abel, Enoch, saint Pierre et saint Paul. Erasme donna aussi dans le même travers. Calvin croyait au contraire, que la foi était tellement nécessaire pour le salut, qu'elle était comme un caractère inamissible dans les élus, qui, l'ayant une fois reçue avec la justice, ne pouvaient point la perdre.

Tous ceux qui combattent l'autorité des Ecritures et de la tradition, la nécessité et l'existence de la révélation, sont par là même ennemis de la foi dont ils renversent la base ou altèrent la pureté. Telles sont les diverses catégories d'incroyants qui se nomment philosophes, libres penseurs, rationalistes, déistes, athées, panthéistes, matérialistes. Le rationalisme, qu'on peut regarder comme le genre de toutes ces espèces, a la prétention de fonder toute croyance religieuse sur la raison, en excluant la révélation. Dans ce système, on n'admet que ce que l'on comprend, d'où il s'ensuit que chacun est et doit être l'auteur propre de sa religion, soit qu'il la tire de son fond même par le rationalisme pur, soit qu'il la tire des opinions qui courent le monde, par la voie de l'éclectisme. Quand cet exercice de la raison individuelle conduit à confondre l'homme et le monde avec Dieu, c'est le panthéisme ; à nier la révélation divine, tout en admettant un Dieu créateur et maître du monde et de l'homme, c'est le déisme ; à nier Dieu, s'il y a réellement des hommes assez insensés pour en venir là, c'est l'athéisme ; à nier les substances spi-

rituelles pour admettre seulement ce qui se voit de l'œil du corps et ce qui se touche de la main, c'est le matérialisme. Il est clair que dans ces différents systèmes la foi ne peut trouver place, et que ceux qui les professent sont incroyants, ou, comme on s'exprime d'ordinaire, incrédules. D'une part, l'ignorance de la religion, de l'autre l'orgueil de l'esprit et peut-être les égarements du cœur, les font sortir des pures et douces croyances du jeune âge et les empêchent d'y rentrer.



## CHAPITRE II.

### DE L'ESPÉRANCE.

ART. I<sup>er</sup>. — Définition de l'espérance chrétienne et sa nécessité.

*Qu'est-ce que l'espérance ?*

C'est une vertu surnaturelle qui nous est donnée de Dieu, par laquelle nous désirons et nous attendons avec confiance la béatitude éternelle qu'il a promise à ceux qui la mériteraient, et les secours de la grâce nécessaires pour la mériter.

*Pourquoi dites-vous que l'espérance est une vertu surnaturelle ?*

C'est une vertu, parce qu'elle est habituellement permanente en nous, de sorte qu'on ne la perd pas par le péché, non plus que la foi, mais seulement par des actes contraires. Cette vertu est surnaturelle, parce qu'elle nous est donnée de Dieu par grâce et pour nous faire attendre de sa bonté un bonheur éternel auquel nous n'avons par nous-mêmes ni aucun droit, ni même aucun rapport naturel <sup>1</sup>.

*Pourquoi dites-vous que l'espérance est un don de Dieu ?*

Parce que, de lui-même, l'homme ne saurait l'acquérir, et que c'est Dieu seul qui la lui peut donner, comme il la lui donne en effet au baptême avec la grâce de la justification et les autres vertus théologiques.

*Pourquoi dites-vous que cette vertu nous fait espérer avec confiance ?*

C'est que la confiance est le caractère propre de l'espérance chrétienne. Elle n'exclut cependant pas une crainte raisonnable fondée sur une juste défiance de nous-mêmes; mais elle empêche

<sup>1</sup> Voyez ce qui a été dit ci-dessus, XIII, 13 : Trois vertus permanentes, sect. I, c. 2, art. I, § 2. — I. Cor., la foi, l'espérance et la charité.

que cette crainte ne nous trouble et ne nous décourage, parce qu'elle nous fait envisager la miséricorde infinie de Dieu et sa fidélité dans ses promesses <sup>1</sup>.

*Pourquoi ajoutez-vous et les secours de la grâce nécessaires pour la mériter ?*

C'est que la grâce étant absolument nécessaire pour parvenir à la béatitude éternelle, il faut que l'espérance chrétienne envisage aussi la grâce et nous la fasse attendre de Dieu avec confiance, comme le moyen d'arriver au ciel.

*Pourquoi ajoutez-vous qu'on espère ce bonheur éternel comme étant promis à ceux qui le mériteront ?*

C'est que l'espérance chrétienne ne nous fait aspirer au ciel que comme à une récompense qu'il faut que nous méritions par nos bonnes œuvres : de sorte que ce serait une illusion grossière d'espérer l'obtenir sans l'avoir méritée <sup>2</sup>.

De tout cela il s'ensuit : 1° que le fondement de notre espérance c'est la toute-puissance et la miséricorde de Dieu qui a bien voulu pardonner aux hommes, et les mérites de Jésus-Christ qui, en les réconciliant avec son Père, les a remis en droit d'aspirer au ciel 2° que l'objet de notre espérance c'est notre bonheur éternel par la possession de Dieu dans le ciel ; 3° que ce qui rend notre espérance légitime, ce sont les bonnes œuvres que nous faisons avec le secours de la grâce <sup>3</sup>.

*L'espérance peut-elle être plus ou moins parfaite dans les chrétiens ?*

Oui. Elle augmente à proportion qu'on abonde en charité et en

<sup>1</sup> Rom., V et seq. — Ps. CXXIX, 5 : Les paroles du Seigneur ont soutenu mon âme, elle a espéré en lui. Que depuis le matin jusqu'à la nuit Israël ne se lasse point d'espérer au Seigneur; car la miséricorde de Dieu est infinie, et il a toujours des remèdes à tous nos maux. — Ps. XXVI, 19. — I. Tim., IV, 10, — Hebr., X, 19 : Pleins de cette confiance.... approchons-nous avec un cœur sincère et une foi parfaite, après que nos cœurs ont été nettoyés de ce qui rend la conscience mauvaise, et que notre corps a été lavé d'une eau pure. **Maintenons-nous dans la profession que nous avons faite d'espérer, sans nous en écarter jamais, car celui qui a fait les promesses est fidèle.** — Ibid., 35 : Ne perdez donc point cette confiance qui sera suivie d'une grande récompense.

<sup>2</sup> I. Joan., III, 21 : Mes bien-aimés,

si notre cœur ne nous fait point de reproche, nous devons avoir de la confiance en Dieu. — S. Aug., lib. III de Doctr. christ., c. 10 : L'espérance de chacun est fondée sur sa propre conscience, suivant qu'il a lieu de croire qu'il fait des progrès dans l'amour de Dieu et du prochain. — Idem, in Præfat. enarrat. — Ps. XXXI : Pour avoir l'espérance de régner avec Dieu il faut avoir une bonne conscience, et pour avoir une bonne conscience, il faut croire et opérer. Or, c'est la foi qui croit et la charité qui opère. — II. Tim., II, 5 : On ne donne la couronne qu'à celui qui a légitimement combattu.

<sup>3</sup> II. Pet., I, 10 : C'est pourquoi, mes frères, étudiez-vous de plus en plus à rendre sûre par de bonnes œuvres votre vocation et votre élection.

mérites. Elle est au contraire moins vive et moins parfaite dans les pécheurs qui ont perdu la grâce sanctifiante. Il en est comme de la foi.

*L'espérance chrétienne est-elle nécessaire au salut ?*

Oui. Elle est d'une nécessité aussi indispensable que la foi et la charité. 1° Parce que la vie chrétienne n'ayant pour objet que le salut éternel, il est impossible d'y aspirer et de faire tout ce qu'il faut pour le mériter, si on n'a pas l'espérance d'y parvenir <sup>1</sup>. 2° Parce que Dieu nous en fait un commandement.

*Quand sommes-nous tenus de faire des actes d'espérance ?*

Nous sommes tenus de faire des actes d'espérance : 1° En parvenant à l'usage de raison et à la connaissance de notre fin dernière ; 2° dans les tentations de désespoir ; 3° en danger de mort, afin de s'attacher plus que jamais à Jésus-Christ, salut des hommes. Au reste, il en est de l'espérance comme de la foi : passer un temps considérable sans en produire aucun acte est une faute grave ; mais la plupart des exercices religieux et des prières renferment des actes formels d'espérance.

*Quels sont les moyens d'entretenir en nous et d'augmenter l'espérance chrétienne ?*

C'est de penser souvent à la miséricorde de Dieu, et à sa bonté infinie pour les hommes ; car il a envoyé son fils sur la terre et il a voulu qu'il sacrifiât sa vie pour leur procurer les moyens de faire leur salut ; et si, suivant le raisonnement de saint Paul, Dieu a donné aux hommes ce témoignage d'amour lorsqu'ils étaient ses ennemis, combien plus doivent-ils espérer en lui depuis que Jésus-Christ les a réconciliés avec son père ! Dieu « ne désire point la mort du pécheur, mais plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive <sup>2</sup>. » Il ne l'a pas fait pour le perdre, mais pour le sauver. C'est dans la même vue qu'il lui donne tant de grâces et de secours pour arriver au salut, toujours prêt à donner des grâces encore plus abondantes à ceux qui lui sont fidèles <sup>3</sup>. Animé par ces considérations, il faut qu'un chrétien dise souvent à Dieu avec David : « Seigneur, j'ai espéré en vous, je ne serai jamais confondu <sup>4</sup>. » Toute l'Écriture sainte, et surtout les Psaumes, sont remplis de pareils sentiments de confiance et d'espérance en Dieu ; et on ne

<sup>1</sup> I. Cor., XIII, 13.

<sup>2</sup> Ezech., XXXIII, 11. — S. Chrysost., hom. III in Genes.

<sup>3</sup> Col., I, 21 : Autrefois aliénés de Dieu et ses ennemis par attachement aux œuvres d'iniquité, il vous a maintenant réconciliés par la mort qu'il a

soufferte dans sa propre chair, pour vous rendre sans tache et irrépréhensibles en sa présence, si pourtant vous demeurez fermes dans la foi sans chanceler dans l'espérance de l'Évangile.

<sup>4</sup> Ps. XXX, 2.

saurait les répéter trop souvent <sup>1</sup> ; d'autant plus que par un effet de la bonté infinie de Dieu, plus on espère en lui, plus on reçoit de grâces.

ART. II. — Des péchés opposés à l'espérance.

*Quels sont les péchés opposés à l'espérance ?*

C'est le désespoir et la présomption.

*Qu'est-ce que le désespoir ?*

C'est un excès de défiance dont l'effet est de nous décourager, soit à la vue de nos péchés, lorsque nous désespérons d'en obtenir le pardon comme Judas, soit à la vue des difficultés qui se présentent dans l'exercice de la vertu, lorsque nous désespérons de les surmonter, comme il le faudrait pour faire notre salut <sup>2</sup>.

*Qu'est-ce que la présomption ?*

Il y en a aussi deux espèces. La première est de compter tellement sur la miséricorde de Dieu, qu'on se persuade qu'il ne nous refusera pas les grâces spéciales que nous en attendons, lors même que nous ne faisons rien pour nous en rendre moins indignes <sup>3</sup>. Car, quoique la confiance doive dominer dans l'espérance chrétienne, cette confiance ne doit cependant jamais bannir absolument la crainte qu'inspire à une âme timorée la vue de ses péchés, de sa faiblesse et de son indignité <sup>4</sup>. La seconde espèce est de se flatter de faire son salut sans le secours des bonnes œuvres, et d'obtenir le pardon de ses péchés sans faire pénitence. Il n'y a point d'illusion plus grossière, et rien cependant n'est plus commun dans le christianisme <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Ps. IX, 11 ; XVI, 7, 47, 3, 31 ; XXV, 1 ; XXXI, 10 ; XC, 14.

<sup>2</sup> V. part. II, sect. 1, c. 1 à 4, § I, S, Aug. — S. Aug., hom. 21 ex quinquaginta : Si un pécheur accablé du poids de ses péchés entre dans des sentiments de désespoir, il a raison sans doute d'être effrayé de la grandeur de ses plaies, mais il ne doit pas douter de la puissance du médecin. Désespérer du pardon après son péché, c'est se précipiter à une mort certaine..... — S. Gregor., lib. VIII Moral., c. 14. — S. Isidorus, lib. II de Summo bono, c. 14. — S. Chrysost., homil. 2 in Ps. L.

<sup>3</sup> Luc, XVIII, 40.

<sup>4</sup> S. Gregor. M., lib. XXXIII Moral. in Job., c. 15 : Avant le péché il faut craindre la justice de Dieu ; après le péché il faut espérer en sa miséricorde ; et il ne faut ni craindre sans espérance, ni s'abandonner tellement

à l'espérance qu'on néglige de guérir ses plaies par la pénitence. Car il faut songer que ce même Dieu dont on connaît la facilité à pardonner, est en même temps un juge très-sévère. Il faut donc que l'espérance qui nous rassure ne soit jamais exempte d'un juste sentiment de crainte qui nous retienne ; et que tandis que l'espérance du pardon nous rappelle à Dieu, la crainte de sa justice nous empêche de l'offenser. — S. Bernard. in Serm. de Festo B. Mariæ Magdal.

<sup>5</sup> S. Fulgent. de fide ad Petr. Diac., c. 8. — S. Aug., lib. de fide et operibus, c. 14. — Idem, tractat. 33 in Joann. — Rom., II, 4 : Est-ce que vous méprisez les richesses de sa bonté, de sa patience, de sa douceur à vous supporter si longtemps ? ne savez-vous pas que la douceur de Dieu vous engage à faire pénitence ? — Ps. XXXVI, 3 : Espérez en Dieu et faites le bien.

Des erreurs contraires à la doctrine précédente.

*Quels sont les hérétiques qui ont combattu la foi de l'Eglise sur l'espérance chrétienne ?*

Ce sont ceux qui ont enseigné la métempsycose ou la transmigration de nos âmes d'un corps dans un autre, comme Basilides et Carpocrates ; ceux qui ont nié l'immortalité de nos âmes, comme certains Arabes dont nous avons parlé dans l'histoire des hérésies ; Origène, qui croyait que la félicité des saints finirait, parce que leurs âmes retombant dans de nouveaux péchés seraient unies à de nouveaux corps ; et en général tous les hérétiques anciens et modernes qui ont établi un système de prédestination où l'homme, privé de liberté et de mérites, est réduit à attendre le sort heureux ou malheureux que Dieu lui a préparé, sans pouvoir travailler à mériter l'un ou à éviter l'autre. Tels sont les systèmes des Prédestinés, du moine Gottescalk, de Wickleff, de Luther, de Calvin, de Baïus, de Jansenius et de ceux qui croient à la fatalité.



### CHAPITRE III.

#### DE LA CHARITÉ.

ART. 1<sup>er</sup>. — Définition de la charité.

*Qu'est-ce que la charité ?*

Ce terme, dans l'Écriture sainte et dans l'usage de l'Église, signifie principalement l'amour de Dieu.

*Qu'est-ce que l'amour de Dieu que l'on appelle charité ?*

C'est la troisième vertu théologale, et c'est comme les deux autres un don de Dieu, une vertu surnaturelle et infuse qui habite dans nos cœurs <sup>1</sup>, et la plus excellente des vertus <sup>2</sup> sans laquelle toutes les autres ne sont d'aucun mérite pour le salut.

*En quoi consiste cette vertu ?*

Elle consiste à aimer Dieu pour lui-même, par dessus toutes choses, de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces, et le prochain, pour l'amour de Dieu, comme nous-mêmes <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Rom., V, 5 : La charité est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit.

<sup>2</sup> I. Cor., XIII, 13 : La foi, l'espé-

rance et la charité, trois choses excellentes, mais la plus excellente des trois, c'est la charité.

<sup>3</sup> Luc, X, 27 : Vous aimerez le Sci-

*Cette vertu est-elle un don de Dieu ?*

Qui. L'homme, par des secours naturels, pourrait bien parvenir à connaître un seul Dieu et à l'aimer comme son créateur par des actes d'amour tout naturel qui ne seraient d'aucun mérite pour le salut ; mais la charité qui habite dans nos cœurs est infiniment plus parfaite, elle est élevée au-dessus des facultés naturelles de l'homme ; il lui est impossible de l'acquérir par lui-même, et il est nécessaire que Dieu la produise dans nous et nous la donne, comme il la donne en effet, soit au baptême, soit lorsqu'il se réconcilie avec les pécheurs qui l'ont perdue après le baptême<sup>1</sup>.

*En quoi la charité est-elle une vertu surnaturelle ?*

1° En ce que, comme on vient de dire, l'homme ne peut point l'acquérir par lui-même. 2° En ce qu'elle rend l'homme tellement agréable à Dieu, que par les mérites de Jésus-Christ il devient digne de jouir éternellement de la vue de Dieu dans le ciel.

*Pourquoi dites-vous que la charité habite dans nos cœurs ?*

C'est que c'est un don de Dieu permanent qui demeure habituellement en nous. Un acte d'amour de Dieu est passager et ne dure qu'autant de temps qu'on en emploie à le faire ; mais la charité habituelle qui le produit est permanente, jusqu'à ce que nous la perdions entièrement.

*Comment perd-on la charité ?*

On la perd comme la grâce sanctifiante, par un seul péché mortel. Ainsi, si la charité est plus précieuse que la foi et l'espérance, elle est aussi plus fragile ; car on conserve ces deux autres vertus même après plusieurs péchés, quelque énormes et quelque nombreux qu'ils puissent être, pourvu que ce ne soient pas des péchés directement contraires à ces vertus ; au lieu qu'il ne faut qu'un seul péché mortel, de quelque nature qu'il soit, pour perdre la charité.

*Comment la charité est-elle la plus excellente de toute les vertus ?*

C'est que c'est elle qui donne à toutes les autres leur perfection et leur mérite. « Quand j'aurais, dit saint Paul, le don de « toutes les langues et celui de prophétie ; quand j'aurais les « connaissances les plus sublimes et assez de foi pour transporter les montagnes ; quand j'abandonnerais tous mes biens aux

gneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces et de tout votre esprit, et votre prochain comme vous-même. — Matth., XXII, 38.

<sup>1</sup> S. Aug., serm. 105, de verbis Evang. — Luc, II, c. 4 : Ces trois

choses sont la foi, l'espérance et la charité, et toutes trois sont des dons de Dieu.... C'est de lui que nous recevons la charité, suivant ce qui est dit : « La charité est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. »

« pauvres et mon corps aux flammes, si je n'ai point la charité, « je ne suis rien <sup>1</sup>. »

En effet, sans la charité, la foi et l'espérance ne sont d'aucun mérite pour le salut. On peut bien encore avoir quelques vertus surnaturelles, comme la vertu de religion ; on peut aussi avoir quelques vertus morales et toutes naturelles, telle qu'en ont les infidèles ; on peut faire quelques œuvres dignes d'une récompense temporelle ; mais sans la charité on ne peut rien faire qui mérite le ciel ; au lieu que lorsqu'on la possède, elle perfectionne toutes les vertus et leur donne un nouveau prix. Elle anime toutes les actions chrétiennes et les rend méritoires du salut éternel <sup>2</sup>.

*Qu'est-ce qu'aimer Dieu pour lui-même ?*

C'est l'aimer pour ses perfections absolues, c'est-à-dire parce qu'il est infiniment parfait et infiniment digne d'être aimé <sup>3</sup>.

*Qu'est-ce qu'aimer Dieu par-dessus toutes choses ?*

C'est l'aimer, comme dit l'Évangile, plus que son père, sa mère, plus que sa femme et ses enfants, plus que son frère et sa sœur, plus que sa vie, plus que soi-même, plus que tous les biens du monde <sup>4</sup>.

*Est-ce à dire qu'il faut que nous sentions dans nous-mêmes un amour plus sensible que celui que nous ressentons pour nos proches et pour nos biens temporels ?*

Non. Rien ne serait plus à désirer ; mais cette sensibilité ne dépend pas de nous et n'est souvent qu'un pur effet de la dispo-

<sup>1</sup> I. Cor., XIII, 1.

<sup>2</sup> S. Prosper, lib. III, de vitâ contemplat., c. 13 : C'est la charité qui donne la vie à toutes les bonnes œuvres, qui entretient l'esprit d'obéissance, qui rend la patience victorieuse qui fait mépriser aux fidèles tous les attrait de la volupté. Sans elle on ne saurait plaire à Dieu ; avec elle on ne peut pas pécher. C'est cette charité sincère et parfaite que le saint apôtre appelle la voie la plus excellente, et avec raison ; car comme on ne peut arriver à un terme que par la voie, ainsi sans la charité on ne peut que s'égarer. — Idem, Ibid., c. 15. — S. Aug. in Ps. XLVII. — Idem., tractatu 5, in ep. Joann. super ea verba : In hoc manifestati sunt, etc.

<sup>3</sup> S. Bernard. in Tracta. de dilig. Deo : Le motif de l'amour de Dieu, c'est Dieu lui-même ; la mesure de l'amour de Dieu, c'est de l'aimer sans mesure. Deux raisons nous portent à

aimer Dieu pour lui-même, c'est que rien n'est plus juste, et rien n'est plus avantageux.... Jugez quel doit être notre amour envers un Dieu qui nous a aimés le premier, lui si grand, nous si petits.... Notre amour ne peut plus être gratuit, nous le devons à Dieu, c'est une dette que nous lui payons... ce n'est pas sans récompense qu'on aime Dieu, quoique nous devions l'aimer sans envisager la récompense. Car la vrai charité ne peut pas être infructueuse, mais elle n'est pas mercenaire, et elle ne cherche pas ses intérêts. C'est une affection, et non pas un contrat ni une obligation. C'est une affection volontaire dont on suit volontairement les mouvements. Le véritable amour se contente de lui-même. Sa récompense, c'est l'objet qu'il aime.—S. Aug., homil. XXXVIII, ex quinquaginta, c. 2.

<sup>4</sup> Luc, XIV, 26.

sition matérielle de nos organes et de certaines circonstances particulières.

*En quoi donc consiste cet amour de Dieu par-dessus toutes choses ?*

Il consiste à préférer Dieu à tout ce que nous pouvons avoir de plus cher au monde, en sorte que nous soyons habituellement dans la disposition de sacrifier tous nos intérêts et la vie même plutôt que de faire une seule action qui nous fasse perdre la grâce de Dieu.

*Qu'est-ce qu'aimer Dieu de tout son cœur, de tout son esprit, de toutes ses forces ?*

C'est l'aimer de cet amour de préférence qu'on vient de dire et qui nous ferait sacrifier tout ce que nous avons de plus cher au monde plutôt que d'offenser Dieu mortellement <sup>1</sup>.

*Pour aimer Dieu de tout notre cœur aussi parfaitement que nous pouvons, ne faut-il pas lui rapporter toutes nos pensées et toutes nos actions, autant qu'il est possible en cette vie ?*

Oui, et cette pratique est conforme à ce que Jésus-Christ nous dit dans l'Évangile : Soyez parfaits comme votre Père céleste est « parfait <sup>2</sup>. »

*Y a-t-il un précepte de l'amour de Dieu ?*

Oui. C'est, dit Jésus-Christ, *le premier et le plus grand des commandements*. Mais nous nous réservons à en parler dans la troisième partie de cet ouvrage, en expliquant les commandements de Dieu <sup>3</sup>.

#### ART. II. — Des effets de la charité habituelle et actuelle.

*Quels sont les effets de la charité habituelle ?*

Il faut distinguer les effets essentiels qu'elle produit toujours dans tous ceux qui la possèdent, et les effets accidentels qu'elle ne produit que dans les âmes ferventes que Dieu favorise d'une plus grande abondance de grâces. Ses effets essentiels sont de nous rendre justes, saints et agréables à Dieu, de nous unir intimement à lui et de nous détacher tellement de tous les biens sensibles, que nous aimerions mieux les perdre et sacrifier même notre vie que d'offenser Dieu mortellement. Les autres effets qu'elle produit accidentellement dans les âmes ferventes des

<sup>1</sup> S. Greg. M., lib. X. Moral. in Job, c. 6 : Il faut remarquer que lorsqu'il nous est ordonné d'aimer Dieu, on ne nous dit pas seulement pourquoi, mais comment il faut l'aimer, savoir de tout notre cœur, en sorte que celui qui veut plaire parfaitement à Dieu,

ne doit plus se réserver aucune affection pour lui-même.

<sup>2</sup> Matth., V, 48.

<sup>3</sup> Matth., XXII, 38. — Luc, XXII, 49 : Je suis venu porter le feu sur la terre, et que désirai-je autre chose, sinon qu'il embrase tout le monde ?

saints, selon la mesure de la grâce que Dieu leur donne, sont d'embraser pour ainsi dire leurs cœurs et d'animer toutes leurs actions du feu céleste de l'amour divin <sup>1</sup>; et non-seulement de les détacher de tous les biens de ce monde, mais de les élever en quelque sorte au-dessus de toutes les passions humaines, en leur inspirant du mépris pour les honneurs et les richesses du siècle, du dégoût des plaisirs sensuels, de l'amour pour la prière, la retraite et la mortification. Saint Paul fait le caractère de la charité en des termes qu'il est bon de rapporter ici. *La charité, dit-il, est patiente; elle est pleine de bonté. Elle n'est point jalouse; elle ne fait rien mal à propos; elle ne s'enfle point; elle n'est point ambitieuse; elle ne cherche point ses propres intérêts; elle ne s'emporte point; elle ne pense mal de personne; elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle aime ce qui est selon la vérité. Elle endure tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout* <sup>2</sup>.

*Quel est dans la pratique l'effet le plus grand de la charité par rapport à la vie chrétienne?*

C'est de nous faire rapporter à Dieu toutes nos actions par le motif de la charité, même celles qui semblent les plus indifférentes, suivant ce que dit saint Paul : *soit que vous mangiez, soit que vous buviez, ou quelque autre chose que vous fassiez, faites tout à la gloire de Dieu* <sup>3</sup>. Car comme l'homme est tout entier en Dieu, il se doit aussi tout entier à Dieu. Il ne devrait donc penser, vouloir, agir, vivre, respirer que pour lui; mais s'il est impossible à l'homme d'observer parfaitement une pratique si sublime, il est du moins possible plusieurs fois dans la journée, et au commencement des actions les plus considérables, d'élever sa pensée à Dieu pour les lui offrir et le prier d'en tirer sa gloire <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Rom., XII, 11.

<sup>2</sup> I. Cor., XIII, 4.

<sup>3</sup> I. Cor., X, 31.

<sup>4</sup> S. Aug., lib. I. de doctr. Christ., c. 22, n. 21 : Lorsqu'on vous ordonne d'aimer Dieu de tout votre cœur, et tout votre âme et de tout votre esprit, c'est afin que vous rapportiez tout à celui de qui vous avez tout reçu, toutes vos pensées, toute votre conduite, tous les mouvements de votre esprit et de votre âme. Car quand on dit de tout votre cœur, de tout votre esprit et de toute votre âme, il est évident qu'on ne laisse à notre disposition aucune partie de nous-mêmes, et qu'on nous interdit tout autre objet de nos desirs; en sorte que quelque chose qui se présente qui nous paraisse digne d'être aimée, il faut que notre amour

le rapporte dans le moment à Dieu seul, comme un torrent qui saisit et qui entraîne ce qu'il rencontre vers le même terme où sa course le conduit. — S. Thomas, II, 2, q. 24, a. 8, in corp. : La charité est parfaite lorsqu'on aime Dieu autant qu'on peut l'aimer. Or, cela se peut faire de trois manières : 1<sup>o</sup> Lorsqu'on rapporte actuellement à Dieu tous les mouvements de son cœur. C'est la charité des saints dans le ciel; mais elle n'est pas possible sur la terre; parce qu'il est impossible à la faiblesse humaine d'être toujours occupé de Dieu. 2<sup>o</sup> Lorsqu'on s'applique à penser à Dieu et aux choses divines sans s'occuper des autres choses qu'autant que la nécessité nous y oblige. Cette perfection est possible sur la terre, mais elle est

*Quel est l'effet de la charité actuelle, ou d'un acte de charité?*

C'est dans les justes de les rendre plus agréables à Dieu, parce que Dieu augmente en eux sa grâce sanctifiante ; et dans les pécheurs, lorsque la charité est telle qu'elle préfère Dieu à tout, c'est de leur remettre tous les péchés qui les rendaient ennemis de Dieu, en sorte que dans le moment même, de pécheurs qu'ils étaient, ils deviennent justes, saints et dignes du ciel.

*Est-on obligé de faire souvent des actes particuliers d'amour de Dieu ?*

Oui ; et si l'on demande quand et combien de fois, nous répondrons que c'est aimer Dieu bien faiblement que de compter pour ainsi dire avec lui. Comment peut-on se flatter d'aimer Dieu de tout son cœur et de toutes ses forces, lorsqu'on ne le lui témoigne pas souvent et très-souvent ? Aimez Dieu de tout votre cœur, et vous ne demanderez plus si vous devez faire souvent des actes d'amour de Dieu. Une âme fervente les fait non-seulement dans toutes les occasions qui se présentent, mais elle en cherche même les occasions. Elle voudrait pouvoir passer sa vie dans ce saint exercice, et quiconque ne dit pas souvent à Dieu qu'il l'aime, on peut dire hardiment de lui, ou qu'il n'a pas la charité, ou qu'il est sur le point de la perdre. C'est là cet état si dangereux de tiédeur dont il est parlé dans l'Apocalypse <sup>1</sup>. Mais il y a surtout quelques occasions où l'on y est plus particulièrement obligé, comme au premier usage de la raison, à la mort, dans les tentations. Passer un temps considérable, un ou deux mois par exemple, sans faire un acte de charité, est une faute grave ; toutefois, il suffit que cet acte soit implicite. Ainsi, c'est accomplir le précepte de la charité que de réciter pieusement l'Oraison dominicale, où se trouve renfermé implicitement l'acte de charité :

*Peut-on connaître sûrement si on possède la charité ?*

Non, à moins que Dieu n'en fasse une révélation particulière. Mais ce qui peut rassurer sur cela les âmes fidèles, c'est d'observer inviolablement tous les commandements de Dieu et d'être dans une disposition sincère de perdre ses biens et sa vie même plutôt que d'en violer un seul. *Celui qui sait mes commandements et qui les observe, dit Jésus-Christ, celui-là m'aime* <sup>2</sup>. *Car la charité envers Dieu, dit saint Jean, consiste à observer ses commandements* <sup>3</sup>.

rare. <sup>3o</sup> Lorsqu'on a habituellement le cœur si inviolablement attaché à Dieu qu'on ne pense et qu'on ne désire rien de contraire à l'amour de Dieu. C'est la perfection la plus com-

mune parmi ceux qui ont la charité.

<sup>1</sup> Apoc., III, 16.

<sup>2</sup> Joann., XIV, 21.

<sup>3</sup> Joann., VI. — I. *ibid.*, V.

## ART. III. — De l'amour du prochain.

*Pourquoi ajoute-t-on, dans la définition de la charité, qu'elle consiste aussi à aimer le prochain ?*

C'est qu'après l'amour de Dieu, le premier et le principal effet de la charité est de nous faire aimer le prochain. *Toute la loi et les prophètes se réduisent à ces deux commandements* <sup>1</sup> ?

*Comment l'amour de Dieu nous fait-il aimer notre prochain ?*

Il nous le fait aimer pour Dieu même, en Dieu, par rapport à Dieu, et parce qu'il appartient à Dieu ; en sorte que c'est Dieu même que nous aimons dans le prochain.

*Comment devons-nous aimer le prochain* <sup>2</sup> ?

Nous devons l'aimer comme nous-mêmes par un sentiment intérieur qui soit le principe des effets extérieurs. Nous devons par conséquent lui souhaiter et lui procurer comme à nous-mêmes, 1<sup>o</sup> le salut éternel, comme le plus grand de tous les biens, et 2<sup>o</sup> les avantages même temporels par rapport au salut, autant que cela se peut selon les règles de la prudence chrétienne.

*Devons-nous aimer tous les hommes également comme nous-mêmes ?*

Oui ; mais il y a un ordre à observer dans la pratique de cet amour ; et cet ordre consiste à aimer généralement tous les hommes comme étant notre prochain <sup>3</sup>, mais plus particulièrement ceux qui nous touchent de plus près : en sorte que, dans les occasions qui se présentent de témoigner notre amour, nous donnions à ceux-ci la préférence sur ceux-là <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Matt., XXII. 40. — Rom., XIII, 8 : Tâchez de ne rien devoir à personne que la charité mutuelle ; car celui qui aime son prochain accomplit la loi, En effet, « vous ne commettrez point d'adultère, vous ne ferez point d'homicide, vous ne déroberez point, vous ne rendrez point faux témoignage, vous ne convoiterez rien, » et quelqu'autre commandement que ce soit se retrouve dans cette parole : « Vous aimerez votre prochain comme vous-même. » L'amour du prochain ne fait rien qui puisse nuire ; ainsi toute la plénitude de la loi consiste dans l'amour. — Joann., IV 21 : Nous avons reçu de Dieu ce commandement, que celui qui aime Dieu, aime aussi son frère.

<sup>2</sup> S. Leo M., serm. 2, de Jejun. X mensis et collect., I, c. 12 : La charité ne saurait être parfaite sans l'amour du prochain. — S. Bernard,

tractatu de dilig. Deo : Pour que l'amour du prochain soit une charité parfaite, il faut que Dieu en soit le principe. Car comment peut-on aimer saintement le prochain, si ce n'est pas en Dieu qu'on l'aime ? On ne peut pas non plus l'aimer en Dieu, si on n'aime pas Dieu. Il faut donc premièrement aimer Dieu, afin de pouvoir aimer le prochain en Dieu.

<sup>3</sup> S. Aug. in Ps. CXVIII, conc. 8. — Idem, serm. 53 et 59 de tempore. — Idem in Ps. XIV, n. 3.

<sup>4</sup> Origenes, homil. 3 in cant. cantic, — S. Aug. de doctr. Christ., lib. I, c. 28, n. 29 : Il faut aimer également tout le monde ; mais comme on ne saurait faire du bien à tous, il faut préférer ceux avec qui la disposition des lieux, des temps, et d'autres choses semblables nous a plus étroitement unis.

*Qui sont ceux à qui nous devons la préférence ?*

Ce sont ceux à qui nous devons la naissance et l'éducation ; ceux avec qui nous sommes unis par les liens du sang ou d'une amitié chrétienne, ou d'une société particulière, et entre ceux-ci ceux qui sont chargés du gouvernement de la société ; et enfin ceux à qui nous sommes redevables de quelques bienfaits.

*L'amour du prochain est-il toujours méritoire pour le salut ?*

Non. Pour qu'il soit méritoire et utile au salut, il faut que Dieu en soit le principe et le principal objet, ou il faut du moins que nous n'aimions le prochain qu'en vue de plaire à Dieu et d'obéir au commandement qu'il nous en a fait. Sans cela, l'amour du prochain n'est en nous qu'une vertu toute naturelle, telle qu'elle est dans les païens et les infidèles, et qui n'est d'aucune utilité pour le salut <sup>1</sup>.

ART. IV. — De l'amour des ennemis.

*Le précepte d'aimer tous les hommes comme nous-mêmes comprend-il aussi nos ennemis ?*

Oui. Non-seulement nous devons pardonner à nos ennemis les offenses qu'ils nous ont faites, et ne pas les haïr, ni leur faire aucun mal, mais nous sommes indispensablement obligés de les aimer, de leur vouloir du bien, et même de leur en faire, comme à tous les autres hommes, lorsque l'occasion s'en présente <sup>2</sup>.

*Ce précepte est-il conforme à la raison ?*

Rien n'est plus raisonnable, puisque c'est un Dieu infiniment sage qui nous l'ordonne. Il nous en a lui-même donné l'exemple ; car il nous a aimés lorsque nous étions ses ennemis <sup>3</sup>, et Jésus-Christ étant sur la croix pria pour ses persécuteurs et ses bourreaux <sup>4</sup>. Ce n'est aussi qu'à cette condition que Dieu consent à nous pardonner, et c'est d'ailleurs une loi nécessaire pour entretenir la paix dans la société humaine <sup>5</sup>.

*L'homme peut-il étouffer tous les sentiments de haine et d'aversion qui s'élèvent dans son cœur ?*

<sup>1</sup> Matth., V, 46 : Si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous ? Les publicains n'en font-ils pas autant ?

<sup>2</sup> Matth., VI, 12 et seq. : Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.... Car si vous pardonnez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous pardonnera aussi vos péchés : mais si vous ne leur pardonnez pas, votre Père céleste ne vous pardonnera pas non plus. — Ibid., XVIII,

21. — Ephes., IV, 52. — Matth., V, 44 : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient, afin que vous soyez les enfants de votre Père céleste qui fait lever son soleil sur les méchants comme sur les bons, et qui donne la pluie aux uns et aux autres.

<sup>3</sup> Rom., V, 10.

<sup>4</sup> Marc, XXIII, 34.

<sup>5</sup> S. Aug., Enarrat. in Ps. LIV, num. 14.

S'il ne peut pas toujours les étouffer, il peut du moins et il doit toujours s'efforcer de les réprimer, et avec le secours de la grâce il peut toujours en venir à bout. S'il n'est pas le maître de ses pensées et des sentiments involontaires qui s'élèvent dans son cœur, il est du moins le maître de ses actions et du consentement de sa volonté. Ainsi il peut toujours et il doit non-seulement s'abstenir de faire aucune action qui marque de la haine, mais donner même dans l'occasion à son ennemi les marques extérieures de charité.

*N'est-ce pas assez faire que de se mettre à l'égard de son ennemi dans un état d'indifférence, sans lui vouloir ni bien ni mal?*

C'est en faire assez suivant les maximes du monde, mais ce n'en est pas assez pour satisfaire au précepte de l'Évangile, car, 1<sup>o</sup> cette prétendue indifférence couvre ordinairement une véritable haine; 2<sup>o</sup> Jésus-Christ nous ordonne d'aimer nos ennemis, de leur vouloir du bien et de leur en faire suivant les règles de la prudence et de la charité chrétienne <sup>1</sup>.

*Pourquoi dites-vous suivant les règles de la prudence et de la charité chrétienne?*

C'est que Dieu veut que nous aimions toujours intérieurement nos ennemis; mais quelquefois la prudence et la charité même ne nous permettent pas de leur témoigner cette bonne volonté, lorsque, par exemple, ce serait leur donner occasion de faire de nouvelles fautes, ou lorsqu'on espère les corriger par un mécontentement manifeste. Mais il faut prendre garde de se faire illusion sur ce point-là, comme il n'arrive que trop souvent.

*Quand est-ce que l'homme pèche contre le précepte qui l'oblige à aimer ses ennemis?*

L'homme pèche contre ce précepte : 1<sup>o</sup> lorsqu'en faisant sa prière ou bien en donnant l'aumône à ceux qui se présentent, il exclut un ennemi; 2<sup>o</sup> lorsqu'il ne rend pas le salut à son ennemi en des circonstances où ce refus accuse la haine et scandalise le prochain; 3<sup>o</sup> lorsqu'il ne veut pas se réconcilier avec ses ennemis, ni leur pardonner. Ces fautes sont plus ou moins graves, selon la dignité des personnes et les conjonctures où l'on se trouve. Par exemple, un supérieur n'est pas tenu aux mêmes avances qu'un inférieur à l'égard d'un ennemi; toutefois, s'il est dispensé de demander pardon à son subordonné, il doit en retour lui donner des marques particulières de bienveillance.

<sup>1</sup> S. Aug., ep. 211, aliàs 109, ad homil. 50, c. 5, n. 4. — Idem, ep. Sanctimon., n. 15. — Idem in serm. 138, aliàs 5, ad Marcell., c. 2, num. 211, in Quadrages. 7, aliàs 40, inter 12.

ART. V. — Des qualités et des effets de la charité envers le prochain.

*Quelles sont les qualités de la charité envers le prochain ?*

Comme la charité envers le prochain n'est dans le fond que la charité envers Dieu, elle doit avoir aussi les mêmes qualités, et on peut la caractériser par les mêmes traits. « La charité est patiente <sup>1</sup>, » aimant mieux souffrir qu'on lui fasse tort que d'en faire à autrui. « Elle est pleine de bonté, » ne cherchant qu'à obliger le prochain et à lui faire du bien. « Elle n'est point jalouse » des avantages ni des succès d'autrui : au contraire, elle s'y intéresse comme à son propre bien. « Elle ne fait rien mal à propos, » point de jugements téméraires, point de rapports indiscrets, nulle démarche précipitée au préjudice du prochain. « Elle ne s'enfle point, » car rien n'est plus opposé à l'esprit de charité que l'orgueil et la vanité, qui nous portent à nous préférer aux autres. « Elle n'est point ambitieuse, » et, loin de chercher à s'élever au-dessus des autres, elle consent toujours à n'occuper que le dernier rang ; ou si la Providence en dispose autrement, elle ne sait point abuser de son élévation pour faire sentir sa supériorité. « Elle ne cherche point ses propres intérêts, » toujours prête à partager avec ceux qui en ont besoin les biens que Dieu lui a donnés, et qu'elle regarde entre ses mains comme un dépôt que la Providence lui a confié pour le soulagement des malheureux. « Elle ne s'emporte point, » soit par ressentiment des injures qu'on lui fait, et qui ne troublent jamais la paix dont elle jouit, soit par un zèle amer et le chagrin que la charité ne connaît point, et qui est toujours l'effet de l'humeur ou de quelque passion secrète. « Elle ne pense mal de personne. » Elle pense, au contraire, toujours favorablement des autres, louant leurs vertus, dissimulant leurs défauts, excusant leurs fautes. « Elle ne se réjouit point de l'injustice, » mais plutôt elle s'en afflige, et fait tout ce qu'elle peut pour réparer le tort causé au prochain. « Elle aime ce qui est selon la vérité » qu'on rende à chacun ce qui lui appartient avec une exacte équité. « Elle endure tout » avec une patience inaltérable. « Elle croit tout » avec la simplicité évangélique, et principalement tout ce qui est à l'avantage du prochain. « Elle espère tout, » et, pleine de confiance en la Providence, elle n'est jamais rebutée par les difficultés dans tout ce que son zèle lui fait entreprendre. « Elle supporte tout, » les travaux, les contradictions, la faim, la soif et la disette ; elle s'expose à la mort même pour servir le prochain, pour le sou-

<sup>1</sup> I Cor., XIII, 4 et seq.

lager, et surtout pour lui procurer le salut éternel : « se faisant tout à tous, » comme saint Paul, pour gagner des âmes à Jésus-Christ.

*Quels sont les effets ou les œuvres de la charité envers le prochain ?*

On en distingue de spirituelles et de corporelles ; et on les distingue ainsi, parce que, quoique leur objet principal soit la gloire de Dieu et le salut du prochain, il y en a cependant qui ont un rapport plus immédiat, les unes aux besoins du corps, et les autres aux besoins de l'esprit <sup>1</sup>.

*Quelles sont les œuvres spirituelles de la charité envers le prochain ?*

On en compte sept :

I. Enseigner la doctrine chrétienne à ceux qui ont besoin d'instruction ; et cette bonne œuvre est un devoir pour les pasteurs à l'égard du troupeau dont ils sont chargés, et dont ils doivent répondre à Dieu ; pour les pères et les mères à l'égard de leurs enfants, pour les maîtres à l'égard de leurs domestiques, et pour tous ceux qui sont chargés de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse <sup>2</sup>.

II. Donner conseil à ceux qui en ont besoin, soit qu'ils le demandent, soit que l'on ait occasion de le faire, avec la sagesse et la discrétion que la charité exige <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> S. Aug., lib. de morib. Eccles. Cathol., c. 27 : L'homme, tel que Dieu l'a fait pour vivre en société, est une âme raisonnable unie à un corps terrestre et mortel. Celui qui aime le prochain doit donc lui faire du bien pour le corps et pour l'âme. — Idem, ibid., c. 28. — Idem in Enchirid. ad Laur., c. 72.

<sup>2</sup> Eccli., XVIII, 13 et 14. — II. Tim., IV, 2. — Dan., XII, 3 : Ceux qui auront été savants brilleront comme la splendeur du firmament, et ceux qui enseignent la justice à plusieurs brilleront comme des étoiles pendant l'éternité. — Jac., V, 19 : Si quelqu'un d'entre vous s'écarte de la vérité, qu'on le ramène ; il faut savoir que celui qui remettra dans la voie de la vérité celui qui s'en sera détourné, sauvera son âme et couvrira la multitude de ses péchés. — Gal., VI, 1. — S. Chrysost., hom. 3 in Genes. : Rien n'est si agréable à Dieu que le salut des âmes... Puisque nous avons un maître si miséricordieux et si plein de

bonté, ayons donc soin de notre salut et de celui de nos frères. Car, un moyen de nous sauver nous-mêmes, c'est de ne travailler pas seulement à notre salut, mais encore à celui des autres en les conduisant dans la voie de la vérité, etc. — Idem, homil. 1 in Genes. : Celui qui s'applique à enseigner les autres fait encore moins de bien à son prochain qu'à lui-même par la grandeur de la récompense qu'il se procure.

<sup>3</sup> S. Gregor. in II part. curæ Pastor., cap. 4 : Que celui qui gouverne sache se taire avec discrétion et parler avec fruit, en sorte qu'il ne dise jamais ce qu'il faut taire, et qu'il ne taise point ce qu'il doit dire. Si une parole imprudente conduit à l'erreur, il n'est pas moins vrai qu'un silence à contre-temps laisse dans l'erreur celui qu'on aurait pu en retirer. — Prov., XXVII, 9 : Comme le cœur est réjoui par l'odeur d'un parfum exquis, ainsi les bons conseils d'un ami répandent la douceur dans l'âme.

III. Corriger ceux qui commettent des fautes, et le faire avec zèle, mais avec douceur : avec force, mais avec prudence, selon les occasions, sans aigreur, sans passion, sans emportement, sans précipitation, les reprenant avec charité, dans la seule vue de les rendre plus parfaits, et choisissant, à cet effet, le moyen qu'on juge le plus utile et le plus convenable, en observant les circonstances du temps, du lieu, des personnes et de la nature des fautes qu'on veut corriger. Cette obligation regarde non-seulement les supérieurs, quels qu'ils soient, par rapport à leurs inférieurs, mais encore tous les hommes, de quelque condition qu'ils soient, selon les occasions et les circonstances <sup>1</sup>.

IV. Consoler les affligés <sup>2</sup>.

V. Pardonnez sincèrement les offenses qu'on a reçues, et oublier les injures sans en conserver le moindre ressentiment <sup>3</sup>.

VI. Supporter avec patience les défauts d'autrui, quelque fâcheux qu'ils puissent être <sup>4</sup>.

VII. Prier pour tous les fidèles vivants et trépassés, et particulièrement pour ceux qui nous touchent de plus près, comme sont nos parents, nos bienfaiteurs, nos amis, et pour nos ennemis mêmes <sup>5</sup>.

*Quelles sont les œuvres corporelles de la charité ?*

Jésus-Christ les a exprimées dans la sentence qu'il a prononcée par avance dans l'Évangile en faveur des élus : « Venez, « vous qui êtes bénis par mon Père, possédez le royaume qui « vous a été préparé dès la création du monde ; car j'ai eu faim, « et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez « donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez reçu ; j'étais nu, « et vous m'avez vêtu ; j'étais malade et vous m'avez visité ; « j'étais en prison, et vous m'êtes venu voir <sup>6</sup>. » On compte donc premièrement ces six espèces d'œuvres corporelles de charité, autrement appelées œuvres de miséricorde :

I. Donner à manger à ceux qui ont faim.

II. Donner à boire à ceux qui ont soif.

<sup>1</sup> Prov., XXVII, 6 : Les blessures qu'on reçoit d'une personne qui aime sont préférables aux caresses flatteuses d'un ennemi. — II. Tim., IV, 2. — Origen., lib. IX in epist. ad Rom., c. 12 : Si quelqu'un se flatte d'aimer son prochain, et néglige cependant de l'avertir et de le corriger lorsqu'il pèche, sa charité n'est qu'illusion. — S. Aug., serm. 38, inter 50. — Idem, tract. 7 in I. Joann., n. 11. — S. Isidorus, lib. 3 de Summo bono, c. 44.

<sup>2</sup> Job., XIX, 13. — Eccli., VII, 38

<sup>3</sup> Vide sup., art. IV, note 1, page 355.

<sup>4</sup> Gal., VI : Portez la charge les uns des autres, et par là vous accomplirez la loi de Jésus-Christ. — Ephes., IV, 2. — Col., III, 13.

<sup>5</sup> Jac., V, 16 : Priez les uns pour les autres afin de vous sauver.

<sup>6</sup> Matth., XXV, 34. — S. Gregor., lib. XXI moral., c. 12. — Job., XXXI, 18 ; XXIX, 15. — Ibid., XXXI, 32.

III. Recevoir les étrangers.

IV. Vêtir ceux qui sont nus.

V. Visiter les malades.

VI. Visiter les prisonniers. A quoi l'on ajoute :

VII. Ensevelir les morts.

Mais il y a une remarque importante à faire sur les paroles de Jésus-Christ qu'on vient de rapporter. C'est qu'il ne dit pas, les pauvres ont eu faim et soif, mais « j'ai eu faim et soif ; » parce qu'il est en effet dans la personne des pauvres, en sorte qu'il regarde comme fait à lui-même tout ce qu'on fait aux pauvres de bien ou de mal. Car ayant été lui-même le plus pauvre de tous, il a particulièrement adopté les pauvres pour ses membres ; et ainsi tout ce qu'on donne ou qu'on refuse au moindre d'entre eux, c'est à Jésus-Christ lui-même qu'on le donne ou qu'on le refuse <sup>1</sup>.

*Quelle est, en général la principale obligation de la charité envers les pauvres ?*

C'est le précepte de l'aumône, précepte indispensable pour tous ceux qui ont le moyen de l'observer. Car « comment, dit « saint Jean, l'amour de Dieu demeurera-t-il en celui qui ayant « des biens de ce monde, et voyant son frère dans la nécessité, « lui ferme ses entrailles <sup>2</sup> ? »

*Jusqu'où s'étend l'obligation de faire l'aumône ?*

On ne peut guère établir à ce sujet une règle universelle, précise et certaine ; on peut seulement poser des principes généraux dont l'application est relative à la position de chacun.

Ainsi il faut distinguer ici : la nécessité où se trouvent les indigents. Cette nécessité est commune, lorsqu'ils manquent des choses sans lesquelles on ne saurait soutenir la vie et que, ne pouvant les obtenir par le travail, ils sont réduits à mendier ; elle est grave, lorsqu'ils sont en danger de tomber malade ; elle est extrême, lorsqu'ils sont en danger de périr si on ne leur porte secours. Il faut distinguer <sup>2</sup> les biens à l'aide desquels on peut venir au secours des indigents. Ces biens sont nommés nécessaires à la vie quand on ne peut s'en passer pour se nourrir, se vêtir, se loger ; nécessaires à l'état quand on ne peut s'en passer pour se soutenir avec bienséance, mais sans faste et sans luxe dans son rang et sa condition ; sur quoi on doit remarquer que le rang et la condition varient et sont modifiés par les obliga-

<sup>1</sup> Jac., II, 13. — S. Ambros, serm. M. in. III. part. curæ Past., admonit. 22. 81, qui est idem cum homil. 6. S. Ba-  
<sup>2</sup> I. Joann., III, 17. — prov., XXI, 13. — Eccli., IV, 1

tions particulières de chaque famille ; en sorte qu'il n'est pas possible de dire, d'une manière générale, en quoi consiste le superflu de telle ou telle condition. Toutefois les théologiens tracent les règles suivantes relativement au précepte de l'aumône.

1<sup>o</sup> Lorsqu'un homme se trouve dans une nécessité extrême, on est tenu sous peine de péché mortel, et à défaut d'autrui, de le secourir, fût-ce à l'aide des biens qui sont nécessaires pour le maintien de la condition et du rang. Il est évident que refuser à un homme ce qui est indispensable pour la conservation de son existence, c'est se rendre coupable d'injustice à son égard. Voilà pour le cas d'une nécessité extrême.

2<sup>o</sup> Lorsqu'un homme se trouve dans une nécessité grave, on est tenu de le secourir tant qu'on a du superflu. Il y a même des circonstances, comme les inondations, les guerres et divers autres fléaux, où l'on est tenu de sacrifier au soulagement des malheureux quelque chose de ce qui est nécessaire au maintien du rang et de l'état.

3<sup>o</sup> Lorsqu'un homme se trouve seulement dans une nécessité commune, on est tenu de l'aider d'une partie de ce que l'on a de superflu ; y manquer, c'est pécher contre la charité. Quiconque a plus qu'il ne faut pour conserver son rang est tenu de faire l'aumône de temps en temps, sans qu'on puisse toutefois préciser l'étendue de son obligation.

*Sur quoi est fondée l'obligation de faire l'aumône ?*

1<sup>o</sup> Elle est principalement fondée sur la loi naturelle qui nous oblige d'aimer notre prochain, et de soulager les malheureux comme étant nos frères. 2<sup>o</sup> Elle est fondée sur le commandement particulier que Jésus-Christ en a porté, en nous assurant que tout le bien que nous faisons aux pauvres, c'est à lui-même que nous le faisons <sup>1</sup>. 3<sup>o</sup> Elle est fondée sur une espèce de justice ; car c'est un principe incontestable que les biens les plus légitimement acquis n'appartiennent aux riches que comme un dépôt que la Providence leur a confié pour en être les dispensateurs, premièrement pour eux-mêmes et pour leurs proches, et secondement pour les pauvres, suivant les principes qu'on vient d'établir. Où serait en effet la providence divine, si elle avait abandonné tous les biens de la terre aux riches, pour en disposer suivant leurs caprices et les mouvements de leurs passions, sans en faire part au reste des hommes ? Ce n'est donc pas proprement une grâce que les riches font aux pauvres lorsqu'ils leur font l'aumône ; c'est en un sens une justice qu'ils leur rendent, une

<sup>1</sup> Matth., XXV, 41.

dette qu'ils leur paient, c'est un arrêt de la providence de Dieu qu'ils exécutent; et lorsqu'ils refusent de secourir de vrais pauvres, ils ne sont pas moins coupables que ceux qui retiennent injustement le bien d'autrui <sup>1</sup>.

*Y a-t-il de grands avantages attachés à l'aumône ?*

Oui, et le principal de ces avantages est de satisfaire par là à la justice divine, et d'obtenir ainsi le pardon de nos péchés. Quel bonheur pour les riches, au milieu des dangers qui les environnent, que Dieu leur ait donné un moyen si facile de racheter leurs péchés et de faire leur salut <sup>2</sup> ! « Rachetez vos péchés par l'aumône, » dit l'Écriture <sup>3</sup>; même un verre d'eau ne demeure pas sans récompense <sup>4</sup>.



## CHAPITRE IV.

### DES VERTUS CARDINALES.

*Outre les vertus théologiques qu'on vient d'expliquer, n'y a-t-il pas encore d'autres vertus que tous les chrétiens doivent avoir ?*

Toutes les vertus sont contenues dans la charité, en sorte que le chrétien qui a la charité a toutes les vertus ensemble <sup>1</sup>. Mais on ne laisse pas de distinguer quelques autres vertus particulières outre la foi et l'espérance, et elles se réduisent en général à quatre qu'on nomme vertus cardinales ou morales; cardinales, parce qu'elles sont le fondement de toutes les vertus, excepté les

<sup>1</sup> S. Aug. in Ps. CXLVII, n. 13 : Donnez à votre frère qui est dans l'indigence. A quel frère ? C'est à Jésus-Christ lui-même... Oui Dieu lui-même a voulu avoir besoin de vous, et vous osez resserrer votre main !.... Il ne vous demande pourtant qu'une partie de ce qu'il vous a donné. Car que lui donnez-vous que vous n'avez reçu de lui ? Quand vous donnez, je ne dis pas seulement à Dieu, mais à tout autre, croyez-vous donner du vôtre ? Vous ne donnez que ce qui appartient à celui qui vous ordonne de le donner. Soyez donc l'administrateur des biens de Dieu, et non l'usurpateur. — Idem, serm. 123, aliàs 41, de verbis Dom., c. 5, n. 5. — S. Ambros. de Nabuthe, c. 12, n. 53.

<sup>2</sup> S. Aug., Enarrat. in Ps. LXXV,

n. 9 : Cette vie passe bientôt, et le moment arrive que les riches ne trouvent rien dans leurs mains, parce qu'ils n'ont rien mis dans celles de Jésus-Christ. Voulez-vous trouver quelque chose dans vos mains pour l'avenir ? Ne rejetez point les mains des pauvres ? Ne laissez pas leurs mains vides, si vous voulez que les vôtres soient pleines. — Idem, serm. 3 in Ps. XXXVI : Faites l'usure avec Dieu. Donnez-lui peu pour recevoir beaucoup. Voyez combien grand est le profit que vous faites avec lui. Donnez-lui des biens temporels, et il vous rendra des biens éternels ; donnez-lui la terre, et il vous donnera le ciel.

<sup>3</sup> Dan., IV, 24.

<sup>4</sup> Matth., X, 42.

<sup>5</sup> Matth., XXII, 40.

trois vertus théologiques qu'on vient d'expliquer; et morales, parce qu'elles règlent les mœurs des hommes.

*Quelles sont les quatre vertus cardinales ?*

Ce sont la prudence, la tempérance, la force et la justice <sup>1</sup>.

*Qu'est-ce que la prudence ?*

C'est une vertu qui nous fait discerner le bien et le mal, pour faire l'un et éviter l'autre. Son caractère est de conseiller toujours bien, de juger toujours sainement des choses, de prévoir et de prévenir les dangers, de prendre toujours le parti convenable dans les différentes occasions; et en cela elle est opposée à la précipitation, à la témérité, à la présomption et à la négligence <sup>2</sup>. Il y a deux autres sortes de prudence bien différentes de celle-ci : mais ce sont de fausses prudences qui ne méritent pas le nom de vertus. La première, qui est appelée par l'Apôtre « prudence de la chair <sup>3</sup>, » ne se propose d'autre fin qu'un intérêt de cupidité, et en cela elle est opposée à la vraie prudence qui se propose toujours une fin honnête. La seconde espèce s'appelle proprement finesse et ruse, qui dégénère communément en fourberie, et qui non-seulement ne se propose point de fins honnêtes, mais qui ne parvient à ses fins que par des voies détournées et illicites <sup>4</sup>.

*Qu'est-ce que la tempérance ?*

C'est une vertu qui nous rend modérés, 1<sup>o</sup> dans l'usage des plaisirs des sens, en sorte que nous n'en prenions que ce que la nature exige, et ce que la raison et la loi de Dieu permettent. 2<sup>o</sup> Dans l'usage nécessaire ou raisonnable de nos passions naturelles. La sobriété et la chasteté sont les deux principaux fruits de la tempérance, auxquels il faut ajouter la clémence et la bonté, l'humilité et la modestie. Les vices opposés à cette vertu sont l'intempérance dans le boire et le manger, l'impureté, la colère, la dureté, l'orgueil, la vanité, l'ambition, l'avarice, la cupidité, et, en général, tout excès de quelque nature qu'il soit, même dans les choses qui sont bonnes en elles-mêmes, comme dans le travail et l'étude, et, à plus forte raison, dans celles qui ne sont que permises, comme dans les divertissements <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Sap., VIII, 7. — S. Ambros. in c. 6 Luc et lib. I Offic., c. 24.

<sup>2</sup> S. Aug., lib. de moribus Eccl. Cathol., c. 15. — S. Bernard. in parvis Sermon., serm. 35 : La prudence est nécessaire à ceux qui se laissent séduire par ignorance, pour leur faire discerner l'utile de ce qui est inutile, et leur faire connaître ce que l'on doit craindre et éviter. — Prov., II, 3 : Si vous attachez votre cœur à la pru-

dence.... vous trouverez la science de Dieu. 11. Le bon conseil vous gardera et la prudence vous sauvera.—Matth., X, 16 : Soyez prudents comme des serpents.

<sup>3</sup> Rom., VIII, 6.

<sup>4</sup> S. Basil., hom. in princip. prov. 12, inter hom. varior. argum. — S. Prosper, lib. III de vitâ contemplat., c. 29.

<sup>5</sup> I. Cor., IX, 25 : Tout homme qui

*Qu'est-ce que la force ?*

C'est une vertu qui nous fait surmonter tous les obstacles qui se rencontrent dans la pratique des autres vertus, et qui nous porte à tout souffrir jusqu'à la mort même plutôt que de manquer à notre devoir. C'est par cette vertu que les martyrs ont triomphé des tyrans ; c'est elle qui nous donne le courage pour entreprendre et la constance pour exécuter. C'est par elle que nous persévérons dans la vertu, en surmontant les dégoûts et les contradictions. C'est elle enfin qui fait les véritables héros. Elle produit la patience, le courage, la constance, la générosité, la grandeur d'âme, la magnificence même réglée par les principes de la raison et de la religion, et toutes les vertus héroïques. Les vices qui lui sont opposés sont la timidité, la crainte des maux temporels, l'inconstance, l'impatience, le découragement, la lâcheté, et, par un excès contraire, la présomption et cette témérité aveugle qui se précipite dans le péril sans raison et sans nécessité <sup>1</sup>.

*Qu'est-ce que la justice ?*

C'est une vertu qui nous porte à nous acquitter de tout ce que

combat dans les jeux publics s'abstient de tout. Ces gens-là néanmoins le font pour recevoir une couronne qui se flétrit, et nous pour en avoir une qui ne se flétrit point. — Rom., XIII, 13. — S. Prosper, lib. III de vitâ contempl., c. 19 : Lorsque la tempérance habite dans un cœur, elle réprime les passions, elle modère les affections, elle produit les bons désirs, elle corrige les inclinations vicieuses, elle met de l'ordre aux choses qui en demandent, elle affermit l'ordre qu'elle a établi, elle écarte les mauvaises pensées et leur en substitue de salutaires; elle éteint le feu de la volupté criminelle, elle allume les désirs d'une félicité éternelle, elle calme l'esprit et le cœur, et détourne les tempêtes des passions qui troublent notre repos. — S. Ambros., lib. I de Jacob. et vitâ beatâ, c. 2. — S. Hieron, in c. 44 Ezech. super ea verba : Sufficiant vobis, etc.

<sup>1</sup> Prov., XXVIII, 1 : L'impie fuit lors même que personne ne l'attaque; mais le juste, courageux comme un lion, ne sait ce que c'est que la crainte. — I. Pet., III, 13 et 14. — Ps. XXX, 25. — Ephes., VI, 10 : Fortifiez-vous par le Seigneur et par sa vertu toute-puissante. Revêtez-vous des armes de Dieu afin de pouvoir être en garde contre les embûches du dé-

mon; car ce n'est pas contre la chair et le sang que nous avons à combattre, mais contre les principautés et les puissances, contre les maîtres de ce monde, de ce lieu de ténèbres, contre les malins esprits qui sont dans l'air; c'est pourquoi prenez les armes de Dieu afin de pouvoir résister, etc. — S. Prosper, lib. III de vitâ contempl., c. 20 : Que celui dont le Seigneur est la force ne succombe à aucun désir charnel; qu'il ne se laisse amollir par aucun sentiment de volupté; qu'il méprise les appâts de l'ambition et d'une vaine renommée; qu'il se garde de se rendre l'esclave d'une honteuse avarice, qu'aucune perte temporelle, qu'aucune douleur même ne puisse l'abattre....; jamais de lâcheté qui nous fasse désespérer de pouvoir faire ce que nous pouvons en effet; jamais de fausse présomption qui nous porte à nous attribuer à nous-mêmes ce que nous ne faisons que par le secours de Dieu; car dès le moment que nous nous déions de la grâce qui fait notre force, ou que nous nous glorifions de notre courage, nous ne sommes plus capables de résister. La force doit également bannir la lâcheté et la témérité présomptueuse. — S. Ambros., lib. I Offic., cap. 35, 36 et 37.

nous devons à Dieu, au prochain et à nous-mêmes. Cette vertu est par conséquent le fondement de la religion, de la société et de la perfection de l'homme : de la religion, en ce qu'elle nous assujettit à Dieu et nous dispose à lui obéir parfaitement, comme la créature doit obéir à son créateur et le sujet à son souverain ; de la société, en ce que par elle tout devoir est rempli réciproquement entre les pères et les enfants, entre les époux, entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent, entre les magistrats et les citoyens, entre les maîtres et les domestiques, entre les grands et les petits, au lieu que sans elle aucune société ne saurait subsister. Elle est enfin le fondement de la perfection de l'homme ; car elle fait que l'homme, instruit de ce qu'il se doit à lui-même, s'étudie à acquérir toutes les vertus qui sont propres à son état et à sa condition, et fuit tout ce qui le dégrade et l'avilit. Pour ce qui est des vices opposés à la justice, on peut dire que tous les vices lui sont opposés. Car elle consiste à nous faire rendre tout ce que nous devons à Dieu, au prochain et à nous-mêmes, et il n'y a point de vice qui ne soit contraire à quelqu'un de ces trois chefs, comme on a dit ailleurs <sup>1</sup>.

*Ces vertus sont-elles les mêmes dans tous ceux qui les possèdent ?*

Non. Dans les justes elles sont surnaturelles, perfectionnées par la charité, et méritoires du salut, lorsqu'ils les exercent par un motif surnaturel. Dans les pécheurs elle peuvent aussi être surnaturelles, lorsqu'en perdant la charité ils n'ont pas perdu l'habitude surnaturelle de ces vertus ; mais elles ne sont pas méritoires du salut. Dans les infidèles elles sont toutes naturelles, et toujours fort imparfaites.



## CHAPITRE V.

### DES DONNÉS DU SAINT-ESPRIT.

*Distingue-t-on encore d'autres vertus qui accompagnent la grâce de la justification ?*

<sup>1</sup> Rom., XIII, 7 : Rendez à chacun ce que vous lui devez, le tribut à qui est dû le tribut, les impôts à qui sont dus les impôts, la crainte à qui est due la crainte, l'honneur à qui est dû l'honneur. — Ps. XIV, 1 et seq. — S. Bernard, serm. 3 de adv. Domini : La justice est une vertu qui rend à chacun ce qui lui est dû... Au supérieur, à l'inférieur et à l'égal... au supérieur le respect et l'obéissance tant intérieure qu'extérieure... à l'égal les devoirs de la charité, les conseils et les secours... à l'inférieur les soins, la correction charitable, la bonté. — S. Ambros., lib. I Offic., c. 28. — S. Chrysost., homil. 15 in Matth.

Oui, et ce sont les dons du Saint-Esprit, ainsi nommés, parce que, comme « la charité est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit <sup>1</sup>, » c'est le même Esprit saint qui nous communique en même temps ces dons précieux ; mais il ne les communique qu'avec la charité même, ce qui les distingue des vertus cardinales qui peuvent être communes aux pécheurs et aux justes.

*Combien compte-t-on de dons du Saint-Esprit ?*

Le prophète Isaïe en compte sept, qui sont comme une échelle mystérieuse à l'aide de laquelle le chrétien s'élève jusqu'à la plus sublime perfection. Ces dons sont la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété et la crainte de Dieu <sup>2</sup>. Mais il faut observer que le prophète, dans l'énumération de ces dons, commence par les plus parfaits, au lieu que selon leur ordre naturel, il faut commencer par le dernier pour remonter de suite jusqu'au premier <sup>3</sup>.

I. Le don de la crainte du Seigneur nous tient assujettis à Dieu comme ses enfants par la crainte de l'offenser et par la juste appréhension d'être éternellement séparés de lui. « Craignez le Seigneur vous tous qui êtes ses Saints <sup>4</sup>. »

II. Le don de piété est une suite de cette crainte ; car celui qui craint le Seigneur désire aussitôt de le servir, et fait toutes ses volontés. « Heureux celui qui craint le Seigneur, il aura un désir extrême d'obéir à tous ses commandements <sup>5</sup>. »

III. Le don de science ; car celui qui désire de servir Dieu ne néglige rien pour s'instruire de ses devoirs. Il prie Dieu de l'éclairer. Dieu l'éclaire, en effet, par le ministère des prédicateurs, par les livres saints, par des lumières et des inspirations intérieures, et le fidèle sait ainsi tout ce qui appartient à « la science du salut <sup>6</sup>, » qu'on appelle autrement « la science des Saints <sup>7</sup>. »

IV. Le don de force ; car, lorsqu'après avoir connu la volonté de Dieu, on s'est proposé de le servir, on est infailliblement exposé aux tentations du monde, de la chair et du démon, et pour les surmonter il est nécessaire d'être fortifié par la grâce du Saint-Esprit. <sup>8</sup>

V. Le don de conseil n'est pas moins nécessaire pour discerner

<sup>1</sup> Rom., V, 5.

<sup>2</sup> Isai., XI, 2. — S. Ambros., lib. II de Spir. S., c. 20. — S. Aug., serm. 209 de Temp., c. 4.

<sup>3</sup> S. Aug. serm. 17 de Sanctis qui est 1 de annuntiat. Dom., c. 2.

<sup>4</sup> Ps. XXXIII, 10.

<sup>5</sup> Ps. CXI, 1.

<sup>6</sup> Luc, I, 77.

<sup>7</sup> Sap., X, 10. — S. Aug., ibid, ubi supra. — S. Gregor. M., homil. 19 in Ezechiel.

<sup>8</sup> Ephes., VI, 10, ut paulò supra.

les illusions de l'amour-propre et les pièges cachés que le monde et le démon tendent à l'innocence <sup>1</sup>.

VI. Le don d'intelligence; car, après ces premières épreuves que les Saints nomment la vie active, Dieu élève une âme fidèle à une connaissance plus parfaite des mystères et des perfections divines. Elle est alors, comme disent les mêmes Saints dans la vie contemplative, remplie de lumières et de connaissances sublimes selon la mesure de la grâce que le Saint-Esprit lui communique <sup>2</sup>:

VII. Le don de sagesse, ainsi préparé par la crainte et les autres dons, les couronne tous. C'est la perfection de la sagesse qui consiste à connaître l'auteur et la fin de toutes choses, et à lui rapporter tout, puisque tout vient de lui. De là naît une union intime de l'âme avec Dieu, dont elle est sans cesse occupée. Elle l'a toujours présent à l'esprit: elle n'agit que par les mouvements que son amour lui suggère; elle ne respire, elle ne vit qu'en lui, suivant l'expression de l'apôtre saint Paul, et c'est ce que les Saints appellent la vie unitive <sup>3</sup>.

*Tous ceux qui sont dans la grâce de Dieu et qui ont la charité, ont-ils aussi tous ces dons du Saint-Esprit?*

Oui; mais comme la grâce sanctifiante et la charité sont plus ou moins abondantes, et qu'elles sont souvent très-faibles dans plusieurs, les dons du Saint-Esprit suivent la même proportion. Quelquefois encore ces dons ne sont pas tous également abondants, parce que Dieu communique les uns plus abondamment que les autres, suivant la manière différente dont il gouverne les âmes, et suivant les vues qu'il se propose dans la distribution de ses dons.

Il faut encore compter parmi les dons du Saint-Esprit les grâces que les théologiens appellent *gratuitement données*: tels sont le don des miracles, le don de prophétie, le don des langues, et d'autres dons semblables. Car c'est le Saint-Esprit, qui communique ces dons surnaturels, comme il les communiqua aux premiers fidèles, surtout aux apôtres. Mais il y a cette différence entre ces grâces et les autres dons du Saint-Esprit, que celles-là ne supposent et n'accompagnent point nécessairement la grâce de la justification; de sorte qu'il n'est pas impossible que Dieu les communique sans cette grâce, dans quelque occasion ex-

<sup>1</sup> S. Bernard. in serm. seu tract. de septem donis Spiritus S., c. 5.

<sup>2</sup> Idem, ibid., c. 6.

<sup>3</sup> Idem, ibid., c. 7: Le septième don est celui de sagesse. Il répand dans l'âme une douceur, une satisfactor. inexprimable; ce qui fait dire à

David: « Epreuvez et ressentez comment bien le Seigneur est doux. » Ps. XXXIII... C'est un avant-goût de cette félicité céleste où l'homme associé aux anges est dans l'abondance de tous les biens, et l'exemption de tous les maux.

traordinaire; au lieu que les autres dons du Saint-Esprit sont toujours une suite et un accompagnement nécessaire de la grâce sanctifiante.



## CHAPITRE VI.

### DES HUIT BÉATITUDES.

*Qu'est-ce qu'on appelle les huit béatitudes ?*

Ce sont huit principes ou maximes que Jésus-Christ apprit à ses disciples dans un célèbre sermon qu'il fit au peuple sur une montagne <sup>1</sup>, et par lesquelles on explique d'une autre manière le progrès de l'âme chrétienne dans la vie spirituelle de la grâce et de la charité. Les trois premières de ces sentences sont :

I. « Bienheureux les pauvres de gré, » c'est-à-dire ceux qui sont détachés des richesses de la terre.

II. « Bienheureux ceux qui ont l'esprit doux, » c'est-à-dire les humbles qui, n'ambitionnant point de s'élever au-dessus des autres, méprisent les honneurs et les grandeurs du monde.

III. « Bienheureux ceux qui pleurent, » c'est-à-dire ceux qui, renonçant aux plaisirs frivoles et criminels, vivent dans l'exercice de la pénitence.

Or, par ces trois premières sentences Jésus-Christ fait entendre les obstacles qu'il faut d'abord vaincre pour entrer dans la vie spirituelle, et qui se réduisent tous à l'amour des richesses, au désir des honneurs et l'amour du plaisir : trois caractères par lesquels saint Jean a peint le monde lorsqu'il a dit qu'il était livré à la *concupiscence des yeux*, c'est-à-dire à l'amour des richesses ; à la *concupiscence de la chair*, ou l'amour du plaisir, et à l'*orgueil de la vie*, c'est-à-dire au désir des honneurs <sup>2</sup>.

Par les deux sentences suivantes, Jésus-Christ marque le commencement de la vie spirituelle, qu'on appelle la *vie active*.

IV. « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice. »

V. « Bienheureux ceux qui exercent la miséricorde. » Car avoir faim et soif de la justice et exercer les œuvres de miséricorde, c'est remplir toutes les obligations que nous avons par rapport à Dieu, par rapport à nous-mêmes, et par rapport au prochain. Jésus-Christ ajoute :

VI. « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur. »

VII. « Bienheureux ceux qui aiment la paix. »

<sup>1</sup> Matth., V, 5.

<sup>2</sup> I. Joann., II, 16.

C'est l'état de la *vie contemplative* lorsqu'après avoir été purifié par les épreuves de la tentation et les exercices de la vie active, on jouit de la paix intérieure dans la contemplation des perfections divines et des vérités éternelles.

VIII. « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. »

C'est là le comble de la perfection ; ou plutôt, comme remarque saint Augustin, c'est une marque qu'on y est arrivé, lorsqu'on souffre, non-seulement avec patience, mais avec joie, ou du moins avec une ferme volonté et un courage inébranlable, les persécutions qui nous sont suscitées pour la cause de Dieu par les ennemis de la justice et de la vérité <sup>1</sup>.



## CHAPITRE VII.

### DU MÉRITE DES BONNES ŒUVRES.

*N'y a-t-il pas encore quelque autre avantage surnaturel dont la grâce de la justification soit accompagnée ?*

Oui. C'est le mérite des bonnes œuvres.

*En quoi consiste cet avantage ?*

Il consiste en ce que, sans la grâce de la justification, l'homme ne saurait mériter le ciel par ses œuvres <sup>2</sup> : au lieu que, dès le moment qu'il est justifié, toutes les œuvres qu'il fait par le mouvement de la grâce actuelle et par un motif surnaturel, sont autant d'actions méritoires par lesquelles il se rend digne d'une augmentation de grâces en cette vie, et d'un nouveau degré de gloire dans le ciel.

*Qu'est-ce qu'on appelle de bonnes œuvres ?*

C'est l'observation des commandements de Dieu et de l'Eglise, et toutes les bonnes œuvres faites avec le secours de la grâce actuelle et par le motif de quelque vertu chrétienne, comme de la pénitence, de l'humilité, de la mortification, de l'obéissance à l'Eglise, de l'amour de Dieu ou du prochain.

*Les bonnes œuvres sont-elles nécessaires pour le salut ?*

Oui. « Si vous voulez, dit Jésus-Christ, parvenir à la vie, gardez les commandements <sup>3</sup>. — Mes frères, dit l'apôtre saint Jacques,

<sup>1</sup> S. Ambros., in c. 6 Luc.

<sup>2</sup> Rom., VI, 23 : La rétribution du péché c'est la mort.

<sup>3</sup> Matth., XIX, 17. — Autor. comment. in ep. Pauli apud Ambros. ad

c. 6, epist. ad Rom. — S. Hieron., lib. I, cont. Jovin., cap. 6, et lib. II, c. 1 et 15. — S. Aug., de fide et operibus, c. 14.

si quelqu'un dit qu'il a la foi, et qu'il n'ait point les œuvres, de quoi cela lui servira-t-il ? Est-ce que la foi le pourra sauver ?... Si la foi n'a point les œuvres, elle est morte en elle-même... Abraham, notre père, n'a-t-il pas été justifié par les œuvres en offrant sur un autel Isaac, son fils ? Voyez-vous que la foi agissait de concert avec ses œuvres, et que la foi reçut des œuvres sa dernière perfection ?... Vous voyez bien que l'homme est justifié par les œuvres et non par la foi seulement ?... En effet, comme un corps sans âme est un corps mort, de même aussi la foi sans les œuvres est une foi morte, » qui, loin de nous justifier, ne servira qu'à notre condamnation <sup>1</sup>.

*Quel est le fondement du mérite des bonnes œuvres ?*

La bonté de Dieu, les mérites de Jésus-Christ et la fidélité de Dieu aux promesses qu'il nous a faites en conséquence des mérites de Jésus-Christ. Car l'homme ne pouvait mériter par lui-même aucune grâce surnaturelle, ni acquérir aucun droit au ciel, puisque c'est un bien qui surpasse la condition de la nature humaine ; c'est donc Dieu qui, en considération des mérites infinis de Jésus-Christ, nous a remis en droit d'aspirer à l'héritage céleste, et qui, nous l'ayant proposé comme une récompense à obtenir, a bien voulu que nos bonnes œuvres nous tinssent lieu de mérites, quoique, d'ailleurs, nous ne puissions faire ces bonnes œuvres que par le secours actuel de sa grâce. Mais, ce principe supposé, les bonnes œuvres que l'homme justifié fait avec le secours de la grâce actuelle doivent être regardées comme méritoires par elles-mêmes et le sont en effet. Ainsi, quoique tous nos mérites soient originairement fondés sur la bonté de Dieu, il est pourtant vrai que nous méritons véritablement ; et quoiqu'ils soient de vrais mérites, il faut cependant toujours reconnaître que c'est un don de Dieu et un effet de sa libéralité ; de sorte que saint Augustin a eu raison de dire que « lorsque Dieu couronne nos mérites, ce sont ses dons qu'il couronne <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Jac., II, 14 et seq.

<sup>2</sup> S. Aug., ep. 105 ad Sixt. Presbyt. : Les justes ne méritent-ils donc point ? Sans doute ils méritent du moment qu'ils sont justes, mais ils n'ont pas mérité d'être justes. Car ils ne sont devenus justes que parce que Dieu les a justifiés. Or, selon l'Apôtre, c'est gratuitement que Dieu nous justifie par sa grâce. Rom., III..... Quel peut donc être le mérite de l'homme avant la grâce pour mériter la grâce, puisque c'est la grâce seule qui fait en nous tout notre mérite, et puisqu'il

est vrai que lorsque Dieu couronne nos mérites, il ne couronne que ses dons ? Car comme nous avons reçu au commencement la grâce de la foi, non pas parce que nous étions fidèles, mais afin que nous le devinssions : ainsi, lorsqu'à la fin Dieu nous couronnera, ce sera encore un effet de sa miséricorde.... Il est donc bien vrai que c'est aux mérites que nous avons acquis pendant la vie que Dieu accorde le ciel ; mais comme ces mérites-là mêmes ne sont point de nous, mais de la grâce, l'entrée au ciel est elle-

*Quelles sont les conditions nécessaires pour rendre une bonne œuvre méritoire?*

1° Il faut être en état de grâce. Car toutes les œuvres qu'on fait en état de péché mortel, quelque bonnes qu'on puisse les supposer, sont des œuvres mortes, comme on les nomme ; elles peuvent bien servir à écarter quelques obstacles du salut, et même à attirer des grâces de conversion, ou à mériter des récompenses purement temporelles, mais elles n'ont en elles-mêmes aucun mérite pour le salut. 2° Il faut que l'action soit libre et exempte non-seulement de contrainte, mais même de toute nécessité. La raison nous l'apprend, puisqu'il est évident qu'il n'y a nul mérite à faire ce qu'on n'a pas la liberté de ne pas faire ; et la foi nous l'enseigne aussi. Car l'Eglise, entre autres erreurs des derniers temps, a condamné cette proposition, que « pour mériter et démeriter dans notre état, il suffit d'être exempt de contrainte <sup>1</sup>. » 3° Il faut que l'action soit faite par le mouvement d'une grâce actuelle en vue de Dieu <sup>2</sup>. Car, quoiqu'on soit en état de grâce, on peut cependant agir, et on n'agit que trop souvent par des motifs humains, par des vues naturelles, par humeur, par tempérament, par habitude. Or toutes les œuvres qui ont de pareils principes ne sont d'aucun mérite pour le ciel. Telle est l'aumône qu'on donne à un pauvre par pure compassion naturelle ; telles sont les prières qu'on fait par habitude, sans l'attention nécessaire ; et à plus forte raison ces œuvres cessent-elles d'être méritoires, lorsqu'il s'y mêle des motifs vicieux de vanité, d'hypocrisie, de respect humain, ou d'autres semblables. Il faut donc que l'action soit faite dans une vue surnaturelle de plaire à Dieu, de lui obéir, d'obtenir la rémission des peines dues à nos péchés, ou d'augmenter la couronne qui nous est promise dans le ciel, et que cette vue surnaturelle soit actuellement ou virtuellement présente à l'esprit. Car il ne suffit pas de rapporter en général toutes ses actions à Dieu ; il faut, pour qu'elles soient méritoires,

même une pure grâce ; non pas qu'elle ne soit en effet le fruit de nos mérites, mais parce que nos mérites mêmes sont une grâce, etc. — S. Gregor. M., lib. XXXIII, c. 20, in Job. et in Ezechiel., l. I, hom. 5. — Conc. Trid., sess. VI, c. 16 : Ceux donc qui font de bonnes œuvres jusqu'à la fin et qui espèrent en Dieu doivent se proposer la vie éternelle, et comme une grâce que la miséricorde divine a promise aux enfants de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et comme une récom-

pense que Dieu, en vertu de sa promesse, accordera fidèlement à leurs œuvres et à leurs mérites.

<sup>1</sup> C'est une des cinq propositions de Jansenius que l'Eglise a condamnées.

<sup>2</sup> Conc. Trid., sess. VI, c. 16 : La grâce de Jésus-Christ influe sans cesse sur les actions des justes, comme un chef sur ses membres, et une vigne sur ses branches ; sa vertu précède, accompagne et suit leurs actions, sans quoi elles ne pourraient être ni agréables à Dieu ni méritoires.

les lui rapporter par une intention actuelle et particulière, ou du moins virtuelle, en sorte que l'action qu'on fait soit la suite d'une intention actuelle qui a précédé.

*Une même action peut-elle être plus ou moins méritoire ?*

Oui, et cette différence vient de la pureté plus ou moins grande du motif. Car une bonne œuvre faite par un motif de crainte ou d'espérance est beaucoup moins méritoire que celle qui a pour principe la charité ; et plus la charité est fervente, plus le mérite de l'action augmente ; en sorte qu'une action qui paraît peu de chose en elle-même est souvent en effet plus méritoire devant Dieu qu'une action d'éclat dont le motif est moins parfait. La femme pécheresse mérita plus en essuyant les pieds de Jésus-Christ que Simon le Pharisien en lui faisant un grand festin <sup>1</sup>. Jésus-Christ préféra les deux petites pièces de monnaie qu'une pauvre femme offrit au temple aux grandes aumônes des riches <sup>2</sup>.

*Peut-on perdre les mérites qu'on a une fois acquis ?*

Oui, et il ne faut pour cela qu'un seul péché mortel ; car aussitôt tous les mérites qu'on a acquis par les sacrements et les bonnes œuvres précédentes sont perdus pour celui qui commet le péché, et ne sont plus comptés pour rien.

*Les mérites, une fois perdus, peuvent-ils du moins revivre ?*

Oui. C'est le sentiment unanime de tous les théologiens que, lorsqu'on rentre en grâce avec Dieu, les mérites qu'on avait acquis auparavant, et qu'on avait ensuite perdus par le péché mortel, ressuscitent, pour ainsi dire, et revivent de nouveau, en sorte que Dieu en tient compte au pécheur justifié, comme s'il ne les avait jamais perdus.

*Peut-on mériter pour les autres ?*

Oui ; c'est-à-dire qu'on peut par son intention appliquer une partie du mérite de ses bonnes œuvres, soit aux vivants, soit aux fidèles qui souffrent dans le purgatoire, autant que celui à qui on l'applique est capable d'en profiter, et autant que Dieu veut bien accepter l'application que nous en faisons. Car si celui pour qui nous méritons met obstacle au bien que nous voulons lui faire, ou si Dieu, par une dispensation de grâces dont il est le maître, ne ratifie pas notre désir, le mérite de nos œuvres nous revient tout entier, ou bien Dieu l'applique à un autre selon sa volonté. Mais il faut observer, 1<sup>o</sup> qu'on ne peut jamais mériter pour les autres comme on mérite pour soi-même d'un mérite de condignité, comme disent les théologiens ; 2<sup>o</sup> que l'augmentation de la grâce sanctifiante que nous pouvons mé-

<sup>1</sup> Luc, VII, 37.

<sup>2</sup> Marc, XII, 42.

riter pour nous-mêmes, nous ne pouvons pas la mériter pour les autres ; 3° qu'il y a dans les bonnes œuvres qu'on fait pour les autres un mérite personnel qui est, pour ainsi dire, inaliénable, et qui ne se communique point : c'est le mérite de la charité, communément aussi grand que celui de l'action même ; de sorte qu'on ne perd jamais rien à mériter pour les autres.



## CHAPITRE VIII.

### DU DON DE LA PERSÉVÉRANCE FINALE.

*Qu'est-ce que le don ou la grâce de la persévérance finale ?*

C'est la grâce de mourir saintement, c'est-à-dire de mourir dans la grâce de Dieu, en conservant jusqu'au dernier soupir la grâce sanctifiante <sup>1</sup>.

*Est-ce une grâce particulière distinguée de la grâce sanctifiante ?*

Oui, et c'est la dernière de toutes les grâces, qui met le comble à toutes les autres, et qui assure notre prédestination à la vie éternelle <sup>2</sup>.

*Peut-on mériter la grâce de la persévérance finale ?*

Non. « On peut, dit saint Augustin, l'obtenir par la prière <sup>3</sup> ; » mais nous ne pouvons jamais la mériter de façon que nous ayons droit de l'attendre. C'est-à-dire qu'il faut la demander souvent à Dieu, et que s'il nous la donne, c'est toujours un effet de sa miséricorde.

*A qui donne-t-il ordinairement cette grâce ?*

A ceux qui ont bien vécu ; car la bonne vie est le gage le plus sûr de la bonne mort. Il est rare que celui qui a bien vécu ne meure pas saintement ; il n'est pas moins rare de mourir saintement lorsqu'on a vécu dans l'habitude du péché, et c'est pour ces sortes de pécheurs une illusion funeste de se flatter de faire une sincère pénitence à la mort <sup>4</sup>.

*Dieu refuse donc souvent la grâce de la persévérance finale aux pécheurs d'habitude ?*

Oui ; car pour obtenir de Dieu cette grâce, il faut avoir déjà obtenu la grâce sanctifiante, et pour obtenir la grâce sanctifiante

<sup>1</sup> Matth. : Celui qui persévèrera jusqu'à la fin sera sauvé.

<sup>2</sup> Idem, lib. de dono persever., n. 10.

<sup>3</sup> S. Aug. de dono persever., c. 1 et 13.—Id., lib. de corrept. et gr., c. 6.

<sup>4</sup> S. Aug., in lib. de discipl. Christ.

il faut se convertir sincèrement à Dieu. Or, il est rare que ceux qui, après avoir vécu dans l'habitude du péché, paraissent se convertir à la mort, le fassent sincèrement, et par conséquent ils meurent communément dans leur péché, suivant la menace terrible que Jésus-Christ en a faite aux pécheurs. « Vous me cherchez et vous mourrez dans votre péché <sup>1</sup>. » C'est ainsi qu'Antiochus implora à la mort la miséricorde de Dieu sans la fléchir, parce que sa pénitence n'était pas sincère <sup>2</sup>.



## CHAPITRE IX.

### DE LA GRACE DE LA PRÉDESTINATION.

*Qu'est-ce que la grâce de la prédestination ?*

C'est le choix que, de toute éternité, Dieu a fait des élus, c'est-à-dire de ceux qu'il a prédestinés au salut éternel <sup>3</sup>.

*Dieu n'a donc pas fait cette grâce à tous les hommes ?*

Non. Il ne l'a faite qu'à un petit nombre. Tous sont appelés à la gloire, mais peu sont élus <sup>4</sup>. C'est une récompense qui est proposée à tous, mais il n'y a qu'un petit nombre qui l'obtienne <sup>5</sup>.

*Pourquoi Dieu n'a-t-il pas fait cette grâce à tous les hommes ?*

C'est un mystère dont l'homme tenterait en vain de sonder la profondeur. Il doit suffire pour calmer nos inquiétudes de savoir que Dieu veut sincèrement le salut de tous les hommes <sup>6</sup>, et le nôtre en particulier, puisqu'il nous a fait naître dans la vraie religion, avec tous les secours nécessaires pour opérer notre salut. Nous ne pouvons pas douter d'ailleurs que Dieu ne soit infiniment bon et infiniment juste, et que par les secours qu'il nous offre, notre salut ne soit, pour ainsi dire, entre nos mains <sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Joann., VIII, 21.

<sup>2</sup> Machab., IX, 13. — S. Aug., lib. L, hom. 50, cap. 4. — S. Isidor. de Summo bono, lib. II, cap. 13.

<sup>3</sup> Rom., VIII, 29 : Ceux qu'il a vus par sa prescience, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il soit lui-même le premier né entre plusieurs frères. Or ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

<sup>4</sup> Matth., XX, 16 : Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus.

<sup>5</sup> Matth., VII, 14 : Qu'étrouite est la porte et qu'étrouit est le chemin qui mène à la vie, et qu'il y en a peu qui en trouvent l'entrée!

<sup>6</sup> I. Tim., II, 4.

<sup>7</sup> S. Aug. in Joann. Evang., tract. 53. n. 6 : « Ils ne pouvaient pas croire parce que le prophète Isaïe l'avait prédit. » Joann., XII, 39. Or le prophète l'avait prédit parce que Dieu l'avait prévu. Après cela si on demande pourquoi ils ne pouvaient pas croire, je réponds aussitôt, c'est parce qu'ils ne voulaient pas. Or Dieu qui prévoit tout ce qui doit arriver, pré-

*Tous ceux que Dieu a prédestinés sont-ils infailliblement sauvés ?*

Oui, parce que Dieu, en même temps qu'il les a prédestinés à la gloire du ciel, les a aussi prédestinés à la grâce pour parvenir à cette gloire; grâce efficace, dont l'effet infaillible assure le choix de Dieu. Au contraire, les autres seront infailliblement réprouvés, parce qu'ils résisteront aux grâces que Dieu leur donnera pour faire leur salut.

*Puisque tout ce que Dieu a prévu et résolu de toute éternité, par rapport au salut des hommes, arrive sûrement, il est donc inutile que les hommes travaillent, soit à mériter le ciel, soit à éviter l'enfer ?*

Cette conséquence est manifestement fautive; car c'est une vérité certaine que Dieu n'a prédestiné au salut que ceux qui le mériteront par leurs bonnes œuvres, et que ceux-là seuls seront réprouvés qui, par leurs crimes, attireront sur eux le poids de sa colère. Il est par conséquent évident, 1° que, quoique vous soyez prédestiné, il faut travailler à mériter le ciel, parce que vous ne l'obtiendrez jamais sans cela; et, 2° qu'il faut travailler à éviter l'enfer, parce que, si vous le faites, vous ne serez certainement pas du nombre des réprouvés. Dieu n'a-t-il pas aussi prévu de toute éternité tout ce qui arrivera dans le monde, si vous gagnerez votre procès, si vous guérirez de cette maladie, si vous serez pauvre ou riche, et cette prévoyance de Dieu n'est-elle pas infaillible? Ce serait cependant le comble de la folie, si sur ce principe quelqu'un négligeait de faire plaider sa cause, de prendre des remèdes pour se guérir et de travailler pour amasser du bien. Car ce n'est point parce que Dieu l'a prévu qu'une chose doit arriver, c'est, au contraire, parce qu'elle doit arriver que Dieu l'a prévue. Vivez chrétiennement, et Dieu aura prévu que vous serez

voyait leur mauvaise volonté et l'avait prédite par son prophète. Mais, direz-vous, le prophète dit une raison différente. Quelle raison? C'est que Dieu leur a donné un esprit d'endurcissement, des yeux pour ne pas voir, et des oreilles pour ne pas entendre. « Il a aveuglé leurs yeux; et il a endurci leurs cœurs, » Isaïe, VI, 9. Je réponds que c'est encore par leur volonté qu'ils l'ont mérité. Car c'est ainsi que Dieu aveugle et endurecit en abandonnant et n'aidant point: ce qu'il peut faire par un jugement secret, mais jamais injuste. Tout esprit religieux doit donc établir comme une maxime certaine et inébranlable ce

que dit l'Apôtre en traitant cette question si difficile: « Que dirons-nous donc, dit-il: peut-on soupçonner dans Dieu la moindre injustice? » A Dieu ne plaise. » Rom., IX, 14. Si donc on ne peut pas accuser Dieu d'injustice, il faut avouer aussi que, si lorsqu'il nous donne sa grâce, c'est un effet de sa miséricorde, lorsqu'il nous la refuse, c'est une justice de sa part, puisqu'il ne fait rien qu'avec sagesse et avec justice. Si les jugements des saints mêmes sont justes, combien plus le doivent être ceux de Dieu. En effet, ils sont cachés, mais ils sont toujours justes.

sauvé ; mais si vous vivez dans le désordre, Dieu aura prévu que vous serez damné, et vous le serez infailliblement.

### SECTION III.

#### DES MOYENS D'OBTENIR ET DE CONSERVER LA GRACE DE LA JUSTIFICATION.

*Quels sont les moyens d'obtenir et de conserver la grâce de la justification ?*

Ce sont les sacrements, la prière et les bonnes œuvres : trois points que nous allons traiter séparément.



### CHAPITRE PREMIER.

#### DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

ART. 1<sup>er</sup>. — Définition des Sacrements en général.

*L'ancienne loi avait-elle des sacrements ?*

Oui ; telle était la circoncision, l'agneau pascal et les sacrifices. Il est vraisemblable qu'il y en avait même avant la loi de Moïse pour effacer dans les enfants le péché originel ; mais tous ces sacrements n'étaient que l'ombre des sacrements de la nouvelle alliance. C'étaient des sacrements imparfaits qui ne contenaient point en eux-mêmes la grâce et ne la produisaient pas ; ils signifiaient simplement une sainteté déjà acquise ou qu'on acquérait actuellement par une grâce de Dieu, mais non produite par le sacrement même ; au lieu que les sacrements de la nouvelle loi ont la vertu de produire par eux-mêmes la grâce dans ceux qui n'y mettent pas d'obstacle <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> S. Aug., in Ps. LXXIII : Si nous distinguons deux Testaments, le vieux et le nouveau, quoique les préceptes soient les mêmes, les sacrements ne sont pas les mêmes, non plus que les promesses.... Car les sacrements dans l'un donnent la grâce du salut ; dans l'autre ils la promettaient seulement. Dans l'ancien Testament, les sacrements promettaient le Sauveur ; dans le nouveau ils nous donnent le salut

même. — Idem, quæst. XXXIII, super Num. — Conc. Florent. in Decreto ad Armenos : Les sacrements de l'ancienne loi ne produisaient pas la grâce ; mais ils étaient seulement la figure de la grâce future qui devait être donnée par Jésus-Christ, au lieu que nos sacrements contiennent la grâce et la confèrent à ceux qui les reçoivent dignement. — Conc. Trid., sess. VII, can. 1 et seq.

*Qu'est-ce qu'un sacrement dans la loi nouvelle?*

C'est un signe sensible institué par Jésus-Christ pour signifier et pour produire une grâce qui ne tombe pas sous les sens.

*Pourquoi dites-vous que c'est un signe?*

C'est qu'il signifie en effet la grâce que Dieu donne par le sacrement, c'est-à-dire qu'il signifie et montre que Dieu nous donne la grâce en même temps que nous recevons le sacrement avec les dispositions requises <sup>1</sup>.

*Pourquoi appelez-vous ce signe sensible?*

Parce qu'il est formé par une matière et une forme sensible. Ce sont des paroles qu'on entend, une action qu'on voit et quelque chose de matériel : comme dans le baptême, on entend les paroles que le prêtre prononce, on voit son action et l'eau qu'il répand pour baptiser <sup>2</sup>.

*Pourquoi dites-vous que ce signe est institué par Jésus-Christ?*

Parce que Jésus-Christ est l'instituteur de tous les sacrements et qu'il a eu seul le pouvoir de les instituer. Car quel autre qu'un Dieu a pu établir une action, une cérémonie sacrée qui produit la grâce ? Les apôtres n'ont pas eu ce pouvoir. Ils n'ont été que les premiers dépositaires de ces trésors précieux. Ils les ont ensuite confiés aux pasteurs de l'Eglise, leurs successeurs, et ceux-ci ont aussi toujours eu comme les apôtres le pouvoir de les administrer, mais non pas d'en instituer d'autres que ceux que Jésus-Christ avait institués lui-même <sup>3</sup>.

*Pourquoi ajoutez-vous : « Pour produire une grâce qui ne tombe pas sous les sens ? »*

C'est qu'un sacrement n'est pas simplement un signe de la grâce, car il la contient en lui-même et il la produit dans nos âmes par la vertu que Jésus-Christ y a attachée. Il est de foi, et l'Eglise nous oblige de croire, que les sacrements produisent la grâce en qui n'y met pas d'obstacle, et la produisent réellement, efficacement, infailliblement, par une vertu à eux propre et indépendante de la sainteté de celui qui les confère <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> S. Bernard., serm. de Coena Dom. — S. Aug., lib. X, De Civit. Dei, c. 5. — Idem, lib. III de Doctr. Christ., c. 9.

<sup>2</sup> S. Aug., tract. LXXX in Joann., n. 3 : C'est la parole qui sanctifie dans l'eau du baptême. Otez la parole, et que reste-t-il que de l'eau ? Joignez la parole à l'eau, et le sacrement est accompli.

<sup>3</sup> Conc. Trid., sess. VII, can. 1 de Sacram. in Genese : Si quelqu'un dit

que les sacrements de la nouvelle loi n'ont pas tous été institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ...., qu'il soit anathème.

<sup>4</sup> Conc. Trid., ibid., c. 6 : Si quelqu'un dit que les sacrements de la nouvelle loi ne contiennent pas la grâce dont ils sont le signe, ou qu'ils ne confèrent pas la grâce à ceux qui n'y mettent pas d'obstacle, comme si c'étaient des signes purement extérieurs....., qu'il soit anathème.

*Comment les sacrements produisent-ils la grâce dans nos âmes ?*

C'est par la vertu des mérites de Jésus-Christ que les sacrements nous appliquent et nous communiquent, lorsque nous les recevons avec les dispositions requises.

*Pourquoi Dieu a-t-il voulu nous communiquer sa grâce, qui est intérieure et spirituelle, sous des signes extérieurs et matériels ?*

Il l'a fait pour deux raisons principales : 1° pour donner un objet sensible à la piété des fidèles et s'accommoder ainsi à la faiblesse de notre nature ; 2° pour rendre publique et solennelle la profession de la foi et l'exercice de la religion, et distinguer ainsi les fidèles des infidèles et des mauvais chrétiens, et en même temps édifier l'Eglise par l'exemple de ceux qui reçoivent dignement les sacrements <sup>1</sup>.

ART. II. — Du nombre, de la matière, de la forme et du ministre des sacrements.

*Combien y a-t-il de sacrements ?*

Il y en a sept, qui sont : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage. En croire davantage est une hérésie <sup>2</sup>.

*Quelles sont les choses nécessaires pour faire un sacrement ?*

Il y en a quatre : la matière, la forme, le ministre et l'intention du ministre.

*Qu'est-ce que la matière d'un sacrement ?*

La matière d'un sacrement consiste en quelque chose de matériel, comme l'eau du Baptême, et selon plusieurs théologiens le saint chrême de la Confirmation, ou bien c'est quelque chose d'extérieur et de sensible, comme l'application de l'huile sainte sur les membres du malade dans l'Extrême-Onction.

*Qu'est-ce que la forme d'un sacrement ?*

Ce sont les paroles que le ministre prononce, ou seules, ou bien avec l'action qui les accompagne, ainsi que les théologiens l'expliquent plus en détail par rapport à chaque sacrement en particulier.

*Quel est le ministre des sacrements ?*

C'est pour la plupart des sacrements, celui qui, ayant été valablement ordonné, a reçu dans son ordination le pouvoir de les administrer. Ainsi les évêques dans leur consécration reçoivent le pouvoir de conférer la Confirmation et les Ordres sacrés, et les

<sup>1</sup> S. Basil., in Exhort. ad Bapt., homil. XIII inter homil. varior. argument.—S. Dionys. Areopag. de Eccle-

siast. Hierarch., c. 1.

<sup>2</sup> Conc. Trident., sess. VII, can. I.

prêtres dans leur ordination reçoivent le pouvoir d'administrer tous les autres sacrements. Le Baptême seul peut être validement administré par tous, par les laïques, par les femmes, et même par un infidèle <sup>1</sup>, comme nous l'expliquerons bientôt. Plusieurs croient aussi, par rapport au Mariage, que ce sont les contractants qui sont les ministres de ce sacrement.

ART. III. — De l'intention et des dispositions nécessaires pour administrer et recevoir les sacrements.

*Quelle intention le ministre doit-il avoir pour faire un sacrement ?*

Il est nécessaire qu'il ait intention du moins de faire ce que fait l'Eglise, de sorte que si on baptisait, par exemple, un enfant sans cette intention, l'enfant ne recevrait pas le baptême <sup>2</sup>.

*Est-il également nécessaire que le ministre ait la foi et soit irréprochable ?*

Non. Il suffit qu'après avoir été validement ordonné, ou qu'ayant toutes les qualités nécessaires, il ait intention de faire ce que fait l'Eglise. Car alors, quand il serait hérétique ou même idolâtre, les sacrements qu'il confère ne laisseraient pas d'être validement administrés et d'avoir tout leur effet, pourvu qu'il observât d'ailleurs tout ce qui est nécessaire pour leur validité <sup>3</sup>.

De même, il est bien vrai qu'un prêtre en état de péché mortel ne peut, sans un nouveau péché, exercer son ministère pour les sacrements, si ce n'est dans le cas d'une nécessité absolue ; mais s'il le fait, le sacrement n'en sera ni moins valide, ni moins utile à ceux qui le recevront dignement. Car ce n'est point le prêtre qui confère la grâce, ni même qui administre le sacrement, comme ministre principal, c'est Jésus-Christ, souverain pontife invisible, qui baptise, qui confirme, qui absout et qui nous donne la grâce par ces sacrements. Le prêtre n'est que l'organe et l'instrument dont il se sert. Or, la grâce et le pouvoir de Jésus-Christ sont indépendants des bonnes ou des mauvaises qualités de l'instrument qu'il emploie <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> I. Cor., IV, 1. — Conc. Trid., sess. I, can. 14. — Conc. Florent., in Decreto ad Armen. — Conc. Trid., sess. VII, can. 10.

<sup>2</sup> Conc. Florent., ibidem ut supra. — Conc. Trident., sess. VII, can. 11.

<sup>3</sup> Ibidem, can. 4.

<sup>4</sup> Conc. Trident., sess. VII, can. 12 : Si quelqu'un dit qu'un ministre étant en péché mortel, lorsqu'il observe tout ce qui est essentiellement néces-

saire pour faire ou conférer un sacrement, ne le fait pas et ne confère pas, qu'il soit anathème. — S. Greg, Nazianz., orat. XL in sanct. Baptisma. — S. Aug. cont. Crescon. Gramm., lib. IV, c. 20. — Idem, lib. IV, cont. Donat., c. 4. — Idem, lib. II, cont. litt. Petilian donat., c. 47, et Tract. V in Joann. — S. Aug. cont. epist. Parmen., lib. II, c. 10, n. 22 : Tous les sacrements nuisent à ceux qui les d-

*Faut-il aussi que ceux qui reçoivent un sacrement aient intention de le recevoir ?*

On n'exige point cette intention dans les enfants que l'on baptise, ni dans les moribonds, à qui on donne l'Extrême-Onction. Car il faut remarquer que le Baptême et l'Extrême-Onction sont deux sacrements établis par Jésus-Christ, l'un pour renaitre spirituellement et l'autre pour mourir saintement. Or, comme les enfants qui naissent n'ont pas l'usage de la raison, et que souvent les mourants le perdent, il a été nécessaire qu'on pût conférer ces sacrements sans exiger une volonté expresse de les recevoir; et il suffit, en effet, qu'ils n'aient pas une intention contraire. L'Eucharistie est aussi un sacrement, indépendamment des dispositions avec lesquelles on le reçoit, car, quand on n'aurait même aucune intention de recevoir le corps de Jésus-Christ, on ne laisserait pas de le recevoir réellement dans la communion. Mais l'intention est absolument nécessaire, dans ceux qui ont l'usage de raison, pour tous les autres sacrements, et même pour le Baptême et l'Extrême-Onction. Car si, par exemple, on baptisait un infidèle endormi ou sans qu'il en sût rien, le Baptême serait nul, et il en est ainsi de tous les autres sacrements, excepté l'Eucharistie : il y a pourtant sur cela entre les théologiens quelque différence de sentiments dans lesquels on ne croit pas devoir entrer ici.

*Est-il nécessaire pour la validité des sacrements que cette intention ou cette volonté de les recevoir soit accompagnée de la foi et d'une conversion intérieure ?*

Non ; car si, par exemple, un infidèle hypocrite, par la crainte des lois ou pour quelque intérêt temporel, demandait et recevait volontairement le baptême quoique intérieurement il ne fût point converti et qu'il ne crût aucune vertu attachée à ce sacrement, il ne laisserait pas de recevoir, non pas, à la vérité, la grâce, puisqu'il serait dans une disposition impie et sacrilège, mais le sacrement de baptême et le caractère de chrétien qui est imprimé par ce sacrement ; en sorte que s'il venait dans la suite à se convertir sincèrement, on ne pourrait pas le rebaptiser. Il faut pourtant observer qu'il y a trois sacrements qui sont de nul effet sans la foi et sans la conversion intérieure : ce sont l'Eucharistie, la Pénitence et l'Extrême-Onction ; parce que de ces trois sacrements les deux premiers n'opèrent leur effet dans les

ministrent indignement, mais ils n'en tière. — S. Chrysost., hom. 8 in I. Cor. sont pas moins utiles à ceux qui les reçoivent dignement par leur minis-

âmes que suivant les bonnes dispositions actuelles avec lesquelles on les reçoit ; et le troisième suppose du moins de bonnes dispositions qui ont précédé immédiatement, si elles ne sont pas actuelles.

*Est-ce un grand péché de recevoir un sacrement lorsqu'on sait qu'on n'a pas les dispositions nécessaires ?*

C'est un sacrilège des plus criminels, puisque c'est profaner indignement la grâce et le sang même que Jésus-Christ a versé pour nous mériter cette grâce.

ART. IV. — Des effets des sacrements en général.

*Quels sont en général les effets des sacrements ?*

C'est de donner la grâce et d'imprimer un caractère dans l'âme de ceux qui les reçoivent.

*Quelle est la grâce qu'on reçoit par les sacrements ?*

On reçoit par les sacrements deux espèces de grâce.

*Quelle est la première espèce ?*

C'est la grâce même de la justification, ou une augmentation de cette grâce, si on la possédait déjà. C'est ainsi que par le Baptême on reçoit la grâce de la justification qu'on n'avait pas, et que par l'Eucharistie on reçoit une augmentation de cette grâce qu'on avait déjà.

*Comment exprime-t-on cette différence qui est entre les sacrements ?*

On l'exprime par la différence des noms qu'on leur donne : les uns s'appellent pour cette raison les *sacrements des morts*, et les autres les *sacrements des vivants*. Les sacrements des morts sont ceux qui rendent la vie spirituelle à ceux qui par le péché étaient morts à la grâce. Tels sont le Baptême et la Pénitence. Les sacrements des vivants sont ceux qui, trouvant le pécheur déjà justifié, augmentent en lui la vie de la grâce. Tels sont la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage. La Pénitence devient souvent aussi un sacrement des vivants, lorsque quelqu'un le reçoit n'étant coupable que de péchés véniels ; car alors ce sacrement ne rend pas la grâce, puisqu'on l'a déjà, mais il l'augmente.

*Quelle est la seconde espèce de grâce qu'on reçoit par les sacrements ?*

C'est la grâce qu'on appelle sacramentelle et qui a des effets différents dans les différents sacrements. Cette grâce dans le Baptême est de nous faire croire toutes les vérités que Dieu nous a révélées et de nous faire vivre d'une façon conforme aux obligations que nous y contractons. Dans la Confirmation, c'est de

nous faire professer courageusement la foi au point de la défendre avec zèle, s'il le faut. Dans l'Eucharistie, c'est de nous faire croître en sainteté. Dans la Pénitence, c'est de nous aider à éviter désormais le péché. Dans l'Extrême-Onction, c'est de nous fortifier contre la maladie, la mort et les tentations. Dans l'Ordre, c'est de nous aider à remplir dignement toutes les fonctions et obligations du sacré ministère. C'est enfin dans le Mariage de sanctifier l'amour conjugal, et d'aider à supporter les tribulations attachées à cet état, et à élever saintement les enfants. « C'est ainsi que par l'institution des sept sacrements, Jésus-Christ a pourvu à tous les besoins de son Eglise et des fidèles qui la composent. Par le Baptême, nous renaissions spirituellement, et par la Confirmation nous augmentons en grâce et nous sommes fortifiés dans la foi. Après cette seconde naissance, et après nous être ainsi fortifiés, l'Eucharistie nous donne une nourriture divine. Si par le péché nous retombons dans quelque maladie de l'âme, la Pénitence nous guérit spirituellement, et l'Extrême-Onction guérit tout à la fois le corps et l'âme, selon que Dieu le juge convenable pour notre salut. L'Ordre donne à l'Eglise des pasteurs pour la gouverner, tandis que le Mariage la multiplie corporellement par les sujets qu'il lui donne <sup>1</sup>. »

*Les sacrements donnent-ils à tous ceux qui les reçoivent le même degré, soit de grâce sanctifiante, soit de grâce sacramentelle ?*

Le Baptême donne à tous les enfants le même degré de grâce, parce que leur état est absolument le même ; mais dans les adultes tous les sacrements opèrent différemment, « selon la mesure de la grâce que le Saint-Esprit donne à chacun comme il lui plaît, et selon la disposition et la coopération de ceux qui reçoivent les sacrements <sup>2</sup> ; » ainsi, par exemple, de deux personnes qui communient, l'une reçoit plus ou moins de grâce que l'autre, suivant la disposition avec laquelle elle reçoit le sacrement.

*Quel est le second effet des sacrements ?*

C'est d'imprimer dans nos âmes un caractère spirituel, un signe réel, qui, comme un sceau sacré, marque que nous sommes particulièrement consacrés au service de Dieu suivant l'objet des sacrements.

*Tous les sacrements ont-ils cette propriété ?*

Non, il n'y en a que trois, qui sont le Baptême, la Confirmation et l'Ordre <sup>3</sup>.

*Qu'est-ce que ce caractère a de singulier ?*

<sup>1</sup> Eugen. IV, decreta ad Armenos.

<sup>3</sup> Conc. Trid., sess. VII, can. 9. —

<sup>2</sup> Conc. Trid., sess. VI, c. 7.

Conc. Florent.

C'est de ne pouvoir être effacé, ni par le péché, ni même par l'apostasie et l'infidélité, ni dans cette vie, ni dans l'autre ; et c'est pour cette raison qu'on ne reçoit qu'une seule fois les trois sacrements qui l'impriment <sup>1</sup>.

*Si quelqu'un recevait volontairement ces trois sacrements avec de mauvaises dispositions, recevrait-il le caractère ?*

Oui, quoiqu'on ne reçût dans ces sacrements, par un effet des mauvaises dispositions où l'on serait, ni la grâce sanctifiante, ni la grâce sacramentelle, on ne laisserait pas de recevoir le caractère.

ART. V. — Des cérémonies usitées dans l'administration des sacrements.

*Que faut-il penser des cérémonies et des prières que l'Eglise emploie dans l'administration des sacrements ?*

Il faut les estimer et les respecter comme l'ouvrage de l'Eglise, toujours assistée du Saint-Esprit ; et parce que d'ailleurs elles font pour ainsi dire un tout avec ce qu'il y a de plus auguste et de plus sacré dans la religion, on ne peut sans impiété les mépriser <sup>2</sup>. « Ce pouvoir a toujours été dans l'Eglise, dit le concile de Trente, d'établir et de changer, à l'égard de la dispensation des sacrements, sans toucher à leur substance, ce qu'elle a jugé de plus convenable pour le respect dû aux sacrements ou pour l'utilité de ceux qui les reçoivent, suivant la diversité des temps, des lieux et des circonstances. C'est ce que l'Apôtre insinue d'une façon claire en disant : Que l'homme nous regarde comme les ministres de Jésus-Christ et comme les dispensateurs des mystères de Dieu. Et il est assez constant qu'il a lui-même usé de ce pouvoir en plusieurs circonstances, et spécialement en ce qui concerne l'Eucharistie, lorsque ayant réglé quelque point au sujet de ce sacrement, il ajoute : Je réglerai le reste à mon arrivée. (Sess. XXI, cap. II.) »

*Ces prières et ces cérémonies sont-elles essentiellement nécessaires pour conférer valablement les sacrements ?*

Non, car il n'y a d'essentiellement nécessaire que les quatre choses qu'on a déjà marquées, savoir : la matière, la forme, le

<sup>1</sup> Conc. Florent. et Conc. Trid., ibidem.

<sup>2</sup> Conc. Trid., sess. VII, can. 13 : Si quelqu'un dit qu'on peut mépriser les cérémonies reçues et approuvées de l'Eglise catholique dans l'administration solennelle des sacrements, ou qu'un ministre peut à son gré les omettre, ou que les pasteurs de l'Eglise les peuvent changer, qu'il soit

anathème. — S. Joann. Damasc. in serm. de defunctis : Les usages que reçoit l'Eglise chrétienne toujours exempte d'erreur, et qu'elle observe inviolablement pendant une suite de siècles, ne sont certainement pas de vaines pratiques ; elles sont au contraire utiles, agréables à Dieu, et ne servent pas peu à notre salut. — V. ci-dessus, art. IV, n. 1.

ministre et l'intention du ministre ; mais les prières et les cérémonies sont nécessaires pour la décence et la piété que demandent de si saints mystères, puisqu'il ne convient pas d'administrer les choses sacrées sans ces marques extérieures de respect et de religion.

*Pour quelles fins l'Eglise les a-t-elles établies ?*

1° Pour attirer l'attention des fidèles, pour exciter leur dévotion et leur inspirer plus de respect et de vénération à l'égard des saints mystères ; 2° pour marquer les dispositions avec lesquelles on doit les recevoir ; 3° pour exprimer les effets que les sacrements produisent dans nos âmes, comme on l'expliquera plus en détail par rapport à chaque sacrement ; 4° pour signifier les obligations qu'on contracte en les recevant ; 5° pour demander à Dieu et les effets des sacrements et les dispositions nécessaires afin de les bien recevoir, et la grâce d'en conserver les fruits.

*Pourquoi l'Eglise n'emploie-t-elle pas dans l'administration des sacrements la langue vulgaire ?*

Elle l'a fait dans les premiers siècles ; mais la langue vulgaire ayant changé différemment dans les différents pays, l'Eglise a jugé nécessaire de conserver dans l'administration des sacrements, comme dans tout l'office divin, la première langue dont elle s'est servie, afin qu'il y eût toujours partout une plus grande uniformité. Nous expliquerons ce point plus au long en traitant de la Messe <sup>1</sup>.

Des erreurs contraires à la doctrine précédente.

*Quelles sont les erreurs opposées à la doctrine qu'on vient d'expliquer ?*

Il n'y a aucun article de la doctrine catholique sur les sacrements, que l'hérésie ne se soit efforcée d'ébranler. Elle en a attaqué la nature, les effets, le nombre, le ministre, l'intention, la matière, la forme, les cérémonies, les dispositions qu'ils demandent. Quelques hérétiques ont porté l'audace jusqu'à vouloir les supprimer tous entièrement : tels furent les Fraticelles et les Béguins qui méprisaient tous les sacrements ; les Pauliciens qui à tous les sacrements substituaient quelques paroles de leur façon ; les Messaliens ou les Euchites, qui ne reconnaissaient de vertu que dans la prière, persuadés que la prière seule sans aucun sacrement justifiait les pécheurs. D'autres hérétiques, comme les Manichéens, les Séleuciens, les Vaudois, et beaucoup d'autres, n'admettaient que quelques-uns des sept sacrements que l'Eglise

<sup>1</sup> V. ci-après, dans la troisième partie.

reconnaît, et rejettent les autres, comme nous dirons en traitant de chacun en particulier. Wiclef et les sectaires qui ont copié ses erreurs, enseignèrent qu'un prêtre en péché mortel ne pouvait administrer valablement aucun sacrement. Luther soutint que l'intention n'était pas nécessaire dans les ministres des sacrements, et que les sacrements de la nouvelle loi ne différaient en rien de ceux de la loi ancienne. Erreur que Calvin a aussi adoptée, en ajoutant que les cérémonies avec lesquelles l'Eglise administre les sacrements, n'étaient que de vaines superstitions, et qu'il fallait les administrer en langue vulgaire.



## CHAPITRE II.

### DES SACREMENTS EN PARTICULIER ET PREMIÈREMENT DU BAPTÊME.

ART. 1<sup>er</sup>. — Définition du Baptême et sa nécessité.

*Quel est le premier des sacrements ?*

C'est le Baptême, parce qu'il faut l'avoir reçu avant que d'en pouvoir recevoir aucun autre <sup>1</sup>.

*Que signifie le mot baptiser ?*

Ce mot, qui est formé du grec, signifie laver, purifier, et exprime l'effet du sacrement de baptême <sup>2</sup>.

*Qu'est-ce que le baptême ?*

C'est un sacrement institué par Jésus-Christ pour nous faire renaître spirituellement et nous donner une vie nouvelle par la vertu de l'eau et des paroles que Jésus-Christ nous a fait connaître en disant à ses disciples : « Allez enseigner toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit <sup>3</sup>. »

*Pourquoi dites-vous que ce sacrement a été institué par Jésus-Christ ? Saint Jean-Baptiste ne baptisait-il pas avant Jésus-Christ ?*

Il est vrai ; mais le baptême de saint Jean n'était pas un sacre-

<sup>1</sup> S. Ambros. in lib. de his qui myst. initiantur, c. IV. — S. Aug. tract. XIII in Joann. : Quelque avancé que soit un catéchumène, il porte toujours la charge de ses péchés, qui ne lui sont remis que lorsqu'on le baptise.

<sup>2</sup> Βαπτίζειν.

<sup>3</sup> Matth., XXXVIII, 19. — S. Clé-

ment., epist. IV ad Jul. et Julian. : Par la régénération du Baptême qui nous fait renaître pour vivre à Dieu, le vice de notre première naissance, que nous avions reçue des hommes, est réparé, et on entre ainsi dans la voie du salut. — Joann., III, 5.

ment. Il disposait à la grâce par la pénitence, dont il était le signe ; mais il ne contenait pas la grâce et ne la donnait pas ; au lieu que le baptême de Jésus-Christ est un sacrement qui donne par lui-même la grâce à ceux qui le reçoivent dignement. Aussi saint Jean-Baptiste mettait-il lui-même une grande différence entre son baptême et celui de Jésus-Christ. « Je ne vous ai donné, » disait-il aux Juifs, qu'un baptême d'eau ; mais celui qui viendra après moi vous donnera le baptême de l'Esprit saint et du feu <sup>1</sup>. »

*Ce sacrement est-il nécessaire ?*

Comme il est le premier de tous les sacrements, il est aussi le plus nécessaire, parce que sans le baptême on ne peut pas être sauvé. « Si quelqu'un dit Jésus-Christ, n'est pas régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit, il ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu. » C'est ce qui fait que le baptême est nécessaire aux enfants comme aux adultes <sup>2</sup>.

*Que deviennent donc les enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême ?*

Jusqu'à présent l'Eglise n'a point décidé quel est précisément leur état, et c'est un point qu'il faut abandonner au jugement de Dieu. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'étant coupables du péché originel, ils ne peuvent pas entrer dans le ciel, parce que rien de souillé ne peut y entrer ; ils seront par conséquent éternellement privés de cette vue de Dieu qui fait la félicité des saints. Mais ressentiront-ils de la douleur et de la tristesse par suite de cette privation ? Cela n'est pas probable, soit qu'ils doivent ignorer, soit qu'ils doivent connaître le bonheur que le péché originel leur a ravi. Dans le premier cas, ils ne souffriront point, puisqu'on ne peut s'affliger de ce qu'on ignore. Dans le second cas, ils ne semblent pas davantage condamnés à souffrir, puisque, si d'une part ils connaissent la félicité du ciel, d'autre part ils savent qu'ils n'y avaient nul droit et que, d'ailleurs, il n'a pas dépendu d'eux d'y parvenir. Ainsi la privation du bonheur céleste ne les fera point souffrir. Ils ne seront pas non plus condamnés au supplice du feu qui, selon la doctrine d'Innocent III, est une peine réservée au péché actuel. Il y a plus : ils se réjouiront

<sup>1</sup> Matth., III, 11. — Conc. Trid., sess. VII, can. 1. — S. Aug., lib. V de Baptismo contra Donat., cap. 9, n. 10.

<sup>2</sup> Joann., III, 5. — S. Ambros., loco suprâ citato : Si le catéchumène n'est baptisé au nom du Père et du

Fils et du Saint-Esprit, il ne peut recevoir la rémission de ses péchés, ni jouir d'aucun bienfait spirituel. — Conc. Lateranum, sub Innocente III, can. 1. — S. Aug., epist. XXVIII ad Hieron. — Conc. Trid., sess. VII, can. 5.

même des biens naturels qui leur seront départis par la munificence de Dieu ; c'est l'enseignement de saint Thomas. Leur peine sera donc, comme dit saint Augustin, la moins sévère de toutes les peines. Mais enfin c'est une peine ; c'est même un malheur immense ; on doit tout faire pour le prévenir, et les parents sont plus coupables qu'on ne peut le dire lorsqu'ils exposent leurs enfants à perdre le ciel, en différant de les présenter au baptême <sup>1</sup>.

ART. II. — De l'administration du baptême.

*En quoi consiste l'administration du baptême ?*

Elle consiste à verser trois fois en forme de croix de l'eau naturelle sur la personne qu'on baptise, en disant une seule fois ces paroles : « Je te baptise au nom du Père † et du Fils † et du « Saint † Esprit. » Ou en latin : « Ego te baptizo in nomine « Patris † et Filii † et Spiritûs † Sancti. » Autrefois on plongeait trois fois dans l'eau la personne qu'on baptisait : c'est ce qu'on appelait immersion. Quelquefois on s'est contenté de l'aspersion, qui consistait à jeter trois fois quelques gouttes d'eau sur celui qu'on baptisait ; mais depuis longtemps on ne baptise plus dans l'Eglise romaine que par infusion, c'est-à-dire en versant trois fois de l'eau sur la personne qu'on baptise. En tout cas, il faut s'en tenir pour la pratique à l'usage établi dans l'église où l'on se trouve.

*Pourquoi verse-t-on l'eau trois fois ?*

C'est en vue des trois personnes de la très-sainte Trinité qui sont nommées dans la formule du baptême <sup>2</sup>. Il suffirait cependant dans une nécessité pressante de verser de l'eau une seule fois ; mais pour les cas ordinaires, l'usage de l'Eglise l'a ainsi établi, comme il a aussi établi de verser l'eau sur la tête, quoiqu'il suffise de la verser sur quelque partie considérable du corps, lorsqu'on ne peut pas faire autrement.

*De quel eau faut-il se servir pour baptiser ?*

L'Eglise veut encore qu'on se serve d'une eau qui ait été bénie pour cet usage ; mais dans le cas d'une nécessité pressante on peut se servir indifféremment de toute eau naturelle, c'est-à-dire d'eau de fontaine, de puits, de rivière, de mer, d'étang, de pluie, et en un mot de toute eau qui n'est point artificielle, et qui n'est ni composée ni altérée par quelque mélange. Le vin par

<sup>1</sup> Innoc. III, c. Majores de Bapt. — S. Thom. in lib. II sent. distinct. XXIII, q. II, a. III. — S. Aug. Enchirid., cap. XCIII.

<sup>2</sup> Chrysost., homil. XXIV in Joann. : On le fait trois fois pour faire comprendre que c'est par la vertu du Père, du Fils et du Saint-Esprit que le sacrement est conféré.

conséquent, ni toute autre liqueur qui ne serait pas de l'eau naturelle, ne serait pas bonne pour baptiser même dans un cas de nécessité <sup>1</sup>.

*Est-il nécessaire de prononcer les paroles en même temps qu'on verse l'eau ?*

Oui ; on ne peut les prononcer ni devant ni après. Il faut que les paroles accompagnent du moins moralement l'action, et que ce soit la même personne qui verse l'eau et qui prononce les paroles.

*Est-il aussi nécessaire d'exprimer nommément chacune des trois personnes de la sainte Trinité ?*

Oui. Il ne suffirait pas d'exprimer ni la sainte Trinité en général, ni une seule, ni même deux personnes <sup>2</sup>.

*Quel est le ministre de ce sacrement ?*

Dans les cas ordinaires, lorsqu'il n'y a aucune nécessité pressante, c'est aux évêques et aux prêtres seuls, et par extraordinaire aux diacres, avec la permission de l'évêque, selon la discipline présente de l'Eglise, qu'il appartient d'administrer solennellement le baptême avec les cérémonies accoutumées ; mais, dans les cas extraordinaires, comme ce sacrement est d'une nécessité absolue pour le salut, Jésus-Christ voulant prévenir le danger où seraient plusieurs enfants de mourir sans le recevoir, a donné indifféremment à tout le monde le pouvoir de l'administrer sans distinction d'âge, de religion, ni de sexe ; en sorte cependant que, dans cette administration, l'ecclésiastique soit préféré au laïque, l'homme à la femme, et le fidèle à l'infidèle <sup>3</sup>.

*Peut-on aussi baptiser en tout lieu ?*

On le peut dans le cas d'une nécessité pressante ; mais lorsqu'il n'y a point de semblable nécessité, chacun doit être baptisé dans sa propre paroisse.

*Ne peut-on recevoir la grâce du baptême que de la manière qu'on vient d'expliquer ?*

On peut la recevoir encore de deux autres manières : car, 1<sup>o</sup> si un infidèle ou un catéchumène, étant touché de la grâce de Dieu et éclairé d'une lumière surnaturelle, avait une vive contrition de ses péchés avec un ardent désir de recevoir le baptême, sans

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. VII, can. 2 de Baptismo. — Conc. Florent. in doctr. de Sacram. in decreto ad Armenos. — S. Chrysost., ibid, ut supra.

— S. Didymus Alexandr., lib. II de Spir. sancto.

<sup>2</sup> S. Aug. lib. II cont. epis. Parmen., cap. 13. — Conc. Lateran. magnum sub Innoc. III, can. I.

<sup>3</sup> Conc. Florent. — S. Aug. de Baptism. Contra Donat., lib. VI, c. 25

pendant pouvoir accomplir son désir faute d'eau ou de ministre, ce désir du baptême, accompagné de la charité, lui tiendrait lieu du sacrement même : c'est ce qu'on appelle *baptême de désir*. 2° Si un enfant ou un catéchumène adulte souffrait le martyre avant que de pouvoir recevoir le baptême, le martyre lui tiendrait lieu du sacrement : c'est ce qu'on appelle *baptême de sang* ; et plusieurs saints des premiers siècles de l'Eglise n'en ont point eu d'autre <sup>1</sup>.

*Peut-on recevoir le baptême plus d'une fois ?*

Non ; et comme on le reçoit valablement d'un hérétique et d'un infidèle, il n'est jamais permis de rebaptiser ceux qui ont été baptisés à moins qu'on ait sujet de douter si le baptême a été légitimement administré ; car alors on doit rebaptiser sous cette condition : « Si tu n'es pas baptisé, je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit <sup>2</sup>. »

*Que signifie le nom de catéchumènes qu'on donne aux adultes que l'on présente au baptême ?*

C'est un nom grec <sup>3</sup> qui signifie une personne instruite et catéchisée, tels que doivent être tous les adultes que l'on présente au baptême.

#### ART. III. — Des effets du baptême.

*Quels sont les effets du baptême dans ceux qui le reçoivent dignement ?*

1° Il efface entièrement non-seulement le péché originel qui nous excluait de la vue de Dieu dans le ciel, mais aussi tous les péchés actuels, si on en a commis avant que de recevoir le baptême. 2° En effaçant tous les péchés, il abolit généralement toutes les peines qui leur étaient dues, soit en cette vie soit en l'autre, excepté les peines du péché originel que nous souffrons en cette vie. 3° Il donne à l'homme la grâce sanctifiante avec tous les dons

<sup>1</sup> S. Aug., de Bapt. cont. Donat., I. IV, c. 22, n. 29. — Tertull., de Bapt., c. 16 : Nous avons encore un second baptême, qui est celui du sang, dont le seigneur a dit : *Je dois être baptisé d'un baptême*, quoiqu'il fût déjà baptisé... Ce baptême supplée à celui d'eau qu'on n'a pas reçu, et le rétablit lorsqu'on l'a perdu. — S. Cyr., epist. 73 ad Jubaian. — S. Cyrill. Hierosol., catech. 3. — S. Bern., tract. de Bapt. ad Hugon. de S. Vict., c. 2, n. 6 : S'il rentre en lui-même avant la mort, s'il veut et s'il demande d'être baptisé, mais qu'il ne le puisse

pas, étant prévenu par la mort, pourvu qu'il ait une vraie foi, une espérance pieuse, une charité sincère, en vérité s'il ne lui manque que de l'eau pour être baptisé, je ne puis me persuader qu'il faille désespérer de son salut... Si quelqu'un pense autrement qu'il examine bien sur quoi il fonde son sentiment.

<sup>2</sup> S. Basil., lib. de Spir. s., c. 15. — S. Joann. Damasc., I. IV de orthod. fide, c. 10. — S. Aug., tract. XI, in Joann.

<sup>3</sup> Κατηχούμενος.

qui l'accompagnent, pour le faire renaître spirituellement et vivre d'une vie nouvelle en Jésus-Christ. 4° Il imprime dans l'âme le caractère de chrétien <sup>1</sup>.

*Comment le baptême efface-t-il le péché originel et tous les péchés actuels ?*

Il les efface si parfaitement qu'il n'en reste pas dans l'âme la moindre souillure ; « car il n'y a aucun sujet de condamnation, dit saint Paul, dans ceux qui sont en Jésus-Christ <sup>2</sup>. » Par conséquent, le baptême nous remet au même degré d'innocence et de pureté que possédait Adam lorsqu'il sortit des mains de son Créateur, et ainsi la nature humaine tombée par le péché du premier homme se trouve entièrement réparée par les mérites de Jésus-Christ.

*Comment le baptême abolit-il aussi toutes les peines dues aux péchés ?*

Il les abolit si généralement que le pécheur n'est plus redevable à la justice divine d'aucune peine ni dans cette vie ni dans l'autre, quelques péchés qu'il ait commis et quelque énormes qu'ils puissent être ; en sorte que s'il venait à mourir avant que de commettre aucun nouveau péché, il entrerait au ciel sans aucun obstacle. C'est pour cela qu'on n'impose aucune pénitence pour les péchés passés aux adultes qui reçoivent le baptême, et c'est une des différences qui sont entre ce sacrement et celui de pénitence. Car le sacrement de pénitence remet à la vérité tous les péchés, mais non pas la peine temporelle due aux péchés <sup>3</sup>.

*Pourquoi le baptême ne nous délivre-t-il pas aussi de la concupiscence, des maladies, de l'ignorance et de la mort, puisque ce sont des peines du péché originel ?*

C'est que Dieu ne l'a pas voulu, et cela, non-seulement parce qu'il est toujours le maître de ses dons, mais encore pour plusieurs raisons importantes : 1° pour humilier notre orgueil par la vue de notre faiblesse, et par le souvenir de notre origine ; 2° pour nous faire regarder cette terre comme un lieu d'exil et nous faire soupirer après le ciel, où notre délivrance sera parfaite ; 3° pour éprouver notre fidélité et nous donner occasion d'exercer notre

<sup>1</sup> I. Cor., VI, 11. — Gal., III, 27. — Act., II, 38. — Rom., VI, 3. — S. Basil. in exhort. ad bapt. quæ est 13 inter hom. argum. : Le baptême est la délivrance de la captivité, l'abolition des dettes, la mort du péché, la régénération de l'âme, une robe brillante, un caractère inviolable, le chemin du ciel, l'acquisition du royaume céleste, la

grâce d'adoption. — S. Aug., I. I cont. duas epist. Pelagian., c. 13, et lib. III, c. 3. — S. Greg. Nazian, orat. 40, in sanctum baptismum. — S. Clemens Alexand., lib. I Pædagogici, c. 6. — S. Chrysost., homilia ad baptizandos.

<sup>2</sup> Rom., VIII, 1.

<sup>3</sup> Conc. Trident., session V, in decreto de origin. peccato, can. 5.

vertu; et par ce moyen d'acquérir sans cesse de nouveaux mérites.

C'est ainsi que les Israélites, après avoir passé la mer Rouge, figure du baptême, eurent encore quarante ans d'épreuves à soutenir dans le désert avant que d'entrer dans la terre promise, et trouvèrent dans cette même terre beaucoup d'ennemis à combattre.

On peut cependant dire que le baptême nous délivre de tous ces maux, non pas à la vérité dans cette vie, mais dans l'autre, puisque c'est le baptême qui nous ouvre l'entrée du ciel, où nous en serons parfaitement délivrés. D'ailleurs, si le baptême ne nous délivre pas entièrement de la révolte de nos passions dans cette vie, il est du moins vrai qu'il en modère l'ardeur par la grâce qu'il nous donne et par les secours abondants qu'il nous procure pour les dompter <sup>1</sup>.

*Comment le baptême nous fait-il renaître spirituellement, et comment nous donne-t-il une vie nouvelle ?*

Il le fait en nous donnant la grâce sanctifiante, accompagnée des vertus infuses de la foi, de l'espérance et de la charité, avec les dons du Saint-Esprit, et toutes les autres vertus dont nous avons parlé ailleurs. Ainsi, par la vertu du baptême, l'homme passe de l'état du péché où il était enseveli comme dans un tombeau, sous la puissance du démon, à l'état de la grâce, où il commence à jouir de la lumière et à vivre d'une vie surnaturelle, affranchi de l'esclavage du démon dans la liberté des enfants de Dieu, et sous l'empire de Jésus-Christ. L'homme ainsi régénéré et élevé par la grâce au-dessus de sa condition naturelle, devient un homme véritablement nouveau : il a droit d'appeler Dieu son père, et Dieu le reconnaît pour son fils adoptif. Comme enfant de Dieu, il est héritier du ciel, cohéritier de Jésus-Christ, frère de Jésus-Christ, et membre de son corps mystique, qui est l'Eglise. Tous les mérites de Jésus-Christ sont, pour ainsi dire, à lui; toutes les sources des grâces lui sont ouvertes; il est le temple du Saint-Esprit, qui habite en lui; il vit, en un mot, d'une vie nouvelle, ou plutôt, « ce n'est plus lui qui vit, comme parle saint Paul, c'est Jésus-Christ qui vit en lui <sup>2</sup>. »

*Quel est encore l'effet du sacrement de baptême ?*

C'est d'imprimer dans l'âme de ceux qui le reçoivent le caractère de chrétien, caractère spirituel, mais réel, qui distingue le chrétien de l'infidèle, et que rien ne peut effacer, comme on a déjà dit <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> S. Aug., lib. I de Nuptiis et Concupiscentiâ, c. 2. — Idem, libro III de Trinit., c. 16.

<sup>2</sup> Gal., II, 29.

<sup>3</sup> Conc. Trid., sess. VII, can. 9. — Conc. Florent., sive decret. Eugen. ad Armenos.

*Peut-on perdre la grâce qu'on a reçue au baptême ?*

Il n'est que trop ordinaire de la perdre par le péché mortel, lorsqu'on est parvenu à l'âge de raison. C'est pour cela que Jésus-Christ, par un effet de sa bonté infinie, a institué le sacrement de pénitence, pour nous donner le moyen de recouvrer la grâce, lorsque nous avons eu le malheur de la perdre.

*Un adulte qui recevrait le baptême sans avoir les dispositions requises, comme, par exemple, sans avoir la foi, ou sans avoir aucune douleur de ses péchés, recevrait-il le sacrement et la grâce du sacrement ?*

Il recevrait le sacrement et le caractère qu'imprime le sacrement, en sorte qu'on ne pourrait pas le lui conférer une seconde fois; mais il est évident qu'il ne recevrait pas la grâce, et qu'il demeurerait toujours comptable à la justice divine pour ses péchés et pour les peines qui leur seraient dues.

*Comment peut-il donc dans la suite obtenir la grâce du baptême, puisqu'on ne peut pas le rebaptiser ?*

Il la peut obtenir par le sacrement de pénitence; car s'il reçoit dignement ce sacrement, avec une véritable douleur de ses péchés et de son infidélité passée, alors la grâce du baptême revit en lui, comme disent les théologiens; c'est-à-dire que, l'obstacle étant levé, il reçoit alors tous les effets du baptême que ses mauvaises dispositions avaient suspendus.

ART. IV. — Des cérémonies du baptême et des obligations qu'il impose.

*Les cérémonies du baptême ajoutent-elles quelque chose à l'efficacité du sacrement ?*

Non; mais l'Eglise les a établies, comme toutes les autres cérémonies, pour plusieurs fins importantes, comme on a dit plus haut; et lorsqu'on a été obligé d'ondoyer un enfant, c'est-à-dire de le baptiser sans les cérémonies, on ne doit pas, sans de bonnes raisons et sans permission, différer de le porter à l'Eglise lorsqu'on le peut, pour suppléer les cérémonies du baptême <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> S. Dionys. Areopag., de Eccles. hierarch., cap. I : Nos premiers chefs dans la hiérarchie, pleins des grâces célestes dont Dieu bienfaisant les avait comblés, reçurent de l'adorable Providence la mission d'en faire part à d'autres, et puisèrent eux-mêmes dans leur sainteté le généreux désir d'élever à la perfection et de déifier leurs frères. Pour cela, et selon de saintes ordonnances, et en des enseignements écrits et non écrits, ils nous firent en-

tendre par des images sensibles ce qui est céleste, par la variété et la multiplicité ce qui est parfaitement un, par les choses humaines ce qui est divin, par la matière ce qui est incorporel, et par ce qui nous est familier les secrets du monde supérieur... Notre hiérarchie, se proportionnant à la nature humaine, est toute symbolique, et il lui faut des figures matérielles pour nous élever mieux aux choses intelligibles. — Il faut lire le

## § 1. DE LA BÉNÉDICTION DES FONTS BAPTISMAUX.

*Quelles sont les cérémonies du baptême ?*

1° On bénit les fonts baptismaux, parce qu'il convient qu'une eau destinée à un si saint usage ne soit pas une eau profane et vulgaire. On fait cette bénédiction la veille de Pâques, parce que le baptême est l'image de la sépulture de Jésus-Christ et de sa résurrection, par la vie nouvelle qu'il donne à ceux qui le reçoivent; et la veille de la Pentecôte, parce que c'est le Saint-Esprit qui donne à l'eau du baptême la vertu de sanctifier, et parce que c'est le jour de l'établissement de l'Eglise dont le baptême nous fait membres vivants. On plonge dans l'eau un cierge allumé pour représenter l'ardeur de la charité que le baptême communique, et l'éclat des bons exemples que la vertu du nouveau baptisé doit répandre. On mêle les saintes huiles avec le saint chrême pour exprimer l'onction spirituelle et intérieure de la grâce qu'on reçoit dans le baptême <sup>1</sup>.

## § 2. DES PARRAINS ET DES MARRAINES.

2° On donne à celui qui doit être baptisé un parrain et une marraine pour le présenter à l'église, pour être témoins de son baptême, pour lui imposer un nom chrétien, pour répondre en son nom et servir de caution qu'il s'acquittera des promesses qu'il fait dans son baptême <sup>2</sup>.

*Quels doivent être ceux qu'on choisit pour parrains et pour marraines ?*

Ils doivent être catholiques, parce que l'Eglise n'a point de commerce dans les choses saintes avec les infidèles et les hérétiques. Ils doivent être de bonnes mœurs, parce qu'un chrétien scandaleux n'est pas une caution légitime pour répondre d'un autre. Ils doivent être instruits, parce qu'ils sont chargés de veiller à l'instruction de leurs filleuls ou de les instruire eux-mêmes. Enfin ils ne doivent être ni le père ni la mère de celui qu'ils présentent au baptême, car les parrains et les marraines contractent avec celui qu'ils tiennent sur les fonts, et avec son père et sa mère, une alliance spirituelle, qui empêche qu'ils ne puissent se marier ni avec celui qu'ils ont tenu sur les fonts, ni avec son père ou sa mère.

développement de ces idées dans l'admirable livre de saint Denys. Voir aussi Origènes, homil. 5 in lib. Num.

<sup>1</sup> S. Cyp., epist. 70, ad Januar. : Il faut donc que le prêtre bénisse et purifie l'eau auparavant, afin qu'elle

puisse laver les péchés par le baptême.—S. Ambros. sive auctor librorum de Sacram.; I. I, c. 5, 18.

<sup>2</sup> S. Dionys. Areopag., de Ecclesiast. hierarch., cap. 2, n. 7.

*Quels sont les devoirs réciproques des parrains et des filleuls ?*

Les filleuls doivent respecter et honorer leurs parrains, et ceux-ci doivent aimer leurs filleuls comme leurs enfants spirituels. Ils doivent veiller à leur éducation, et pourvoir même, en cas de nécessité, à leur subsistance temporelle.

## § 3. DES CÉRÉMONIES QUI PRÉCÈDENT LE BAPTÊME.

3° Le prêtre arrête à la porte de l'église ceux qu'on présente au baptême, pour marquer que n'étant point encore admis au nombre des fidèles, ils sont indignes d'y entrer. Il souffle sur eux en forme de croix pour chasser le démon par la vertu du Saint-Esprit et de la croix de Jésus-Christ. Il fait plusieurs signes de croix, particulièrement sur leur front et sur leur poitrine, pour en prendre possession au nom de Dieu, pour commencer à les consacrer à Jésus-Christ par cette marque du christianisme, et pour montrer qu'ils doivent porter la croix de Jésus-Christ sur leur front et dans leur cœur, c'est-à-dire faire une profession publique de la religion chrétienne et aimer la croix de Jésus-Christ ; il leur donne un nouveau nom, parce que le baptisé devient un homme nouveau, et ce nom est le nom d'un saint, afin que ce saint leur serve de modèle et de protecteur auprès de Dieu. Il fait sur eux plusieurs exorcismes, même sur ceux à qui on ne fait que suppléer les cérémonies du baptême, pour écarter les puissances des ténèbres, qui n'ont plus aucun droit sur des sujets consacrés à Jésus-Christ. Il leur met dans la bouche quelques grains de sel, symbole de la sagesse, pour exprimer le goût qu'ils doivent avoir des choses divines, et les soins qu'ils doivent prendre de se préserver de la corruption du siècle. Il leur oint aussi le nez et les oreilles d'un peu de salive pour imiter l'action de Jésus-Christ, qui guérit ainsi un homme sourd et muet : c'est-à-dire que l'Eglise demande à Dieu qu'il ouvre les oreilles du catéchumène à la vérité, et qu'il lui fasse sentir, et le rende lui-même, comme dit saint Paul, « la bonne odeur de Jésus-Christ. »

## § 4. PROMESSES DU CATÉCHUMÈNE.

4° On introduit le catéchumène dans l'église, et pendant qu'il y entre, on lui fait réciter le symbole de la foi, pour signifier que nul ne peut entrer dans l'Eglise, ni recevoir la grâce du baptême que par la profession de la vraie foi. Mais lorsque le catéchumène ne peut pas réciter lui-même le symbole, on se contente de le faire réciter pour lui. On exige ensuite du catéchumène, ou du parrain en son nom, les promesses solennelles par lesquelles il renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres c'est-à-dire qu'il

déclare solennellement abandonner pour toujours le parti du démon, détester les maximes et les vanités du monde qui sont les pompes de Satan, et abhorrer toutes sortes de péchés, qui sont les œuvres de Satan, pour suivre la doctrine, les maximes, les exemples et le parti de Jésus-Christ, dont il devient disciple <sup>1</sup>. Tel est l'engagement que tous les chrétiens prennent au baptême, engagement solennel et irrévocable, qu'ils ne peuvent jamais rompre sans une lâche et honteuse désertion, qu'il ne leur est jamais permis d'oublier, et qui est une condition si nécessaire pour recevoir la grâce du baptême, que dès le moment qu'on est infidèle, on perd tout le fruit du sacrement, et qu'au lieu de la vie éternelle qui nous était promise, on se rend digne de toutes les peines de l'enfer <sup>2</sup>; c'est pour cela qu'on ne saurait se rappeler trop souvent ce saint engagement, et que c'est une pratique très-utile de le renouveler de temps en temps au pied des autels.

#### § 5. SUITE DES CÉRÉMONIES DU BAPTÊME.

5<sup>o</sup> Avant de baptiser le catéchumène, le prêtre lui fait une onction sur les épaules et sur la poitrine, pour signifier la grâce qui fortifie le chrétien dans les combats de la vie spirituelle; il lui demande ensuite s'il veut être baptisé, et le catéchumène répond, ou l'on répond pour lui qu'il le veut, parce que l'Eglise ne reçoit au baptême que ceux qui le souhaitent et qui le demandent.

6<sup>o</sup> Enfin, après que le catéchumène a été baptisé, le prêtre lui fait encore une onction sur la tête en signe de sacerdoce et de royauté. Car, selon saint Pierre, les chrétiens sont « une race choisie, revêtue du sacerdoce et de la royauté; une nation sainte, etc. <sup>3</sup>. » Ils sont prêtres, non pas véritablement et proprement dits, ni par le caractère qui fait les prêtres dans l'Eglise, mais parce que comme membres de Jésus-Christ, ils participent à tout Jésus-Christ, et conséquemment à son sacerdoce, et sont d'ailleurs obligés de s'offrir eux-mêmes à Dieu comme une hostie vivante. Ils sont rois, parce qu'ils sont destinés à régner éternellement avec Jésus-Christ. On met ensuite au nouveau baptisé un linge blanc sur la tête, et s'il est néophyte, c'est l'usage de le revêtir d'une robe blanche, pour l'avertir de conserver avec soin

<sup>1</sup> Voyez le ch. VI de l'épître de saint Paul aux Rom.

<sup>2</sup> Tertull. de Coronâ militis, c. 3. — Origènes, hom. 12, in Num. — S. Ambros., l. 1, de Sacram., c. 2. — S. Chrysost., homil. 21, ad prop.: Ressouvenez-vous de cette parole que vous avez dite lorsque vous avez été

baptisé : Je renonce à toi, Satan, à tes pompes et à ton culte. — S. Ephrem. in serm. de compunct. animi tomo III : Sachez que les anges ont écrit vos promesses, et les gardent pour vous les représenter au dernier jour. Quel sujet de trembler pour vous !

<sup>3</sup> I. Pet., II, 9.

l'innocence et la sainteté qu'il a acquise par le baptême. Enfin on lui met en main un cierge allumé, pour signifier la lumière et le flambeau de la foi dont il vient d'être éclairé, et pour lui faire entendre que par l'éclat de ses bons exemples et l'ardeur de sa charité, il doit édifier l'Eglise, et briller, suivant ce qui est dit dans l'Evangile, comme « une lampe ardente <sup>1</sup>. »

Des principales erreurs opposées à la doctrine catholique sur le baptême.

*Quelles sont les principales erreurs sur le baptême ?*

Les Manichéens n'employaient point l'eau dans le baptême, parce qu'ils la regardaient comme l'ouvrage du mauvais principe.

Quant à la forme du baptême, dès le temps des apôtres, quelques hérétiques osèrent l'altérer en baptisant « au nom des trois qui n'ont pas de principe. »

D'autres hérétiques ont imaginé que le baptême même n'est pas nécessaire. Tels furent les Pélagiens, Pierre de Bruis, les Vaudois, Amaury de Chartres, Wiclef, Zwingle, Calvin ; et c'est sur ce principe que ce dernier aime mieux laisser périr les enfants sans baptême que de permettre qu'il leur soit administré par tout autre que les ministres ordinaires de l'Eglise.

Quelques hérétiques ont prétendu que les enfants ne sont pas capables de recevoir le baptême. C'est une erreur des Anabaptistes ; et Luther, supposant que c'est la foi et non les sacrements qui justifient, a dû penser conséquemment, ou que les enfants que l'on baptise font par miracle un acte de foi, ou que le baptême leur est inutile.

Sur les effets du baptême, il y a eu aussi diverses hérésies, et il y en a encore. Les Origénistes, les Messaliens et d'autres hérétiques ont soutenu que le baptême n'efface pas, mais qu'il couvre seulement les péchés, de sorte que Dieu ne les impute pas aux pécheurs. Telle est aussi précisément l'erreur de Luther. D'autres hérétiques ont donné dans un excès directement contraire, en attribuant au baptême des effets qu'il n'a pas. Jovinien enseignait qu'après avoir reçu la grâce dans le baptême, on ne saurait plus la perdre par le péché, et que, s'il arrivait de pécher en effet, c'était qu'on n'a reçu que de l'eau et non la grâce. D'autres soutenaient qu'après avoir été baptisé, on ne peut plus être damné, quelques péchés que l'on commette. Calvin a renouvelé ces deux dernières erreurs, y ajoutant avec Luther une autre erreur aussi absurde, savoir, que le baptême dégage les fidèles de toute loi divine et humaine, parce qu'il leur donne la liberté des enfants de Dieu.

<sup>1</sup> Joann., V, 35.

Enfin, dès les premiers siècles de l'Eglise, après de vives disputes sur la question de savoir s'il fallait rebaptiser ceux qui avaient reçu le baptême des hérétiques, dispute que l'Eglise termina en décidant qu'il ne fallait pas réitérer le baptême lorsqu'il avait été conféré de la manière légitime, n'importe de qui on l'eût reçu, certains hérétiques ne laissèrent pas de rebaptiser ceux qui embrassaient leur parti, entre autres les donatistes; et dans ces derniers temps, cette vieille erreur a été renouvelée par une secte luthérienne à qui on a donné pour cette raison le nom d'Anabaptistes.

### CHAPITRE III.

#### DE LA CONFIRMATION.

ART. I<sup>er</sup>. — Définition du sacrement de la confirmation et son institution.

*Qu'est-ce que la confirmation ?*

C'est un sacrement qui, par la vertu de l'imposition des mains et de l'onction sainte, accompagnée des paroles que l'évêque prononce, donne à ceux qui sont baptisés le Saint-Esprit pour les confirmer dans la foi, et les rendre parfaits chrétiens <sup>1</sup>.

Nous en avons une figure sensible dans l'Evangile, où il est rapporté que le Saint-Esprit descendit en forme de colombe sur Jésus-Christ aussitôt après son baptême <sup>2</sup>, et on en remarque une autre dans l'ancien Testament; car comme le déluge fut la figure du baptême où tous nos péchés sont pour ainsi dire noyés, ainsi la colombe qui apporta à Noé la branche d'olivier en signe d'une réconciliation parfaite, fut la figure du Saint-Esprit, qui nous donne dans le sacrement de confirmation la plénitude de la grâce <sup>3</sup>.

*Comment savons-nous que Jésus-Christ a institué ce sacrement, et que c'est un vrai sacrement ?*

Nous le savons, 1<sup>o</sup> par le principe général que l'Eglise n'a jamais reconnu pour sacrements que des rites religieux institués par Jésus-Christ, quoiqu'on ne sache pas toujours le temps ni la manière de leur institution. Si l'on en croit une ancienne tradition, ce fut le jeudi, veille de la Passion, que Jésus-Christ institua ce sacrement, et c'est pour cela sans doute que l'Eglise bénit, le jeudi

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. VII, de confirmation, can. 1 et 2.

<sup>2</sup> Matth., III, 16.

<sup>3</sup> Genes., VIII, 10.

saint, le chrême qui sert à la confirmation <sup>1</sup>. 2° On le sait par l'Écriture sainte ; car il y est rapporté en plusieurs endroits que les apôtres donnaient le Saint-Esprit à ceux qui étaient baptisés <sup>2</sup>. 3° On le sait encore par la tradition et la pratique constante de l'Église, comme il est aisé de s'en convaincre par les témoignages rapportés dans les auteurs qui ont traité cette matière <sup>3</sup>.

*Ce sacrement est-il nécessaire pour le salut ?*

Non, mais on ne peut, sans un grand péché, négliger volontairement de le recevoir, parce que c'est ou mépriser la grâce que Jésus-Christ a attachée à ce sacrement, ou du moins désobéir à Dieu et à l'Église, qui veut que tous les chrétiens qui en sont capables le reçoivent, et c'est d'ailleurs se priver d'un des plus puissants secours que nous ayons pour nous fortifier dans la foi, et pour assurer notre salut. Il y a surtout deux occasions où cette négligence serait plus criminelle : 1° dans un temps de tentation ou de persécution ouverte ou cachée, lorsque la vraie foi est ou persécutée par les puissances temporelles, ou attaquée par les artifices des novateurs ; 2° lorsqu'on demeure dans un lieu éloigné, où les évêques vont rarement <sup>4</sup>, et qu'il arrive un évêque pour donner la confirmation ; car ne pas profiter alors de l'occasion, c'est s'exposer volontairement à être toute la vie privé de ce sacrement.

*Qui sont ceux qui peuvent recevoir la confirmation ?*

Ce sont tous ceux qui ayant été baptisés n'ont pas encore été confirmés.

*A quel âge doit-on recevoir ce sacrement ?*

Autrefois on donnait la confirmation aux enfants nouvellement baptisés <sup>5</sup> ; mais comme ce sacrement n'est point absolument nécessaire pour le salut, l'Église, du moins en Occident, a cru qu'il était plus à propos de différer de le donner jusqu'à ce qu'on eût atteint l'âge de la raison, afin qu'en la recevant avec connaissance, on le reçût aussi avec plus de fruit : c'est par le même principe qu'elle diffère pareillement de donner la confirmation à ceux qui n'ont été qu'ondoyés, jusqu'à ce qu'ils aient reçu les cérémonies du baptême.

<sup>1</sup> S. Cyprian. Serm. de unctione Chrism. et aliis Sacram. — Fabianus, ep. 2, ad omnes orientales Episcopos, c. 1.

<sup>2</sup> Act., VIII, 17 ; XIX, 6.

<sup>3</sup> Drouin, de ce sacrement. ; Chard. hist. sacram.

<sup>4</sup> Conc. Laodic., can. 48. — Petrus Damian., serm. 1 de dedicat. Eccles. :

C'est pour cela que les saints décrets et la tradition des SS. PP. ordonnent de ne pas différer de recevoir après le baptême la vertu de ce sacrement, afin que le tentateur ne nous trouve pas désarmés.

<sup>5</sup> Melchiad. pontif. et martyr., ep. ad Hispan. Episcopos. — S. Innoc. 1, epist. ad Decent. Eugub., c. 8.

*Dans quelles dispositions faut-il recevoir ce sacrement ?*

Il faut être instruit du moins des principaux mystères de la religion. Il faut être en état de grâce, sans quoi non-seulement on ne retire aucun fruit du sacrement, mais on commet un sacrilège ; et pour en retirer encore plus de fruit, il faut s'y disposer avec une piété fervente. Il convient en outre, que les confirmands soient à jeun, et il ne faut pas qu'ils s'en dispensent à moins d'un véritable besoin ; ils doivent aussi garder une grande modestie dans les habits.

*Quel est le ministre de ce sacrement ?*

Les évêques en sont les ministres ordinaires, comme l'Eglise l'a décidé <sup>1</sup> et comme l'Ecriture sainte le fait entendre <sup>2</sup>, car il y est dit que les Samaritains ayant reçu le baptême de la main des disciples de Jésus-Christ, les apôtres leur envoyèrent saint Pierre et saint Jean pour leur donner le Saint-Esprit par l'imposition des mains. Cependant l'histoire ecclésiastique offre quelques exemples qui prouvent que dans des cas extraordinaires, un simple prêtre peut administrer la confirmation, par commission du souverain pontife <sup>3</sup>, et en se servant du saint chrême béni par un évêque ; mais cette pratique n'est point en usage, même dans les pays nouvellement convertis, où il n'y a point d'évêque.

#### ART. II. — Des effets du sacrement de Confirmation.

*Quels effets le sacrement de confirmation produit-il dans nos âmes ?*

1<sup>o</sup> Il augmente en nous la grâce sanctifiante, et nous donne le Saint-Esprit avec tous ses dons <sup>4</sup>, pour nous confirmer dans la foi, et nous fortifier dans la piété contre toutes les tentations. Il embrase en même temps nos cœurs du feu de la charité, il les remplit de ferveur et les anime d'un saint zèle qui fait que nous aimons l'Eglise et la religion catholique, que nous nous intéressons à ses progrès, et nous affligeons de ses pertes. C'était pour exprimer sensiblement cette ardeur dont le sacrement de confirmation doit animer ceux qui le reçoivent, que dans les premiers temps le Saint-Esprit descendait visiblement sous la forme de langues de feu sur les nouveaux chrétiens, comme il était descendu sur les apôtres et sur les disciples assemblés ; et ceux-ci

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. VII, de confirmat., can. 3. — S. Chrysost., homil. 18, in Act. Apost., c. VIII : Philippe baptisait et ne donnait pas le saint Esprit, parce qu'il n'en avait pas le pouvoir ; car ce pouvoir n'appartient qu'aux Apôtres.

<sup>2</sup> Act., VIII, 15.

<sup>3</sup> Vide Bellarminum, tom. III, l. II, de Sacram. confirmat., c. 12.

<sup>4</sup> Voir plus haut, sect. 2, ch. 5, l'explication que nous avons faite des dons du Saint-Esprit.

faisaient éclater bien sensiblement l'ardeur dont ils étaient animés par leur zèle, par leur courage et par leur ferveur <sup>1</sup>.

2° Ce sacrement imprime dans nos âmes un caractère particulier, qui, comme celui du baptême, ne peut jamais être effacé <sup>2</sup>; aussi ne peut-on recevoir ce sacrement qu'une seule fois <sup>3</sup>. Ce caractère est comme la marque de notre enrôlement dans la milice de Jésus-Christ, car le baptême nous fait enfants de Dieu; et par la confirmation nous devenons soldats de Jésus-Christ; et comme nous contractons l'obligation de défendre notre foi au péril de notre vie, Dieu nous donne aussi la grâce du Saint-Esprit pour combattre et pour vaincre, comme ont fait les apôtres, les martyrs et les saints confesseurs.

*Ces effets sont-ils les mêmes dans tous ceux qui reçoivent le sacrement ?*

Le caractère est toujours le même dans tous ceux qui le reçoivent; mais la grâce du Saint-Esprit qui nous fortifie, et de ses dons qui nous enrichissent, est proportionnée aux dispositions que nous avons et aux desseins de Dieu sur chacun de nous; car, comme dit saint Paul, à l'un Dieu fait un don, et à l'autre un autre don, et c'est le même esprit qui opère selon sa volonté ces différences de grâce <sup>4</sup>.

A la naissance de l'Eglise, outre que le Saint-Esprit descendait visiblement sur les nouveaux baptisés, Dieu leur faisait ordinairement des grâces particulières, donnant à l'un le don des langues, à l'autre le don des miracles, ou celui de prophétie; et il leur faisait des grâces extraordinaires pour le bien de l'Eglise, qui, dans ces commencements, avait besoin d'être soutenue par des secours sensibles et de continuel miracles; mais depuis longtemps que l'Eglise et la foi sont solidement établies, comme ces

<sup>1</sup> Melchiad. pontif. loco suprâ citato : Il est donc certain qu'après que le Saint-Esprit est descendu sur les eaux du baptême, et qu'il a donné dans ce sacrement la plénitude de la justice, il l'augmente encore par sa grâce dans la confirmation; et comme dans tout le cours de cette vie nous avons à vivre au milieu des dangers et d'ennemis invisibles, après avoir été régénérés dans le baptême, on nous fortifie ensuite pour le combat... C'est cette grâce du Saint-Esprit qui nous éclaire, nous affermit, nous instruit, nous rend parfaits... C'est elle qui nous rend tout spirituels de terrestres que nous étions, qui nous fait

discerner le bien du mal, pour nous attacher inviolablement à la justice, en nous inspirant de l'horreur pour l'injustice, l'orgueil et la luxure, du mépris pour les faux biens du monde et du dégoût pour tous les attraits de la volupté. C'est elle qui nous embrase de ce feu divin qui élève tous nos désirs et toutes nos pensées au ciel.—Conc. Florent. seu decret. ad Armenos.—S. Ambros., III, de Sacram., c. 2.

<sup>2</sup> Conc. Trid., ses. VII, de Sacram., can. 9.

<sup>3</sup> Heb., VI, 1.

<sup>4</sup> I. Cor., XII, 4.

miracles sont devenus inutiles, il suffit que nous recevions le Saint-Esprit comme nous le recevons en effet, quoiqu'invisiblement, et notre foi n'en est que plus épurée et plus méritoire <sup>1</sup>.

ART. III. — De l'administration du sacrement de confirmation.

*En quoi consiste l'administration de ce sacrement ?*

L'évêque impose les mains sur ceux qu'il confirme. Il leur fait avec le pouce trempé dans le saint chrême (c'est-à-dire de l'huile mêlée avec du baume, et bénite solennellement par l'évêque) un signe de croix sur le front, et il prononce diverses prières, et surtout ces paroles : « Je te marque du signe de la croix, et je te confirme par le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit <sup>2</sup> ; » après quoi il donne un petit soufflet à celui qu'il a confirmé, en lui disant : « La paix soit avec vous <sup>3</sup>. »

*Que signifient ces diverses cérémonies ?*

L'évêque impose les mains sur ceux qu'il confirme pour attirer sur eux la bénédiction divine, et pour signifier que le Saint-Esprit descendra et reposera sur eux avec la plénitude de sa grâce. L'onction se fait avec du saint chrême, liqueur douce et odoriférante, qui a la vertu de fortifier et de préserver de la corruption, pour exprimer l'onction intérieure de la grâce du Saint-Esprit, qui adoucit le joug de l'Évangile, nous fortifie dans les combats que nous avons à soutenir contre les ennemis de notre salut, et nous garantit de la contagion de l'erreur et de la corruption du siècle, en même temps qu'elle nous rend, par la sainteté de nos mœurs, « la bonne odeur de Jésus-Christ. » Et comme le Saint-Esprit est appelé « le doigt de Dieu <sup>4</sup>, » cette onction se fait avec le pouce seul, qui est le doigt le plus fort et le plus agissant ; elle se fait en forme de croix sur le front, qui est le siège de la mauvaise honte comme celui de la pudeur, pour faire entendre au confirmand qu'il ne doit point « rougir de l'Évangile <sup>5</sup>, » mais qu'il doit confesser la foi, même au péril de sa vie, faire une profession publique du christianisme, triompher du respect hu-

<sup>1</sup> S. Aug., tract. VI, in ep. Joann. : Dans les premiers temps le Saint-Esprit descendait sur ceux qui croyaient ; et ils parlaient des langues qu'ils n'avaient point apprises. Ces miracles étaient alors nécessaires... Si donc aujourd'hui le Saint-Esprit ne marque pas sa présence par ces signes sensibles, comment sait-on qu'on a reçu le Saint-Esprit ? Que chacun interroge

son cœur. S'il aime son frère, le Saint-Esprit est en lui ; qu'il s'examine donc devant Dieu, et qu'il voie s'il aime la paix et l'union, s'il aime l'Église catholique.

<sup>2</sup> Vide Pontificale Rom.

<sup>3</sup> Vide Bellarm., tomo III, lib. II, de sacram. confirmat., c. 10.

<sup>4</sup> Exod., VIII, 19 ; XXXI, 18.

<sup>5</sup> Rom., I, 16.

main, et se glorifier de la croix de Jésus-Christ, d'où les véritables chrétiens tirent toute leur force et leur gloire <sup>1</sup>.

L'évêque ajoute ensuite les paroles qu'on vient de rapporter, et qui expriment l'effet du sacrement. Enfin il donne un petit soufflet à celui qu'il a confirmé, comme une marque de la liberté parfaite dont jouit le nouveau chrétien ; car c'était anciennement l'usage de donner un soufflet à un esclave qu'on mettait en liberté. Cette cérémonie est aussi comme un avertissement au nouveau confirmé de souffrir avec patience les mépris, les injures et les persécutions de la part des ennemis de la foi et de la religion. Le bandeau qu'il reçoit sur le front est un voile dont on couvre, par respect, l'onction sacrée.

*Donne-t-on aussi, comme au baptême, des parrains et des marraines à ceux qui sont confirmés ?*

Oui ; et ceux-ci doivent être non-seulement baptisés, mais confirmés. Ils doivent d'ailleurs avoir les mêmes qualités que les parrains et les marraines qu'on choisit pour le baptême ; et ils contractent la même alliance spirituelle et les mêmes obligations. Si cependant un parrain ou une marraine présentait quelqu'un à la confirmation sans l'avoir reçue eux-mêmes, ils ne contracteraient aucune alliance spirituelle avec personne. C'est d'ailleurs l'usage le plus commun de l'Eglise, pour éviter l'embarras que pourrait causer un si grand nombre d'alliances spirituelles, de se servir à chaque fois que l'évêque donne la confirmation d'un seul parrain pour tous, et de choisir pour cela un ecclésiastique. On peut aussi prendre à la confirmation un nouveau nom, comme un soldat qui s'enrôle dans la milice de Jésus-Christ, et on ajoute ce nouveau nom à celui qu'on a reçu au baptême.

Des hérétiques qui ont erré sur le sacrement de Confirmation.

*Quelques hérétiques ont-ils combattu la doctrine de l'Eglise sur le sacrement de confirmation ?*

L'hérésie n'a pas plus respecté ce sacrement que les autres. Il a été absolument rejeté par les Novatiens, les Ariens, les Donatistes, les Arminiens, les Flagellants, Jean Wiclef, les Vaudois, et en dernier lieu par Luther et Calvin, fidèles copistes de toutes les anciennes erreurs.

<sup>1</sup> S. Dionys Areopag.. de Eccl. hierar., cap. IV, 10.



## CHAPITRE IV.

## DE L'EUCARISTIE.

ART. I<sup>er</sup>. — De l'Eucharistie en général et des promesses ou des figures qui en sont rapportées dans la sainte Ecriture.

*Qu'est-ce que l'Eucharistie?*

C'est un sacrement, et en même temps le sacrifice de la nouvelle loi, contenant le corps et le sang de Jésus-Christ cachés sous les espèces du pain et du vin.

*Que signifie le mot d'Eucharistie?*

C'est un mot grec qui signifie action de grâce <sup>1</sup>. On se fonde pour l'employer, 1<sup>o</sup> sur ce qui est rapporté dans l'Evangile, que Jésus-Christ, lorsqu'il institua ce sacrement, rendit grâces à son Père <sup>2</sup>; 2<sup>o</sup> sur ce qu'il n'y a point de mystère qui soit une expression si marquée de la bonté de Dieu pour nous, et par lequel nous puissions mieux lui témoigner notre reconnaissance.

*Quels autres noms donne-t-on encore à l'Eucharistie?*

On l'appelle le Saint-Sacrement, parce que c'est en effet le plus saint et le plus auguste de tous les sacrements; le saint sacrement de l'Autel, parce qu'il est permanent, et que c'est sur l'autel que l'Eucharistie est offerte et consacrée; la sainte Hostie, parce qu'elle contient Jésus-Christ, qui, après avoir été immolé pour nous sur l'arbre de la croix, s'immole encore tous les jours sur l'autel du sacrifice. On l'appelle aussi la Communion, parce que, suivant une des fins que Jésus-Christ s'est proposées dans son institution, l'Eucharistie unit tous les fidèles en Jésus-Christ. On la nomme le Saint-Viatique par rapport aux mourants à qui elle est donnée pour les conduire au terme d'une heureuse éternité. Les anciens Pères l'appellent souvent la Bénédiction, parce que Jésus-Christ, en l'instituant, bénit le pain, et parce que c'est par elle que nous recevons les plus abondantes bénédictions de Dieu. On l'a désignée, et on la désigne encore sous plusieurs autres noms, comme les Saints Dons, les Sacrés Mystères, le Pain des Anges, le Pain des Enfants, le Banquet Sacré, etc.

*Ce grand bienfait avait-il été promis anciennement aux hommes?*

On ignore si Dieu, par une faveur spéciale, l'avait clairement révélé à quelques saints de l'ancienne loi. Mais il est certain qu'on en trouve dans l'Ancien Testament plusieurs figures très-sensibles dont voici les principales.

<sup>1</sup> *Εὐχαριστία.*

<sup>2</sup> Matth., XV, 36.

La première est le sacrifice de Melchisédech, qui, « étant prêtre du Seigneur, offrit du pain et du vin <sup>1</sup>. »

La seconde est le sacrifice d'Abraham, lorsqu'il offrit à Dieu sur un autel son unique héritier et son fils bien-aimé. Isaac consentit à se laisser immoler pour obéir à la volonté de Dieu et de son père. Il survécut cependant à ce sacrifice, et sa postérité devint innombrable <sup>2</sup>. C'est ainsi que Jésus-Christ, fils unique et bien-aimé de Dieu, après s'être volontairement immolé sur le Calvaire pour obéir à la volonté de son Père, renouvelle encore tous les jours son sacrifice sur l'autel ; et Dieu l'a fait le père et le chef d'un peuple innombrable, à savoir, de tous les fidèles qui composent l'Eglise.

La troisième figure est la Pâque des Juifs, qui consistait en un agneau rôti que chaque famille était obligée de manger tous les ans, et dont on appliquait le sang à la porte, en mémoire de ce que l'ange exterminateur, qui avait fait mourir tous les premiers-nés de l'Egypte, avait épargné les Israélites <sup>3</sup>. Cet agneau était la figure de Jésus-Christ immolé sur le Calvaire et sur l'autel, et dont le sang nous a préservés et nous préserve encore des fléaux et de la vengeance divine.

La quatrième est la manne miraculeuse dont Dieu nourrit les Israélites dans le désert. Cette manne tombait du ciel, et était une nourriture commune aux riches et aux pauvres <sup>4</sup> ; caractères qui conviennent à l'Eucharistie.

La cinquième est l'Arche d'alliance qui contenait les tables de l'ancienne Loi, et qui était déposée dans le Tabernacle <sup>5</sup>. Car, comme cette arche était le témoignage de l'alliance que Dieu avait faite avec les Israélites, l'Eucharistie est aussi le gage de notre réconciliation avec Dieu.

#### ART. II. — Institution de l'Eucharistie.

*Quand est-ce que Jésus-Christ institua cet adorable mystère ?*

Ce fut le jeudi soir, la veille de sa Passion, jour mémorable que les fidèles appellent pour cette raison le Jeudi saint <sup>6</sup>.

*Quelles furent les principales circonstances de cette action de Jésus-Christ ?*

Jésus-Christ voyant que l'heure approchait où il devait quitter cette vie mortelle pour aller à son Père, voulut donner dans ces derniers moments aux disciples qu'il avait tant aimés une nou-

<sup>1</sup> Genes., XIV, 18.

<sup>2</sup> Ibid., XXII.

<sup>3</sup> Exod., XII.

<sup>4</sup> Exod., XVI.

<sup>5</sup> Ibid., XXV.

<sup>6</sup> Matth., XXVI, 20.

velle marque de son amour. Pendant le dernier souper qu'il fit, avec eux pour célébrer la Pâque, il se leva de table et ayant mis un linge autour de lui, il leur lava les pieds. A la fin du repas, il avertit Judas du crime que ce perfide disciple était sur le point de commettre. Ensuite, « prenant du pain, il le bénit, rendant grâces à son Père, le rompit et le distribua à ses disciples disant : Prenez et mangez ; ceci est mon corps qui sera livré pour vous. Faites ceci en mémoire de moi. Pareillement, après souper, il prit une coupe, la bénit et la leur donna, disant : Buvez-en tous ; ceci est mon sang, gage de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de moi <sup>1</sup>. »

*De quel pain Jésus-Christ se servit-il pour le consacrer ?*

Comme Jésus-Christ célébrait ce jour-là la Pâque avec ses disciples, et que par l'ancienne loi il était expressément ordonné de la célébrer avec du pain azyme, c'est-à-dire sans levain, il est sûr que le pain que Jésus-Christ consacra était du pain sans levain. C'est pour cela que l'Eglise latine, comme il est fort vraisemblable, s'est toujours servie pour la consécration de l'Eucharistie de pain sans levain, en s'abstenant toutefois de condamner l'Eglise grecque qui, après s'être servie dans les premiers siècles indifféremment du pain azyme et non azyme, s'est fixée dans la suite au pain ordinaire, c'est-à-dire au pain levé. Car, comme la chose est d'elle-même indifférente par rapport à l'Eucharistie, tout ce qu'on peut dire, c'est que l'usage de l'Eglise latine est plus parfait, puisqu'il est plus conforme à l'action de Jésus-Christ dans l'institution de ce mystère ; mais on ne peut pas condamner l'usage de l'Eglise grecque, parce qu'il est aussi fondé sur une ancienne tradition. Il s'ensuit aussi de là qu'un prêtre de l'Eglise latine ne laisserait pas de consacrer avec du pain levé, et un prêtre de l'Eglise grecque avec du pain azyme ; mais l'un et l'autre, seraient coupables de désobéissance, et pècheraient grièvement contre le respect qu'ils doivent à l'usage et à l'autorité de leur Eglise <sup>2</sup>.

*N'y avait-il que du vin dans le calice ou dans la coupe que Jésus-Christ consacra ?*

La tradition apostolique et perpétuelle de l'Eglise universelle nous apprend que c'était du vin mêlé d'un peu d'eau. De là vient que l'Eglise a toujours employé un peu d'eau avec le vin dans la

<sup>1</sup> Matth., XXVI. — Marc. XIV. — <sup>2</sup> Vide Bellarm., tom. III, de Sa-  
Luc, XXII. — Joann., XIII. — I. Cor., euchar., lib. IV, ch. 7.  
XI.

consécration de l'Eucharistie, et toujours condamné ceux qui ont osé introduire une pratique contraire. Cela n'empêcherait pas toutefois qu'un prêtre ne consacraît avec du vin pur sans eau, parce que c'est le vin qui est la principale matière; mais un prêtre ne pourrait le faire volontairement sans se rendre coupable d'un péché considérable <sup>1</sup>.

*Comment Jésus-Christ opéra-t-il ce grand mystère ?*

Il le fit par sa propre vertu, par la toute-puissance de sa volonté, en disant : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. » C'est la croyance constante de l'Eglise universelle, que ces seules paroles sont la forme que Jésus-Christ enseigna à ses disciples pour consacrer l'Eucharistie <sup>2</sup>.

*Pourquoi Jésus-Christ institua-t-il ainsi l'Eucharistie sous deux espèces différentes et séparées ?*

Pour représenter sa mort, c'est-à-dire la séparation de son corps et de son âme par la mort qui termina sa passion.

ART. III. — Preuves de la vérité de l'Eucharistie.

*Quelles sont les preuves de la doctrine qu'on vient d'exposer ?*

Ce sont les paroles mêmes et le témoignage formel de Jésus-Christ, lorsque, instituant l'Eucharistie, il prit du pain, et l'ayant béni, il dit à ses disciples : « Prenez et mangez, ceci est mon corps ; » et lorsqu'ensuite ayant pris une coupe où il y avait du vin mêlé d'eau il ajouta : « Prenez et buvez, ceci est mon sang. » Car, dit saint Cyrille de Jérusalem, « puisque c'est Jésus-Christ lui-même qui nous dit que c'est son corps et que c'est son sang, qui est-ce qui peut oser en douter <sup>3</sup> ?

Que peut-il y avoir de plus clair, de plus simple, de plus précis que ces paroles : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang ? » Et quelle expression plus forte Jésus-Christ aurait-il pu employer pour lever nos doutes, et assurer la vérité du dogme catholique sur le mystère de l'Eucharistie <sup>4</sup> ?

*Ne peut-on pas croire que le sens de ces paroles de Jésus-Christ est : « Ceci est la figure de mon corps, ceci est la figure de mon sang ? »*

<sup>1</sup> Vide Bellarm., *ibid.*, c. 10.

<sup>2</sup> Conc. Florent. in decreto ad Armenos.

<sup>3</sup> S. Cyrill. Hierosol., catech. 22.

<sup>4</sup> Conc. Lateran. magnum sub Innoc. III, c. 1. Conc. Constant., sess. VIII. Conc. Florent. seu decretum Eugenii 4, ad Armenos. Conc. Trid., sess. XIII, c. 1 et 3. — Hesychius in

c. 22 levit. super ea verba : qui comederit, etc. — S. Optatus Milevit., lib. VI, cont. Donat. — S. Leo Magnus, ep. 23, ad clerum et pop., c. p. — S. Ambros., I. IV, de Sacram., c. 4, et alii SS. PP. omnes et passim. — Voyez dans Bellarm., I. II, de sacram. Euchar., c. 1 et seq., la tradition de toute l'Eglise depuis le 1<sup>er</sup> siècle.

Non ; car, 1<sup>o</sup> lorsqu'un discours est clair et précis, la raison veut qu'on l'entende dans son sens naturel, et elle ne permet pas de l'entendre dans un sens métaphorique et figuré sans nécessité, ou du moins sans de fortes raisons de vraisemblance. Or le discours de Jésus-Christ est clair, net et précis : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. » Il faut donc l'entendre dans le sens naturel que ces paroles présentent à l'esprit, et non pas dans un sens métaphorique, comme : « Ceci est la figure de mon corps ; car quelle nécessité y a-t-il d'entendre ainsi les paroles de Jésus-Christ ? « Est-il impossible, demande saint Ambroise à celui qui de rien a fait toutes choses de rendre autre ce qui était déjà <sup>1</sup> ? » Non, sans doute. Or, si la chose n'est pas impossible, il n'y a donc aucune nécessité de donner aux paroles de Jésus-Christ un sens forcé. Supposons même qu'il y ait dans l'Écriture des textes moins clairs que celui-ci, et sur lesquels les hérétiques puissent incidenter ; est-ce une nécessité d'expliquer le texte clair de Jésus-Christ, ceci est mon corps, ceci est mon sang, » par le sens qu'il plaît aux hérétiques de donner aux textes obscurs ? et n'est-il, pas au contraire, bien plus raisonnable d'expliquer les textes obscurs qui sont susceptibles de plusieurs sens, par le sens naturel d'un texte clair et simple ? Il n'y a donc encore une fois aucune nécessité de donner un sens figuré aux paroles de Jésus-Christ <sup>2</sup>.

Il n'y a même aucune raison de vraisemblance, et les hérétiques n'en ont jamais pu imaginer. Au contraire, toutes les vraisemblances portent à entendre les paroles de Jésus-Christ dans leur sens naturel. Car si Jésus-Christ a jamais dû vraisemblablement parler sans figure, ça été surtout lorsqu'il faisait un testament, lorsqu'il portait une loi, lorsqu'il établissait un sacrement, lorsqu'il faisait une espèce de traité avec les hommes, lorsqu'il leur enseignait un dogme nouveau et un mystère tout à fait extraordinaire. Or, Jésus-Christ a fait tout cela à la fois en établissant l'Eucharistie. Il est donc contre toute vraisemblance de croire qu'il ait alors parlé figurément, surtout à des disciples qu'il aimait et ne voulait pas tromper ; à des disciples qui par leur simplicité étaient naturellement portés à entendre au pied de la lettre et sans figure tout ce que le Maître leur disait ; à des

<sup>1</sup> S. Ambros., I. de myster., c. 9.

<sup>2</sup> Theophylact. in Marc., c. 14 : Le pain n'est pas une figure ni une espèce de symbole du corps de Jésus-Christ, il est changé au corps même de Jésus-Christ. *Le pain que je vous*

*donnerai*, dit-il, *c'est mon corps*, il ne dit point c'est la figure de ma chair, mais c'est ma chair même. — Idem in Matth., c. 26, et in c. 6 Joann. — S. Joann. Damasc., I. 4, orthod. fidei, c. 14.

disciples avec lesquels il avait promis de ne s'expliquer point en paraboles comme avec les autres, parce qu'ils étaient destinés à connaître les mystères de son royaume, c'est-à-dire de son Eglise.

2<sup>o</sup> La promesse que Jésus-Christ avait faite auparavant à ses disciples de leur donner sa chair à manger et son sang à boire, promesse rapportée dans le chapitre VI de l'Evangile de saint Jean, ne permet pas de douter de la vérité de l'Eucharistie. La multitude des Juifs qui écoutaient Jésus-Christ lui demanda que, comme Moïse avait donné à leurs pères la manne, qui était un pain du ciel, il leur donnât aussi quelque chose de semblable pour les engager à le croire. « Je suis, leur répondit Jésus-Christ, un pain vivant qui est descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; et ce pain que je vous donnerai, c'est ma chair, qui doit donner la vie au monde. » Ce discours scandalisa les Juifs ; ils murmurèrent entre eux, et se dirent les uns aux autres : « Comment cet homme peut-il nous donner sa chair à manger ? » Mais Jésus les laissant murmurer ajouta : « Oui, je vous l'assure en vérité, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous... Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour ; car ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage... C'est là le pain qui est descendu du ciel. » Alors plusieurs disciples renouvelèrent leurs murmures en disant : « Ce discours est incroyable, et qui est-ce qui peut l'entendre ? » Mais Jésus les laissant encore murmurer leur dit : « Mes discours vous scandalisent ; mais que sera-ce quand vous verrez le Fils de l'homme monter au ciel, d'où il est descendu ? Vous verrez alors une preuve bien éclatante de la vérité de mes paroles. » Cependant plusieurs disciples le quittèrent dès lors et cessèrent de le suivre ; et Jésus voyant cela dit aux autres disciples qui le suivaient : « Et vous, ne voulez-vous pas aussi me quitter ? etc. <sup>1</sup> »

Or, ces textes sont si clairs, qu'il n'y a que l'obstination de l'hérésie qui puisse ne pas s'y rendre. Il est évident que Jésus-Christ parle de son vrai corps et de son vrai sang. Il est évident que c'est dans ce sens littéral que ses auditeurs l'entendent, puisqu'ils en sont scandalisés jusqu'à l'abandonner, en se plaignant d'une doctrine qui leur paraissait si étrange. Car quel sujet de scandale auraient-ils eu, si Jésus-Christ ne leur avait parlé que de la figure de son corps et de son sang ? Enfin il n'est pas moins

<sup>1</sup> Joann., VI.

évident que Jésus-Christ, loin de les détromper, laisse aller ces disciples incrédules, et paraît prêt à renvoyer encore les autres, plutôt que d'adoucir par l'interprétation le discours qu'il venait de leur faire. « Ma chair, dit-il, est véritablement une viande, et mon sang est véritablement un breuvage. » Ce n'est donc point une viande ni un breuvage seulement en figure ; ce n'est point une nourriture qu'on ne reçoive que par la foi, car une vraie nourriture se reçoit indépendamment de la foi. Ce n'est point une nourriture seulement spirituelle, car une telle nourriture n'est ainsi appelée que métaphoriquement, et n'est point une vraie nourriture. Or, Jésus-Christ dit que sa chair est véritablement une viande, et que son sang est véritablement un breuvage.

3° On ne peut pas douter que les apôtres n'aient entendu le vrai sens des paroles de Jésus-Christ, et qu'ils ne l'aient appris à leurs successeurs dans les premiers siècles de l'Eglise. Or il est certain que l'Eglise n'a cru dans les siècles postérieurs et ne croit aujourd'hui sur le mystère de l'Eucharistie que ce qu'elle a cru dans les premiers siècles. Car, outre que cela est évident par la tradition unanime et toujours constante des Pères de l'Eglise, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, on peut appliquer ici le raisonnement que nous avons fait ailleurs en traitant de l'Eglise. Le voici : les hérétiques eux-mêmes sont obligés d'avouer que l'Eglise, pendant les quatre ou cinq premiers siècles, a conservé toute la pureté de la doctrine apostolique sur ce mystère comme sur les autres. Or, s'il était vrai, comme ils l'avancent, que dans ces premiers siècles l'Eglise n'eût pas cru la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin, et tout le mystère de la transsubstantiation, on le demande : Qui est-ce qui a donc osé le premier introduire une nouveauté si étrange ? Si quelqu'un avait osé le faire, comment toute l'Eglise ne se serait-elle pas élevée contre lui, comme elle a fait contre tous les novateurs pour des opinions beaucoup moins singulières ? Car, loin de trouver dans tous les monuments de l'histoire et de la tradition la moindre trace de réclamation ou de contradiction, on les voit tous, au contraire, remplis de témoignages qui déposent en faveur du dogme catholique ; et les églises même orientales, toutes schismatiques qu'elles sont depuis tant de siècles, et quelque penchant qu'elles aient toujours eu à s'éloigner de la croyance de l'Eglise latine, n'ont jamais varié sur ce point, comme il est démontré par toutes leurs liturgies.

*La doctrine des anciens Pères est donc absolument conforme à ce que vous venez de dire ?*

Oui, le dogme de la présence réelle a toujours été professé dans

l'Eglise. Saint Ignace d'Antioche, contemporain des apôtres et disciple de saint Pierre, écrivant aux fidèles de Smyrne, leur signale en ces termes les hérétiques qui niaient la vraie doctrine : « Ils s'éloignent de l'Eucharistie et de la prière, dit-il, parce qu'ils ne confessent pas que l'Eucharistie est la chair de Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nos péchés et que le Père dans sa bonté a ressuscitée <sup>1</sup>. » Saint Justin qui vivait au second siècle, après avoir parlé de la consécration du pain et du vin, ajoute : « Cet aliment est nommé parmi nous Eucharistie, et personne n'a droit d'y parvenir s'il n'a foi en notre doctrine, s'il n'a été purifié de ses péchés et régénéré par le baptême, et s'il n'a une vie conforme à la loi de Jésus-Christ. Car nous ne le prenons pas comme un pain ordinaire, comme un vin profane ; mais de même que, par la parole de Dieu, le Verbe s'est fait chair, et, pour nous sauver, s'est revêtu de chair et de sang ; ainsi cette nourriture, sanctifiée par la prière et l'action de grâce du Verbe et qui, par son changement, alimente notre chair et notre sang, est la chair et le sang de ce même Jésus incarné : voilà ce que nous savons. En effet, les apôtres dans leurs écrits ou Evangiles, nous enseignent que Jésus est l'auteur de cette institution, c'est-à-dire qu'ayant pris du pain et rendu grâces, il a dit : Faites ceci en mémoire de moi ; ceci est mon corps, et que pareillement ayant pris le calice et rendu grâces, il a dit : « Ceci est mon sang <sup>2</sup>. » Saint Irénée nous a laissé un témoignage aussi formel de la foi du monde en la présence réelle : « Jésus-Christ, dit-il, ayant pris ce qui de sa nature est du pain, le bénit et rendit grâces, en disant : Ceci est mon corps ; et de même ayant pris le calice, il confessa que c'était son sang. Il enseigna l'oblation nouvelle de son Testament ; l'Eglise l'a reçue des apôtres et l'enseigne dans tout l'univers <sup>3</sup>. »

Au reste, on peut ramener la doctrine des Pères sur ce point aux assertions et preuves suivantes : 1° Les uns, comme saint Ambroise, saint Epiphane, Euthymius, Théophylacte, saint Jean Damascène, excluent formellement tout sens figuratif des paroles prononcées par Jésus-Christ dans l'institution de l'Eucharistie et les prennent dans le sens naturel et propre ; 2° d'autres, comme saint Jean Chrysostôme, saint Hilaire, les saints Cyrilles de Jérusalem et d'Alexandrie, enseignent que Jésus-Christ n'est pas seulement présent par la foi dans l'Eucharistie, mais qu'il s'unit à nous d'une façon réelle et par son corps ; 3° saint Augustin, saint

<sup>1</sup> Ep. ad Smyrn., n. VII.

<sup>2</sup> Apolog. I, n. LXVI.

<sup>3</sup> *Contra hæres.*, lib. II, cap. XVII, XXXII.

Chrysostôme relèvent la charité de Jésus-Christ qui, plus dévoué que les pasteurs, plus aimant que les mères, nous donne en aliment non une substance étrangère, ni une portion de lui-même, mais sa chair même et son sang ; 4° saint Ambroise, saint Cyrille, saint Augustin, saint Jean Damascène attestent leur foi en la présence réelle, quand ils exposent que, si Jésus-Christ s'est donné aux hommes sous les espèces ou apparences du pain et du vin, c'est pour l'épreuve de notre foi et pour prévenir l'horreur qu'inspirerait une chair sanglante ; 5° quelquefois les Pères présentent l'Eucharistie comme un étonnant miracle et comme l'œuvre de la toute-puissance divine ; ce qui n'aurait pas lieu, si Jésus-Christ n'était pas vraiment et substantiellement présent dans l'Eucharistie : ainsi s'expriment saint Justin, saint Ambroise, saint Chrysostôme ; 6° d'autres fois ils enseignent que le mystère de l'autel s'accomplit par le véritable changement du pain au corps du Seigneur, que le pain devient ce corps sacré, et pour faire concevoir ce dogme, ils invoquent le fait de la création et le miracle de l'eau changée en vin aux noces de Cana : ainsi parlent Origène, Eusèbe de Césarée, saint Hilaire ; 7° plusieurs Pères disent qu'on ne doit pas ici se fier aux sens, mais bien aux paroles de Jésus-Christ ; que l'acte de foi, en cette circonstance, est rendu plausible et facile par la puissance infinie et la suprême autorité de celui qui a parlé : ce sont les remarques de saint Chrysostôme et des deux Cyrilles ; 8° souvent encore les Pères, traitant du sacrifice, présentent celui de l'autel comme identique à celui de la croix, parce qu'on y offre, non un pain et un vin figuratifs, mais le vrai corps que le Sauveur a pris de la Vierge Marie, que les Mages ont adoré dans l'étable, qui a été cloué sur la croix et qui, vainqueur de la mort, est maintenant au ciel. Telle est la doctrine de saint Ignace, saint Cyprien, saint Chrysostôme, etc. <sup>1</sup>. De deux choses l'une : ou le langage humain ne signifie plus rien absolument, ou bien les écrivains dont on vient de rappeler les expressions repoussaient l'idée d'une présence figurative et admettaient une présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie ; la preuve, c'est qu'aujourd'hui même les catholiques ne se servent pas d'autres expressions pour faire entendre quelle est leur croyance en ce point.

*Les Eglises chrétiennes ont-elles toujours cru ce que les Pères ont enseigné touchant la présence réelle ?*

<sup>1</sup> Les divers textes des Pères dont Du Perron, Traité du saint sacrement ces lignes offrent l'analyse se lisent de l'Eucharistie ; Renaudot et Nicole, dans Bellarmin, lib. II, de Eucharist. ; Perpétuité de la Foi.

Oui ; les Eglises chrétiennes ont toujours cru ce que les catholiques croient aujourd'hui. Les liturgies latines et grecques, occidentales et orientales, en font foi. Leur accord universel est un argument invincible, et nul homme sincère n'y peut résister.

En effet, toutes ces liturgies s'accordent à professer d'une manière plus ou moins explicite le dogme de la présence réelle. On y voit que le prêtre demande à Dieu de changer, de convertir le pain et le vin en corps et sang de Jésus-Christ ; qu'après la consécration, l'hostie est présentée à l'adoration des fidèles comme le corps propre du Seigneur ; et que les fidèles lui rendent un culte d'adoration et reconnaissent un Dieu dans le mystère de l'autel. Cette unanimité des liturgies est un fait sensible, public, incontestable ; les expressions qui énoncent la présence de Jésus-Christ dans le sacrement sont les plus précises et les plus énergiques que l'on puisse désirer : elles constatent la transmutation du pain et du vin <sup>1</sup>.

Or, cette unanimité des liturgies en matière si grave accuse nécessairement une origine apostolique, soit parce que l'histoire démontre qu'elles ont été de tout temps en usage ; soit parce qu'étant la règle du culte public, elles n'auraient pu subir d'altération sur le point capital de la présence réelle, sans que le monde entier s'émût de la nouveauté ; soit parce que, reçues et pratiquées par des sectes qui sont depuis le cinquième siècle séparées de l'Eglise catholique, elles ne s'accorderaient pas aujourd'hui avec Rome en une question si fondamentale, si l'accord ne précédait leur séparation et n'avait même sa raison dans l'autorité des hommes apostoliques. « Cette uniformité des prières que renferment les liturgies, dit Grotius, et qui consistent à demander que Dieu, par le Saint-Esprit, sanctifie l'offrande placée sur l'autel et la fasse (*faciat*) corps et sang de Jésus-Christ, ne me permettent pas de douter que cela ne vienne de la primitive institution des apôtres <sup>2</sup>. »

ART. IV. — Des deux principales fins que Jésus-Christ s'est proposées dans l'institution de ce mystère.

*Pour quelle fin Jésus-Christ a-t-il institué l'Eucharistie ?*

Pour deux fins principales : la première, afin de donner à son

<sup>1</sup> Voir Lebrun, Explication de la Messe ; card. Bona, Rer. liturgic. ; les auteurs de la Perpétuité de la Foi, tom. III ; Mabillon, de Liturg. gallic. ; Assemani, Codex liturg. eccles. universæ ; Muratori, Liturg. roman. vetus ; Renaudot, liturg. orient. collectis.

<sup>2</sup> Contra Rivet. Voir Th. Moore, Voyage d'un Irlandais à la recherche d'une Religion ; de Trévern, Discussion amicale ; Scheffmacher, Lettres, etc. ; Perpétuité de la foi, tom. III ; Drouin, de Re Sacrament.

Eglise un gage perpétuel de son amour, et de demeurer avec elle jusqu'à la fin des siècles, par l'institution d'un sacrement permanent, dans lequel il est toujours réellement présent, pour être un objet d'adoration, et pour servir de nourriture aux âmes fidèles; la seconde, afin de donner à son Eglise un sacrifice visible vraiment auguste et digne de la majesté infinie de Dieu. Car, comme il ne peut point y avoir de religion sans sacrifice, parce que le sacrifice est le témoignage le plus solennel du culte que Dieu exige des hommes, il était convenable que Jésus-Christ établissant un nouveau culte si sublime et si supérieur à tous ceux qu'on avait jusqu'alors rendus à Dieu, le distinguât par un sacrifice dont tous ceux qui l'avaient précédé ne parussent avoir été que l'ombre et la figure.

ART. V. — Exposition de la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie considérée comme sacrement.

*Qu'est-ce que l'Eucharistie considérée comme sacrement ?*

C'est un sacrement institué par Jésus-Christ pour la nourriture de nos âmes, et qui contient réellement le corps et le sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin. C'est, par conséquent, le plus parfait et le plus auguste des sacrements. Tous les autres contiennent en eux la grâce, comme on a dit ailleurs, au lieu que l'Eucharistie contient en elle Jésus-Christ, c'est-à-dire l'auteur même de la grâce. Les autres sont, pour ainsi dire, passagers, et ne subsistent que durant le temps même qu'on emploie à les administrer, au lieu que l'Eucharistie est un sacrement permanent qui subsiste sur l'autel jusqu'à la consommation ou la corruption des espèces. Car il ne faut pas croire avec les hérétiques des derniers siècles que l'Eucharistie n'est un sacrement que par l'usage qu'en font les fidèles en recevant le corps de Jésus-Christ. La foi nous enseigne, au contraire, que c'est un sacrement subsistant par lui-même et indépendamment de l'usage qu'on en peut faire, dès que le prêtre a prononcé les paroles de la consécration <sup>1</sup>.

*De quelle sorte de pain et de vin doit-on se servir pour consacrer l'Eucharistie ?*

Il est nécessaire que ce soit du pain de froment, levé ou azyme, et de vrai vin qui soit sorti de la vigne, et auquel on mêle un peu d'eau. En sorte que si un prêtre voulait consacrer avec d'autre pain, ou quelque autre liqueur que ce soit, il ne consacrerait pas en effet.

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. XIII, de Euch., can. 4.

*La petite quantité d'eau qu'on mêle au vin est-elle aussi nécessaire que le vin même pour la consécration ?*

Non, elle n'est point absolument nécessaire ; mais l'Eglise en a fait une loi qu'il n'est pas permis aux prêtres de violer <sup>1</sup>.

*Quand est-ce que le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ ?*

Dans le moment que le prêtre a achevé de prononcer ces paroles de Jésus-Christ : « Ceci est mon corps, » dans cet instant, ce qui était du pain n'est plus du pain ; il n'en reste que les apparences, et c'est réellement le corps de Jésus-Christ. Pareillement, dans l'instant que le prêtre a prononcé ces autres paroles de Jésus-Christ : « Ceci est mon sang, » ce qui était du vin mêlé d'eau n'est plus du vin, il n'en reste que les apparences, et c'est réellement le sang de Jésus-Christ <sup>2</sup>.

*Ce n'est donc plus du pain et du vin qui restent après que le prêtre a prononcé ces paroles ?*

Non ; il ne reste plus ni pain ni vin, mais seulement les espèces de l'un et de l'autre, c'est-à-dire les apparences sensibles du pain et du vin, la figure, la couleur, le goût, l'odeur, la pesanteur, et les autres qualités sensibles. Car on distingue dans tous les corps deux choses : la substance même du corps et les qualités sensibles qui frappent nos sens et qu'on appelle autrement les espèces ou les apparences. Par exemple, dans un pain il y a la substance du pain, qui est le pain même, ou le corps du pain ; mais outre cela, on y distingue encore la blancheur, le goût, l'odeur, etc. Or, dans l'Eucharistie, la substance du pain et celle du vin ne restent plus ; elles sont changées en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, en sorte qu'il n'en reste que les apparences sensibles ; il n'y a plus ni pain ni vin ; c'est le corps et le sang de Jésus-Christ qui est contenu et caché sous les apparences qui frappent nos sens.

*La raison peut-elle opposer à ce point de l'enseignement catholique des objections qui aient une véritable force ?*

Non ; et rien n'est plus propre que les objections dirigées contre l'Eucharistie à montrer combien il faut peu de science et d'esprit pour prononcer des blasphèmes et outrager Dieu dans ses œuvres les plus augustes. En effet, l'objection capitale que l'on fait, c'est qu'en admettant la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement, nous allons contre le témoignage des sens, et que nous tenons pour vrai ce que les yeux, le toucher, le goût ne nous présentent pas comme tel. Or, cette allégation des incroyants révèle

<sup>1</sup> Conc. III Carthagin., can. 24. <sup>2</sup> S. Ambros., lib. IV, de Sacram., c. 5.

une profonde ignorance des choses de la religion, et même des choses de la nature. Car, d'un côté, la religion ne dit pas que ce qui frappe les sens ait changé; au contraire, elle dit que la forme extérieure, l'apparence du pain et du vin est conservée après la consécration : le fond même des choses, la substance seule a changé. D'autre part, la science nous apprend que la substance des corps se dérobe constamment à nos sens : l'œil ne l'a jamais vue, la main ne l'a jamais touchée, le goût ne l'a jamais perçue. Ce que les sens peuvent atteindre et constater, ce sont les qualités, les attributs, les accidents, mais non la substance. Par conséquent, il n'y a que de l'absurdité à se fonder sur les sens pour juger le dogme de l'Eucharistie : les sens se taisent sur le changement de substance qui a lieu sur l'autel et qui constitue le mystère ; pourquoi donc les invoquer ? La religion affirme le changement de substance en s'appuyant sur la parole de Dieu, et la parole de Dieu, en ce point comme en tous les autres, est infailible ; pourquoi donc y résister ? N'est-ce pas une pitié d'entendre un homme qui n'a jamais vu la substance d'un corps, qui ne sait pas même ce qu'est, à proprement parler, la substance, ni si elle est essentiellement la même dans tous les corps, ni si les substances diffèrent l'une de l'autre autant que les formes ou apparences qu'elles supportent ; n'est-ce pas une pitié de l'entendre élever des objections sur le mystère de l'Eucharistie, qui n'implique autre chose qu'un changement de substance ? La substance des corps n'est pas moins invisible que les esprits ; or, vous admettez l'existence des esprits que vous n'avez jamais vus, pourquoi niez-vous la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, sous ce prétexte que vous ne l'y voyez pas ? Vous ne savez pas ce qu'est la substance ; pourquoi faites vous contre l'Eucharistie une objection tirée de votre notion de la substance ?

*Comment appelle-t-on le changement qui s'accomplit dans l'Eucharistie ?*

On l'appelle *transsubstantiation*, pour le distinguer des changements qui se font dans la nature, et pour exprimer le miracle qui se fait dans l'Eucharistie, où une substance est véritablement changée en une autre, c'est-à-dire où toute la substance du pain et du vin est changée en toute la substance du corps et du sang de Jésus-Christ. Vainement les hérétiques reprochent-ils à l'Eglise que ce terme est nouveau, et qu'il était ignoré dans les premiers siècles : car qu'importe que ce terme soit nouveau, s'il n'exprime que la foi des premiers siècles de l'Eglise ? Le terme de *consubstantiel* n'était-il pas nouveau dans le quatrième siècle ? L'Eglise ne laissa cependant pas de l'employer pour mieux ex-

primer le dogme catholique et pour mieux discerner la mauvaise foi des hérétiques, et c'est par la même raison qu'elle a employé dans ces derniers siècles le terme de *transsubstantiation*.

*Par quelle vertu se fait un changement si admirable ?*

Par la toute-puissance de Dieu et par la vertu qu'il a attachée aux paroles que le prêtre prononce au nom de Jésus-Christ : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. »

*Quelle est cette vertu que Dieu a attachée à ces paroles ?*

Cette vertu consiste en ce que Jésus-Christ disant à ses disciples, et dans leur personne à leurs successeurs : « Faites ceci en mémoire de moi, » s'engagea à faire le miracle de la transsubstantiation toutes les fois et dans le moment qu'ils prononceraient, avec les conditions requises, les paroles de la consécration, auxquelles il attacha pour cet effet une efficacité.

*Ces paroles ont-elles la même vertu dans la bouche de tout le monde ?*

Non, elles ne sont efficaces que dans la bouche de tous ceux qui sont revêtus du sacerdoce et qui seuls ont reçu dans l'ordination le pouvoir de consacrer l'Eucharistie.

*Quelles sont précisément les paroles qui opèrent la consécration de l'Eucharistie ?*

Ce sont précisément celles-ci, pour la consécration du pain : « Ceci est mon corps ; » et pour la consécration du vin : « Ceci est le calice de mon sang. » Tout ce que le prêtre dit devant et après, et les paroles mêmes qui sont liées avec celles qu'on vient de rapporter, n'ont aucune efficacité pour la consécration et ne son pas essentielles. « Tout ce qui précède et tout ce qui suit n'est autre chose, dit saint Ambroise, que des louanges de Dieu, des prières et des actions de grâces <sup>1</sup>. »

*Suffit-il précisément qu'un prêtre prononce ces paroles sur du pain et sur du vin pour qu'il les consacre ?*

Non ; car il faut nécessairement, outre cela, que se comportant comme ministre de l'Eglise, il ait l'intention actuelle ou virtuelle de faire ce que fait l'Eglise.

*N'est-il pas encore nécessaire que le prêtre qui consacre soit actuellement en état de grâce ?*

Non ; il est vrai qu'un prêtre qui consacrerait en état de péché mortel commettrait un énorme sacrilège, mais il ne laisserait pas de consacrer. Car, dit saint Chrysostôme, « ce n'est point l'homme qui change les dons au corps et au sang de Jésus-Christ, c'est Jésus-Christ lui-même <sup>2</sup>. — Et dans l'Eglise catholique, ajoute

<sup>1</sup> S. Ambros., lib. IV, de Sacram., c. 4.

<sup>2</sup> S. Chrysost., hom. 30, in prodit. Judæ, et hom. 2 in H. Tim.

saint Augustin, on croit qu'un prêtre, quelque pécheur qu'il soit, consacre aussi véritablement qu'un saint prêtre, parce que ce n'est ni le mérite, ni la sainteté du prêtre, c'est la parole de Jésus-Christ qui consacre <sup>1</sup>. » Il est donc indifférent pour celui qui reçoit le sacrement de l'Eucharistie et pour celui qui assiste au sacrifice de la messe, que le prêtre qui l'administre soit en état de grâce ou nom.

*Quand vous dites que l'Eucharistie est le corps et le sang de Jésus-Christ, entendez-vous son vrai corps et son vrai sang ?*

Oui ; j'entends que c'est son vrai corps et son vrai sang ; que c'est la substance de son propre corps et de son propre sang, et que c'est le même corps avec le même sang qu'il a reçu de sa sainte Mère, qu'il a eu pendant sa vie et sur l'arbre de la croix, et le même qu'il a dans le ciel <sup>2</sup>.

*C'est donc le corps et le sang vivant de Jésus-Christ, puisque Jésus-Christ est vivant ?*

Oui ; et c'est pour cette raison que l'Eucharistie contient non-seulement le corps et le sang de Jésus-Christ, mais encore son âme et sa divinité. Car, depuis sa résurrection, son corps est inséparablement uni à son âme ; et son corps et son sang ont toujours été, depuis leur formation, inséparablement unis à sa divinité, ainsi que son âme. Par conséquent, où est le corps et le sang de Jésus-Christ, là est aussi son âme et sa divinité <sup>3</sup>.

*Le corps et le sang de Jésus-Christ sont-ils tout entiers sous les espèces du pain et du vin ?*

Oui ; son corps est tout entier sous les espèces de chaque pain, et lorsqu'on vient à rompre l'hostie, en quelque nombre de parties qu'on la rompe, il est tout entier sous les espèces de chaque partie. Car lorsque le prêtre rompt une hostie, il ne faut pas croire qu'il rompe le corps de Jésus-Christ ; il ne rompt que les espèces du pain, et le corps de Jésus-Christ se trouve tout entier sous les espèces de chaque partie. Il en est de même du sang de Jésus-Christ par rapport aux espèces du vin <sup>4</sup>.

*Jésus-Christ a donc plusieurs corps, puisqu'il se trouve en même temps en plusieurs hosties ?*

Non ; Jésus-Christ n'a qu'un seul corps, qui est le même au ciel et sur la terre, dans les différentes hosties.

*Peut-on comprendre que le même et seul corps de Jésus-Christ soit tout à la fois dans le ciel et sur la terre en tant d'endroits ?*

<sup>1</sup> S. Aug., Serm. de corp. Christi.

<sup>2</sup> Conc. Trid., sess. XIII, de Euchar., c. 3 et can. 1.

<sup>3</sup> Conc. Trid., sess. XIII, de Eu-

char., c. 3 et can. 1.

<sup>4</sup> Ibid., can. 2.

Non. C'est un mystère incompréhensible, il est vrai, à l'esprit humain, mais que nous devons croire par la foi, sur la parole de Jésus-Christ <sup>1</sup>.

*Comment le corps de Jésus-Christ est-il contenu tout entier sous les espèces d'une si petite hostie, et tout son sang sous les espèces de quelques gouttes de vin ?*

C'est encore un mystère qui réclame notre foi. Jésus-Christ est réellement présent sur l'autel, caché sous les espèces du pain et du vin. Il nous l'a dit, et nous le croyons ; mais d'expliquer ce mystère, c'est une chose au-dessus de l'esprit humain. Du reste, autant nous proclamons ce mystère inexplicable, autant nous défions qui que ce soit d'y opposer des objections insolubles. Les conséquences qui se rattachent au dogme de la présence réelle choquent les habitudes de notre esprit et les idées vulgaires ; mais personne n'a démontré ni ne démontrera qu'elles expriment des faits impossibles. Ces faits sont relatifs aux différents modes sous lesquels la matière peut subsister et soutenir des rapports avec les points de l'espace. Or, la nature de la matière et de l'espace, l'essence des corps et l'étendue des modifications qu'ils peuvent recevoir, sont choses incompréhensibles et, en tous cas, inexplicables. Par conséquent, se fonder sur des idées si obscures et si incomplètes pour repousser une doctrine aussi solidement établie que la doctrine de la foi en général et de l'Eucharistie en particulier, est une entreprise insensée autant qu'impie. Ainsi, quiconque prétendrait montrer que le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ne peut être contenu sous des espèces ou apparences de faibles dimensions, devrait auparavant savoir et expliquer en quoi consistent l'essence et la localisation d'un corps, en quoi consistent proprement l'étendue et l'espace ; car autrement tout ce qu'il dira n'infirmé rien, ne prouve rien, puisqu'il part d'idées incomplètes, obscures, de suppositions qu'on a droit de nier comme il les avance. Il en est de même des objections dirigées contre la multilocation de la substance eucharistique ou la présence réelle de Jésus-Christ en plusieurs lieux à la fois. Être en un lieu, qu'est-ce en réalité ? L'âme répond simultanément à divers points du corps, où, malgré sa simplicité, elle est comme localisée ; qui donc a démontré que l'essence d'un corps ne saurait, à sa manière, répondre simultanément aux divers points de l'espace ? Et cependant, c'est ce qu'il faudrait démontrer pour donner valeur à une objection, et c'est ce qu'on ne démontrera jamais, parce que l'homme ne connaîtra jamais

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. XIII de Euchar., c. 1.

tous les modes sous lesquels un corps peut exister. Jésus-Christ a pénétré, les portes étant fermées, dans le lieu où ses apôtres se trouvaient réunis (saint Jean, chapitre XX); donc il y a pour les corps au moins un état différent de celui où nous les voyons, un état qui leur donne de pouvoir ce qu'ils ne peuvent pas aujourd'hui. C'est assez pour rendre vaine toute objection fondée sur une prétendue connaissance de la nature intime des corps.

*Jésus-Christ étant réellement présent dans l'Eucharistie, c'est donc une obligation de l'y adorer?*

Sans doute ce serait une impiété de refuser de le faire, puisque Jésus-Christ est adorable, et doit être adoré partout où il est <sup>1</sup>.

*Dans ce qu'on touche et ce qu'on voit, sont-ce les espèces qu'on adore?*

Non; c'est Jésus-Christ sous les espèces, comme ses disciples n'adoraient pas ses habits, mais sa personne. Le corps même et l'âme de Jésus-Christ ne seraient pas un objet d'adoration s'ils n'étaient inséparablement unis avec sa divinité, avec laquelle ils font une seule personne.

*Est-il permis de conserver l'Eucharistie dans les tabernacles des églises?*

Oui; l'Eglise a toujours pratiqué cet usage depuis les premiers siècles, suivant le témoignage des saints Pères et des plus anciennes liturgies, afin que les fidèles puissent venir à toute heure rendre leurs hommages à Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel, et qu'on puisse aussi, selon le besoin, administrer le saint viatique aux mourants et donner la communion aux malades <sup>2</sup>. Cet usage démontre la fausseté de l'opinion des calvinistes, qui prétendent que le corps de Jésus-Christ n'est dans l'Eucharistie qu'au moment où l'on communique.

*Pourquoi expose-t-on quelquefois le Saint-Sacrement sur l'autel?*

C'est pour rendre certaines fêtes plus solennelles par le concours des fidèles, qu'on invite ainsi à venir adorer Jésus-Christ, et dont la dévotion est excitée par la vue de ce mystère adorable, ou pour implorer la miséricorde divine dans les besoins publics, en présentant à Dieu ce gage précieux de la nouvelle alliance qu'il a faite avec les hommes. On porte aussi une fois l'année le corps de Jésus-Christ par les principales rues des villes pour lui faire une espèce de triomphe, en réparation de toutes les irrévé-

<sup>1</sup> Concil. Trident., sess. XIII, cap. 5, can. 6.

<sup>2</sup> Conc. Trid., sess. XIII, cap. 6.

rences que tous les impies et les mauvais chrétiens commettent à son égard dans cet adorable sacrement, et afin qu'il répande ses grâces et ses bénédictions dans tous les lieux où il passe, comme il faisait autrefois à Jérusalem <sup>1</sup>.

## ART. VI. De la communion.

*Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué l'Eucharistie sous la forme de nourriture ?*

Pour nous faire mieux comprendre l'union intime qu'il contracte avec nous par ce sacrement, et quels effets l'Eucharistie produit dans ceux qui la reçoivent dignement. Car, 1<sup>o</sup> comme rien ne s'unit plus intimement à l'homme que la nourriture, puisqu'elle devient réellement partie de lui-même, Jésus-Christ a choisi cette forme préférablement à toutes les autres pour s'unir plus étroitement à nous, en sorte que par ce moyen il vit véritablement dans nous et nous dans lui <sup>2</sup>. 2<sup>o</sup> Cette forme de nourriture que Jésus-Christ a donnée à l'Eucharistie exprime plus parfaitement que toute autre les effets que l'Eucharistie produit dans nous. Car, comme la nourriture entretient la vie du corps, le soutient, le fortifie et le fait croître, ainsi l'Eucharistie entretient la vie spirituelle de l'âme, la soutient, la fortifie et l'augmente <sup>3</sup>.

*Est-ce une nécessité pour les fidèles de participer au sacrement de l'Eucharistie ?*

Jésus-Christ a dit : « Oui, je vous l'assure en vérité, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. XIII, cap. 5.

<sup>2</sup> Conc. Trid., sess. XIII, c. 2. — S. Chrysost., hom. 60 ad pop. Antioch. et 83 in Matth. : Oui, c'est lui-même que vous voyez, c'est lui que vous touchez, c'est lui-même que vous mangez. Vous vous croiriez heureux, dites-vous, de voir seulement sa robe : et voilà qu'il se donne lui-même à vous, pour que vous le voyiez, que vous le touchiez, pour que vous le possédiez au dedans de vous-même... Voyez quel honneur il vous fait, à quel festin il vous invite ! Celui-là même que les anges ne voient qu'avec un tremblement causé par le respect vous sert de nourriture. Les anges ne peuvent soutenir l'éclat brillant de sa Majesté, et il vient s'unir à nous pour ne faire avec lui qu'un même corps. Oui, nous ne sommes

qu'un même corps et une même chair avec Jésus-Christ. *Qui pourrait, ô mon Dieu ! exprimer vos divines merveilles ; qui pourrait vous rendre les louanges qui vous sont dues ?* quel pasteur a jamais nourri ses brebis de ses propres membres ? Il n'est que trop ordinaire que les mères donnent à d'autres leurs enfants à nourrir ; mais ce n'est pas ainsi que Jésus-Christ nous traite, il nous nourrit de son propre corps, afin de nous unir intimement et de nous incorporer avec lui. — Ibid., homil. 45 in Joann. et 61 ad pop. Antioch.—S. Cyrill. Alex., I. IV, in Joann., c. 17, et I. X, c. 13, et I. XI, c. 26.

<sup>3</sup> Conc. Florent. in decreto Eug. ad Armenos.—S. Cyrill. Alex., lib. IV, in Joann., c. 17.

sang, vous n'aurez point la vie en vous <sup>1</sup>. » Et l'Eglise a toujours regardé ces paroles comme un précepte obligeant d'une manière rigoureuse tous les fidèles qui en sont capables à recevoir l'Eucharistie, du moins une fois l'année, ainsi qu'elle l'a ordonné <sup>2</sup>. En conséquence de ce même précepte, ceux qui par leur faute se rendent indignes de recevoir l'Eucharistie, du moins une fois l'année, sont coupables d'une désobéissance formelle à Jésus et à l'Eglise, et sont tenus de se mettre par une prompte pénitence dans les dispositions nécessaires pour la recevoir.

*Il n'est donc pas permis à tout le monde de recevoir l'Eucharistie ?*

Non. Autrefois l'Eglise l'administrait aux enfants avant l'usage de raison ; mais pour de bonnes considérations, elle a depuis restreint cette pratique, en sorte qu'elle ne permet de recevoir l'Eucharistie qu'à ceux des fidèles qui sont capables de connaître la grandeur et la sainteté de ce mystère, et de discerner, comme dit saint Paul, le corps de Jésus-Christ. Par cette loi, tous ceux qui n'ont pas l'usage libre de la raison sont exclus de la sainte table, et on n'y admet les jeunes gens qu'à l'âge de dix ou douze ans, pour le plus tôt, ou un peu plus tard, selon qu'ils en paraissent plus ou moins capables <sup>3</sup>.

*Suffit-il aux adultes d'avoir l'usage libre de leur raison pour recevoir dignement l'Eucharistie ?*

Non ; il faut, dit saint Paul, que celui qui veut la recevoir s'éprouve lui-même <sup>4</sup>, c'est-à-dire que se recueillant en lui-même, il sonde son cœur et ses dispositions, afin que s'il est devenu, par quelque péché ou attachement au péché, un objet de colère aux yeux de Dieu, il se convertisse par un sincère repentir et par une humble confession, pour rentrer en grâce devant Dieu avant de se présenter à la sainte table <sup>5</sup>.

*Il n'est donc pas permis de s'y présenter en état de péché mortel ?*

Non ; ce mystère est si saint et si redoutable qu'il serait même à souhaiter qu'on ne s'y présentât jamais avec le moindre péché véniel et la moindre attache aux choses du monde ; mais malheur

<sup>1</sup> Joann., VI, 54.

<sup>2</sup> Voyez les commandements de l'Eglise.—Conc. Trid., sess. XIII, ch. 9.

<sup>3</sup> S. Aug. ad Bonifac. cont. hæres. Pelag.—Conc. Trid., sess. XXI, c. 4.

<sup>4</sup> Cor., XI, 28.

<sup>5</sup> Theophylact. in c. 11. I. Cor. : Vous n'avez point d'autre juge que vous-même. C'est à vous-même qu'on

vous recommande. Jugez donc vous-même et sondez comme il faut votre conscience, et ensuite approchez de la sainte table, non pas quand il y a une fête, mais lorsque vous vous croirez pur et digne d'en approcher. — S. Anselm. in eundem locum. — S. Aug., serm, I de tempore. — S. Grag. M., I. II. c. I, in lib. I. Reg.

à ceux qui osent en approcher en état de péché mortel ! Plus coupables que les Juifs qui firent mourir Jésus-Christ sans le connaître, ils le crucifient de nouveau dans eux-mêmes. Leur crime est égal à celui de l'infâme Judas ; ils trahissent leur Maître et leur Dieu par un faux baiser de paix. Ils profanent indignement le corps et le sang de Jésus-Christ ; ils foulent aux pieds le prix de la rédemption de l'univers ; ils livrent Jésus-Christ le Saint des saints, à Satan qui habite en eux, et par un si énorme sacrilège, ils mettent souvent eux-mêmes le sceau à leur réprobation. « Quiconque, dit saint Paul, mange ce pain et boit le calice du Seigneur indignement sera coupable du corps et du sang de Jésus-Christ... Il boit et mange son propre jugement <sup>1</sup>. » En effet, la suite la plus ordinaire de ce crime, c'est l'aveuglement de l'esprit et l'endurcissement du cœur, qui conduisent à l'impénitence finale, et cela souvent par des maladies corporelles et une mort précipitée, comme dit saint Paul au même endroit <sup>2</sup>.

#### § 1. DES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR RECEVOIR LA COMMUNION.

*Quelles sont donc les dispositions nécessaires pour recevoir la communion ?*

Il y en a de deux sortes ; les dispositions de l'âme et les dispositions du corps <sup>3</sup>.

*Quelles sont les dispositions de l'âme ?*

C'est premièrement d'être exempt de tout péché mortel et d'être en grâce avec Dieu ; ce qui peut être de deux manières : ou lorsqu'on a conservé son innocence baptismale, ou lorsque, par un sincère repentir, on a obtenu le pardon de ses péchés dans le sacrement de Pénitence. Cet état de grâce où l'on doit être pour communier est figuré dans la parabole de l'Évangile par la robe nuptiale, dont il fallait être revêtu pour se présenter au festin du roi <sup>4</sup>. Sur quoi l'on observera qu'il ne suffit pas toujours de s'être confessé et d'avoir reçu même l'absolution, car si la confession a été criminelle par quelque cause que ce soit, et conséquemment l'absolution nulle, on fait un nouveau sacrilège en communiant. Il faut donc que la pénitence ait été sincère ; il ne faut pas même qu'il nous reste aucun doute bien fondé ni aucun remords légitime de conscience.

<sup>1</sup> I. Cor., XI, 30.

<sup>2</sup> S. Basil., Serm. seu lib. II, de Bapt., cap. 3. — I. Cor., XI, 29 : Car celui qui mange et boit indignement, mange et boit sa condamnation, parce qu'il déshonore le corps du Seigneur ;

c'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup de malades et d'infirmes, et qu'il en meurt beaucoup.

<sup>3</sup> S. Jean. Damasc., lib. IV, Orthod. fidei, c. 14.

<sup>4</sup> Matth., XXII, 11.

Ce n'est pas assez que notre âme soit le temple du Saint-Esprit par la grâce sanctifiante : on doit s'efforcer d'orner ce temple par toutes les vertus chrétiennes, pour en faire une demeure et comme un tabernacle digne de Jésus-Christ qui y vient habiter. On doit surtout avoir une foi vive en la sainte Eucharistie, un ardent amour pour Jésus-Christ, auteur d'un si grand bienfait ; une humilité profonde à la vue du souverain Maître du ciel et de la terre, qui s'abaisse jusqu'à s'unir si étroitement à nous ; un saint empressement de le recevoir et d'être à lui, semblable à la soif d'un voyageur altéré qui désire une source d'eau vive ; enfin, une tendre reconnaissance pour tant d'amour et de bonté <sup>1</sup>.

*Quelles sont les dispositions de corps que la communion demande ?*

C'est, 1<sup>o</sup> d'être à jeun depuis minuit, sans avoir même avalé une goutte d'eau <sup>2</sup>. Il n'y a que les malades à qui on administre le viatique qui soient dispensés de cette loi, à cause de la nécessité de leur état ; c'est même le sentiment commun que cette loi est de tradition apostolique et que les apôtres l'établirent pour prévenir les abus occasionnés par la pratique contraire des premiers fidèles. Plusieurs Eglises ont néanmoins conservé quelque temps l'usage de donner la communion le soir du Jeudi-Saint, après qu'on avait mangé ; mais elles ont depuis plusieurs siècles aboli cette pratique pour se conformer à la règle générale.

2<sup>o</sup> Il faut être modestement vêtu ; rien n'est plus inconvenant que de porter jusqu'aux pieds des autels, et jusqu'à la table de Jésus-Christ, les immodesties, les scandales et les pompes du siècle. Il faut avoir tout l'extérieur recueilli et respectueux, ouvrir médiocrement la bouche pour recevoir le corps de Jésus-Christ, avancer un peu la langue sur la lèvre inférieure, et avaler l'hostie aussi promptement qu'il est possible.

C'est une pratique très-utile et très-louable de se préparer à la communion dès la veille par le jeûne, l'abstinence ou quelque autre mortification du corps ; par la retraite et la prière, et par la privation de tout plaisir même permis qui pourrait ternir le moins du monde la pureté d'âme et de corps que demande ce sacrement. Mais pour recueillir avec abondance les fruits attachés à ce sacrement, il est surtout nécessaire que la communion soit suivie d'une fervente action de grâces qui ne consiste pas seulement à passer quelques temps en prière dans l'église, mais à sanctifier toute la journée, autant qu'on le peut, par la fuite de toute oc-

<sup>1</sup> S. Chrysost., hom. 60 ad pop. troisième partie, section 4, chap. 3. Antioch. et 83 in Matth. — Voyez <sup>2</sup> S. Aug., ep. ad Joann., c. 6.

cupation et de toute assemblée profane, par la prière et le recueillement, et par des exercices de piété et de charité.

*Peut-on communier deux fois en un jour ?*

Non ; il n'est permis de communier de la communion laïque qu'une fois en un jour. Je dis de la communion laïque, car les prêtres, qui ont permission de dire plus d'une messe en un même jour, ont aussi par conséquent la permission de communier plusieurs fois en un jour.

#### § 2. DES EFFETS DE LA COMMUNION.

*Quels sont les effets de la communion ?*

C'est de donner la mort aux méchants, dit l'Eglise, et la vie aux bons : *mors est malis, vita bonis*. Ainsi les effets de l'Eucharistie sont proportionnés aux dispositions avec lesquelles on la reçoit. Si vous êtes déjà mort par le péché en recevant l'Eucharistie, vous creusez vous-même votre tombeau, et vous mettez le sceau à votre perte. Si vous êtes déjà vivant par la grâce, l'Eucharistie fortifie en vous et augmente la vie spirituelle de l'âme en proportion de la ferveur avec laquelle vous la recevez. Car il ne suffit pas d'être en grâce avec Dieu et exempt de péché mortel pour retirer de la communion tous les fruits qu'elle procure. Si on est languissant dans le service de Dieu ; si on n'approche de la sainte table que par habitude ou par devoir ; si on ne s'y dispose par les exercices d'une piété fervente et courageuse ; si on conserve dans son cœur des passions humaines, des intérêts d'amour-propre et des attachements qui déplaisent à Dieu, non-seulement on ne retire alors presque aucun fruit de la communion, mais souvent, par un juste châtiment de Dieu, irrité de l'abus qu'on fait de ses dons, l'Eucharistie ne produit que des fruits de mort, c'est-à-dire que Dieu, retirant les grâces qu'il ne donne qu'aux âmes fidèles et ferventes, on tombe insensiblement de la tiédeur dans le crime et dans la disgrâce de Dieu.

Mais, au contraire, l'Eucharistie est une source inépuisable de biens pour ceux qui la reçoivent avec ferveur. Elle les unit intimement à Jésus-Christ, qui vit et habite en eux avec tous les trésors de sa grâce <sup>1</sup>. Elle nourrit la piété, elle anime la ferveur, elle détache des biens de la terre, elle fortifie contre les tentations, elle amortit le feu des passions, elle affaiblit les mauvaises inclinations, elle guérit toutes les plaies et toutes les faiblesses de l'âme, et l'assure d'une heureuse immortalité, suivant la promesse de Jésus-Christ.

<sup>1</sup> Joann., VI, 57 : Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui.

## § . DE LA FRÉQUENTE COMMUNION.

*Quelle règle faut-il suivre pour recevoir plus ou moins souvent cet auguste sacrement ?*

1° Le parti le plus sûr est de suivre en ce point l'avis d'un confesseur sage et éclairé, qui connaisse à fond les dispositions de notre cœur. 2° Ce qu'on vient de dire plus haut sur les dispositions que ce sacrement demande, peut servir de règle et aux confesseurs pour permettre ou refuser l'usage fréquent de la communion à leurs pénitents, et aux pénitents pour juger s'il est convenable qu'ils participent fréquemment à ce saint mystère. Il y a encore une règle générale qui peut aider à faire en ceci un juste discernement. C'est lorsque l'usage de la communion produit des fruits réels et sensibles dans ceux qui la reçoivent, ces fruits fussent-ils un peu lents à se produire ; car alors rien n'est plus utile que de recourir fréquemment à ce remède, pour soulager notre faiblesse et nous fortifier de plus en plus dans les voies de la perfection chrétienne. Mais lorsque la communion ne produit aucun fruit sensible, c'est une marque qu'on n'y apporte pas assez de disposition ; il est alors dangereux de se familiariser, pour ainsi dire, avec un si redoutable mystère ; et ceux qui, par leur état et leur règle, sont obligés de communier souvent, comme les ecclésiastiques et ceux qui sont engagés dans l'état religieux, ont tout à craindre s'ils ne travaillent à acquérir les dispositions que demande l'usage fréquent de ce sacrement.

*N'est-ce point une bonne pratique de se priver, par respect, de l'usage fréquent de la communion ?*

Cette pratique est extrêmement sujette à l'illusion, et n'est souvent qu'un voile d'hypocrisie ou de lâcheté volontaire. Il faut donc distinguer deux sortes d'état ou de personnes. 1° Lorsqu'on n'est pas dans des dispositions suffisantes pour communier souvent, il n'est point question alors de se faire un mérite de s'éloigner de la sainte table par respect ; car il serait téméraire et dangereux de s'en approcher souvent, ainsi qu'on vient de le dire. Il faut donc plutôt songer alors à s'en rendre moins indigne, en travaillant avec la grâce de Dieu à sortir de l'état de tiédeur où on languit ; et dès qu'on commence à y travailler sincèrement et avec courage, loin de s'éloigner de la communion par respect, il est pour l'ordinaire à propos d'y recourir souvent avec confiance pour y puiser des forces capables d'aider notre faiblesse. 2° Quant à ceux qui sont dans des dispositions assez saintes pour communier souvent, la pratique de se priver de la communion par respect peut quelquefois être bonne, lorsqu'un sage directeur le

juge à propos afin de prévenir l'indifférence ou d'augmenter la vivacité du désir ; mais si on étend cette pratique jusqu'à un ou plusieurs mois entiers, c'est ordinairement une pure illusion. Car une communion bien faite nous dispose à faire la suivante encore mieux ; le respect que Jésus-Christ exige de nous, et qui lui plaît, n'est pas un respect qui nous éloigne de sa personne, puisqu'il nous appelle lui-même avec un empressement si plein de bonté, mais un respect mêlé d'amour et de confiance qui doit nous exciter à nous approcher de lui, pourvu que nous le fassions avec une profonde humilité à la vue de notre indignité.

#### § 4. DE LA COMMUNION SPIRITUELLE.

*Qu'est-ce que la communion spirituelle, ou communier spirituellement ?*

On communie spirituellement, lorsque, ne pouvant pas recevoir le sacrement, et désirant ardemment d'en recevoir les fruits qu'on demande à Dieu avec ferveur et avec confiance, on les reçoit en effet. Car, quoique Jésus-Christ ait institué des signes sensibles pour nous appliquer les mérites de sa passion, il est toujours le maître de nous les appliquer sans aucun signe extérieur, et il le fait lorsque nos désirs, animés par la foi, l'espérance et la charité, sont assez ardents pour être exaucés. C'est ainsi que, pour guérir les malades, quelquefois Jésus-Christ les touchait, et allait chez eux, comme il alla chez saint Pierre ; et quelquefois, pour faire connaître le prix de leur foi et de leurs désirs, il les guérissait sans entrer dans leur maison, comme il fit à l'égard du centurion.

#### § 5. DE LA COMMUNION SOUS UNE SEULE ESPÈCE.

*Puisque Jésus-Christ a institué le sacrement de l'Eucharistie sous les deux espèces, n'est-ce pas une obligation à tous les fidèles de communier sous les deux espèces ?*

Non ; car Jésus-Christ n'a institué les deux espèces comme nécessaires, que pour le sacrifice, et non pas pour la communion, d'où vient que c'est en effet une obligation aux prêtres qui célèbrent la messe de communier sous les deux espèces, mais non pas aux simples fidèles, ni même aux prêtres, lorsqu'ils n'offrent pas le saint sacrifice.

*Quel était sur cela l'usage des premiers siècles de l'Eglise ?*

Dans les premiers siècles, lorsque les fidèles, assemblés pour le sacrifice, participaient, selon la coutume, au sacrement de l'Eucharistie, ils la recevaient communément sous deux espèces, excepté les enfants, à qui on ne l'administrait que sous les espèces du vin, et dans d'autres Eglises sous celles du pain ; mais

lorsque dans les temps de persécution, les fidèles emportaient chez eux l'Eucharistie pour communier en secret, on ne la leur confiait que sous les espèces du pain, et par conséquent ils ne communiaient alors que sous une seule espèce. C'était aussi l'usage de ne donner le viatique aux moribonds que sous l'espèce du pain : telle était encore la communion des fidèles et des prêtres même dans les messes qu'on appelait des *dons présanctifiés* ; messes qu'on célébrait avec des dons déjà consacrés dès la veille, ou plus tôt ; car, comme les espèces du vin sont sujettes à se corrompre aisément, on gardait rarement les espèces du vin ; de sorte que dans ces messes les prêtres et le peuple ne communiaient que sous l'espèce du pain. Telle est encore aujourd'hui la pratique de l'Eglise orientale les jours de jeûne du carême, et l'Eglise latine en a aussi un exemple dans la messe du vendredi-saint. On ne peut donc pas en douter, l'Eglise a toujours été persuadée que Jésus-Christ n'a point fait de précepte de communier sous les deux espèces ; elle a toujours regardé comme valable, quant aux fruits et aux effets du sacrement, de communier sous une seule ou sous les deux espèces à la fois <sup>1</sup>.

*Pourquoi donc l'Eglise a-t-elle fixé depuis longtemps la communion laïque à la seule espèce du pain ?*

Comme l'usage de la communion sous les deux espèces est sujet à divers inconvénients, parce que plusieurs personnes ont une aversion naturelle pour le vin, parce qu'il est aisé d'en répandre, parce que les espèces du vin se corrompent aisément et ne peuvent pas se conserver ; parce que souvent, comme dans les communions pascales, il pouvait être difficile de se procurer la quantité de vin nécessaire, cet usage s'est aboli peu à peu de lui-même, sans aucun murmure des fidèles, et il n'en était presque plus question depuis environ trois cents ans, lorsqu'au commencement du quinzième siècle, Jean Hus excita de grands troubles dans le royaume de Bohême, en tâchant de persuader aux fidèles que l'usage du calice était nécessaire. L'Eglise s'opposa à cette erreur, et pour en arrêter les progrès, le concile de Constance ordonna que la communion laïque ne se ferait plus que sous les seules espèces du pain, suivant l'usage établi alors. Le Concile de Trente confirma dans la suite le décret de Constance, laissant cependant au pape la liberté de permettre l'usage du calice aux peuples quand il le jugerait à propos. Cet usage fut en effet permis dans quelques lieux d'Allemagne ; on devait, toutefois, déclarer en communiant, qu'on recevait sous une

<sup>1</sup> Vide Bellarm. de Sacram. Euchar., tom. III, lib. IV, c. 24.

seule espèce autant que sous les deux à la fois ; mais l'indulgence, loin de ramener les esprits à l'unité catholique sur quelques autres points, comme on l'avait espéré, ne servit qu'à les rendre plus indociles ; de sorte que toute l'Eglise catholique a depuis ce temps-là réglé sa pratique sur le décret du concile de Constance <sup>1</sup>. On conserve cependant encore des vestiges de l'ancien usage dans quelques Eglises particulières, où les diacres et les sous-diacres qui servent à certaines messes solennelles, y communient sous les deux espèces.

Des erreurs opposées à la doctrine précédente,

*Quels sont les hérétiques qui ont attaqué la doctrine catholique de l'Eucharistie ?*

On pourrait absolument compter pour premiers ennemis du mystère de l'Eucharistie les disciples de Simon le magicien, de Ménandre, et quelques autres anciens hérétiques. Mais il est vrai qu'ils n'attaquaient l'Eucharistie qu'indirectement, en ce qu'ils niaient l'incarnation du Verbe. Quelques auteurs moins anciens se sont aussi efforcés de rendre douteuse la doctrine catholique sur l'Eucharistie, comme Jean Scot, du temps de Charlemagne, et Bertram, vers la fin du neuvième siècle. Mais c'est proprement Béranger, archidiacre d'Angers, dans le onzième siècle, qui a le premier osé attaquer ouvertement et directement ce mystère, en soutenant que le corps de Jésus-Christ n'était pas dans l'Eucharistie qui n'en était que le signe ; de sorte qu'il faut le regarder comme le père de tous les Sacramentaires de nos jours. Obligé de se rétracter, il avoua dans la suite que le corps de Jésus-Christ était véritablement dans l'Eucharistie ; mais il prétendit qu'il y était avec le pain et le vin, erreur que les Luthériens ont adoptée.

L'impiété de Béranger n'a trouvé, dans la suite des temps, que trop d'imitateurs. Les Vaudois, les Albigeois, et Wicleff, ne regardèrent l'Eucharistie que comme la figure du corps de Jésus-Christ, et prétendirent qu'il fallait la consacrer sur une table commune avec des paroles de la langue vulgaire. Luther n'osant nier absolument la vérité du mystère de l'Eucharistie, soutint du moins ce qu'on appelle l'*impanation*, c'est-à-dire que le pain et le vin restaient dans l'Eucharistie avec le corps et le sang de Jésus-Christ, et qu'il ne se faisait point de transsubstantiation. Il introduisit aussi la communion sous les deux espèces. Mais plusieurs de ses disciples, encore plus emportés que leur maître,

<sup>1</sup> Vide Bellarm. de Sacram. Euchar., sess. XIII. Conc. Trid., sess. XXI. t. III, l. IV, c. 28. Conc. Constant., can. 1 et 2.

nièrent absolument la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ, et ne regardèrent l'Eucharistie que comme une simple figure, entre autres Carlostadt et Zwingle. Calvin et tous ses sectateurs ont aussi embrassé cette erreur sacrilège, ne rougissant point de soutenir, contre l'évidence et le bon sens, que ces paroles : « Ceci est mon corps, » signifient : « Ceci est la figure de mon corps. » Ils veulent aussi la communion sous les deux espèces comme les Hussites ; ils ajoutent que, quoique le corps de Jésus-Christ ne soit pas réellement présent dans l'Eucharistie, cependant ceux qui communient ne laissent pas de le recevoir, mais seulement par la foi ; de sorte que si l'on n'a pas la foi et que l'on communie indignement, on ne reçoit que les symboles ou la figure du corps de Jésus-Christ, et non pas son corps même. C'est aussi sur ces imaginations qu'ils ne veulent pas qu'on adore l'Eucharistie, ni qu'on la conserve, comme l'Eglise catholique le pratique.

ART. VII. — Exposition de la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie considérée comme sacrifice.

#### § 1. DU SACRIFICE EN GÉNÉRAL.

*Qu'est-ce que l'Eucharistie considérée comme sacrifice ?*

C'est le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin, que Jésus-Christ lui-même et toute l'Eglise avec lui fait à Dieu par le ministère des prêtres pour tous les fidèles vivants et pour ceux qui souffrent en purgatoire <sup>1</sup>.

*Qu'est-ce qu'un sacrifice ?*

Ce mot, en général, a plusieurs significations, et s'étend à tous les actes de religion. C'est ainsi que, dans l'Ecriture sainte, la prière, les louanges de Dieu et toutes les bonnes œuvres sont appelées du nom de sacrifice. Mais, dans le sens propre de ce mot, le sacrifice est un acte de religion d'une espèce particulière : c'est l'offrande et l'immolation faite à Dieu d'une chose extérieure et sensible par un ministre légitime pour reconnaître son domaine absolu, et, en s'humiliant sous la puissance souveraine, attirer les effets de sa miséricorde.

*Faut-il que cette offrande soit d'une chose extérieure et sensible ?*

Oui, cela est nécessaire pour faire un vrai sacrifice dans le sens propre de ce mot, comme nous l'entendons ici. Car il est vrai

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. XXII, de Sacrif, Missæ, c. 1.

qu'on peut faire à Dieu un sacrifice purement spirituel d'une chose intérieure et sensible, comme des facultés de notre âme et de nos passions; mais il s'agit ici d'un vrai sacrifice proprement dit, et par conséquent du sacrifice d'une chose extérieure et sensible, tels que sont les prémices des fruits de la terre et les animaux <sup>1</sup>.

*Comment la chose offerte est-elle immolée à Dieu ?*

Elle est immolée par un changement sensible qui s'y fait, et qui consiste le plus ordinairement dans la destruction même de la chose offerte, comme il arrivait dans les sacrifices des animaux qu'on égorgait, qu'on brûlait et qu'on mangeait <sup>2</sup>.

*Comment appelle-t-on la chose immolée ?*

On l'appelle *victime* ou *hostie*; mais le nom de victime ne convient qu'aux choses animées, au lieu que le nom d'*hostie* se donne aux unes et aux autres.

*Pourquoi dites-vous que cette immolation est faite à Dieu ?*

Parce qu'il n'est permis d'offrir de sacrifice qu'à Dieu seul. On ne peut en offrir à d'autre qu'à Dieu sans une impiété abominable; car, comme le sacrifice est le témoignage public du culte qu'on doit à l'Être souverain, c'est ne pas reconnaître la souveraineté de Dieu que de rendre ce témoignage à tout autre qu'à lui; c'est attribuer à des créatures les honneurs de la divinité, et la divinité même. Aussi les démons, après avoir séduit les peuples en se faisant regarder comme des dieux, n'ont pas manqué d'exiger des sacrifices comme la marque d'un culte souverain <sup>3</sup>.

*Pourquoi faut-il que la victime soit immolée par un ministre légitime ?*

C'est qu'un acte solennel de religion fait au nom de tous ou du moins de plusieurs, ne doit être fait que par des ministres choisis et établis pour cette fin. Nous voyons que les infidèles mêmes avaient leurs prêtres et leurs sacrificateurs. À la vérité, il semble que, dans les premiers siècles du monde, tous les enfants d'Adam étaient sacrificateurs; mais dès que les hommes eurent commencé à se multiplier, sans doute cette qualité fut réservée aux seuls chefs de famille. Dans la loi écrite, la qualité de sacrificateur fut attribuée à Aaron et à ses seuls descendants, exclusivement à tout autre; et dans la nouvelle loi, Jésus-Christ

<sup>1</sup> S. Aug., lib. X, de Civit. Dei, c. 8.

<sup>2</sup> S. Chrysost. et Theophylact. in c. X Hebr.

<sup>3</sup> Exod., XXII, 19 : Celui qui offre des sacrifices à quelqu'autre dieu qu'au seul Dieu sera mis à mort. —

S. Aug., lib. X, de Civit Dei, c. 4 :

Qui est-ce qui a jamais songé à sacrifier à quelqu'autre qu'à celui qu'il a reconnu pour Dieu, ou qu'il a cru et imaginé tel ?

a aussi établi des ministres et des prêtres, comme nous dirons ailleurs plus amplement <sup>1</sup>.

*Comment appelle-t-on les ministres du sacrifice ?*

On les appelle sacrificateurs, prêtres et pontifes ; mais le nom de pontife ne se donne qu'à celui qui a un rang et un pouvoir éminent au-dessus des simples prêtres, et le nom de souverain pontife ne se donne pareillement qu'à celui qui a un rang et un pouvoir éminent au-dessus des simples pontifes.

*Comment, par le sacrifice, reconnaît-on le domaine absolu de Dieu, etc.*

C'est que l'action extérieure du sacrifice exprime ce sentiment intérieur. Car si on offre à Dieu une victime ou une hostie, et si on l'immoie, c'est pour exprimer d'une manière sensible qu'on s'offre ainsi soi-même à Dieu, comme à celui qui est le maître absolu de la vie et de la mort, et qu'on reconnaît que tout lui appartient comme au Seigneur souverain de toutes les créatures. Les hommes s'humilient ainsi à la vue de sa puissance souveraine, et par cet état d'abaissement, ils fléchissent sa colère et attirent les effets de sa bonté et de sa miséricorde.

*Il faut donc que le sacrifice extérieur soit accompagné de ce dévouement intérieur ?*

Oui ; car sans cela le sacrifice n'est, pour ainsi dire, qu'une œuvre morte, et ne peut être agréable à Dieu. Ce n'est point le sacrifice en lui-même ni l'holocauste qui plaît à Dieu, c'est « un cœur contrit et humilié <sup>2</sup> ; » c'est un cœur qui se dévoue tout entier à lui pour le servir et l'aimer éternellement. « Le sacrifice visible, dit saint Augustin, doit être le signe du sacrifice intérieur et invisible <sup>3</sup>. »

## § 2. DES SACRIFICES QUI ONT PRÉCÉDÉ CELUI DE JÉSUS-CHRIST.

*Distinguait-on avant et sous l'ancienne loi diverses sortes de sacrifices ?*

Oui ; car, 1<sup>o</sup> on distinguait les sacrifices *sanglants* et les sacrifices *non sanglants* : dans les premiers on répandait du sang en égorgeant les animaux, et les seconds se faisaient sans effusion de sang, tel que celui de Melchisédech, qui offrit du pain et du vin, celui des Juifs offrant le bouc émissaire qu'on envoyait au désert, et le passereau qu'on laissait envoler. 2<sup>o</sup> Comme la fin

<sup>1</sup> Hebr. V, 1 : Tout pontife pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes dans les choses qui ont rapport à Dieu, afin d'offrir des présents et des sacrifices pour les péchés. — Vide Bellarm. de Sacram. Euchar., lib. V, c. 2. tom. III, n. 27.

<sup>2</sup> Ps. L., 19.

<sup>3</sup> S. Aug., lib. X, de Civit. Dei, c. 5.

de tous les sacrifices se réduit à trois choses : à honorer la souveraine majesté de Dieu, à le remercier de ses grâces et lui en demander de nouvelles, enfin à désarmer sa colère et détourner les effets de sa vengeance, il y avait aussi trois sortes de sacrifices, dont chacune avait pour objet principal l'une de ces trois fins. Ainsi il y avait l'*holocauste*, principalement institué pour rendre à la souveraine majesté de Dieu un hommage plus accompli. Ce sacrifice différait des autres en ce que dans ceux-ci les prêtres, après avoir brûlé une partie de la victime sur l'autel, en réservaient l'autre partie, qu'ils mangeaient, soit seuls, soit avec le peuple, ou qu'ils brûlaient hors du camp ; au lieu que dans les holocaustes toute la victime était brûlée et consumée entièrement par le feu sur l'autel : ce qui représentait un hommage plus parfait <sup>1</sup>. Il y avait le sacrifice de l'*hostie pacifique*, principalement institué pour demander à Dieu des grâces ou pour le remercier de celles qu'on avait reçues <sup>2</sup> ; enfin, le sacrifice *pour le péché*, dont l'objet principal était d'apaiser la colère de Dieu et d'expier les péchés commis <sup>3</sup>.

*Quelle était la vertu des sacrifices avant et sous l'ancienne loi ?*

C'était de rendre Dieu favorable à l'homme, non par leur propre vertu, comme le sacrifice de la nouvelle loi, mais par les bonnes dispositions de celui qui les offrait, jointes à la foi du Rédempteur qui devait et pouvait seul nous réconcilier avec Dieu. Aussi faut-il remarquer que les sacrifices anciens n'ouvraient point la porte du ciel aux hommes, comme celui de la nouvelle loi, puisque les justes de l'Ancien Testament ont dû attendre la consommation du sacrifice de Jésus-Christ pour avoir entrée au ciel <sup>4</sup>.

*Quelles étaient les cérémonies de ces sacrifices, et quel rapport ont-elles au sacrifice de Jésus-Christ ?*

Comme ce détail serait trop long, et que la nature de cet ouvrage ne l'exige point, nous nous contenterons de rappeler ici les principales cérémonies qui ont un rapport plus sensible au sacrifice de la nouvelle loi.

Les sacrifices sanglants étaient la figure du sacrifice du Calvaire, où Jésus-Christ s'est immolé comme une victime, et a répandu son sang pour tous les hommes ; les sacrifices non sanglants étaient la figure du sacrifice de la messe, qui se fait sans effusion de sang. Les holocaustes représentaient le sacrifice de

<sup>1</sup> V. Levit., I.

<sup>2</sup> Ibid., III.

<sup>3</sup> Ibid., IV.

<sup>4</sup> Heb., X, 4 : Il est impossible que le sang des taureaux et des boucs efface les péchés.

Jésus-Christ, en ce qu'il s'est immolé tout entier pour nous. Les sacrifices de l'hostie pacifique et ceux qu'on offrait pour les péchés étaient pareillement la figure de celui du Calvaire et de celui qu'on offre tous les jours pour rendre grâce à Dieu, pour en obtenir de nouvelles faveurs, et pour l'expiation des péchés. Ceux qui offraient le sacrifice mettaient la main sur la tête de la victime, afin de marquer qu'ils la substituaient à leur place, et la chargeaient ainsi de tous leurs péchés : ce qui signifiait que Dieu devait charger son fils Jésus-Christ de toutes nos iniquités, et en le substituant ainsi à notre place, le livrer à la mort pour nous. C'est ce que les prêtres font encore à la messe en mettant les mains sur les dons avant de les consacrer. Les prêtres répandaient le sang des victimes autour de l'autel pour représenter le sang dont Jésus-Christ devait arroser le Calvaire. Quelquefois on brûlait une partie de la victimes hors du camp, ce qui figurait Jésus-Christ souffrant hors de la ville de Jérusalem. Quelquefois la victime était immolée en présence de tout le peuple, ce qui figurait Jésus-Christ souffrant la mort en présence de tout le peuple juif. Dans le sacrifice solennel célébré une seule fois l'année par le seul grand prêtre, après avoir immolé la victime, le grand prêtre passant dans la première partie du sanctuaire, pénétrait le voile, symbole de Jésus-Christ dans sa chair, selon saint Paul ; et de là il entrait dans le Saint des Saints, image du ciel, portant avec lui le sang des victimes pour l'offrir à Dieu. Or, tout cela signifiait que Jésus-Christ, levant par sa mort le voile qui fermait l'entrée du ciel, y entrerait une fois pour toute afin d'y présenter sans cesse à Dieu son sang rédempteur. Dans les sacrifices pour les péchés, ceux qui les offraient ne mangeaient point de la victime ; cela marquait que les pécheurs ne devaient point participer par la communion au sacrifice de la nouvelle loi. Mais les anciens sacrifices étaient fort imparfaits ; chacun d'eux ne pouvait représenter le sacrifice de la nouvelle loi qu'en quelque partie, et c'est seulement dans tous à la fois qu'on trouve une figure complète du sacrifice de Jésus-Christ <sup>1</sup>.

### § 3. DU SACRIFICE DE JÉSUS-CHRIST SUR LA CROIX.

*S'ensuit-il de ce qu'on vient de dire que le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix soit un vrai sacrifice ?*

<sup>1</sup> S. Joann. Chrysost. in Ps. XCV : Leo M., serm. 8, de Pass. Domini : Il y avait dans l'ancienne loi un fort grand nombre de sacrifices que la loi charnels a cessé, l'offrande de votre nouvelle a remplacés par un seul, en substituant la véritable hostie à toutes les figures qui la représentaient. — S. Après que la diversité des sacrifices corps et de votre sang adorable comprend seule toutes les différences des anciens sacrifices.

Oni ; car, 1<sup>o</sup> dans cette action la croix fut l'autel du sacrifice ; Jésus-Christ lui-même fut la victime, s'étant fait volontairement pour nous offrande à son Père ; il en fut aussi le ministre et le seul prêtre, puisque c'est de gré qu'il se laissa immoler, ou plutôt qu'il s'immola lui-même <sup>1</sup> ; et il rendit ainsi à la majesté divine l'hommage et la gloire qui lui appartenaient ; il expia tous nos péchés ; il attira sur nous les effets de la miséricorde divine, et par une seule oblation, il consumma pour toujours, dit saint Paul, le grand ouvrage de la sanctification des hommes <sup>2</sup>.

2<sup>o</sup> Non-seulement le sacrifice de la croix est un vrai sacrifice, mais c'est l'unique sacrifice qui pût apaiser Dieu et nous racheter ; car tous ceux qui l'ont précédé n'en ont été que l'ombre et la figure imparfaite, ils ne pouvaient plaire à Dieu que par leur rapport avec celui de Jésus-Christ et celui même de la messe. C'est que le sacrifice de la croix renouvelé sur l'autel d'une manière non sanglante. Voici comment il faut entendre toute cette doctrine.

Tous les hommes étant devenus pécheurs et objet de haine aux yeux de Dieu, il fallait un sacrifice pour apaiser la colère divine et réconcilier les hommes avec Dieu. Mais quel sacrifice pouvaient-ils offrir qui pût désarmer sa colère ? Tout le sang de plusieurs millions de victimes n'était pas capable d'effacer un seul péché. Quand même au sang des victimes les hommes auraient mêlé plus de larmes qu'il n'y a de gouttes d'eau dans la mer, la justice divine ne pouvait pas être encore satisfaite <sup>3</sup>. Il fallait un sacrifice d'un prix infini, et c'est pour cela que le Fils de Dieu consentit à se revêtir de notre humanité afin de nous servir lui-même de prêtre et de victime, et d'expier nos péchés par le sacrifice de sa vie mortelle sur l'arbre de la croix. Cette grande vérité est admirablement expliquée par saint Paul dans le chap. X de l'Épître aux Hébreux.

« L'ancienne loi, dit-il, n'ayant que l'ombre des biens à venir... ne peut jamais, par ces victimes qu'on offre chaque année, sanctifier ceux qui s'approchent de l'autel... Aussi est-il impossible que les péchés soient effacés par le sang des taureaux et des

<sup>1</sup> Isai., LIII, 7 : Il a été offert parce qu'il l'a voulu lui-même. — Joann., V, 18.

<sup>2</sup> Hebr., X, 14. — Vide Bellarm., tom. III, de Sacram. Euchar., lib. V, c. 3.

<sup>3</sup> S. Leo, epist. 83, ad Monach. Palest. : Quoique la mort de plusieurs saints ait été précieuse devant Dieu,

jamais cependant la mort d'aucun homme innocent n'a pu servir à expier les péchés du monde. Les justes qui ont souffert la mort ont mérité des couronnes pour eux-mêmes, mais ils n'en ont point procuré à d'autres. Leur exemple a servi de modèle de courage, mais il n'a donné la justice à personne.

boucs. C'est pourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde dit à son Père : Vous n'avez point voulu de victime ni d'oblation, mais vous m'avez donné un corps. Les holocaustes et sacrifices pour le péché ne vous ont point été agréables ; ainsi j'ai dit : Voici que je viens m'immoler moi-même pour les pécheurs... voici que je viens, mon Dieu, pour faire votre volonté... Et conformément à cette volonté, nous avons été sanctifiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ <sup>1</sup>. » En effet, dès ce moment les sacrifices, qui sans cela n'eussent été d'aucune valeur aux yeux de Dieu, lui devinrent agréables, et il les accepta « en odeur de suavité <sup>2</sup>, » non pas pour eux-mêmes, mais parce qu'ils étaient la figure du grand sacrifice que Jésus-Christ préparait. Ce sacrifice est donc le seul qui ait pu par lui-même réconcilier l'homme avec Dieu. Il y a plus : on peut dire en un certain sens que c'est le seul sacrifice qui ait jamais été, puisque dans tous les autres c'était réellement moins la victime qu'on offrait à Dieu que Jésus-Christ lui-même figuré par la victime ; d'où vient que Dieu rejeta toujours les sacrifices qui ne lui étaient point offerts dans cet esprit et avec cette foi. Ainsi donc, comme ce sacrifice se perpétue sur nos autels jusqu'à la fin des siècles, on peut de même dire qu'il a commencé dès le premier sacrifice que le premier homme fit à Dieu. C'est par la même raison que depuis que ce grand sacrifice a été consommé, il n'est plus permis d'en offrir d'autres, parce que ce serait substituer l'ombre à la réalité, au lieu que la réalité doit effacer l'ombre <sup>3</sup>.

*De quelle espèce est le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ ?*

Il est de toutes les espèces à la fois, ou plutôt il renferme en lui seul toutes les autres espèces. C'est un sacrifice sanglant sur le Calvaire, et il est non sanglant sur l'autel ; c'est un holocauste, parce que Jésus-Christ y est immolé tout entier à Dieu pour lui rendre l'hommage qui lui est dû ; c'est un sacrifice d'hostie pacifique, parce que c'est la plus parfaite action de grâces que nous puissions offrir à Dieu, et la source de tous les biens que nous en attendons ; c'est enfin un sacrifice pour tous les péchés, puisque c'est par ce sacrifice que tous les pécheurs ont été réconciliés avec Dieu.

#### § 4. DU SACRIFICE DE JÉSUS-CHRIST SUR L'AUTEL, ET PREMIÈREMENT DE SA VÉRITÉ.

*Puisque le sacrifice de Jésus-Christ a été consommé sur le Cal-*

<sup>1</sup> Hebr., X, 1.

<sup>2</sup> Genes., VIII, 21.

<sup>3</sup> S. Aug., lib. X, de Civit. Dei, c. 20.

vaine, pourquoi l'Eglise en offre-t-elle de nouveaux, comme il semble qu'elle fait tous les jours ?

Il n'est pas vrai que l'Eglise offre de nouveaux sacrifices. Celui qu'elle offre tous les jours n'est qu'un renouvellement mystique et non sanglant de celui que Jésus-Christ a offert sur le Calvaire. C'est la même victime, puisque c'est toujours le corps et le sang de Jésus-Christ, et c'est le même prêtre qui prie pour les mêmes fins, puisque c'est toujours Jésus-Christ immolé pour la gloire de son Père et le salut des hommes. Le sacrifice de l'autel est donc identique au sacrifice de la croix, avec cette différence pourtant que celui de la croix fut sanglant, et que celui de l'autel est mystique et non sanglant<sup>1</sup>.

*Le sacrifice de l'autel est-il un vrai sacrifice ?*

Oui, sans doute, puisqu'il en a tous les caractères. Car où il y a une victime offerte et immolée à Dieu par un ministre légitime pour rendre hommage à sa majesté souveraine, pour lui rendre grâces de ses bienfaits, pour implorer sa clémence et obtenir le pardon des péchés, là il y a un vrai sacrifice. Or toutes ces circonstances se trouvent réunies dans le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ sur l'autel, comme nous allons l'expliquer plus en détail. C'est donc un vrai sacrifice<sup>2</sup>.

La tradition des saints Pères est si constante et si uniforme sur ce point, qu'elle ne permet aucun doute ; et à la tradition des saints Pères il faut encore ajouter l'autorité d'un grand nombre de conciles, tant généraux que particuliers, qui ont décidé et expliqué ce dogme dans tous les siècles de l'Eglise, comme un des points fondamentaux de la religion chrétienne, dogme que les apôtres ont reçu de Jésus-Christ, et qu'ils ont transmis à toute l'Eglise<sup>3</sup>.

On pourrait reproduire ici plusieurs textes formels de l'Ecriture sainte pour établir cette vérité ; mais il suffira de rapporter la célèbre prophétie de Malachie adressée aux Juifs, prophétie si

<sup>1</sup> S. Chrysost., homil. 17, in Epist. ad Hebr. : Notre hostie est une, il n'y en a pas plusieurs. Pourquoi ? C'est qu'elle a été offerte une seule fois et reçue dans le Saint des Saints, et que le sacrifice que nous offrons tous les jours en est le renouvellement. C'est le même sacrifice que nous offrons. Ce n'est pas aujourd'hui une victime et demain une autre. C'est toujours la même, et par conséquent c'est toujours le même sacrifice.—Conc. Trid., sess. XXII, cap. 1.

<sup>2</sup> Conc. Trid., ibid.

<sup>3</sup> S. Justinus, dial. cum Tryphone — S. Irenæus, lib. IV adv. hæres., c. 18. — Tertull., lib. III, cont. Marcion., c. 22. — S. Cyp., ep. 66, ad Clerum et plebem Furnit. — S. Optatus, lib. VI, adv. Parm. — S. Gregor. Nazianz., orat. 1 et orat. 4, cont. Julian. — S. Cyrill. Hierosol., cateches. 5, Mystag. — S. Hieron in cap. 1 Malach. — S. Aug., ep. 140, aliàs 120, ad Honorat., c. 19 et 24. — S. Joann. Chrysost., lib. III, de Sacerd., cap. 4. — S. Cyrill. Alexand. in declarat. Anathemat., 41.

évidente par rapport au saint sacrifice de l'autel, qu'il n'est pas possible d'en éluder la force, et qu'en effet tous les saints Pères et l'Eglise universelle l'ont toujours entendue dans ce sens. « Je ne vous affectionne point, dit le Seigneur Dieu des armées, et je ne recevrai point de présent de votre main ; car, depuis l'orient jusqu'au couchant mon nom est grand parmi les nations. En tout lieu on sacrifie et on offre à mon nom une oblation pure, parce que mon nom est grand parmi les nations <sup>1</sup>. » On ne peut pas nier que, dans cette prophétie, Dieu ne rejette les sacrifices des Juifs pour leur substituer par toute la terre un autre sacrifice plus pur et plus agréable à ses yeux. Il s'agit donc ici d'un nouveau sacrifice substitué à celui des Juifs. Or, de quel nouveau sacrifice le prophète peut-il parler ? Ce n'est pas du sacrifice intérieur du cœur et de l'esprit ; car ce sacrifice, connu dans tous les temps et pratiqué par tous les justes, n'était pas un nouveau sacrifice. Il ne s'agissait pas non plus précisément du sacrifice de Jésus-Christ sur la croix ; puisque ce sacrifice n'a pas été offert par toute la terre et *en tout lieu*. Il est donc évident que le prophète parle du saint sacrifice de nos autels, qui a été en effet substitué aux victimes anciennes, et qui est offert depuis longtemps par toute la terre <sup>2</sup>.

*N'est-il pas nécessaire pour la vérité et la réalité du sacrifice que la victime soit réellement mise à mort ?*

Cela est nécessaire pour un sacrifice sanglant tel que celui de la croix ; mais, suivant ce que nous avons dit plus haut, cela n'est pas nécessaire pour un sacrifice tel que celui de l'autel, qui est un sacrifice non sanglant. Il suffit, pour qu'il y ait un vrai sacrifice, que la victime souffre quelque changement réel, et c'est ce qui se produit à l'autel, où le corps et le sang de Jésus-Christ, dépouillés de leur état glorieux et cachés sous les espèces séparées du pain et du vin, représentent à nos yeux une séparation et une mort réelle, quoiqu'elle ne soit que mystique.

### § 3. COMMENT JÉSUS-CHRIST EST IMMOLÉ SUR L'AUTEL.

*Quelle est la victime offerte et immolée à Dieu dans le sacrifice de l'autel ?*

C'est Jésus-Christ, le même qui s'est offert sur la croix et qui est immolé dans ce divin sacrifice d'une manière non sanglante <sup>3</sup>.

*Comment se fait le sacrifice de Jésus-Christ sur l'autel ?*

<sup>1</sup> Malach., I, 10.

<sup>2</sup> S. Justinus, dial. cum Tryphone.

— S. Iren., lib. IV, adv. hæres., c. 32.

— Tertull. adv. Marcion, lib. III,

c. 21. — S. Cypr. adv. Jud., l. I, v. 16.

<sup>3</sup> Conc. Trid., sess. XXII, can. 2,

C'est qu'après que le pain et le vin ont été offerts à Dieu, ce pain et ce vin sont changés par la vertu des paroles de la consécration au corps et au sang de Jésus-Christ, lesquels deviennent ensuite la nourriture du prêtre et des fidèles. Car c'est là, suivant les principes que nous avons établis, un sacrifice véritable, réel et proprement dit, puisqu'il y a une victime, qui est Jésus-Christ, offerte à Dieu, immolée sous les espèces du pain et du vin, et mangée par le prêtre; sacrifice non sanglant, mais qui nous représente et nous rappelle le sacrifice sanglant de la croix. Plusieurs théologiens expliquent encore l'immolation de Jésus-Christ sur l'autel par la séparation mystique du corps et du sang de Jésus-Christ, les paroles qui consacrent le pain plaçant le corps de Jésus-Christ sous les espèces du pain, et les paroles qui consacrent le vin plaçant le sang de Jésus-Christ dans le calice. En effet, par cette séparation mystique, le corps et le sang de Jésus-Christ sont réellement immolés; Jésus-Christ se retrouve dans l'état de victime et sous une figure de mort, n'y ayant rien qui désigne mieux la mort qu'un corps séparé de son sang. C'est sur quoi on ne peut s'empêcher d'admirer la profondeur adorable de la sagesse de Jésus-Christ; car pour concilier tout à la fois sa gloire, celle de son Père, et l'utilité de l'Eglise, il couvre sa chair et son sang des apparences du pain et du vin; dans cet état, il continue de s'offrir à son Père comme un holocauste et une hostie de propitiation, et il se donne à nous-mêmes comme un aliment céleste pour nourrir nos âmes et les conduire à la vie éternelle.

*Est-il nécessaire pour l'accomplissement du sacrifice que le prêtre consacre sous les deux espèces?*

Oui, et il ne suffirait pas qu'il eût consacré sous une des deux; car alors Jésus-Christ ne serait plus sous une figure de mort ni en état de victime, et par conséquent il n'y aurait pas de sacrifice.

*Est-il nécessaire que les fidèles communient au saint sacrifice?*

Non. C'était à la vérité la pratique des premiers fidèles, et c'est encore aujourd'hui une pratique très-louable, mais dont l'intégrité du saint sacrifice est absolument indépendante. Croire le contraire est une erreur condamnée par le concile de Trente <sup>1</sup>.

§ 6. A QUI LE SAINT SACRIFICE DE L'AUTEL EST OFFERT.

*Est-ce à Dieu seul que ce sacrifice est offert?*

Oui, puisqu'il n'est permis d'offrir de sacrifice qu'à Dieu seul, surtout un sacrifice dont Jésus-Christ, Dieu lui-même, est

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. XXII, can. 8.

la victime. Ainsi lorsqu'on offre le sacrifice en l'honneur des saints, cela ne veut dire autre chose, sinon qu'en vue de solenniser leur culte, on offre le saint sacrifice à Dieu en y faisant une mémoire particulière des saints qu'on veut honorer, soit pour remercier Dieu des faveurs qu'il leur a faites, soit pour obtenir la grâce de les imiter, et pour solliciter leur intercession, « afin, dit l'Eglise, que ceux dont nous célébrons la mémoire sur la terre daignent intercéder pour nous dans le ciel. » C'est donc uniquement dans ce sens qu'on offre le saint sacrifice, non pas à la sainte Vierge ni à saint Pierre ou à saint Paul, mais à Dieu en l'honneur de ces saints, c'est-à-dire en vue d'honorer davantage leur fête et leur mémoire <sup>1</sup>.

Au reste, il faut observer qu'indépendamment des messes particulières qu'on célèbre en l'honneur des saints, l'Eglise, dans tous les sacrifices qu'elle offre, fait une mémoire expresse de plusieurs saints nommément, et de tous en général, en y joignant encore les anges et tous les ordres des esprits célestes. Son dessein en cela est de s'unir avec l'Eglise triomphante qui règne dans le ciel, d'offrir avec elle à Dieu le sacrifice adorable de l'autel, et d'implorer plus efficacement sa miséricorde pour les fidèles de l'Eglise militante et pour ceux de l'Eglise souffrante, dont on fait aussi toujours une mémoire expresse dans tous les sacrifices <sup>2</sup>.

§ 7. PAR QUI LE SAINT SACRIFICE DE L'AUTEL EST OFFERT. — SACERDOCE DE JÉSUS-CHRIST.

*Par qui la victime du sacrifice est-elle offerte et immolée à Dieu ?*

Elle est offerte et immolée par Jésus-Christ lui-même, souverain pontife invisible de Jésus-Christ.

*Pourtant, ne sont-ce pas les prêtres qui offrent le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ ?*

Il est vrai que ce sont les prêtres et les prêtres seuls dont Jésus-Christ emploie le ministère pour le sacrifice de son corps et de son sang sur l'autel; mais comme c'est Jésus-Christ qui s'offrit lui-même à la mort sur l'arbre de la croix, c'est aussi lui

<sup>1</sup> S. Aug., lib. XX, cont. Faustum Manich., c. 21 : Quel prêtre, assistant à l'autel sur les tombeaux des saints, a jamais dit : Je vous offre, ô saint Pierre, ô saint Paul, ou saint Cyprien ? Ce qui est offert, c'est à Dieu seul qui a couronné les martyrs, et on le fait sur les monuments des martyrs, afin

que le lieu même excite notre ferveur, et envers les saints que nous pouvons imiter et envers Dieu dont la grâce les a sanctifiés. — Idem, serm. 273, aliàs de diversis 101, in natali Martyrum, etc., c. 7.

<sup>2</sup> Conc. Trid. de Sacrif. Missæ, sess. XXII, c. 3 et can. 5.

seul qui s'offre et s'immole volontairement sur l'autel, victime et pontife tout à la fois. Car Jésus-Christ n'est pas seulement le chef et le souverain prêtre de l'Eglise, il est proprement le seul prêtre, en ce sens que, seul médiateur entre Dieu et les hommes, il peut seul immoler l'hostie de réconciliation qui est lui-même. Si les prêtres participent à son sacerdoce, c'est que, par le caractère qu'ils ont reçu, ils possèdent seuls le droit d'être et l'instrument dont il se sert pour faire son sacrifice, et l'organe par lequel il prononce ses paroles. Ce ne sont donc point proprement les prêtres qui offrent et immolent Jésus-Christ, c'est Jésus-Christ lui-même, souverain prêtre, qui s'offre et s'immole par le ministère des prêtres <sup>1</sup>.

*Quand a commencé le sacerdoce de Jésus-Christ ?*

Après avoir été figuré et annoncé dans les siècles précédents par tous les prêtres légitimes qui avaient sacrifié au vrai Dieu, il a commencé depuis le premier moment de l'incarnation jusqu'à la mort du Sauveur, où il a été consommé, et depuis sa mort il a toujours duré et durera éternellement, suivant ce qui est dit prophétiquement : « Vous êtes prêtre éternellement selon l'ordre de Melchisédech <sup>2</sup> »

*Pourquoi Jésus-Christ est-il appelé prêtre selon l'ordre de Melchisédech et non pas selon l'ordre d'Aaron ?*

Saint Paul donne dans son Epître aux Hébreux une explication admirable de ce mystère. C'est, selon lui, pour trois raisons importantes : 1<sup>o</sup> parce que Melchisédech, étant représenté dans l'Ecriture « sans père, sans mère, sans aucune suite d'ancêtres, sans commencement de ses jours, et sans qu'on en voie la fin, » était une figure du sacerdoce éternel de Jésus-Christ beaucoup plus parfaite qu'Aaron, dont le sacerdoce était borné dans un certain espace de temps, ayant commencé par lui et devant finir dans sa prospérité. Car si Jésus-Christ avait été appelé prêtre selon l'ordre d'Aaron, il s'ensuivrait que le sacerdoce de Jésus-Christ devrait finir, puisque le sacerdoce d'Aaron a toujours dû finir, ou que le sacerdoce d'Aaron ne serait pas encore fini, puisqu'il sub-

<sup>1</sup> S. Greg. Nyss. in Christi resurrect., orat. I. — Œcumenius in c. V. epist. ad Hebr. super ea verba : Tu es sacerdos. — Theophylact. in eundem locum, et in c. 7 ejusdem epist. ad Hebr. : Jésus-Christ étant éternel et mortel, c'est avec raison qu'on dit qu'il est *Prêtre éternellement*. Car nous croyons que c'est encore lui-même qui s'offre aujourd'hui par le

ministère des prêtres. — S. Joann. Chrysost., homil. 60, ad pop. Antioch., et 83 in Matth. : Les dons consacrés ne sont pas l'ouvrage de l'homme, c'est celui qui les consacre le jour de la Cène, qui les consacre encore aujourd'hui. Nous sommes ses ministres, mais c'est lui qui les sanctifie et qui les change.

<sup>2</sup> Ps. CIX, 5.

sisterait en Jésus-Christ : deux conséquences également fausses. Au lieu que Jésus-Christ étant appelé prêtre selon l'ordre de Melchisédech, cette expression nous apprend qu'il est prêtre éternel, non-seulement parce que Melchisédech est représenté sans père, sans mère, etc., mais encore parce que l'ordre sacerdotal de Melchisédech subsistait dès le commencement du monde, et ne devait finir que dans le sacerdoce de Jésus-Christ, dont il était la figure <sup>1</sup>.

2<sup>o</sup> C'est parce que le sacerdoce de Melchisédech était supérieur à celui d'Aaron ; le roi de Salem bénit, en effet, Abraham et par conséquent toute sa race, et Aaron lui-même dans la personne d'Abraham ; ce qui n'appartient qu'à une dignité supérieure <sup>2</sup>.

3<sup>o</sup> Melchisédech était roi, roi de justice, selon la signification de son nom, et roi de paix, selon la signification du nom de son royaume, qui était Salem. Or Aaron n'avait pas cet avantage, et par conséquent ne pouvait pas aussi parfaitement que Melchisédech représenter Jésus-Christ, dans qui le sacerdoce est joint à la royauté <sup>3</sup>.

*L'Eglise offre-t-elle le saint sacrifice avec Jésus-Christ ?*

Oui, elle l'offre par le ministère des prêtres, en s'unissant à eux avec tous les fidèles qui la composent. Car Jésus-Christ, chef et souverain pontife invisible de l'Eglise, ayant voulu se servir, pour offrir son sacrifice, du ministère des prêtres, l'Eglise de son côté s'unit à eux, comme un peuple à ses ambassadeurs, de sorte que les prêtre, représentant tout à la fois Jésus-Christ dont ils sont l'organe, et l'Eglise dont ils sont les députés, forment, pour ainsi dire, le nœud de cette union <sup>4</sup>, et par là il est vrai de dire que le saint sacrifice est véritablement offert par Jésus-Christ, par les prêtres et par toute l'Eglise ; ou autrement : qu'il est offert au nom de toute l'Eglise par les prêtres représentant la personne de Jésus-Christ.

#### § 8. POUR QUELLES FINS LE SACRIFICE DE L'AUTEL EST OFFERT.

*A quelles fins le sacrifice de l'autel est-il offert ?*

Aux mêmes fins pour lesquelles Jésus-Christ l'a institué et qu'on peut distinguer par rapport à Dieu, et par rapport aux hommes. Par rapport à Dieu : c'est afin de perpétuer le glorieux

<sup>1</sup> Heb., VII, 1 et seq. — S. Ambros., I, V, de Sacram., c. 1. — Euseb., I, V, Demonstrat. Evang., c. 3. — S. Hieron., lib. quæst. Hebraic. in Genes. — idem, Epist. critic. ad Evangel. — S. Aug., lib XVI, de

Civit. Dei, c. 22.

<sup>2</sup> Eusebius, loco suprâ citato.

<sup>3</sup> S. Chrysost., lib. VI, de Sacerdot. — V. Bellarm., t. III, de Sacram. Euchar., lib. VI, c. 4.

hommage que Jésus-Christ rendit à son père par le sacrifice de la croix, et la réparation éclatante qu'il fit à la justice divine pour nos péchés. Par rapport aux hommes : c'est, 1<sup>o</sup> pour représenter sensiblement à leurs yeux la mort de Jésus-Christ, et leur rappeler le souvenir de sa passion ; et par là ce sacrifice est *représentatif et commémoratif*<sup>1</sup> ; 2<sup>o</sup> pour remercier Dieu de ses bienfaits, les hommes ne pouvant lui rendre de plus dignes actions de grâces qu'en lui offrant son Fils bien-aimé, comme une hostie d'agréable odeur ; et par là le sacrifice de l'autel est *eucharistique*, c'est-à-dire d'actions de grâces<sup>2</sup> ; 3<sup>o</sup> pour obtenir de Dieu tous les secours spirituels et temporels dont nous avons besoin ; et par là le même sacrifice est encore *impératoire*<sup>3</sup> ; 4<sup>o</sup> pour obtenir par la vertu du sacrifice la rémission des péchés ; et par là il est aussi *propitiatoire*, comme l'Eglise l'a décidé sur les témoignages formels de l'Écriture sainte et de tous les saints Pères. En effet, si les sacrifices de l'ancienne loi lui ont été propitiatoires par la vertu de celui de la croix dont ils n'étaient que l'ombre, comment celui de l'autel, qui est le sacrifice même de la croix, renouvelé d'une manière non sanglante, n'aurait-il pas encore plus d'efficacité<sup>4</sup>.

*Comment est-il propitiatoire ?*

Ce n'est point par de nouveaux mérites que Jésus-Christ y acquiert pour les hommes, car depuis sa résurrection Jésus-Christ n'acquiert plus de nouveaux mérites, et le trésor infini de ceux qui lui sont acquis par le sacrifice de la croix suffirait pour mille

<sup>1</sup> Conc. Trid., sess. XXII, de Sacrific. Missæ, c. 1.

<sup>2</sup> S. Aug., epist. XIV, aliàs 120, ad Honorat., c. 19.—Idem, epist. CXLIX ad Paul., aliàs 59, c. 2, n. 16.—S. Chrysost., homil. XVIII in II. Cor.

<sup>3</sup> S. Cyrill. Hierosol., catech. V mystag. : Après que nous avons achevé le sacrifice spirituel et non sanglant, nous prions sur l'hostie même pour la paix de toute l'Église, pour la tranquillité des peuples, pour les rois, les soldats, les malades, les affligés, etc.—Tertull. ad Scapular, c. II.—S. Chrysost., homil. LXXVII in Joan. : Nous nous saluons les uns les autres dans la célébration des saints mystères, afin de nous unir tous ensemble. Nous y faisons en commun des prières pour ceux qui ne sont pas initiés. Nous sacrifions pour les malades, pour les biens de la terre, de la mer et de tout l'univers.

<sup>4</sup> Conc. Trid., sess. XXII, de Missæ

Sacrific. c. 2.—S. Aug., quæst. LVI in Levit. : Tous les sacrifices de l'ancienne loi étaient la figure du seul sacrifice de la nouvelle, par lequel on obtient véritablement la rémission des péchés ; et non seulement il n'est pas défendu d'y prendre pour nourriture le sang de la victime, mais on y exhorte même tout le monde.—La Liturgie de Saint Jacques : Nous vous offrons ce sacrifice non sanglant pour nos péchés et pour les ignorances du peuple.—Voyez toutes les autres Liturgies, tant orientales qu'occidentales.—Origènes, homil. XIII in Levit. : C'est cette seule commémoration de la passion de Jésus-Christ qui rend Dieu propice aux hommes.—S. Athanas. in Serm. de defunc., apud S. Joann. Damasc. in serm. de eodem : L'oblation de la victime non sanglante nous sert de propitiation.—S. Ambros. lib. I, de Officiis, c. 48.—S. Hieron., in Comment. c. I. Tit.

mondes ; mais c'est par la vertu que le sacrifice de l'autel a, comme les sacrements, d'appliquer par lui-même ces mérites tant aux vivants qu'à ceux qui souffrent dans le purgatoire les peines dues à leurs péchés <sup>1</sup>.

*Quel est l'effet de cette application des mérites de Jésus-Christ ?*

Par rapport aux âmes du purgatoire, c'est de leur remettre les peines qu'elles souffrent pour leurs péchés. Par rapport aux vivants, ce n'est pas de leur remettre directement leurs péchés, soit véniels, soit mortels, comme font les sacrements de Baptême et de Pénitence ; mais de leur procurer des grâces de conversion ou de sanctification ; en un mot, des grâces qui les disposent à obtenir, par la contrition et le sacrement de Pénitence, la rémission de leurs péchés, l'abolition des peines qui lui sont dues, ou même une augmentation de la grâce sanctifiante, lorsqu'ils la possèdent déjà <sup>2</sup>.

*En quoi donc le saint sacrifice de l'autel est-il différent à cet égard de l'aumône et des autres bonnes œuvres ?*

C'est que ni l'aumône ni les autres bonnes œuvres n'ont par elles-mêmes la vertu d'obtenir ces sortes de grâces, tellement que Dieu ne les accorde qu'aux mérites et aux dispositions de ceux qui font ces bonnes œuvres ; au lieu que le saint sacrifice a cette vertu par lui-même, indépendamment des mérites du ministre qui l'offre et de celui pour qui on l'offre.

*Le saint sacrifice est donc en cela semblable aux sacrements ?*

Il l'est en ce point seulement que, comme les sacrements ont par eux-mêmes la vertu de donner la grâce, le saint sacrifice a aussi par lui-même la vertu d'obtenir des grâces ; mais il est fort différent en ce que les sacrements ont la vertu de donner ou d'augmenter la grâce sanctifiante, au lieu que le saint sacrifice ne nous donne que des grâces actuelles pour acquérir la grâce sanctifiante et pour en mériter l'augmentation <sup>3</sup>.

*Puisque le saint sacrifice a cette vertu par lui-même, il est donc inutile d'y apporter de bonnes dispositions ?*

Cette conséquence n'est pas juste. Car, comme les sacrements, quoiqu'ils donnent la grâce par eux-mêmes, donnent cependant un degré de grâce plus ou moins grand à proportion des bonnes dispositions qu'on y apporte, ainsi le saint sacrifice est plus ou moins efficace à proportion des bonnes dispositions avec lesquelles on y assiste ou on l'offre.

<sup>1</sup> V. Bellarm., de Sacram. Euch., t. III, t. III, lib. 6, c. 4.      <sup>3</sup> S. Thom. in IV Sent., dist. 12, 2, ad 4.

<sup>2</sup> Conc. Trid., sess. XXII ; c. 2.

*Quelles sont les dispositions avec lesquelles il faut y assister ou l'offrir.*

Pour y assister ou l'offrir avec plus de fruit, il faut joindre le sacrifice intérieur de nous-mêmes avec le sacrifice extérieur de Jésus-Christ <sup>1</sup>.

*En quoi consiste le sacrifice intérieur ?*

Il consiste à nous offrir et à nous immoler en quelque sorte nous-mêmes à Dieu par la consécration de notre corps, de notre âme et de toutes nos actions ; par le sacrifice de nos passions, de nos inclinations, de nos intérêts les plus chers, et de tout ce qui peut déplaire en nous aux yeux de Dieu, pour être comme un holocauste brûlant du feu de son amour, mort au monde et vivant pour Dieu seul <sup>2</sup>.

*Ceux qui, en état de péché mortel, ne laissent pas d'assister au saint sacrifice avec foi et respect, en peuvent-ils retirer quelque fruit ?*

Sans doute ; par la vertu du sacrifice ils peuvent obtenir des secours et des grâces abondantes pour sortir de l'état du péché et se réconcilier avec Dieu dans une sincère pénitence. D'où vient que, loin d'écarter les pécheurs du saint sacrifice et de leur faire un crime d'y assister, on ne saurait trop les exhorter à s'y rendre assidus, afin d'y demander à Dieu les puissants secours dont ils ont besoin pour vaincre leurs mauvaises habitudes, et rompre les fers qui les tiennent attachés au monde et au péché.

*Comment le sacrifice de l'autel est-il propitiatoire pour les morts ?*

C'est que, quoique les âmes du purgatoire soient hors de la voie des mérites, et par là même ne puissent plus directement que les mérites de Jésus-Christ leur soient appliqués, elles peuvent néanmoins en recevoir l'application par la vertu du sacrifice, lorsque les fidèles l'offrent à cette intention et pour leur procurer le soulagement ou la délivrance entière de leurs peines. C'est, en effet, ce que l'Eglise a toujours pratiqué, ainsi qu'il est constant par les plus anciennes liturgies, et par le témoignage des saints Pères de tous les siècles <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> S. Aug., lib. X. de Civit. Dei, c. 5 et c. 19

<sup>2</sup> Rom., XII, 1 : Je vous conjure donc, mes frères, par la miséricorde de Dieu, d'offrir vos corps comme une hostie vivante, sainte et agréable à Dieu, ce qui est le culte raisonnable que vous lui devez. — Hébr., XIII, 15 et 16.

<sup>3</sup> V. Toutes les Liturgies, tant de l'Eglise d'Orient que de l'Eglise d'Occident. — Vide Conc. III Carthag., c. 29, et IV, c. 79 ; Conc. Bracarense, I, c. 34 et 39 ; Conc. Cabillonense, in Canone visum est de consecrat., dist. 1 ; Con. Wormatiense, c. 10. et alia plurima ; denique Conc. Trid., sess. XXII, c. 2.—S. Chrysost.,

## § 9. POUR QUI LE SAINT SACRIFICE EST OFFERT.

*Pour qui le saint sacrifice de l'autel est-il offert ?*

Il est offert, 1° pour tous les hommes vivants ; 2° pour toutes les âmes du purgatoire.

1° Pour tous les hommes vivants, sans en excepter ni les infidèles, ni les hérétiques, ni les schismatiques, ni les excommuniés. Car, quoique, du moins dans la liturgie latine, il ne soit fait aucune mention expresse des infidèles et des autres, si ce n'est le jour du vendredi-saint, cependant l'intention de l'Eglise est de prier et d'offrir le saint sacrifice pour eux, afin d'appeler sur eux des grâces de conversion. Toutefois, c'est principalement pour les fidèles que le sacrifice est offert ; en sorte que tous, soit justes, soit pécheurs, participent, en effet, aux fruits des sacrifices qui s'offrent chaque jour par toute la terre ; on suppose qu'ils n'y mettent point d'obstacle absolu, et d'ailleurs la grâce ne leur est pas départie sans égard aux dispositions qu'ils apportent. Par là le saint sacrifice devient une source inépuisable de grâces et de bénédictions pour ceux qui ont soin de s'unir d'intention à toute l'Eglise, et qui joignent le sacrifice intérieur d'eux-mêmes au sacrifice extérieur de Jésus-Christ.

2° Pour toutes les âmes du purgatoire. En effet, on ne prie point pour les damnés, car ils n'ont plus de grâces à espérer ; on ne prie pas non plus pour les âmes bienheureuses qui sont dans le ciel, car elles ne peuvent plus mériter ni par elles-mêmes, ni par autrui, et d'ailleurs elles n'en ont plus besoin ; mais l'Eglise, dans les sacrifices qu'elle offre, prie pour les âmes du purgatoire, afin de diminuer ou d'abrégger leurs souffrances par l'application des mérites de Jésus-Christ, en sorte que toutes les âmes du purgatoire participent, en effet, comme tous les vivants, aux sacrifices qu'on offre chaque jour.

*Cette participation aux fruits du sacrifice est-elle égale pour tous ?*

Non ; elle est, au contraire, fort inégale ; car, 1° le prêtre qui offre dignement le sacrifice y a sans doute une part plus considé-

homil. LXIX, ad. pop. Antioch. : Ce n'est pas sans raison que les apôtres ont ordonné qu'on fit mention des morts dans les sacrés mystères, car ils savaient bien qu'ils en retirent beaucoup de secours et d'utilité. — Tertull., lib. de Coronâ mil. : Nous célébrons un jour anniversaire pour les morts et en l'honneur des saints.

— S. Cyril. Hierosol. Catach. V, mystag. : Nous croyons que les âmes des défunts reçoivent un grand soulagement lorsqu'on offre pour elles le saint et redoutable sacrifice de l'autel. — S. Ambros., in lib. II, epist. 80 ad Faustinum de obitu sororis. — S. Aug., passim, et alii plurimi.

nable que ceux qui y assistent simplement ; 2° de même celui ou ceux pour qui en particulier le prêtre offre le sacrifice participent à ses fruits plus abondamment que les autres, lorsque d'ailleurs ils n'y mettent pas d'obstacle ; 3° les fidèles en général y ont une part plus considérable que les infidèles et ceux qui sont séparés de l'Eglise, et entre les fidèles ceux qui sont les mieux disposés retirent aussi le plus de fruit du sacrifice. Mais il faut remarquer que Dieu a réglé comme il lui a plu la mesure de cette application des mérites de Jésus-Christ, sans que nous sachions quelles bornes ou quelle étendue il lui a donnée. Nous savons certainement qu'une messe est utile à une âme du purgatoire, et à celui qui la fait dire pour lui-même, et que plusieurs messes sont encore plus utiles ; mais nous ignorons avec quelle proportion Dieu applique à chaque fidèle les fruits du sacrifice, et il serait téméraire de vouloir le décider.

Des erreurs opposées à la doctrine catholique sur le saint sacrifice de la messe.

*Quels sont les hérétiques qui ont attaqué la doctrine de l'Eglise sur le saint sacrifice de la messe ?*

Au XII<sup>e</sup> siècle, les Bogomiles, secte orientale, sont les premiers hérétiques qui aient contredit la foi et la tradition constante de l'Eglise sur le saint sacrifice de la messe. Ils n'en parlaient qu'avec mépris, et ils portèrent leur impiété jusqu'à d'horribles blasphèmes. Les sectateurs de Pierre de Bruis prétendirent aussi que la messe n'était pas un sacrifice, et qu'il fallait l'abolir. Les Vaudois ne célébraient qu'une seule messe dans l'année, le jour du jeudi saint, et s'imaginaient la célébrer en récitant sept fois l'Oraison dominicale et sans employer pour la consécration les paroles de Jésus-Christ. Quelques Albigeois soutinrent que la messe n'était qu'une cérémonie frivole et de nulle utilité. Wicleff enseigna qu'il n'y avait dans l'Ecriture sainte aucune preuve que Jésus-Christ eût institué la messe. Luther a varié sur cet article comme sur beaucoup d'autres, et changé de son autorité la liturgie romaine, toute respectable qu'elle est par son antiquité. Il a dit que la messe n'était pas un sacrifice, que c'était une impiété de l'offrir pour les vivants et pour les morts. Calvin s'est emporté avec encore plus de fureur contre la messe, avançant que c'était une abomination et un outrage qu'on faisait à Jésus-Christ. Baïus a de même enseigné que la messe est un sacrifice seulement au titre d'œuvre faite pour unir l'homme à Dieu dans une sainte société : c'est dire que la messe n'est pas un vrai sacrifice, mais seulement un sacrifice métaphoriquement appelé comme toutes les bonnes œuvres. Dans ces derniers temps quelques novateurs ont pré-

tendu qu'il n'était pas permis à un homme en péché mortel d'assister à la messe. C'est ce qui est clairement insinué dans une des propositions de Quesnel, que l'Eglise a condamnées, où il dit que « le quatorzième degré de la conversion du pécheur, c'est qu'étant réconcilié il a droit d'assister au sacrifice de l'Eglise, » comme s'il n'avait pas ce droit et même cette obligation avant sa réconciliation. Quelques autres ont voulu persuader que tous les fidèles n'offraient pas seulement le saint sacrifice avec les prêtres, mais qu'ils le faisaient avec eux, et concouraient à la consécration de l'Eucharistie. Enfin les mêmes novateurs ont aussi voulu introduire l'usage inouï que les prêtres prononçassent à haute voix tout le canon et toutes les prières secrètes ; mais l'Eglise s'est toujours opposée à cette nouveauté.

FIN DU TOME PREMIER.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Préface de l'Auteur . . . . .	5
Plan général de tout l'ouvrage . . . . .	15

## INSTRUCTION PRELIMINAIRE.

### SECTION I.

*Autorité des saintes Ecritures, et de la tradition.*

CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . De l'Ecriture Sainte . . . . .	17
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . Noms donnés à l'Ecriture, nombre et objets des livres sacrés, 17. — ART. II. Leur authenticité, 22. — ART. III. Leur intégrité, 25. — ART. IV. Leur véracité, 27. — ART. V. Réponse aux objections, 31. — ART. VI. De l'inspiration des Saintes-Ecritures, 41.	
CHAP. II. De la Tradition . . . . .	46

### SECTION II.

*De Dieu et de ses attributs; de la sainte Trinité; des œuvres du Créateur.*

CHAP. 1 <sup>er</sup> . De Dieu et de ses attributs. . . . .	50
ART. 1 <sup>er</sup> . Son existence, 50. — ART. II. Son unité, 54. — ART. III. Ses attributs, 54. — ART. IV. Erreurs contraires à l'idée que nous devons avoir de Dieu, 59.	
CHAP. II. De la Sainte-Trinité. . . . .	60
ART. 1 <sup>er</sup> . Exposition du dogme catholique, 60. — ART. II. Des erreurs contraires, 67.	
CHAP. III. Des œuvres de Dieu . . . . .	68
ART. 1 <sup>er</sup> . Des Anges, 68. — ART. II. Création du monde, 71. — Création de l'homme. § 1. Spiritualité, liberté, immortalité de l'âme, 77. § 2. Gouvernement de la Providence, 80. — § 3. Du mal, 82. — § IV. Loi naturelle et religion, 84. — ART. IV. Erreurs contraires, 89.	

## PREMIÈRE PARTIE.

## CATECHISME HISTORIQUE.

### SECTION I.

*Histoire abrégée de l'Ancien Testament.*

CHAP. 1 <sup>er</sup> . De la Chute d'Adam, . . . . .	95
CHAP. II. Du Pêché originel . . . . .	98
CHAP. III. De la réconciliation de Dieu avec les hommes. . . . .	102

CHAP. IV. De la conduite des hommes envers Dieu, et de Dieu envers les hommes jusqu'à Abraham.	103
CHAP. V. Du choix que Dieu fit d'Abraham et de sa postérité pour en faire son peuple	105
CHAP. VI. Du peuple choisi de Dieu, de sa servitude en Egypte et de sa délivrance	106
CHAP. VII. De l'ancienne loi ou de la loi écrite.	109
CHAP. VIII. De l'établissement des Israélites dans la Terre promise, et de leur gouvernement jusqu'aux rois.	114
CHAP. IX. Des rois des Israélites.	117
CHAP. X. Des prophètes et de la fin des rois des Israélites.	121
CHAP. XI. De la captivité des Juifs à Babylone et de leur rétablissement.	123
CHAP. XII. Du gouvernement des Juifs depuis leur rétablissement jusqu'à la venue du Messie.	126

## SECTION II.

## • Histoire abrégée du nouveau Testament.

CHAP. I <sup>er</sup> . De la venue du Messie pour établir la nouvelle loi.	129
CHAP. II. De la naissance et de la divinité de J.-C.	132
CHAP. III. De la vie de J.-C. jusqu'à sa prédication.	140
CHAP. IV. De la prédication de J.-C.	142
CHAP. V. De la sainteté et des miracles de J.-C.	147
CHAP. VI. Histoire abrégée de la prédication et des miracles de J.-C.	149
CHAP. VII. De la Passion de J.-C.	162
CHAP. VIII. Des fruits de la mort de J.-C. et des suites de sa passion	169
CHAP. IX. De la Résurrection et de l'Ascension de J.-C.	172
CHAP. X. Des qualités de J.-C. et de l'idée que nous en devons avoir.	175
CHAP. XI. De la Descente du Saint-Esprit et de l'établissement de l'Eglise.	177
CHAP. XII. Des persécutions de l'Eglise.	180
CHAP. XIII. Des Hérésies	184
Premier siècle, 184. — Second siècle, 185. — Troisième siècle, 188. — Quatrième siècle, 190. — Cinquième siècle, 193. — Sixième au onzième siècle, 197. — Douzième siècle, 199. — Treizième et quatorzième siècles, 201. — Quinzième et seizième siècles, 203. — Dix-septième siècle, 210. — Dix-huitième siècle, 213. — Dix-neuvième siècle, 220. — Réflexions, 222.	
CHAP. XIV. Conclusions.	223

## SECTION III.

## De l'Eglise.

CHAP. I <sup>er</sup> . Idée de l'Eglise, définition et qualités essentielles.	232
CHAP. II. De l'autorité d'enseignement	237
CHAP. III. Visibilité et perpétuité de l'Eglise.	239
CHAP. IV. Unité de l'Eglise.	241
ART. I <sup>er</sup> . De l'unité de l'Eglise en général, 241. — ART. II. Des membres morts et vivants de l'Eglise et de ceux qui en sont exclus, 247. — ART. III. Communion des Saints, 249.	
CHAP. V. Sainteté de l'Eglise	251
ART. I <sup>er</sup> . Sainteté de l'Eglise dans son Chef et dans ses membres, 252. — ART. II. <i>Idem</i> dans ses moyens et son but, 253.	
CHAP. VI. Catholicité de l'Eglise	255

ART. 1 <sup>er</sup> . Catholicité de l'Eglise dans son étendue, 255. — <i>Idem</i> dans sa durée, 260.	
CHAP. VII. Apostolicité de l'Eglise. . . . .	261
ART. 1 <sup>er</sup> . Succession apostolique des pasteurs de l'Eglise, 261. — ART. II. Succession apostolique de la doctrine, 264.	
CHAP. VIII. Quelle est la véritable Eglise. . . . .	266
ART. 1 <sup>er</sup> . L'Eglise romaine en a les caractères, 266. — Liste chronologique des Papes, 270. — ART. II. Aucune des sectes séparées n'a les caractères de la véritable Eglise, 274.	
CHAP. IX. Autorité de l'Eglise . . . . .	277
ART. 1 <sup>er</sup> . De l'autorité de l'Eglise en général, 277. — ART. II. <i>Idem</i> dans le pouvoir qu'elle a d'enseigner les fidèles, 279. — <i>Idem</i> dans le pouvoir qu'elle a de lier et de délier, 287. — § 1. <i>Idem</i> par rapport à la rémission des péchés, <i>ibid.</i> — § 2. <i>Idem</i> par rapport aux censures ecclésiastiques, 289. — § 3. De l'Excommunication, 290. — § 4. Des Monitoires, 293. — § 5. Suspension, Déposition et Dégradation, 294. — § 6. De l'interdit, 295. — ART. IV. Autorité législative de l'Eglise, 296.	
CHAP. X. Centre d'unité de l'Eglise . . . . .	298

## SECONDE PARTIE.

## CATECHISME DOGMATIQUE.

DESSEIN de cette seconde partie . . . . .	305
---	-----

## SECTION I.

## De la Justification.

CHAP. 1 <sup>er</sup> . De la Grâce . . . . .	306
ART. 1 <sup>er</sup> . Définition et division générale de la grâce, 306. — ART. II. Conduite de Dieu envers les hommes par rapport à la grâce, 307. — ART. III. Des grâces extérieures et des grâces intérieures, 308. — ART. IV. De la grâce actuelle, 309. — ART. V. De la liberté de l'homme, 314. — Erreurs opposées, 316. — ART. VI. De la grâce habituelle, 319. — Erreurs opposées, 322.	

## SECTION II.

## Des dons de Dieu qui précèdent, qui accompagnent et qui suivent la grâce de la justification.

CHAP. 1 <sup>er</sup> . De la Foi. . . . .	324
ART. 1 <sup>er</sup> . Définition et division, 324. — ART. II. Son fondement, 325. — ART. III. Son objet, <i>ibid.</i> — ART. IV. Sources des vérités de la foi, 327. — ART. V. Sa nécessité, 328. — ART. VI. Ses qualités, 329. — ART. VII. Des vices opposés à la foi, et des moyens de la conserver, 331. — Erreurs contraires, 332.	
CHAP. II. De l'Espérance. . . . .	333
ART. 1 <sup>er</sup> . Définition et nécessité, 333. — ART. II. Des péchés opposés, 336. — Erreurs contraires, 337.	
CHAP. III. De la Charité. . . . .	337
ART. 1 <sup>er</sup> . Définition, 337. — ART. II. Effets de la Charité habituelle et actuelle, 340. — ART. III. Amour du prochain, 343. — ART. IV. Amour des ennemis, 344. — ART. V. Qualités et effets envers le prochain, 346.	
CHAP. IV. Vertus cardinales. . . . .	351

CHAP. V. Dons du Saint-Esprit . . . . .	354
CHAP. VI. Des huit Béatitudes . . . . .	357
CHAP. VII. Du Mérite des bonnes Œuvres. . . . .	358
CHAP. VIII. Don de la Persévérance finale. . . . .	362
CHAP. IX. Grâce de la Prédestination . . . . .	363

## SECTION III.

## Des moyens d'obtenir et de conserver la Grâce de la justification.

CHAP. I <sup>er</sup> . Des Sacrements . . . . .	365
ART. I <sup>er</sup> . Définition, 365. — ART. II. Nombre, matière, forme et ministre des Sacrements, 367. — ART. III. Intentions et dispositions nécessaires pour administrer et recevoir les Sacrements, 368. — ART. IV. Des effets des Sacrements, 370. — ART. V. Cérémonies usitées, 372. — Erreurs contraires, 373.	
CHAP. II. Baptême. . . . .	374
ART. I <sup>er</sup> . Définition et nécessité, 374. — ART. II. Administration du baptême, 376. — ART. III. Effets, 378. — ART. IV. Cérémonies et obligations qu'il impose, 381. — § 1. Bénédiction des fonts baptismaux, 382. — § 2. Parrains et marraines, <i>ibid.</i> — § 3. Cérémonies qui précèdent, 383. — § 4. Promesses du catéchumène, 383. — § 5. Suite des cérémonies, 384. — Erreurs opposées, 385.	
CHAP. III. Confirmation. . . . .	387
ART. I <sup>er</sup> . Définition et institution, 386. — ART. II. Ses effets, 388. — ART. III. Administration de ce sacrement, 391. — Erreurs opposées, 391.	
CHAP. IV. Eucharistie . . . . .	392
ART. I <sup>er</sup> . De l'Eucharistie en général, et des promesses et des figures qui en sont rapportées dans la Sainte Ecriture, 392. — ART. II. Son institution, 393. — ART. III. Preuves de la vérité de l'Eucharistie, 395. — ART. IV. Des deux principales fins que J.-C. s'est proposées dans l'institution de ce mystère, 401. — ART. V. Exposition de la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie, considérée comme sacrement, 402. — ART. VI. De la Communion, 409. — § 1. Dispositions nécessaires pour recevoir la Communion, 412. — § 2. Ses effets, 413. — § 3. De la fréquente Communion, 414. — § 4. De la Communion spirituelle, 415. — § 5. De la Communion sous une seule espèce, <i>ibid.</i> — Erreurs opposées, 417. — ART. VII. Exposition de la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie considérée comme sacrifice. — § 1. Du Sacrifice en général, 418. — § 2. Des Sacrifices qui ont précédé celui de J.-C., 420. — § 3. Du Sacrifice de J.-C. sur la croix, 422. — § 4. Du Sacrifice de J.-C. sur l'autel, et premièrement de sa vérité, 424. — § 5. Comment J.-C. est immolé sur l'autel, 426. — § 6. A qui le saint Sacrifice de l'autel est offert, 427. — § 7. Par qui le saint Sacrifice de l'autel est offert. — Sacerdoce de J.-C., 428. — § 8. Pour quelles fins le saint Sacrifice de l'autel est offert, 430. — § 9. Pour qui le saint Sacrifice est offert, 434. — Erreurs opposées, 435.	

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.



101.908



